



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

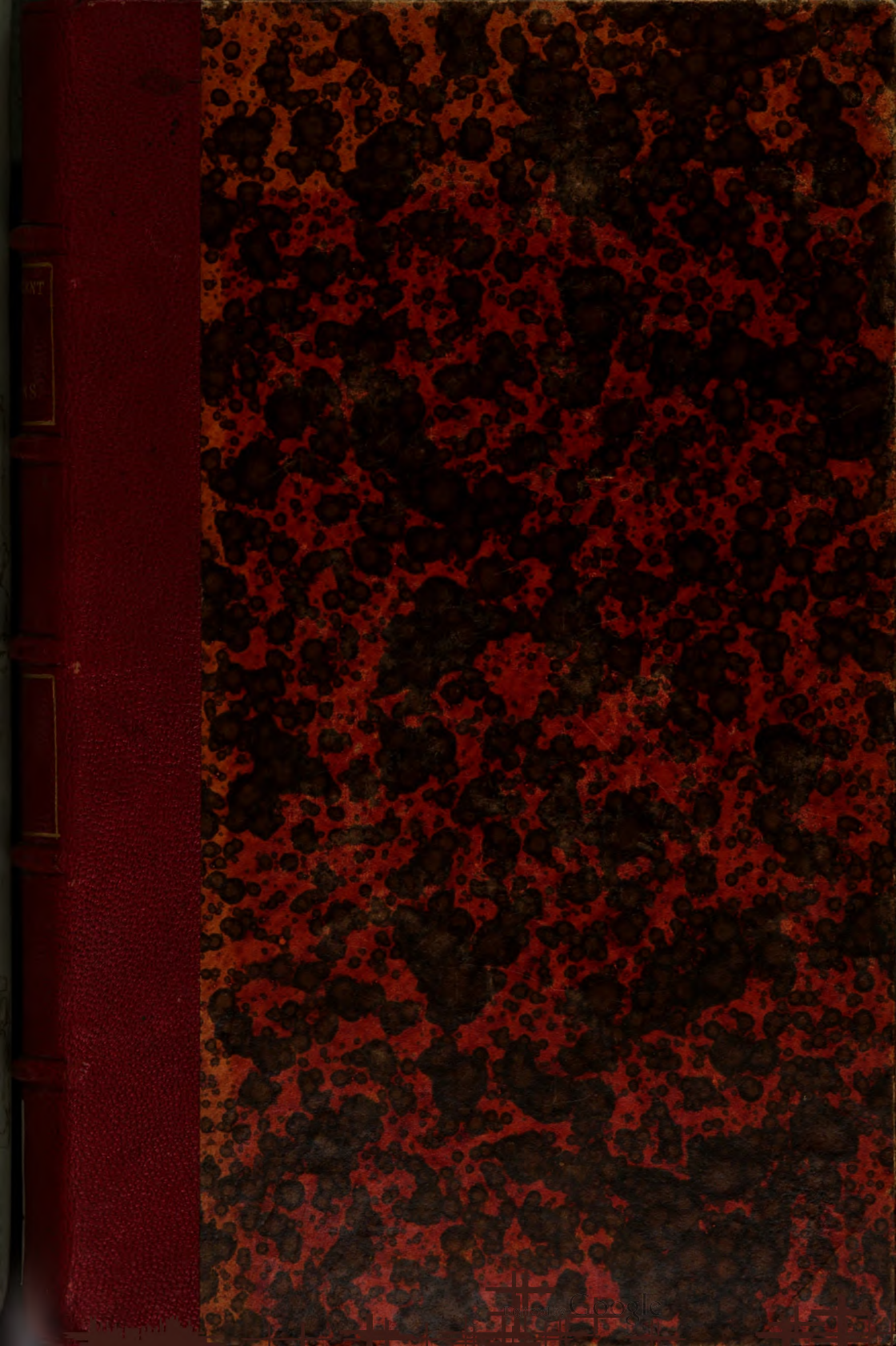
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

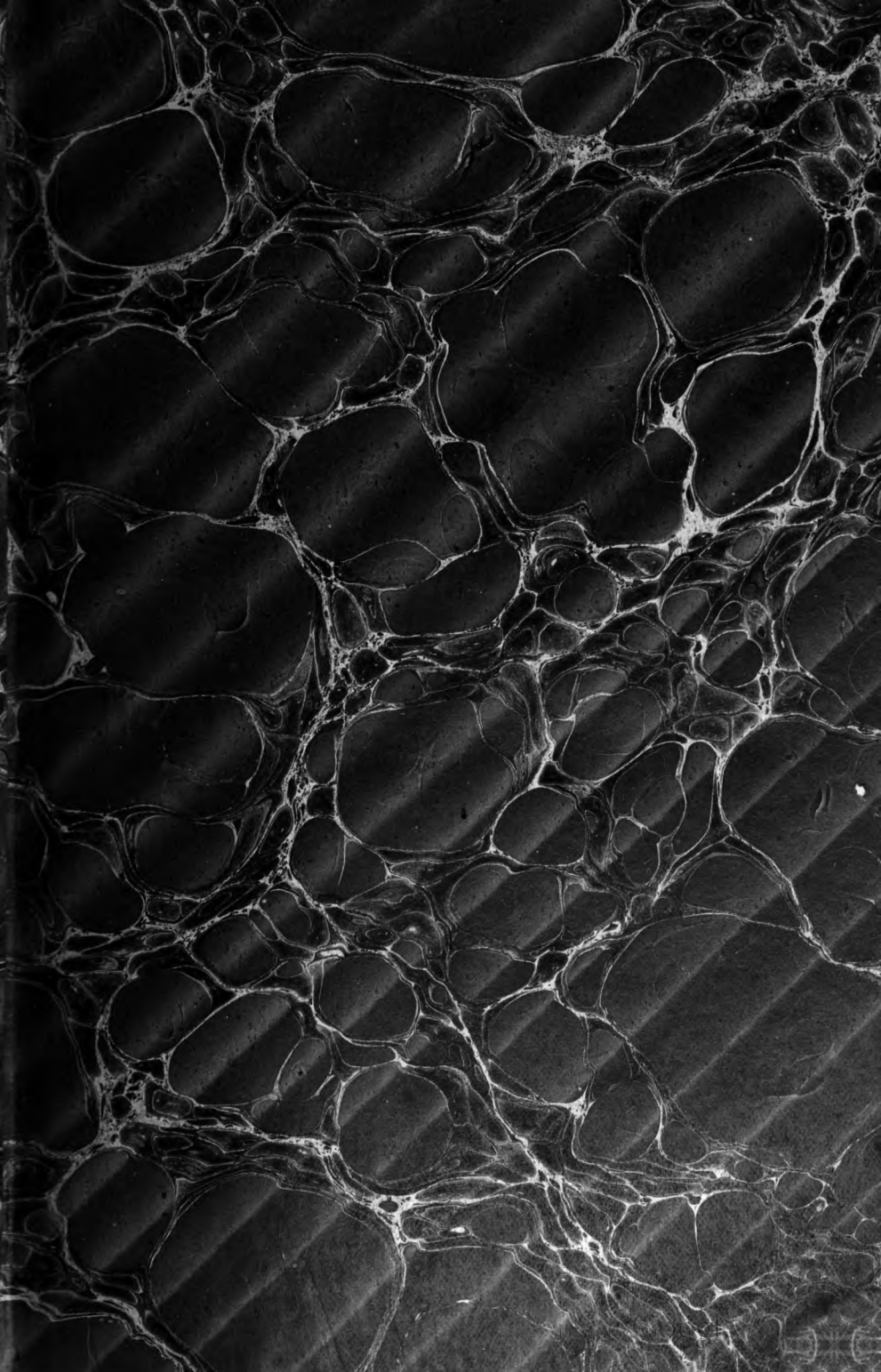
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



V. 1

S. 1





S 20/133

SERMONS

DE

SAINT VINCENT DE PAUL.

TOME PREMIER.

PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI FLOX, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR, RUE GARANCIÈRE, 8.



F. David, lith.

Imp. Lemercier, Paris.

SERMONS

DE

SAINT VINCENT DE PAUL

DE SES COOPÉRATEURS ET SUCCESSIONS IMMÉDIATS

POUR LES MISSIONS DES CAMPAGNES

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

AVEC L'AUTORISATION DE M^r L'ÉVÊQUE DE SAINT-DIÉ

PAR LES SOINS DE

M. L'ABBÉ JEANMAIRE

Professeur au Séminaire de Châtel (Vosges).

TOME PREMIER.



PARIS

PH. BALDEVECK, ÉDITEUR,
RUE DE MADAME, 22.

1859



INTRODUCTION.

Les grands recueils de sermons pour les esprits cultivés abondent de notre temps ; mais nous n'avons pas trop, que nous sachions du moins, de ces expositions claires, méthodiques et suivies, où l'orateur, s'oubliant lui-même et ne se préoccupant que du salut des âmes, cherche à faire pénétrer profondément dans les esprits et dans les cœurs la pure substance des vérités chrétiennes. Peut-être même serait-il permis de dire qu'un cours complet d'instructions morales, fortes et simples, adaptées à l'intelligence des plus humbles auditoires, serait, aujourd'hui surtout, d'un merveilleux à-propos.

Or un heureux hasard, une rare bonne fortune, disons mieux, une faveur inattendue de la Providence, a fait depuis quelques années tomber entre nos mains ce cours complet, un cours préparé par la main d'un Saint, du Saint le plus populaire des temps modernes, de saint Vincent de Paul.

Si surprenant que cela puisse paraître, nous possédons la collection manuscrite et inédite des *Sermons* prêchés par les premiers prêtres de la Congrégation de la Mission dans les retraites données aux campagnes dès 1625.

De longues et patientes recherches n'ont pu, il est vrai, nous faire acquérir la certitude que saint Vincent de Paul a lui-même composé ces discours dans la forme où nous les

avons ; mais nous pouvons affirmer qu'il en a tout au moins donné le canevas, travaillé et disposé les matériaux avec MM. Portail, Almeras, du Coudray et de la Salle, ses amis et coopérateurs dans l'œuvre des Missions.

Peut-être sommes-nous séduit par la sainte mémoire de l'apôtre de la charité ; peut-être la pensée que des milliers et des milliers d'âmes ont dû leur salut à ces simples prédications nous tient-elle sous le charme, en leur donnant une sorte de caractère sacré : nous ne savons ; mais, nous devons le déclarer, nous ne nous rappelons avoir lu nulle part des instructions plus solides et tout à la fois plus éloquemment onctueuses.

Nous n'étonnerons personne en parlant de l'éloquence de saint Vincent de Paul. Qui ne sait par quel magnifique mouvement le saint prêtre fit un jour triompher la cause humainement perdue des *Enfants trouvés*? « Or sus, Mesdames, la » charité et la compassion, etc. » On ne connaît pas de plus pathétiques accents. On sait d'ailleurs le beau témoignage que Bossuet a rendu aux conférences du Saint.

L'éloquence des *Sermons* que nous publions, pour être d'une autre sorte, n'en est pas moins réelle : les lecteurs en jugeront.

Dans quelques pages concises et pleines de sens, dictées par une expérience profonde, et qu'on pourrait regarder comme la véritable rhétorique des sermons de la campagne, les pieux auteurs ont eux-mêmes livré leur secret : la leçon pourra ainsi aider à apprécier la pratique, et réciproquement.

Notre précieux manuscrit devait-il demeurer plus longtemps dans les rayons de notre bibliothèque ? Fallait-il en garder encore la stricte propriété avec un soin jaloux ? Nous ne l'avons pas pensé : c'eût été, croyons-nous, commettre un acte d'égoïsme ; et cet acte d'égoïsme, que les bibliophiles eussent compris et voulu sans doute, nous ne nous le fussions jamais pardonné. Priver encore et indéfiniment le

public de ce trésor auquel il a droit, c'eût été peut-être aussi nous rendre coupable d'un odieux larcin. D'ailleurs, à une époque où le nom de saint Vincent de Paul brille chaque jour d'un plus vif éclat, au moment où les Conférences vont modestement, mais sûrement, chercher et soulager la misère jusqu'aux extrémités du monde, il entrerait vraisemblablement dans les desseins de la Providence que la voix du Saint fût mieux entendue, que cette parole si vive et si franche trouvât le chemin d'un plus grand nombre de cœurs, qu'elle allât surtout à ceux qui lui furent chers ici-bas entre tous, aux pauvres et aux humbles.

Nous nous sommes demandé si nous avions quelque modification à faire subir à l'œuvre que nous publions; mais, indépendamment du profond sentiment qu'il convient que nous ayons de notre inaptitude, nous pensons qu'il serait au moins téméraire de toucher au fond, et aussi peu habile que peu respectueux de remanier la forme : la vénérable antiquité de ce simple langage en fait surtout le mérite et peut-être le charme. Très-généralement d'ailleurs, ces *Sermons* pourront être utilisés, sans correction d'aucune sorte : il n'y a là, ce nous semble, rien de trop suranné. Puis les différences de temps et de mœurs seront suffisamment et facilement appréciées par la classe des lecteurs intelligents auxquels s'adresse l'ouvrage.

L'ABBÉ JEANMAIRE.

Séminaire de Châtel, 30 juin 1858.

LETTRE-CIRCULAIRE DE M. ALMERAS

AU SUJET DE LA MÉTHODE DE PRÊCHER.

De Paris, octobre 1666.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais. Un de nos prêtres nous ayant écrit pour nous demander quelque éclaircissement touchant notre Méthode de prêcher, alléguant que quelques-uns de la maison où il est n'étaient pas de même sentiment sur ce sujet, j'ai considéré qu'il se pourrait faire que toute l'uniformité qui est à désirer ne se trouvât pas en cela dans quelques autres de nos maisons, et j'ai pensé qu'il serait fort à propos non-seulement de l'éclairer sur ses doutes, mais aussi d'envoyer à toutes nos maisons un petit abrégé de notre Méthode, que nous avons autrefois recueilli de plusieurs conférences faites à Saint-Lazare sur ce sujet en diverses années, par feu notre très-honoré Père et les plus anciens de notre Congrégation, dont M. Portail, premier compagnon de M. Vincent, a laissé par écrit plusieurs bonnes choses et assez à long, lesquelles ne se peuvent pas communiquer aisément, vu qu'elles font un volume. J'espère que ce petit raccourci, qui contient au moins la substance de ce qui est le plus important à observer, pourra suppléer à ce qui demanderait davantage d'explication et qui mériterait plusieurs conférences, et que, par ce moyen, l'uniformité, qui est si nécessaire entre nous en toutes choses, pourra être facilement gardée en celle-ci, qui est très-considérable. Je vous prie donc, Messieurs, de la recevoir, non comme venant de nous, mais de feu notre vénérable Père, qui nous l'a enseignée et qui l'avait reçue

de l'esprit de Dieu. Je ne vous parle point ici de son excellence, de son utilité et de ses fruits, puisque je crois que vous en êtes tous persuadés, et que même la plupart des externes l'approuvent fort; seulement, je vous dirai qu'il importe extrêmement que notre petite Congrégation en conserve précieusement la pratique, et surtout la simplicité qu'elle y a gardée jusqu'ici, et que l'on tâche d'entrer toujours fort dans le particulier des choses que l'on traite, vu que c'est en cela que consiste principalement l'instruction et le profit des peuples. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous fasse la grâce de lui être bien fidèles en ce point, et vous, Messieurs, de croire que je suis de tout mon cœur en son amour,

Messieurs, mes très-chers Confrères,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

R. ALMERAS.

LETTE-CIRCULAIRE DES SERMONS.

MESSIEURS, MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

Notre première et principale fonction étant d'évangéliser les pauvres gens de la campagne, c'est-à-dire de les prêcher et de les instruire d'une manière simple, solide et proportionnée à leur portée, feu M. Vincent, notre très-honoré Père, s'est appliqué de toutes ses forces à former de paroles et d'exemples ses premiers enfants, que nous respectons comme nos pères, à une Méthode de prêcher qui convint au dessein que Dieu avait de se servir de la Congrégation pour le salut et la sanctification de ces pauvres gens, pour l'ordinaire peu instruits et fort négligés.

C'est dans cette vue qu'en 1652 et 1653, il fit faire des conférences à Saint-Lazare auxquelles il assista autant qu'il put, et y fit ramasser tout ce que lui-même, M. Portail, son premier compagnon, et les autres anciens missionnaires, estimaient plus convenable pour rendre notre manière de prêcher également solide, claire et facile. Feu M. Portail en fit un assez gros volume in-folio que nous avons dans cette maison; mais en 1666 feu M. Almeras, notre très-honoré Père et second Supérieur, considérant que ce travail dressé par M. Portail était trop diffus et que peu de personnes auraient la commodité de le lire, il dressa cette petite Méthode abrégée de prêcher à la façon de la Mission, laquelle il communiqua à toutes nos maisons, avec une lettre-circulaire pour en recommander l'usage à tous ceux de la Congrégation qui sont appliqués aux missions. Il semble que cela devait suffire pour nous conserver tous dans cette manière humble, simple, solide et claire de rompre aux petits le pain de la parole de Dieu; cependant notre dernière assemblée générale ayant observé que plusieurs jeunes missionnaires s'en écartaient, soit pour ne pas savoir, soit pour n'avoir pas de modèles qu'ils pussent imiter dans les commencements, soit enfin par le mauvais goût des choses relevées et sublimes, nous nous déterminâmes l'année passée à relire et à corriger, avec messieurs nos Assistants et quatre de messieurs nos Directeurs, cinquante-cinq sermons de nos premiers Pères, lesquels peuvent être utiles à tous ceux qui travaillent aux missions, mais qui ont été composés principalement en faveur des jeunes missionnaires ou de ceux qui travaillent nouvellement aux missions, dont quelques-uns se dispensent de prêcher sous prétexte qu'ils manquent de sermons, et les autres composent ou apprennent et débitent des sermons éloquentes préparés pour les villes, qui ne conviennent nullement à la campagne, et sont fort éloignés de l'esprit et de la méthode de prêcher de la Congrégation. C'est pour

remédier à ces deux inconvénients que nous envoyons à chacune de nos maisons un exemplaire des susdits sermons revus et corrigés, afin que les Supérieurs et Directeurs puissent communiquer aux jeunes gens ou à ceux qui commencent à aller en mission ceux de ces sermons qu'ils jugeront leur convenir, et les engager par ce moyen à prêcher quelquefois dans chaque mission et à le faire d'une manière utile au pauvre peuple, et suivant la méthode qui nous a été laissée par feu monsieur notre très-honoré Père, et qui a été suivie jusqu'ici par ses enfants. Nous mettons à la tête de ce Recueil la Lettre-Circulaire et la Méthode de prêcher de feu M. Almeras, qu'il a dressée sur les Mémoires de M. Vincent, afin que les nouveaux ouvriers en puissent avoir chacun une copie, et s'y conformer le plus qu'ils pourront dans la composition de leurs sermons. Au reste, Messieurs et très-chers Frères, lorsque nous vous envoyons ces cinquante-cinq sermons comme des modèles pour former les nouveaux missionnaires, ce n'est pas que nous les croyions entièrement parfaits; mais ils sont raisonnables, solides, méthodiques et proportionnés au dessein que nous avons eu d'accoutumer nos jeunes prêtres à prêcher simplement, d'une manière qui ressente l'esprit de la Compagnie et qui soit à la portée des pauvres gens des champs. Il y a, parmi ces sermons, celui de la Chasteté que la Compagnie a désiré et demande depuis longtemps. Nous ne nous sommes pas contentés de le lire et de le corriger entre nous, nous l'avons encore communiqué à deux autres personnes externes capables d'en bien juger, et nous avons profité de leurs lumières et de leurs sages avis. Il n'est pas à propos de donner ce sermon à prêcher aux jeunes gens; mais si quelquefois la nécessité y contraint, il faut prendre garde qu'ils n'y ajoutent rien du leur, de peur d'en dire plus qu'il ne faut, ou de le dire d'une façon peu mesurée ou trop grossière. Il n'est pas à propos de porter le Recueil de ces sermons en mission,

de peur qu'on ne l'égaré ; il vaut mieux qu'il reste à la chambre du Supérieur, qui le communiquera à ceux qui en auront besoin dans le temps du repos d'été que nous prenons après nos missions. Il ne faut pas non plus donner ces sermons à copier à des écrivains externes, de peur que quelqu'un ne les donne au public, ce qui rendrait ce travail moins utile et serait sujet à d'autres inconvénients. Je supplie Notre-Seigneur de bénir le dessein qu'a eu la Compagnie en faisant ce Recueil, et suis en son saint amour de toute l'affection de mon cœur,

Messieurs, mes chers Frères,

De Paris, le 3 septembre 1712,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

J. BONNET.



ABRÉGÉ

DE LA

MÉTHODE DE PRÊCHER

EN USAGE DANS LA CONGRÉGATION DE LA MISSION,

Dressée par M. ALMERAS et envoyée par lui à toutes les maisons de la Congrégation,
en décembre 1666.



La Prédication a trois parties : l'Exorde, le Corps du discours, et l'Épilogue ou Péroration.

PREMIÈRE PARTIE.

L'EXORDE.

Il contient quatre points : le *Texte*, la *Proposition du sujet*, la *Division* et l'*Invocation*.

1° Le **TEXTE** doit être : 1° *tiré de l'Écriture Sainte*, de l'ancien ou du Nouveau Testament ; 2° *court*, comme : *Qui se humiliat, exaltabitur*, etc., 3° *clair et sans équivoque ou obscurité* ; 4° *rebatu plusieurs fois* dans la suite du discours, et partant il doit convenir au sujet que l'on traite ; et s'il renferme quelques motifs et quelques moyens ou quelques effets de la chose dont on parle, il ne faut pas manquer de s'en servir et de les faire valoir.

2° La **PROPOSITION** du sujet se fait ordinairement en exposant la raison que nous avons de parler de ce sujet, pour ce que le Saint-Esprit nous y convie par les paroles alléguées dans le texte ou autrement ; ce qui doit se faire fort courtement, c'est-à-dire en trois ou quatre lignes, l'expé-

rience faisant voir que la longueur des exordes n'est pas seulement inutile, mais même préjudiciable pour l'ennui qu'elle cause aux auditeurs.

3° La **DIVISION** contient quasi toujours trois points, selon notre méthode, et quelquefois deux seulement.

Les trois points sont : 1° les *Motifs*, 2° la *Définition*, 3° les *Moyens d'acquérir la chose dont on va parler*, avec la réponse aux objections.

Les *motifs*. Sur quoi il faut remarquer qu'on doit diversifier les mots ou la façon de les proposer, disant par exemple : *Les raisons qui nous obligent, — les motifs qui nous portent, — ce qui nous doit porter, — l'importance, la nécessité, les avantages qu'il y a, — les obligations que nous avons*, etc.

La *définition*. Sur quoi il faut encore diversifier les mots ou la façon de les exprimer, disant par exemple : *Au second point, je vous montrerai en quoi telle chose consiste, ou sa nature et ses propriétés, — ou, Je vous expliquerai ce que c'est, — ses qualités*, etc.

Les *moyens*. Sur quoi l'on diversifie encore les mots, par exemple : *Je vous dirai les moyens, — je vous enseignerai le secret ou la manière d'acquérir, de pratiquer*, etc.; ou bien, *Je vous rapporterai les dispositions avec lesquelles on doit faire*, etc.; ou *les remèdes qu'on doit apporter à ce mal*, etc.

La division ne contient que deux points, lorsque la chose dont on parle est assez connue, comme quand on traite de la *Persévérance* ou de la *Rechute au péché*; il n'est pas nécessaire ni même à propos de dire en quoi consistent la rechute et la persévérance; mais il faut passer aux deux points, prenant seulement les motifs et les moyens avec la réponse aux objections.

4° L'**INVOCATION** consiste à demander le secours du Saint-Esprit par l'entremise de la sainte Vierge, en lui disant *Ave*.

En Italie, on commence les prédications autrement qu'en France, et là l'on suivra l'usage du pays en cela.

SECONDE PARTIE.

LE CORPS DU DISCOURS.

Il y a ordinairement trois points : 1° les *Motifs*, 2° la *Définition*, 3° les *Moyens*, avec la réponse aux *Objections*. Il est à remarquer qu'immédiatement après l'invocation qu'on a faite dans l'exorde, on doit entrer dans les motifs sans autre préambule, ce qui ne servirait qu'à prolonger inutilement la prédication.

Les **MOTIFS**. Ils se tirent ou d'un bien *honnête*, ou d'un bien *utile*, ou d'un bien *délectable*; ou de leurs contraires, à savoir : du *déshonnête* et *infâme*, du *dommageable* et *fâcheux*; à ces chefs se rapportent le *nécessaire* et le *facile*, avec leurs contraires.

Ces motifs se prouvent par l'*autorité*, ou par la *raison*, ou par l'*exemple*.

1. Par l'*autorité*, 1° de l'Écriture Sainte; 2° des conciles; 3° de la tradition; 4° des Pères, surtout des plus anciens; 5° quelquefois aussi, mais rarement, des auteurs profanes. Sur quoi il faut remarquer que les passages qu'on allègue doivent, 1° être courts; 2° s'ils sont un peu longs, on doit les diviser en plusieurs parties et appuyer sur les mots qui font plus au sujet; 3° les fortifier de l'autorité des Pères d'où ils sont tirés, et des circonstances dans lesquelles ils les ont écrits; 4° s'ils sont de quelques profanes, il faut, s'il se peut, y joindre l'autorité d'un Père.

2. Par la *raison*, qu'on tirera de la nature de la chose ou de ses propriétés, ou de ses effets, ou de ses circonstances, y joignant, tant que l'on pourra, quelque bonne comparaison, comme font Notre-Seigneur dans l'Évangile, et, après lui, saint Chrysostome et saint François de Sales dans leurs ouvrages.

3. Par les *exemples*, qui seront, 1° beaux, 2° authentiques et

tirés, s'il se peut, de la Sainte Écriture ou des saints Pères, ou de l'histoire ecclésiastique, ou de quelques graves auteurs; 3° bien choisis et propres à ceux à qui l'on parle. Il faut remarquer sur ce premier point qu'il est à propos de ne s'y pas tant arrêter, afin d'avoir plus de loisir pour s'étendre davantage sur le deuxième qui contient l'instruction et l'éclaircissement dont le peuple a plus de besoin, et, pour cet effet, on ne doit ordinairement apporter que deux motifs; quelquefois même un seul peut suffire, quand il est en soi bien pressant et efficace, et qu'il est bien déduit.

La DÉFINITION. Il faut remarquer sur la définition, 1° qu'il est bon quelquefois de dire ce que n'est pas, avant de dire ce qu'est la chose dont on parle; 2° qu'il n'est pas nécessaire qu'elle soit faite à la rigueur de l'école, il suffit d'une belle description; 3° que ce point n'est pas si sec que l'on pourrait penser, parce qu'il ne consiste pas à rapporter la définition toute nue; mais on doit, outre cela, 1° proposer les principales divisions de la chose dont on parle, surtout si elles sont nécessaires pour la faire bien entendre; 2° expliquer les mots et les principales parties de ladite définition; 3° y mêler des motifs qui soient plus intrinsèques à la chose, sans dire toutefois que ce sont des raisons que nous apportons. Il est encore fort à propos d'entrer dans le particulier en rapportant les actes principaux de la vertu ou du vice dont on parle, et les occasions principales dans lesquelles on doit pratiquer cette vertu et fuir le vice.

De plus, on doit donner des marques par lesquelles on peut connaître si l'on a cette vertu, ou si l'on est entaché de ce vice. Quand la chose est assez connue, et que l'on veut faire un second point, comme si on parle des misères de cette vie, ou de la façon de les souffrir, il n'est pas nécessaire d'expliquer ce que sont ces misères; il suffit de rapporter les diverses sortes de maux qu'on peut souffrir. Si l'on dit qu'il ne faut point abuser des grâces de Dieu, on

doit rapporter ces grâces, par exemple : la vocation au christianisme, à la religion, etc.

Les MOYENS. Il est à remarquer sur les moyens, qu'il faut, 1° montrer que ceux que nous apportons sont véritablement des moyens qui nous peuvent conduire à la chose dont il est question, à quoi plusieurs manquent; 2° donner les plus généraux les premiers. Or ces moyens sont de *considération* ou de *pratique* : les premiers consistent ordinairement dans la considération ou réflexion sur les motifs ou sur la chose même, et doivent précéder les moyens de pratique; les plus généraux doivent encore précéder ceux qui sont particuliers; mais il faut se servir ordinairement des moyens particuliers et de pratique, et rarement des généraux et de considération. Il est à remarquer qu'il est bon, de fois à autre, d'avoir pour la fin une histoire qui fasse voir le bonheur ou le malheur provenant de la chose dont nous parlons; mais il est à propos, 1° qu'elle vienne bien au sujet qu'on traite; 2° qu'elle soit bien morale; 3° tirée des auteurs; 4° pas trop longue.

Les OBJECTIONS. 1° Elles ne doivent pas être plus fortes que les réponses; 2° on peut y donner plusieurs réponses; 3° on peut aussi quelquefois rétorquer fortement les objections; 4° quand on trouve quelques réponses de Notre-Seigneur ou d'un saint Père à une semblable objection, il est très à propos de s'en servir et de dire que c'est Notre-Seigneur même, ou un tel Père qui répond de la sorte à cette objection; 5° on les peut mettre quelquefois devant les moyens.

TROISIÈME PARTIE.

LA PÉRORAISON.

Elle consiste dans une récapitulation de ce qui a été dit, comme aussi dans quelques affections, pour exciter les au-

diteurs à faire ce qu'on leur a proposé, et pour les laisser dans un sentiment de dévotion. Sur quoi il faut remarquer, 1° qu'elle doit être fort courte, et non pas comme un second sermon; 2° qu'il est bon d'y mêler encore quelques motifs; 3° qu'il est bon aussi, de fois à autre, de la finir en s'adressant à Notre-Seigneur, lui demandant sa grâce et son secours pour l'accomplissement des choses dont on vient de parler.

TROIS QUESTIONS IMPORTANTES DANS LA PRÉDICATION.

1° *Des affections.*

Elles sont propres pour toucher, et on les doit produire presque partout dans la prédication, mais principalement à la fin de chaque point.

Elles se peuvent faire, 1° par *interrogation*; par exemple : *Eussions-nous jamais pensé...?* etc. *L'avez-vous cru?* etc., et après avoir donné la définition de la contrition ou de quelque autre chose : *Eh bien! avons-nous cette contrition? Avons-nous cette vertu?* Après avoir apporté des marques de quelque vice ou vertu : *Reconnaissons-nous ces marques en nous? Mettez la main sur la conscience: quelques-uns ne se sentent-ils point coupables d'un tel vice ou d'un tel péché? Toutes nos confessions précédentes ont-elles été bonnes? N'est-il pas vrai que...?* etc. Ces sortes d'interrogations réveillent merveilleusement l'auditeur et font d'ordinaire beaucoup d'impression sur les esprits.

2° Par des *exclamations* : *Ah! malheureux que nous sommes! Qu'avons-nous fait en offensant un si bon Dieu? Oh! si l'on savait...! Oh! si l'on pensait bien...!*

3° Par *admiration* : *Est-il possible que...?* etc.

4° Par des *plaintes* à Notre-Seigneur : *Hélas! que nous sommes misérables de vous offenser!* etc. *Pourquoi avez-vous permis cela?* etc. *Faut-il...?* etc.

5° Par des *demandes* à Notre-Seigneur et aux Saints :
Donnez-nous, mon Dieu..., etc.

6° Par des *invectives* contre le péché, le diable et le monde :
Va, trompeur, qui traites si mal ceux qui s'engagent à toi...! etc.
Va, cruel, qui précipites en enfer ceux qui te suivent!

7° Par des *actes de compassion* : *O pauvre pécheur, que tu es malheureux de te perdre! A combien de misères t'engages-tu!* etc.

2° Des transitions.

Il est à propos et en quelque façon nécessaire de lier les points du sermon par quelques transitions. Ainsi, pour entrer du premier point, qui traite des *Motifs*, au second, qui est la *Définition*, il convient de dire : *Voilà les motifs qui nous font voir combien il importe d'avoir, par exemple, la contrition; voyons maintenant ce que c'est que cette contrition, ou bien : Vous me direz que vous voyez bien qu'il est nécessaire d'avoir cette contrition, mais vous ne savez pas en quoi elle consiste et comment on la produit; et c'est ce que je m'en vais vous dire en mon second point*, ou semblable transition. Il en faut faire de même pour passer au troisième, par exemple : *Il me semble que vous me dites : Nous voyons combien il importe d'avoir une telle vertu, et ce que c'est; nous avouons aussi que nous ne l'avons pas, et désirons de l'embrasser; mais nous y voyons beaucoup de difficultés, et voudrions bien savoir les moyens de l'acquérir; ces moyens, je m'en vais vous les enseigner; écoutez-les bien. C'est mon troisième point.*

Après les *Moyens*, on peut dire : *Eh bien! que reste-t-il? A quoi tient-il que nous ne fassions ceci ou cela? Nous en voyons la nécessité, nous savons ce que c'est, nous avons appris les moyens d'y parvenir; il me semble néanmoins entendre quelqu'un qui me dit...*, etc. Ici, il faut former les objections, s'il y en a à faire, y répondre, puis ajouter, par exemple : *Or sus, il n'y a plus d'empêchements à la pratique d'une telle vertu, etc.*

Il est à remarquer qu'on ne doit pas toujours faire ces

transitions de la même façon, mais les diversifier quant aux termes et aussi quelquefois quant à la manière. Et pour ce qui est de passer de l'exorde au premier point, il faut observer ce qui a été dit au commencement et savoir qu'après l'*Ave Maria*, l'on ne doit point faire de deuxième exorde ou préambule, mais tout d'un coup venir aux motifs, non pas, à la vérité, en disant d'abord : *Ma première raison ou Mon premier motif est*, etc.; mais bien : *Le premier point de mon discours, comme je vous viens de dire, est de vous donner les motifs que nous avons d'éviter, par exemple, le péché de tout notre possible, et le premier motif que j'avance est...*, etc.

3° De la Prononciation.

1° Tout le discours doit être prononcé d'un ton naturel et familier, avec les inflexions de voix convenables, évitant la monotonie et ce qui ressent le chant et la déclamation : les meilleures choses du monde ne faisant point pour lors d'impression, quand elles sont prononcées de cette dernière sorte.

2° On ne doit pas non plus parler plus haut que l'auditoire et le vaisseau ne le requièrent : crier tout haut ne nuisant pas seulement à la poitrine du prédicateur, mais encore blessant l'oreille des auditeurs.

3° Il faut parler distinctement et posément, s'arrêtant et respirant à loisir à la fin des périodes, et encore plus à la fin de chaque motif et de chaque moyen.

Nota. On doit éviter soigneusement la longueur, qui ne fait qu'ennuyer et charger la tête du pauvre peuple, lequel, étant rebuté sur la fin du discours, profite moins de tout ce qui a été dit auparavant; on ne doit parler que trois quarts d'heure environ, les jours ouvriers; et quoiqu'on puisse, les fêtes et dimanches, aller jusqu'à l'heure, on ne la doit pourtant jamais passer.

SERMONS

DE

SAINT VINCENT DE PAUL

PREMIER SERMON

QUI PEUT SERVIR POUR ANNONCER LA MISSION QUELQUES SEMAINES
AVANT QU'ON LA COMMENCE.

Vox Domini ad civitatem clamat, et salus erit timentibus nomen tuum.

Le Seigneur commence à parler à la ville avec une voix puissante, et celui qui craindra votre nom sera sauvé.

(MICH. VI, 9.)

Ce n'est pas d'aujourd'hui, mes Frères, que vous entendez la voix des prêtres qui vous avertissent des adorables volontés de Dieu sur vous, et de votre obligation à les accomplir. Combien de fois la voix de ce pasteur, que Dieu vous a donné dans les douceurs de sa bénédiction, ne s'est-elle pas fait entendre dans cette église, avec ce zèle, cette piété et cette solidité qui eussent dû mille fois vous faire ouvrir les yeux sur vos devoirs, et vous faire retourner sincèrement à Dieu, dont peut-être vos péchés vous séparaient depuis longtemps! Combien de fois n'avez-vous pas encore entendu la voix salutaire de ce charitable pasteur dans le secret du tribunal de

la pénitence, vous avertissant des dangers dans lesquels vous vous engagez peut-être pour les affaires de votre éternité, et vous fournissant de sages avis pour régler vos mœurs selon les principes du christianisme !

Cependant, cela a-t-il empêché que vous ne soyez demeurés éloignés de cet état de vie où sans cesse on vous appelait, des règles du salut dans lesquelles on voulait vous faire entrer, et des promesses de l'alliance que vous aviez contractée avec Jésus-Christ dans le saint baptême ? Et c'est ainsi, grand Dieu ! que les hommes faisaient, avec leur faible voix, tout le bruit dont ils étaient capables, et que toutes leurs paroles, tant que vous n'employiez pas vous-même la force de cette voix divine que les morts entendent de leurs tombeaux, demeuraient toujours sans effet.

Et le voici, ce précieux moment auquel ce Dieu de miséricorde la va faire entendre, cette voix puissante, qui pénétrera dans le cœur de Jérusalem ; voici, selon les paroles de mon texte, les heureux jours dans lesquels cette adorable majesté va vous parler avec plus de force que jamais, et qu'enfin le salut est assuré pour tous ceux qui se laisseront pénétrer de sa crainte : *Vox Domini ad civitatem clamat, et salus erit timentibus nomen tuum.*

* Oui, Chrétiens, c'est dans le temps précieux de ces missions que Dieu ouvre tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, qu'il a presque toujours réservé de faire entendre aux plus grands pécheurs mêmes cette voix forte qui brise la dureté de leur cœur, les éveille du sommeil de mort dans lequel ils étaient plongés, peut-être depuis longtemps, et, après les avoir tirés du tombeau de leurs crimes, les fait marcher dans les voies du salut, que jusqu'alors ils avaient ignorés.

Il est donc de la dernière conséquence, mes chers Frères, de vous préparer avec soin à recevoir une grâce si précieuse ; il est de la dernière conséquence de bannir de vos esprits

toutes les dangereuses préventions auxquelles on se laisse aller si aisément ; il est de la dernière conséquence de voir les moyens dont il vous faut servir pour vous disposer à recevoir l'abondance des bénédictions de Dieu.

Trois devoirs auxquels je vais vous exciter dans le premier discours, que je divise pour cela en trois points. Je vous fais voir d'abord combien vous êtes obligés de vous disposer avec soin à recevoir la mission que je vous annonce et à en profiter : c'est ce qui fera le sujet de mon premier point. Je réponds ensuite à ce qui pourrait vous venir dans l'esprit, capable de vous refroidir dans un sujet de cette importance, et c'est ce qui fera la matière du second. Enfin je finis par deux ou trois moyens qui vous mettront en état de profiter de nos travaux. Et voilà, Chrétiens, toute l'économie et le partage de ce discours ; c'est au Saint-Esprit qui nous envoie à bénir notre entreprise, et c'est la grâce que je lui demande par l'intercession de la sainte Vierge. *Ave, Maria.*

Avis à donner après l'Ave du premier sermon.

Il faut vous avertir d'abord que les exercices auxquels nous vous appliquerons pendant le peu de temps que nous avons à être dans votre paroisse se réduisent à quatre : à la prédication, au catéchisme, aux confessions et à la pacification des différends.

Nous prêcherons deux fois le jour ; et, en faveur des pauvres pour qui nous avons beaucoup de considération, comme on nous a dit que l'heure du matin la plus commode pour eux était celle de.... et le soir celle de..., nous nous y assujettirons avec beaucoup de fidélité, afin qu'ils ne prennent rien ou très-peu sur leurs travaux. Ce sont des prédications simples et familières ; nous nous y étudions à faire en sorte qu'il vous soit facile de nous entendre.

Le catéchisme se fera régulièrement tous les jours à une

heure, surtout à ceux qui sont à peu près en âge de faire leur première communion, pour les préparer de bonne heure à cette grande action. Pères et mères, secondez en cela nos bons desseins; envoyez vos enfants et vos domestiques dès aujourd'hui, afin qu'on puisse inscrire leurs noms; on ne manquera pas de leur distribuer des récompenses d'images et de chapelets.

Nous ne commencerons à nous mettre au confessionnal que..., parce qu'il y a des instructions à vous faire qui doivent nécessairement précéder vos confessions; nous y serons le matin depuis..., pour entendre surtout les confessions générales de ceux qui en ont besoin pour réparer les défauts qui peuvent s'être glissés dans leurs confessions particulières. On ne communie point pendant le temps de la mission, afin de nous mieux disposer à communier tous ensemble à la fin; ceux qui se prépareront de bonne heure auront de bien grands avantages.

Comme on ne peut être bien avec Dieu quand on est mal avec le prochain, nous regarderons comme un de nos devoirs les plus essentiels de travailler à la réconciliation de ceux qui sont en querelle, et d'accorder les procès par des compromis ou des transactions volontaires. C'est à ceux qui aiment la paix de nous instruire de bonne heure de leurs différends; nous serons toujours prêts à les écouter, pourvu qu'ils viennent à la maison, et que ce soit depuis midi jusqu'à deux heures.

Vous jugez bien par là que ce ne sont pas vos richesses que nous cherchons, mais vos âmes, *non vestra, sed vos*; elles appartiennent à Dieu, il faut qu'elles y reviennent. Ainsi, il est bon et même nécessaire de vous dire que nous vivons à nos dépens, et que nous ne sommes à charge à personne; non-seulement nous ne demandons rien, mais même nous nous faisons une loi de refuser les présents que vous voudriez nous faire de vous-mêmes. Il y a pourtant de certains meubles dont

nous n'avons pu nous charger, comme la vaisselle et le linge ; mais ces meubles ne vous causeront que la peine de les venir reprendre, et c'est à quoi votre charité a déjà abondamment satisfait. Il vous en coûtera bien un peu de nous venir entendre, et vous aurez peut-être quelque peine à vous assujettir à nos exercices, venant de loin, avant le jour, et par de mauvais chemins ; mais vous en êtes payés comptant par les trésors de l'indulgence que nous vous apportons. Elle est plénière, cette indulgence ; elle est toute semblable à celle qui se gagne au temps d'un jubilé, rendue telle non-seulement pour ceux de cette paroisse où se fait la mission, mais encore pour tous ceux des paroisses voisines qui assisteront à nos exercices dans le dessein de se convertir véritablement à Dieu : l'indulgence n'est que pour ceux-là. Nous avons par conséquent le pouvoir de remettre toutes sortes de crimes, quant à la peine et quant à la culpabilité, ceux mêmes qui sont réservés à Monseigneur et au Saint-Siège ; de dispenser des serments ou des vœux, ou de les changer, et de réhabiliter les mariages : avantages précieux, et que vous pouvez vous procurer sans qu'il vous en coûte ni jeûne, ni aumônes d'obligation, ni même prières déterminées. Il ne faut, pour gagner cette indulgence, qu'assister à nos exercices, faire la confession générale, si on croit en avoir besoin, et communier en cette église. Et quand je dis qu'il faut assister à nos exercices, je ne prétends point vous obliger à ne manquer à aucun ; mais, par exemple, vous êtes six dans une maison : que le père et les grands enfants viennent le matin, les petits au catéchisme, et le reste le soir. Souvenez-vous donc, s'il vous plaît, que nous faisons trois exercices par jour : la prédication à..., le catéchisme à une heure ; puis nous entendons les confessions. Les jours de dimanches et de fêtes, c'est tout le même ordre, sinon que la prédication du matin se fait à la grand'messe, et celle du soir entre vêpres et complies. Le jeudi, qui est le jour de la se-

maine où vous êtes le plus occupés, on vous laissera la liberté de vaquer plus particulièrement à vos affaires, et on ne fera ce jour-là aucun exercice de la mission.

PREMIER POINT.

De quelque manière que nous envisagions les exercices de la mission, nous rencontrons partout des motifs très-pressants d'en faire un saint usage, soit que nous jetions les yeux sur l'inestimable bonté de Celui qui envoie la mission dans cette paroisse, soit que nous considérions la force de ce moyen pour nous aider à ménager les intérêts de notre salut, soit que nous pensions au danger épouvantable dans lequel tombent ceux qui ne s'en servent qu'avec négligence : trois raisons sur lesquelles j'appelle toute l'attention de vos esprits, et dont je me promets beaucoup pour le salut des âmes.

Commencez donc, mes chers Frères, en premier lieu, à vous défaire des premières idées dont peut-être vous vous êtes laissé prévenir, sur la première nouvelle que la mission allait venir chez vous. C'est peut-être, vous direz-vous, la piété de monsieur notre curé qui nous procure ce bien ; c'est un effet du soin de notre évêque pour ce qui regarde notre salut ; ce sont ces missionnaires qui, ayant tourné leurs pensées vers notre paroisse, se sont déterminés à venir travailler ici plutôt qu'ailleurs.

Tout cela peut être vrai, mes Frères ; mais gardez-vous de vous arrêter là. Qui est-ce, à votre avis, qui aurait mis dans l'esprit de ce saint prélat, de ce digne pasteur, ou de ces missionnaires, une pensée si salutaire pour vos âmes ? Grand Dieu, nous le reconnaissons, c'est vous seul qui en êtes l'auteur ; jamais le prélat, jamais le pasteur, jamais nous-mêmes n'eussions eu la moindre pensée de salut pour ce cher peuple, si, par les mouvements de votre miséricorde pour eux, vous ne nous l'eussiez donnée ; c'est vous, Sei-

gneur, qui, du haut du trône de votre grâce, dites aujourd'hui efficacement à ce bon peuple : *Ego cogito cogitationes pacis* (JER., XXIX, 11), c'est moi qui ai pour vous à présent des pensées de paix et de réconciliation, et c'est moi qui en inspire les mouvements à tous les ministres de mes bontés ; *ego cogito cogitationes pacis*, c'est moi qui ai pour vous à présent des pensées de paix. Je sais que, comme dit saint Jacques, c'est de cet adorable Père que viennent tous les dons précieux et toute la grâce qui nous conduit au salut ; mais il faut reconnaître que celui que je vous présente aujourd'hui de sa part est un de ceux qu'il tire des trésors infinis de ses miséricordes les plus rares ; que c'est une de ces grâces de réserve qu'il n'accorde que de temps en temps ; que c'est un de ces moyens extraordinaires dont il s'est toujours servi, lorsqu'il a été question d'opérer d'une manière singulière le salut des hommes et de les faire rentrer en eux-mêmes.

Noé fut le premier missionnaire dont Dieu se servit pour rappeler les hommes à leurs devoirs, et leur faire éviter ce terrible châtement du déluge que leurs crimes avaient attiré ; il prêcha cent ans la pénitence ; pendant cent ans, il exhorte les hommes à se convertir ; mais parce que cette première mission ne réussit pas, parce que les vives remontrances de ce saint prêtre de la loi de nature ne changent point les hommes, la colère de Dieu éclate enfin sur eux de cette manière épouvantable que nous savons, et fait périr toute la terre dans les eaux.

Moïse et Aaron furent ensuite deux autres premiers et excellents missionnaires dont Dieu se servit pour communiquer aux pécheurs la plus grande grâce qu'il leur eût faite jusque-là ; ils furent envoyés premièrement pour tirer les Israélites de l'Égypte, pour les conduire ensuite dans le désert, leur donner la loi, les instruire et les introduire enfin dans la terre de bénédiction.

Mille ans après, ou environ, le peuple juif étant tombé

dans les derniers désordres d'impureté, d'idolâtrie et d'injustice, Dieu leur suscite un roi, nommé Josaphat, qui, par son esprit, envoie neuf lévites, deux prêtres et plusieurs des grands prêtres pieux de la cour, dans les villes et les villages de son royaume, pour ramener les Juifs au culte du vrai Dieu et à l'obéissance de la loi sainte.

A toutes les époques, la mission a été un effort puissant des bontés de Dieu pour le salut du monde.

Que dirai-je maintenant de la manière pleine d'amour dont Dieu, dans la plénitude des temps, a opéré le salut de tous les hommes? N'est-ce pas par l'adorable mission de son Fils unique sur la terre qu'il l'a fait? Les Prophètes leur avaient souvent parlé inutilement; les anges mêmes, plus d'une fois en vain, avaient paru pour les instruire de leurs devoirs. A ce coup, le Fils adorable du Très-Haut est envoyé de son Père éternel, comme il nous l'a déclaré lui-même : *Misit me vivens Pater* (JOAN., VI, 58); il est envoyé pour prêcher aux hommes les voies du salut, pour remettre leurs iniquités, et les remettre par le prix de son sang, à tous les enfants de Dieu qui se seraient écartés de leurs devoirs : autant de fonctions saintes que nous venons exercer en notre manière à votre égard, mes chers Frères.

Mais cet adorable Fils du Très-Haut, le Rédempteur du monde, comment a-t-il établi son Église et converti tout un monde idolâtre? N'est-ce pas par la célèbre mission que les Apôtres firent par son ordre dans tous les endroits de la terre? Et comment, tous les jours, voit-on les peuples sanctifiés, les paroisses renouvelées, les crimes bannis, les exercices de piété rétablis? N'est-ce pas les missions saintes que Dieu inspire aux prélats et aux pasteurs? Or c'est cette grâce privilégiée, et qu'on peut appeler par excellence le don du Père des miséricordes, qui vous est accordée aujourd'hui.

S'il était nécessaire, mon cher Auditeur, ce Dieu de bonté descendrait encore une fois sur la terre pour vous conduire

au salut; mais parce que, l'ayant fait une fois, il ne doit, selon les desseins de la sagesse éternelle, revenir qu'à la fin des siècles, pour être le juge des vivants et des morts, il vous envoie nos personnes de sa part; nous sommes ses ambassadeurs; c'est de la part de ce grand Dieu du ciel et de la terre, de votre Créateur, de votre Rédempteur, que nous vous répétons cent fois l'obligation où vous êtes de vous réconcilier au plus tôt avec lui par une sincère piété, par une parfaite conversion de vos mœurs, et par une vie toute nouvelle : *Pro Christo legatione fungimur.* (II Cor., v, 20.)

Ce sont là, mes chers Frères, les fruits de salut que doivent espérer tous ceux qui savent faire un saint usage d'une mission, et le premier motif qui nous y doit obliger; le second, ce sont les avantages qui nous en reviennent. Nous lisons dans Ézéchiël qu'un jour Dieu mena ce prophète dans une vaste campagne, et que là il lui fit voir quantité d'ossements répandus çà et là, puis lui ordonna d'amonceler ces ossements. Le prophète n'eut pas plus tôt obéi à cet ordre que tous les os se joignant les uns aux autres dans leurs proportions et situations naturelles, composèrent en un instant une espèce de peuple nouveau devant le prophète. Mais ce n'était là que des squelettes; il fallait les animer et leur donner la vie. Dieu ordonna pour cela à Ézéchiël d'appeler les vents des quatre parties du monde, et le prophète ayant encore obéi à cet ordre, les vents eurent à peine soufflé sur ces squelettes, qu'aussitôt les voilà animés, et le prophète voit en un instant devant lui une armée tout entière de gens robustes, pleins de connaissance et de vie. Voici l'explication de ce beau trait de l'Écriture, qui semble être fait pour mon sujet. Qu'est-ce que ces os répandus çà et là dans une vaste campagne, sinon l'état où se trouvent dans les villages, et, disons-le, souvent dans les villes, la plupart des chrétiens, chacun dans leur emploi, et qui, par le péché mortel dans lequel ils ont le malheur de vivre, ne font non plus d'ac-

tions de vie pour l'éternité, qu'un os mort et desséché que l'on foule aux pieds?

Le pasteur, par l'ordre de Dieu, les appelle tous les dimanches, comme le prophète appelle les ossements secs : *Ossa arida, audite verbum Domini.* (EZECH., xxxvii, 4.) Tous ces chrétiens s'assemblent dans les temples aux jours marqués; ils y entendent la parole de vie; ils y assistent aux sacrés mystères, et peut-être que, comme ils s'y confessent, ils y participent à la chair adorable de Jésus-Christ. Qui ne dirait que toutes ces personnes sont vivantes? Qui ne les prendrait pour des fidèles pleins de cette vie de la grâce qui fait proprement le chrétien? Et cependant, aux yeux de Dieu, ce ne sont que des squelettes, des figures d'hommes, des fantômes de chrétiens : *Spiritus non habebant* (EZECH., xxxvii, 8), ils n'ont point la vie de la grâce, et, malgré tout cet extérieur vivant, ils sont toujours dans un état de mort : celui-ci, par un attachement criminel à des plaisirs damnables; celui-là, par sa négligence à se retirer du péché; cet autre, par le peu de violence qu'il se fait pour arrêter le cours de ses blasphèmes ou de ses médisances. Que fait donc Dieu, qui veut sincèrement le salut de tous les hommes? Qu'ordonne-t-il dans les transports de sa charité pour les pécheurs? De quels moyens se sert-il pour visiter de nouveau son peuple, lui donner la science du salut et conduire ses pas dans les sentiers de la justice? Il inspire au pasteur, à l'évêque, d'appeler dans une paroisse des missionnaires qui, portés par le souffle de la grâce, parcourent les terres comme quatre vents mystérieux. Cette grâce nous arrête sur votre paroisse : quel en sera le succès? Si vous savez ménager cette faveur, les morts reprendront une nouvelle vie; ceux qui étaient séparés par les querelles et les procès seront réunis par la charité; l'air ne retentira plus d'imprécations ni de blasphèmes; la pudeur chrétienne prendra la place des paroles sales et impudentes; la sobriété succédera aux excès du vin; les cabarets seront

fermés, les sociétés de libertinage dissipées, la piété en honneur, et les sacrements fréquentés. Enfin, pour renfermer tout en deux mots avec le prophète Jérémie : « Voici ce que dit le Seigneur : Voici l'heureux temps qui s'approche, dans lequel on recherchera en vain le péché de ce peuple, » puisqu'il ne s'y trouvera plus de chrétiens qui y soient sujets, au moins à ces péchés de mort qui les perdaient auparavant : *Quæretur iniquitas Israel, et non erit* (JER., L, 20), parce que c'est le temps des miséricordes et des grâces de Dieu toutes particulières : *Quoniam propitius ero eis.* (JER., L, 20.)

Avec quelle témérité des gens sans expérience et sans réflexion osent-ils donc dire ce que l'on n'entend sortir qu'avec horreur de leur bouche : que les missions sont inutiles, que l'on n'est pas meilleur après une mission que devant ? Cela est vrai dans les paroisses où les peuples, éloignés de la bonne disposition de ceux de ce lieu, ne font que se moquer des ouvriers de l'Évangile, ne daignent pas se trouver aux instructions, et sont assez indiscrets pour négliger leur salut dans un temps que Dieu s'offre à eux avec tant de bonté ; cela peut être vrai dans les paroisses qui n'ont pas, comme celle-ci, des pasteurs zélés pour en conserver le fruit.

Mais tout ce que vous venez d'entendre est, à la lettre, le fruit que l'on tire d'une mission où les peuples n'ont rien épargné pour catifaire à leurs devoirs, et ce fruit n'est-il pas très-considérable ? Peut-être, après notre sortie, se trouvera-t-il dans ce grand nombre un ou deux endurcis qui, ayant abusé de la grâce de Dieu, seront aussi ivrognes, aussi joueurs, aussi injustes, aussi querelleurs qu'auparavant, comme dans la compagnie de Jésus-Christ lui-même, il se trouva un Judas qui, malgré la bonté de son maître, se perdit. Est-ce donc par le témoignage de pareils hommes, vendus pour faire le mal, qu'on doit juger de ce qu'est une paroisse après la mission ? Comptera-t-on pour rien ces milliers de confessions réparées par une bonne confession générale, ces habi-

tudes rompues, ces conversions véritables aux yeux de Dieu, de gens qui ne retombent plus, ces réconciliations sincères, ces restitutions, et surtout cette sainte crainte de Dieu que la plus grande partie d'un peuple puise dans l'assiduité aux exercices d'une mission, et qui en fait autant d'heureux enfants de Dieu, devant continuer jusqu'à la mort à travailler solidement à leur salut?

Si l'espérance de retirer de pareils fruits de votre assiduité doit vous animer dès à présent à tout mettre en œuvre pour les obtenir, la crainte des malheurs qui suivent la négligence à profiter de ces temps de salut achèvera de vous convaincre; car je suis obligé de vous dire, pour un troisième et puissant motif, que cette parole ne retournera point à Dieu sans effet; que, lorsqu'une grâce aussi grande que l'est celle d'une mission ne convertit pas les pécheurs, elle les endurecit; que, lorsque les peuples refusent par négligence de participer aux bénédictions que Dieu leur présente, ils éprouvent bientôt après les plus terribles malédictions. Le déluge épouvantable qui fit périr tous les hommes ne fut qu'une funeste suite du mépris qu'ils firent de la mission et de la prédication de Noé. Si le peuple d'Israël fut emmené et retenu pendant soixante-dix ans dans la plus honteuse captivité, sous une nation idolâtre, après avoir vu son temple pillé, ses autels renversés, ses prêtres égorgés, ce ne fut qu'après avoir négligé de profiter de la mission des prophètes que Dieu leur envoyait de temps en temps; c'est lui-même qui le déclare dans Isaïe : *Quem mittam?* (Isa., vi, 8.) Si, dans la suite, la Judée tombe dans les derniers malheurs; si Jérusalem, qui était la capitale, a été renversée, le temple détruit, les enfants massacrés, les femmes enceintes ouvertes, et tous les Juifs exterminés, c'est uniquement, dit le Fils de Dieu, parce qu'ils n'ont pas connu le temps de cette visite que Jésus-Christ faisait chez eux, et à cause du mépris qu'ils avaient fait de sa divine mission.

Mais vous n'avez pas besoin que l'on continue des choses si terribles ; et je m'assure que vous êtes tous disposés à nous recevoir avec un saint empressement , et à profiter avec exactitude de ce grand moyen de salut que nous vous présentons avec tant de bonne volonté. Il est temps de répondre aux difficultés qui pourraient s'être déjà emparées de vos esprits , et c'est à quoi j'emploie la seconde partie de ce discours.

SECOND POINT.

Ce que nous avons le plus à craindre , disait autrefois l'apôtre saint Paul aux Corinthiens , c'est que nous ne nous laissions surprendre par le démon , car nous n'ignorons pas ses damnables adresses : *Ut non circumveniamur a Satana ; non enim ignoramus cogitationes ejus. (II Cor. , II, 11.)* Une crainte toute semblable occupe à présent notre esprit pour ce qui regarde les dispositions de vos cœurs et le succès de la mission que je vous annonce ; car nous n'ignorons pas les ruses dont le démon se sert pour ne pas laisser échapper sa proie , je veux dire vos âmes , qui sont peut-être , par l'habitude du péché , depuis longtemps déjà sous son infâme tyrannie.

Que de mauvaises raisons ne fournit pas cet ennemi de salut à ceux qui veulent secouer le joug et répondre à la voix de Dieu qui les appelle ! Combien de fois ne voyons-nous pas qu'il se sert de la simplicité , de l'ignorance ou de la malice de certaines personnes dans chaque paroisse , pour jeter dans l'esprit des autres des préventions , ou qui les écartent tout à fait des missionnaires , ou qui diminuent la confiance qu'on doit avoir en eux !

Les uns se laissent prévenir contre les missionnaires comme contre des hôtes difficiles ; les autres disent que ce sont gens qui apprennent ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas ; et ordinairement , l'on ne trouve que trop de ces prudents selon la chair qui appréhendent que l'on ne dé-

couvre leur infamie, et haïssent souverainement cette lumière que les missions ont dessein de faire briller autant qu'il leur est possible.

D'autres s'en prennent à la mission même, et prétendent, par un renversement de raison qu'on ne saurait assez déplore, qu'elle attire des malheurs dans une paroisse; que la grêle, la stérilité, l'augmentation des tailles sont les suites ordinaires des missions; et ceux qui appréhendent et veulent faire appréhender ce dernier mal d'augmentation des subsides s'imaginent raisonner en habiles gens quand ils disent qu'il est impossible que nous puissions nous résoudre à travailler, comme nous faisons, à nos propres dépens; que le roi nous donne une somme considérable, et qu'ensuite, pour se dédommager, il augmente la taille dans les lieux où nous avons été.

Il y en a, enfin, qui trouvent en eux-mêmes des difficultés que les vices et l'indifférence pour le salut font naître. Ils n'ont pas le temps, disent-ils, de venir à tant de prédications; ils n'en ont pas tant à perdre pour venir faire leur confession; ils ont déjà assez de fatigues, sans ajouter celle de se gêner pour venir aux exercices pénibles de la mission.

Avec un peu de foi et de religion, de désir de vous sauver, avec un peu de bon sens, mon cher Auditeur, vous n'auriez pas besoin que l'on vous réponde sur toutes ces frivoles difficultés. Il le faut pourtant faire; nous sommes redevables à tout le monde, à l'insensé comme au sage; et l'esprit faible doit trouver sur nos lèvres les vérités solides qui feront disparaître toutes les fausses réflexions dont il est prévenu. Mais que ce soit en deux mots, pour ne pas être à charge à tant de bons esprits, à tant de bons cœurs, à tant d'âmes chrétiennes et si bien disposées dont cet auditoire est rempli.

Êtes-vous de ces gens prévenus contre les missionnaires? Vous avez bien tort, mon cher Auditeur; car enfin quel mal

avez-vous à craindre de gens qui n'ont d'autres soins, d'autres plaisirs dans ce monde que de vous rendre service pour l'éternité, de gens uniquement occupés du salut des chrétiens de la campagne, qui ont quitté leur famille, et se sont mis ensemble pour consacrer à cette bonne œuvre leur temps, leurs biens et leur personne? Quelles rigueurs avez-vous à craindre de ces missionnaires qui, n'ayant que vous pour objet de leur zèle dans ce monde, laissent les grandes villes dans lesquelles ils ne prêchent, ne confessent et ne catéchisent jamais, pour se donner entièrement à vous, et viennent de bon cœur essayer les rigueurs des plus rudes saisons, afin de vous chercher pour Dieu, avec des tendresses de mères?

On refuse pourtant, dit-on, l'absolution; on renvoie quelquefois les gens. Je n'ai rien à vous répondre sur ce sujet; allez interroger ceux qui nous ont entendus, ceux qui ont voulu profiter sincèrement de nos travaux, et vous verrez vous-mêmes par la joie et la consolation dont ils sont remplis que, s'il y a quelque plaisir dans la vie, il est pour ceux qui mettent à profit la mission.

Je ne dis pas que, dans les paroisses les mieux réglées, l'on ne trouve quelquefois deux ou trois libertins qui, après s'être moqués de Dieu pendant le cours d'une mission, après avoir continué dans leurs crimes, s'imaginent qu'on les doit recevoir quand, à la fin, par hypocrisie ou par crainte de s'attirer le mépris des autres, ils viennent se présenter à un missionnaire pour avoir de lui l'absolution sans contrition, sans conversion et sans dispositions; je ne nie pas qu'il ne se trouve de ces sortes de gens mal satisfaits des missionnaires. Mais voudriez-vous leur ressembler, mon cher Auditeur? Et si jamais nous avons manqué de remplir de consolation et de traiter avec une tendresse maternelle tous ceux que nous avons vus dans de bonnes dispositions, si jamais pécheurs, pour grands qu'ils aient été, s'étant présentés à

nous dans les sentiments d'un cœur véritablement converti, ont manqué de trouver en nous ces entrailles de miséricorde du Dieu dont nous tenons la place, eh bien! qu'ils le disent, et nous renonçons pour jamais à notre ministère.

Nous apprenons, dit-on, du mal que l'on ne sait pas. Sachez, s'il vous plaît, distinguer entre apprendre à un peuple ignorant ce qu'il doit fuir ou pratiquer, lui apprendre que ce qu'il regarde comme une bagatelle est un grand péché, et apprendre à des innocents des péchés qu'ils ignorent. Nous remplissons le premier de ces devoirs, à l'exemple de Jésus-Christ, notre divin maître; et c'est ce qui fera la consolation de tous les bons chrétiens; mais c'est une des calomnies les plus noires, de dire que nous apprenons du mal à ceux qui n'en savent pas; ce blasphème, pour parler avec l'Apôtre, que l'on prononce contre nous, ne vient que de ces libertins qui ne peuvent souffrir qu'on découvre leurs ordures, et qui se plaignent que l'on fouille trop avant dans leur conscience quand on commence à leur mettre devant leurs yeux toute l'infamie de leur damnable conduite.

M'obligerez-vous, mes Frères, de parler ici à mon avantage, à l'exemple de saint Paul? Quoi donc! tant d'études que nous avons faites, tant d'années passées sur les livres, tant de veilles et une si longue expérience, tout cela ne nous aurait-il donc pas appris ce qu'il faut dire et ce qu'il faut faire? Et ces hommes ignorants, qui blâment avec tant de facilité notre conduite, y pensent-ils bien? Mais j'en dis trop; par la grâce du Seigneur, nous aurons dans peu la consolation de voir tous les nuages se dissiper.

Je n'ai presque pas le cœur de répondre à la seconde sorte de personnes qui disent que la mission a coutume d'apporter des malheurs. Car, enfin, que veut-on dire par ces expressions indiscretes? Si l'on prétend faire entendre que la malédiction de Dieu suit de près ceux qui n'y font pas leurs devoirs, à la bonne heure! Qui est-ce qui a jamais

douté que l'abus des grâces de Dieu ne soit toujours suivi de châtements? Mais cette paroisse voudrait-elle s'opposer à l'Esprit-Saint? N'y est-on pas, au contraire, très-disposé à faire son devoir? Qu'y a-t-il donc à craindre pour vous, Messieurs et chers Frères, à qui la voix du Tout-Puissant ne se fait entendre aujourd'hui que pour vous combler de ses miséricordes? *Vox Domini*, etc. Veut-on soutenir que la mission elle-même porte malheur aux paroisses? De quels supplices un pareil blasphème ne serait-il pas digne? Grand Dieu, quelle injure les impies feraient à votre bonté! Pourriez-vous souffrir qu'on vous crût si mauvais, Seigneur, qu'aussitôt que dans une paroisse on commence à vouloir penser ou faire penser les chrétiens à vous servir, c'en est assez pour y attirer la malédiction? Satan a-t-il jamais proféré un blasphème pareil à celui-là? Laissons-les, ces impies; ce sera dans les enfers qu'on leur répondra beaucoup mieux que dans le temple du Dieu vivant.

Enfin, mon cher Auditeur, la crainte de perdre quelques moments de votre travail serait-elle capable de vous donner de l'indifférence? Souvenez-vous que vous en perdez bien d'autres toute l'année à des affaires non-seulement de moindre conséquence que celle dont il s'agit, mais tout à fait inutiles et souvent criminelles : à des festins, à des jeux, à des danses, au cabaret, et que ce sont ces temps que l'on doit appeler perdus. Souvenez-vous que c'est une impiété de donner ce nom de temps perdu à celui que l'on emploie à faire une bonne confession générale qui nous met en état de bien mourir, à s'instruire de ses devoirs dans les prédications, à apprendre solidement à se sauver. Le Saint-Esprit a dit, et rien n'est si vrai : « Celui qui craint la pluie sera accablé par la neige » (JOB, VI, 16), c'est-à-dire que celui qui appréhende si fort de perdre quelques instants pour son salut attirera sur lui les traits de la justice de Dieu qui lui en feront perdre cent fois davantage ; car il arrive toujours à ces sortes

de gens, avares à l'égard de Dieu, ce qui arriva aux Juifs qui n'osaient pas suivre Jésus-Christ de peur de perdre leurs biens temporels. Ils craignent, dit saint Augustin, de perdre un bien passager : *Temporalia perdere timuerunt ; vitam æternam non cogitaverunt*, et ne pensent pas aux biens éternels qu'ils peuvent acquérir, *et utrumque amiserunt*, et ils ont perdu pitoyablement l'un et l'autre, et ont été misérables en ce monde, pour l'être infiniment plus en l'autre. Voilà ce que doivent attendre ceux qui aiment mieux laisser les affaires de leur éternité que de prendre un peu de temps sur leurs occupations, en cela semblables à ces infâmes Géraséniens qui prièrent Jésus-Christ de sortir de leur pays, parce qu'à son arrivée ils auraient perdu de vils pourceaux. Si, au lieu de vous annoncer la mission, mon cher Auditeur, j'avais ordre, de la part de Dieu, de vous dire, comme on dit autrefois à Ézéchiass : *Dispone domui tuæ* (ISA., XXXVIII, 1), réglez vos affaires, car dans peu vous mourrez ; ne croiriez-vous pas le reste de ce temps bien employé à vos intérêts, si vous l'employiez dès lors à penser à votre salut ? Mais qui sait si cela n'arrivera pas à quelqu'un ? Quels regrets pour vous, mon cher Auditeur, si Dieu vous appelait après cette mission, comme cela peut arriver, et que vous n'eussiez pas mis les affaires de votre âme en bon état ! Quel désespoir ! et que ne voudriez-vous pas avoir fait pour lors ?

J'ajouterai, mes chers Frères, qu'au reste nous ménagerons tellement vos moments que vous ne serez pas obligés de vous détourner, sinon fort peu, de vos occupations ; nous prendrons votre temps pour les prédications, et elles seront toujours aussi courtes qu'il nous sera possible ; il n'y a rien que nous ne soyons en disposition de faire pour ménager les affaires de notre éternité.

TROISIÈME POINT.

Mais qu'y a-t-il à faire de votre part ? C'est par où je finis

en deux mots. Voulez-vous que la mission que nous commençons vous soit utile? Voulez-vous qu'elle devienne le principe de votre salut? Voulez-vous recevoir abondamment les bénédictions de Dieu? Écoutez ces derniers mots : Commencez dès aujourd'hui à rompre absolument avec vos anciens désordres; mettez dès aujourd'hui si bien la main à l'affaiblissement de vos anciennes habitudes, que, lorsque nous vous entendrons en confession, vous puissiez nous dire avec vérité : Il est vrai, j'étais accoutumé à dire des paroles trop libres; mais, depuis la première prédication, j'ai si bien pris garde à moi, que je n'en ai plus dit; j'étais accoutumé à proférer des juréments sales et horribles, je n'en ai pas dit un seul depuis la première prédication; je commettais des actions honteuses, depuis la première prédication j'en ai conçu une horreur éternelle.

C'est uniquement pour vous donner cet avis que j'ajoute un troisième point aux deux premiers; si même j'ai quitté mes occupations pour venir prêcher aujourd'hui, c'est que de la fidélité que vous apporterez à suivre cet avis dépend tout le fruit de cette mission. Si vous y êtes fidèles, tout est fait; si vous n'y êtes pas exacts, craignez que tout ne soit perdu pour vous; la mission ne sera utile qu'à ceux qui auront eu le raisonnable soin de s'y préparer de la sorte.

Finissons, mes chers Frères; et, en finissant, écoutons l'exhortation pathétique que nous fait à tous le prophète Joël : *Canite tuba in Sion.* (JOËL, II, 1.) Allez, mes Frères, servez de prédicateurs et de pères auprès de tous les absents; *Vocate cœtum*, préparez tous chacun votre famille à s'assembler dans peu, avec une sainte ardeur, dans la maison du Seigneur, pour y entendre cette voix extraordinaire et intérieure qui doit opérer votre salut; aidez la caducité des vieillards, la faiblesse des enfants, pour les amener avec vous; *Egrediatur sponsus de cubili suo, et sponsa de thalamo suo*; que chacun s'empresse de sortir de son lit le matin, et de quitter ses occupa-

tions le soir, pour entendre la voix du salut ; que dès à présent chacun rompe généralement et généreusement tous les liens dangereux, toutes les sociétés criminelles, toutes les mauvaises habitudes ; *Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes* ; voilà ce temps où des prêtres, extraordinairement envoyés de Dieu, se joignant aux pasteurs ordinaires, offrent pour cette paroisse et leurs travaux et leurs prières ; *Spiritus Domini super me*, c'est l'esprit de Dieu uniquement qui les amène ; *Evangelizare pauperibus misit me*, pour annoncer l'Évangile aux pauvres ; *Sanare contritos corde*, guérir les plaies de l'âme de tous les pécheurs vraiment pénitents ; *Prædicare annuntium Domini acceptum*, et publier ce véritable et grand jubilé de la mission ; *et pepercit populo suo*, et voilà le temps dans lequel Dieu fera miséricorde à ce cher peuple, le recevra au nombre de ses enfants et lui rendra ses droits à l'héritage éternel, où nous conduisent le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Amen.

DEUXIÈME SERMON.

LE SALUT.

Vestram salutem operamini.

Travaillez à votre salut. (*Philipp.*, II, 12.)

A quelle autre chose voudriez-vous travailler, Chrétiens? A acquérir de l'honneur? C'est une fumée qui disparaît un moment après avoir paru. A amasser des richesses? Vous ne sauriez les avoir qu'avec peine, les conserver qu'avec inquiétude, et il faudra bientôt les quitter avec chagrin. A goûter les plaisirs des sens? Ce ne sont que des plaisirs imaginaires. Non, non, mes Frères, croyez-moi, prenez un meilleur parti, suivez le commandement de l'Apôtre, travaillez à sauver votre âme, renoncez à tous les autres intérêts pour n'être attentifs qu'à celui-ci, abandonnez toutes les autres affaires pour ne penser qu'à celle-là; elle est sans contredit la plus nécessaire, la plus pressée, et la seule qui puisse remplir toute l'étendue de vos désirs.

D'où vient cependant qu'elle est la seule à laquelle l'homme ne travaille point, ou à laquelle il ne travaille que faiblement? C'est parce qu'il la regarde ou comme une affaire aisée qui ne lui doit rien coûter, ou comme une affaire difficile qui coûte trop. Appliquez-vous, mes chers Frères, à ces deux points qui sont le fondement de cet important discours, et qui en vont faire toute la distribution: je les répète pour votre instruction et pour la mienne. Il règne sur le salut deux

erreurs dans le monde, qui ôtent à une infinité de chrétiens le désir d'y travailler : la première est l'ignorance où ils sont du prix de leur salut, qui leur inspire l'indolence ; la seconde est l'idée des difficultés qu'ils y attachent, qui les porte au désespoir, aimant mieux tout laisser que de combattre et de se gêner en rien. Voilà les deux erreurs déplorables que j'attaque aujourd'hui, et auxquelles j'oppose l'importance et la facilité du salut. Je dis donc au premier point : rien de plus important que l'affaire du salut ; je dis au second : vous pouvez vous faire la violence qu'il faut pour en surmonter les obstacles.

C'est tout le sujet de cette instruction essentielle. Sauveur du monde, qui me l'avez inspirée, inspirez-moi un zèle ardent pour le salut de mes auditeurs, inspirez-leur à eux-mêmes un vrai désir de se sauver ; c'est la grâce que je vous demande par l'entremise de la sainte Vierge, qui devint la mère du Sauveur aussitôt qu'un Ange lui eut dit : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Pour vous faire d'abord comprendre, sans beaucoup d'efforts d'esprit, de quelle valeur est le salut, je n'aurais qu'à vous dire que c'est Dieu, lequel apprécie parfaitement le mérite de chaque chose, qui y travaille et d'une application aussi ancienne que lui-même : *Charitate perpetua dilexi te* (JER., XXXI, 3) ; qu'il n'a point hors de lui d'autres affaires ; que sa puissance n'a rien fait dans l'univers qui n'y ait quelque rapport. Et afin de vous mieux faire connaître l'importance de cette affaire par la dignité de la personne qui s'en est singulièrement chargée, je n'aurais qu'à vous faire ressouvenir de cette vérité constante qui doit être, selon l'Apôtre, crue comme indubitable, à savoir : que Jésus-Christ n'est venu dans le monde que pour le salut des pécheurs ; qu'il s'est tellement appliqué à cette affaire qu'il en a fait toute la sienne ; qu'il

ne s'est chargé que de celle-là ; qu'il a tout entrepris et tout souffert pour ce dessein ; qu'il lui a sacrifié son corps, son honneur et sa vie, afin de vous inspirer le courage d'en vaincre toutes les difficultés. Mais je prévois que je ne gagnerai guère en vous pressant par l'intérêt de Dieu et de Jésus-Christ, et que vous êtes intéressés comme les autres hommes. Soyez-le donc en ce point, l'Évangile ne vous le défend pas, et comptez que quand il n'irait ni de l'intérêt de Dieu ni de celui de Jésus-Christ que vous vous sauvassiez, c'est pourtant la chose du monde qui vous est la plus importante, parce que le salut est votre affaire, votre grande affaire, votre unique affaire. Donnez-moi ici toute l'attention que l'importance du sujet demande.

Premièrement, le salut est votre affaire. Quand l'Écriture en parle, elle ne l'appelle point autrement, et saint Paul, conjurant les chrétiens de travailler incessamment à leur salut, ne lui donne point d'autre nom ; il les exhorte à prendre soin de leurs affaires : *Rogamus vos ut vestrum negotium agatis.* (*I Thess.*, iv, 11.) En effet, partout ailleurs, ce ne sont pas vos propres affaires qui vous occupent : fonctions d'une charge, soins d'une famille, études, visites, divertissements, négoce, procès, bâtiments, contrats, liaisons, amitiés, commerce, conversations, tant d'autres affaires qui vous pressent, qui vous embarrassent, qui épuisent vos forces et vos soins, ce sont des affaires qu'on honore du titre d'affaires sérieuses et d'occupations importantes ; et pourtant elles vous sont étrangères, elles sont hors de vous : celle-ci vous est propre et vous regarde vous-mêmes ; celles-là sont les affaires du temps, le temps les commence et le temps les finit : celle-ci commence dans le temps, mais elle ne s'achève que dans l'éternité.

Affaire générale qui regarde universellement le monde et qui entre dans toutes les conditions de la vie. Un prêtre est un homme qui travaille à sa sanctification et qui aide les

autres à se sauver ; un prince est un homme qui doit avoir plus d'amour pour le royaume du ciel qu'il attend, que pour le royaume de la terre qu'il possède ; un guerrier est un homme qui doit combattre ses vices et ses passions en combattant les ennemis de l'État ; un juge doit s'occuper de son éternelle destinée en décidant de la destinée des autres hommes ; un bourgeois doit faire valoir les grâces de Dieu en faisant valoir ses domaines ; un marchand doit négocier ses intérêts spirituels en suivant son commerce de la terre ; un laboureur, cultiver son âme aussi bien que ses champs. Dieu ne nous a tous mis au monde que pour nous y faire opérer notre salut ; c'est à cette fin qu'il rapporte non-seulement tous les biens qu'il nous accorde, mais encore tous les malheurs qu'il laisse tomber sur nous ; il nous donne pour cette fin une inclination si sincère, si profonde, si nécessaire, si intime, que nous nous dépouillerions plutôt de nous-mêmes que de cette inclination divinement inspirée ; l'homme le plus dénué d'intelligence désire un bonheur éternel, parce que dans le fond de notre être il y a un rayon de lumière que rien ne peut éteindre et qui nous fait connaître clairement que Dieu seul est notre souverain bien, que Dieu seul peut nous rendre heureux.

Affaire personnelle. Si vous avez un procès à la ville, et que vous ne puissiez par vous-même y entendre, vous vous déchargez sur un parent, sur un ami, sur un voisin affidé qui vous tient lieu de vous-même. Mais vous ne pouvez vous reposer sur personne de l'affaire de votre salut ; les missionnaires qui viennent pour vous y aider n'oublieront rien de tout ce qui peut vous y faire arriver : confessions, prédications, catéchismes, avis publics et particuliers, tout sera mis en œuvre pour vous animer à y travailler ; mais tout cela deviendra inutile, si vous n'y répondez par vos soins personnels. Les Saints, la sainte Vierge, qui a tant contribué à votre salut, ne feront rien sans vous. Jésus-Christ même,

qui est mort pour vous sauver, demande que, par vos efforts soutenus de sa grâce, vous vous appliquiez les mérites de sa mort par vos œuvres. Dieu enfin, qui vous a créés sans vous, ne vous sauvera pas sans vous.

C'est notre grande et principale affaire. Elle est d'un ordre infiniment supérieur à toutes les autres ; il n'y en a point, de quelque genre que vous la puissiez imaginer, qui soit digne d'entrer en comparaison avec celle du salut : desseins de fortune et d'éducation, grand établissement, conduite des armées, projets de guerre, négociations de paix, batailles, conquêtes, ouvrages de l'esprit, tout ce qui fait l'admiration des hommes et qui nourrit leurs passions ne vaut point la moindre pensée que l'on forme pour le salut éternel. Si j'avais le loisir, je vous montrerais que la moindre impression de la grâce sur un cœur, une seule réflexion sur le bonheur ou le malheur de l'autre vie, une larme d'un pénitent, sont préférables à ce grand amas de richesses et de grandeurs entassées les unes sur les autres ; celles-là ne regardent que la terre, celles-ci n'ont que le ciel pour objet : c'est la différence. Il n'y a point d'affaires dans la vie dont le succès nous puisse rendre tout à fait heureux ou tout à fait malheureux ; mais en sauvant notre âme, nous la rendons heureuse de la vue de Dieu, qui est le plus grand de tous les biens et surpasse toute sorte de désirs ; en sauvant notre âme, nous rendons même notre corps heureux, parce qu'il est l'instrument de l'âme et qu'il l'accompagne dans tous ses états ; en un mot, nous gagnons tout en nous sauvant, eussions-nous perdu tout le reste ; mais en manquant le salut nous perdons tout, fussions-nous les maîtres de l'univers entier ; c'est Jésus-Christ qui nous en assure par des paroles qui devraient être gravées en or sur le frontispice de toutes les maisons, ou plutôt dans le cœur de tous les hommes : **QUE SERT A L'HOMME DE GAGNER TOUT LE MONDE, S'IL VIENT A PERDRE SON AME ? (MATTH., XVI, 26.)**

Pour vous rendre sensible cette pensée que peu de gens comprennent, figurez-vous un homme qui a deux procès : il s'agit de sa tête dans l'un, et de cinq millions de rente dans l'autre ; il a négligé le premier, et il est jugé à mort ; mais dans le moment qu'on en va exécuter l'arrêt, son intendant lui vient dire de se réjouir, qu'il va ajouter à ses grands biens cinq millions de rente. Ce riche infortuné serait-il bien sensible à cette nouvelle ? Quel avantage, dirait-il avec raison, d'être un grand seigneur, de jouir de plusieurs provinces, du monde entier, puisque je vais laisser ma tête sur un échafaud, perdre la vie qui est le fondement de tous les biens ! Vous en direz tout autant, pécheurs qui ne songez qu'à vous établir dans le monde, lorsque vous serez au lit de la mort. Quand Dieu aura la bouche ouverte pour prononcer contre vous un arrêt formidable, malheur à vous, si, dans cette triste conjoncture, vos amis, vos flatteurs, viennent vous dire que vous devez sortir contents de ce monde, puisque vous laissez une bonne maison, des domaines bien assurés, des enfants riches et dans l'honneur ! Ah ! direz-vous alors, mais trop tard, quel avantage tirerai-je de la jouissance de toutes les douceurs d'une prospérité mondaine, puisqu'elle me rend éternellement malheureux dans l'autre vie ? A quoi me sert, à moi qui vais brûler éternellement, d'avoir laissé de grands biens à mes enfants, d'avoir élevé ma famille sur le pied de celle d'un prince, d'avoir nagé dans les plaisirs, d'avoir été en possession de tout ce qui peut rendre un homme heureux sur la terre, d'avoir rendu mon nom immortel, d'avoir porté la couronne et le sceptre, puisque je n'emporte avec moi aucune des choses nécessaires pour jouir des délices éternelles ? Au contraire, quelle plus grande calamité que de sortir du monde dans une si grande misère des choses de Dieu, après avoir vécu avec un si grand éclat ? Le monde entier peut-il égaler la grandeur de ma perte ? Ce que vous direz alors, ah ! n'attendez pas à l'heure

de la mort pour vous le dire, dites-le-vous dès à présent, ou trouvez bon que je vous le dise sans craindre de vous le dire trop souvent : Que vous sert, grands du siècle, de donner des lois à tout le monde, si vous êtes esclaves du démon? Messieurs les officiers, qui vous acquittez avec tant d'exactitude et de gloire de vos emplois, *quid prodest?* que vous sert-il d'être loués pour une partie que vous faites de bien, si vous êtes damnés pour l'autre partie que vous faites de mal? *Quid prodest?* que vous sert-il, juges, d'être les arbitres de la fortune et de la vie des hommes sur la terre, si vous êtes condamnés aux flammes éternelles? Que vous sert, marchands, que vos boutiques brillent d'or et d'argent, si votre âme est envoyée dans l'horreur des ténèbres? *Quid prodest,* mes Sœurs, d'avoir été recherchées, adorées, servies, si vous êtes foulées dans les enfers? Que me servira, à moi, prédicateur, de travailler au salut des autres, si je manque le mien, qui est pourtant ma plus grande affaire?

• Je n'en dis pas encore assez si je n'ajoute qu'à le bien prendre, et au sens de l'Écriture et des Prophètes, elle est notre unique affaire dans les desseins du Père, qui ne nous a créés que pour le salut; unique dans les desseins du Fils, qui n'est descendu du ciel que pour notre salut; unique dans les desseins du Saint-Esprit, qui ne nous sanctifie dans l'Église et qui ne nous glorifie dans le ciel que pour notre salut. Et, pour me servir des fortes expressions du Sage, c'est dans l'observation de la loi, qui est la voie nécessaire au salut, que consiste tout l'homme. Toutes les autres affaires, en effet, comparées à celle-là, doivent être comptées pour rien, moins que rien; quand elles n'y tiennent pas par quelque endroit, ce sont de vains amusements auxquels le monde, toujours aveugle, donne le nom d'affaires, et qui ne sont point la fin de l'homme, qui sont au-dessous d'une âme intelligente, raisonnable, immortelle, chrétienne; car l'âme s'abaisse quand elle descend à toutes ces différentes occupa-

tions qui troublent, qui entraînent, qui emportent si inutilement la vie des hommes ; et si nous sommes aussi judicieux que Tertullien, nous nous écrierons avec lui : *Unicum mihi negotium est, nec aliud curo*, et encore mieux avec notre Sauveur : *Unum est necessarium*.

Affaire indivisible. C'est à elle que toutes doivent être rapportées ; c'est là notre point de vue ; de là nous devons tirer toutes nos lignes ; comme, dans un procès, toute la conduite qu'on y tient ne va qu'à le gagner, tout doit être envisagé par rapport au salut : plaisirs, travaux, emplois ; il n'y en a pas de si pénibles qu'on ne doive embrasser, quand ils y contribuent ; point de si agréables qu'on ne doive quitter, quand ils en éloignent ; il doit être le but de toutes nos pensées, prétentions, intérêts, travaux, entreprises.

Affaire indispensable. Toutes les autres sont indifférentes ; il n'y a que celle-là qui soit absolument nécessaire ; il n'est pas en notre choix de nous substituer à nous-mêmes une autre fin que celle-là : Dieu, qui nous a donné le fond de l'être, y a attaché une obligation inaliénable de retourner à lui ; et il faut ou que nous jouissions de la gloire avec les Saints, ou que nous partagions les supplices de l'enfer avec les démons ; il n'y a point d'autre parti à prendre ni d'autre choix à faire ; ce n'est point une chose qui doive entrer en délibération, mais un précepte indubitable : il faut se sauver, quelque chose qu'il faille faire pour cela.

Affaire irréparable. Quand elle est une fois manquée, il n'y a plus à y revenir ; les autres pertes peuvent se diviser : on vous ôte vos biens, vos amis vous restent ; on vous arrache un œil, à l'aide de l'autre vous pouvez vous conduire ; mais nous n'avons qu'une âme : en la perdant une fois, nous la perdons pour toujours et sans ressource ; c'est l'arbre qui demeure à jamais dans l'endroit où il est tombé.

Affaire continuelle et de toute la vie, à laquelle il faut travailler sans délai, sans relâche et sans interruption. Tous les

jours de notre vie, à les prendre depuis les premiers moments jusqu'à notre mort, sont des jours de salut, dit saint Bernard, et non des jours de plaisir : *Dies salutis, non voluptatis*.

Comme toutes ces raisons sont palpables, et qu'elles vous sont familières, je les parcours, comme vous voyez, fort rapidement ; il serait inutile d'en donner d'autres, ou de pousser celles-ci plus loin pour ceux qui ne les sentent point d'abord : tirons-en nos conséquences.

Je rougis, lorsque, après avoir rappelé ces incontestables vérités, je jette les yeux sur la conduite de la plupart des hommes par rapport à leur salut éternel. Quel rang tient-il dans leur esprit et dans leur cœur ? Le regardent-ils comme leur propre, grande et unique affaire, comme leur affaire nécessaire, essentielle ? Est-elle à la tête de tout le reste ? Jamais affaire ne les occupa moins. Ardents, éclairés pour les affaires du temps, indolents et stupides pour celles de l'éternité, ils ont de l'esprit pour tout, hormis pour se sauver ; ils conduisent de merveilleuses affaires temporelles, il n'y a que pour le salut qu'ils semblent n'avoir pas le sens commun ; car, de bonne foi, rendons-leur justice, à quoi travaille-t-on dans le monde ? Je n'y vois point d'hommes qui ne soient dans l'action, depuis le plus petit jusqu'au plus grand ; les uns vont, les autres viennent ; quelques-uns sont occupés au palais, à la cour, et quelques autres ne se mêlent que des affaires domestiques ; les uns ont une intrigue, un procès ; ceux-là cherchent à se venger, celui-ci à se nourrir, l'autre à se guérir d'une maladie, à se retirer d'une fâcheuse rencontre où sa mauvaise conduite l'a engagé. Voilà bien des affaires ; mais, après tout, elles tendent à la vie présente, comme s'il n'y en avait pas une meilleure, à laquelle ils doivent aspirer et pour laquelle ils doivent travailler.

S'ils pouvaient se rappeler ici l'idée des premiers fidèles, dont ils se vantent d'être la postérité légitime, quelle devrait être leur confusion à la vue de ces grands modèles ! Persuadés

qu'ils n'étaient au monde que pour se sauver, ils n'y trouvaient rien de plus grand ni de plus digne de les occuper que le soin de leur salut ; ils estimaient pure ignorance toute autre science, et c'était assez qu'ils fussent chrétiens pour vendre leurs terres et leurs maisons, et en porter le prix aux pieds des Apôtres, sans s'en réserver ni le domaine ni l'usage. Ils n'aspiraient à rien dans la vie, sinon au bonheur de plaire à Dieu et de méditer la sainte Loi. Toujours occupés de leur souverain bien, ils ne pensaient qu'au moyen de l'acquérir ; ils ne travaillaient que pour le mériter ; ils se faisaient une étude d'oublier tout ce qui passe avec le temps, afin que rien ne les empêchât de regarder continuellement l'éternité. Apprenons d'eux-mêmes quelle était leur occupation : « Nous vivons déjà dans le ciel comme en étant les citoyens ; là notre patrie, là notre héritage, là notre établissement pour l'éternité, là notre cœur, là nos désirs, là toutes nos occupations : *Nostra autem conversatio in caelis est.* » (*Philipp.*, III, 20.) Pourquoi donc sommes-nous faibles où ils faisaient paraître tant d'ardeur ? Ne sommes-nous point consacrés et sanctifiés par le même Esprit-Saint, nourris des mêmes sacrements, exposés aux mêmes épreuves, combattus des mêmes ennemis ? N'avons-nous pas reçu les mêmes dons sacrés ? Ne sommes-nous pas soutenus de la même grâce, menacés des mêmes peines si nous lui manquons de fidélité, appelés au même bonheur si nous lui sommes fidèles ? Ne sommes-nous pas aussi de ces gens attendus à la porte du paradis pour y être introduits auprès de Dieu, pour y vivre éternellement avec lui ? N'est-ce point que l'ardeur de la foi qui embrasait leur cœur est éteinte dans le nôtre ? En ce saint temps où le ciel vous favorise d'une façon particulière ; efforcez-vous de la rallumer, arrachez de dessus vos yeux le bandeau fatal qui vous empêche de voir ces grands exemples et d'en profiter ; rompez ces liens funestes qui vous attachent à la terre ; que cette seule affaire paraisse grande ; que tout le reste paraisse petit ;

envisagez avec tremblement les conséquences; consultez avec frayeur les desseins de Dieu sur nous pour l'éternité; frémissez à la vue de ce qu'il faut faire pour se sauver. Dans la crainte d'omettre quelque chose qui y soit nécessaire, et pour vous guérir de la langueur mortelle où vous vivez, pour trouver enfin le remède d'un charme si dangereux, allons à la source; et puisqu'on se figure le salut trop difficile, je vais me mettre en devoir de dissiper ce fantôme dans la seconde partie de ce discours.

SECOND POINT.

Quelque indispensable que soit une affaire, l'amour-propre nous porte à la négliger quand nous y trouvons de grands obstacles. Or, ce vain prétexte de négliger son salut est enlevé aux chrétiens, puisque Dieu, qui veut que nous nous sauvions, ne nous charge de rien pour arriver au salut que nous ne puissions accomplir par sa grâce. Car enfin, qu'est-ce que Dieu demande de nous qui soit si fort au-dessus de notre portée, surtout depuis que l'Église n'a plus de persécuteurs? L'Évangile a été donné aux chrétiens pour les conduire au salut. Mais trouve-t-on dans quelques-uns des Évangélistes que Jésus-Christ nous recommande d'aller, à travers le fer et le feu, affronter la mort pour gagner la vie éternelle? Où est-ce qu'il nous commande de nous embarquer sur la mer et de passer jusqu'à un autre monde à travers les flots et les tempêtes, pour arriver au port de la béatitude? Où est-ce qu'il nous oblige à acheter, par la perte de tous nos biens, les trésors éternels que la Religion promet dans le paradis? Où nous fait-il un précepte d'accomplir les prodiges, d'avoir les extases ou les dons des Prophètes pour nous sauver? Où veut-il que nous renoncions aux amitiés les plus innocentes pour mériter la sienne? Où nous dit-il de nous épuiser dans la lecture et dans l'étude, pour nous remplir de la lumière de gloire qui nous rendra capables de la vision de Dieu? Où

veut-il que, pour devenir grands dans le royaume des cieux, vous renonciez à votre liberté? etc.

Tout l'Évangile se réduit à aimer Dieu et à observer sa loi : *Diliges Dominum Deum tuum, etc.* (MATTH., XXII, 37.)— *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.* (MATTH., XIX, 17.) Ce qui se peut faire par le bon usage des richesses, sans y renoncer; par la modération dans vos plaisirs et dans vos dignités, sans vous en priver; par un judicieux séjour dans le monde, sans le fuir; dans votre condition, sans la changer. Oui, dit saint Paul, que chacun demeure dans son état; qu'il soit pour lui-même, mais en renonçant aux abus de l'état. Il n'y en a pas, quelque imparfait qu'il soit, où vous ne puissiez vous sauver; le trône même et l'empire peuvent être un chemin au royaume des cieux, parce que Dieu l'ouvre à des vertus uniques, il est vrai, mais praticables dans tous les états de la vie. Il n'est donc pas nécessaire, pour arriver au salut, de quitter les marques de ses dignités, ni de descendre des tribunaux de la magistrature : ce sont des distinctions réglées par la sagesse divine, nécessaires dans le monde et qui sont dans l'ordre de Dieu; il tire du trésor de sa miséricorde des grâces proportionnées à la conduite de ceux qu'il appelle à ces états différents.

Quoi de plus essentiel au Christianisme, par exemple, que de fuir le mal, l'impiété, le blasphème, l'incontinence, le larcin, la vengeance? Et quoi de plus praticable par qui que ce puisse être? Qui empêchera un homme du monde, un laboureur, un artisan, une femme chrétienne, aidés de la grâce, d'être, sur tous ces points, aussi réguliers qu'un solitaire? En quelque situation que vous vous trouviez, pouvez-vous vous excuser de haïr, par un motif de charité, ce que d'honnêtes païens ont abhorré par politique et par raison?

Quoi de plus essentiel que de pratiquer le bien, et quoi de plus praticable dans tous les états? Les riches manquent-ils d'occasions de satisfaire à l'essence et à la perfection de la loi

qui est la charité? Le grand ne trouve-t-il pas dans sa grandeur des motifs de vertu qui le ramènent à Dieu par la reconnaissance? Qui peut empêcher un chrétien de recourir à lui dans l'adversité, d'adorer sa volonté, quoiqu'elle soit contraire à la sienne, un pauvre de se soutenir par la pénitence et d'endurer avec soumission les peines qui lui arrivent, qui sont inévitables dans toutes sortes de conditions, qui sont même la voie du salut la plus courte, la plus aisée et la plus infailible? C'est ce qui faisait dire à saint Thomas ce que saint Augustin et ce que saint Ambroise avaient dit longtemps auparavant : que rien n'est tant au pouvoir de l'homme que son salut. C'est une entreprise dont le succès dépend absolument de Dieu et de notre volonté : pour se sauver, il n'y a qu'à le vouloir sincèrement. Avoir conçu un désir vif et ardent du salut, c'est presque l'avoir acquis; le demander, c'est tout le secret de l'obtenir. Il en est bien autrement des autres entreprises de la vie : je veux être riche, je ne laisse point de gémir dans ma pauvreté; je veux être estimé, mon ambition n'empêche pas que je ne sois dans le mépris; je veux être aimé, je ne le suis pourtant pas, après tous mes soins; mais si je veux vous posséder éternellement, souveraine félicité de mon âme, je vous possède déjà par avance.

Telle est, ô Père des miséricordes, votre sage providence sur les hommes, que, leur ayant rendu le salut nécessaire, vous l'avez fait dépendre de vous qui le voulez toujours, et de nous qui le pouvons avec les secours nécessaires qui ne manquent jamais que par leur négligence à ceux qui ont la foi.

Je sais par avance tout ce que vous pouvez opposer là-dessus : que le salut est un bien trop considérable pour qu'il ne nous attire point d'ennemis et que Dieu nous en donne plusieurs à combattre à la fois; le démon, qui nous voit et que nous ne voyons pas, qui veille quand nous dormons; le monde,

dont l'air est si contagieux ; la chair, dont les attaques sont si vives et si fréquentes ; l'âge caduc ; notre propre faiblesse. Quels moyens de se sauver parmi tant d'obstacles ? C'est ainsi que l'amour-propre grossit les difficultés pour autoriser la lâcheté.

Méprisables ennemis, dit saint Paulin à Sévère, pour qui-conque a le cœur embrasé du seul vrai désir de les vaincre ! Le démon est si faible, que saint Bernard le compare à un mâtin attaché qui ne fait de mal qu'à ceux qui le veulent bien. Au milieu de cette foule de pécheurs dont le monde est rempli, combien ne voyez-vous pas de personnes qui se garantissent de sa corruption, quoiqu'elles y soient attachées par leurs rangs et leurs emplois ? La chair est plus formidable ; mais, par le secours de la grâce, ne pouvons-nous pas nous mettre à couvert de ses illusions ? Qu'est-ce donc qui vous fait peur ? Les grandes charges ? elles peuvent être les instruments des grandes vertus, comme souvent elles en sont les récompenses. Les ennemis que vous avez sur les bras ? il vous est ordonné de les aimer ; mais vous ne manquerez pas votre salut pour en avoir. Le mauvais succès de l'éducation de vos enfants ? on vous en demande le soin, mais on ne vous en demande pas la réussite.

Dites donc, pécheurs endurcis, sur quoi pourrait être fondé votre désespoir ? Serait-ce sur un grand âge ? il peut bien vous rendre inutiles pour le monde, mais vous ne l'êtes jamais pour l'unique affaire ; c'est le privilège qu'elle a par-dessus toutes les autres. Chaque chose a son temps, dit le Saint-Esprit, et vous savez que toutes les saisons ne sont pas propres au labour ou à la moisson ; on ne coupe point le bois tous les jours de la lune. Il y a des moments où tout s'accorde : ces moments échappés, ils ne reviennent plus ; une heure manquée fait avorter les meilleures affaires. Mais celle du salut est toujours entre nos mains. Rien de plus capable de nous en convaincre, et d'encourager à la vertu ceux qui

ont vieilli dans le crime, que la parabole du maître de la vigne, qui, à toutes les heures du jour, y reçoit des ouvriers et donne aux derniers venus le même salaire qu'aux premiers. Vous n'avez pas su, dans votre enfance, profiter de votre éducation : Chrétiens, vous pourrez réparer ce défaut dans la jeunesse, qui est l'âge des plus belles et des plus saintes entreprises. Votre jeunesse s'est passée dans le libertinage : il faut que, dans l'âge fait, vous répariez le désordre, vous le pouvez. A cet âge même, vous vous êtes de nouveau oubliés : il n'est point encore trop tard pour rentrer dans le devoir. Depuis la première heure jusqu'à la douzième, tout le jour, vous pouvez reprendre l'affaire de votre salut ; tout le jour, Dieu vous tend les bras, pourvu que vous ne soyez pas arrivés à la dernière heure, c'est-à-dire à cette funeste nuit où personne ne peut plus travailler à son salut. C'est assez d'être égarés, mes Frères, pour que vous ayez droit à toute la tendresse de votre charitable pasteur ; il vous cherche, et, après vous avoir trouvés, il vous arrache encore tout sanglants d'entre les griffes du loup infernal pour vous tenir entre ses bras. En un mot, dit saint Cyprien, nulle pénitence n'est tardive à celui qui demeure encore en cette vie.

Qu'opposerez-vous maintenant ? La difficulté de la pénitence ? celle que Dieu demande de vous est possible avec la grâce. Est-ce encore votre propre faiblesse et votre impuissance pour tout bien ? eh ! c'est assez de la reconnaître pour qu'elle devienne un puissant instrument de votre force et une abondante source de grâces ; et, avec la grâce, les vertus les plus difficiles ne vous coûteront rien à pratiquer, les tentations les plus violentes, à souffrir et à surmonter. Le nombre et l'énormité des péchés n'est pas non plus une raison de rejeter le parti de la vertu : Dieu n'a-t-il pas dit qu'il ne veut point la mort du pécheur, et Jésus-Christ n'a-t-il pas absous la pécheresse de l'Évangile ? Quels supplices ne mé-

riterions-nous donc pas, si, après que Dieu a mis le salut en notre pouvoir, nous le mettions encore au rang des choses impossibles?

Cependant il n'est que trop vrai qu'on se figure des lions à déchirer, où il n'y a point seulement de mouches qui piquent; et qu'en se rappelant tout ce que l'Évangile a d'austère, on tombe dans l'injuste défiance qui faisait autrefois trembler les Apôtres, et, comme eux, on s'écrie : Qui peut être sauvé? le chemin du salut est trop étroit; il en coûte trop pour y marcher. Le salut est difficile, j'en conviens; mais le salut est nécessaire, c'est même l'unique nécessaire, et jamais difficulté ne rebute dans les choses nécessaires. Y a-t-il ici-bas aucun bien qu'on ne cherche avec ardeur, quand l'espérance le montre, ne fût-ce que de loin? Y a-t-il pour cela dépense qu'on ne fasse, travail qui fatigue, difficulté qui rebute? Et comme si le salut ne méritait rien, comme s'il ne fallait rien faire pour y arriver, tous s'effrayent et s'épouvantent, tous se désespèrent, et l'on s'écrie avec les Apôtres : Qui est-ce qui se peut sauver? Qui le peut, mon cher Frère? Ces mêmes Apôtres, qui ont fait pour cela au delà de ce que nous saurions imaginer et de ce qu'on demande aujourd'hui de nous : être proscrits et exilés, porter la tête sur un échafaud, répandre leur sang, étaient-ils formés d'un autre limon? Leur tempérament était-il d'une nature plus forte et plus parfaite? Qui est-ce qui peut être sauvé? Vous, mes chers Frères, qui que vous soyez dans cet auditoire et dans le genre de vie que vous menez, sans rien ajouter à vos peines que le motif qui les sanctifie. Guerrier, si vous aviez souffert pour Dieu la moitié de ce que vous avez souffert pour une gloire chimérique, non-seulement vous auriez fait votre salut, mais vous seriez devenu un grand saint.

Qui est-ce qui peut se sauver? Vous ne serez pas seuls à ce grand ouvrage : des prêtres extraordinaires viennent ex-

près pour vous y aider; tant s'en faut qu'ils présentent à vos yeux des montagnes de difficultés, qu'ils ne cherchent qu'à vous aplanir celles qui se rencontrent, loin de vous rebuter par des termes trop durs; ce sont des pasteurs charitables qui voudraient prendre sur leurs épaules les brebis égarées pour leur épargner le chemin; ils vous présentent la main pour vous servir d'appui et pour vous soutenir dans votre faiblesse: telles sont leurs vues, tels sont leurs motifs, telle est la mission qu'ils ont reçue de leur maître.

Qui peut se sauver? Tout est possible à la Mère du Sauveur; et quiconque invoquera Dieu par son entremise est sûr de s'ouvrir un chemin à la vie et au salut. Que n'ai-je un peu plus le loisir de m'abandonner à mon zèle, et de vous faire voir avec les anciens Pères que si Ève a causé la perte de l'univers, Marie en a causé le salut! Toute pénétrée de compassion pour les pécheurs, elle demande à Dieu grâce pour eux, avant qu'ils le fassent pour eux-mêmes. Son pouvoir égale son zèle; elle en a plus elle seule sur le cœur de son Fils que tous les autres Saints ensemble.

Reprenons notre sujet, si c'est l'avoir quitté que de vous présenter un moyen de salut si excellent et si sûr. Nous vous en conjurons donc, chers Auditeurs, travaillez désormais à l'unique nécessaire. S'il s'agissait de l'affaire d'un autre ou d'une légère affaire; si vous pouviez, après la mort, borner vos désirs aux récompenses de la terre, laissant aux Saints celles du ciel, je vous pardonnerais votre négligence; mais il y va de votre propre affaire, d'une affaire qui vous est d'une extrême importance; mais il y va de tout et pour toute une éternité, et vous n'y penseriez point! Ah! mettez-vous en repos pour les affaires du siècle, quittez la bagatelle et pensez sérieusement à votre affaire; c'est pour vous y faire arriver que Dieu vous a donné une âme qui ne peut mourir, un corps qui doit ressusciter, un esprit qui le peut connaître, un cœur qui le peut aimer, une mémoire qui peut s'en rap-

pler le souvenir, une imagination qui se le peut représenter. Souvenez-vous-en ; souvenez-vous que votre âme n'est pas sortie de ses augustes mains pour des plaisirs de bêtes, encore moins pour servir de nourriture aux flammes éternelles ; et si vous voulez que Dieu en ait pitié, ayez-en pitié vous-mêmes. Ayez pitié de votre âme : *Miserere animæ tuæ* (*Eccli.*, xxx, 24), de votre âme formée à l'image de son Créateur, destinée pour le ciel, attendue à la porte pour être introduite auprès de lui, afin d'y vivre éternellement avec lui, de votre âme, qui a coûté à Jésus-Christ tant de veilles et de sueurs, qu'il a lavée de son sang et nourrie de sa chair ; de votre âme qu'il aime encore, toute hideuse qu'elle est, et avec des tendresses inexprimables ; de votre âme enfin, qui ne peut être heureuse ou malheureuse que ce ne soit pour une éternité. Puis-je vous proposer des motifs plus pressants pour travailler à votre salut ? Laissez-vous-en donc toucher ; ne résistez plus aux pressantes sollicitations d'un Dieu ; mais allez tous ensemble, et de tous vos efforts, au bonheur infini qui vous appelle ; employez toute votre prudence à choisir des moyens sûrs pour y arriver ; mettez à profit ceux qui vous sont présentés en ce saint temps ; appliquez-vous à sortir du péché et à réprimer les passions ; et quand vous serez dans la voie du salut, marchez-y avec attention, avec persévérance, jusqu'à ce que vous arriviez à la gloire que je vous souhaite.

Amen.

TROISIÈME SERMON.

DE LA PÉNITENCE.

Pœnitentiam agite.

Faites pénitence. (MATTH., IV, 17.)

Saint Bernard, sur ces paroles de Jésus-Christ, fait une remarque digne d'être considérée. Il dit que la plupart des hommes s'effrayent au seul mot de pénitence, croyant, avec les Capharnaïtes, que la pénitence est une chose bien dure et fâcheuse ; mais ce Père remarque en même temps qu'ils se trompent lourdement ; que, s'ils refusent de faire pénitence pendant qu'ils en ont le temps, ils s'exposent au danger d'entendre, au jugement dernier, une parole bien plus dure qui sortira de la bouche du Fils de Dieu : Allez, maudits, aux feux éternels ! Raisonant sur ces paroles de saint Bernard, j'ai recherché les causes de cette vaine appréhension, et j'en ai trouvé deux principales, qui sont la mauvaise foi et l'ignorance. Pourquoi les hommes appréhendent-ils de la sorte de faire pénitence ? C'est parce que, effectivement, ils se plaisent dans leurs désordres, et parce qu'ils ne savent pas véritablement en quoi consiste la pénitence que Dieu exige d'eux.

Pour remédier à ce malheur, je veux présupposer et vous expliquer d'abord ce qu'est la vraie pénitence. Je dis donc avec l'Église, les Conciles et tous les théologiens, qu'elle consiste principalement en trois choses : 1° à se repentir du

fond de son cœur de tous ses péchés, et à prendre une ferme résolution de n'y plus retomber; 2° à confesser tous ses péchés, après les avoir reconnus par une exacte recherche et un sérieux examen de sa conscience; 3° à satisfaire à Dieu et à son prochain en la meilleure manière qu'il est possible. Je vous demande, après cela, si la pénitence est une chose qui doive si fort effrayer les hommes? Tout cela supposé, je veux vous annoncer deux grandes vérités touchant cette pénitence : la première est sa nécessité indispensable, la seconde son efficacité certaine. La première vérité vous fera voir que, si vous avez péché, il faut de toute nécessité faire pénitence; la seconde, que, si vous la faites, Dieu infailliblement vous fera miséricorde. La première convaincra vos esprits, la seconde animera merveilleusement vos cœurs. Ces deux vérités feront le partage de mon discours et le sujet de votre attention. Invoquons, avant de commencer, l'assistance de la sainte Vierge. *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Pour venir à la preuve de la nécessité indispensable de faire pénitence, il faut convenir d'une vérité, qui est que nous n'avons rien en ce monde qui nous soit plus important que l'affaire de notre salut, puisque nous y sommes principalement pour cela : *Non posuit nos Deus in iram, sed in acquisitionem salutis (I Thess., v, 9)*; que Dieu ne nous a pas faits chrétiens à d'autre dessein : *Ad salutem acquirendam et in æternum obtinendam christiani sumus*, dit saint Augustin; que c'est la première chose que nous devons rechercher : *Quærite primum regnum Dei (MATTH., VI, 33)*; qu'elle est l'unique et principale affaire à laquelle il nous faut nous appliquer : *Porro unum est necessarium (LUC., X, 42)*; sans laquelle, comme dit saint Bernard, toutes choses ne sont que des amusements d'enfants, et des emplois non-seulement inutiles, mais même dignes de malédiction : *Quid prodest homini, si mundum uni-*

versum lucretur? (MATTH., XVI, 26); que c'est enfin, comme dit saint Paul, notre affaire, *nostrum negotium*, du gain ou de la perte de laquelle dépend notre bonheur ou notre malheur éternel. Il s'ensuit de cette vérité que, si nous avons un peu d'esprit, un peu de sens et de raison, il n'est rien que nous ne devions faire pour venir à bout de l'affaire de notre salut, puisqu'elle nous est d'une si grande conséquence.

Or je dis, et je le voudrais dire à toute la terre, que, si nous tenons effectivement à nous sauver, il n'y a que deux voies établies de Dieu pour cela, qui sont l'innocence ou la pénitence. Et il est certain que, encore que toutes sortes de personnes puissent arriver au ciel de tous les endroits de la terre, personne néanmoins n'y peut arriver que par ces deux voies : ou par l'innocence, qui est le chemin par lequel y entrent ceux qui ont conservé la grâce qu'ils ont reçue en leur âme au baptême, sans la perdre; ou par la pénitence, qui est la voie par laquelle y entrent ceux qui, par son moyen, réparent cette grâce qu'ils ont perdue par leurs péchés.

Voyez donc si jusques ici vous avez conservé votre innocence, si vous n'avez jamais souillé la robe blanche qu'on vous a donnée à votre baptême, si vous en avez gardé religieusement toutes les promesses. Si cela est, à la bonne heure! Mais qui est-il celui-là? qu'il paraisse et interrompe ce discours pour faire son éloge. « Si nous prétendons que nous sommes sans péché, dit saint Jean, la vérité de Dieu n'est point en nous. » Mais sans apporter d'autres preuves, j'atteste vos consciences et vous demande si vous n'avez jamais offensé Dieu. J'entends, ce me semble, un chacun me répondre tacitement : Oui. Si cela est, comme on n'en peut pas douter, l'unique remède qui vous reste, c'est la pénitence, qui est, ainsi que l'appellent les saints Pères de l'Église, une seconde planche après le naufrage; c'est la seule monnaie avec laquelle on puisse acheter le ciel, dit

Textullien; c'est la seule voie par laquelle vous puissiez arriver à la porte par où vous devez y entrer. C'est là une vérité de foi que je veux solidement prouver par l'Écriture sainte, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, par l'autorité des Conciles, des Pères de l'Église, et par la raison même.

Premièrement, dans l'Ancien Testament, nous ne lisons pas que Dieu ait donné d'autre remède au péché que la pénitence; c'est celui dont notre père Adam, comme premier pécheur du monde, s'est servi, qu'il a enseigné à sa postérité, et dont il a donné l'exemple l'espace de neuf cent trente ans. Le second prédicateur de la pénitence a été Abel, qui, selon le sentiment de très-savants personnages, ne donna point à son frère Caïn, immédiatement après son péché, et au moment de rendre le dernier soupir, d'autre remède que la pénitence. Le troisième, le patriarche Noé, qui, selon le témoignage de l'Écriture, l'a prêchée cent vingt ans tout entiers aux hommes, qui, faute de l'avoir faite, ont péri malheureusement par le déluge. Les quatrièmes ont été Abraham et Loth, qui l'ont prêchée aux Sodomites, lesquels, pour avoir refusé de la faire, ont péri par un feu de soufre. Moïse et Aaron n'avaient point de texte plus ordinaire de leurs exhortations au peuple de Dieu que cette pénitence. Remarquez qu'en ce temps-là Dieu avait ordonné un jour de fête dans la loi, qui est appelé un jour d'expiation, jour saint et très-célèbre, auquel tous les Israélites étaient obligés de faire pénitence et de s'exciter à de grands regrets d'avoir offensé Dieu, à peine de mort s'ils y manquaient, car la menace était expresse. « Toute âme qui ne fera point pénitence ce jour-là périra. » (*Levit.*, xxiii, 29.) C'est une figure qui doit faire voir la nécessité absolue de la pénitence, sous peine de damnation éternelle pour ceux qui, après avoir reçu le sacrement de baptême, se laisseront malheureusement aller à commettre des péchés; car pour eux il n'y a point d'autre moyen d'en sortir, ni d'obtenir le pardon

de la miséricorde de Dieu. Toute personne, quelle qu'elle soit et sans aucune exception, qui ne s'affligera pas par la pénitence, après avoir offensé Dieu, périra éternellement. Pesez bien cette vérité; les menaces de Dieu sont infail- libles. Ah! craignons de nous damner pour avoir refusé ou négligé de faire une bonne pénitence! Enfin tous les Pro- phètes, soit grands, soit petits, n'ont prêché autre chose; et ce qui mérite d'être bien considéré, c'est que, comme si Dieu n'eût pas encore été satisfait de la prédication des Patriarches et des Prophètes, je lis dans le même An- cien Testament qu'il envoya un ange du ciel pour avertir et exhorter ce peuple, après une faute notable qu'il avait commise.

Et pour en venir aux preuves du Nouveau Testament, de- mandez au Fils de Dieu le sujet de sa venue au monde, il vous répondra : *Non veni vocare justos, sed peccatores ad poenitentiam.* (Luc., v, 32.) Qu'a-t-il fait pour y disposer les hommes? Il a envoyé saint Jean-Baptiste, lequel fait retentir sa voix dans le désert de la Judée, et crie hautement à tous les pécheurs qui le venaient trouver : Faites pénitence. Par où lui-même a-t-il commencé? par le même sujet de la prédication de son précurseur : Faites pénitence. De quoi menace-t-il ceux qui refusent de la faire? de la damnation éternelle. « Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous. » Quoi de plus fort que ces paroles pour vous persuader de la nécessité de la péni- tence? Pouvait-il parler plus clairement, plus universelle- ment, plus fortement? Vous périrez tous, si vous ne faites pénitence; tous, sans réserve d'aucun, quelque autre bonne œuvre que vous fassiez; quelque dessein que vous ayez, ayant péché, si vous ne faites pénitence, vous périrez. Cet aimable Sauveur répéta cette menace plusieurs fois, pour la mieux inculquer; on lui dit que Pilate avait fait mourir des Galiléens pendant qu'ils offraient des sacrifices; il fit connaître, par sa réponse, que ceux-ci avaient été mis à

mort pour leurs péchés, ajoutant : Si vous ne faites pénitence, vous périrez comme eux. (Luc., XIII, 3 et 5.)

Il rapporte ensuite l'exemple de dix-huit hommes qui avait été écrasés sous les ruines de la tour de Siloé, aussi pour leurs péchés, et répète la même menace : Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous. Mais ce qui nous prouve encore plus fortement cette vérité, c'est que le même Sauveur joint la mort avec la pénitence, quand il dit qu'il fallait qu'il souffrit, qu'il ressuscitât des morts et prêchât la pénitence. (Luc., XXIV, 46.) « Il fallait, » disait-il, pour nous apprendre que, s'il a fallu qu'il souffrit la mort pour nous mériter le pardon de nos péchés, il faut que nous fassions pénitence pour nous appliquer les mérites de sa mort; autrement, elle nous serait inutile.

Outre la menace ci-dessus, il a fait encore la suivante : « Malheur à toi, Corozäin! malheur à toi, Bethsaïde! etc. » (MATTH., XI, 21.) Pendant les sept dernières années de sa vie, avec qui converse-t-il? avec les pécheurs. Pourquoi, sinon pour les convertir? Il ne dédaigne pas même de manger avec eux, pour ne perdre aucune occasion de les gagner, pour les porter à la pénitence; tantôt il va chercher une Madeleine, tantôt une Samaritaine, tantôt un Matthieu publicain, tantôt un Zachée. Étant près de monter au ciel, que fait-il? il établit exprès un sacrement pour la rémission des péchés : « Recevez le Saint-Esprit; ceux dont vous remettrez les péchés, les péchés leur seront remis. » (JOAN., XX, 22.) Il envoie les Apôtres partout, pour prêcher que l'on fit pénitence, et saint Pierre réussit si bien, que deux sermons qu'il fit sur la pénitence convertirent plus de huit mille âmes. Depuis même qu'il est monté dans le ciel, il donne ordre à saint Jean, ainsi que nous lisons dans son Apocalypse, d'écrire à quelques Églises, afin d'obliger les particuliers à faire pénitence des péchés qu'ils auraient commis, par où nous pouvons connaître qu'il faut nécessairement faire pénitence.

Secondement, les Conciles de Florence et de Trente sont forts pour cela. Bornons-nous à citer ces paroles du dernier : « Si les hommes avaient été reconnaissants envers Dieu pour » conserver la grâce reçue au baptême, il n'eût pas été nécessaire que le Fils de Dieu instituât un autre sacrement » pour la rémission des péchés; mais Dieu, qui connaît parfaitement notre faiblesse, et qui est infiniment miséricordieux, a eu cette bonté de leur donner un second moyen de » réparer la vie de la grâce, de les tirer de l'esclavage du péché et de la tyrannie du démon; lequel remède n'est autre » chose que le sacrement de pénitence, qui rend la grâce de » Jésus-Christ à ceux qui l'ont perdue après le baptême. » (Sess. XIV, cap. 1.) Avant la venue de Notre-Seigneur, ils avaient pour remède la vertu de pénitence, de laquelle le Concile de Trente dit qu'elle a été de tout temps nécessaire; mais cette pénitence n'était point un sacrement avant la venue de Jésus-Christ, et ne l'est à personne avant le baptême; le Fils de Dieu l'a principalement institué, lorsque, étant ressuscité des morts, il jeta un souffle sur les Apôtres, en disant : « Recevez le Saint-Esprit, » et conclut en ces termes : « Ceux dont vous remettrez les péchés, les péchés leur seront remis. » Voilà un sacrement qui est aussi nécessaire pour le salut à ceux qui sont tombés après le baptême, que le baptême l'est à ceux qui ne l'ont point encore reçu.

Il faudrait maintenant copier les écrits des Saints, si je voulais ici établir cette vérité par leur autorité.

J'en viens à la raison qui est évidente pour cela. Dieu, qui est le maître de ses grâces, et qui les peut accorder à des conditions qu'il lui plaira de fixer, n'a point voulu établir d'autre remède aux péchés que la pénitence; et, comme sa providence paternelle nous a pourvus de remèdes pour la guérison des maladies de nos corps, ainsi sa miséricorde nous en a aussi pourvus pour guérir les infirmités de nos âmes, dont les plus dangereuses sont les péchés. Les

remèdes sont différents pour la rémission des péchés. Dieu, dès l'origine et dans la loi de nature, avait institué l'oblation, le sacrifice et la protestation de foi que les parents faisaient sur la venue du Messie; dans la loi écrite, la circoncision; dans la loi de grâce, le baptême; mais pour la rémission des péchés actuels que les hommes commettent chaque jour, Dieu ne leur a jamais donné d'autre remède, nécessaire pour en avoir le pardon, que la pénitence; et comme sans le baptême il n'y a point de rémission du péché originel, ainsi sans la pénitence il n'y a point de pardon du péché actuel. Comme, faute de deux ou trois gouttes d'eau, un enfant périt pour un jamais, ainsi, sans la pénitence, un pécheur avec ses péchés sera éternellement damné. Il n'y a donc point d'autre remède pour obtenir le pardon de nos péchés que celui-là; Dieu n'en a point donné d'autre, Jésus-Christ n'en a point institué d'autre; la sainte Église n'en reconnaît point d'autre; les Pères et tous les Docteurs n'en savent point d'autre; et, depuis le commencement du monde, ceux qui ont voulu obtenir la miséricorde de Dieu et avoir le pardon de leurs péchés n'ont eu que ce moyen; ils n'y ont trouvé d'autre remède que la pénitence.

Lisez toute la Sainte Écriture, feuillotez tous les livres des saints Pères et parcourez toutes les histoires, vous ne verrez pas que jamais Dieu ait pardonné à aucun pécheur sans pénitence. Il proteste bien en plusieurs lieux de l'Écriture qu'il ne veut pas la mort du pécheur, et qu'il est prêt à lui pardonner, mais c'est toujours à condition qu'il se convertira et fera pénitence : *Si impius egerit pœnitentiam.* (EZECH., XXIII, 21.) Ceux qui ne l'ont pas voulu faire ou qui ont trop différé sont morts dans leurs péchés et dans la disgrâce de Dieu, comme les Sodomites, Pharaon, Antiochus, Saül et les habitants de la ville de Jérusalem. C'est cette grande nécessité qui a donné lieu à saint Augustin d'avancer cette belle maxime : « Il faut faire pénitence ou brûler, » et cette autre : « Que

ceux-là se préparent à la damnation éternelle, qui ne veulent point faire pénitence. »

Eh bien! mes Frères, quels sont vos pensées et vos sentiments après ces preuves incontestables? Prétendez-vous maintenant obtenir la rémission de vos péchés et être sauvés sans faire pénitence? Vous seriez ridicules et extravagants de vouloir conserver votre vie sans boire et sans manger, parce que le manger et le boire sont des moyens nécessaires que Dieu a établis pour la conservation de la vie; et n'êtes-vous pas tout aussi extravagants, si, ayant perdu la grâce, qui est la vie de votre âme, et que vous ne pouvez recouvrer que par la pénitence, vous prétendez la recouvrer sans la pénitence? Sachez qu'il est de votre prudence de voir ce que vous avez à faire. Si vous avez gardé votre innocence, à la bonne heure! conservez-la jusqu'à la fin de vos jours; mais si vous l'avez perdue par vos péchés, il faut de toute nécessité vous résoudre à faire pénitence; et si vous la faites, tenez-vous pour assurés que Dieu vous fera miséricorde; c'est ce qui me reste à vous prouver dans ma seconde partie.

SECONDE PARTIE.

C'est donc une nécessité absolue et indispensable de faire pénitence; mais c'est un grand sujet de consolation pour nous de savoir que si nous nous y soumettons Dieu nous fera infailliblement miséricorde: « Faites pénitence, » dit Notre-Seigneur, et il ajoute aussitôt: « Car le royaume des cieux est proche (ΜΑΤΤΗ., IV, 17), pour vous marquer que le paradis est le fruit nécessaire de la pénitence, en quoi paraissent la vertu, la force et l'efficacité de la pénitence, à qui saint Chrysostome donne la qualité d'admirable: *Virtus ejus admirabilis*. Je sais que l'Écriture donne un pouvoir surprenant et extraordinaire à la prière, à l'aumône et au jeûne; mais je sais aussi que les unes et les autres n'ont aucun pouvoir devant Dieu, si elles ne sont accompagnées ou de la grâce ou de la pénitence.

Ce pouvoir paraît principalement en deux choses : 1° en ce que, si nous faisons pénitence, Dieu infailliblement nous fera miséricorde et nous donnera le pardon de tous les péchés que nous avons commis, quelque grands et énormes qu'ils puissent être ; 2° en ce que, par une suite certaine et infaillible, nous serons en état de faire notre salut.

Je dis premièrement que, si nous faisons pénitence, Dieu nous fera miséricorde ; parce qu'il est certain que la pénitence, quand elle est accompagnée de toutes les conditions, produit toujours infailliblement deux effets, qui sont 1° de convertir l'homme à Dieu, 2° de convertir Dieu à l'homme, ainsi que nous l'apprend la Sainte Écriture en plusieurs lieux : « Convertissez-vous, Seigneur, à nous, et nous nous convertirons à vous. » (*Thren.*, v, 21.) Cette vérité pleine de consolation est fondée : 1° sur la bonté et la clémence de Dieu, 2° sur la parole qu'il nous en a donnée jointe à la promesse qu'il nous a faite, 3° sur son serment même, 4° sur l'exemple de tous les plus grands pécheurs qui, faisant une sincère pénitence, ont toujours obtenu grâce et pardon de leurs crimes.

Premièrement sur la bonté, sur la clémence qui-n'a point de bornes ni de limites, qui est toujours prête à recevoir le pécheur : *Misericors et miserator Dominus*, dit le roi David, *patientis et multum misericors*. (*Psalm.*, XLIV, 8.) Le même prophète nous dit ailleurs qu'il a toujours ouï dire deux choses de Dieu, savoir : qu'il avait une pleine puissance pour faire tout ce qu'il voudrait, et pour punir ses ennemis selon leurs démerites, mais en même temps qu'il a une miséricorde infinie pour faire grâce et pour pardonner à tous ceux qui demanderont humblement pardon : *Duo hæc audivi, quia potestas Dei est et tibi, Domine, misericordia*. (*Psalm.*, LXI, 12 et 13.) C'est cette bonté à qui saint Paul donne cette riche épithète : *Divitias bonitatis ejus* (*Rom.*, II, 4), parce qu'il use de cette bonté envers les pécheurs avec une largesse et une magni-

ficence inexplicables. C'est la considération de cette infinie bonté qui donna autrefois sujet à saint Chrysostome de faire cette remarque : Un pénitent peut-il être sauvé? oui! Moi qui ai passé toute ma vie dans le crime, si je fais pénitence de tous mes péchés, serai-je sauvé? oui! Sur quoi établirai-je cette confiance? sur la bonté et sur la miséricorde de Dieu. C'est par cette même bonté qu'il le compare tantôt à un père tendre recevant à bras ouverts son fils qui retourne à lui, tantôt à un pasteur qui va chercher la brebis égarée; tantôt à un ami qui cherche son ami; tantôt à un juge qui fait semblant d'user de menaces pour intimider son criminel et le faire rentrer en lui-même; tantôt à un époux, disant à son épouse qui l'a lâchement abandonné, et qui s'est prostituée à plusieurs illégitimes et adultères : *Tamen revertere ad me.... et ego suscipiam te.* (JER., III, 1.) « Cependant revenez à moi, et je vous recevrai. »

Secondement, sur la parole et sur la promesse qu'il nous en fait : « Si nous confessons nos péchés, dit saint Jean, Dieu est fidèle pour nous les remettre. » « Lavez-vous, dit Isaïe, soyez purs, ôtez de devant mes yeux vos mauvaises pensées, cessez de faire le mal, commencez de faire le bien, et quand vos péchés seraient rouges comme de l'écarlate, ils deviendront blancs comme la neige. »

Troisièmement, cette vérité est fondée sur le serment de Dieu, qui jure sur son ire que, bien loin de souhaiter la mort et la damnation du pécheur, il ne lui souhaite au contraire que la conversion et la jouissance d'une vie bienheureuse et éternelle. Sur quoi Tertullien s'écrie : Oh! que vous êtes heureux, vous en faveur de qui Dieu fait un pareil jurement! mais que vous êtes à plaindre, si vous ne croyez pas à Dieu lors même qu'il jure! Quoi, Seigneur! s'écrie encore saint Basile, n'eût-ce point été assez que les prédicateurs nous assurassent de cette vérité, ou bien vos Prophètes et vos Patriarches, ou même vos Anges, si vous l'eussiez voulu

permettre? Mais que vous-même vous nous fassiez serment de nous vouloir faire miséricorde, y a-t-il au monde rien de plus capable de nous toucher le cœur et de nous animer à faire une véritable et sincère pénitence? Quels sont vos sentiments, mes Frères, sur cette vérité? Que vous disent vos cœurs? Quel parti êtes-vous résolu de prendre, ayant affaire à un Dieu si plein de bonté et de miséricorde?

Quatrièmement, nous avons un nombre infini d'exemples de toutes sortes de personnes qui ont ressenti les effets de cette bonté, au même temps qu'ils ont formé le dessein de se convertir et de faire pénitence. David obtint le pardon de son adultère et de son homicide par le moyen de son repentir. Ah! plutôt à Dieu que vous pussiez approcher de ce modèle! Ce saint roi confessa d'abord son péché; il pleura si amèrement qu'il baignait son lit de ses larmes. « Toutes les nuits, je laverai, » dit-il, « mon lit de mes larmes. » (*Psal.*, vi, 7.) Et comme traduit saint Jérôme : Je ferai nager mon lit dans mes larmes. Il pleura, dit-il, si fort, que ses larmes lui servaient de boisson : « Je mêlais mon boire avec mes larmes. » (*Ps.*, ci, 10.) Il mettait de la cendre dans son pain; il mangeait la cendre comme le pain; il se revêtait du cilice (*Ps.*, xxxiv, 13); il prenait la discipline; enfin tout le reste de sa vie ne fut qu'une pénitence continuelle, si bien que, chaque jour et même la nuit, le souvenir de ses péchés le faisait fondre en larmes : « Mes larmes entraient dans ma nourriture, et ma conscience me reprochait chaque jour d'avoir perdu la grâce de Dieu. » (*Ps.*, xli, 4.) L'exemple du roi Nabuchodonosor, du roi Manassès, celui des Ninivites, de saint Pierre, de saint Paul, de saint Matthieu et de sainte Madeleine, justifient cette vérité, tous ayant obtenu la miséricorde parce qu'ils ont fait pénitence. Après ces touchants exemples, saint Ambroise dit ces belles paroles, pleines de consolation pour les grands pécheurs : Les Juifs mêmes ne doivent pas

désespérer de leur salut, s'ils veulent faire pénitence; et saint Augustin : Que personne ne perde courage sur la rémission de ses péchés, puisque ceux-là mêmes qui ont fait mourir Jésus-Christ en ont mérité le pardon; et saint Athanase, poussant encore plus avant, dit que la pénitence a un pouvoir si grand sur Dieu, que, si les diables mêmes voulaient se reconnaître, il ferait miséricorde. Ah! que saint Chrysostome a donc bien rencontré, quand il a dit que la vertu, l'efficace de la pénitence, n'est pas une vertu commune et ordinaire, mais toute surprenante et admirable : *Virtus ejus admirabilis!*

La seconde partie et le second membre de ma proposition est que, si nous faisons pénitence, nous serons infailliblement sauvés. Il n'est rien d'abord qui soit plus capable de réjouir un homme que cette assurance, tant parce qu'il n'est rien qu'il désire davantage que la béatitude, que parce que c'est principalement pour elle qu'il est au monde, et qu'en cela seul consistent son bonheur éternel et sa fin dernière. C'est pourquoi Notre-Seigneur disait autrefois à ses Apôtres, contents en eux-mêmes d'avoir chassé les démons des corps des possédés : « Ne vous réjouissez pas de ce que les esprits de ténèbres vous sont soumis, mais réjouissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans les cieux. » (Luc., x, 20.) Voulez-vous donc savoir qui sera sauvé d'entre vous? Celui qui fera une sincère et véritable pénitence. Il est vrai que pendant que nous sommes encore en ce monde, sans une révélation spéciale, dit le saint concile de Trente, personne ne peut savoir qui sera sauvé; la raison en est qu'il faudrait être assuré de trois choses qui sont nécessaires pour être sauvé, savoir : la rémission des péchés, l'état de la grâce, et la persévérance en elle; or qui est assuré d'avoir un seul de ces trois dons, sans une révélation particulière? C'est un mystère qui nous est inconnu. Pour la première, « qui est-ce qui peut dire : Mon cœur est net, je suis sans

péché? » (*Prov.*, xx, 9.) Pour la seconde, « l'homme ne sait pas s'il est digne de haine ou d'amour. » (*Eccle.*, ix, 1.) Pour la troisième, « que celui qui a la grâce prenne garde de la perdre. » (*Cor.*, x, 12.) Tandis, dit saint Augustin, tandis que nous vivons, nous avons à combattre, et tandis que nous combattons, nous sommes en danger; donc personne ne peut avoir une assurance infaillible de cette vérité.

Or, quoique nous ne sachions pas infailliblement si nous devons être un jour sauvés, nous pouvons pourtant avoir quelques conjectures et quelques marques qui nous donnent de cela une espèce de certitude morale; par exemple, la patience dans la pauvreté: *Beati pauperes spiritu* (MATTH., v, 3); l'affection et l'assiduité pour la parole de Dieu: « Bienheureux sont ceux qui entendent la parole de Dieu » (LUC., xi, 28); l'aumône: « Bienheureux le miséricordieux » (MATTH., v, 7); et le pardon des injures qui nous sont faites: « Pardonnez, et on vous pardonnera. » (LUC., vi, 37.) Ce sont là des marques de prédestination par lesquelles, comme dit saint Paul, Dieu fait connaître à nos âmes que nous sommes les enfants de Dieu.

Mais la principale de toutes est la pénitence, laquelle étant faite avec toutes les conditions requises, nous donne de notre salut toutes les certitudes qu'on peut avoir en cette vie. C'est ce que les théologiens enseignent, quand ils lui donnent les effets suivants: 1° elle nous remet tous nos péchés, sans en excepter un seul, si nous n'y apportons aucun obstacle, ainsi que nous l'avons vu dans le premier membre de ma proposition; elle les remet sans délai et sans retour par l'application qu'elle nous fait du sang de Jésus-Christ; 2° en nous remettant nos péchés, il faut nécessairement qu'elle nous donne la grâce, ou la répare en nous, en qualité de sacrement institué à cette fin, ce qui est un point de foi dont on ne peut douter; 3° enfin il faut inférer de ces deux premières vérités qu'elle nous doit infailliblement sauver, puis-

qu'elle produit en nos âmes trois effets tout contraires, opposés à ceux que les péchés y produisent.

Le péché nous fait l'objet de la haine et de l'animadversion de Dieu, et la pénitence celui de son amour et de ses complaisances; le péché nous fait perdre le droit que nous avons d'aller au ciel, et la pénitence nous le rend, nous faisant les enfants de Dieu : *Si filii et hæredes* (Rom., VIII, 17); elle nous rend notre première sainteté et innocence, or il est dit : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur et net (MATTH., v, 8); elle nous rend le mérite de nos bonnes œuvres, qui sont la cause de notre récompense éternelle : « Votre récompense est grande dans le ciel » (MATTH., v, 12); enfin le péché nous engage à une éternité de malheurs, mais la pénitence nous en dégage et nous en retire. L'amertume de la pénitence, dit saint Grégoire, éteint les feux de la colère à venir; et saint Jérôme dit : Le pécheur, par son péché, descend aux enfers; mais, par sa pénitence, il remonte au ciel. Tertullien nous assure de la même chose : *Gehenna ut extinguatur, sic homo luitur*. Saint Paul même avait dit avant tous ces Pères qu'il n'y avait point de damnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ. L'apôtre saint Pierre a entre ses mains les clefs du ciel pour ouvrir celui-ci et pour fermer les enfers. J'ai donc raison de vous dire et de vous assurer que s'il y a un moyen au monde de faire notre salut, et s'il y a une marque assurée et infaillible par laquelle nous pouvons connaître que nous sommes des prédestinés et que nous serons un jour sauvés, c'est la pénitence. Si bien que, si les damnés étaient en état de se reconnaître, je ne voudrais point me servir d'un autre moyen pour les sauver que de leur aller crier à la porte de l'enfer : Faites pénitence. Je ne leur demanderais qu'un bon *Peccavi*. Oui, sans doute, la pénitence est admirable, soit pour nous obtenir le pardon de tous nos crimes, soit pour opérer notre salut éternel.

Mais il est à remarquer que, quand je parle de la péni-

tence qui a des effets prodigieux, je n'entends point parler d'une pénitence telle quelle, mais d'une véritable pénitence; car nous distinguons en théologie deux sortes de pénitences : une vraie et une fausse. La fausse est celle qui n'a pas la condition qui lui est nécessaire, comme celle d'un Pharaon, d'un Saül, d'un Antiochus et d'un Judas, qui tous quatre crièrent : J'ai péché, mais en vain et sans effet. La bonne, au contraire, est celle qui est accompagnée de toutes les conditions nécessaires, qui sont cinq en nombre, savoir : l'examen de conscience, le regret d'avoir offensé Dieu, le bon propos de ne plus l'offenser, la confession, et la satisfaction.

La première est l'examen qui consiste à rechercher et à reconnaître avec soin les péchés qu'on a commis. Il faut savoir que les chrétiens sont obligés à cet examen : 1° de droit divin ; la raison en est que le concile de Trente marque cette obligation ; 2° parce que le droit divin oblige à la confession de tous ses péchés, et, pour cela, on est tenu à l'examen de sa conscience, parce qu'on ne saurait confesser tous ses péchés sans s'en souvenir, sans y penser et sans bien examiner sa conscience sur le cas où quelque commandement oblige à quelque action. Il nous fait aussi une loi de prendre des moyens pour le bien faire ; ainsi, l'examen de conscience étant un moyen sans lequel on ne peut pas se confesser de tous ses péchés, Dieu est censé l'avoir commandé, ayant commandé la confession de tous ses péchés. Comme l'on vous en fera un discours entier, je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet ; mais je vous demande, mes Frères, comment vous en avez usé. Examinez soigneusement vos consciences. Ah ! que j'appréhende que vous n'ayez manqué à ce devoir et que par conséquent vous n'ayez fait bien des sacrilèges ! Savez-vous une vérité qui est terrible, et que les théologiens nous enseignent ? C'est que ceux qui, par défaut d'examen, ne confessent pas quelques péchés notables, sont aussi coupables que ceux qui en célèbrent quelques-uns à leur escient.

Hélas ! combien de péchés , combien de crimes et de sacrilèges ! Ne vous imaginez donc pas qu'il suffit de se venir jeter aux pieds du prêtre ; non , non , il faut avoir soigneusement examiné sa conscience.

La seconde est le regret d'avoir offensé Dieu , qui est encore bien plus nécessaire que la première , celle-ci pouvant être suppléée et omise dans un cas subit de mort ; mais l'autre ne le peut être jamais , Dieu n'ayant jamais remis aucun péché actuel , sans le regret de l'avoir fait. Pourtant la manière ordinaire d'agir prouve trop que c'est là une vérité peu connue ; il n'y a rien de si rare parmi les hommes que ce regret. La plupart de nos douleurs ne sont qu'extérieures, apparentes ; on pleure , on soupire , on gémit , on sanglote , on frappe sa poitrine , on joint les mains , on élève les yeux au ciel , et on les abaisse en terre ; mais , pour tout cela , le cœur n'est point touché ; il demeure insensible et aussi dur qu'un rocher ; non-seulement cela ne suffit pas , mais cela est inutile ; il faut avoir la douleur dans le cœur , dit David ; et , comme on en trouve bien peu qui aient cette bonne qualité , j'ose bien dire qu'il y a très-peu de personnes qui reçoivent le pardon de leurs crimes. Saint Bonaventure dit qu'elle doit être une très-grande douleur ; et les théologiens , une douleur véhémence ; mais à peine les pénitents qui se confessent en ont-ils le moindre degré. Ah ! que nous sommes éloignés de ces pénitences dont l'Écriture ou l'Église nous font mention ! Rentrez un peu en vous-mêmes : *Attendite et videte* (*Thren.*, 1, 12) : Jugez-vous vous-mêmes.

Cette seconde doit être suivie nécessairement d'une troisième qu'on appelle bon propos , qui n'est pas moins nécessaire ni moins rare que la seconde , et dont le défaut est la source d'un million de sacrilèges et la cause de la damnation de la plupart des chrétiens. Saint Ambroise dit un mot qui m'effraye , autant de fois que j'y pense. Il assure avoir trouvé plus d'innocents que de véritables pénitents. Voilà

des paroles terribles. Ah ! ce n'est pas assez d'examiner sa conscience, de se repentir de ses péchés ; mais il faut former en son cœur un dessein bien sincère de n'y plus retomber. Ce n'est même pas assez de faire le dessein de réformer les désordres de sa vie, en évitant tout péché ; il faut encore éviter toutes les occasions soit d'inimitié, soit de jurement ou de blasphème, soit d'ivrognerie ou d'impureté, soit de quelque trafic illicite, soit de faire tort à autrui, ou à ses biens, ou à sa réputation, ou au salut de son âme. Et où en trouvera-t-on à présent qui soient dans ces bons sentiments, quand ils se confessent ? Ces habitudes journalières de deux et de trois ans, ces rechutes continuelles, ne font-elles pas bien voir le contraire ? Quoi ! vous pensez me persuader, après cela, que vos pénitences sont bonnes ? Oh ! cela ne se peut jamais ; mais j'ai tous les sujets de me persuader à moi-même que tout ce que vous avez fait jusqu'ici n'est rien qui vaille. Tel est le sentiment de l'Église, de tous les Pères et Docteurs : la pénitence est nulle, dit Tertullien, qui n'est point future d'amendement.

Venons à la quatrième partie, qui est la confession entière de ses péchés. Ah ! que voici un point important, et qu'il y en a peu qui s'acquittent comme il faut de cette obligation ! Qu'il se fait de sacrilèges par des chrétiens de toute condition, à âge et sexe ! Combien voyons-nous de personnes damnées et de toute sorte d'états, pour avoir célé en confession leurs péchés sales et déshonnêtes ! On dit bien à confesse ses menus dérèglements, ses petits mensonges ; mais parle-t-on de ces bestialités, de ces incestes, de ces sodomies, de ces adultères, de ces larcins, de ces usures, etc. ? Maudite honte qui damne et précipite dans l'enfer ! J'atteste vos consciences, mes Frères, combien y a-t-il de temps que vous cachez en vos âmes des péchés honteux ? Savez-vous bien que depuis ce temps-là vous n'avez jamais été en la grâce de Dieu, parce que vous n'a-

vez jamais reçu le pardon, ni du péché que vous avez honteusement caché, ni même de ceux que vous avez confessés, la grâce étant incompatible avec le péché? Nous ne parlons pas ici en l'air, parce que nous savons par expérience que telle est la manière d'agir d'un grand nombre de chrétiens.

Notre premier général et l'instituteur de notre compagnie nous a raconté qu'étant allé confesser un homme à Gannes, à deux lieues de Folleville, diocèse d'Amiens, où était madame de Gondy, générale des galères, il eut la pensée de le porter à faire une confession générale; et, quelque temps après, cette vertueuse dame étant allée voir cet homme malade, celui-ci lui dit : Ah! madame, je serais damné, si je n'eusse fait une bonne confession générale, lui avouant franchement qu'il avait caché depuis longtemps un péché notable et qu'il était à la porte de sa damnation, quoiqu'il passât pour honnête homme devant les autres; et le reste des habitants ayant appris cette nouvelle, tous firent des confessions générales, ce qui dès lors fit concevoir le dessein à madame de Gondy de faire une fondation pour établir des missions sur ses terres et ailleurs, et de là est venu le commencement de l'institution de la Congrégation de la Mission. Croyez-moi, mes Frères, il y en a beaucoup parmi vous autres qui sont très-assurément dans le même besoin, qui sont actuellement en danger d'être damnés, et qui en effet se damnent, s'ils ne font une bonne confession générale pour réparer toutes les fautes qui se sont glissées en leurs confessions précédentes.

Enfin, la cinquième est la satisfaction. Il faut de toute nécessité satisfaire à Dieu et à son prochain; la pénitence, dit Gerson, est une partie de la justice qui fait rendre à Dieu ce qui lui est dû. Vous avez péché, vous avez donc à satisfaire à la justice divine en ce monde ou en l'autre, et vous n'entrerez jamais au ciel que vous ne l'ayez fait. Vous avez offensé votre prochain, vous lui avez fait tort, ou en

ses biens, ou en son honneur, ou en sa personne; il faut vous résoudre à lui faire restitution du tort que vous lui avez causé, et réparation de l'honneur que vous lui avez ravi. Ce n'est donc point assez, pour faire une bonne pénitence, d'y apporter les quatre conditions précédentes, il faut encore y joindre la cinquième, qui est une satisfaction à Dieu et à son prochain. L'on ne connaît pas assez l'importance de cette cinquième condition, non plus que des précédentes; car la plupart se contentent de se confesser, sans se mettre en peine de faire convenablement la pénitence qui leur est imposée, et de restituer le bien qu'ils ont pris à leur prochain.

Eh bien! mes Frères, avez-vous jamais bien conçu ces grandes vérités que je viens de vous annoncer? Avez-vous apporté toutes ces conditions en vos confessions? Si cela est, à la bonne heure! demeurez en repos; mais si vous y avez manqué, je n'ai qu'un seul remède à vous donner, qui est de faire une bonne pénitence, je veux dire une bonne confession générale; c'est le moyen que vous propose l'Église pour vous bien mettre avec Dieu.

Je vous conjure donc, non pas en mon nom, mais au nom de vos anges gardiens et de votre patron, au nom de la très-sainte Vierge, refuge des pécheurs, au nom du Saint-Esprit, qui « prie Dieu pour nous avec des gémissements inénarrables » (*Rom.*, VIII, 26), au nom de Jésus-Christ, qui a donné son sang et sa vie pour vous, et enfin au nom du Père éternel, qui vous a créés non pas pour vous perdre, mais pour vous sauver; je vous conjure de vous réconcilier parfaitement avec Dieu et de rentrer en son amitié par une bonne et sincère pénitence; je vous conjure de m'accorder trois choses que je vous demande instamment : vos oreilles, vos cœurs et vos langues; vos oreilles, pour entendre les petites exhortations que nous vous ferons pendant que nous aurons le bonheur d'être avec vous; vos cœurs, pour conce-

voir un véritable regret d'avoir offensé Dieu, et vos langues, pour faire de bonnes confessions générales.

Faites donc un bon usage de l'occasion que Dieu vous présente. Dites, s'il faisait cette grâce à plusieurs paroisses, ou s'il la faisait aux damnés, quel fruit n'en tireraient-ils point ! Réveillez-vous donc, mes Frères, et pensez qu'il y va de votre bonheur ou de votre malheur éternel ; si vous refusez de faire pénitence, en ayant besoin, il faut de toute nécessité vous résoudre à être éternellement damnés : *Peribitis* (LUC., XIII, 3) ; mais si, au contraire, vous tâchez de la bien faire, *appropinquavit enim regnum caelorum* (MATTH., IV, 17), vous serez éternellement sauvés, et vous irez jouir d'une éternité bienheureuse dans le ciel, où vous conduisent, etc. *Amen.*

QUATRIÈME SERMON.

DE L'EXAMEN.

PREMIÈRE INSTRUCTION.

Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ. (Is. , cap. xxxiii, 15.)

Je repasserai devant vous toutes les années de ma vie dans l'amertume de mon âme.

Après vous avoir exhortés à la pénitence, après vous en avoir montré la nécessité indispensable à tous les pécheurs, l'ordre demande que nous vous expliquions les conditions nécessaires pour rendre cette pénitence véritable et salutaire; nous vous avons dit qu'il y en a cinq, dont la première est l'examen de conscience, qui est une exacte recherche de tous les péchés que l'on a commis pour les détester et les confesser.

Ce fut cette recherche que fit autrefois le roi Ezéchias, et qui lui réussit parfaitement bien. Ce bon prince, averti de la part de Dieu par le prophète Isaïe de mettre ordre aux affaires de sa maison, parce qu'il devait mourir suivant le cours ordinaire de la maladie dont il était attaqué, jugea bien qu'il avait commis quelque péché qui lui avait attiré de la justice de Dieu cet arrêt de mort; c'est pourquoi il résolut, pour apaiser la juste colère du ciel, de repasser les années de sa vie, afin de se souvenir de ses péchés

et de les pleurer dans l'amertume de son cœur : *Recogitabo tibi*, etc. Cette résolution lui réussit bien ; car il obligea Dieu, par ce moyen, à rétracter l'arrêt de mort qu'il avait prononcé contre lui, et à lui renvoyer le même prophète pour l'assurer qu'il aurait encore quinze ans de vie, et la consolation de laisser un enfant, héritier de sa couronne et de ses états.

Nous avons, Chrétiens, tous offensé Dieu, et mérité par nos péchés la double mort de l'âme et du corps, l'éternelle et la temporelle ; voulez-vous savoir un infailible moyen d'apaiser sa colère ? Imitiez ce saint roi, et, à son exemple, faites un bon examen de conscience. Si vous n'obligez point sa justice divine à rétracter l'arrêt de la mort temporelle à laquelle il vous a condamnés, du moins vous l'obligerez à rétracter l'arrêt de la mort éternelle que vous avez méritée par vos péchés ; c'est de cet examen de conscience, qui est la première condition nécessaire à une bonne pénitence, que je vais vous entretenir dans ce discours, que je partagerai en deux points. Dans le premier, j'établirai la nécessité de l'examen de conscience qui doit précéder la confession ; et, dans le second, je marquerai quelques-uns des principaux chefs sur lesquels on doit s'examiner. Mais parce que ce sujet est trop vaste pour être enfermé dans un seul discours, nous continuerons demain cette matière, que je ne commencerai pas sans avoir imploré l'assistance du Saint-Esprit par l'intercession de Marie : *Ave, Maria*.

PREMIER POINT.

Je suis persuadé, mes Frères, que vous n'ignorez point qu'on distingue deux sortes d'examens : l'un, qu'on appelle journalier, et l'autre, qu'on appelle proprement l'examen de la confession. Le premier est celui que les chrétiens qui ont quelque soin de leur salut et de leur perfection ne manquent pas de faire tous les jours, avant de prendre leur

repos, suivant ce qui est dit par la bouche du Prophète : Quand vous avez vaqué durant la journée à vos affaires temporelles, faites rendre le soir un compte exact à votre conscience de tous les péchés que vous aurez commis pendant la journée.

C'est ce que Dieu nous enseigne par son Prophète, qui, tout grand roi qu'il était, chargé du soin d'une infinité d'affaires beaucoup plus pressantes et d'une plus grande importance que les vôtres, nous assure néanmoins qu'il ne manquait point d'examiner soigneusement sa conscience.

Une autre raison qui nous doit porter à la pratique de cet examen du soir, c'est que, si nous y manquions, le démon pourrait avoir prise sur nous; c'est pourquoi nous y devons être fidèles, selon cet important avis de l'Apôtre : Ne donnez point d'entrée au démon; il pourrait vous jouer quelque mauvais tour, ou à l'égard de votre âme, en vous faisant tomber dans quelque péché d'impureté; ou, ce qui est bien plus déplorable, en vous faisant mourir dans le péché, après en avoir reçu le pouvoir de Dieu, qui le lui accorde plus souvent qu'on ne croit.

Vous savez, mes Frères, combien souvent on trouve des personnes qui, après avoir bien soupé et s'être diverties, sont mortes subitement pendant la nuit; et, sans juger d'aucun en particulier, ne craignons pas de dire qu'il se trouve de ces personnes qui passent du lit mollet où elles reposaient, dans un lieu de feu et de flammes, comme le mauvais riche. Or ce malheur ne leur serait pas arrivé, si elles s'étaient réconciliées avec Dieu par un bon examen de leur conscience avant de se coucher. Saint Thomas, qui était assurément une très-bonne tête, ne pouvait s'étonner assez de l'aveuglement de ceux qui, après avoir commis un péché mortel, ne s'en mettent nullement en peine et s'endorment aussi tranquillement que s'ils étaient dans le meilleur état

du monde, et qu'il ne se trouvât jamais de ces morts subites. Mais comme nous espérons toucher cette matière, si nous avons le temps de vous expliquer l'exercice du chrétien, je n'en dis rien davantage, et je passe à la seconde sorte d'examen qui fait la principale matière de mon discours.

C'est celui qui doit précéder le sacrement de pénitence, et qu'on doit faire avant de se présenter au tribunal de la confession; cet examen n'est pas une de ces pratiques qui ne sont que de conseil et de surérogation, qu'il est bon et méritoire de pratiquer, mais qu'on peut omettre sans pécher. Il n'en est pas ainsi, Chrétiens, de l'examen de conscience qui doit précéder la confession; car le saint concile de Trente nous apprend qu'il est de droit divin, et que Dieu nous y oblige par la même loi qu'il nous oblige de confesser exactement nos péchés. Il est vrai, ô mon Dieu! selon les termes mêmes du Concile, que ce serait une impiété horrible de dire que la confession de nos péchés, telle que vous ordonnez qu'elle se fasse dans le sein de votre Église, est impraticable, ou que c'est une gêne et en quelque manière une torture des consciences, puisque vous ne demandez rien autre chose des pénitents, sinon que chacun, après s'être sérieusement examiné, et avoir fait une exacte recherche dans tous les coins et les replis les plus cachés de sa conscience, confesse les péchés dont il pourra se souvenir; et qu'ensuite votre divine miséricorde regarde ceux dont on ne se souvient point malgré cet examen, comme étant compris en général dans la même confession, ainsi que vous nous l'enseignez dans le chapitre v de la session XIV du saint concile de Trente, et que c'est pour eux que nous disons confidemment avec le Prophète (*Psal.*, xviii, 13) : Nettoyez-moi, Seigneur, de mes crimes cachés : *Ab occultis meis munda me*. C'est pourtant une vérité certaine et digne d'être reçue avec une entière soumission, que ceux qui ne voudraient pas prendre la peine de s'examiner sérieusement

feraient un sacrilège, s'ils oubliaient quelques péchés mortels, faute de cet examen.

En voici la raison, mes Frères; le même précepte, disent les théologiens, qui nous ordonne d'arriver à une fin, nous oblige à prendre les moyens qui sont prescrits pour y arriver; et c'est une prévarication également criminelle ou de ne point vouloir tendre à cette fin, ou de ne vouloir point prendre les moyens nécessaires pour y arriver; et partant, puisque Dieu nous ordonne, sous peine de damnation éternelle, de nous confesser de tous nos péchés mortels, autant que nous pouvons nous en souvenir, puisqu'il nous ordonne d'en avoir du regret et d'y satisfaire, il faut que nous nous servions des moyens qui sont absolument nécessaires pour nous acquitter de tous ces devoirs indispensables. Or l'examen de conscience est un de ces moyens, et sans lui, il est moralement impossible de nous en acquitter.

Car, premièrement, pour ce qui regarde la contrition ou la douleur de ses péchés, dont nous vous ferons voir la nécessité indispensable dans deux jours, comment pouvez-vous, mon cher Frère, la concevoir, si vous ne connaissez bien la grièveté et la multitude de vos péchés? Est-il possible de détester ce qu'on ne connaît pas digne de haine et de détestation? Et ce principe de philosophie qui dit qu'on ne se porte jamais vers un objet par un mouvement d'amour ou de haine, tant qu'il ne nous paraît pas ou aimable ou haïssable, n'est pas moins vrai dans l'ordre surnaturel que dans l'ordre naturel, parce que la grâce ne détruit point la nature; elle ne fait seulement que la perfectionner. C'est pourquoi le roi Ezéchias, résolu à apaiser la colère de Dieu, irrité contre lui par quelque péché qu'il ne connaissait pas, dit qu'il repasserait les années de sa vie dans l'amertume de son âme : *Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ*, bien persuadé que ce qu'a dit de lui saint Bernard était très-véritable, que le cœur ne connaît point de

haine et de détestation de ce que l'œil ne voit pas : *Quod oculus non videt, cor non dolet.*

Oui, mon cher Auditeur, tandis que vous serez du nombre des pécheurs qui ont une extrême aversion pour examiner leur conduite criminelle, jamais vous ne reconnaîtrez vos péchés; et ne les reconnaissant point, jamais vous ne les détesterez, semblable à ceux dont parle le prophète Jérémie, qui ne voulaient point reconnaître les abominables idolâtries que Dieu était résolu de punir comme elles le méritaient; et ils ne voulaient point les reconnaître, parce qu'ils ne voulaient pas examiner leur conduite passée : *Quomodo dicis : Non sum polluta, post Baalim non ambulavi? Vide vias tuas in convalle, scito quid feceris.* (JER., II, 23.)

Si la douleur des péchés qu'on a commis est absolument nécessaire pour en obtenir le pardon; si, pour concevoir cette douleur si nécessaire, il faut connaître ses péchés; et si, pour les connaître, on est obligé de s'en souvenir; depuis que Jésus-Christ a institué le saint sacrement de pénitence, on est obligé de les confesser distinctement, quant au nombre et aux circonstances principales; et malheur à celui qui célerait volontairement quelque péché mortel! Car bien loin d'obtenir le pardon de ses péchés qu'il aurait confessés, il ferait un horrible sacrilège, comme nous le prouverons dans la suite de cette mission. C'est une vérité incontestable dans notre sainte religion que je suppose sans la prouver, puisque nous lui donnerons l'étendue qu'elle mérite dans un discours que nous ferons exprès sur cette matière. Mais pour ce qui regarde mon sujet, vous devez savoir, mes chers Frères, que si c'est un horrible sacrilège de céler volontairement un péché mortel dont on se souvient bien, c'en est aussi un autre de ne pas confesser ce dont on ne s'est pas souvenu, pour n'avoir pas voulu se servir des moyens nécessaires pour s'en souvenir.

Or un des moyens nécessaires pour se souvenir de ses

péchés, c'est l'examen de conscience. Mon Dieu, si vous nous assurez, par la bouche de votre saint prophète Job, que de mille accusations que vous formez contre nous, il n'y en aura pas une sur laquelle nous puissions vous répondre (JOB, IX, 3) : *Si voluerit contendere cum eo, non poterit ei respondere unum pro mille*, que serait-ce si nous ne voulions point du tout nous examiner? Que de péchés échapperaient à notre mémoire, et dont l'oubli nous serait imputé à péché, parce que celui qui veut la cause est aussi justement censé vouloir l'effet! Car, enfin, une expérience continue ne nous apprend-elle pas tous les jours que notre mémoire n'a pas assez de fidélité pour nous faire ressouvenir de nos péchés, à moins que nous ne rentrions en nous-mêmes de la bonne manière, et que nous ne nous interroguions exactement sur toutes nos voies, ainsi que vous l'ordonnez par vos Prophètes?

Comment, enfin, satisférons-nous équitablement à la justice de Dieu, si nous ne confessons point et ne faisons connaître à nos confesseurs tous les dérèglements de notre vie, afin de proportionner les châtimens aux crimes dont nous sommes coupables, et les remèdes aux maladies de nos âmes? C'est donc avec beaucoup de raison que le saint concile de Trente nous défend d'approcher du tribunal de la pénitence, sans nous être auparavant très-soigneusement examinés, et sans avoir apporté à cette affaire la même exactitude et la même diligence qu'à une affaire de la dernière conséquence.

Représentez-vous, mes Frères, un homme qui a un procès sur les bras, dans lequel il s'agit de tout son bien, de son honneur et de sa vie même. Cet homme ne se donnerait point de repos qu'il n'eût trouvé quelques pièces justificatives pour gagner son procès; il examinerait pour cela plusieurs fois ses papiers et il chercherait partout des témoins qui déposeraient en sa faveur.

Voilà, pécheurs, une idée de ce que vous devez faire, quand vous êtes sur le point de vous convertir parfaitement à Dieu, puisque votre conversion, pour être solide, doit être commencée par une bonne confession générale, soutenue de toutes ses conditions. Vous devez employer tous les soins possibles pour trouver de quoi vous justifier au tribunal de la justice divine, où vous avez un grand procès, dans lequel il s'agit d'une éternité bienheureuse si vous le gagnez, et d'une éternité malheureuse si vous le perdez; or les pièces qui vous donneront gain de cause seront vos péchés.

Oui, les péchés qui vous ont fait perdre la grâce de Dieu, vous la feront recouvrer; les péchés qui vous ont rendus ennemis de Dieu vous feront rentrer en la grâce de Dieu; ces péchés, quand vous les avez commis avec plaisir, vous ont fait perdre la grâce de Dieu; l'accusation de ces mêmes péchés, quand vous les repasserez dans l'amertume de votre âme, quand vous les soumettrez aux clefs de l'Église par une humble et entière confession, quand vous les effacerez par les travaux d'une rigoureuse pénitence, vous fera rentrer en grâce avec Dieu; car il y a bien de la différence entre le tribunal de la justice divine et celui de la justice séculière. C'est se mettre la corde au cou que d'avouer son crime dans celui-ci; et c'est au contraire se rendre digne de pardon et de miséricorde dans celui-là que d'avouer ses péchés sans déguisement : *Dic tu peccata tua, ut justificeris*, dit saint Ambroise.

Mais sur quoi devons-nous nous examiner, et comment devons-nous procéder dans cet examen? C'est ce que nous allons expliquer dans la seconde partie de ce discours.

SECOND POINT.

Comme la pénitence que nous pratiquons aux pieds des prêtres, pour être agréable à Dieu, doit avoir du rapport au jugement que Dieu exerce par lui-même à l'égard des

âmes présentées à son redoutable tribunal après leur mort, suivant les paroles de l'Apôtre : Si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne serions pas jugés (*I Cor.*, xi, 31); nous devons donc nous examiner, nous juger et nous condamner sur tous nos péchés de pensée, de parole, d'action, d'omission, de coopération, et sur les causes, les effets, les circonstances et le nombre de nos péchés; parce que nous serons infailliblement examinés sur tous ces chefs au jugement de Dieu.

Nous devons premièrement nous examiner sur nos péchés de pensée, parce qu'il est écrit que « l'impie sera interrogé sur ses pensées » : *In cogitationibus enim impii interrogatio erit* (*Sap.*, i, 9); et par la raison que les mauvaises pensées sont des péchés qui nous séparent de Dieu : *Perversæ enim cogitationes separant a Deo.* (*Sap.*, i, 3.) Est-ce que toutes les mauvaises pensées sont des péchés que la justice de Dieu nous impute? Non, mes Frères; il n'est pas juste de confondre ce qui peut être innocent avec ce qui est véritablement crime; et il est nécessaire, pour cela, de distinguer quatre sortes de mauvaises pensées. Les unes sont appelées *abhorrées*, et ce sont celles qu'on rejette avec une sainte horreur aussitôt qu'on s'en aperçoit, bien loin d'y consentir; par exemple, il viendrait dans l'esprit quelques pensées de blasphème contre les adorables perfections de notre bon Dieu, quelques représentations déshonnêtes contre la chasteté, quelques jugements désavantageux contre la conduite du prochain, quelques mouvements de colère ou de vengeance contre ceux dont on croira avoir été outragé; et, bien loin de s'y arrêter, on les repousse rigoureusement, d'abord que l'on s'en aperçoit. Bien loin, ô mon Dieu, que vous vous teniez offensé de ces mauvaises pensées qui s'élèvent en nous, malgré nous, vous qui ne permettez que nous en soyons tourmentés qu'afin de prouver notre vertu, quand nous les rejetons avec indignation et avec promptitude, dès le moment que

nous nous en apercevons; bien loin de nous les imputer à péché, vous couronnez la fidélité avec laquelle nous les repoussons.

Il faut néanmoins avouer que si on a donné lieu, par sa faute, à ces mauvaises pensées d'entrer dans notre esprit, il y a du péché, pour ne s'être pas tenu sur ses gardes malgré le commandement que Dieu nous fait dans l'Évangile de veiller et de prier, afin que nous n'entrions pas en tentation; mais, encore une fois, quand ces pensées viennent en nous sans notre faute, et que nous les chassons avec fidélité et avec promptitude, bien loin d'y avoir du péché, il y a au contraire du mérite : c'est le sentiment de tous les théologiens.

Il n'en est pas de même des pensées *congediées*, auxquelles, à la vérité, on ne donne pas un plein consentement, mais aussi qu'on ne rejette qu'après quelque négligence, laquelle est du moins un péché véniel plus ou moins grand, selon que l'a été cette négligence. Il est à propos, mes chers Frères, de s'en accuser en confession, de peur que, s'imaginant que ce ne sont que des pensées congédiées, on ne se trompe, ces pensées pouvant être de véritables péchés mortels, dans le cas où elles seraient des pensées moroses; car combien sommes-nous aveugles dans le discernement des péchés! Que notre amour-propre est adroit pour nous persuader que nous sommes innocents, lorsque nous sommes très-coupables! *Delicta quis intelligit?* « Qui est celui, mon Dieu, qui connaît bien ses fautes? » (*Psal. xviii, 13.*) C'est pourquoi, soumettons toutes ces pensées au tribunal de la pénitence, telles que Dieu les connaît, afin qu'il nous en purifie par l'efficacité de ce sacrement : *Ab occultis meis munda me.* (*Ibid.*)

Les pensées *moroses* sont une troisième sorte de mauvaises pensées qui viennent dans l'esprit, et sont infailliblement un péché mortel lorsque leur objet est mortel de sa

nature. C'est lorsque volontairement et de propos délibéré, on s'arrête à considérer avec plaisir un objet criminel, quoique peut-être on n'ait pas la volonté d'en venir à l'exécution, si l'occasion s'en présentait, et si l'on pouvait le faire aisément. Pour vous donner une juste idée de ces sortes de pensées, figurez-vous un tableau dans lequel serait peint un assassinat, ou un autre qui représenterait des actions infâmes, et qu'une personne, au lieu de détester les crimes qui seraient ainsi dépeints dans ces sortes de tableaux, les approuvât, les considérât avec plaisir, et s'arrêtât à s'en faire la plus agréable idée du monde; n'est-il pas vrai qu'elle pécherait grièvement dans le plaisir qu'elle prendrait à considérer avec attention ce qu'on ne doit considérer qu'avec horreur et avec exécration, ou dont on est obligé de détourner les yeux?

C'est pourtant, pécheurs, le crime que vous commettez toutes les fois que vous entretenez volontairement dans votre esprit ce qu'on appelle les pensées moroses; car, alors, vous vous faites intérieurement un triste tableau dans lequel vous vous figurez une malheureuse occasion, où, prévalant contre votre ennemi, vous en faites une cruelle victime à votre vengeance; vous lui dites une infinité d'injures très-atroces; vous le réduisez dans le plus déplorable état du monde. C'est ainsi, impudique, que vous figurant une détestable circonstance, où cette créature vous permet des libertés criminelles, vous vous plongez dans les plus sales et les plus abominables plaisirs. C'est ainsi, avare, que trouvant une bourse pleine de louis d'or, vous la ramassez avec avidité et sans vouloir la rendre à qui elle appartient, vous vous en accommodez pour en acheter tout ce qui flatte votre cupidité. Ah! je dis que prendre plaisir à ces sortes de pensées, c'est offenser Dieu mortellement, quoiqu'on n'ait pas la volonté d'en venir à l'exécution; car il n'est jamais permis de considérer avec plaisir, soit des yeux du corps, soit des

yeux de l'âme, ce qu'il n'est jamais permis de faire; par conséquent, puisque vous ne voudriez jamais faire ces méchantes actions, il ne vous est jamais permis, dit saint Augustin, de considérer avec plaisir ces sortes de représentations. Quoique votre corps ne soit souillé par aucune action criminelle, votre âme ne laisserait pas de l'entraîner avec elle dans les flammes éternelles, à moins que vous ne la purifiez des souillures qu'elle a contractées par ces représentations criminelles, dans le sacrement de pénitence, par le sang de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Si cela est vrai des pensées moroses, à combien plus forte raison le doit-on dire des pensées mauvaises qu'on appelle *consommées*? Ce sont celles qui renferment un désir criminel d'exécuter l'action mauvaise que l'on se représente avec plaisir; c'est de quoi Notre-Seigneur ne nous laisse aucun lieu de douter, lorsqu'il dit dans l'Évangile : « Vous avez appris qu'il a été dit aux Anciens : Vous ne commettrez point d'adultère; et moi, je vous dis : Quiconque aura regardé une femme avec un mauvais désir pour elle, a déjà commis l'adultère dans son cœur » : *Jam mæchatus est eam in corde suo.* (MATTH., v, 28.) Sur quoi vous devez, mes Frères, remarquer deux choses : la première, que ce qui est dit ici des désirs impudiques se doit aussi entendre de tous les désirs criminels, comme de vengeance, d'usurpation du bien d'autrui, d'ambition criminelle, etc.; c'est le sentiment de tous les théologiens; et la seconde chose à remarquer, c'est que ces désirs criminels, selon Notre-Seigneur, contractent la même malice que l'action mauvaise qu'on pouvait commettre; que, par conséquent, il est nécessaire d'en confesser les circonstances qui changeraient l'espèce. Par exemple, il ne suffirait pas de dire qu'on a voulu dérober, il faudrait dire la somme; et si on l'avait voulu faire dans un lieu saint, un lieu sacré, il faudrait aussi le marquer dans la confession; si la personne avec laquelle on a voulu

pécher était ou parente ou consacrée à Dieu, ce serait toutes circonstances qui changeraient l'espèce et qu'on serait obligé de déclarer dans le tribunal de la confession.

Mon Dieu! qu'il se rencontre de personnes qui ne font pas attention à cette importante obligation! Combien de pécheurs qui croient avoir suffisamment déclaré leurs péchés lorsqu'ils ont dit en général qu'ils ont eu plusieurs mauvaises pensées, sans entrer dans le détail qui est nécessaire pour l'intégrité de la confession! Et afin de vous en donner, mes Frères, une plus juste idée, souvenez-vous qu'on peut avoir quatre sortes de mauvais désirs ou de ces pensées que nous appelons consommées. Il y en a, premièrement, que l'on désirerait bien d'accomplir, si on ne craignait d'être damné, et auxquelles la seule crainte servilement servile de l'enfer nous empêche de consentir; et il y a péché dans ces mauvais désirs qu'on est obligé d'étouffer dans son cœur dès qu'ils s'y élèvent et que l'on s'en aperçoit; on est obligé, dis-je, de les étouffer, non-seulement parce que ces actions criminelles nous damneraient si nous les commettons, mais encore parce qu'elles sont défendues par la loi de Dieu. Je sais que nous devons craindre l'enfer, mais je sais aussi que, quand cette crainte n'est que servilement servile, elle n'est nullement méritoire et ne nous empêche point d'offenser Dieu par les mauvais désirs qu'on n'accomplit point par ce seul motif: Si je ne craignais pas d'être damné, je me vengerais, je désobéirais, etc., quoique je sache que tout cela offense Dieu.

Secondement, il y a de mauvaises pensées et de coupables désirs encore plus criminels que ceux dont nous venons de parler. C'est lorsque, se mettant fort peu en peine des biens ou des maux de l'autre vie, on serait dans la résolution de satisfaire sa passion criminelle, si on ne craignait les châtimens temporels de cette vie. Vous désirez dérober; vous ne le faites pas parce que vous craignez d'être surpris

et d'être châtiés comme vous l'auriez mérité. Si vous ne craigniez que vos impuretés ne parussent à la vue de tout le monde, vous vous abandonneriez à ces honteuses passions, et vous roulez ces maudites pensées dans votre esprit, dans votre cœur, avec plaisir et avec volonté de vous satisfaire, et il n'y a que ces respects humains qui vous retiennent. Allez, pécheurs, vous êtes très-criminels devant Dieu, et vous êtes obligés, sous peine de damnation, de vous confesser de toutes ces pensées consommées.

En troisième lieu, lorsqu'on ne s'arrête pas seulement à rouler ces mauvaises pensées dans son cœur avec plaisir et avec volonté d'en venir à l'exécution, mais encore quand on cherche les moyens de satisfaire sa passion criminelle, et qu'il n'y a que l'impuissance de la contenir qui en ait empêché, on est obligé de spécifier toutes ces démarches criminelles.

Je ne vous parlerai pas ici de ceux qui, bien loin de se repentir de leurs péchés passés, lorsqu'ils s'en souviennent, prennent plaisir à s'en retracer les images criminelles qu'ils considèrent avec attention et avec plaisir, se sachant bon gré de les avoir commis, et disposés à les commettre s'ils n'étaient pas commis, ou à les continuer si l'occasion s'en présentait; le Saint-Esprit, au chapitre II des Proverbes, dit que ces malheureux « qui se réjouissent lorsqu'ils ont mal fait ont des voies toutes corrompues, et que leurs démarches sont infâmes » : *Qui lætantur cum malefecerint, et exultant in rebus pessimis : quorum viæ perversæ sunt et infames gressus eorum.* (Prov., II, 14.)

Mais c'en est assez pour ce qui regarde les péchés de pensée, sur lesquels on doit s'examiner avant de se confesser; passons à l'examen que l'on doit faire de ses paroles. On y peut offenser Dieu grièvement en plusieurs manières. Il y en a qui offensent Dieu et plus directement et plus immédiatement, comme sont les paroles d'impiété qui

attaquent les mystères de la foi, pour les nier, pour en faire douter ceux devant qui on parle; ce qui est un horrible péché et un blasphème également outrageux à Dieu, et pernicieux aux âmes que l'on scandaliserait par ces paroles d'impiété, que l'on pourrait corrompre par ces blasphèmes.

Ah! malheureux pécheurs, ne vous suffit-il pas de vous perdre par les opinions erronées que vous soutenez, par les doutes volontaires que vous entretenez contre les mystères de votre sainte religion, sans entreprendre d'entraîner avec vous les âmes faibles dans la même condamnation? Cela crie vengeance devant Dieu.

Ceux qui parlent en mauvaise part des cérémonies et des pratiques de la religion, soit pour les blâmer, soit pour en faire des railleries fades et impertinentes, offensent aussi grièvement votre adorable majesté, ô mon Dieu! puisque c'est votre Esprit qui conduit votre Église et qui lui inspire ces saintes pratiques, pour des raisons qu'on doit respecter, parce qu'elles tendent toutes à votre plus grande gloire et à l'édification de vos fidèles, quand on les explique dans leur vrai sens; ainsi, c'est en quelque manière vous mépriser que de parler avec mépris de ces saintes pratiques de la religion.

Que dirons-nous de ceux qui auraient la témérité de faire de mauvaises applications des histoires ou des paroles de l'Écriture sainte, soit pour autoriser de méchants desseins, soit pour composer des remèdes superstitieux ou quelques autres mauvaises fins? Ce que nous en dirons, Chrétiens, c'est que tous ceux qui se rendent coupables de ces maudites applications font un horrible affront à Dieu; ce dont il se plaint amèrement par le prophète Isaïe : *Verumtamen servire me fecisti in peccatis tuis.* (ISA., XLIII, 24.) « Vous m'avez rendu comme esclave par vos péchés. » Et, sans doute, ceux qui se trouvent coupables de ces péchés n'en font

point pénitence et ne s'en corrigent guère : Dieu les châti-
era terriblement.

Les doutes, ou même les erreurs ou les faussetés qu'on
aurait la témérité d'avancer contre les vérités de la foi, sont
des paroles très-injurieuses à la vérité et à l'infailibilité de
Dieu ; mais nous en parlerons encore demain.

Les paroles de murmure, et à plus forte raison de déses-
poir, qu'on ferait entendre contre la Providence, en se plai-
gnant de sa conduite infiniment adorable, parce qu'elle nous
enverrait quelque affliction, ce serait un grand crime qui ne
convient proprement qu'aux âmes damnées qui, dans les
enfers, se plaignent continuellement de la conduite de Dieu.
Mais nous, Chrétiens, tomber dans ces injustes murmures
contre notre bon Dieu, qui nous proteste, par son prophète
Jérémie (JER., XXIX, 110), que les pensées qu'il a sur
nous sont des pensées de paix et non d'affliction, parce que
les maux qu'il nous envoie en cette vie ne sont ou que pour
nous obliger à faire pénitence de nos péchés, ou que pour
éprouver notre patience et la couronner, s'abandonner à ces
paroles de murmure et d'impatience contre Dieu, c'est en
vérité une horrible ingratitude !

Passons aux paroles qui peuvent offenser le prochain. Ce
sont : 1° les paroles scandaleuses qui l'induisent à pécher,
soit en lui commandant, soit en lui conseillant de mal faire,
en louant les méchantes actions ; 2° les injures et les malé-
dictions qu'on prononce contre lui, sans aucune raison qui
les justifie ; 3° les paroles, ou de calomnie ou de médisance,
qui lui ravissent injustement son honneur.

Enfin, il y a des paroles qui ne paraissent nuisibles qu'à
celui qui les prononce, mais qui, étant défendues par la loi
de Dieu, rendent criminel celui qui les prononce : telles sont
mille paroles insolentes et malhonnêtes qui ne sont nulle-
ment séantes dans la bouche d'un chrétien, dit l'apôtre saint
Paul ; et il est remarquable qu'entre toutes ces paroles mau-

vaises, il y en a de certaines dont on ne se fait aucun scrupule, et dont on ne se confesse presque jamais, quoiqu'elles soient les plus criminelles de toutes. Ce sont celles par lesquelles on se glorifie de ses mauvaises actions : *Letantur cum malefecerint, et exultant in rebus pessimis.* (Prov., II, 14.) Vous vous vantez, pécheurs, d'avoir fait un affront à quelqu'un, d'avoir séduit une pauvre innocente. Eh ! ne voyez-vous pas que vous vous exposez aux reproches que fait le Saint-Esprit ? « Pourquoi vous glorifiez-vous dans votre malice, vous qui n'êtes puissant que pour commettre l'iniquité ? » (*Psal.*, LI, 1.) Vous ne prenez point garde, aveugles que vous êtes, disent saint Cyprien et saint Chrysostome, que le péché que vous avez commis pouvant être l'effet d'une fragilité humaine, pouvait aussi vous être facilement pardonné, si vous en aviez fait une bonne et prompte pénitence ; mais votre détestable vanterie tenant quelque chose de la malice des démons, disent les mêmes Pères, cela vous rend indignes de grâce et de miséricorde.

Ce serait ici le lieu de vous parler, mes Frères, des péchés d'action, d'œuvre ou de commission (c'est la même chose), et du péché d'omission. Les premiers, quand on fait quelque chose qui est défendu par la loi de Dieu ou de l'Église, ou par nos légitimes supérieurs ; le second, lorsque, par sa faute ou sa désobéissance, on ne fait pas ce que Dieu ou l'Église, ou nos légitimes supérieurs, nous ordonnent. Mais comme nous espérons vous en parler, il suffit à présent de vous faire remarquer que nous ne devons pas oublier les péchés de notre jeunesse, à l'imitation du saint roi David, qui disait à Dieu : « Ne vous souvenez, Seigneur, ni des fautes de ma jeunesse ni de mes ignorances. » On s'imagine que les impuretés commises à l'âge de huit ou dix ans ne sont que des bagatelles ; on tâche du moins de se le faire accroire, afin de s'épargner la confusion qu'on aurait de les confesser. Je ne pouvais, dit-on, avoir alors assez d'esprit

pour offenser Dieu : est-il possible que le Seigneur m'impute cela à péché?

Oui, mon cher Enfant, tout cela est tellement possible que le saint homme Job, parlant en la personne du pécheur, disait que Dieu voulait le consumer par les péchés de sa jeunesse : *Consumere me vis peccatis adolescentiæ meæ.* (JOB, XIII, 26.) Était-il possible, direz-vous, que je fusse capable d'offenser Dieu dans une si tendre jeunesse? Mais je vous demande si vous ne vous cachez pas pour commettre ces mauvaises actions? Auriez-vous voulu être surpris en flagrant délit? Non, sans doute. Donc vous connaissiez que ce n'était pas bien fait; car nous savons, ô mon Dieu! puisque vous nous l'avez appris, que « quiconque fait le mal, hait la lumière et ne s'approche pas de la lumière, de peur que ses œuvres ne soient condamnées. » (JOAN., III, 20.) Croyez-moi donc, mon cher Frère, si vous ne vous êtes confessé de ces péchés de jeunesse, faites-le une bonne fois pour toutes, de peur de vivre et de mourir dans le sacrilège. On est petit quant à l'âge, et on ne laisse pas d'être grand pécheur, dit saint Augustin : *Tantillus puer est tantus peccator.*

J'aurais encore bien des choses à dire, mais le temps me manque; je ne fais que les toucher en passant. Il faut s'examiner sur les péchés d'autrui auxquels on a coopéré 1° par *commandement*, en ordonnant à ses inférieurs quelque action mauvaise, comme le larcin, la vengeance, les querelles, les injures; parce qu'enfin, quoique celui qui obéit à ces injustes commandements offense beaucoup Dieu, auquel on doit obéir préférablement aux hommes, celui qui donne ces ordres injustes à ses inférieurs commet encore un plus grand péché, parce qu'il scandalise les inférieurs; outre que le péché lui est plus imputé qu'à celui qui le commet selon les ordres injustes qu'il lui en a donnés, selon cette maxime du droit : *Actio non tam mandatario quam mandanti adscribitur*; 2° on coopère aux péchés d'autrui par de *mauvais conseils* :

Si j'étais à votre place, je n'endurerais pas ces injures, etc., et ainsi des autres actions; 3° par de *pernicieuses louanges* qu'on donne au pécheur pour ses mauvaises actions : Vous avez bien fait de lui faire cet affront, de vous venger; bien loin de vous en blâmer, je vous estime davantage. Maudites louanges qui ne servent qu'à confirmer le pécheur dans son crime, et le font souvent tomber dans l'endurcissement et dans l'impénitence!

Vous parlerai-je encore de ceux qui donnent retraite aux pécheurs pour commettre de méchantes actions, comme de larcin, d'ivrognerie ou d'impureté? On sait assez que cela est défendu par la loi naturelle; et les lois positives punissent du même châtement ceux qui commettent les crimes et ceux qui leur donnent retraite pour les commettre. Que dirons-nous de ceux qui se taisent quand ils doivent parler, soit pour faire la correction à ceux qui manquent, soit pour les découvrir aux légitimes supérieurs, afin qu'ils les corrigent prudemment, ou même les châtient selon les rigueurs de la loi, si le crime l'exige? Nécessairement ce que nous en pouvons dire, c'est que ce malheureux silence rend très-criminels ceux qui en sont coupables, parce qu'ils contribuent par là aux péchés dont ils pouvaient arrêter le cours en rompant ce silence pernicieux. C'est le sentiment de tous les théologiens; et nous en parlerons ailleurs en traitant de la correction fraternelle, si l'occasion s'en présente.

Il faut, de plus, s'examiner sur les causes et les effets de nos péchés. Je dis *les causes du péché et ses sources*, soit parce que, par ce moyen, on donne à son confesseur une plus parfaite connaissance de sa conscience, soit parce qu'il arrive quelquefois que ce qui ne serait tout au plus qu'un péché véniel en soi-même, est un péché mortel dans sa cause. Par exemple, vous savez que, par coutume, vous blasphémez, que vous maltraitez votre femme quand vous êtes ivre, etc.; et cependant vous ne prenez aucun moyen de

rémédier aux mauvaises causes, vous péchez autant de fois que vous y tombez, même par inadvertance, car qui veut la cause veut aussi l'effet.

Je dis *dans ses effets et dans ses suites*, parce que bien souvent les funestes suites d'une action qui ne paraît pas autrement criminelle, la rendent très-mauvaise, particulièrement quand on a pu ou dû les prévoir, quoiqu'on ne les ait pas effectivement prévues faute d'attention. Ainsi un procureur qui néglige les affaires de ses clients, parce que c'est un joueur ou un ivrogne; un père qui, en présence de ses enfants ou de ses domestiques, se conduit d'une manière peu modeste avec sa femme, etc. A plus forte raison le crime est-il plus grand quand on prévoit ses mauvaises suites et qu'on passe par-dessus. Enfin le crime est consommé dans toute sa malice lorsqu'on n'a pas seulement prévu et qu'on a voulu ses funestes effets, mais qu'on n'a fait la mauvaise action que dans cette vue. Ainsi vous qui savez qu'une personne n'a nul secret, qu'assurément elle divulgue partout une médisance, vous la lui confierez tout exprès, comme pour qu'elle la rende publique.

Enfin, mes Frères, un des principaux chefs sur quoi on doit s'examiner avec attention, ce sont les circonstances de ses péchés. Il y en a de quatre sortes : les *impertinentes*, qui ne sont rien à la malice de l'action et ne la rendent ni plus ni moins criminelle, on n'en doit point parler; les *diminuant*es, quand elles diminuent notablement la malice de l'action, surtout si de mortelle qu'elle serait en elle-même, elles la rendaient purement vénielle, on les doit déclarer pour faire honneur à la vérité, qui doit être l'esprit dominant de la confession, pourvu que l'orgueil en soit banni. Par exemple, un premier mouvement vous arrache quelques paroles d'imprécation; vous avez frappé, votre corps défendant, etc. Il y a, en troisième lieu, des circonstances *aggravantes*, quand elles font que le péché est notablement plus grief et que,

par conséquent, elles en font concevoir une plus vive douleur, il est très à propos, et j'ose dire nécessaire, de les bien peser et de les déclarer ensuite à son confesseur ; parce que l'expérience nous apprend que, étant déclarées, elles produisent une douleur plus vive et font mieux connaître les maladies de notre âme à celui que Dieu a établi notre juge et notre médecin, pour ordonner des satisfactions et des remèdes proportionnés à nos injustices et à nos maladies spirituelles.

Mais les circonstances qu'on doit bien peser, et qu'on est particulièrement obligé de confesser, sont celles qui *changent l'espèce* et font qu'une action renferme une double et une triple malice de différentes espèces. Par exemple, dérober une chose dans un lieu sacré est une injustice et un sacrilège ; pécher avec sa parente est une fornication et un inceste ; si elle était mariée, ce serait encore un adultère ; porter ses enfants au larcin, ce serait, outre l'injustice, un pernicieux scandale.

Il faut, de plus, bien peser les mauvaises intentions qu'on a eues dans son âme ; car si vous avez dérobé par un esprit de vengeance, vous êtes doublement criminels, savoir : de larcin et de vengeance, et ainsi des autres.

On est, de plus, obligé à se confesser du nombre de ses péchés, et nous le dirons lorsque nous parlerons de la confession. Or le meilleur moyen, c'est de chercher depuis quel temps on est sujet à telle ou telle mauvaise habitude, et combien de fois par jour, par semaine, par mois, par année, on y tombait. Par exemple, on aura commencé à jurer le saint nom de Dieu dès douze ou treize ans ; cette maudite habitude a duré treize ou vingt ans ; les premières années, cela n'arrivait qu'une fois ou deux par mois, mais depuis l'âge de vingt ans, on s'y est tellement abandonné, qu'il ne se passait point de jour qu'on ne blasphémât plusieurs fois. Ainsi des péchés contraires à la chasteté : on ne les com-

mettait que rarement, peut-être une fois ou deux le mois pendant plusieurs années, ensuite plusieurs fois la semaine pendant douze ou quinze ans, et ainsi des autres.

Voilà, mes Frères, les principaux chefs sur lesquels on doit s'examiner sur les pensées, soit abhorrées, quand on les a rejetées avec horreur : il n'y a point de péché; soit congédiées : il y a du moins péché véniel, et il est à propos de s'en confesser; soit moroses : étant volontaires, elles vont au péché mortel, si leur objet renferme une malice mortelle : telles sont les pensées de vengeance, de jugement téméraire en matière de conséquence, de haine, d'envie, aussi en matière grave, et surtout celle d'impureté; soit consommées, c'est-à-dire les désirs criminels d'impureté, de larcin, d'homicide, de vengeance, en un mot, de tous ces péchés dont Dieu a dit que ceux qui les commettent ne posséderont jamais le royaume de Dieu; soit qu'une crainte purement humaine nous empêche d'en venir à l'exécution, ou qu'il nous soit impossible d'accomplir nos mauvais desseins, il y a toujours là péché mortel.

Tel sera l'examen sur les paroles, soit qu'on profère des blasphèmes, soit qu'on fasse des railleries des choses saintes ou des applications profanes de la sainte Écriture, soit qu'on murmure contre la divine Providence, ou que l'on scandalise son prochain par des discours pernicieux.

Tel sera l'examen sur ses actions : on parcourra les commandements de Dieu et de l'Église, pour reconnaître ce qu'on a fait ou omis contre ces divins commandements, et particulièrement sur les péchés de son enfance, dont on ne se serait peut-être jamais confessé.

Tel sera l'examen sur les péchés d'autrui, auxquels on aurait coopéré par des commandements ou par des conseils injustes, par les louanges empoisonnées qu'on aurait données aux pécheurs, ou par les scandaleuses exhortations qu'on aurait employées pour l'animer à des entreprises criminelles.

Tel sera enfin l'examen sur les circonstances, soit aggravantes, soit changeant l'espèce, et sur le nombre des péchés.

Voilà bien des choses auxquelles peut-être vous n'avez jamais pensé, bien loin de les mettre en exécution; et cependant cela est absolument nécessaire à tous ceux qui veulent faire une bonne confession qui les justifie devant Dieu. Que faire pour en venir à bout? Cela est peut-être impossible? Nullement, mes chers Frères. *Cur non poteris quod isti et istæ?* se disait autrefois saint Augustin, étant sur le point de se convertir parfaitement à Dieu : pourquoi ne pourrais-je pas ce que tant d'autres ont pu? Ils ne le pouvaient pas d'eux-mêmes, non plus que moi; la grâce leur a aplani toutes les difficultés qu'ils auraient pu se représenter comme insurmontables. Et pourquoi ne le pourrais-je pas comme eux, si la même grâce m'assiste? Et pourquoi ne m'assisterait-elle pas, si, plein de confiance en la miséricorde de mon Dieu, je lui demande avec ferveur et avec persévérance cette même grâce? Et si je commence par faire ce que Dieu m'ordonne, infailliblement il ne me refusera pas les secours dont il sait que j'ai besoin pour m'acquitter d'un si important devoir.

C'est pourquoi, ô mon Dieu! dès aujourd'hui je prends la résolution de repasser les années de ma vie dans l'amertume de mon âme : *Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ*; et, sans différer plus longtemps l'exécution, je commencerai dès aujourd'hui à examiner ma conscience sur le modèle que vous venez de me donner par la bouche du prédicateur. Mais j'espère que vous me secourrez, dans cette importante occasion, d'une abondante effusion de vos lumières, pour me connaître tel que je suis, afin que, me faisant ensuite connaître à votre lieutenant dans le tribunal de la pénitence, tel que vous m'aurez fait connaître à moi-même, vous m'accordiez le pardon de mes crimes, la grâce de m'en corriger et celle de mériter le pardon et la vie éternelle, etc. Amen.

CINQUIÈME SERMON.

DE L'EXAMEN.

DEUXIÈME INSTRUCTION.

Scrutemur vias nostras et quæramus, et revertamur ad Dominum.

Examinons avec soin nos voies, cherchons ce qu'elles ont de mauvais, et retournons au Seigneur. (Lam. de JÉRÉMIE, III, 40.)

Ce n'est ici, mes Frères, qu'une suite de l'instruction familière que nous commençâmes hier pour faciliter l'examen de conscience, qui est un si excellent moyen pour retourner à Dieu et faire notre paix avec lui, ainsi que nous l'apprend le prophète Jérémie dans les paroles de mon texte, où il semble que ce prophète veuille montrer que, si les princes de la terre ne reçoivent pas en grâce leurs sujets rebelles à moins qu'ils ne fassent paraître plusieurs belles actions accomplies pour leur service depuis leur rébellion, Dieu, au contraire, est prêt à faire miséricorde aux plus grands pécheurs, pourvu qu'ils se souviennent de leurs péchés, avec regret de les avoir commis : *Scrutemur vias nostras, etc.* Prenons donc ce parti; examinons nos consciences sur toutes nos pensées, sur nos paroles, sur nos actions

criminelles, sur toutes les circonstances, sur les causes, sur les effets, sur le nombre de nos péchés; c'est de quoi je vous ai hier entretenus.

Or, un grand moyen pour nous bien acquitter de ce devoir important, sans lequel il n'est pas possible de faire une bonne pénitence, c'est de parcourir la loi de Dieu, afin de reconnaître ce qu'elle nous ordonne ou nous défend, et de voir ensuite en quoi nous y avons manqué; c'est à quoi nous allons nous appliquer en ce discours, que je partagerai en deux points. Dans le premier, nous expliquerons brièvement les péchés qu'on peut faire contre chaque précepte; et, dans le second, nous donnerons quelques moyens pour nous faciliter la pratique de cet examen. *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Je sais, mes Frères, qu'on peut avoir utilement recours à plusieurs formulaires de confession générale qu'on débite presque partout et qu'on peut lire ou se faire lire avec fruit. Mais comme nous avons, dans nos missions, l'habitude d'exposer en abrégé les principaux péchés défendus par la loi de Dieu, pour en donner connaissance au peuple et l'aider à préparer la confession générale, souffrez que je le fasse aujourd'hui en peu de mots.

Le premier commandement (Un seul Dieu tu adoras, etc.), nous oblige à la pratique de quatre vertus qui sont la foi, l'espérance, la charité et la religion. Vous vous tromperiez donc bien fort, mes chers Auditeurs, si vous croyiez avoir accusé tout ce qu'on peut faire contre ce commandement, en disant comme font plusieurs personnes : Je m'accuse de n'avoir pas aimé Dieu de tout mon cœur, et mon prochain comme moi-même. Ce n'est rien dire que cela; les plus grands Saints en diront tout autant. Ah! qu'il y a de péchés défendus par ce commandement, dans lesquels on peut tomber d'une manière très-criminelle! Et vous allez

le reconnaître, si vous voulez bien vous donner la peine de me suivre, comme je vous en supplie.

On pèche contre la foi par l'ignorance des principaux mystères de notre religion, qu'on ne peut ignorer sans s'exposer à un danger évident de la damnation éternelle, selon cette parole de saint Paul : « Si quelqu'un veut ignorer, il sera ignoré lui-même du Seigneur » (1 Cor., xiv, 38), c'est-à-dire qu'il sera condamné, dit saint Augustin, parce que la vie éternelle est pour ceux qui connaissent le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ qui a été envoyé de lui. Donc, ignorer les mystères de la Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption, le symbole des Apôtres et les autres vérités, tant spéculatives que pratiques, que tout bon chrétien doit savoir, c'est être en état de péché mortel, dont on doit se confesser et se corriger en se faisant instruire.

Il ne suffit pas d'être instruit des principales vérités de notre sainte religion : vous êtes encore obligés, mes chers Frères, de faire de temps en temps des actes de foi sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. N'en point faire, c'est pécher contre le premier commandement ; peut-être n'y avez-vous jamais pensé ? Vous avez, par conséquent, manqué à une de vos obligations essentielles ; confessez-vous de cette omission criminelle, et soyez plus fidèles à l'avenir.

N'avez-vous pas roulé dans votre esprit des doutes volontaires sur quelques points de foi décidés par l'Église ? Ah ! vous avez offensé Dieu grièvement, parce que celui qui doute en matière de foi est présumé hérétique par le droit : *Dubius in fide, præsumitur hæreticus*. Le péché serait plus grand si vous aviez passé jusqu'à l'erreur, en niant ce que la foi nous enseigne ; et cette erreur serait encore bien plus condamnable si vous l'aviez manifestée, en la débitant et en la soutenant opiniâtrément ; vous auriez ainsi encouru l'excommunication, parce que vous seriez tombés dans l'hérésie

manifeste ; et enfin vous seriez arrivés au comble de l'iniquité, si vous étiez dans ce qu'on appelle impiété en matière de foi ; c'est lorsqu'on rejette tout ce que la foi nous propose de croire, et que l'on en combat toutes les vérités.

Mais si vous n'êtes tombés dans aucun de ces péchés contraires à la foi, n'avez-vous pas du moins loué les hérétiques, en les croyant en sûreté de conscience, ne pouvant vous résoudre à les condamner ? Ne les avez-vous pas protégés ? N'avez-vous pas assisté à leur prêche ? N'avez-vous pas lu les livres qu'ils ont composés contre notre sainte religion ? Ne les avez-vous pas trop fréquentés, ou même n'avez-vous pas écouté leurs disputes ? ou ne les avez-vous pas interrogés sur les matières de la religion, avec péril de subversion ? Si vous êtes tombés dans quelques-uns de ces péchés, vous avez beaucoup offensé Dieu contre la foi. Dieu merci, dites-vous, je n'ai rien à me reprocher sur aucun de ces chefs : Dieu en soit béni, mon cher Auditeur ! Mais n'avez-vous pas péché contre la vertu d'espérance, qui est la seconde vertu théologale, dont la pratique vous est ordonnée par le premier commandement, sans laquelle il est impossible d'être sauvé, comme nous le prouverons ailleurs ? N'avez-vous pas péché, dis-je, contre cette vertu, par omission, ne faisant point d'actes d'espérance dans les occasions où on en doit faire sous peine de péché ? Et on en doit faire, premièrement, quand on a atteint l'usage de raison ; en second lieu, de temps en temps ; troisièmement, quand on est tenté contre cette vertu et qu'on ne pourrait chasser ces tentations sans faire des actes d'espérance ; et on est alors obligé de se « servir non-seulement du bouclier de la foi », selon l'apôtre saint Paul, « pour pouvoir éteindre tous les traits enflammés du malin esprit, mais encore de prendre le casque du salut et l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu », dit le même Apôtre. (*Eph.*, vi, 16 et 17.)

Si, manquer dans ces occasions de produire des actes

d'espérance, c'est manquer notablement contre cette seconde vertu théologale; qui doute, mes chers Frères, que le péché ne soit bien plus énorme, lorsqu'on désespère de la miséricorde de Dieu, soit pour obtenir le pardon de ses péchés, comme le malheureux Caïn qui s'abandonna au désespoir d'obtenir jamais le pardon de son fratricide, soit pour accomplir les commandements de Dieu, s'imaginant, ou qu'ils sont impossibles, ou que Dieu ne veut pas nous en faire la grâce, ce qui est l'exécrable blasphème de Calvin, blasphème que l'Église catholique n'a jamais pu écouter qu'avec horreur et qu'avec exécration, persuadée que Dieu est trop bon pour nous ordonner rien d'impossible? En sorte que, si nous ne nous sentons pas assez forts pour en venir à bout, nous n'avons qu'à le bien prier; il ne nous refusera point les grâces dont nous avons besoin pour faire ce qu'il nous commande, dit le saint concile de Trente.

C'est aussi pécher contre la vertu de l'espérance que de se défier de la Providence dans ses besoins, comme si Dieu nous avait entièrement oubliés, et que lui, qui ne manque point de fournir aux oiseaux la nourriture dont ils ont besoin, la refusât aux hommes, qui lui sont bien plus chers. Je ne fais que toucher ce que Notre-Seigneur nous en dit au chapitre vi de saint Matthieu. Ce ne serait pas un moindre péché, ô mon Dieu! si on se défait de votre bonté, soit dans les afflictions, soit dans les tentations de la vie présente, en nous imaginant qu'elle nous a abandonnés dans ces occasions fâcheuses; contre ce que nous en dit l'apôtre saint Paul, qui nous assure que vous êtes fidèle, ô mon Dieu! que vous ne permettrez jamais que nous soyons tentés au-dessus de nos forces, mais que vous nous ferez tirer de l'avantage de la tentation même, afin que nous puissions persévérer. (*I Cor.*, x, 13.)

A Dieu ne plaise aussi que nous espérions plus de la créature que du Créateur, ou que nous attendions de votre

divine bonté, ô mon Dieu! des choses mauvaises ou nuisibles, comme serait de venir à bout d'un pernicieux dessein, d'avoir de quoi satisfaire quelques passions criminelles! Nous devons, au contraire, espérer que vous aurez la bonté d'écarter de nous ces dangereux écueils de notre salut, et que vous ne nous en donnerez que de l'éloignement et de l'aversion. Il n'est pas nécessaire de vous faire remarquer que la présomption de la miséricorde de Dieu est un horrible péché contre la vertu d'espérance. C'est quand on ose, parce que Dieu est bon et miséricordieux, prendre de là une exécration résolution de commettre le péché ou d'y persévérer, comme font certains hommes pleins de licence, qui disent : Dieu me fera un jour miséricorde, c'est pourquoi je veux commettre cette faute et y persévérer. Ce péché est si grand, que les théologiens le mettent au nombre de ceux qui crient vengeance devant Dieu.

Les péchés les plus opposés à la charité, qui est la troisième vertu théologale, et qui sont très-considérables, sont : 1° de craindre plus de déplaire aux créatures qu'au Créateur, et de choisir plutôt la perte de la grâce de Dieu que celle des biens temporels ; 2° d'omettre par respect humain les bonnes œuvres d'obligation et de faire des choses défendues par la loi de Dieu ; ah ! cela n'est que trop ordinaire, ô mon Dieu ! et cependant, c'est un crime auquel vous donnez une infinité de fois votre malédiction dans les Écritures saintes de l'Ancien et du Nouveau Testament ; 3° de chercher plutôt dans ses bonnes œuvres les louanges des hommes que le bonheur de plaire à Dieu, agissant par vanité ou par hypocrisie ; cela n'est que trop fréquent, et cependant que cela est criminel ! comme nous pourrions le voir dans son lieu ; 4° d'abuser des grâces de Dieu, et de résister à ses inspirations, ce qui est bien considérable, puisque l'Apôtre l'appelle un affreux déicide, par lequel on étouffe et on fait mourir cruellement le Saint-Esprit ; 5° de

commettre le péché de paresse; je ne dis pas celui qui nous donne de l'aversion pour le travail corporel ou pour une honnête occupation qui nous fait employer utilement le temps, mais je veux dire une certaine aversion, une haine implacable pour les bonnes œuvres, qui fait qu'on en a un effroyable dégoût, qu'on les omet absolument, ou du moins qu'on ne les pratique que malgré soi et avec une grande imperfection, ce qui les rend de nouveaux péchés par la manière déréglée de les pratiquer.

Insensés que vous êtes! dit Dieu par le Prophète-roi, rien de plus emporté que vous pour commettre les crimes; si vous voyiez un larron, vous couriez avec lui, et vous vous rendiez les compagnons des adultères, au lieu que vous haïssiez ma discipline, et rejetiez de vous mes paroles. Ah! si vous ne faites pénitence d'une conduite si criminelle, je vous reprendrai sévèrement, et je vous exposerai devant votre face, et un jour viendra, si vous continuez à vivre toujours dans l'oubli de Dieu, où vous serez enlevés tout d'un coup, et nul ne pourra vous délivrer. (*Psal. XLIX, 18, 21.*)

On pèche contre la vertu de religion, 1° par le sacrilège, soit dans l'indigne réception des sacrements, soit dans la profanation des choses saintes et des lieux consacrés à Dieu, soit à l'égard des personnes aussi consacrées à Dieu, lorsqu'on les tue ou qu'on les maltraite injustement, ou qu'on commet avec elles des péchés déshonnêtes. Par tous ces péchés, l'abomination de la désolation prédite par le Prophète est dans le lieu saint, parce que l'iniquité est alors montée à son comble; 2° par la simonie, lorsqu'on vend ou qu'on achète les choses saintes, ou par un pacte de confiance réelle, mentale ou mystérieuse, lorsqu'on fait de certaines démarches appréciables dans le but de donner des choses temporelles pour des choses purement spirituelles; c'est un grand péché qui est en horreur à tous les gens de

bien ; 3° par la magie , la divination ou consultation des devins , les sorcelleries , les vaines observances , les oraisons ou paroles superstitieuses ; 4° lorsqu'on manque aux exercices d'un bon chrétien , qui sont d'adorer et de prier Dieu , surtout si on y manque un temps considérable , ou bien lorsqu'on le fait mal ; 5° lorsqu'on assiste sans piété au sacrifice de la messe et aux exercices publics de la religion ; 6° lorsqu'on parle sans respect des choses saintes , qu'on en raille et qu'on en fait des applications profanes ; ce sont toujours là des péchés considérables dont néanmoins on ne se fait pas souvent beaucoup de scrupule.

On pèche contre le second commandement de Dieu (Dieu en vain , etc.) en trois manières : 1° contre les vœux qu'on aurait faits , soit en les violant , c'est-à-dire en faisant tout le contraire de ce qu'on aurait voué : comme celui qui aurait voué à Dieu sa chasteté et qui s'abandonnerait à des péchés infâmes d'impureté , ou qui aurait voué de jeûner certains jours , et malgré son vœu s'enivrerait ou du moins mangerait de la viande ces jours-là , et ainsi des autres ; soit en ne s'acquittant pas de ce qu'on aurait promis à Dieu par vœu , comme de faire un pèlerinage , de visiter quelque lieu saint , de faire quelque aumône , et ne point s'en acquitter ; soit en s'acquittant mal , ou en différant trop longtemps , sans raison et sans dispense légitime , l'exécution de son vœu.

Il est vrai , ô mon Dieu ! que vous ne nous obligez point de faire des vœux , et que vous nous enseignez , dans les saints Livres , qu'il vaut beaucoup mieux n'en point faire que d'en faire et ne les point accomplir. Mais quand nous les aurons fait librement et sans contrainte , vous voulez très-justement , ô mon Dieu ! que nous nous en acquittions au plus tôt ; car ces vœux dégénéreraient en une promesse infidèle et imprudente qui vous déplairait infiniment , et vous puniriez cette négligence comme un sacrilège : *Sed quodcum-*

que voveris, redde : multoque melius est non vovere, quam post votum promissa non reddere. (Eccl., v, 3, 4.)

On pèche en second lieu contre le second commandement par le jurement, soit en jurant fréquemment, et que sans nécessité on en appelle au témoignage infirmité adorable de Dieu ; soit en s'obligeant par serment à faire des choses mauvaises et défendues par la loi de Dieu, comme serait de se venger, de ne faire aucune charité à de certaines personnes contre lesquelles on serait fâché, de ne point voir ou saluer ces gens-là : alors le jurement ou le serment est presque toujours péché mortel, comme nous espérons le faire voir quand nous parlerons en particulier de cette importante matière ; soit enfin par le parjure, qui est un horrible péché mortel, et qui arrive lorsqu'on assure le faux et qu'on nie la vérité avec serment, ou que par sa faute et sans aucune légitime raison, on ne tient pas les justes promesses qu'on a faites.

Enfin la troisième chose défendue par ce commandement, et qui est la plus criminelle de toutes, qui étant absolument mauvaise et ne pouvant être justifiée par aucune légitime raison, est toujours un horrible péché mortel, c'est le blasphème que l'on commet, soit en attribuant à Dieu des défauts qui ne peuvent que lui être infiniment injurieux, comme dire qu'il est injuste et qu'il n'a point de fidélité dans ses promesses, etc. ; soit en lui ôtant des perfections essentielles, comme serait de nier sa miséricorde, ainsi que le fit le malheureux Caïn, ou de combattre son adorable Providence, comme font les impies ; soit en attribuant à la créature des perfections qui ne peuvent convenir qu'au Créateur, comme font tous ces insensés qui, pour paraître bien disants à une malheureuse créature qui écoute volontiers leurs cajoleries empoisonnées, l'appellent leur divinité, lui disent qu'elle seule peut faire tout leur bonheur ; ou enfin lorsqu'on traite avec exécration les mystères de Jésus-

Christ et le saint nom de Dieu. Toutes ces sortes de jurements et de blasphèmes sont communes dans le monde, sans qu'on y fasse beaucoup de scrupule; et cependant, nous savons, ô mon Dieu! que dans vos divines Écritures, vous en témoignez beaucoup d'horreur, et que vous menacez de terribles châtimens ceux qui y tombent et n'en font point pénitence.

On pèche contre le troisième commandement (Le dimanche tu garderas, etc.) 1° par omission, manquant sans excuse à une messe entière, ce qui est un péché mortel, ou n'assistant point, du moins de temps en temps, à la messe de paroisse; 2° lorsqu'on y assiste avec évagation, sans piété et sans dévotion; 3° lorsqu'on passe les saints jours en niaiseries, en jeux, en festins, sans penser du tout ou presque jamais à son salut; 4° lorsque, sans une grande nécessité ou une dispense légitime des supérieurs ecclésiastiques, on y fait des œuvres serviles, ce qui est un péché mortel, quand cela demande un temps considérable, comme seraient une heure ou deux. On pourrait en dire de même des œuvres non serviles que les lois défendent ces jours-là, comme l'exercice de la marchandise, et de la justice extérieure, que tout le monde sait être interdite à pareil temps sous peine de péché mortel; de celles encore qui demandent de l'application et du temps, et dont on tire du profit temporel, quand il n'y a point de nécessité de les faire dans ces saints jours.

Mais ce qui est plus particulièrement défendu dans ces mêmes jours, ce sont les œuvres du démon : je veux dire les crimes et les débauches auxquels on s'abandonne les fêtes et les dimanches; il est vrai qu'il n'est jamais permis de commettre ces sortes de crimes; mais qui doute que la circonstance d'un dimanche ou d'une fête n'aggrave considérablement les crimes par lesquels on profane ces jours consacrés?

Contre le quatrième commandement (Tes père et mère honoreras, etc.) pèchent 1° ceux qui ne se comportent pas sagement dans la recherche du mariage, qui n'ont en vue, quand ils veulent entrer en cet état de vie, que les satisfactions de la chair, que les intérêts de l'avarice et de l'ambition, qui ne consultent ni la volonté de Dieu, ni celle de leurs parents, et ne se préparent pas saintement par plusieurs bonnes œuvres à recevoir ce sacrement que l'Apôtre appelle grand en Jésus-Christ et dans son Église.

Mais, hélas! que ce qui est grand en Jésus-Christ et dans son Église devient souvent vil et méprisable dans l'esprit et par la conduite des méchants chrétiens qui ne se conduisent point par les lumières de la foi!

2° Les hommes mariés pèchent grièvement contre les obligations qu'ils ont contractées par ce sacrement, lorsqu'ils n'ont ni amour ni support pour leurs femmes, qu'ils les outragent de paroles et de coups, prodiguent leurs biens, les obligent à ratifier des contrats par violence, leur refusent un honnête et raisonnable entretien, leur font des reproches injurieux sur leur famille et leur peu de biens, les empêchent de travailler à leur salut, de se confesser, de communier, etc., se font un détestable plaisir de les mettre en colère, sont jaloux sans raison, et les traitent dans cette vue comme des esclaves attachées à la chaîne. Les femmes pèchent aussi contre ce commandement, lorsqu'elles manquent ou de respect et d'obéissance à leur mari dans les choses justes, ou de fidélité dans leurs liens. L'un et l'autre pèchent, ou lorsqu'ils se refusent ce que la loi du mariage veut qu'ils s'accordent, et cela, sans aucune raison que le caprice ou l'esprit de vengeance; ou lorsqu'ils s'aiment d'une manière trop brutale, et qu'ils font mille choses que la sainteté de ce sacrement leur défend, et que Dieu punira terriblement si on n'en fait point pénitence.

3° Pères et mères qui refusez la nourriture corporelle et

l'entretien raisonnable à vos enfants, qui ne les instruisez point dans l'amour et la crainte de Dieu, qui leur donnez de mauvais exemples, leur faites d'injustes commandements, leur inspirez de pernicieuses manières, leur apprenez à mal faire; qui les mettez coucher avec vous, ou avant qu'ils aient un an, ou depuis qu'ils ont assez de connaissance pour reconnaître des choses qui vous sont permises par la loi du mariage, et qui cependant deviennent un grand crime dans cette circonstance; ou qui mettez coucher frère et sœur ensemble; qui ne les châtiez point quand ils l'ont mérité; qui les laissez vivre dans la fainéantise, ou ne veillez point sur leur conduite; qui refusez de les marier, ou les voulez marier malgré eux; qui sans raison les chargez de coups et de malédictions, donnant à l'un toute votre affection, et aux autres une aversion également injuste et implacable. Pères et mères, si vous vous sentez coupables de quelques-uns de ces crimes, faites-en pénitence, car vous avez bien offensé Dieu; et changez à l'avenir de conduite, car celle que vous avez tenue jusqu'à présent vous conduirait en enfer, si vous la continuiez.

4° Les enfants pèchent contre ce commandement et y offensent Dieu grièvement, 1° lorsqu'ils manquent de respect envers leurs père et mère, dans leurs gestes méprisants, dans leurs paroles hautaines, dans les reproches injurieux qu'ils leur font, dans les malédictions qu'ils prononcent contre eux, dans les railleries piquantes qu'ils font de leurs défauts, dans leurs murmures ou même les médisances qu'ils en font; 2° dans le peu de support qu'ils ont de leur vieillesse et de leurs défauts, ayant honte de les reconnaître pour leurs parents, leur désirant la mort pour en être plus tôt délivrés, ne pouvant souffrir leur conversation, ayant l'insolence de les menacer ou de les injurier, ou même, ce qui est bien plus criminel, de lever la main sur eux; 3° dans la désobéissance, soit en refusant

avec opiniâtreté d'exécuter leurs justes commandements, ou ne le faisant qu'après plusieurs menaces, et cela fort imparfaitement, et toujours en grondant, soit en voulant faire contre la volonté de leurs père et mère des choses déraisonnables, comme de se marier à des partis qui ne leur conviennent pas, entreprendre des voyages inutiles et qui leur coûteraient beaucoup, ou, ce qui est le plus criminel, fréquenter des compagnies dangereuses contre leur défense; 4° dans le refus qu'ils font de les assister dans leurs besoins, ou ne le faisant que d'une manière tout à fait injuste. Fasse le ciel qu'aucun de ceux qui me font l'honneur de m'écouter n'ait aucun de ces défauts à se reprocher, car ils sont bien grands; nous en parlerons plus au long dans la suite de cette mission!

Disons un mot des péchés que les maîtres et serviteurs peuvent commettre. Les maîtres offensent Dieu lorsqu'ils maltraitent leurs serviteurs de paroles ou de coups sans raison; lorsqu'ils leur font des commandements injustes, qu'ils les emploient à de mauvaises actions ou leur donnent de mauvais exemples; lorsqu'ils leur refusent l'instruction chrétienne ou les moyens de l'acquérir; qu'ils n'ont pas soin de les envoyer au service divin, qu'ils ne leur donnent pas le temps de prier Dieu soir et matin, d'assister aux prédications et de communier; quand ils les sollicitent au mal, les chargent d'un trop pénible travail, les abandonnent dans leurs maladies, leur refusent leur juste salaire, ne veillent pas sur leurs actions et ne les corrigent pas dans le besoin. Ce sont là, maîtres et maîtresses, des obligations essentielles à votre vocation; malheur à vous si vous ne vous en acquittez pas! car le souverain Maître du ciel vous en punira terriblement, comme il nous l'apprend lui-même au chapitre vi de la Sagesse.

Mais vous, serviteurs, si vous manquez d'obéissance raisonnable à vos maîtres, quand ils ne vous commandent rien

que de juste, si vous ne travaillez pas autant que vous pouvez, si vous les volez ou consommez en gourmandises les provisions de la maison, si vous souffrez qu'on leur fasse du tort sans vous y opposer, sans les avertir, si vous faites des médisances contre eux, sachez que vous serez traités par la justice effroyable de Dieu comme de méchants serviteurs qui seraient jetés, pieds et mains liés, dans les ténèbres extérieures, où il y aura d'éternels pleurs et des grincements de dents; c'est le Fils de Dieu qui vous le prédit, et cela s'entend, si vous n'en faites pas une bonne pénitence (MATTH., xxv, 30).

Les supérieurs pèchent aussi contre le quatrième commandement, quand ils ne sont pas autant élevés en vertu qu'en dignité et que le contraire arrive; quand ils ne se servent pas de leur autorité et de leur pouvoir pour maintenir la vertu et réprimer le vice, défendre les faibles contre les forts, et faire observer les lois de Dieu, de l'Église et du prince. Ah Dieu! les terribles menaces que fait le Saint-Esprit contre ces personnes élevées en dignité qui manquent ainsi à leur devoir! On les peut voir au chapitre vi de la Sagesse.

Les inférieurs pèchent aussi grièvement, quand ils médisent contre leurs supérieurs, qu'ils les méprisent et leur refusent l'obéissance, et les autres devoirs que les lois divines et humaines veulent que nous leur rendions.

Contre le cinquième commandement (Homicide point ne seras, etc.) on pèche 1° par les mouvements de colère contre soi-même, se souhaitant des malédictions; ou contre le prochain, lui désirant du mal; 2° par les paroles, disant des injures, vomissant des imprécations, faisant des menaces imprudentes contre les objets de sa colère; 3° par effets frappants et contondants, blessant ou tuant injustement le prochain, ou même des créatures qui lui appartiennent, en haine de lui; 4° par haine ou rancune longtemps conser-

vée, durant laquelle on a désiré du mal à son ennemi, on a cherché occasion de lui nuire, on lui a suscité des procès injustes; on lui a refusé le salut et la réconciliation, ou on ne l'a fait que par grimace; 5° par scandale, excitant les autres à mal faire par ses paroles, par ses mauvais exemples, par ses railleries injustes; 6° par avarice, refusant l'aumône aux pauvres nécessiteux, la pouvant faire; 7° par envie, lorsqu'on s'attriste du bien de son prochain, le voyant loué, estimé, riche, honoré, etc., lui désirant du mal, murmurant de sa prospérité et contre ceux qui lui font du bien; 8° enfin par gourmandise et ivrognerie.

Vous parlerai-je ici, Chrétiens, des péchés qu'on peut faire contre le sixième commandement (Luxurieux point ne seras, etc.)? Mais, détestable péché, tu renfermes tant d'iniquités et on te peut commettre en tant de manières, qui sont toutes ou du moins presque toujours des péchés mortels très-énormes, qu'il est impossible de les faire ici connaître dans toute leur étendue et toute leur difformité; car il n'y a point de puissance dans notre âme, de partie et de sens dans notre corps, au moyen desquels on ne puisse offenser Dieu mortellement par les infâmes et détestables péchés de l'impureté. Oui, mes Frères, si l'esprit s'arrête volontairement à de telles pensées; si la volonté conçoit des désirs criminels; si la mémoire s'en ressouvient avec plaisir; si l'on jette des regards lascifs sur soi ou sur autrui, si on lit des livres impudiques; si les oreilles sont employées à écouter avec plaisir des paroles et des chansons déshonnêtes; si le goût ou l'odorat recherchent des viandes ou des odeurs qui portent à l'impureté; si, par le toucher, on excite sur soi ou sur autrui des mouvements impurs; si la langue prononce des paroles infâmes; si le visage donne ou reçoit des baisers lascifs; si une gorge est exposée à une grossière et scandaleuse nudité, et si, enfin, on prostitue son corps à des actions consommées qui sont

encore plus criminelles que tout ce que nous venons de dire, telles que les fornications, les adultères, les incestes, les sacrilèges, ou même d'autres péchés encore plus abominables qui méritent le feu et que l'honnêteté ne me permet pas de nommer; ce sont là tout autant d'horribles crimes, desquels si quelqu'un de vous, mes Frères, se trouvait coupable, il faudrait nécessairement qu'il s'en confessât, sous peine de damnation éternelle. Le neuvième commandement (L'œuvre de chair ne désireras, etc.) est compris dans le sixième.

Contre le septième (Le bien d'autrui tu ne prendras, etc.), et le dixième (Bien d'autrui ne convoiteras, etc.), outre les désirs injustes du bien d'autrui, on peut offenser Dieu par beaucoup de manières très-coupables que nous expliquerons à loisir.

Contre le huitième commandement (Faux témoignage, etc.), on pèche par le mensonge, qui n'est qu'un péché véniel, quand il n'est point de conséquence, et ne porte préjudice à personne : tels sont les mensonges joyeux ou officieux; mais il y a péché mortel quand ce mensonge est de conséquence; et il est tel 1° quand il est en matière de foi; 2° quand il blesse gravement la charité, comme serait de mentir pour exciter une personne à se mettre en grande colère, la faire jurer, être cause qu'elle fera des serments téméraires et beaucoup de bruit; 3° quand il blesse notablement la justice, soit lorsqu'on empêche une personne d'obtenir un bien considérable, dont elle n'est pas indigne, soit lorsqu'on lui impute un crime faux; et la malice de ce mensonge augmente infiniment, quand il est débité devant un juge : c'est ce qu'on appelle proprement faux témoignage en justice.

En second lieu, toutes les sortes de faux témoignages sont défendues par ce commandement, savoir : la calomnie, qui est une injuste et fausse imputation d'un crime dont on est innocent; la manifestation injuste et inutile des péchés

cachés; l'augmentation des fautes; le mauvais tour donné à des actions indifférentes, innocentes ou même vertueuses; nier ou diminuer le mérite du prochain; ne le plus louer, ou le louer froidement quand on y est obligé; mettre les autres en train de médire par de captieuses interrogations; leur en donner adroitement l'occasion; ne pas les réprimer quand on le peut, ou les écouter avec plaisir; tout cela est défendu par le huitième commandement.

Je ne dis rien des commandements de l'Église. Le premier et le deuxième sont renfermés dans le troisième du Décalogue. Quant à ceux qui nous ordonnent la confession annuelle et la sainte communion pascalle, on les viole quand, par sa faute, on ne s'approche point de ces sacrements dans le temps prescrit par l'Église, ou quand on s'en approche indignement. Celui qui nous ordonne le jeûne des Vigiles, des Quatre-Temps et du Carême, oblige tous ceux qui ont atteint l'âge de jeûner, et qui n'en ont point d'excuse légitime, comme sont les grands travaux corporels qu'on est quelquefois indispensablement obligé de soutenir, ou pour gagner sa vie, ou pour le bien de l'État; l'âge trop avancé, les infirmités, les maladies, la pauvreté. J'en dis autant de l'abstinence des viandes, tant aux jours de vendredi et de samedi que les autres jours défendus, abstinence à laquelle on ne peut manquer sans pécher mortellement, si on n'en est légitimement dispensé.

Que de péchés, mes Frères, et que d'offenses très-considérables on peut commettre, et que l'on ne commet que trop souvent contre les commandements de Dieu et de l'Église! Or, en vain, Seigneur, aurez-vous eu la bonté de nous enseigner, dans votre Évangile, que si nous voulons entrer dans la vie, nous devons observer vos divins commandements : *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata* (MATTH., XIX, 17); comme si nous pouvions y entrer malgré vous, sans les observer, nous ne nous faisons aucun scrupule de violer impu-

demment vos saintes lois dans les points les plus essentiels, et nous espérons avec cela la vie éternelle! Quel étrange aveuglement! d'autant plus déplorable et d'autant plus criminel, que non-seulement nous n'observons pas ce qui nous est ordonné par ces saints commandements, mais que nous faisons sans scrupule ce qui nous est défendu sous peine de damnation éternelle.

C'est ce que vous pouvez aisément reconnaître, si vous voulez bien vous examiner, non-seulement sur tous les commandements de Dieu, mais encore sur les péchés capitaux. Car, par exemple pour l'*orgueil*, combien peu de personnes se regardent comme coupables de ce péché, qui consiste dans un amour déréglé de sa propre excellence, et qui fait qu'on s'estime et qu'on désire extraordinairement que les autres nous estiment, pour des perfections qu'on croit avoir, s'imaginant que les autres ou en sont privés, ou n'en ont pas tant que nous! On les méprise et on les met beaucoup au-dessous de soi; et si quelqu'un veut nous les préférer, ou même nous les comparer, c'est ce qu'on ne peut souffrir sans beaucoup d'impatience.

Combien l'*avarice* est commune! C'est ce désir déréglé des richesses, qu'on n'amasse et qu'on ne conserve que par des voies injustes ou criminelles, soit en ravissant le bien d'autrui, soit en refusant de faire l'aumône dans les occasions où on y est obligé. Il en est ainsi de l'*envie*, qui est un déplaisir que l'on conçoit du bonheur d'autrui comme contraire au sien, et qui produit la haine du prochain, le murmure contre les autres, la médisance, la joie du malheur, la tristesse du bonheur d'autrui. La *gourmandise*, qui est un amour déréglé du boire et du manger, que de péchés ne fait-elle point commettre, surtout lorsqu'elle va jusqu'à l'ivrognerie, ou qu'elle met hors d'état de satisfaire à ses dépenses ou aux besoins de sa famille et des pauvres qu'on est obligé de soulager! Nous venons de voir de quels affreux

péchés la *luxure* est la source intarissable. On sait assez, par une funeste expérience, à quels excès la *colère* engage tous les jours ceux qui en suivent les mouvements. La *paresse* n'a point des suites moins dangereuses pour le salut. Mais ce sont des choses que nous pouvons traiter ailleurs; je vois bien que le temps me presse, et cependant il faut donner quelques moyens pour rendre aisée la pratique de l'examen : c'est le sujet de mon second point.

SECOND POINT.

Comme je suppose que vous voulez faire une bonne confession générale, vous devez avant tout, autant que vous le pouvez, observer trois choses dans votre examen. La première est de vous retirer, autant que votre état pourra vous le permettre, dans la solitude pour quelque temps, et là, vous tenant à l'écart et hors du bruit, vous renoncerez à toutes les affaires du monde pour ne penser qu'à votre conscience. Si vous ne pouvez pas employer les journées entières en cette retraite, prenez du moins quelques heures de chaque jour pour les passer dans quelques lieux écartés du bruit; et là, commencez par une fervente prière à Dieu, lui disant avec le Prophète : « Éclairez mes yeux, afin que je ne tombe jamais dans le sommeil de la mort du péché. » (*Psal.* xii, 5.) Employez aussi l'intercession de la Très-Sainte Vierge, de votre bon Ange et de votre saint Patron; joignez à la prière les aumônes et les mortifications que vous pouvez pratiquer : la chose en vaut bien la peine, puisqu'il y va de votre salut éternel.

La seconde chose que vous devez faire, c'est de vous rendre assidu à la prédication, tant que vous pourrez; les instructions familières de la mission sont d'un merveilleux secours pour faire connaître aux pécheurs les plus endurcis les crimes qui leur étaient cachés; l'expérience en est un témoin irréprochable. C'est, mes Frères, ce que vous re-

connaitrez dans la suite de cette mission; et vous serez heureusement surpris d'y découvrir toute la suite de votre vie, jusqu'aux moindres péchés.

La troisième chose à observer dans l'examen de votre conscience, c'est de partager votre vie en différents âges, et de vous interroger sur les lieux où vous vous êtes trouvés, sur les personnes que vous avez fréquentées, et les emplois que vous avez eus dans ces différents états. Par exemple, depuis l'âge de sept ans jusqu'à quatorze ou vingt, vous alliez à l'école, aux champs, à l'église, à la maison; étudiez-vous bien à l'école? ne faisiez-vous point de tort dans les champs? étiez-vous pieux à l'église? obéissiez-vous bien à vos père et mère à la maison? Quand vous êtes devenus plus grands, et que les passions ont commencé à s'éveiller en vous, etc., que de jurements, etc. ! que d'impuretés, etc. ! et cela deux ou trois fois la semaine, etc.

Enfin la quatrième chose qu'on peut faire utilement, c'est de se servir de quelques petits livres où la loi de Dieu est expliquée, et où les péchés défendus par chaque commandement sont spécifiés. J'exhorte ceux qui savent lire à y avoir recours, et ceux qui ne savent pas, à se les faire lire, sans néanmoins dire à ceux qui les lisent : J'ai fait un tel péché. Il faut se contenter de les remarquer en soi-même, sans en rien dire à personne. Il ne faut pas non plus faire siens des péchés qu'on a lus dans un livre, sans s'être assuré auparavant qu'on les a véritablement commis.

Mais ce qui est particulièrement à observer, c'est, mes Frères, d'exposer aux yeux de votre conscience le miroir de la loi de Dieu, avec une sincère volonté de laver toutes les taches de votre âme; car, si vous vous y regardez avec cette sincérité et sans vouloir vous rien cacher, il est trop fidèle et trop exact pour ne pas vous représenter jusqu'à vos moindres souillures. Ce fut de cet excellent moyen que le roi Josias, et après lui le prophète Esdras, se servirent pour

faire connaître au peuple juif tous les crimes qu'il avait commis, et pour lui en inspirer une grande horreur avec une forte résolution de n'y jamais retomber.

Ainsi, qu'un chacun de vous, rentrant en soi-même, dise du plus profond de son cœur : Mon Dieu, que je suis misérable ! et que le nombre de mes péchés est grand, puisqu'il n'y a aucun de vos commandements que je n'aie violé ! J'ai profané mon corps et mon âme par une infinité de crimes et de désordres. Vous m'aviez donné, Seigneur, un esprit pour l'appliquer à vous connaître, et je l'ai prostitué à mille pensées criminelles ! vous m'aviez donné une volonté capable de vous aimer, vous ne l'aviez créée que pour cette fin, et moi, ingrat, je vous ai tourné le dos pour m'attacher aux créatures ! j'ai préféré Barabbas à Jésus-Christ ; j'ai été idolâtre des richesses et des plaisirs de la terre ; j'ai foulé aux pieds les lois de mon Dieu, pour contenter mes passions et mes brutalités. Quel emploi ai-je fait de mon corps ? combien de mauvais regards, de paroles sales et criminelles ! combien d'excès de bouche ! combien d'emportements ! combien d'abominables actions ! Après cela, n'est-il pas juste que le ciel me refuse sa lumière, dont j'ai tant de fois abusé, et que je sois condamné à des ténèbres éternelles ? N'ai-je pas mérité que la terre s'ouvre sous mes pieds pour m'engloutir tout vivant et me plonger dans les enfers ? Ne serait-il pas juste que toutes les créatures s'armassent contre moi, pour venger la querelle de Dieu, puisque je les ai contraintes de servir à mes crimes, et que je les ai employées contre Dieu qui est l'auteur de toutes choses ?

Mais vous, Seigneur, comment me souffrez-vous après tant de péchés ? Qui retient votre bras et qui l'empêche de foudroyer une malheureuse créature, telle que je suis, qui ose exposer à vos yeux infiniment purs ses péchés si horribles et si abominables ?

Je fuyais la vue des hommes, et je n'aurais pas osé les

commettre devant eux. O Seigneur, je confesse que je mérite toutes les rigueurs de votre justice, et si vous me traitiez selon mes mérites, je serais perdu, et ne pourrais attendre que les supplices éternels de l'enfer. Mais cependant, Seigneur, je ne désespère point de votre miséricorde ; vous ne m'avez point attendu jusqu'ici pour me perdre, et au travers de mes crimes j'entrevois les effets de votre miséricorde, qui me sollicite si amoureusement, me prévient si libéralement et m'attire si fortement, que je me sens obligé de me rendre à elle. J'obéis, Seigneur, à votre voix ; vous voulez que je me repente : je me repens de tout mon cœur et de toute mon âme. Je crains vos jugements, et la vue de l'enfer que vous me montrez m'épouvante et me fait trembler. Le seul moyen d'éviter ce feu et ces flammes est de me jeter entre les bras de votre bonté ; je m'y jette donc avec confiance, et vous proteste pour l'avenir de mon inviolable fidélité. Car enfin vous êtes non-seulement mon juge que je dois craindre, mais encore mon père que je dois et veux aimer. Le péché vous déplaît infiniment, je le sais, et je l'ai en horreur, particulièrement en vue de l'horreur qu'il vous inspire. Souvenez-vous donc, Seigneur, que vous êtes mon père ; pardonnez à votre fils qui reconnaît sa faute, et, après m'avoir remis en grâce, conservez-moi dans cet heureux état, afin que je puisse jouir de vous dans le séjour de la gloire. Amen.

SIXIÈME SERMON.

DU PÉCHÉ.

Redite, prævicatoros, ad cor.

Rentrez dans votre cœur, violateurs de ma loi (ISA., XLVI, 8.)

Ce n'est pas sans raison, mes Frères, que le Saint-Esprit, dans les paroles que je prends pour mon texte, demande surtout des pécheurs qu'ils se rappellent sérieusement à eux-mêmes, qu'ils rentrent dans leur propre fond, et qu'ils interrogent leur cœur sur le dérèglement de leur conduite. Que ne nous dirait-il pas, ce cœur, si nous le laissions suivre les pures et saintes lumières de la foi, et que nous voulussions bien écouter la voix salutaire et tendre, qui, comme un fidèle et inséparable ami, nous ferait sentir le tort que nous avons, lorsque nous nous abandonnons au péché?

Commençons au moins à l'écouter aujourd'hui; entrons sérieusement dans la considération de la manière avec laquelle nous traitons Dieu par nos péchés, et pénétrons-nous pour jamais d'une horreur salutaire pour ce monstre qui s'attaque à Dieu même, en lui faisant premièrement l'injure la plus atroce, en nous engageant, en second lieu, dans l'ingratitude la plus effroyable à l'égard de cette adorable

majesté : deux considérations qui vont faire aujourd'hui le sujet et le partage de tout ce discours.

Tout pécheur traite la majesté de Dieu avec la dernière indignité et le dernier mépris, c'est le sujet de ma première réflexion; le pécheur commet à l'égard de Dieu la plus criante de toutes les ingratitude, c'est le sujet de mon second point. Mais d'abord recourons au Saint-Esprit par l'entremise de Marie. *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Avant d'entrer dans la preuve de ma première proposition, qu'entendons-nous par ce mot de péché? N'est-ce point une idée en l'air, un être chimérique, un monstre qui ne subsiste que dans l'imagination de ceux qui en parlent? Plût à Dieu, mon cher Auditeur, que cela fût ainsi! Mais non, il n'est que trop réel ce monstre qui insulte à Dieu même, il n'est que trop ordinaire; le péché est ce qui se commet tous les jours, c'est ce que vous avez commis peut-être cent fois, mille fois, dans votre vie. Quand donc je parle du péché, de quoi est-ce que je parle? Je parle de ces mots équivoques, de ces libertés dangereuses que vous vous permettez, de ces satisfactions criminelles que vous prenez peut-être dans le secret; j'entends parler de cette ivrognerie, de ce vol, de ce blasphème, de cette vengeance auxquels vous vous êtes laissés aller; j'entends parler de ce jurement, ou de cette médisance considérable que vous avez faite, il n'y a peut-être pas huit jours. Dites-vous donc à vous-mêmes : Voilà l'injure que je fais à Dieu! voilà l'ingratitude dans laquelle je tombe à son égard, toutes les fois que je commets tel et tel péché qui m'arrive néanmoins si souvent!

Cela supposé, mon cher Auditeur, reprenons la solide réflexion par laquelle nous avons ouvert ce discours. Le péché est un monstre, une prévarication si affreuse, que Dieu seul est capable d'en connaître l'énormité; c'est, mes

Frères , que pour la comprendre , il faut savoir deux choses : premièrement , ce que c'est que Dieu qui est offensé , et secondement , jusqu'où va l'injure que l'on fait à sa majesté. Or , il n'y a que Dieu seul qui conçoive son intime grandeur ; en second lieu , lui seul peut comprendre l'indignité avec laquelle un pécheur a la témérité de le traiter. Je dis qu'il faudrait savoir ce que c'est que Dieu ; c'est que plus la personne que l'on offense est considérable , plus aussi l'injure est atroce. Que j'entende dire que l'on insulte un homme de la campagne dans les rues de Paris , je blâme cette conduite : c'est là , dis-je , l'action d'un mauvais esprit ; mais si l'on me dit que l'on a donné un soufflet à un des meilleurs bourgeois , je conçois que l'affront est bien plus grand ; il le serait incomparablement davantage , si l'on s'était adressé à un prince ; et si ce soufflet avait été donné à un roi , cette faute , au jugement de tout le monde , mériterait les derniers supplices. Pourquoi cela ? C'est que nous comprenons naturellement que plus la personne que l'on insulte est considérable , plus l'injure est grave.

Pour concevoir , ô mon Dieu ! quelle est l'énormité de la conduite du pécheur qui vous offense , il faudrait comprendre quelle est votre immense grandeur ; et comme il n'y a que vous qui la connaissiez parfaitement , comme il n'y a que vous qui vous compreniez , il n'y a que vous seul non plus qui connaissiez et compreniez ce que c'est que le péché , et quelle en est l'énormité.

Vérité si constante , mon cher Auditeur , que quand un Ange viendrait à présent à ma place , et qu'il voudrait vous expliquer quelle est l'énormité de cette seule parole déshonorable que vous dites il y a quinze jours , cela lui serait impossible , tant elle est grande ; Dieu seul comprend combien le pécheur est coupable , lorsque , par son péché , il manque à son obéissance.

Ah Dieu ! mon cher Auditeur , que dites-vous à cette pre-

mière réflexion? Mais que devez-vous dire? et avec quelle attention, pécheur, devez-vous rentrer au dedans de vous-même : *Redite, pravaricatores, ad cor!* (ISA., XLVI, 8); rappelez-vous, si vous pouvez, quelle a été l'iniquité de votre conduite. Quoi! la foi m'enseigne que ce péché que j'avale comme l'eau est si grand qu'il n'y a point d'ange du ciel qui la puisse expliquer, et qu'il n'y a que Dieu seul qui puisse comprendre combien je suis criminel, quand je porte la main sur le bien de mon prochain avec tant de facilité, quand je jette avec si peu de scrupule des regards impurs sur cette personne d'un sexe différent : où est donc ma foi? où est donc ma religion, lorsque je commets ces péchés avec une si damnable facilité? La foi m'enseigne qu'il n'y a que Dieu qui puisse comprendre combien je suis criminel, par cette première raison qu'il n'y a que lui seul qui comprenne combien il est grand, et combien il mérite d'être obéi, et par cette autre, que lui seul peut concevoir jusqu'où va l'indigne mépris avec lequel je traite ce grand Dieu; le péché renferme donc un mépris : c'est un mépris de la loi de Dieu, de sa souveraine majesté même, et de son amitié.

Qu'est-ce qu'un péché? le voulez-vous savoir, mon cher Auditeur? Apprenez-le en frémissant d'horreur sur votre conduite passée. C'est un mépris que l'on fait de Dieu, dit saint Prosper, s'embarrassant aussi peu de sa loi que si l'on n'en avait aucune connaissance. L'homme sait que Dieu veut qu'il pardonne cette injure, qu'il restitue ce bien mal acquis. Le fera-t-il pour cela? point du tout. Que Dieu l'ait commandé ou non, c'est chez un pécheur la même chose. Que dit-il par sa criminelle conduite? ce que vous avez dit, mon cher Auditeur, toutes les fois que vous avez commis le péché : Dieu ne veut pas que je le commette; qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, je n'en ferai ni plus ni moins : *Non serviam*; je ne saurais m'assujettir à des lois si dures. Dieu ! jusqu'où va ce mépris horrible de vos adorables commande-

ments! Combien de fois votre grâce miséricordieuse a-t-elle fait connaître à ce misérable pécheur, avant qu'il commit son péché, que vous le lui défendiez, même avec de terribles menaces? combien de fois n'a-t-il pas entendu les mêmes choses, et de la bouche de ses confesseurs, et dans les instructions publiques des prédications? Cela a-t-il été capable de l'en empêcher? cela l'a-t-il empêché de se laisser aller à ses emportements? cela l'a-t-il modéré dans le libertinage de ses paroles? De qui, mon Dieu! sur la terre transgresse-t-on les lois avec tant de mépris? Si un prince parle, tout tremble sous ses ordres; s'il fait afficher ses lois sur les murailles d'une ville, ou qu'il les fasse publier par ses hérauts, tous s'y soumettent avec fidélité; une ville passerait pour rebelle, et l'on dirait avec raison que l'on se moque du prince et qu'on le traite comme un homme de qui l'on n'a rien à craindre ni à espérer, qu'on le prend pour un roi de théâtre, si, voyant ses lois déclarées, publiées, affichées par son ordre, avec les menaces les plus effroyables contre les transgresseurs, on ne rencontrait personne qui s'embarrassât de s'y soumettre. Je suppose que vous vous trouvez vous-même, mon cher Auditeur, dans un pays éloigné; vous entrez dans une ville, vous y voyez entrer avec vous des gens qui ont les livrées du roi, qui y viennent de sa part, et, au son des trompettes, ordonnent aux habitants de quitter sur-le-champ leurs armes sous peine de mort. Un quart d'heure après, un jour après, un mois après, vous voyez encore tout ce monde armé; vous voyez que ce peuple ne fait que rire, quand on l'avertit qu'il va contre les ordres du prince, qu'il renvoie même avec mépris ceux qui lui font ces remontrances. Oh! diriez-vous, quel mépris ces gens font de leur roi! il n'en faudrait pas faire autant chez nous. Ne seriez-vous pas dans la dernière surprise? Que manque-t-il, mes Frères, à cette juste comparaison, pour vous faire comprendre quelle injure vous avez faite à Dieu par votre

péché, et avec quelle indignité vous l'avez traité? Il vous le défendait sous peine de mort éternelle; vous en êtes-vous souciés? ne vous êtes-vous pas moqués de ceux qui vous avertissaient de votre désobéissance à l'égard de votre Dieu? ne les avez-vous pas peut-être renvoyés avec mépris? Ce sont, mon Dieu, des vers de terre qui vous ont traité de la sorte; ils ont marqué par leurs œuvres qu'ils ne reconnaissent point de maître : *Quis noster Dominus est?* (Psal. XI, 5.) Tranchons le mot avec le Prophète-roi, et disons qu'un pécheur ne connaît point Dieu : *Dixit insipiens in corde suo : Non est Deus* (Psal. XIII, 1); oui, vous dites bien de bouche qu'il y a un Dieu, mais vous le niez par vos œuvres : *Verbis confitentur se nosse Deum, factis autem negant* (Ad Tit., I, 16). Vous ne pouvez souffrir que je vous dise que vous ne croyez point de Dieu; vous soutenez que vous êtes prêts à signer cette vérité de votre sang; je le veux donc avec vous. Mais le croyez-vous, quand vous êtes sur le point de dire ou de faire ce que ce grand Dieu vous défend? non, vous ne le croyez pas. Vous avez perdu la foi; mais vous soutenez encore le contraire, et vous m'assurez que vous croyez tout ce que la foi nous enseigne; vous croyez qu'il vous est défendu de vous livrer à la vengeance et à l'ivrognerie; mais le croyez-vous sincèrement? vous me répondez que oui. Mon cher Auditeur, je ne veux plus d'autre juge que vous-même du mépris horrible que vous faites de Dieu; croire qu'il y a un Dieu souverain de toutes choses, croire qu'il a ordonné ou défendu certains actes par sa sainte autorité, et n'en faire ni plus ni moins! Si ce n'est pas là traiter la loi de Dieu, et Dieu même, indignement et avec mépris, je ne sais ce que nous appellerons mépris. Voilà pourtant, mon Dieu, comme le pécheur vous traite tous les jours! Tout autre que vous, grand Dieu, est-il capable de bien concevoir la grandeur de l'injure qu'il vous fait?

Nous la verrons encore bien s'augmenter, mes Frères, si,

outre le mépris qu'il professe pour son autorité, nous envisageons encore jusqu'où va son insolence : *Redite, prævaricatores, ad cor*. Pécheurs, consultez ce que vous dira en ce moment votre cœur. Qui a été jamais assez insolent pour transgresser les lois du prince en sa présence même, surtout si ces lois sont de celles qu'il veut qu'on garde absolument, si l'on sait que l'on ne saurait manquer à les observer sans le mettre dans une grande colère? Ne se cache-t-on pas, ou au moins n'évite-t-on pas la présence, je ne dis pas d'un seigneur, d'un bourgeois considérable, mais je dis même d'un simple maître, lorsqu'on veut faire quelque chose qui peut le fâcher? Et ne prétend-on pas que c'est la plus grande insolence à un valet de faire en la présence d'un maître, et en dépit qu'il en ait, ce qu'il sait le devoir très-sensiblement irriter? Ça, mon cher Auditeur, avez-vous apporté la même précaution au moins pour vous moquer de la loi de Dieu? vous êtes-vous au moins caché à ses yeux, lorsque vous avez voulu dérober, vous emporter ou commettre quelque autre péché que vous saviez que Dieu vous défendait?

Mais, dites-vous, comment aurais-je évité sa présence adorable? Dieu ne voit-il pas tout? n'est-il pas partout? et n'est-il point témoin de toutes nos actions, de toutes nos pensées et de tous les secrets replis de notre cœur? Vous le croyez donc ainsi, mon cher Auditeur? Vous avez bien raison, l'Écriture sainte nous enseigne toutes ces choses; mais c'est cela qui me fait frémir d'horreur et qui doit vous confondre, mon cher Frère, à la vue de l'insulte que vous faites à Dieu. Quoi! vous savez qu'il vous voit! et c'est devant lui-même, à ses yeux, en sa présence, que vous pouvez vous résoudre à commettre hardiment ce que vous savez qu'il vous défend, ce que vous savez lui déplaire souverainement, ce que vous savez qui le met dans une inévitable colère contre vous. En ma présence? disait autrefois Assuérus à Aman, qu'il croyait trouver en faute (ESTH., VII, 8).

Dieu vous en dit autant du haut du trône de sa gloire : Quoi! misérable pécheur, en ma présence tu oses te parjurer, tu oses te souiller d'impureté? en ma présence tu oses désoler ton frère et dérober? en ma présence même, jurer mon saint nom, etc.?

Cieux, étonnez-vous de notre stupidité! Anges du ciel, qui êtes tout ensemble et les continuels adorateurs des grandeurs de mon Dieu et les témoins de notre insolence, vous en frémissiez. Mais vous, pécheurs, quelles sont à présent vos pensées? Vous dites que, quand vous péchez, vous ne songez pas à toutes ces vérités; et c'est ce que je trouve d'horrible dans la conduite de tous les pécheurs qui ne pensent pas même s'ils offensent Dieu ou non. Si un roi de la terre avait défendu sous peine de mort d'aller dans le cabaret, tous s'en souviendraient; si, après cette défense, on savait que le prince dût venir dans la ville, qui ne tremblerait de se trouver auprès de ce lieu de débauche? Mais Dieu le défend, aussi bien que quantité d'autres choses, et on ne daigne pas s'en souvenir! Il nous avertit que non-seulement il viendra un jour nous juger, mais encore qu'il nous voit, qu'il est le témoin et le juge de toutes nos actions : *Ego sum judex et testis* (JER., XXIX, 23), et on s'en moque!

Adorable majesté de mon Dieu, Verbe incarné pour le salut des hommes, vous disiez autrefois que votre royaume n'est pas de ce monde; je m'en aperçois bien, puisque c'est ici que l'on méprise vos ordres les plus précis; c'est ici, c'est devant vous-même, qu'on se soucie peu, qu'on se moque de vos commandements. Ah! je me trompe, quand je dis : Ici, dans ce monde; car toutes choses vous obéissent, grand Dieu, dans le ciel et sur la terre; il n'y a que l'homme qui, par son péché, méprise votre autorité.

Cette réflexion, mes Frères, ne vous fera-t-elle point rentrer en vous-mêmes? Que Dieu commande aux autres

créatures, il est obéi en un instant; il commande au soleil de s'arrêter, il s'arrête; il ordonne à un fleuve de remonter contre sa source, il y remonte; il veut qu'un caillou jette de son sein, en un moment, un torrent, il le jette aussitôt; il défend à des lions qui enragent de faim de toucher à Daniel que l'on a jeté dans leur fosse, ils périront plutôt par la faim qui les presse que de lui toucher. Les créatures insensibles, les éléments, les animaux sans raison, ne sont-ils pas nos juges?

Mais, mon Dieu, ce qui me paraît encore de plus sensible dans le dérèglement d'un pécheur qui s'abandonne à la passion, c'est en troisième lieu le mépris qu'il fait de votre amitié. Quel cas ne fait-on pas de celle des rois? et quelle indifférence celui qui commet un péché n'a-t-il pas pour l'amitié d'un Dieu? Être aimé d'un Dieu, peut-on rien de plus honorable? peut-on rien de plus heureux? Mais peut-on, je frémis d'horreur en l'injure que l'on fait en cela à mon Dieu, peut-on rien de plus monstrueux que de le mépriser? J'aborde un chrétien qui peut-être a été à confesse depuis peu, et qui peut être devenu par une vraie contrition l'ami de Dieu : quel trésor! quel bonheur! Cependant, par malheur, il a lié amitié avec un ivrogne, et le rendez-vous est au cabaret; il s'est engagé d'amitié avec une personne d'un sexe différent, et il doit aller avec elle à cette fête, à cette danse; il s'est engagé dans un mauvais procès, il faut qu'il le poursuive. Je le rencontre avant qu'il entre dans ce cabaret, avant qu'il vienne à l'exécution de ses criminels desseins, et je lui dis : Mon cher ami, vous êtes dans la grâce de Dieu, Dieu vous aime à présent; si vous allez là, vous vous mettez en danger de perdre son amitié, de devenir son ennemi. Entend-il seulement ce que je veux lui dire? N'en voit-on pas qui, par des mouvements impies de la tête et des mains, marquent combien peu ils se soucient de ce qu'on leur dit? Voilà donc le cas qu'on fait de la

miséricorde de son Dieu! Suivons-le après un péché auquel il s'est abandonné; la foi lui enseigne qu'après cette liberté criminelle il a perdu l'amitié de Dieu, qu'il est devenu nécessairement l'objet de la haine de son Créateur, de son souverain bienfaiteur, en un mot de Dieu, c'est tout dire. Où est la tristesse, le chagrin qu'il en a? Où est la honte qui couvre le visage du pécheur, lorsqu'il se souvient d'avoir offensé Dieu? Dirai-je avec le Sage qu'il y en a même qui en font trophée et qui se vantent de leurs débauches : *Lætantur cum malefecerint?* (*Prov.*, ii, 14.) Peut-être n'êtes-vous pas tombé dans cet excès; mais où est la douleur que vous avez éprouvée d'avoir irrité Dieu contre vous, et d'être devenu son ennemi? Si, par imprudence ou par passion, vous avez insulté un grand seigneur qui vous aimait, vous protégeait, avançait vos enfants, vous tirait de toutes sortes de mauvaises affaires, et vous donnait de temps en temps de grosses sommes d'argent, et que, pour cette insulte, il vous fasse mettre hors de chez lui, qu'il commence à vous haïr comme un ingrat, avec quelle tristesse ne revenez-vous pas chez vous? Vous êtes inconsolable : Misérable que je suis, dites-vous, fallait-il que je lâchasse cette parole? A quoi, fou que je suis, à quoi ai-je pensé? J'ai tout perdu en perdant l'amitié de ce seigneur. Est-ce là la tristesse que vous avez après un péché mortel? Ne vous voit-on pas boire, manger, dormir comme à votre ordinaire, et comme si vous n'aviez pas fait la moindre perte? Vous vous irritez si vous voyez quelqu'un rire après vous avoir insulté; et voilà justement, ver de terre, comme vous traitez votre Dieu! Je rougis par avance à la comparaison que je m'en vais faire. Si ce grand Dieu avait autant d'indifférence, autant de mépris pour nous que nous en avons pour lui, où en serions-nous? Ne défendrait-il pas à son soleil de nous éclairer? à la terre de nous porter? à ses anges de nous garder? Ne laisserait-il pas les saisons se renverser, la terre dans une

malédiction éternelle, et les diables exercer leur rage contre nous? Mais pendant que nous sommes si précieux à ses yeux, voilà le peu de cas que nous faisons de lui! Non, mon Dieu, non, il n'y a que vous qui puissiez comprendre l'énormité de ce mépris que fait le pécheur de vos lois adorables, de votre sacrée majesté et de votre amitié. Rentrez donc une bonne fois, pécheurs, en vous-mêmes : *Redite, prævaricatores, ad cor*, et concevez enfin pour toujours que vous ne pouvez commettre le péché, que vous ne traitiez Dieu avec un mépris dont lui seul est capable de comprendre l'énormité. Ajoutez-y encore que lui seul peut comprendre jusqu'où va notre ingratitude quand nous l'offensons : c'est le sujet de mon second point.

SECOND POINT.

S'il y a dans le ciel et sur la terre une créature qui doit être pleine de reconnaissance pour Dieu, c'est l'homme. Que n'a-t-il pas fait, mon cher Auditeur, pour vous? Que n'a-t-il pas fait pour moi? Que n'a-t-il pas fait pour le dernier des hommes, ce grand Dieu, qui n'avait besoin ni de vous, ni de moi, ni d'aucun homme qui ait jamais été? Pouvons-nous oublier cette bonté ineffable qui l'a déterminé à faire de nous, et d'une manière particulière, ses images et ses portraits? Pouvons-nous ne pas sentir le présent inestimable qu'il nous a fait, en nous donnant une âme raisonnable qu'il a tirée, comme parle l'Écriture, de son propre fonds, et qui n'est autre que le souffle sacré de cette majesté infinie : *Et insufflasti in eum spiritum vitæ?* (IV Esd., III, 5.) Pouvons-nous perdre de vue ce dessein éternel qu'il a eu de nous placer dans la Jérusalem céleste pour toute une éternité, pour nous combler d'un bonheur et sans bornes et sans fin? Ne trouvons-nous pas d'aimables monuments de cette charité excessive qui l'a porté à descendre du ciel en terre, à souffrir, à mourir, pour nous

rétablir dans le droit que nous avons perdu à cette patrie céleste? Le sang d'un Dieu, répandu pour nous, ne nous crie-t-il pas, si nous ne sommes ou des pierres insensibles ou des morts, combien ce Dieu nous a aimés, et par conséquent combien il mérite notre amour, notre obéissance et notre parfaite soumission à ses adorables volontés? Que dis-je? c'est bien un nouveau motif de fidélité à une loi qu'il ne nous a donnée, que parce qu'elle était nécessaire pour nous conduire à ce bonheur éternel pour lequel il nous a créés.

Vous me comprenez sans doute, mon cher Auditeur, et par avance vous avouez que le pécheur est un ingrat, puisqu'il reconnaît si mal des bontés si incomparables. Courage, mon cher Frère, rentrez donc sérieusement en vous-même : *Redite ad cor*. Par cette sage réflexion, vous commencerez à vous rendre justice, et pour vous la rendre entière, distinguez avec saint Bernard quatre degrés dans l'ingratitude dont nous parlons.

Le premier est de ne pas rendre le bienfait que nous avons reçu; le second consiste à ne pas s'en souvenir; le troisième se commet lorsqu'on rend le mal pour le bien; le quatrième enfin, qui passe tous les autres, est de se servir des bienfaits pour insulter son bienfaiteur même. Je ne m'arrête pas sur le premier de ces défauts; car enfin cette reconnaissance qui consiste à rendre à son bienfaiteur au moins autant qu'on a reçu de lui, n'est pas en notre pouvoir. Il nous est impossible, Seigneur, de vous rendre la moindre partie des biens que vous nous avez faits, et avec tous les Saints nous reconnaitrons que, comme serviteurs inutiles, nous vous devons toujours tout, trop heureux si d'ailleurs nous ne tombons pas dans les autres degrés d'ingratitude!

Nous disons que le second degré est de ne pas se souvenir des biens reçus, et d'oublier facilement son bien-

fauteur. Or, n'est-ce pas à cela que nous porte souvent notre mauvais cœur? Quand nous souvenons-nous de Dieu? quand avons-nous soin de rappeler sérieusement à notre mémoire ses bontés ineffables? « Une fille, dit ce Dieu infiniment aimable par son prophète Jérémie, une fille qui n'oubliera rien de ses ornements, ni pour sa coiffure, ni pour ses habits, ne pensera pas seulement à moi; un homme n'oublie ni son argent, ni ses intérêts, ni ses amis; mais pour Dieu, y pense-t-on? » *Populus vero meus oblitus est mei.* (JÉR., II, 32.) Et, sans m'étendre plus loin, le pécheur, en s'abandonnant à sa passion, songe-t-il aux bontés de Dieu? « Dieu, dit le Prophète, n'est point dans sa pensée » : *Non est Deus in conspectu eius* (Psal. x, 5.); « il a oublié toutes ses bontés » : *Et obliti sunt benefactorum ejus.* (Psal. LXXVII, 11.) Voilà déjà un grand mal; voilà déjà, mes Frères, une ingratitude bien indigne, qu'il soit vrai de dire qu'étant comblés des bienfaits de Dieu, nous ne daignons pas seulement y penser. Le dérèglement du pécheur n'en demeure pas là.

C'est, en troisième lieu, parmi les hommes, un caractère d'ingratitude énorme que de rendre le mal pour le bien. Tout le monde en convient à l'égard des hommes; et l'on n'y prend pas seulement garde à l'égard de Dieu! Autrefois, Jésus-Christ parlant aux Juifs et voyant que leur infâme ingratitude les portait à lui jeter des pierres, leur faisait ce sanglant et trop juste reproche : « J'ai fait voir les aveugles parmi vous; j'ai guéri vos malades, ressuscité vos morts; enfin, il n'y a point de plaisir que je n'aie essayé de vous faire; pour lequel est-ce que vous voulez aujourd'hui me lapider? » Pécheurs, voilà ce que Dieu vous répète encore, quand vous l'offensez; il vous crie par son Prophète : « C'est moi que vous insultez, misérables, moi qui suis votre maître, votre nourricier et votre Dieu; le bœuf connaît son maître, et l'âne rend service dans la

maison de celui qui lui donne la nourriture; mon peuple, plus ingrat que ces animaux, semble ne me connaître pas même. » (Is., I, 3.)

Le quatrième degré d'ingratitude, disons-le à notre confusion, ne convient qu'aux hommes pécheurs; les démons mêmes n'en sont pas capables, dit saint Anselme : se servir des bienfaits mêmes pour insulter son bienfaiteur! Le démon offense Dieu, parce que Dieu l'a repoussé pour jamais; et nous, nous péchons, pendant qu'il nous appelle et parce qu'il nous est bon! Le démon s'endurcit contre Dieu, parce qu'il ressent sa terrible justice qui s'appesantit sur lui; et le pécheur se moque de Dieu, parce qu'il en reçoit des caresses!

Éclaircissons encore cette vérité par une supposition. Une villageoise est née depuis deux jours, pauvre, sans beauté, abandonnée de tout le monde; le roi s'en charge, il la fait porter à la cour, elle est nourrie délicatement, élevée ensuite aux premiers honneurs, comblée de richesses; on vous dit que, deux ans après qu'elle est bien établie, elle commence à former des intelligences secrètes avec les ennemis de ce bon prince, qu'elle se sert de tout ce qu'il lui a donné pour le faire détrôner; apprenant cette perfidie, combien de fois ne vous sentez-vous pas irrités contre cette misérable? Eh! n'est-ce pas ce que vous faites lorsque vous offensez Dieu, mon cher Auditeur? C'est la comparaison dont cet aimable Roi des rois se sert dans le seizième chapitre d'Ézéchiel pour faire entendre au pécheur son ingratitude. Je voudrais que le temps me permit de vous le réciter tout au long, mais en voici le précis : Pécheur, souvenez-vous que quand vous étiez encore dans cet état où vous eussiez fait horreur à ceux qui vous eussent vu dans la fange de votre prostitution, pauvre, nu, et plein de misères : *Vidi te conculcari in sanguine tuo*, je vous ai regardé dès lors des yeux de ma miséricorde ; *Et dixi... : Vive;*

j'ai commencé par vous donner la vie de la grâce : *Multiplata es, et grandis effecta*; je vous ai comblé de biens en toutes les manières : *Et ornata es auro et argento...*, *perfecta... in decore meo*; tout ce que vous avez de santé, de biens, d'honneur, de beauté vient de moi : *Et habens fiduciam in pulchritudine tua*, et quand vous avez commencé à avoir quelque richesse, à vous sentir quelque crédit, quelque force : *Panem meum quem dedi tibi*, vous avez employé tout ce que je vous avais donné à servir mes ennemis, à contenter vos passions, à adorer et à servir le démon, ah! ingratitude! (EZECH., XVI, 6 et seqq.) Non, ce n'est pas sans raison, mon Dieu, que de temps en temps vous nous enlevez des biens qui ne servent qu'à vous faire insulter et déclarer la guerre. Car n'est-il pas vrai, mon cher Auditeur, que vous vous servez des bienfaits de Dieu pour l'outrager? Ne vous servez-vous pas de l'esprit, que vous ne tenez que de Dieu, pour ces paroles infâmes et ces juréments? des biens de la santé, du crédit, de la beauté, que vous ne tenez que de Dieu, pour vos débauches et vos impuretés? Et voilà, mon cher Frère, comment plus Dieu a été libéral, plus, en péchant, vous êtes un monstre d'ingratitude; que dis-je? vous usez même de sa miséricorde pour l'offenser plus librement : Dieu est miséricordieux, disent tous les jours les impies, il nous pardonnera! L'enfer est-il capable de produire rien de plus horrible?

Il y a environ cinquante ans qu'un bon gentilhomme, passant auprès de Maubeuge, vit un voleur attaché à une potence; et comme il s'aperçut que le malheureux n'était pas encore mort, il prend son épée, coupe la corde, et met le patient sur son cheval pour le mener chez lui et le faire panser. Vous allez entendre quelque chose d'affreux : ce misérable, durant le chemin, revenu à lui, et s'apercevant que le gentilhomme avait de l'argent, tire doucement cette épée à laquelle il devait la vie, et par derrière l'enfonce

dans le cœur de son libérateur. Vous pâlissez, vous frémissez à ce trait épouvantable. Et voilà ce que vous faites, mon cher Auditeur; cent fois la bonté de Dieu vous a épargné les derniers malheurs où vous deviez tomber; et que faites-vous? vous vous servez de cette bonté même, des biens de Dieu même, pour le crucifier derechef, autant qu'il est en vous, par le mépris de sa sainte loi.

C'est assez, mes chers Frères, pour des cœurs aussi bien disposés que les vôtres; vous venez de voir, dans la première partie de ce discours, combien il faut que le péché soit énorme pour que Dieu seul en connaisse et en puisse dire l'énormité; vous y avez vu que le pécheur traite Dieu avec le dernier mépris et la dernière indignité : 1° parce qu'il foule aux pieds ses sacrées lois; 2° parce qu'il a l'insolence d'offenser ce grand Dieu, et de se moquer de ses commandements même en sa sainte présence; 3° parce qu'il fait moins de cas de l'amitié de Dieu que de celle du dernier des hommes. Vous venez de toucher au doigt dans le second point jusqu'où va notre ingratitude lorsque nous offensois Dieu : 1° parce que nous oublions ses bontés; 2° ce qui est pire, parce que nous lui rendons le mal pour le bien; 3° ce qui est le comble de l'ingratitude, parce que nous nous servons même de ses bienfaits pour l'outrager; enfin, vous avez entendu que c'est en commettant ces péchés qui vous sont si ordinaires, que vous traitez Dieu d'une manière si pleine de mépris et d'ingratitude. Qui de nous à présent ne répondra comme répondit ce fidèle soldat qui avait rencontré Absalon pendu à un chêne? Joab lui dit: Pourquoi ne l'as-tu pas percé? je t'aurais donné une grosse somme d'argent. — Quand, reprend ce fidèle sujet, quand vous m'en donneriez dix fois davantage, je ne le ferais pas. — Pourquoi? — Parce que le roi l'a défendu. — Qui de vous n'entrera dans les sentiments de générosité du prophète Addo? Il était allé menacer Jéroboam, roi d'Israël,

de la colère de Dieu ; il fit des miracles en présence de ce souverain, qui, le voyant extrêmement fatigué, le pria de venir manger dans son palais : Prince, lui dit-il, vous me donneriez la moitié de tout votre bien, que je ne le ferais pas. (*III Reg.*, XIII, 6.) D'où vient ? C'est que Dieu le lui avait défendu. Qu'il vous suffise donc dans la suite de savoir que Dieu, qui est le Roi des rois, vous défend une chose pour ne la point faire, quoi qu'il vous en coûte. Apprenez à respecter ses lois, à craindre de l'offenser, et à avoir horreur d'être des ingrats envers Dieu. C'est à vous, Seigneur, de nous donner cette disposition, sans laquelle nous sommes si horribles à vos yeux, et avec laquelle, participant à la glorieuse qualité de vos serviteurs et de vos véritables enfants, nous aurons sujet d'espérer vos miséricordes dans ce monde-ci et votre gloire en l'autre ; je vous la souhaite de toute l'étendue de mon cœur. Amen.

SEPTIÈME SERMON.

DE LA PAROLE DE DIEU

Beati qui audiunt verbum Dei, et custodiunt illud.

Bienheureux ceux qui écoutent la parole de Dieu, et qui la gardent. (Luc. , 11, 28.)

Nous lisons dans l'Évangile que Notre-Seigneur, ayant donné quelques instructions à son peuple, une femme, touchée de ses discours et ravie en admiration par la force toute divine de son éloquence, éleva la voix du milieu des troupes, et lui dit : « Heureuses les entrailles qui vous ont porté! Heureux le sein qui vous a nourri! — Dites plutôt, répondit Jésus-Christ, heureux sont ceux qui entendent ma parole et qui la gardent » : *Beati qui audiunt verbum Dei, et custodiunt illud*; pour nous apprendre, disent les saints Pères, que le vrai bonheur de sa sacrée mère n'était pas de l'avoir porté dans son sein et nourri de son lait, mais d'avoir recueilli soigneusement les grâces de sa parole dans son cœur, de s'être nourrie avec soin de cette manne céleste que les Juifs foulaient aux pieds, et d'avoir ramassé, pour ainsi dire, jusqu'aux moindres miettes de ce pain des forts qui tombe de sa bouche adorable. Ce qui a fait dire à saint Augustin, dans la même pensée, que Marie s'était rendue plus heureuse au moment où elle avait cru, avec une foi humble, le mystère de l'Incarnation, que lorsque ce mystère s'était accompli au-dedans d'elle; en un mot, que son principal

bonheur était d'avoir conçu Dieu en son cœur, avant de le concevoir en ses entrailles.

Disons donc, après cela, qu'heureux sont ceux qui entendent la parole de Dieu et qui la gardent; c'est du bonheur qui se rencontre dans cette adorable parole et en même temps de son pouvoir sur les pécheurs que je vais vous entretenir; ensuite, je vous enseignerai quel est le fruit que vous en devrez tirer, quand on vous la prêchera; tout ce que je vous en dirai se terminera par vous faire connaître que votre salut et votre bonheur éternel sont attachés au bon usage que vous ferez de cette divine parole, et à vous marquer la manière d'en bien profiter.

Dieu du ciel, envoyez-nous votre saint Esprit; je reconnais le besoin pressant que j'ai de son aide; sans l'impression intérieure de la grâce qui se fait sentir dans le fond de l'âme, toutes les bouches sont muettes, et toutes les remontrances des prédicateurs sont inutiles.

Vierge sainte, qui renfermâtes autrefois dans votre sein, par l'opération du même Esprit divin, cette parole, avant qu'elle eût jamais retenti sur la terre, ce Verbe qui produisit en vous le fruit de la vie, obtenez-nous la même faveur au moment où nous vous saluons avec l'Ange, en vous disant avec respect, amour et confiance : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Rien, ce me semble, ne fait mieux connaître, et tout d'abord, le pouvoir de la parole de Dieu, que d'envisager celui qu'elle eut autrefois dans la bouche de Dieu même. L'on sait assez que c'est elle qui a tiré du néant cet univers, qui a attaché tant d'astres au firmament, qui a suspendu les cieux sur nos têtes, et qui a affermi la terre sous nos pieds : *Verbo Domini cœli firmati sunt.* (Ps. xxxii, 6.) A peine fut-elle sortie de la bouche de Josué, en qui Dieu l'avait mise, que le soleil arrêta sa course. Moïse ne l'eut pas plutôt

prononcée par son ordre, que les eaux devinrent immobiles. Le ciel s'ouvrit et se ferma, à mesure qu'elle fut employée par Élie, ce grand instrument de la toute-puissance de Dieu. On vit la mer s'humilier et les tempêtes se calmer, au moment où Jésus-Christ parlait; les choses inanimées obéissaient à sa voix, et la terre rendait à une seule de ses paroles les cadavres qu'elle tenait renfermés dans les sépulchres.

Il est vrai que dans Dieu et dans le Verbe incarné, cette parole est effective et opère ce qu'elle signifie, et que les choses qui nous sont impossibles se trouvent faites sitôt que Dieu a parlé : *Dixit et facta sunt.* (Ps. CXLVIII, 5.) Je puis dire cependant que cette même parole n'a pas moins de force et d'efficacité dans la bouche de ses prédicateurs, lorsqu'elle est annoncée comme il faut et comme le doit être la parole d'un Dieu dont toutes les syllabes sont autant de flèches ardentes capables de pénétrer et d'embraser en même temps tous les cœurs, comme l'Écriture le dit de celles d'Élie. (*Eccl.*, XLVIII, 1). Ce sont autant d'éclairs et de tonnerres qui jettent la terreur dans l'esprit des pécheurs les plus endurcis que cette parole touche sensiblement, et dont elle fait des pénitents, comme elle a le pouvoir de changer des impies et des athées en autant de prédestinés.

C'est ce qui se vérifia autrefois dans cette belle mission des Apôtres envoyés par Jésus-Christ pour prêcher l'Évangile par toute la terre; car, en deux sermons, saint Pierre convertit huit mille âmes pécheresses. Aussi, elle est appelée dans l'Écriture une parole de salut : *Verbum salutis*, parce qu'elle en est le premier instrument, et de plus le moyen nécessaire dont Dieu se sert ordinairement pour toucher les cœurs et les rappeler de leur égarement; nous le voyons dans Madeleine, qui fut convertie pour avoir assisté à un sermon du Sauveur; en sorte que sa pénitence, sa

sainteté et son bonheur éternel étaient attachés à cette divine prédication, où, par un mouvement intérieur d'en haut, elle fut attirée, comme dit le pape saint Grégoire : *Nimirum ipse traxit Jesus.*

C'est pourquoi l'apôtre saint Pierre dit que cette divine parole est une semence de vie, et le canal par où la grâce rentre dans notre âme : *Renati non ex semine corruptibili, sed incorruptibili per verbum Dei.* (I PETR., I, 23.) L'expérience l'apprend tous les jours dans ceux qui, venant entendre un sermon encore tout plongés dans l'iniquité, en sortent tout convertis et tout résolus à bien vivre. Je ne m'étonne pas, après cela, si le même apôtre, pour exprimer la force de la parole de Dieu, la compare à une épée à deux tranchants qui pénètre jusqu'à la substance de l'âme, qui la sépare de tout attachement criminel, et qui coupe les nœuds les plus étroits du sang et de la nature. Voilà pourquoi, quelque sévère que soit la conduite de l'Église envers les excommuniés qu'elle retranche de son sein, elle ne les empêche point cependant d'entendre la parole de Dieu; elle leur défend l'usage des sacrements, elle les regarde comme des membres pourris qui ne seraient capables que d'infecter un corps sain, elle les prive de la sépulture ecclésiastique, mais jamais elle ne leur défend de venir à la prédication; et la raison de cette conduite qu'elle a observée de tout temps est fort évidente. Quelque sévère que soit l'Église à leur égard, c'est pourtant une bonne mère qui ne les punit qu'à regret, et qui serait ravie qu'ils vinsent pleurer leurs fautes; et comme l'un des moyens les plus efficaces pour les faire rentrer en eux-mêmes est d'écouter la parole de Dieu, bien loin qu'elle les empêche de recueillir cette semence, elle n'a jamais plus de satisfaction que lorsqu'ils en font un bon usage; car elle a appris de son époux, le Saint-Esprit, qu'il n'y a point de vices, point de passions, point de mauvaises habitudes, point de

déréglements ni de tentations, point d'engagements, point de plaisirs criminels ni de débordements qui ne cèdent à la force de cette parole capable de tout guérir : *Næque herba neque malagma sanavit eos, sed tuus, Domine, sermo qui sanat omnia.* (Sap. xvi, 12.)

Mais, Chrétiens auditeurs, pour vous faire voir plus sensiblement le pouvoir de la parole de Dieu, je vous le demande, si un damné sortait maintenant des enfers, et que, tout investi de flammes, tout environné de serpents, tout rongé de vers, grinçant des dents, se déchirant de rage, accablé de douleur et de crainte, plein de désespoir et de frayeur, tout difforme, tout défiguré, tout monstrueux et tout horrible à voir, se présentait au milieu de cette assemblée, et s'il faisait retentir tout l'auditoire de ces tristes paroles : Éternité, que tu es longue ! Démon, que vous êtes cruels ! Flammes qui me tourmentez, que vous êtes ardentes ! Qui me donnera seulement une goutte d'eau pour tempérer la violence des ardeurs qui me dévorent ? Mais qui sera si fou, après m'avoir vu sur la terre, que de venir me retrouver dans les enfers ? Eh bien ! mes Frères, je vous le demande, qui de vous ne serait épouvanté d'un si effroyable spectacle et d'un langage si funeste ? Qui craindrait, dès lors, de changer de vie ? Ah ! bien plus, chacun irait se jeter aux pieds des confesseurs, afin de se réconcilier avec Dieu en lui déclarant ses péchés.

Chrétiens, je vous annonce que si la parole de Dieu ne suffit pas pour opérer votre guérison, vous ne vous convertiriez pas même quand vous verriez un prodige de cette nature ; n'est-il pas vrai que cela vous paraît incroyable ? Mais en voici la preuve tirée de l'Évangile.

Quand le mauvais riche se vit dans les enfers, et qu'il reconnut par sa propre expérience que les tourments éternels dont il avait ouï parler durant sa vie n'étaient pas des illusions, comme il se l'était figuré, il demanda qu'un mort

ressuscitât pour instruire ses frères du péril qui les menaçait, et les avertir de ne se pas précipiter comme lui dans ce lieu de supplice, on lui répondit qu'ils avaient Moïse et les Prophètes: *Habent Moysen et Prophetas* (Luc., xvi, 29); et que si la voix de Dieu, qui avait parlé par la bouche et dans les livres de ces saints personnages, n'était pas capable de les convertir, quand tous les morts sortiraient de leurs tombeaux, et que tous les damnés viendraient leur prêcher la pénitence, ils ne se convertiraient jamais.

L'expérience confirme cette vérité dans le premier livre des Rois. Saül, ne pouvant obtenir de Dieu aucune réponse sur l'événement d'une guerre qu'il avait entreprise, alla consulter le démon par le moyen d'une pythonisse qui entretenait un impie commerce avec ce mauvais esprit; qu'arrivât-il par l'ordre de Dieu, plutôt que par le pouvoir de la magie? Samuel sort du tombeau, et vient encore une fois après sa mort être le prédicateur de Saül, comme il l'avait souvent été pendant sa vie; il lui reproche ses désobéissances, ses rébellions et ses infidélités; il lui fait connaître que Dieu est extrêmement irrité contre lui, et lui prédit tous les malheurs qui doivent arriver: la défaite de son armée, la mort de son fils Jonathas et la sienne. Cette ombre terrible, ce triste discours et cette funeste prédiction épouvantèrent si fort Saül, qu'il tomba pâmé par terre. Mais, ayant repris ses forces, changea-t-il de mœurs? Apaisa-t-il la colère de Dieu par l'exercice de la pénitence? Hélas! le lendemain, dans le mauvais succès du combat, il ne laissa pas de s'abandonner au désespoir, et de finir malheureusement sa vie par une mort violente qu'il se procura à lui-même.

Mais les Juifs, qui avaient vu le Lazare ressuscité, en devinrent-ils meilleurs? Et leurs pères, qui avaient été présents à tant de merveilles que la puissance de Dieu avait opérées par le ministère de Moïse; qui avaient vu la mer se

diviser pour leur ouvrir un passage au milieu de ses flots ; qui avaient vu les rochers se fendre pour leur ouvrir des fontaines dans l'extrême soif qu'ils enduraient ; qui avaient vu la manne tomber des nues pour les nourrir dans les déserts , en furent-ils plus fidèles , plus dociles et plus obéissants ? Cessèrent-ils pour cela de murmurer , d'idolâtrer et d'attirer sur eux la colère de Dieu par l'énormité de leurs crimes ? Se peut-il rien de plus propre à faire bien comprendre que la conversion du cœur est un don de Dieu ; que c'est une grâce que Dieu ne communique , selon l'ordre de sa providence , que par le ministère de sa parole animée de son Saint-Esprit , et que ce n'est ni par l'opération des prodiges , ni par la résurrection des morts , ni par l'apparition des damnés ou même des bienheureux , qu'il a résolu d'accorder cette grâce , mais seulement par le moyen des prédicateurs qui sont ses interprètes et ses organes ?

Après tout ce que j'ai dit jusqu'à présent , mes chers Frères , qui de vous ne prendra la résolution de venir tous les jours au sermon , pendant la mission , pour entendre la parole de Dieu ? Convaincus de son grand pouvoir et du besoin que vous en avez , assistez-y donc avec assiduité et dévotion ; car votre salut est peut-être attaché à quelques-uns de ceux qui s'y feront ; craignez de manquer par votre négligence ce grand coup de votre prédestination . Mais afin que la parole de Dieu produise dans vos âmes des fruits de vie , il faut qu'elle y trouve de saintes dispositions , telles que sont celles que je vous vais enseigner dans ma seconde partie ; renouvez , s'il-vous plaît , votre attention .

DEUXIÈME POINT.

Il ne suffit pas pour être bienheureux d'entendre la parole de Dieu , mais il faut encore la pratiquer , comme Jésus-Christ nous l'enseigne dans mon texte : *Beati qui audiunt verbum Dei*, etc. Or , trois choses , mes Frères , sont néces-

saires pour tirer du fruit de la parole de Dieu et se procurer cette béatitude : 1° Il faut venir l'entendre avec une bonne intention ; 2° il faut y assister avec une grande attention ; 3° il faut y faire une sérieuse réflexion. Ne perdez rien de tout ceci, qui vous servira pour tous les sermons que vous entendrez le reste de vos jours.

Premièrement, il faut venir écouter la parole de Dieu avec une bonne intention, qui consiste à s'en servir pour convertir et changer entièrement son cœur. Elle tomba autrefois dans le cœur d'un David homicide et adultère, et elle en fit un pénitent. Elle fut reçue dans celui de Madeleine qui faisait son idole de son plaisir, et elle en fit une sainte amante du Fils de Dieu. Elle entra dans celui de saint Matthieu, et d'un usurier public, elle fit un Apôtre. C'est l'effet qu'elle doit encore produire aujourd'hui dans vos âmes ; mais pour jouir de cet avantage, il ne faut pas venir au sermon avec un cœur endurci dans le mal et une affection actuelle au péché ; car un tel auditeur, abandonné à la folie de ses passions, ne retiendrait point efficacement cette parole de la Sagesse, « semblable à un vase cassé qui ne peut tenir la liqueur qu'on y verse » : *Cor fatui quasi vas confractum, et omnem sapientiam non tenebit* (*Eccli.*, *xxi*, *17*) ; c'est le Saint-Esprit qui parle.

Dieu ne disait-il pas autrefois, par la bouche du prophète Ézéchiël, que le peuple d'Israël ne voulait ni l'écouter ni profiter de ses instructions, parce qu'il avait le cœur et l'esprit corrompus : *Domus autem Israël nolunt audire te, omnis quippe domus Israël attrita fronte est, et duro corde ?* (*EZECH.*, *iii*, *7*.) Ce peuple est justement la figure de ceux qui viennent entendre la parole de Dieu, sans aucun désir de se convertir et de quitter leurs désordres ; en cet état, ils ne peuvent profiter de cette parole divine. Et, bien que les prédicateurs s'étudient à parler au cœur de leurs auditeurs, comme Dieu le leur commande en ces termes : *Loquimini ad*

cor (Is., XL, 2); néanmoins, le cœur étant si froid, il ne peut s'échauffer dans l'amour de Dieu que par la considération de ses bienfaits; le cœur étant si dur et si insensible, il ne peut être épouvanté par les menaces d'un Dieu, ni attiré par ses caresses, ni touché de douleur de ses péchés; car c'est ainsi que saint Bernard nous représente un cœur endurci.

Loin donc de nous ces cœurs de rocher, de diamant, où la semence de la parole de Dieu ne peut pas prendre racine! Loin de nous ces gens qui viennent au sermon par un esprit de critique et de censure, à dessein de le reprendre! Ce furent les vues des Phariséens, qui venaient entendre le Fils de Dieu dans l'unique dessein de le surprendre dans ses paroles : *Ut caperent eum in sermone.* (MATTH. XXII, 15.) Nous pourrions dire aujourd'hui à ceux qui viennent au sermon pour critiquer et censurer les prédicateurs, ce que Joseph disait autrefois à ses frères, qui, dans le temps d'une cruelle stérilité, venaient chercher du blé en Égypte : « Vous êtes des espions qui venez observer les endroits faibles du royaume, afin de nous insulter plus aisément » : *Exploratores estis, ut videatis infirmiora terræ venistis.* (Genes., XLII, 9.) Quand vous venez à nos discours, ce n'est point pour y recueillir le pain de la parole, pour vous instruire de vos obligations ou vous en rappeler le souvenir, ce n'est point pour vous éclairer sur les dangers du monde ou de ses faux biens et y renoncer du moins par affection; c'est pour y exercer une vaine censure, y trouver quelque chose à critiquer, et y remarquer des défauts qui, considérés dans des sentiments de charité, auraient pu vous rappeler cette faiblesse humaine dont personne n'est exempt : *Exploratores estis; ut videatis infirmiora terræ venistis.*

Loin de nous encore ceux qui viennent à la prédication par curiosité! Cette intention est un grand obstacle à la parole de Dieu. Ces sortes de gens prendront plaisir à écouter

un prédicateur parce qu'il parle bien, qu'il dit de belles choses et qu'il les dit agréablement, avec un beau ton et des gestes naturellement engageants; ils le loueront en s'écriant, ravis en admiration, qu'ils n'ont jamais rien entendu de mieux inventé. Mais ils n'en seront pas pour cela mieux instruits, ni plus édifiés; ils diront seulement : Oh! le grand, oh! le bon prédicateur! Comme firent les Juifs quand ils entendirent Ézéchiël; car ce prophète remarque qu'ils n'étaient point émus des paroles qu'il leur adressait; et cependant ils se disaient les uns aux autres : « Allons entendre le prophète (EZECH., xxxiii, 30); il dit des merveilles, il fait des prodiges de sa langue ». Et après tout, qu'en arriva-t-il? — Eh bien! dit Dieu à son Prophète, qu'as-tu fait, Ézéchiël? tu as prêché ma parole au peuple; mais sais-tu bien les effets qu'elle a produits? Ils parlent tous de toi dans les rues, dans les places publiques, ils te donnent mille louanges, et le jour où tu dois porter la parole ils se disent les uns aux autres : Allons entendre ce que dira le prophète, et voyons comme il réussira aujourd'hui; et ils viennent à toi comme ils viennent au bal, à un spectacle ou à une comédie, et ils écoutent ta parole comme ils feraient d'une belle et douce harmonie, parce qu'elle charme leur esprit. Mais prends-y garde, ils ne pratiqueront jamais aucune chose de tout ce que tu leur diras. Pourquoi? parce que c'est ta parole qu'ils entendent et non pas la mienne : *Et audiunt verba tua*. Or, ta parole peut bien avoir la grâce de leur plaire, mais elle n'aura jamais la force de les convertir, à moins que je ne l'anime de mon esprit.

C'est en effet, mes chers Auditeurs, ce qui arrive à ces curieux qui semblent ignorer que Dieu veut sauver les hommes non par la fausse sagesse du monde, mais par la sage folie de la prédication, comme parle saint Paul.

Que ces curieux sachent donc que les murs de l'infidèle Jéricho tombent quand il plaît au Seigneur, au seul bruit de

la plus fragile trompette, et que la vile boue qui s'anima dès le commencement du monde à la voix du Créateur, a eu dans la suite assez de force pour guérir des aveugles. Ceci doit nous faire entendre que le ministère de la parole de Dieu n'est pas un ministère où il s'agisse plus de politesse que de vérité et où les plus simples soient les moins savants dans la science du salut. Au contraire, ce sont ceux-là auxquels Dieu communique plus de grâces pour toucher et convertir les cœurs. Quoique le ministre Abiathar ne présente au roi David que des pains cuits sous la cendre, ces pains ne le fortifient pas moins dans sa lassitude. Je veux dire qu'un prédicateur simple, avec une parole méditée aux pieds des saints autels et prêchée dans toute sa simplicité et avec ferveur, est capable de produire plus de fruit dans les âmes, qu'un autre qui cherchera dans l'art de l'éloquence des manières polies, qui ne furent jamais connues aux siècles de nos Pères.

Je ne parle pas de ceux qui viendraient au sermon avec l'intention de tourner en raillerie et en ridicule les manières du prédicateur ou les saintes paroles qu'il aurait annoncées, car je ne puis croire qu'il y en ait ici de ce caractère, tout le monde sachant que Jésus-Christ a dit qu'en méprisant ses ministres, on le méprise lui-même, ce qui est la plus horrible de toutes les impiétés : *Qui vos spernit, me spernit.* (LUC. , x, 16.)

Passons maintenant à l'attention qu'il faut donner à la prédication pour en bien profiter. Elle doit être très-grande et très-respectueuse. Il est à propos de savoir là-dessus le sentiment de saint Augustin, qui donne le même rang à la parole de Dieu qu'au corps adorable de Jésus-Christ; il veut que le même honneur qu'on rend à ce corps auguste, on le rende à cette parole : *Non minus est verbum Dei, quam corpus Christi;* c'est dans son second livre de la Cité de Dieu. En sorte que celui qui écoute la parole de Dieu sans une sainte

attention n'est pas moins coupable que celui qui, par sa négligence, laisserait tomber le corps de Jésus-Christ dans l'ordure et dans la fange. Hélas! mes Frères, combien y a-t-il de personnes qui profanent ainsi le corps et la parole de Jésus-Christ, puisqu'une infinité d'auditeurs manquent d'attention aux sermons des prédicateurs!

Isaïe rapporte que Dieu lui dit un jour : Prophète, je veux te donner un monstre à conduire, un prodige à faire voir; mène-le de ville en ville, de province en province; fais-le voir à tout le monde : *Educ foras*. — Quel est ce prodige, Seigneur, quel est ce monstre? — C'est mon peuple, répondit Dieu; mon peuple qui voit et qui néanmoins est aveugle, mon peuple qui entend et qui néanmoins est sourd : *Educ foras populum cæcum et oculos habentem, surdum et aures ei sunt*. (ISA., LXIII, 8.)

Voilà, mes Frères, ce que font les chrétiens. Au sermon ils ont des yeux et ils ne voient pas la lumière que nous leur présentons; ils ont des oreilles et ils n'entendent pas la parole que nous leur annonçons. Ils imitent celui qui disait sur le théâtre, pour servir de jeu à ceux qui l'écoutaient : Je n'ai point l'esprit présent, je ne suis point là où je suis, et je suis là où je ne suis pas. Car enfin ce n'est pas au sermon que votre esprit est présent, c'est à votre divertissement, c'est à vos troupeaux, c'est à vos affaires et choses semblables; c'est là ce qui vous occupe, et c'est là où vous êtes plutôt qu'au sermon. Car, encore que vous soyez composés de corps et d'esprit, votre présence n'est pas là où est votre corps, mais là proprement où est votre esprit; puisque la présence de votre corps est inutile, si elle n'est accompagnée de celle de votre esprit, particulièrement à la prédication, où l'on parle en vain, si l'esprit de ceux qui écoutent n'est pas présent et n'est pas attentif. Quel monstre et quel prodige d'être là où on n'est pas, et de n'être point là où on est, d'avoir des oreilles sans entendre et des yeux sans voir!

Il faut donc écouter avec attention la parole de Dieu, mais avec une attention bien respectueuse et qui tienne de la docilité, lorsque l'on dit en chaire des vérités qui ne vous plaisent pas, comme quand tout ce qu'on y prêche vous revient. C'est ici que je puis avancer qu'il y a quelquefois des auditeurs qui ressemblent au roi Hérode. L'Évangile nous enseigne qu'il prenait plaisir à entendre prêcher le grand saint Jean-Baptiste quand il parlait du royaume des Cieux ou d'autres pareilles vérités : *Libenter eum audiebat.* (MARC., VI, 20.) Il était le bienvenu, toute la cour lui portait grand respect; il était écouté comme un prophète, avec une attention soutenue. Mais ce Saint vient-il à reprendre le prince de ses incestueuses amours, et à lui dire hardiment : *Non licet tibi habere uxorem fratris tui* (MARC., VI, 18) : « Prince, il ne vous est pas permis d'avoir avec vous la femme de votre frère » ; alors il ne le peut souffrir et fait mourir ce grand Prophète, qui lui parlait de la part de Dieu.

C'est ce qui arrive tous les jours. — Qu'un prédicateur dise des choses qui plaisent : *Loquimini nobis placentia* (ISA., XXX, 40), on lui donne volontiers son attention; mais il se déchaîne contre le vice de l'impureté, de l'adultère, de l'inceste, contre le larcin, la concussion, l'injustice et autres dérèglements scandaleux, ceux qui sont coupables de ces crimes perdent leur attention, méprisent le prédicateur et disent qu'il est trop long, qu'il ne fait que crier et que sa morale est trop resserrée, et on le chasserait volontiers de la chaire et du lieu même, si l'on avait le pouvoir d'un Hérode à l'égard de Jean-Baptiste.

Oh! mes Frères, ce n'est pas de la sorte qu'il se faut comporter, car quelques vérités que l'on prêche, l'on doit toujours écouter, avec un grand respect et un saint tremblement, cette parole divine. C'est aux personnes pénétrées de cette sainte frayeur qu'elles s'adressent surtout, comme dit Isaïe : *Audite verbum Domini, qui tremitis ad verbum ejus.*

(Isa., LXVI, 5.) « Écoutez la parole du Seigneur, vous qui tremblez à sa voix. » Ce fut par cette révérence et par cette soumission à la parole de Dieu que Josias apaisa la justice divine qu'il avait irritée (*IV Reg.*, xxii, 18), et mérita que les châtimens qu'il avait attirés sur sa famille fussent différés après son trépas : « Parce que vous avez écouté les paroles de l'Écriture, votre cœur a été ému, et vous vous êtes humilié devant Dieu. »

Mais le grand moyen d'écouter avec respect cette sainte parole, est de regarder dans le prédicateur, qui a reçu sa mission de l'autorité légitime, la majesté de Dieu dont il est l'organe : « Ce n'est pas vous qui parlez, disait Jésus-Christ à ses Apôtres, mais c'est l'esprit de mon Père qui parle en vous. » Nous lisons dans l'Ancien Testament que quand Dieu parlait aux patriarches et aux prophètes, il ne leur parlait pas par lui-même, c'était par le ministère d'un Ange, et cependant les interprètes remarquent que cet Ange parlait en Dieu et comme Dieu même : *Audi, Israel... ego enim sum Dominus Deus tuus.* (*Deut.*, v, 9.) « Écoute, Israël, je suis ton Dieu. » Et cependant c'était un Ange qui parlait de la part de Dieu, et il voulait être écouté en Dieu.

Nous prêchons, dit l'apôtre saint Paul, mais ne vous imaginez pas que ce soient des hommes qui parlent, c'est Jésus-Christ : *In me loquitur Christus.* (*II Cor.*, xiii, 3.) C'est Jésus-Christ lui-même qui vous exhorte à vous convertir, à quitter le péché et à embrasser la vertu : *Deo exhortante per nos.* (*Ibid.*, v, 20.) Nous prêchons encore une fois, continue-t-il en un autre endroit, mais c'est de la part de Dieu, en la présence de Dieu et comme étant dans Jésus-Christ : *Sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur.* (*Ibid.*, ii, 17.)

Ainsi, mes chers Auditeurs, quand vous assistez au sermon, envisagez le prédicateur comme un homme envoyé de Dieu, et l'ambassadeur du Ciel. Considérez-vous en sa présence comme si vous étiez devant Dieu même, avec le même

respect et la même modestie : Voilà, devez-vous penser, un homme qui est en Jésus-Christ, en qui Jésus-Christ est. C'est ce qui a fait dire à Tertullien qu'un prédicateur est un homme composé de Dieu : *Homo Deo mixtus*; et à Origène qu'il est un homme divin : *Homo divinus*.

Représentez-vous le ministre qui vous annonce la parole de Dieu comme un homme charitable, qui, d'une sévère mais salutaire main, sait porter la sonde et le fer dans vos plaies, pour en faire sortir la pourriture ; comme un Ange envoyé d'en haut pour appliquer sur vos yeux le fiel amer de la correction, afin de les guérir ; comme un autre Daniel qui vous prédit, aussi bien qu'à Nabuchodonosor, les grands maux que vous vous attirerez, si vous ne quittez votre méchante vie et ne rachetez vos péchés par vos aumônes ; comme un homme qui, pour me servir des termes figurés d'Isaïe, vient impétueusement fondre sur la muraille de votre cœur, qu'il fait trembler ; qui, avec une voix de tonnerre, effraye les biches, afin qu'étant émues extraordinairement, elles se déchargent plus aisément de leurs petits. C'est donc de cette sorte qu'il faut envisager le prédicateur pour tirer du fruit des paroles qu'il annonce.

Mais il est encore nécessaire de se les bien appliquer à soi-même, du moins par précaution, en cas que l'on soit coupable des vices que le prédicateur combat dans la chaire de vérité, où l'on prêche pour tous les auditeurs.

Nous lisons à ce propos que quand le prophète Jonas entra dans la ville de Ninive pour prononcer cet arrêt de mort : *Adhuc quadraginta dies, et Ninive subvertetur* : « Encore quarante jours, et Ninive sera détruite, si les habitants ne font pénitence (JONAS, III, 4), il ne parla à personne en particulier, et cependant il n'y eut personne qui ne s'appliquât les effroyables menaces qu'il faisait ; non-seulement les magistrats, mais encore le roi Sardanapale, qui les prit pour lui, et qui embrassa, à la tête des autres, une prompte et rigoureuse pénitence.

C'est ainsi qu'en devraient user ces chrétiens sans charité et sans humilité qui, bien loin de prendre pour eux ce que l'on dit au sermon, tiennent le langage du Pharisien qui s'était tout bouffi d'orgueil : *Non sum sicut ceteri hominum.* (Luc., xviii, 11.) Je ne suis point comme les autres; je veux dire, comme ces libertins, ces impudiques, ces ivrognes, ces usurpateurs du bien d'autrui, ces médisants, ces scandaleux, ces impies que le prédicateur condamne. Si un tel ou une telle étaient ici présents, ils s'apercevraient bien qu'on touche leur plaie. Il faut, mes Frères, vous dire ce que Nathan dit à David, le reprenant de son péché. Il lui demande ce que mériterait un homme qui avait dérobé la brebis de son prochain; David lui répondit qu'il méritait la mort : *Tu es ille vir*, lui dit Nathan (*II Reg.*, xii, 1); c'est vous, Prince, qui avez pris la femme d'Urie. Ah! quand le prédicateur parle sur l'avarice, par exemple, celui qui en est coupable se doit dire : *Tu es ille vir*, c'est à moi que le prédicateur s'adresse sans qu'il me connaisse; il faut que je fasse mon profit de cette instruction pour me dépouiller de ce méchant esprit. Et j'en dis de même de tous les autres péchés. Par ce moyen, l'on entendra utilement la parole de Dieu, parce qu'on y viendra avec une bonne intention, et qu'on y assistera avec une attention bien respectueuse et judicieuse.

Mais ce n'est pas tout, car il faut encore y faire une sérieuse réflexion après l'avoir entendue; et c'est la troisième chose nécessaire pour bien profiter de la parole de Dieu. Il est dit de notre divin Sauveur que quand il avait prêché, il se retirait avec ses disciples sur quelque montagne, ou dans un lieu écarté, afin de leur faire goûter, dans une paisible retraite, les suavités et les onctions renfermées dans sa parole, afin, dit saint Chrysostome, que cette parole, par une sérieuse méditation, jetât de profondes racines dans leurs âmes, et qu'elle produisit dans son temps les fruits de la bienheureuse éternité. Si donc vous la méditez au milieu

même de vos travaux, elle opérera dans vos cœurs des effets merveilleux, et vous imitez en cela la très-sainte Vierge, qui conservait dans son cœur toutes les choses qu'elle avait entendues de son Fils Notre Seigneur : *Conservabat omnia verba hæc conferens in corde suo.* (LUC., II, 19.) Vous pouvez néanmoins vous en entretenir les uns les autres, rapportant à ceux qui n'ont pas pu assister au sermon ce que vous en avez retenu, et vous ferez comme cette femme de Samarie qui servit au Seigneur d'occasion pour la conversion de son peuple.

Que ceux-là sont éloignés de cette belle disposition, qui sortent du sermon comme ils feraient d'un concert de musique tout à fait agréable, duquel on ne remporte rien autre chose que le plaisir de l'avoir entendu! Aussi se contentent-ils de louer et d'admirer ce que le prédicateur a dit, sans penser à s'en servir pour se convertir à Dieu; semblables en cela aux Juifs dont parle l'Évangile, qui admiraient la doctrine du Sauveur du monde : *Audientes admirabantur* (MARC., VI, 2); mais, ajoute saint Augustin, qui ne se convertissaient pas pour cela : *Sed non Domino convertebantur*; aussi Jésus-Christ le leur reprochait-il, en leur disant que sa parole ne prenait point racine dans leur cœur : *Sermo meus non capit in vobis.* (JOAN., VIII, 37.) Cela n'empêche pas que ces pécheurs n'aient été éclairés et même touchés pendant le sermon; mais ces lumières intérieures et ces motions divines ne servent qu'à les obscurcir et à les endurcir davantage.

En voici un exemple terrible tiré de l'Écriture sainte. Quand l'impie Balthasar profanait les vases sacrés du temple dans un de ses abominables festins, il vit paraître sur la muraille une main étonnante qui écrivit l'arrêt de sa condamnation. Cette vision l' alarma; la pâleur se jeta sur son visage; mille funestes pensées troublèrent son esprit. Mais, Chrétiens, son étonnement fut-il suivi de la conversion?

Apaisa-t-il la justice de Dieu par des satisfactions proportionnées à ses crimes? Restitua-t-il au temple les vases sacrés? Témoigna-t-il de la douleur de ses profanations et de ses impiétés? Non.

De même, les pécheurs sont d'abord épouvantés quand un prédicateur, par un véritable zèle de leur conversion, leur fait vivement comprendre les jugements de Dieu et l'éternité des tourments ordonnés pour la peine de leurs désordres; mais se convertissent-ils pour cela, et ne retournent-ils pas toujours à leurs mauvaises habitudes et à leurs commerces infâmes? Leur terreur est semblable à celle des réprouvés, qui s'étonnent horriblement, dit le Sage, de l'éternité malheureuse à laquelle ils se voient condamnés, mais qui ne laissent pas d'être toujours incorrigibles et impénitents : *Paventes horrende et cum admiratione nimia perturbati.* (*Sap.*, xvii, 3.) C'est ainsi qu'on pâlit et qu'on soupire quelquefois au sermon, mais sans amendement et sans effet. D'où vient cela? C'est qu'on oublie d'abord les choses qu'on a vues, et qu'on cesse d'y penser sitôt qu'on cesse de les entendre.

Ne perdez donc pas si facilement la mémoire de ce que vous avez entendu à la prédication; mais conservez, méditez, repassez souvent dans votre esprit cette divine parole, disant à Dieu avec le Prophète royal : « J'ai caché votre parole dans mon cœur, afin que je ne vous offense pas » : *In corde meo abscondi eloquia tua, ut non peccem tibi.* (*Ps.* cxviii, 11.) Je désire, ô mon Dieu, que ce soit votre parole qui me conduise dans mes démarches, qui, comme une lumière familière et sensible, règle tous mes pas : *Lucerna pedibus meis verbum tuum et lumen semitis meis.* (*Ibid.*, 105.) Faites en sorte, mes chers Auditeurs, que cette divine parole soit un principe de vie qui vous enfante à la grâce, comme parle l'apôtre saint Jacques : *Volontarie genuit nos verbo veritatis*, et que vous deveniez par son moyen, ajoute le même Apôtre, le

commencement d'une créature qui soit tout à Dieu : *Ut simus initium aliquod creaturæ ejus.* (JAC., 1, 18.)

Prenez garde surtout de ne pas laisser endurcir vos cœurs à cette voix de Dieu qui vous appelle : *Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra* (Ps. xciv, 8), persuadés que, si vous ne faites pas servir cette parole divine à votre salut, Dieu la fera servir à votre perte, et que, si elle ne produit pas votre conversion, elle fera votre condamnation; car, au jour terrible de la vengeance de Dieu, les Ninivites qui se convertirent à la parole de Jonas, la Reine du Midi qui vint des extrémités de la terre pour entendre la sagesse de Salomon, les habitants de Sodome et de Gomorrhe, aussi bien que les idolâtres, s'élèveront et demanderont justice contre vous, pour l'abus que vous avez fait d'un moyen si efficace; les prédicateurs mêmes qui vous auront été envoyés serviront alors de témoins pour vous accuser. D'où vient que Jérémie, dans l'ardeur de son zèle, dit à Dieu : *Videam ultionem tuam ex eis.* (JER., xi, 20.) Juste Dieu, puisque ces malheureux n'ont point eu de respect pour votre parole, prenez les armes en main pour venger l'injure qu'ils lui ont faite.

Présumant favorablement de vos bonnes dispositions, mes chers Frères, nous avons tout sujet d'espérer que ce malheur ne vous arrivera pas, et que, bien loin de servir de témoins pour vous accuser à la face de tout l'univers, nous porterons la qualité d'avocats pour plaider votre cause et parler en votre faveur, comme l'apôtre saint Paul parlera en faveur des premiers Chrétiens qui laissaient toute affaire, tout négoce, pour le venir entendre avec un très-grand empressement. Ils l'allaient trouver, aussi bien que les autres évêques, jusque dans les lieux souterrains et dans les prisons où il était renfermé, donnant de l'argent aux geôliers pour les y laisser entrer, et pour recueillir de sa bouche cette divine semence, comme il nous l'enseigne lui-même : *Laboro,*

dit-il, *usque ad vincula, quasi male operans, sed verbum Dei non est alligatum* (II Tim., II, 9) : « Je souffre de grands maux ; on me traite et on me lie comme un malfaiteur ; mais j'ai la consolation de voir que la parole de Dieu n'est ni liée ni enchaînée » ; mon petit troupeau s'assemble autour de moi pour m'écouter, et a une sainte avidité de m'entendre. Ajoutez, grand Apôtre, que vous avez encore un autre sujet de consolation de ce que non-seulement on vous écoute, mais que l'on pratique ce que vous dites.

C'est pour vous faire entendre, mes chers Auditeurs, que pour jouir de la béatitude promise par Notre-Seigneur, il ne suffit pas d'écouter la divine parole avec une bonne intention, avec une respectueuse attention, et d'y faire une sérieuse réflexion, mais qu'il faut encore pratiquer ce qu'elle enseigne ; vous en devez être maintenant assez persuadés. C'est pourquoi je finis en vous disant, avec l'apôtre saint Jacques : « Renoncez donc à toutes les productions impures et superflues du péché, et recevez avec docilité la parole qui a déjà été entée en vous, qui y sera dans la suite de plus en plus entée, et qui peut sauver vos âmes », en les faisant jouir éternellement de la gloire que je vous souhaite de tout mon cœur, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. (JAC., I, 21.) Ainsi soit-il.

HUITIÈME SERMON.

DE LA CONTRITION.

Sacrificium Deo spiritus contribulatus ; cor contritum et humiliatum, Deus, non despicias.

Un esprit affligé est un agréable sacrifice à Dieu, car vous ne rejetterez jamais, ô mon Dieu, un cœur contrit et humilié. (*Ps. L, 19.*)

La première prédication de saint Pierre touchant fortement et vivement ses auditeurs épouvantés de leurs crimes et pénétrés de douleur, ils s'adressèrent à lui et aux autres Apôtres de la compagnie pour leur demander, les larmes aux yeux, les moyens de faire pénitence : *Quid faciemus, viri fratres.* (*Act., II, 37.*)

Si les premiers discours de cette mission, mes Frères, ont fait sur votre esprit l'impression qu'ils y doivent faire, vous avez sans doute commencé à sentir vos esprits agités ; et vos consciences déchirées vous feront demander, comme les habitants de Jérusalem, quels sont les moyens dont vous devez user pour revenir à Dieu après tant de crimes, comment vous pourrez éviter les menaces et faire une sincère conversion ; à quoi je répons, avec saint Pierre : « Faites une vraie pénitence, et qu'un chacun soit baptisé (*Id., 38*), » non pas de ce premier baptême qui nous fait chrétiens, mais de ce second baptême de larmes qui nous rend parfaits pé-

nitents. Lavons, s'écrie saint Ambroise, notre conscience dans un baptême de larmes ; après avoir souillé notre vie dans les ordures du péché, pleurons en présence de notre Créateur ; jetons-nous entre les bras de notre divin Père ; demandons-lui miséricorde, avec une assurance fondée sur la bonté infinie qui ne rejettera jamais un cœur contrit et humilié : *Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicias.*

O sainte contrition, que vous êtes avantageuse et nécessaire ! C'est, Chrétiens, ce que j'ai à prouver dans mon premier point ; de quelles conditions elle doit être accompagnée pour être reçue de Dieu ; c'est ce que j'ai à expliquer dans le second, après avoir demandé des lumières au ciel par la sainte Vierge, en lui disant : *Ave.*

PREMIER POINT.

Si Dieu demande des justes un sacrifice de louanges, il exige des pécheurs un sacrifice de larmes. Gémissiez donc, infortunés pécheurs, pleurez et soupirez devant Dieu, puisqu'il est écrit : « Vous ne mépriserez pas, Seigneur, un cœur contrit et humilié. » *Sacrificium Deo spiritus contribulatus.* Voilà, âmes pécheresses, l'unique remède à vos maux et le moyen infallible d'obtenir le pardon de vos fautes. C'est la douleur, le regret, la contrition de les avoir commises, contrition nécessaire de nécessité de moyen, nécessaire de nécessité de pratique, nécessaire de nécessité de sacrement.

Elle est nécessaire de nécessité de moyen, puisque ceux qui ont péché mortellement ne peuvent pas avoir un autre moyen pour éviter l'enfer et s'ouvrir le paradis ; c'est le concile de Trente qui l'a défini, en assurant que « le mouvement de la contrition a toujours été, et en tout temps, nécessaire pour obtenir le pardon des péchés » : *Fuit autem quovis tempore ad impetrandam veniam peccatorum hic contritionis motus necessarius.* Contrition si nécessaire, que Dieu

n'a jamais pardonné qu'à ceux qui en ont eu le cœur brisé. Dans la loi de nature, le premier homme Adam et son fils Caïn offensèrent Dieu : Adam désobéit formellement à son souverain, Caïn assassine son frère. Dieu pardonne à Adam, parce qu'il a la contrition : *Hæc illum qui primus formatus est custodivit, et educit illum a delicto suo.* (Sap., x, 1.) Dieu, au contraire, ne pardonne point à Caïn, parce qu'il manque de cette contrition. Dans la loi écrite, de grands rois pèchent : Saül désobéit à Dieu, David tombe dans l'adultère et commet un homicide; tous deux sont repris par des Prophètes, l'un par Samuel et l'autre par Nathan. Tous deux reconnaissent leurs fautes; ils s'écrient qu'ils ont péché : *Peccavi.* Et cependant David entend le Prophète qui l'assure que Dieu lui a pardonné; et Saül, au contraire, entend le Prophète qui lui dit que Dieu l'a rejeté! D'où vient cette différence? C'est que David a la contrition et que Saül ne l'a pas.

Bien davantage, dans la loi de grâce où nous vivons, Pierre renie son Sauveur, Judas le vend et le livre; tous deux sont Apôtres, et ce qui est plus étonnant encore, Judas confesse son péché, Pierre ne dit mot. Judas n'obtient point miséricorde, Pierre obtient le pardon de son péché. Pourquoi cela? Pierre a la contrition : *Flevit amare*; Judas n'a que le désespoir : *Laqueo se suspendit.*

Elle est nécessaire de nécessité de précepte, puisque Dieu a toujours obligé le pécheur d'avoir le cœur brisé de douleur s'il voulait obtenir le pardon de ses fautes. Dans l'Ancien Testament, il est écrit : « Quand vous chercherez le Seigneur, vous le trouverez »; quand vous chercherez la miséricorde, vous la trouverez : *Cum quæsieris Dominum, invenies eum; si tamen toto corde quæsieris, et tota tribulatione animæ tuæ* (Deut., iv, 29); « pourvu, toutefois, que vous le cherchiez de tout votre cœur, et dans toute l'amertume et affliction de votre âme. » Et Jésus-Christ, dans le Nouveau Testament, n'assure-t-il pas lui-même que « si nous n'avons

pas la contrition, nous périrons tous sans exception » : *Nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis.* (LUC., XIII, 3.) Mais avec la contrition, les péchés d'un adultère, d'un voleur, d'un blasphémateur; avec la contrition, les crimes d'un Manassès, les concussions d'un Matthieu, les meurtres d'un larron en croix, l'adultère d'un David, la vie scandaleuse d'une Madeleine, les reniements d'un Pierre, les blasphèmes d'un Paul, sont absous sans difficulté; il ne faut, pour cela, qu'ouvrir l'Écriture sainte. Ainsi supposez le plus grand pécheur du monde, un voleur, un meurtrier, un empoisonneur, un sorcier, un athée; s'il est mort avec la contrition, il est de foi qu'il est sauvé; s'il est mort sans confession, sans satisfaction, sans sacrements, sans prêtres, n'importe, s'il est mort avec la contrition parfaite, il est justifié; mais, au contraire, quand on aurait vécu comme un ange, si on a commis un péché mortel qu'on n'eût point rétracté par une vraie contrition, quelque confession, quelque satisfaction, quelque sacrement qu'on eût pratiqués, on serait damné, d'autant que la contrition ne peut jamais se suppléer.

Par la raison qu'elle est nécessaire de nécessité de sacrement, savoir, du sacrement de Pénitence, dont elle est une partie. C'est ce qui a porté le Concile à prononcer anathème contre celui « qui dira que la contrition n'est pas une partie du sacrement de Pénitence. » Elle est même la première des trois parties qui composent la matière de ce sacrement; d'où il suit que, si l'on manque d'avoir la contrition et d'en former les actes quand on va à confesse, on ne reçoit point l'absolution; on fait même un sacrilège, puisque l'absolution, qui est la forme, ne peut point être appliquée sur le pécheur manquant de cette contrition, qui est une des principales matières de ce sacrement. Comme le baptême ne pourrait se faire sans eau, quoiqu'on prononçât les paroles, parce que les paroles n'étant que la forme, on manquerait d'eau pour la matière; ainsi, sans la contrition, les paroles

dé l'absolution deviennent inutiles. Vous remarquerez encore avec le même Concile que, quoiqu'il puisse arriver quelquefois que la contrition soit tellement parfaite par la grâce de Dieu qui la fait concevoir, qu'elle justifie et qu'elle efface les péchés mortels, même avant qu'on ait été à confesse et qu'on ait reçu l'absolution; cependant, jamais cette contrition, pour parfaite qu'elle soit, ne remet les péchés, si elle ne renferme en soi la résolution et la volonté sincère de s'approcher du sacrement de Pénitence, c'est-à-dire de se confesser, de satisfaire et de recevoir l'absolution du prêtre.

Quand donc vous allez à confesse, si vous n'avez la contrition, vos confessions ne valent rien; elles deviennent même des sacrilèges, et, pour parler comme saint Ambroise, notre pénitence devient le triomphe du démon : *Pœnitentia nostra diaboli fit triumphus*. O contrition! que vous êtes nécessaire et avantageuse! Une mère a beau pleurer sur le tombeau de son fils, les larmes montrent la peine, mais ne la réparent point. Cependant ce qui est inutile pour tous les autres maux devient le remède de nos crimes : nous réparons nos pertes en les pleurant; la tristesse, l'abattement et la douleur d'avoir perdu Dieu nous le font retrouver. N'est-ce pas un motif de sa bonté assez pressant pour nous attacher à lui davantage, et pour recourir à sa miséricorde après l'avoir perdue? Mais quelles doivent être les conditions de cette contrition? C'est une instruction familière que je vais vous faire, et qui sera le sujet de mon second point.

SECOND POINT.

La contrition, suivant la définition du saint Concile de Trente, est « une détestation des péchés que l'on a commis, avec une volonté sincère de n'en plus commettre dans la suite, accompagnée de l'espérance d'en avoir le pardon ».

(Sess. XIV, chap. xiv.) Il est aisé de concevoir par cette idée que la contrition ne consiste pas seulement à ne plus pécher ou à former le dessein de mieux vivre, mais elle consiste à détester la vie passée et à embrasser les moyens de l'expier. Pour mieux comprendre cette définition, il faut supposer un principe très-véritable avec Tertullien, qui est : qu'il faut que la volonté de l'homme, pour obtenir le pardon de son péché, conçoive les mêmes sentiments que Dieu même en a, « parce que, dit ce savant » homme, quand notre volonté entreprend de faire pénitence, elle se charge des soins de la miséricorde de Dieu, » elle devient la lieutenant de sa justice » : *Negotium curæ gerit divinæ misericordiæ*. Il se fonde sur ce que l'Apôtre nous apprend : que la pénitence est un jugement où nous nous condamnons nous-mêmes, afin que Dieu ne nous condamne point. Or Dieu regarde le péché avec haine et détestation : *Odio sunt Deo impius et impietas ejus* (*Sap.*, xiv, 9); il le regarde avec douleur, déplaisir et horreur : *Tactus dolore cordis intrinsecus...* (*Gen.*, vi, 6; *ISA.*, i, 14.) *Laboravi sustinens*. Il faut donc que nous en ayons aussi de la haine et de la détestation. Qu'est-ce que haïr une chose? c'est ne la regarder qu'avec mépris; qu'est-ce que la détester? c'est non-seulement la haïr, mais avoir une si grande aversion pour elle que rien ne soit capable d'apaiser notre haine, lui vouloir tout le mal possible, chercher tous les moyens imaginables de la détruire, enfin la regarder comme la chose du monde la plus abominable. Et la raison qui nous oblige à cette horreur du péché, c'est la règle des contraires. Le péché a été commis pour le plaisir, il faut qu'il soit guéri par la douleur, il faut que le cœur se rétracte et se condamne lui-même; li faut, dit saint Jérôme, haïr ce qu'on a aimé, et aimer ce qu'on a haï. Insensé! doit-on dire, qu'ai-je fait? J'ai outragé mon Créateur, mon Dieu et mon Sauveur, sans raison, sans cause, par ma noire malice; bon Dieu! com-

ment n'ai-je pas horreur de moi-même? Qu'ai-je fait, mon Dieu, en vous offensant? J'ai renoncé à vous, ô Sauveur! Je suis devenu votre ennemi! J'ai vendu mon âme au démon, perdu le paradis, mérité l'enfer, renoncé à mon baptême, abandonné mon salut, et tout cela pour un moment de plaisir, pour un peu d'argent, pour une honteuse volupté, pour avoir suivi ma brutale colère et m'être emporté. Ah! je suis un téméraire, un insensé, j'ai un bien grand tort d'avoir aimé ce plaisir infâme! je le hais à présent, et je l'abhorre; je le déteste, ce malheureux péché, cette ivrognerie, cette action sale, ces jurements, ces tromperies. O péché, que tu es horrible! O péché, pourquoi t'ai-je commis? Je te hais pour toujours, je te déteste de tout mon cœur. Voilà ce qu'on entend par une douleur et une détestation du péché : *Animi dolor ac detestatio*. Voilà le fond de la contrition. Maintenant quelles en doivent être les conditions? Il y en a quatre. Cette douleur doit être intérieure, surnaturelle, souveraine et universelle; je ne dis qu'un mot de chacune.

Il faut donc que notre âme, à la vue de nos péchés, soit triste jusqu'à la mort, comme le fut celle de notre Sauveur, lorsque, dans le jardin des Oliviers, il faisait pénitence pour nous : *Tristis est anima mea usque ad mortem*. (MATTH., XXVI, 38.) Tertullien en fournit la raison, quand il dit que la contrition doit être « la meurtrière des vices » : *Interfectorix vitiorum*. Pour détruire le vice il faut fouiller jusqu'à sa racine qui est dans le cœur; c'est là que le péché s'est conçu et s'est consommé, puisque c'est du cœur que sont produits tous les crimes : *De corde exeunt homicidia, adulteria, furta, etc.* (MATTH., XIII, 19.) Il faut donc que la contrition soit dans le cœur, il faut que le crime soit puni où il a été commis; comme c'est dans le cœur qu'il a été fait, il faut que ce soit là qu'il soit détruit; elle doit donc être intérieure.

Par ce principe, je découvre trois contritions fausses, à

cause qu'elles ne sont pas intérieures : celle de bouche, celle d'action, et celle d'esprit. Celle de bouche seulement, comme celle de Séméi, qui, voyant David retournant victorieux, se jette à ses pieds, pleure devant lui, lui demande pardon, quoique, le jour précédent, il lui eût dit tant d'infamies (*II Reg.*, xix, 19); sa bouche changeait de langage, mais son cœur ne changeait point de sentiments, et la seule appréhension du supplice tirait ces paroles hypocrites de sa bouche. C'est ainsi que Saül aussi bien que David, Pharaon aussi bien que Manassès, ont dit : *Peccavi!* « J'ai péché! » Mais saint Bernard assure qu'il n'y avait que la bouche et non pas le cœur dans la pénitence de Saül et de Pharaon : *Quod protulit ore, non habebat in corde.* Ainsi, prononcez tant de formules de contrition qu'il vous plaira, lisez les plus belles préparations à la confession, tout cela est bon : mais à moins que votre cœur ne soit converti, vous n'avez point la contrition, pour avoir dit : Mon Dieu, j'ai grand regret, etc.

La seconde contrition fausse et trompeuse est celle qui n'est que dans certaines pratiques extérieures. Les uns croiront que s'ils ont examiné leur conscience exactement, dit jusqu'aux moindres actes d'imperfection avec scrupule, quand ils auront bien tout déclaré, ils croiront, dis-je, que leur pénitence est merveilleuse ; mais ils ne songent seulement pas à concevoir le regret de leurs fautes et la volonté de s'amender : ils se trompent. D'autres mettent leur dévotion à être dans les confréries, à jeûner certains jours, à dire certaines oraisons ; et cependant cet homme qui aura le scapulaire ou le rosaire sera un ivrogne qui jeûnera le samedi et qui s'enivrera le dimanche ; celui qui pleurera à confesse et au sermon sera un vilain brutal qui ne respirera qu'impureté ; cette fille ne portera peut-être ni rubans ni dentelles, elle sera scrupuleuse sur la couleur de ses habits, mais ne se fera pas de scrupule d'être une médisante, une

emportée, une désobéissante et peut-être une sensuelle. Ce n'est pas, remarquez bien ceci, que je condamne les marques extérieures de contrition, je les souhaite au contraire, et sans elles j'ai peine à croire à la conversion. Croyez-moi, dit saint Ambroise, quand un clou est frappé bien avant dans le cœur d'un arbre, ses feuilles se fanent et ses branches se sèchent!; de même, si le cœur de cette mondaine était contrit, on la verrait bientôt, comme une Madeleine, renoncer à ses vanités, quitter cet air enjoué et trop libre, et vivre dans une grande réforme; si cet homme était contrit, on remarquerait bientôt du changement dans sa vie, on le verrait fréquenter les sacrements, on le verrait autant aimer l'église qu'il aimait le cabaret, on le verrait dévot, retenu, doux dans son ménage; si la contrition était au cœur de cette jeunesse insolente, on remarquerait bientôt en elle plus d'obéissance et de pudeur, on n'entendrait plus ces chansons infâmes, ces paroles libres; elle aurait un tout autre air. Mais je dis que c'est le cœur que l'on doit briser d'abord, et ensuite il réglera l'extérieur : *Scindite corda vestra, et non vestimenta vestra.* (JOËL, II, 13.)

Enfin, une troisième contrition fautive, c'est la contrition de l'esprit sans l'amertume et le changement du cœur; par où il est aisé de se tromper, à cause que, voyant le péché de soi-même honteux et haïssable, on se figure qu'on le hait effectivement; c'est ainsi que les plus grands libertins connaissent bien qu'ils font mal. Je ne prétends plus, dit quelquefois cette créature à son complice, non, je ne prétends plus que vous me parliez de ces infamies, vous êtes cause que je me damne; nous nous pardons, nous nous pardons! Mais pour cela, sont-ils touchés, pénétrés de componction? ont-ils le cœur abattu, brisé, déchiré par la douleur perçante de leurs crimes? non. Ils n'ont donc rien de plus que les démons qui avouent aussi qu'ils ont péché, mais qui n'en valent pas mieux : *Scindite corda vestra, etc.*

Secondement, cette douleur de la contrition doit aussi être surnaturelle et quant à son principe et quant à son motif. Quant à son principe, elle doit venir de Dieu, puisque c'est une grâce du ciel que nous ne pouvons avoir ni par notre esprit, ni par nos forces, mais que Dieu seul nous peut donner et nous donne en effet, quand nous nous disposons par la prière et les bonnes œuvres à le recevoir. Quant à son motif, elle doit être surnaturelle, d'autant qu'elle doit regarder le péché par des vues au-dessus des sens, comme une offense faite à Dieu, ou comme bon en lui-même, et c'est la véritable contrition, ou comme bon ou juste par rapport à nous, et c'est ce qu'on appelle attrition. Sur quoi vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il y a deux douleurs qui peuvent se trouver dans le cœur sur le péché, qui sont bien différentes. Une selon Dieu, qui est surnaturelle, et une selon l'homme qui est purement naturelle; une douleur surnaturelle d'où résulte une pénitence qui assure le salut : *Quæ enim secundum Deum tristitia est, pœnitentiam in salutem stabilem operatur*; c'est l'Apôtre qui le dit. Au lieu que la douleur naturelle ne sert de rien, et nous rend souvent plus criminels : *Sæculi autem tristitia mortem operatur* (II Cor., VII, 10), et c'est lorsqu'on est fâché du péché, non pas à cause qu'il offense Dieu, mais parce qu'il est la cause de quelque grand mal, tellement que s'il n'y avait aucune peine à craindre du péché, on le ferait sans se mettre en peine de plaire ou de déplaire à Dieu : *Timet ardere, non peccare*. C'est ainsi que pleure, c'est ainsi que regrette sa faute une fille à qui le péché a fait perdre son honneur, et qui n'en aurait jamais de regret si le fruit de sa prostitution ne l'avait diffamée. C'est ainsi que le démon même et les damnés condamnent leurs péchés, parce que ces péchés sont les causes de leur éternel malheur. Ésaü en cette manière « ne trouva point lieu à la pénitence, quoiqu'il l'eût demandée avec larmes » (*Hebr.*,

xii, 17), parce que ce n'était point Dieu offensé, mais son héritage perdu, qui lui faisait jeter de si grands cris. Ainsi le scélérat Antiochus priait Dieu, dont il ne devait point attendre de miséricorde, parce qu'il pleurait plutôt la perte de sa vie et de son royaume que celle de son Dieu : tristesse humaine et naturelle, crainte servile, appréhension d'esclave qui opère la mort : *Sæculi autem tristitia mortem operatur.*

Mais il y a une tristesse qui est selon Dieu, qui opère la vie et le salut, et c'est lorsqu'on s'attriste d'avoir offensé un Dieu si digne d'être respecté, qu'on aurait dû aimer souverainement, un Dieu de qui nous avons reçu tant de faveurs, un Dieu de qui nous devrions entièrement dépendre. Telle fut la douleur de Madeleine, à qui tant de péchés furent pardonnés. parce qu'elle avait beaucoup aimé; telle fut la contrition du Publicain, de Manassès, de David; telle enfin doit être la nôtre.

Comment démêler cette douleur surnaturelle d'avec une tristesse naturelle, et connaître si c'est un souffle du Saint-Esprit ou une production du cœur humain? Il le faut remarquer par deux effets. 1° Si cette contrition rompt, brise, renverse tous les obstacles à notre salut, c'est un souffle de Dieu : « Vous briserez les plus grands vaisseaux avec le souffle de Dieu, » dit David (*Ps. XLVII, 8*), en sorte que cette contrition rompra les plus grandes attaches, détruira cette amitié, ce commerce, cette liaison, cette hantise. 2° Notre Dieu est un feu consumant; quand il est dans un cœur, il l'embrase et l'enflamme : ce n'est pas un feu follet qui ne dure qu'autant qu'on est aux pieds d'un confesseur, c'est un feu sacré qui doit brûler nuit et jour sur l'autel de nos cœurs; je veux dire qu'on connaît la douleur surnaturelle, lorsque inviolablement on garde les résolutions qu'on a conçues, et qu'on ne retombe pas aussitôt après.

La troisième condition d'une bonne contrition est qu'elle soit souveraine. Il faut être plus triste d'avoir offensé Dieu

que si on avait perdu tout ce qu'on possède au monde, et plutôt résolu de tout perdre que de pécher. Figurez-vous l'étonnante tristesse qu'éprouverait une personne qui aurait tout perdu, son bien, ses papiers, ses amis, son père, sa femme, ses enfants, son honneur, sa santé, sa liberté; un riche marchand, par exemple, qui avait de grands magasins : une bombe tombe sur sa maison, l'embrase, la renverse, et accable sa femme et ses enfants; on accourt, on lui ôte tout, et, bien pis que cela, on le fait encore prisonnier de guerre. Quelle affliction! Si on lui demandait : Monsieur, qu'avez-vous à pleurer? pourquoi vous attristez-vous? Ah! dirait-il, qu'ai-je à pleurer? n'ai je pas sujet de répandre des torrents de larmes? j'ai tout perdu. C'est ainsi qu'un pécheur qui se convertit peut répondre comme Michas, dont il est parlé dans le Livre des Juges : Maudits péchés, vous m'avez enlevé mon Dieu et tout ce que je possédais, la grâce, son paradis, son amour et mon âme, et vous me demandez pourquoi je pleure? En perdant Dieu, j'ai tout perdu; pleurez, pleurez, mes yeux! ah! fondez-vous en larmes, vous avez perdu votre Dieu, perte inconcevable et trop grande pour pouvoir m'en consoler! (*Judic.*, xviii, 24.) Cependant, vous remarquerez que quand je dis que cette douleur doit être souveraine, je ne prétends pas dire qu'elle doit être plus sensible, mais seulement plus appréciative; car il se peut faire que lorsqu'on perd un mari, un enfant, un pré, on ait une douleur plus sensible qui transit, qui fait pleurer avec amertume, quoique la douleur d'avoir perdu Dieu par le péché soit plus grande, mais seulement par l'estime et la disposition du cœur, qui aimerait mieux sacrifier tout ce qu'il chérit au monde, et même sa propre vie, que de l'offenser de nouveau.

Enfin la douleur de la contrition doit être universelle. « Elle doit être autant étendue que la mer, » dit l'Écriture. Il en est encore de la contrition comme de la sueur : si elle est générale par tout le corps d'un malade, c'est un signe de

guérison et de vie ; mais si elle ne pousse qu'au front et qu'en quelques parties, c'est un présage de mort. Elle ne doit rien laisser à détester, en sorte que si on est fâché d'un péché et non pas d'un autre ; si vous avez de la douleur, par exemple, de vos blasphèmes, et que vous ne soyez point fâché de vous être vengé ; si vous regrettez vos impuretés et n'êtes pas fâché du tort que vous avez fait, votre douleur, n'étant pas générale, est un symptôme de mort. Cependant quoi de plus ordinaire que ces contritions qui ne sont pas générales, et combien s'en trouve-t-il qui imitent la conduite de Saül ? Ce prince avait reçu l'ordre de Dieu d'exterminer les Amalécites et de faire tout passer à feu et à sang, sans rien en réserver, pas même les troupeaux ni les meubles ; cependant Saül, voyant leur roi, en eut une fausse compassion et l'épargna, aussi bien que les meilleurs troupeaux, qu'il réserva. Samuel arrivant dans le camp : Prince, dit-il à Saül, avez-vous exécuté les ordres de Dieu ? Oui, répond Saül. Avez-vous exterminé toute cette nation maudite ? Oui, saint Prophète. Mais Samuel apercevant Agag, leur roi, et entendant le bruit des troupeaux ; s'écrie : Ah ! prince malheureux, qu'avez-vous fait ? O Dieu, que de Saüls aujourd'hui qui détruisent le menu peuple de leurs péchés et qui en conservent le roi ! Êtes-vous fâchés de tous vos péchés ? les avez-vous détestés ? les avez-vous tous égorgés par cette contrition vive et perçante ? Oui, répondez-vous à vos confesseurs. Qu'est-ce donc que j'aperçois en ce cœur ? N'y vois-je pas encore le roi de vos crimes qui n'est pas exterminé ? cette attache que vous avez à cette créature ? cette froideur qui vous fera passer devant cette personne sans lui parler ? cette restitution qui n'est point faite ? ce contrat qui n'est pas réformé ? cette obligation qui n'est point rendue ? cette créature qui n'est point sortie ? Ah ! pécheurs, qu'avez-vous fait ? Une sacrilège confession, n'ayant qu'une contrition fausse, puisqu'elle n'a pas détruit tous vos péchés sans réserve.

Quand, à ces conditions, on joint le bon propos de ne plus retomber, ce dont on vous parlera dans un sermon exprès où on vous fera voir qu'il n'y a point de vraie contrition de ses péchés, si on n'a en même temps une volonté ferme de plutôt mourir que de le commettre; quand donc, à ces conditions, on joint le bon propos et l'espérance du pardon, pour lors la contrition est entière; sans cela, elle est inutile. Caïn est fâché de son péché, Judas pousse son repentir jusqu'à restituer l'argent de sa trahison : *Pœnitentia ductus*. Il a de la douleur; elle est intérieure; elle est grande, mais il perd l'espérance : « Mon péché est trop grand », dit Caïn, et Judas, sans rien dire, va se pendre.

Quel moyen d'avoir cette contrition si nécessaire? Il faut la demander à Dieu, mais la demander avec ardeur, avec larmes, avec persévérance; la demander par des jeûnes qu'on doit faire à cette intention; la demander par des aumônes; la demander par des austérités; la demander par la considération des bontés de Dieu en lui-même et envers nous, et aussi de notre ingratitude envers lui, par sa Passion, ses plaies adorables, par le sacrifice de la messe. Ah! Seigneur, devez-vous dire trois ou quatre jours durant, avant votre confession, ah! Seigneur, donnez-moi cette sainte componction, touchez mon cœur et faites-lui connaître le grand mal que j'ai fait en vous offensant. Ah! perfide que je suis, m'attaquer à mon Dieu! Rebelle et ingrat, j'ai abandonné Dieu pour suivre mon plaisir; j'ai perdu votre grâce, consacré mon âme aux démons, perdu le ciel, mérité l'enfer, et, par-dessus tout, j'ai offensé infiniment votre majesté si aimable, et l'injure que je vous ai faite est si grande qu'elle a fait souffrir la mort à Jésus-Christ mon Sauveur. O mon Dieu, comment pourrai-je dignement déplorer un si grand mal? qui est-ce qui donnera de l'eau à ma tête et une fontaine de larmes à mes yeux, pour pleurer nuit et jour ma grande méchanceté? Ah! Seigneur, donnez-moi cette douleur et cette contrition,

comme vous l'avez donnée à David, à Manassès, au Publicain, à l'adultère, à la Madeleine, au larron de la croix, à saint Pierre et à tous les saints pénitents, afin qu'ayant pleuré avec eux, je mérite le pardon de mes fautes, et que je sois reçu à votre grande miséricorde en cette vie et dans la gloire de l'autre, où nous conduisent le Père, le Fils et le Saint-Esprit!

Amen.

NEUVIÈME SERMON.

DE LA CONFESSION PARTICULIÈRE.

Fili mi, da gloriam Domino Deo Israel, et confitere, atque indica mihi quid feceris, ne abscondas.

Mon fils, rendez gloire au Seigneur, le Dieu d'Israël, confessez votre faute et déclarez-moi ce que vous avez fait, sans en rien cacher. (JOSUÉ, VII, 19.)

Josué parlait de la sorte à Achan pour l'engager à avouer le larcin qu'il avait fait d'un manteau d'écarlate, de deux cents sicles d'argent et d'une règle d'or. Achan répondit à Josué que, ayant vu ces choses parmi les dépouilles, il avait eu une grande passion de les avoir, et qu'il les avait prises : *Concupiscens abstuli* ; il reconnut en même temps avoir péché contre le Seigneur Dieu d'Israël : *Vere ego peccavi Domino Deo Israel.* (JOSUÉ, VII, 21.) Cependant, après la confession publique de son crime, on ne laissa pas de l'exterminer, et tout Israël le lapida : *Lapidavitque eum omnis Israel* ; en un mot, tout ce qui était à lui fut consumé par le feu : *Et cuncta quæ illius erant, igne consumpta sunt.* Il semble, mes Frères, que l'aveu sincère et douloureux de cet insigne voleur méritait grâce et pardon ; mais, outre que l'on voulait en faire un exemple pour arrêter la cupidité du peuple, dans la loi ancienne qui était une loi de rigueur, Dieu punissait très-sévèrement les fautes de ceux qui se trouvaient et même se

déclaraient coupables, surtout quand il y avait du scandale. Il n'en va pas de même dans cette loi d'amour où nous vivons, car il les remet très-volontiers et aussitôt qu'on les confesse amèrement aux prêtres, ministres de Jésus-Christ son Fils.

C'est donc dans ce sens, et avec cette espérance, que je dis maintenant à chacun de vous en particulier et à tous en général : Mon enfant, pécheurs qui vivez peut-être depuis longtemps sous la servitude du démon, il faut aujourd'hui que vous rendiez gloire au Seigneur Dieu d'Israël, et que vous secouiez ce joug funeste par une confession bien sincère de tout ce que vous avez fait, sans en rien cacher. Vous devez vous y porter avec d'autant plus de courage et moins de confusion, que vous ne serez pas obligés de découvrir au public, comme Achan à Josué, en présence de tout un peuple, vos iniquités, mais seulement dans le dernier secret à votre confesseur, qui souffrirait plutôt la mort que d'en rien révéler; et au lieu qu'Achan fut lapidé après avoir déclaré son crime, comptez que vous serez au contraire justifiés au moment où vous aurez confessé les vôtres; et si tous les spectateurs de son supplice en devinrent aussi les exécuteurs, les Anges, au contraire, témoins de votre conversion, plaideront votre cause et en feront une fête dans le ciel. De sorte, mes Frères, que vous devez regarder cette confession comme un souverain remède à vos offenses et un canal assuré par lequel l'eau de la grâce découlera dans vos âmes, pour vous laver de vos taches et vous purifier de vos souillures; c'est ce que je veux vous faire goûter dans ce discours, que je divise en deux points.

Dans le premier, je vous exposerai la nécessité et les avantages d'une bonne confession pour vous réconcilier à Notre-Seigneur; et, dans le second, je vous enseignerai les conditions et les qualités qu'elle doit avoir, afin de produire ces grands effets dans vos âmes pénitentes : c'est là toute l'idée

de mon sermon et la digne matière de vos attentions. Recourons au plus vite au Saint-Esprit par l'entremise de Marie, appelée le Refuge des pécheurs, et disons-lui à notre ordinaire : *Ave*.

PREMIER POINT.

Avant que j'établisse la nécessité de la confession comme sacrement, il est à propos que je vous fasse remarquer, d'après l'Écriture sainte, que trois sortes de confessions des péchés ont été en usage : l'une dans la loi de nature, l'autre dans la loi écrite et une troisième dans la loi de grâce, mais avec autant de diversité que ces lois ont été différentes. Dans la loi de nature, la confession se faisait à Dieu seul, qui, sachant l'état intérieur du pécheur, voulait néanmoins qu'il lui déclarât son péché. C'est pour cela, suivant la remarque de Tertullien avec plusieurs autres Pères, que Dieu interrogeait nos premiers parents en leur demandant où ils étaient : *Adam, ubi es?* (*Genes.*, III, 9.) Et quelque temps après, il demandait à Caïn ce qu'était devenu son frère pour lui : *Interrogabat Deus, quasi incertus, ut daret ei locum confitendi, et hoc sese relevandi*, dit Tertullien, « pour lui donner occasion de reconnaître et de confesser son crime, et, par ce moyen, de s'en relever. »

Dans la loi écrite, la confession ne se faisait pas à Dieu seul, mais encore aux prêtres; car ils devaient offrir des sacrifices différents, selon la différence et la grièveté des péchés; afin donc qu'ils les connussent, il fallait que les pécheurs les leur déclarassent. C'est ce que nous trouvons au cinquième chapitre du Lévitique, où Dieu ordonne que ceux qui auront péché déclarent aux prêtres en quel point ils ont violé la loi, afin qu'ils prient pour eux et qu'ils offrent des sacrifices propres et marqués par la loi. « Le Fils de Dieu, dit saint Jérôme, montra depuis qu'il respectait cette loi, lorsque, ayant guéri un lépreux, il lui commanda d'aller se

faire voir aux prêtres : *Vade, ostende te sacerdoti.* » (MATTH., VIII, 4.) Au chapitre seizième du même livre, Dieu commande que, après que Aaron « aura purifié le sanctuaire, le tabernacle et l'autel, il offrira un bouc en vie, et que, tenant ses deux mains sur la tête du bouc, il fera une confession de toutes les fautes des enfants d'Israël et de tous leurs péchés. » (Levit., XVI, 20.) Il est dit dans un autre endroit du Lévitique que ceux qui auront désobéi aux ordres de Dieu seront châtiés de leur désobéissance, et leurs enfants aussi, jusqu'à ce qu'ils aient confessé les fautes qu'ils ont commises et celles de leurs pères : *Propter peccata patrum suorum et sua affligentur, donec confiteantur iniquitates suas et majorum suorum.* (Levit., XXVI, 39.)

N'est-il pas rapporté, dans le cinquième chapitre du livre des Nombres, conformément à ce qui aurait été ordonné dans le sixième chapitre du Lévitique touchant la restitution que l'on est obligé de faire pour réparer le dommage que l'on a causé, qu'avant de faire cette satisfaction à l'égard du prochain pour la restitution, il faut confesser la faute que l'on a commise : *Confitebuntur peccatum suum?* (V, 7.) Daniel ne nous enseigne-t-il pas qu'il confessa ses fautes à Dieu : *Et oravi Dominum Deum meum, et confessus sum?* (DAN., IX, 4.)

Quand Josué obligea Achan de confesser le crime qu'il avait commis, Achan obéit comme je vous l'ai déjà fait voir ; il avoua non-seulement la faute qu'il avait faite, mais encore il déclara les circonstances du péché qu'il avait commis : *Vere ego peccavi Domino Deo Israel, et sic et sic feci.* (JOS., VII, 20.) Il est dit dans les Proverbes que celui qui aura confessé les crimes qu'il aura commis et qui les aura quittés en obtiendra le pardon : *Qui abscondit scelera sua, non dirigetur : qui autem confessus fuerit, et reliquerit ea, misericordiam consequetur.* (Prov., XXVIII, 13.) Il est rapporté dans l'Évangile de saint Marc que « toute la Judée et tous ceux de Jérusalem venaient trouver saint Jean-Baptiste et que fai-

sant une espèce de confession de leurs péchés, ils étaient baptisés par lui dans le fleuve du Jourdain. (MARC., I, 5.) »

Mais disons que, dans cette loi nouvelle, Jésus-Christ a voulu que la confession fût un sacrement, et que les prêtres pussent non-seulement prier comme ceux de l'ancienne loi, mais aussi nous absoudre de nos péchés, pouvoir qu'ils ont reçu des Apôtres, de même que les Apôtres l'ont reçu de Jésus-Christ dans l'institution de ce sacrement « après sa résurrection, » comme dit le Concile de Trente. Ce fut alors que cet aimable Sauveur, leur ayant dit : « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie aussi de même, » il souffla sur ses disciples, leur disant : « Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » (JOANN., XX, 23.) *Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis ; et quorum retinueritis, retenta sunt.* Or, il a été envoyé pour remettre les péchés, et il envoie ses disciples pour faire la même chose. Et, dans saint Matthieu, Jésus-Christ parle ainsi à ces mêmes Apôtres : « Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. » (MATTH., XVIII, 18.)

La promesse de l'institution de ce sacrement avait été faite à l'Église dans la personne de saint Pierre, qui en était le chef, lorsque le Sauveur lui dit : « Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux » : *Tibi dabo claves regni cælorum* (MATTH., XVI, 19), c'est-à-dire le pouvoir d'ouvrir la porte du ciel à ceux à qui elle est fermée par les péchés mortels.

Le sacrement de Pénitence est donc institué par Notre Seigneur Jésus-Christ pour remettre les péchés qu'on a commis après le baptême, parce qu'il est institué par manière de jugement, et que le prêtre ne doit juger qu'avec connaissance de cause, puisqu'il doit savoir s'il est à propos

de remettre ou de retenir, de lier ou de délier. Il faut que le pénitent s'accuse et déclare ses péchés à son juge spirituel; cette déclaration est nécessaire de droit divin à ceux qui ont péché mortellement après le baptême : ce sont les termes et la doctrine du saint Concile de Trente.

Nous voyons aussi dans les Actes des Apôtres que plusieurs de ceux qui avaient cru et auxquels ils avaient administré le baptême, venaient leur confesser et leur déclarer tous les péchés qu'ils avaient commis : *Multi que credentium veniebant confitentes, et annuntiantes actus suos. (Act., XIX, 18.)* Tout cela nous fait conclure : 1° que le sacrement de Pénitence, reçu réellement ou en effet, ou par désir de volonté lorsqu'il ne se trouve point de prêtre pour recevoir la confession, est de nécessité de salut pour tous ceux qui sont tombés en quelque péché mortel après le baptême, de même que celui du baptême est nécessaire à tous les hommes pour être sauvés; 2° nous inférons de ce que dessus, que la confession a été de tout temps en usage dans l'Église de Jésus-Christ. Ne pourrai-je pas encore le prouver par tous les siècles, en commençant par le premier? Saint Denis l'Aréopagite nous y décrit un pénitent à genoux devant le prêtre à qui il se confesse avec pudeur, et auprès de qui il cherche le remède de ses péchés, et il ajoute que le prêtre justifie le pécheur pénitent. (*Epist. ad Dem.*) Au deuxième siècle, voici comment Tertullien s'explique dans son livre *De la Pénitence* : « Le pécheur omettra-t-il la confession, lui, qui sait que le Seigneur l'a instituée pour le remettre en grâce? » Je passerai sous silence toutes les autres autorités des Pères dans les siècles suivants, comme celle d'Origène et de saint Basile dans le troisième et le quatrième siècle, celle de saint Ambroise et de saint Augustin dans le cinquième siècle, et ainsi des autres, persuadé que vous êtes pleinement convaincus de cette grande vérité, et de la nécessité de confesser ses péchés pour en obtenir la rémission.

Je m'assure, mes Frères, que vous ne différerez pas à satisfaire à ce devoir, si je vous fais sentir l'utilité qui vous en revient, quand vous l'accomplissez comme il faut; c'est aussi le deuxième et dernier motif que j'ajouterai pour vous y engager efficacement. Un seul passage et bien consolant du grand saint Augustin me suffira pour cela : « La confession, dit ce Saint, fait et procure le salut de l'âme; elle dissipe les vices et les péchés; elle livre la guerre aux démons et les met en fuite. Que dire de plus? sinon qu'elle ferme les portes de l'enfer, et qu'elle nous ouvre celles du paradis. »

Premièrement donc, la confession met nos âmes dans la voie du salut et les sauve effectivement : *Confessio est salus animarum*; ce qui est confirmé par le dévot saint Bernard : « Notre salut consiste dans le bon usage du sacrement de » Pénitence; la raison en est qu'elle détruit en nos âmes la » cause de leur disgrâce, de leur mort spirituelle, de leur » perte et de leur damnation éternelle, qui est le péché, et » qu'elle y met au même instant la cause de leur réconcilia- » tion avec Dieu, de leur vie et de leur résurrection spiri- » tuelle, la cause de leur justification et de leur sanctifica- » tion, en un mot le principe de leur salut, qui est la grâce, » appelée par les théologiens la semence de la gloire. » Ah! mes Frères, que cet avantage est grand!

Secondement, je dis avec le même saint Augustin que la confession bannit d'une âme tous ses péchés, et y efface toutes les taches qui la rendaient si difforme et si hideuse : *Confessio est dissipatrix vitiorum*. 1^o Quelque énormes et nombreux que soient vos crimes, ils seront remis et pardonnés aussitôt que le prêtre prononcera les paroles de l'absolution, selon la promesse de Jésus-Christ à ses Apôtres, comme je vous l'ai fait voir ci-devant dans ces paroles : *Quorum remisieritis peccata, remittuntur eis* : « Les péchés que vous remettrez seront remis. » Fussiez-vous plus noirs que

du charbon, vous deviendrez plus blancs que la neige; eussiez-vous commis les péchés les plus énormes, la désobéissance d'Adam, l'homicide et l'adultère de David, l'injustice d'Achab, les impiétés de Manassès et de Nabuchodonosor, les impuretés de la Samaritaine, de la femme surprise en son péché, le renoncement de saint Pierre et les violences de Saül, ces péchés vous seront pardonnés. 2^o Ils seront effacés de la mémoire de Dieu, comme le prophète Michée nous l'enseigne, quand il dit que Dieu jettera vos péchés dans le plus profond de la mer : *Projiciet in profundum maris omnia peccata vestra* (MICH., VII, 19), de la même manière qu'une pierre jetée au fond de la mer ne reparait plus. 3^o Ils seront effacés du livre de vie, selon la pensée de saint Jérôme : *Peccata que hic deleta sunt per pœnitentiam, in die judicii non manifestabuntur*. De sorte que, comme, à la parole d'un Ange, les fers de saint Pierre tombèrent et qu'il se vit délivré de sa prison, de même quand le prêtre et confesseur prononce les paroles de l'absolution, nous sommes déchargés de nos péchés qui nous tenaient liés et enchaînés comme de pauvres esclaves, suivant ces paroles du Prophète : *Vincula eorum dirupit*.

Troisièmement, j'ajoute que la confession est le fléau des démons, qu'elle les bat en ruine, qu'elle les chasse d'une âme qui était le lieu de leur demeure depuis sa chute : *Confessio est oppugnatrix demonum*. Mes chers Frères, un des plus mauvais effets du péché est de nous livrer au pouvoir de Satan, de lui donner entrée dans une âme, comme il est dit de Judas, de nous rendre semblables à ces esprits malheureux, ayant perdu par nos péchés non pas l'image naturelle et essentielle de Dieu, mais la surnaturelle et accidentelle qui existe en la grâce de Dieu : *Nostrî similis effectus es* (ISA., XIV, 10), et même de faire de nous des démons, ainsi que Notre-Seigneur le témoigna un jour du perfide Judas qui avait le péché dans l'âme : *Et ex vobis unus diabolus est*.

(JOAN., VI, 71.) Que cet état d'un pécheur est horrible! Mais se confesse-t-il de bonne foi et avec une vraie douleur d'avoir abandonné son Dieu, le démon en est chassé, il est vaincu, il est terrassé; et alors, dit saint Augustin, d'impie qu'il était, il devient juste, et de la possession du diable où il se trouve, il passe à celle de Dieu : *Cum justificatur impius, ex impio fit justus, et ex possessione diaboli, migrat in templum Dei.*

Quatrièmement, enfin, une confession bien faite ferme l'entrée de l'enfer et ouvre au pécheur pénitent celle du paradis : *Quid plura? os obstruit inferni et paradisi januas aperit.* Cette pensée de saint Augustin me fait avancer que si tous les damnés étaient en état de se reconnaître et de se repentir, je n'aurais point d'autre moyen à leur donner pour sortir de ces abîmes infernaux qu'une bonne confession. En effet, s'ils en sortaient, ils n'iraient pas dans les parlements pour se faire rendre leurs biens, ni dans les maisons qui auraient été les occasions de leur chute, mais ils recourraient tous au sacrement de Pénitence, comme au remède le plus souverain pour faire finir leurs maux; en un mot, dit saint Jérôme, pour les tirer de l'enfer et les introduire dans le ciel : *Peccator peccando descendit in infernum, sed penitendo ascendit in cælum.* Profitez donc, mes Frères, de l'avantage que vous possédez pendant que vous êtes encore sur la terre, avantage dont ne peuvent jouir les âmes qui sont dans l'enfer pour n'en sortir jamais : *Quia in inferno nulla est redemptio.* L'occasion de la mission vous est favorable pour assurer par une bonne confession votre cher salut; tous les moyens vous en sont ouverts en ce temps de grâce; servez-vous-en, Chrétiens, surmontez la peine ou au moins la répugnance que vous avez de la faire. Souvenez-vous que Lot avait d'abord de la peine à quitter l'infâme Sodome où il était attaché; mais quelle joie n'eut-il pas ensuite, quand il se vit délivré de l'embrasement et à l'abri

d'un incendie si épouvantable, dont les flammes meurtrières réduisirent tout en cendres?

Ne regardez pas, s'il vous plaît, cet avis salutaire que je vous donne comme une chose de conseil qu'il soit permis de suivre ou de ne pas suivre; il est de nécessité de précepte, comme je vous l'ai déjà établi, pour ceux qui sont en péché mortel, et qui peut-être ne se sont jamais bien confessés. Sans cela, il faut se résoudre à périr et à être brûlés éternellement au milieu des flammes dévorantes de l'enfer. Pénétrés de cette grande et terrible vérité, prenez le parti que je vous propose de la part de Dieu, pour la sûreté de vos âmes, qui sont maintenant en très-grand danger de se perdre. Et pour vous ôter de devant les yeux ce qui vous paraît si amer dans le remède que je vous prêche et que je vous exhorte de prendre incessamment pour votre parfaite guérison, rappelez dans vos esprits les biens incroyables et les quatre avantages attachés à la confession bien faite, ce sera le secret de contre-balancer les difficultés que la nature corrompue rencontre dans la pratique de cet excellent moyen de salut, et de les vaincre absolument à la faveur de la grâce.

Mais afin de vous le faciliter encore, ce moyen, et de vous le rendre efficace avec la miséricorde de Notre-Seigneur, je vais vous enseigner les conditions que doit avoir la confession pour vous justifier parfaitement devant Dieu, et vous reconnaîtrez aisément, par les différents caractères que je lui donnerai, qu'il y a bien lieu de craindre que vous n'ayez jamais fait une bonne en votre vie; ce qui vous doit, par conséquent, obliger d'en faire une générale pour réparer les défauts des autres, et vous mettre dans la voie de salut : c'est l'idée et le dessein de mon second point.

SECOND. POINT.

Je définis d'abord la confession avec l'angélique saint

Thomas : « Une accusation sacramentelle que fait le pécheur, mu par le regret qu'il a de ses fautes, pour en obtenir le pardon par la vertu des clefs qui ont été données à l'Église, accusation qui l'oblige d'accomplir la pénitence qui lui est enjointe. »

Venons maintenant, mes Frères, aux conditions nécessaires pour rendre cette confession véritable. Les théologiens en marquent ordinairement seize, que je réduirai à six principales, et qui donneront une parfaite intelligence de la définition de saint Thomas.

La première condition est l'intégrité, et celle-ci oblige les pécheurs à découvrir aux prêtres tous les péchés mortels qu'ils ont commis ; car s'ils en retiennent un seul de propos délibéré, ou par une négligence criminelle, la confession de tous les autres leur devient inutile, suivant cet oracle du Concile de Trente : *Qui scienter aliqua retinent, nihil divinæ bonitati per sacerdotem remittendum proponunt.* (Sessio XIV, cap. v). Comment un pécheur pourra-t-il recevoir la guérison des plaies de son âme, s'il ne les découvre à son médecin ? *Detege vulnus*, dit saint Bernard, *ut sentias operam medicamenti.* « Celui-là se rend plus criminel, en dissimulant son péché, qui trouverait son salut dans la confession sincère qu'il en ferait, » dit saint Augustin : *Damnaberis tacens, qui possis liberari confessus.*

Saint Thomas nous donne la raison de cette nécessité de faire une confession entière, quand il nous apprend que tous les péchés sont opposés à Dieu et l'offensent, et qu'on ne saurait avoir la rémission d'un péché sans en même temps avoir la rémission de l'autre, parce qu'on ne peut être en même temps ami et ennemi de Dieu, agréable et désagréable, en grâce et en péché. Et de là, ce docteur infère que, pour en avoir la rémission, il faut les confesser, et pour obtenir la rémission de tous, il faut les confesser tous ; de plus qu'il ne faut qu'en retenir un seul, pour ne

pas recevoir l'infusion de la grâce : car il en est de la grâce comme de la sagesse, elle n'habite pas où il reste un seul péché à chasser. Il faut donc s'accuser, comme vous voyez, particulièrement au moins de tous les péchés mortels de pensées, de paroles, d'œuvres et d'omissions qu'on a commis contre Dieu, contre soi-même et contre le prochain, comme aussi du nombre de fois qu'on les a commis, en commençant par les plus graves, de peur que, dans la suite de la confession, le démon muet ne vous ferme la bouche pour les retenir.

Outre cela, il est encore nécessaire d'en découvrir les circonstances qui changent l'espèce. Voici une circonstance qui fait que le péché change d'espèce ; elle est rapportée par saint Thomas. Dans le péché de fornication, qui consiste en ce qu'on connaît une personne avec laquelle on n'a pas contracté de mariage, si on ajoute cette circonstance que ce soit une femme mariée, ce sera un adultère ; admettons que ce soit une parente, ce sera un inceste ; ainsi le péché change d'espèce et doit être expliqué comme tel dans la confession. Si vous vous accusez d'avoir mal parlé contre l'honneur et la réputation de votre prochain, il faut expliquer la qualité de la personne ; car plus elle est relevée en dignité, plus le péché est grand ; comme quand un enfant parle mal de ses père et mère ; quand on médit d'un religieux, d'un prêtre, d'un évêque, du prince et de quelque personne éminente en supériorité, tant ecclésiastique que civile et séculière, le péché est bien plus grave que quand on parle seulement mal de quelque sujet d'une condition très-ordinaire, ce qui est pourtant défendu par la loi de Dieu.

Voler dans l'église, ou des choses appartenant à l'église même, y faire une action impure, cette circonstance du lieu sacré, qui change l'espèce, doit être expliquée en confession comme sacrilège.

Il y a encore des circonstances propres et particulières à de certaines personnes, en raison de leur état consacré à Dieu par vœu ou autrement; car leur consécration violée change l'espèce du péché qu'ils commettent et les rend coupables de sacrilège; il en faut juger de même de ceux qui porteraient la passion sur une créature qui aurait voué à Dieu sa virginité : voilà des circonstances qui changent l'espèce et qui sont de l'intégrité de la confession.

Il est d'autres circonstances qui ne font que rendre les péchés plus griefs, et en augmenter notablement la difformité et la malice dans la même espèce. C'est pour cela qu'on les appelle circonstances aggravantes. Par exemple, dit saint Thomas, prendre le bien d'autrui, c'est un péché de larcin; que si on y ajoute cette circonstance de prendre une grande somme, le péché en devient plus grand, sans toutefois changer d'espèce ou varier de nombre. Celui, par exemple, qui aurait entretenu volontairement dans son esprit des pensées mauvaises et fomenté dans son cœur des désirs deshonnêtes pendant un très-long temps, devrait expliquer cette dernière circonstance, parce que le péché est bien plus grand de s'y arrêter des heures entières, et s'en apercevant, que d'y prendre seulement plaisir pendant une demi-heure.

Il ne suffirait pas de s'accuser d'avoir dit des paroles deshonnêtes, ou d'avoir déchiré la réputation de son prochain; mais il est à propos de faire connaître le nombre des personnes devant qui l'on a parlé et diffamé son prochain, comme aussi la fin qu'on se proposait en parlant de la sorte. Il se peut faire, dit saint François de Sales, qu'avec un mauvais exemple on scandalisera une seule personne, et avec un autre mauvais exemple, de même espèce, on en scandalisera trente ou quarante : il n'y a point de proportion entre l'un et l'autre péché; c'est pourquoi il faut particulariser, autant que faire se peut, le nombre des gens qu'on a scandalisés par une seule action. Je sais bien que les théologiens sont

partagés sur l'accusation de ces circonstances aggravantes, à cause que le Concile de Trente ne parle que des circonstances qui changent l'espèce. Saint Charles, cependant, qui en procura la conclusion, prétend, dans ses Avis aux confesseurs, qu'il est nécessaire de les expliquer, et il semble que le Catéchisme du Concile prouve assez cette obligation.

En effet, mes Frères, les circonstances qui aggravent notablement le péché, et qui font une nature de crime quasi différente en espèce, sont si importantes et si considérables, que si le confesseur ne les connaît pas, il n'aura pas les lumières suffisantes pour juger du mal ou pour y remédier; il est donc nécessaire de les découvrir dans la confession. Par exemple, toute mauvaise habitude, comme de jurer ou de tomber dans l'impureté, selon les théologiens, n'est qu'une circonstance notablement aggravante dans la même espèce, en matière de jurement et d'impureté même; or, si l'on est obligé de s'en confesser comme d'habitudes très-dangereuses pour le salut, à cause de la grande difficulté qu'il y a de les rompre, il s'ensuit que l'on est tenu d'exprimer en confession les circonstances qui aggravent notablement le péché, quoiqu'elles ne changent pas l'espèce; afin qu'un confesseur, comme un bon médecin, puisse remédier à ces vices invétérés, et travailler utilement et efficacement à la conversion de ses pénitents.

De plus, quand on doute qu'un péché soit mortel, l'on est obligé de s'en confesser comme d'un péché douteux, et non pas assurer en s'accusant qu'il est mortel; il faut en laisser le discernement au jugement du confesseur, auquel il appartient de juger si le péché est mortel ou véniel.

Tout cela suppose un bon et sérieux examen de conscience qui doit précéder la confession; c'est à quoi manquent une grande quantité de pénitents, qui par conséquent font des sacrilèges en oubliant ainsi par leur faute quelques péchés mortels. En se confessant ils se contentent souvent de dire,

en arrivant aux pieds d'un confesseur : Mon Père, confessez-moi, c'est-à-dire, tirez de mon cœur ce que je ne connais pas moi-même, ou plutôt devinez mes péchés, car je ne m'en ressouviens pas pour n'y avoir pas pensé. *Sermo recessit a me..... Somnium igitur et interpretationem ejus indicate mihi* (DAN. II, 5 et 6), paroles que Nabuchodonosor adressa aux Chaldéens, interprètes des songes. Sachez, mes Frères, que les hommes connaissent seulement l'extérieur, et qu'il n'appartient qu'à Dieu de sonder les cœurs pour y découvrir ce qui s'y passe. Un confesseur n'est pas un Joseph pour deviner, ni un de ces prophètes de Silo pour découvrir d'abord Jézabel, ni un Daniel pour interpréter clairement les songes. Le bon ordre demande que vous déclariez vos péchés à vos confesseurs, qui vous interrogeront ensuite, comme leur ministère les y engage, sur les matières les plus convenables à votre âge, à votre état et à votre vocation. Si cela ne se fait de la sorte, il arrive que dans le sacrement même qui a été établi pour votre réconciliation, vous trouverez le sujet d'une plus ample disgrâce, et il vous arrive la même chose qu'à ceux qui se noient en prenant le bain qui leur était ordonné pour leur santé.

Passons maintenant à la deuxième condition d'une véritable confession, et disons en peu de mots qu'elle doit être humble, rien n'étant plus juste que de s'humilier profondément pour réparer l'injure qu'on fait à Dieu et le mépris qu'on a fait de sa loi. Tertullien en a été si convaincu qu'il a appelé la confession une discipline d'humilité et d'anéantissement : *Humilificandi prosternendique disciplina*. Et saint Augustin en a été si persuadé, qu'il prétend que Dieu n'exige la confession du pécheur que pour l'humilier, si bien que s'il ne s'humilie pas volontairement par la confession de ses fautes, il sera malheureusement humilié dans l'enfer : *Ad hoc enim exigit confessionem, ut liberet humilem, ad hoc ut damnum non contentem et superbum puniat in æternum*.

Cette humilité doit paraître dans l'extérieur du pénitent, se présentant au tribunal avec un habit simple et modeste, dans la posture d'un criminel à l'imitation du Publicain, ne faisant point mention de ses bonnes œuvres, et n'excusant point ses péchés, mais les rapportant avec les circonstances du lieu, du temps, des lumières divines qu'on a méprisées, des saintes inspirations auxquelles on a résisté, et tout cela avec des termes humbles qui se ressentent d'un cœur pénitent. L'humilité doit encore être dans l'intérieur par l'aveu que le cœur fera de sa malice, à laquelle seule il doit attribuer ses crimes, par un très-bas sentiment de lui-même et par un désir sincère d'être humilié dans l'esprit de son confesseur.

Troisièmement, la confession doit être pure dans l'intention; le pénitent ne doit donc s'approcher de ce tribunal que pour se corriger de ses fautes et pour changer de vie, non par coutume ou pour décharger la mémoire seulement, ou par vanité comme ceux qui, après avoir commis quelques grands péchés, s'adressent à un confesseur inconnu pour ne perdre pas l'estime du confesseur ordinaire, bien éloignés de la sainte disposition de Celui qui a voulu paraître pécheur aux yeux des hommes, en se soumettant à la circoncision, qui n'était établie que pour effacer le péché, quoiqu'il fût l'innocence même. Ceux-là pèchent grièvement contre cette condition, qui, n'ayant aucun dessein de se convertir pendant la mission, se présenteraient cependant à confesse par respect humain, plutôt par une hypocrisie sacrilège, pour garder les dehors de la religion et passer pour gens de bien.

Continuons, et disons que la quatrième condition nécessaire pour la validité de la confession, c'est qu'elle soit accompagnée de douleur; car celui qui néglige de pleurer les péchés dont il s'accuse n'applique aucun remède à ses plaies, dit saint Grégoire : *Qui mala quæ incusat flere recusat, medicamentum vulneri non apponit*, par la raison qu'il n'y a

que les péchés dont on est véritablement contrit et repentant qui fassent la matière nécessaire du sacrement de Pénitence, et qu'ils ne la font qu'autant qu'ils sont confessés avec une détestation douloureuse et une résolution ferme de ne les plus commettre ; d'où les théologiens infèrent qu'il est d'une nécessité absolue que l'acte de contrition parfaite ou imparfaite précède l'absolution du prêtre, afin qu'elle soit appliquée sur une matière légitime. C'est une douleur que les pénitents doivent demander à Dieu par de ferventes prières, avant de commencer leur confession ; c'est cependant ce que la plupart ne font pas, à en juger par l'insensibilité et l'indifférence avec laquelle ils s'approchent de nos tribunaux de la Pénitence.

Mais, Chrétiens, il faut cinquièmement que la confession soit sincère, c'est-à-dire sans détours, sans ambiguïté, sans dissimulation, parce que Dieu frappe de malédiction tous les pécheurs dont la bouche déguise les sentiments du cœur : *Væ duplici corde!* (*Eccli.*, II, 14.) « Quand vous allez à confesse, » dit saint Chrysostome, vous devez considérer que dans le » tribunal de la Pénitence sont assis deux confesseurs bien » différents : l'un visible, qui est le prêtre ; l'autre invisible, » qui est Dieu même, première source de la grâce de l'ab- » solution : or il arrive que si nous usons de dissimulation à » l'égard de ce juge visible, le juge invisible nous prive de la » grâce de l'absolution. »

Cette dissimulation, qui déplaît d'autant plus à Dieu, est un péché que nous avons hérité de nos premiers parents ; car après qu'ils l'eurent offensé, ils déguisèrent leur désobéissance, Adam rejetant sa faute sur Ève, et Ève sur le serpent ; de sorte qu'on peut dire qu'ils ont été les premiers fourbes qui se soient servis de ruses et d'artifices dans la confession de leur péché, l'excusant au lieu de s'en accuser : « Adam, dit saint Grégoire, transmet sur sa postérité la sentence d'une condamnation générale, pour n'avoir pas voulu

» se reconnaître ; » et ne peut-on pas dire que tous ceux qui, au tribunal de la Pénitence, pallient les leurs, ont reçu de ces faux pénitents cet esprit de déguisement, comme par une succession fatale ?

Partout aujourd'hui les chrétiens rejettent leurs fautes les uns sur les autres : tantôt ce sera le mari qui s'excusera sur le caprice et les fantaisies de sa femme ; d'une autre part, à entendre la femme, ce serait une sainte, si la mauvaise humeur ou les débauches de son mari ne la faisaient s'emporter de colère. Le père s'excuse sur les enfants ; ceux-ci sur les père et mère. Si on vit en mauvaise intelligence avec les voisins, on couvrira sa haine de l'incompatibilité d'humeur. On s'excuse de ses jurements fréquents sur le peu d'adresse des domestiques, et ceux-ci sur la trop grande promptitude des maîtres et maîtresses ; l'un sur sa grande jeunesse et sur le bouillon de son propre sang, et l'autre sur la force de l'habitude, sur la violence d'une tentation, sur la fragilité, sur les compagnies, sur la sollicitation, sur la pauvreté. Enfin il s'en trouve qui s'excusent sur leur étoile et sur leur destin, qui disent les péchés des autres en excusant les leurs. Ainsi tous ces gens viennent comme des avocats pour se défendre, et non comme des criminels pour s'accuser ; ils renversent l'ordre établi de Dieu même dans la Pénitence, et multiplient souvent les sacrilèges.

Quelle étrange corruption et quel affreux aveuglement ! Si vous ne parliez qu'à un homme, le fruit de votre dissimulation serait du moins l'avantage de vous être caché à votre juge ; mais vous parlez à Jésus-Christ qui connaît tous les replis de votre cœur, à qui rien n'est caché et n'échappe de ce que vous avez de plus secret, qui lit dans votre conscience, comme sur un livre écrit, tout ce que vous prenez tant de peine à cacher à votre confesseur, et qui dans le temps même où vous vous efforcez de dissimuler vos désordres sous des voiles empruntés, vous dit comme autrefois le

prophète Ahias à cette reine d'Israël, femme de Jéroboam, qui, déguisée sous des habits empruntés afin de tromper les lumières du prophète, voulait passer pour autre qu'elle n'était. Il lui dit en insultant à sa dissimulation : « Entrez, femme de Jéroboam ; pourquoi feignez-vous de paraître autre que vous n'êtes ; pensez-vous que votre déguisement m'empêche de vous connaître ? » *Quare aliam te esse simulas ?* (III Reg., XIV, 6.)

Ah ! pécheurs qui venez me demander l'absolution de vos crimes, dit le Seigneur à ces lâches pénitents, si vous voulez ne point vous rendre indignes de mes regards, paraissez tels que vous êtes : ne vous dites point autres que je vous connais ; laissez voir à ce prêtre revêtu de mon autorité et de ma puissance ce cœur dont je sonde et découvre tous les moindres replis ; croyez-vous que, donnant à vos crimes une face agréable qui peut tromper les hommes, vous pouvez aussi échapper à mes lumières ? C'est bien en vain que vous vous cachez à mes ministres : je vous représenterai, au jour à venir, devant les yeux, jusqu'aux plus petits de vos crimes, pour vous les reprocher et vous en faire à jamais sentir le cruel, mais trop juste châtement : *Quare aliam te esse simulas ?* C'est donc être bien insensé, mes Frères, que de s'imaginer que de vaines figures déroberont quelques-uns de vos crimes à Celui qui connaît tout. On ne trompe pas Dieu comme Michol trompa autrefois Saül son père (I Reg., XIX, 12 et 13), pour sauver de sa fureur David, son mari, qu'elle descendit par une fenêtre : l'Écriture rapporte qu'elle plaça sur son lit une statue, autour de la tête de laquelle elle mit une peau de chèvre avec le poil, et couvrit son corps d'habits.

Je me souviens d'avoir lu dans les Proverbes une belle différence que le Saint-Esprit met entre l'accusation ingénue et sincère d'un homme qui s'avoue bonnement coupable, et celle d'un hypocrite et d'un impie qui se déguise : *Vena vitæ os*

justi, et os impiorum operit iniquitatem. (*Prov.*, x, 11.) Il regarde la bouche du premier comme une veine de vie, et celle du second comme une marque de son déguisement et une fatale cause de sa mort. Quand on ouvre la veine d'un malade à qui l'on fait une copieuse saignée, le mauvais sang en sort; c'est pour lui une source et une veine de vie; mais quand cette saignée est mal faite, et que l'ouverture est trop petite, le sang le plus pur et qui a le plus d'esprit en coule; le plus grossier et le plus impur demeure.

Ce que le Publicain dit, en s'avouant pécheur et n'osant lever les yeux au ciel, fut pour lui une veine de vie; il retourna justifié en sa maison, au témoignage même de Jésus-Christ: *Descendit hic justificatus in domum suam.* (*Luc.*, xviii, 14.) Mais ce que le Pharisien dit, en cachant sa malice, et faisant ostentation de ses bonnes œuvres, fut à son égard un principe de mort et de réprobation.

Cet aveu sincère que David fit à Nathan, quand il lui dit: « Il est vrai, j'ai péché »: *Peccavi*, lui attira cette favorable réponse: « Dieu vous a pardonné votre péché »: *Dominus quoque transtulit peccatum tuum.* (*II Reg.*, xii, 13.) Quelle veine! quelle parole de vie! Mais ce déguisement et ce mensonge de Caïn, qui eut l'insolence de dire à Dieu: « Je ne sais ce qu'est devenu mon frère; en suis-je le gardien? » lui attira de si effroyables châtements, que saint Ambroise croit qu'il a peut-être encore été plus coupable devant Dieu, de lui avoir menti que d'avoir assassiné son frère. Oh! qu'il y a de Caïns de cette espèce!

Il faut donc, pour faire une confession sincère, déclarer les péchés de la manière qu'on les connaît, c'est-à-dire en confessant comme certain ce qui est certain, et ce qui est douteux comme douteux; mais il est à remarquer que, quand on s'est accusé dans le doute de quelque péché mortel, et que dans la suite on connaît clairement qu'on l'a commis, il faut s'en accuser une seconde fois, et s'en ac-

cuser comme d'un péché certain, puisque en effet on n'en doute plus. Gardez-vous donc, Chrétiens, d'user d'aucun tour ni déguisement, ou pour faire paraître véniel ce qui est mortel, ou pour diminuer de propos délibéré le nombre des péchés; car c'est défaut de sincérité. Imitons le prophète royal; en nous accusant nous-mêmes, sachons dire comme lui : *Confitebor adversum me injustitiam meam Domino*; « Je déclarerai au Seigneur, et je confesserai contre moi mon iniquité. » (*Ps. xxxi, 5.*)

Sixièmement enfin, la confession doit être prompte et fréquente; car bien qu'on ne soit pas obligé de se confesser dès qu'on a commis un péché mortel, comme l'a cru saint Bonaventure, néanmoins il est vrai de dire que les pécheurs qui diffèrent leur conversion des années entières témoignent par ce délai bien peu de soin pour leur salut. Sont-ils malades? ils ont recours aux remèdes et aux médecins; ont-ils perdu un bijou de grand prix? ils le cherchent avec empressement; sont-ils chargés de quelque gros fardeau? ils ne pensent qu'à le secouer; se sentent-ils pris de poison? ils se pressent de le vomir; sont-ils dans les fers? ils se hâtent de recouvrer leur liberté. Pourquoi donc différer de se confesser, quand on se sent coupable, puisque c'est être malade et ne vouloir pas guérir; c'est avoir perdu le précieux trésor de la grâce, et ne vouloir pas le recouvrer; c'est vivre sous le poids du péché, et ne chercher pas à s'en décharger; c'est garder le venin qu'on a avalé; c'est préférer à la liberté la plus honteuse servitude?

C'est une nouvelle raison de se confesser au plus tôt, que la difficulté de le faire quand on diffère; car en péchant, on contracte l'habitude de pécher, et plus on pèche, plus l'habitude de pécher se fortifie, « parce que, comme dit saint Grégoire, le péché est un poids qui entraîne celui qui le commet en un autre, quand le premier n'est pas encore purifié par la pénitence » : *Peccatum quod per poenitentiam non*

diluitur, suo pondere trahit ad aliud. Mais ne s'expose-t-on pas, en différant de se confesser, au péril du monde le plus redoutable, je veux dire, au péril de mourir en état de péché, rien n'étant plus incertain que l'heure de la mort?

Pécheurs, elle peut être plus proche que vous ne le pensez; profitez donc de cette occasion favorable de la mission qui ne vous est envoyée que pour vous aider à vous mettre dans l'état auquel vous voudriez être trouvés à l'heure de votre mort même, c'est-à-dire après avoir fait une bonne confession, accompagnée des conditions que je vous ai expliquées. Mais ces conditions supposent le bon propos de ne plus retomber dans ses péchés, et la volonté sincère de satisfaire à la pénitence enjointe par le confesseur, conformément à la définition de la confession qu'apporte saint Thomas, et que je vous ai citée à la tête de ce second point.

Souvenez-vous, Chrétiens, que si cette confession à laquelle je vous exhorte doit être prompte, elle doit être aussi fréquente, pour deux raisons qui en renferment plusieurs autres: la première, parce que c'est un moyen très-puissant pour vaincre les tentations, surmonter les habitudes vicieuses, éviter les occasions dangereuses, et acquérir les vertus chrétiennes si nécessaires au salut. La seconde raison, c'est parce que la confession fréquente lave nos âmes, guérit leurs plaies, les délivre de la mort du péché; elle apaise la colère de Dieu, et lui fait révoquer en quelque manière la sentence de notre condamnation. Si donc vous aimez la beauté de votre âme, aimez la confession; *Ama confessionem, si amas decorem.* C'est elle, mes chers Frères et mes chères Sœurs, qui la peut orner, elle qui peut retracer tous les traits de beauté qui étaient effacés par le péché: *Bonum animæ, ornaamentum corporis, confessio.* Et pour tout dire, et reprendre en deux petits mots ce que j'ai avancé ci-devant, elle ferme les portes de l'enfer, et ouvre celles du paradis, où nous conduisent, dans leur miséricorde, le Père, le Fils et le Saint-Esprit! Ainsi soit-il.

DIXIÈME SERMON.

DE LA CONFESSION GÉNÉRALE.

Dixi : Confitebor adversum me iniquitatem meam Domino.

J'ai dit : Je confesserai contre moi-même mes offenses au Seigneur. (*Ps. xxxi, 5.*)

Je ne doute pas, mes Frères, que vous ne soyez persuadés de la nécessité de confesser tous vos péchés à un prêtre, si vous voulez que Dieu vous les pardonne, puisque c'est un point de foi décidé par les Conciles, et assez nettement exprimé dans l'Écriture. Ainsi mon dessein est seulement de satisfaire aujourd'hui à l'obligation par laquelle la Congrégation dont j'ai l'honneur d'être membre a été instituée, qui est d'entendre les confessions générales de ceux dans les paroisses desquels nous faisons mission. Et comme ç'a été une confession générale qui a donné lieu à tant de missions qui ont été faites depuis plusieurs années, c'est aussi pareillement pour entendre de semblables confessions qui réparent les mauvaises qu'on a faites, que nous entreprenons tant de travaux. C'est donc dans ce dessein d'aider à faire des confessions générales à ceux qui en ont besoin que nous sommes venus dans votre paroisse, sous le bon plaisir de M. votre pasteur.

Mais peut-être que ce mot de confession générale paraîtra

dur à plusieurs ; aux uns, parce qu'ils croiront n'en avoir pas besoin ; aux autres, parce qu'ils s'imagineront que la redite des péchés déjà confessés leur sera inutile ; ou enfin, parce qu'il y en aura peut-être qui se figureront des monstres de difficultés insurmontables dans la pratique de la confession générale. Or, je prétends diminuer ce que la confession pourrait avoir de rude, en vous faisant voir trois choses qui feront le partage de ce discours : la première, que la confession générale est nécessaire à beaucoup plus de personnes qu'on ne croit, parce qu'elles ne peuvent espérer de salut si elles n'en font une ; la deuxième, que si nous exceptons un très-petit nombre de personnes, elle est utile à tout le monde ; la troisième, que la confession, loin d'être impossible, n'est pas difficile à pratiquer, pourvu qu'on veuille s'en donner la peine. Je regarde ce sujet comme de très-grande conséquence, et comme celui d'où dépend un des principaux fruits de notre mission. Afin de tirer ce fruit, implorons le secours de la sainte Vierge, et lui disons : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Je crois qu'il est bon de m'expliquer familièrement, en faveur des personnes moins éclairées, sur ce qu'on entend par ce mot de confession générale. On distingue deux sortes de confessions. 1^o L'une qu'on appelle ordinaire ou particulière, dans laquelle on déclare tous les péchés commis depuis la confession dernière, ou tout au plus, ceux qu'on aurait oubliés et dont on se serait souvenu depuis, sans aller plus loin. 2^o Il y en a une autre qu'on appelle extraordinaire ou générale, dans laquelle on ne confesse pas seulement ses péchés commis depuis sa dernière confession, mais où on répète encore tous les péchés dont on s'était déjà confessé.

Les uns disent tous les péchés qu'ils ont commis dans

toute leur vie passée, et dont ils peuvent se souvenir après une exacte recherche. D'autres, qui ont déjà fait des confessions générales, se contentent d'en faire une, depuis leur dernière générale bien faite, par exemple depuis une mission, ou un jubilé, etc. Il y en a enfin qui, sans s'arrêter au temps de leurs confessions générales, en font une depuis un certain temps, où ils ont juste sujet de craindre, ou au moins de douter que leurs confessions précédentes n'aient été nulles ou imparfaites, afin d'y remédier efficacement par une répétition de toutes les confessions qu'ils ont faites depuis ce temps-là. Il y a, par exemple, dix ans que vous avez fait une confession générale, mais trois ou quatre ans après, vous êtes tombés dans quelque péché honteux que vous n'avez pas osé confesser, et, pour vous retirer de ce pas dangereux, vous avez recours à une confession générale.

Cela supposé, je dis que quand on se reconnaît coupable de ces défauts essentiels qui rendent les confessions précédentes nulles et mêmes sacrilèges, il faut nécessairement répéter toutes les confessions qu'on a faites depuis ce temps-là, et redire tous les péchés qu'on avait déjà déclarés. En voici la raison : c'est que tous les péchés que vous avez commis depuis ce défaut essentiel, quoique confessés, passent devant Dieu comme s'ils ne l'avaient jamais été ; et si vous ne voulez point être damnés, il faut vous résoudre à cette pénible et humiliante répétition de tous vos péchés. Au moins, c'est le sentiment de tous les docteurs, et la raison qu'ils en donnent, c'est que tandis qu'un péché mortel n'est pas pardonné, on est toujours obligé de le soumettre aux clefs de l'Église ; et pour être déchargé de cette obligation, il ne suffit pas de dire qu'on l'a autrefois confessé, il faut de plus qu'il nous ait été pardonné, autant du moins qu'on le peut honnêtement espérer de la miséricorde de Dieu. Or, supposé ce défaut essentiel qui a toujours régné dans vos confessions précédentes, à l'égard d'un cer-

tain péché, ni lui ni les autres depuis ce temps-là ne nous ont été remis, parce que Dieu ne pardonne pas un péché sans l'autre. Il ne nous a jamais pardonné le péché mal confessé ou caché, il ne nous a donc pas pardonné les autres péchés confessés ou commis depuis. Si vous m'en demandez la raison, c'est, vous répondrai-je, parce que vous auriez été tout à la fois amis et ennemis de Dieu; amis, par rapport aux péchés pardonnés; ennemis, par rapport à celui qui ne vous aurait pas été pardonné : ce qui est impossible, personne ne pouvant servir deux maîtres.

Mais quels sont les défauts essentiels qui rendent les confessions nulles ou même sacrilèges? Le premier est à prendre du côté de la véritable contrition dont on a manqué; la contrition est si nécessaire au sacrement de pénitence, que sans elle il est impossible d'obtenir la rémission de ses péchés; c'est une condition qui ne peut jamais être suppléée; il ne suffit pas d'en avoir le désir, il faut nécessairement l'avoir eue en effet; autrement les confessions ne sont que des sacrilèges, elles ne sont pas cette vraie pénitence sans laquelle il n'y a que perte éternelle, comme le dit Notre-Seigneur.

Mais comment saurai-je que j'ai eu cette véritable contrition? Il n'y a que Dieu seul qui le puisse connaître au vrai, parce qu'il n'y a que lui seul qui pénètre clairement les replis de notre cœur; ce qui n'empêche pas néanmoins que nous ne puissions, par de certaines marques, reconnaître probablement si nous avons eu, ou n'avons pas eu, cette véritable contrition.

La première est lorsqu'au lieu de s'accuser avec humilité en confession, on est uniquement occupé à s'excuser et à se louer; l'humilité est inséparable de la contrition : *Cor contritum et humiliatum*, donc tous ceux qui s'excusent à tout propos, n'ayant point d'humilité, n'ont point de contrition.

La seconde marque est lorsqu'on raconte ses péchés comme une histoire, avec effronterie et sans aucune pudeur ni confusion. Un pécheur coupable de crimes qui feraient rougir le ciel et la terre, n'en aura pas plus de honte que s'il avait fait les choses les plus permises; et il y en a même qui en font gloire, et seraient fâchés de ne les avoir pas commis. Ah! il est certain que ces sortes de pécheurs n'ont aucune contrition, puisque tous les pécheurs que l'Écriture nous représente comme de véritables pénitents, nous y paraissent couverts de confusion : témoin un David, une femme pécheresse, un Prodiges, un Publicain.

La troisième marque qu'on n'a pas de contrition, est lorsqu'on ne peut souffrir que le confesseur nous fasse une charitable correction. S'il veut nous représenter la grièveté de nos crimes et leurs mauvaises suites, on ne peut le supporter; on dit qu'il est trop rude et qu'il damne tout le monde. Voilà une marque sensible qu'un cœur n'est ni pénétré ni touché de douleur d'avoir offensé Dieu; ce cœur ressemble à celui de Caïn, qui ne put souffrir que Dieu lui fit une charitable correction sur l'envie qu'il portait à son frère Abel. Il en conçut tant de rage et de dépit, qu'il prit la résolution de le massacrer. En effet, n'est-ce pas ce que font encore plusieurs pénitents, qui, si un confesseur leur donne quelque avis charitable : C'est assurément un tel, disent-ils, qui vous a raconté cela; il m'en veut; je vois bien que vous êtes plus porté pour lui que pour moi. Et au sortir du confessionnal, ils tuent, sinon par la main, au moins par la langue et les médisances, leurs confesseurs, qu'ils accusent de préventions injustes, quand ils ne vont pas jusqu'à leur imputer de faux crimes.

Ah! ce n'est pas ainsi que le Roi pénitent agit, lorsque le prophète Nathan lui fit une correction beaucoup plus rude que celle qu'on pourrait vous faire. Mais cet humble roi, au lieu de s'en fâcher, s'en humilia profondément de-

vant Dieu, reconnu son péché : *Peccavi Domino* (*II Reg.*, xii, 13), et en mérita ensuite le pardon, parce qu'il fit voir par cette humiliation qu'il était véritablement converti.

Une quatrième marque qui fait juger qu'on manque de contrition, c'est lorsqu'on ne veut pas faire les choses raisonnables qu'un confesseur ordonne de la part de Dieu. On est si délicat à l'endroit des pénitences, qu'on n'en veut recevoir que de très-légères pour de très-grands péchés. Un confesseur ordonne-t-il la réconciliation avec les ennemis, l'éloignement de cette créature suspecte et peut-être scandaleuse, on dit résolument qu'on n'en fera rien, ou on ne le promet que de bouche. Allez, vous n'avez aucune véritable contrition, parce qu'une âme vraiment convertie à Dieu est prête à faire tout ce que Dieu demande d'elle, quelque difficile que cela paraisse. Elle sait que ses péchés en méritent bien davantage, et qu'on ne saurait trop faire pour éviter la justice de Dieu et l'enfer. Au lieu que les faux pénitents se bornent à ce qui leur plait. Voyez les Juifs dont parle Isaïe; ils se plaignaient de ce que Dieu ne regardait point seulement leurs jeûnes; mais Dieu promit, par ce même Prophète, qu'il ne les écouterait jamais, parce qu'ils ne voulaient faire pénitence qu'à leur mode, et non pas selon ses saintes lois. Au lieu que ceux qui, à la prédication de saint Pierre, furent touchés du regret de leurs péchés, demandèrent aussitôt à ce saint Apôtre ce qu'ils devaient faire pour en obtenir le pardon, absolument résolu à exécuter tout ce qu'il leur prescrirait de la part de Dieu.

Le second défaut qui rend une confession mauvaise et sacrilège, c'est lorsqu'on manque de bon propos et d'une ferme résolution de ne plus retourner à ses péchés, résolution aussi essentielle à la pénitence que la contrition, puisque c'en est une partie : la contrition étant, selon la définition du Concile de Trente, « une douleur et une détes-

tation du péché commis, avec une ferme résolution de n'y plus retomber ». C'est pourquoi ceux qui manquent à ce bon propos, se rendent coupables de sacrilège comme ceux qui manquent de contrition, et par conséquent sont engagés à une confession générale.

Or premièrement, ceux-là n'ont pas le bon propos, qui ne veulent pas renoncer aux occasions prochaines du péché. Vous savez que le cabaret, le jeu, la compagnie de cette créature, vous est une occasion de péché, parce que vous ne vous y rencontrez presque jamais que vous n'en commettiez plusieurs. Vous vous en confessez, dites-vous; mais vous ne quittez jamais cette occasion, vous n'en avez pas même la volonté. Allez, vous manquez de ferme propos, suivant cette parole du Sage : « Celui qui aime le péril, y périra » : *Qui amat periculum, in illo peribit* (*Eccl.*, III, 27), et par conséquent, vos confessions ne valent rien.

Secondement, ceux-là manquent de bon propos, qui, pouvant restituer, ne le font pas. Il y a dix ans que vous promettez à un confesseur une restitution qui ne vous a jamais été fort difficile; il y a longtemps que vous auriez satisfait, si vous l'eussiez voulu, puisque vous avez bien trouvé de quoi faire mille folles dépenses inutiles.

Troisièmement, tous ceux encore qui ne veulent pas se réconcilier de la bonne manière, n'ont pas non plus le ferme propos. Il y a quatre ou cinq ans que vous avez eu querelle avec une personne à laquelle vous n'avez pas voulu parler; vous avez jusqu'à présent évité sa rencontre, tant que vous avez pu, pour n'être pas obligé de lui parler et de la saluer; vous avez, dites-vous, des raisons pour ne le pas faire, vous vous en êtes expliqué à votre confesseur, qui vous en a détourné : oui, parce que vous lui avez fait entendre de fausses raisons. Eh! si vous n'avez pas de haine contre cette personne, pourquoi ne laissez-vous échapper aucune occasion de la desservir? Croyez-moi,

faites une bonne confession générale depuis votre rupture, car je crains fort que toutes vos confessions ne soient accompagnées de haine.

Quatrièmement, c'est une marque presque infaillible qu'on a manqué de bon propos, lorsque, asservis à des habitudes criminelles, on n'a jamais fait d'efforts raisonnables pour les affaiblir; car, quand on fait ses efforts, on se corrige infailliblement. Aussi les théologiens disent que ces pécheurs d'habitude ne se corrigent point, parce qu'ils n'ont pas une véritable résolution : *Ubi contentio nulla, ibi pœnitentia necessario vana.*

La troisième source des défauts qui rendent la confession sacrilège, est lorsque, par sa faute, on ne fait point de confessions entières; ce qui arrive, ou lorsqu'on ne veut pas prendre la peine de s'examiner, et que, faute d'examen, on oublie des péchés mortels, ce qui est censé être volontaire, parce que celui qui veut la cause, veut aussi l'effet; ou lorsque volontairement et à son escient on cèle quelque péché mortel; ou lorsque, de propos délibéré, on a caché le nombre ou les circonstances qui changent ou aggravent notablement la malice du péché; ou enfin lorsqu'on le déguise et que, soit par une obscurité affectée, soit par une adresse diabolique, on en ôte au confesseur la connaissance. En tous ces cas, la confession est sacrilège, et l'on est obligé, sous peine de damnation éternelle, de répéter ses confessions précédentes : c'est le sentiment de tous les théologiens. Eh bien! mes Frères, êtes-vous certains de n'avoir jamais été coupables d'aucun de ces défauts? et n'avez-vous jamais manqué de contrition ou de bon propos? Vous êtes-vous toujours confessés avec une exacte fidélité? Si cela est, à la bonne heure! mais j'apprends bien fort le contraire. C'est à vous à vous examiner, et à vous rendre une rigoureuse justice, car il y va de votre salut.

Mais enfin, quand toutes vos confessions auraient été

exemptes de ces défauts, ce que j'ai de la peine à croire de plusieurs chrétiens qui vivent dans le désordre et dans des habitudes criminelles ; quand même toutes vos confessions auraient été bonnes ; si la confession générale ne vous est pas absolument nécessaire, elle vous sera du moins très-utile et vous en retirerez de grands avantages : c'est ce que je vais vous montrer dans mon second point.

SECOND POINT.

Je trouve quatre grands avantages dans la confession générale pour ceux auxquels elle n'est pas absolument nécessaire. Le premier, c'est qu'étant faite à un homme de bien et éclairé dans la conduite des âmes, elle devient à celui qui la fait une source de lumières qui lui fait connaître les desseins de Dieu sur lui, les voies par où il le veut conduire à la propre perfection. Le deuxième, c'est qu'elle excite en lui une douleur plus vive et plus perçante de ses péchés. Le troisième, c'est qu'elle est un excellent moyen pour satisfaire à la justice de Dieu. Le quatrième, c'est qu'elle procure une paix solide et un parfait repos d'esprit. Venons au détail des preuves.

Pour le premier avantage qui regarde particulièrement ceux qui veulent tendre à la perfection du christianisme, il est certain, et c'est un principe de la vie spirituelle que tous les docteurs de cet art divin nous apprennent d'une commune voix, que nous aurons bien de la peine à atteindre au point de notre vocation, si nous ne cherchons à le connaître par la voix de quelque sage directeur. Malheur à nous, si nous entrons dans un état de vie où Dieu ne nous appelle pas, parce qu'il est moralement impossible que nous y fassions notre salut ! Malheur à nous, si nous ne marchons pas par les voies où Dieu veut que nous marchions pour tendre à la perfection à laquelle il nous appelle, parce que nous serons en très-grand danger de nous perdre ! Ce sont là des

vérités que je suppose présentement, sans les prouver. Mais, ces vérités supposées, je dis que nous devons chercher un sage directeur pour connaître les desseins particuliers de Dieu sur nous : *Consiliarius sit tibi unus de mille.* (*Eccl.*, vi, 6.) Mais afin que ce directeur puisse rendre des réponses assurées sur ce que ce grand Dieu demande de nous, nous devons lui épancher notre cœur comme de l'eau en lui faisant connaître les dispositions de notre âme, soit pour le bien, soit pour le mal : *Effunde sicut aquam cor tuum ante conspectum Domini* (*Thr.* II, 19), ce qui se fait particulièrement dans une confession générale; car alors Dieu, pour récompenser notre humilité et notre simplicité, fait part à nos directeurs de certaines grâces gratuites avec lesquelles il connaît les desseins divins sur nous, et nous les fait connaître. Voilà pourquoi on conseille toujours à ceux qui sont sur le point d'embrasser un état de vie, de consulter la volonté de Dieu par une bonne retraite et une exacte confession générale : c'est un excellent moyen pour y parvenir.

Le second avantage qui nous revient de la confession générale, est qu'elle sert merveilleusement à exciter dans notre cœur une douleur plus vive et plus pénétrante de nos péchés, soit parce que l'on reconnaît mieux ses ingraturités et ses perfidies à la vue de plusieurs péchés énormes qui se présentent dans la confession générale, ce qui ne se peut faire sans exciter une grande honte et une grande douleur; soit parce que la confession générale n'étant pas d'une obligation si étroite à quelques personnes que la particulière, on s'y porte avec plus de liberté et par conséquent avec un plus grand amour pour Dieu, amour qui est toujours suivi d'un plus grand repentir de ses péchés, l'expérience ne nous permet pas d'en douter.

Eh! ne voyez-vous pas, mes Frères, que cette douleur plus grande et plus vive est un bien précieux avantage? Ne dites-vous pas souvent que vous vous estimeriez heureux,

si Dieu vous faisait la grâce de mourir bien repentants de vos péchés? Et vous avez raison de parler ainsi : 1° parce qu'il peut arriver que la contrition soit si grande, qu'elle efface vos péchés, et quant aux peines éternelles et quant aux peines temporelles ; 2° parce que cette vive douleur peut être assez grande pour obliger Dieu à vous rendre toutes les grâces dont vos péchés vous ont rendus indignes, à vous en donner de plus abondantes, avec lesquelles non-seulement vous ne tomberez plus dans vos habitudes criminelles, mais vous avancerez à grands pas dans les voies de la perfection. J'en prends à témoin plusieurs grands pécheurs qui, après avoir conçu une vive douleur de leurs péchés, non-seulement n'y sont plus retombés, mais sont montés à une très-haute perfection. Les Pierre, les Madeleine, les Augustin, et une infinité d'autres, nous laissent-ils aucun lieu de douter de cette vérité? Témoin tous les jours encore, tant d'autres qui, après une bonne confession générale faite dans une mission ou dans un jubilé avec un grand regret d'avoir offensé Dieu, ont été ensuite comblés d'une très-riche plénitude de grâces qui ne les a pas seulement préservés de tomber, mais les a rendus autant et plus fidèles à Dieu et exemplaires au prochain, qu'ils étaient auparavant mauvais et scandaleux.

Un troisième avantage qui nous revient de la confession générale bien faite, c'est qu'elle nous sert merveilleusement à satisfaire à la justice de Dieu. Il s'ensuit que, plus elle est parfaite, plus aussi elle satisfait abondamment pour nos péchés ; et, comme la contrition est ordinairement plus grande dans la confession générale que dans les confessions ordinaires, elle est aussi plus satisfactoire. La confession générale est ordinairement plus pénible, à cause de la honte que l'on souffre à bien exprimer les misères de sa vie passée ; or, plus une bonne œuvre est pénible, quand elle est entreprise et exécutée de bon cœur, plus elle a de vertu et d'efficace pour satisfaire à la justice de Dieu.

Un quatrième avantage qui paraît le plus grand de tous dans la confession générale, c'est qu'il en revient un soulagement considérable et une parfaite tranquillité d'esprit. Il faut avouer que la routine, la bienséance, le respect humain, la précipitation, ayant bien souvent plus de part dans les confessions particulières que la véritable piété, il arrive souvent aussi qu'on les fait avec un esprit dissipé et tout occupé des affaires du siècle, sans beaucoup de regret, et qu'ainsi on a bien sujet de craindre qu'elles ne soient plus défectueuses. Mais dans une confession générale, où l'on se donne le temps de s'examiner, on se débarrasse des affaires du siècle, on s'éloigne des occasions du péché, l'on se réconcilie, on restitue, on fait de bonnes lectures, on entend des prédications savantes, on pratique plusieurs bonnes œuvres, on s'excite souvent à la contrition et au bon propos. Après cela, on a sujet d'espérer qu'on a remédié aux confessions précédentes, si par hasard il s'en était glissé de mauvaises; on n'a pas donc si grand sujet de craindre d'en être recherchés au jugement de Dieu. Quelle source de repos!

Ces avantages, mes Frères, ne méritent-ils pas bien qu'on prenne le parti de la confession générale, quand elle serait beaucoup plus difficile qu'elle ne l'est? Mais elle ne l'est pas tant qu'on se l'imagine: c'est ce qui me reste à vous faire voir dans mon troisième point.

TROISIÈME POINT.

Vous ne doutez pas, mes Frères, que si l'on était du nombre de ceux auxquels la confession générale est nécessaire absolument, il faudrait en prendre le parti, quoi qu'il en coûtât, se souvenant de ce que dit Tertullien (*Lib. de Exomologesi*): « Je vous prie, mes Frères, de bien examiner et de méditer attentivement les peines effroyables que Dieu vous a préparées dans les enfers, si vous ne réparez toutes vos confes-

sions sacrilèges par une qui soit générale : *Pœnæ potiùs magnitudinem imaginare, et remediï adeptionem ne dubites* : peines qui vous sont inévitables sans la confession générale. » Tous ces fantômes d'impossibilité que vous vous y figurez, s'évanouiront bientôt, et, loin de nous sembler impossible, elle nous paraîtra aisée et même agréable.

Mais, par la grâce de Dieu, vous n'êtes pas, ou vous ne croyez pas être du nombre de ceux auxquels la confession générale est absolument nécessaire, je le veux croire avec vous. Du moins, d'après ce que vous venez d'entendre, vous ne pouvez nier qu'elle ne vous soit très-utile. C'est donc à vous que je dis avec saint Grégoire, pape : « On n'arrive à de grandes récompenses que par de grands travaux, et quand il serait vrai de dire qu'on aurait bien de la peine à faire une bonne confession, les avantages qu'on en retire méritent bien qu'on se donne cette peine pour les mériter. »

Mais quelles sont donc ces grandes difficultés que vous vous figurez dans la pratique de la confession générale ? C'est que je ne sais par où m'y prendre, dites-vous, et comment me souvenir de tous les péchés que j'ai commis ? Ils sont en si grand nombre qu'ils sont multipliés comme les cheveux de ma tête : *Comprehenderunt me iniquitates meæ, et non potui ut viderem ; multiplicatæ sunt super capillos capitis mei. (Ps. xxxix, 13.)* N'y a-t-il que cela qui vous retienne ? Le Dieu que vous adorez n'est pas un tyran qui vous demande au-dessus de vos forces ; c'est un bon père qui se contente de ce que vous pouvez faire bonnement, et qui vous facilite par l'onction de sa grâce ce peu qu'il vous demande. Examinez votre conscience le mieux qu'il vous sera possible, et après cet examen, dites vos péchés comme vous vous en souviendrez ; priez après cela votre confesseur de vous interroger : vous n'aurez ensuite qu'à rester en repos, Dieu ne vous demandera pas davantage.

Mais comment ferai-je cet examen ? Je vous l'ai déjà dit,

la première chose est de demander à Dieu les lumières nécessaires pour vous souvenir de vos péchés ; la deuxième est de distribuer votre vie en différents âges, considérant les lieux, etc. ; la troisième chose est d'assister aux prédications qu'on vous fera en cette mission, où l'on vous remettra sous les yeux, avec la grâce du Seigneur, la plus grande partie de vos péchés.

Ne vous découragez donc pas, je vous en conjure ; quoique vous sentiez de grands dégoûts dans cette entreprise, ce sont de pures tentations du démon qui voudrait vous détourner d'une sainte pratique à laquelle il sait que votre prédestination peut être attachée ; mais tenez ferme contre ses attaques et vos répugnances. J'ai connu des personnes qui, ayant commencé à écrire leur confession générale, ont été dix fois sur le point de tout abandonner par les dégoûts que le démon leur inspirait ; mais ayant tenu ferme contre toutes les tentations, elles en sont venues enfin à bout, et Dieu les a comblées de très-grandes consolations. Faites de même, et Dieu vous en fera goûter de semblables.

Mais je suis si scrupuleux et si faible, que si j'entreprends de faire une confession générale, il n'en faudra pas davantage pour me jeter dans le désespoir ou me faire perdre l'esprit. N'est-ce point le démon qui veut vous persuader que vous êtes scrupuleux ? N'est-ce pas lui qui vous remplit de ces fantômes, de ces vaines craintes, pour vous détourner d'une si généreuse entreprise ? Car vous n'ignorez pas qu'il est fort adroit pour nous séduire et nous empêcher par ses illusions de faire une bonne œuvre capable de nous sanctifier. Ainsi, éprouvez-vous durant quelque temps, et résistez-lui avec courage, et vous verrez qu'enfin tous ces vains scrupules se dissiperont et qu'ils seront suivis d'un calme de conscience que je ne saurais exprimer. Au reste, si vous êtes effectivement scrupuleux, avant de commencer votre confession allez trouver votre confesseur, faites-lui connaître votre faible, et

suivez simplement les avis qu'il vous donnera, et toutes ces chimères de difficultés s'évanouiront.

— Je suis un pauvre homme, me dira un autre, qui n'ai pas le temps de me retirer à part pour examiner ma conscience. — Ne le pouvez-vous pas faire les fêtes et les dimanches en ce saint temps, quelques quarts d'heure les autres jours? Ne le pouvez-vous pas faire en venant à la prédication? Lors même que vous êtes à votre travail, il me semble que cela n'est pas fort difficile. Commencez une bonne fois, et Dieu vous aidera puissamment de sa grâce, et tous vos péchés vous viendront à l'esprit sans beaucoup d'efforts; et d'ailleurs, vous trouverez des confesseurs charitables et éclairés, qui vous feront des interrogations convenables à votre état. Si vous ne vous êtes pas souvenus la première fois de tous vos péchés, vous y pourrez retourner une seconde, car c'est pour cela qu'on ne communie pas dans les missions la première fois qu'on s'est confessé.

Vous voyez, mes Frères, que la confession générale n'est pas si difficile qu'on se l'imagine. A quoi tiendra-t-il donc que vous n'en fassiez une bonne dans cette occasion favorable que Dieu vous présente, qui sera peut-être la dernière que vous aurez de votre vie, et du bon usage de laquelle dépend peut-être votre salut éternel? Ah! qu'il y a d'âmes dans les enfers qui n'y seraient pas si elles avaient eu cette occasion! et qu'il y a au contraire d'âmes bienheureuses dans le ciel pour avoir fait bon usage de cette grâce! J'espère que vous serez du nombre des derniers, et que, profitant comme eux des grâces de Dieu, vous arriverez où ils sont arrivés, à la gloire du ciel, que je vous souhaite au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. *Amen.*

ONZIÈME SERMON.

DE LA MORT.

Memento, homo, quia pulvis es, et in pulverem reverteris.

Souvenez-vous, homme, que vous êtes poudre et que vous retournerez en poudre. (Genes., III, 19.)

Plût à Dieu, âmes chrétiennes, que quelques-uns des morts qui sont ensevelis dans cette église, et que vous foulez aux pieds tous les jours, sortissent aujourd'hui de leur tombeau, et que, par le commandement de Dieu, ils prissent ma place pour vous apprendre ce qu'ils savent et ce qu'ils ont expérimenté de la mort ! Je ne doute point que vous n'écoulassiez ces prédicateurs avec une attention extraordinaire, et que leurs paroles ne fissent de puissantes impressions sur vos cœurs pour les détacher des choses de ce monde. Mais c'est un miracle que vous ne devez pas attendre de Dieu, parce qu'il n'est pas nécessaire ; car ce que je prétends vous dire aujourd'hui de la mort n'est pas moins véritable que si un défunt vous le disait ; je ne ferai en ce moment que prêter ma langue à la mort ; ce sera elle qui vous parlera par ma bouche, et elle vous parlera si haut que vous l'entendrez tous. Ce sera ce jeune homme qui est mort depuis un an, cette jeune femme que vous avez tous connue, qui vous prêchera par ma bouche : son cadavre puant et infect ne lui permet pas de parler, c'est son silence même qui parle et

bien éloquemment. Il nous donne des leçons de la dernière conséquence, que nous devons écouter avec d'autant plus d'attention que nous y avons plus d'intérêt, d'autant que c'est une image de ce que nous serons un jour. Voici, mes Frères, ce qu'il nous dit : J'ai été vivant, et je suis mort ; je suis mort plus tôt que je ne croyais, et la mort m'a surpris lorsque j'y pensais le moins : la même chose vous arrivera si vous n'y prenez garde ; la mort m'a servi de passage à une éternité conforme à la vie que j'ai menée : elle fera la même chose à votre égard. Ces trois leçons ou ces trois vérités, que la mort attaque tout le monde, qu'elle surprend tout le monde, qu'elle sert de passage à l'éternité, jointes à quelques conclusions utiles que nous en retirerons, feront tout le partage de ce discours et le sujet de vos attentions, après que nous aurons invoqué, etc. *Ave.*

PREMIER POINT.

Il est vrai que si nous n'eussions pas péché dans la personne de notre premier père, Dieu, par sa bonté toute-puissante, aurait tellement modéré le combat qui est entre les quatre qualités comparées dont notre corps est composé, que pas une n'aurait prévalu sur les autres, et que nous serions demeurés immortels par une grâce particulière ; mais depuis que nous avons transgressé sa divine loi, il a retiré de nous, par un juste châtement, cette grâce particulière qui nous rendait immortels, il a laissé agir les quatre qualités contraires de notre corps, et les ayant livrées à leur rage et à leur fureur, il nous a condamnés à la mort par un arrêt irrévocable : *Memento, homo, quia pulvis es*, etc.

C'est ce que la foi et la raison nous apprennent ; c'est aussi de quoi l'expérience ne laisse aucun lieu de douter : *Omnes morimur, et sicut aquæ dilabimur in terram quæ non revertuntur* (II Reg., xiv, 14), disait autrefois cette sage Thécuite à David. Nous mourons tous, et de même que les

gouttes d'eau d'une rivière, après avoir arrosé pendant leur cours quelques campagnes, s'écoulent pour ne plus reparaitre et tombent les unes après les autres dans le sein de la mer d'où elles étaient sorties; ainsi, dans le grand fleuve de la vie présente, nous allons tous les uns après les autres comme des gouttes d'eau, pour rentrer dans la terre d'où nous sommes sortis et ne paraitre jamais plus dans le monde. Le père meurt, le fils lui succède, et le fils, après avoir laissé des enfants au monde, suit son père, et ainsi des autres.

Voilà ce que l'expérience nous démontre; il y avait autant d'empereurs, de rois, de princes, de gentilshommes, de papes, d'évêques, de prêtres, de religieux, de marchands, de laboureurs, d'artisans, etc., il y a cinquante ans, qu'il y en a maintenant; et néanmoins pas un d'eux n'a évité la mort: elle les a tous terrassés, malgré les remèdes de la médecine. Ils sont tous morts, parce qu'ils étaient tous hommes et pécheurs; nous devons donc aussi, tous tant que nous sommes, attendre le même sort: *Memento*. Ce n'est pas là une nouvelle bien extraordinaire à vous apprendre, mes Frères, vous en êtes aussi convaincus que moi.

Ce n'est pas non plus mon dessein de m'arrêter plus longtemps à vous prouver la nécessité de la mort; mais mon intention est de vous faire faire de salutaires réflexions sur cette indispensable nécessité; car quoiqu'on ne doute pas qu'il faille mourir, on n'y pense pas aussi souvent et aussi sérieusement qu'on le devrait; le démon ne nous dit plus comme à Ève: « Vous ne mourrez pas; » car il sait bien qu'on ne serait pas assez insensé pour le croire; il fait seulement son possible pour nous empêcher de penser à la mort, parce qu'il sait que si cette pensée nous était familière elle nous ferait faire des réflexions utiles à notre salut: *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis.* (*Eccli.*, VII, 40.) Je vous prie de les faire aujourd'hui avec moi, et de les faire ensuite dans votre particulier.

En voici deux ou trois importantes qu'on peut faire sur la nécessité de la mort. La mort est inévitable; donc je dois me détacher des choses du monde; donc je dois beaucoup m'humilier; donc je dois me préparer à une bonne mort.

Il faut mourir; donc il ne faut avoir aucune attache criminelle aux choses du monde. Car à quoi les grandeurs, les plaisirs, les richesses, les honneurs, se terminent-ils? A la mort et au tombeau; c'est là toute leur destinée, et c'est là où toutes les choses vont se perdre confusément; mais que nous en restera-t-il au moment de notre mort, si nous y avons eu une attache déréglée, sinon un regret inutile de les quitter et un juste sujet de craindre d'être sévèrement châtiés en l'autre vie de l'abus que nous en aurons fait?

Ah! que cette réflexion est capable de faire de puissantes impressions sur le cœur de plusieurs pour les porter à une véritable conversion! Se peut-il faire qu'un avaro qui médite sérieusement la nécessité de mourir, ne se dise aussitôt ce que Dieu dit à un riche avaro dans l'Évangile : *Stulte, hac nocte, animam tuam repetent a te : quæ autem parasti cujus erunt?* (Luc., XII, 20.) Et pourquoi travailler avec tant d'empressement à amasser des richesses corruptibles, souvent avec injustice, puisque je mourrai peut-être cette nuit? Pourquoi ne pas restituer le bien d'autrui que j'ai si mal acquis, puisqu'on me l'ôtera malgré que j'en aie? Et quelle consolation aurai-je alors? Je laisserai des enfants riches, il est vrai, mais ce seront des héritiers ingrats, qui feront bonne chère, tandis qu'en punition de mes injustices et de mon avarice je serai dans les flammes éternelles de l'enfer. Ne vaut-il pas mieux travailler à amasser des richesses spirituelles, qui sont les mérites des bonnes œuvres, qui me serviront au jugement de Dieu pour me rendre éternellement heureux, que d'amasser des biens corruptibles dont je n'emporterai rien que le regret de les quitter, lorsque je croyais en jouir plus longtemps? Et ces crimes que j'ai commis en les amassant, ne

m'accompagneront-ils pas au jugement de Dieu pour lui demander vengeance contre moi des injustices dont je me suis rendu coupable contre cette veuve, ces orphelins et ces autres personnes que j'aurai dépouillés de leurs biens ? Il faudrait avoir perdu le jugement pour n'être pas touché de cette sérieuse réflexion.

Mais le grand secret de triompher de la passion la plus tendre et la plus insinuante de toutes, et par conséquent la plus difficile à vaincre, qui est l'amour déréglé des plaisirs de la vie, c'est certainement la pensée de la mort. Ah ! hommes sensuels, si vous faisiez réflexion que pour satisfaire votre corps qui doit bientôt être mangé des vers, vous exposez votre âme au péril de la damnation, je ne doute point que vous ne renonciez à ces plaisirs des sens et à cette délicatesse qui vous rendent très-criminels devant Dieu. Faites, je vous prie, la réflexion que fit autrefois un jeune gentilhomme qui, étant tous les jours dans la bonne chère et les plaisirs mondains, y renonça entièrement, parce que voyant passer le convoi d'un jeune homme qu'il connaissait, il fit cette sérieuse réflexion : Il n'y a pas longtemps que celui qu'on porte en terre était comme moi de toutes les parties de divertissements ; il se faisait admirer dans toutes les compagnies par l'enjouement de son esprit ; toujours le premier au bal et aux bonnes tables ; une fièvre l'a attaqué au milieu de ses divertissements, et ne l'a pas quitté qu'elle ne l'ait mis au tombeau ; ce n'est plus maintenant qu'un cadavre pourri et une charogne hideuse. Mais en quel état est son âme ? Ah ! qu'il y a sujet de craindre qu'elle ne soit avec le mauvais riche, qui n'a été damné, du moins l'Écriture n'en rapporte pas d'autres causes, que parce qu'il était toujours dans les festins et la bonne chère : *Epulabatur quotidie splendide* (Luc., xvi, 19) ; la même chose peut m'arriver en peu de temps, car je ne suis pas plus près de Dieu que lui ; c'est pourquoi je me veux faire sage à ses dépens ; et je

vous promets, ô mon Dieu! de renoncer sans délai à toutes les sensualités, afin de vous servir fidèlement. Il exécuta sa résolution, et devint un grand saint. Mes chers Frères, qui que vous soyez, si vous êtes engagés dans les plaisirs dangereux du siècle, faites, je vous en supplie, cette réflexion avec loisir, et je suis persuadé que vous imiterez ce jeune homme dans le changement de vos mœurs; et si vous ne vous rendez pas comme lui religieux dans quelque ordre particulier, vous accomplirez du moins infailliblement les vœux que vous avez faits dans votre baptême, qui sont de renoncer aux œuvres de la chair et aux pompes de Satan : *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis.*

Et vous, pécheurs, qui languissez depuis si longtemps sous la tyrannie d'une honteuse passion, vous dites que vous voudriez bien être délivrés de cet humiliant esclavage, mais que vous ne pouvez briser les chaînes qui vous y tiennent attachés; et moi je vous promets, de la part de Dieu, que vous les briserez bientôt, si vous pensez sérieusement à la mort : *Memorare, etc.* Pensez à votre mort, ou bien représentez-vous la créature que vous aimeriez le plus frappée d'une maladie mortelle; déjà une sécheresse de poumons en a fait un affreux spectacle; ce n'est plus qu'une peau livide et tendue sur les os; il sort de sa poitrine ce que j'ai de la peine à dire, et qui vous la rend insupportable; déjà cette femme tant admirée et tant aimée est devenue la proie de la maladie et de la mort; et de tous les ornements qu'elle se procurait avec tant de peine, que lui reste-t-il? le désespoir de se voir dépouiller, même pendant sa vie, et de n'être plus regardée qu'avec compassion, sinon avec horreur.

Mais je suppose que vous aimiez encore cette créature dans ses infirmités et dans ses maladies, de quel œil la regarderez-vous morte et étendue sur un lit? Ce n'est plus qu'une masse de boue et d'ordure, et il n'en sort plus qu'une

odeur empoisonnée que la corruption produit. Est-ce là, de bonne foi, un objet digne de votre attachement? et à moins que votre passion ne vous ait entièrement aveuglés, la simple description que je vous en trace ne vous fait-elle pas frémir? C'est pourtant ce qui arrivera, et à quoi se doivent terminer toutes les beautés du siècle: mais sachez que l'attache que vous avez eue pour elle vous coûtera bien cher, puisque vous ne pouvez l'aimer sans préjudice pour votre salut. Pensez, je vous prie, sérieusement à ces vérités, et je suis persuadé que vous ne serez pas longtemps sans vous détacher de ces objets criminels, car la pensée de la mort vivement représentée a une merveilleuse efficacité pour vaincre les passions de la sensualité.

Elle n'en a pas moins pour abaisser les fumées de l'orgueil. Hommes fiers et superbes, pleins de bonne estime pour vous-mêmes, qui vous imaginez être quelque chose de grand, et qui, dans cette fausse imagination, voulez donner la loi à tout le monde, vous devez vous persuader que vous n'êtes que poudre et cendre; pourquoi donc concevoir de si hautes idées de vous-mêmes, si vous ignorez ce que vous êtes? Allez et considérez dans les cimetières le reste de ceux qui vous ont précédés en orgueil; c'est ce qui les a précipités dans les enfers. Mais que leur reste-t-il sur la terre, sinon que leur mémoire est en exécration, et leurs os superbes foulés aux pieds de tout le monde? Vous voulez vous élever au-dessus de tous les autres et les traiter avec mépris, parce que vous vous vantez d'être nobles, riches et revêtus de dignités; et combien y a-t-il eu de riches et de puissants dans le monde, dont les crânes et les os sont mêlés parmi ceux des plus pauvres qu'ils traitaient autrefois avec mépris? Et maintenant, quelle différence y a-t-il entre les uns et les autres, sinon peut-être que les pauvres, parce qu'ils ont vécu dans l'humilité et la charité chrétiennes, sont avec le pauvre Lazare dans le sein d'Abraham, et ces riches

hautains avec le mauvais riche dans les enfers, d'où ils font entendre ces tristes paroles : De quoi nous a servi notre orgueil ? Qu'avons-nous tiré de la vaine ostentation de nos richesses ? Toutes ces choses ont passé aussi vite que l'ombre ; nous n'avons pratiqué aucune bonne œuvre ; nous sommes morts dans nos péchés, et nous avons été précipités dans les enfers. Voilà le terme des richesses, du faste et de l'orgueil du monde ; bien loin donc de vous en élever, c'est ce qui doit au contraire vous humilier beaucoup, et c'est le deuxième fruit que nous devons retirer de la pensée de la mort.

Le troisième est de nous préparer à une bonne mort, parce que de ce moment dépend notre bonheur ou notre malheur éternel : *A momento pendet æternitas*. N'est-il pas vrai que si vous aviez un ami condamné à la mort par les médecins, et que vous ne vissiez aucun remède, vous le presseriez avec tout le zèle et toute la charité dont vous êtes capables de songer à sa conscience. Ah ! mes chers Frères, ayez ce zèle et cette charité pour vous-mêmes ; vous n'ignorez pas que vous êtes des misérables condamnés à la mort, non pas par le parlement, mais par l'arrêt irrévocable de la justice de Dieu. Vous êtes dans le monde, mais vous en serez tirés pour être conduits à un supplice dont l'échafaud sera votre lit ; car personne ne meurt de sa mort naturelle, puisque cette mort est l'exécution d'un arrêt de Dieu qui nous y a condamnés ; pourquoi donc ne vous y préparez-vous pas ?

J'entrevois ce qui vous en a empêchés ; vous dites qu'encore qu'il soit d'une très-grande conséquence de se bien préparer à la mort, cependant rien ne presse, parce qu'il n'en va pas de l'arrêt de mort que Dieu a prononcé contre nous, comme de l'arrêt d'un parlement. Celui-ci est exécuté au plus tôt ; on ne peut se promettre qu'un jour ou deux de vie, mais on peut vivre encore plusieurs années après que

Dieu nous a condamnés. C'est donc l'espérance d'une longue vie qui vous empêche de penser sérieusement à la mort? Ah! que cette espérance est trompeuse, puisque non-seulement nous mourrons tous, mais nous mourrons plus tôt que nous ne croyons, et nous serons surpris lorsque nous y penserons le moins : c'est la deuxième leçon que nous donnent les morts, et le sujet de mon second point.

SECOND POINT.

Oui, mes Frères, les morts vous disent par ma bouche que vous ne vivrez pas longtemps, et que vous mourrez lorsque vous vous y attendez le moins; pourquoi cela? C'est, disent-ils, que vous n'êtes pas de meilleure condition que nous, et par conséquent, puisque nous sommes morts, et que notre vie a été courte, lorsque nous espérions vivre plus longtemps, il en sera de même de vous. — Quoi! me direz-vous, tous ceux qui sont morts ont peu vécu? Mais nous savons qu'il y en a qui ont passé cinquante et cent ans. — Il est vrai, mais combien y en a-t-il qui sont morts à vingt-cinq et trente ans, lorsqu'ils ne commençaient qu'à jouir des plaisirs de la vie? et le nombre de ceux qui meurent au-dessous de quarante ans est incomparablement plus grand que ceux qui meurent dans un âge décrépit. En second lieu, on peut dire avec vérité que ceux-ci mêmes ont très-peu vécu; car il faudrait pour cela que leurs jours se fussent écoulés avec lenteur; mais ils les ont vus, au contraire, courir précipitamment; ils n'ont donc pas été longtemps à fournir leur carrière: or, si vous voulez savoir avec quelle vitesse nos jours se passent, écoutez ce que dit le Saint-Esprit dans le chapitre ix de Job: « Les jours de ma vie, dit ce saint » homme, ont passé plus vite qu'un courrier; ils se sont » évanouis, sans que j'en aie goûté aucune douceur; ils ont » passé avec la même vitesse que des vaisseaux chargés de » fruits, et qu'un aigle qui fond sur sa proie. » (JOB., IX, 25.)

C'est de quoi les réprouvés ne nous laissent aucun lieu de douter, lorsqu'ils se plaignent de la brièveté de leur vie, ainsi qu'il est rapporté au chapitre v de la Sagesse : « A » quoi, disent-ils, nous a servi notre orgueil? Qu'avons- » nous tiré de la vaine ostentation des richesses? Toutes » ces choses sont passées comme l'ombre, et comme un » courrier qui court à perte d'haleine, ou comme un oiseau » qui fend les airs, sans qu'on puisse remarquer par où il » passe; on n'entend que le bruit de ses ailes qui battent » l'air; et après qu'en les remuant il a achevé son vol, on » ne trouve plus aucune trace de son passage; et comme » une flèche qui est lancée au lieu marqué, l'air qu'elle fend » se rejoint aussitôt, sans qu'on puisse reconnaître par où » elle a passé; ainsi, nous ne sommes pas plus tôt nés que » nous avons cessé d'être. » *Sic et nos nati continuo desivimus esse.* (Sap., v, 8.)

Et sans chercher des preuves étrangères pour vous convaincre de cette vérité, prenez, s'il vous plaît, mes Frères, la peine de demander aux vieillards de soixante-dix ou quatre-vingts ans si leur vie leur a paru bien longue. S'ils veulent parler sérieusement, ils vous diront que c'est un songe que de se voir à l'âge où ils sont, qu'il leur semble être encore à l'âge de vingt-cinq ou cinquante ans, tant leurs jours et leurs années se sont écoulés avec précipitation. En sorte que la seule différence, dit saint Jérôme, qui se rencontre entre un jeune homme qui meurt à vingt-cinq ans et un vieillard de quatre-vingts qui meurt à ce temps, ce n'est pas que le vieillard reconnaisse avoir longtemps vécu, puisqu'il ne s'aperçoit presque point de cinquante ou soixante ans qu'il a vécu de plus que le jeune homme, et qu'on entend tous les jours des personnes âgées se plaindre que l'on ne vit plus longtemps, à cause de la vitesse incroyable avec laquelle les jours s'écoulent; mais la seule différence est souvent que le vieillard a plus de péchés que le jeune homme,

mais non pas que l'un ait beaucoup plus vécu que l'autre, puisque la mort vient vers tous avec une vitesse incroyable.

Encore, si ce petit nombre de jours que nous avons à vivre nous était connu; si nous savions quand, comment, et en quelle disposition nous mourrons, si ce sera par l'épée ou la fièvre, si nous serons en état de grâce ou de péché; nous pourrions nous réserver à ce temps-là, pour nous préparer à la mort. Mais c'est, ô mon Dieu! ce que nous ne savons point; ce sont des secrets qui ne sont connus que de vous seul, comme vous nous en avertissez souvent dans votre sainte Écriture.

Non, mes chers Auditeurs, nous ne savons, ni vous ni moi, quand nous mourrons; il n'y a rien de plus incertain que cette heure. Ah! mort, tu es une traîtresse! tu nous frappes sans nous avertir, tu nous enlèves lorsque nous y pensons le moins; et il est inouï que tu sois venue avertir personne, -- si nous en exceptons quelques grands saints, — du jour, de l'heure, et de la manière dont tu viendrais les enlever de ce monde. Sera-ce à minuit? Sera-ce au chant du coq ou au matin que nous mourrons? C'est, ô mon Dieu, un secret dont vous vous êtes réservé la connaissance!

Qui serait plus en droit, ce semble, de braver la mort et de la moins appréhender que les jeunes gens? Cependant, combien en surprend-elle tous les jours de forts et de robustes, qui se promettaient de longues années, mais qui, malgré ces promesses trompeuses, en ont été si vivement attaqués, qu'ils en sont demeurés la proie en très-peu de temps? Ce proverbe est bien vrai qui dit que « tel se croit bien sain, qui porte la mort dans son sein », et souvent on est sain en apparence, lorsqu'on est mortellement malade, parce que ces deux moments, l'un qui termine votre santé, et l'autre qui commence votre maladie mortelle, ne sont divisés par aucun espace sensible.

C'est ce que l'expérience nous apprend tous les jours, et

tous les jours nous oblige de nous dire ce que David disait à Jonathas : « Vive le Seigneur ! il n'y a pour ainsi dire qu'un point entre ma vie et ma mort ». Ne nous flattons point, mettons ordre à nos affaires ; c'est assez d'avoir un corps mortel pour avoir raison de craindre à chaque moment la mort. Il n'y a peut-être qu'un jour de distance entre nous et l'éternité. Nous sommes environnés d'embûches, nous marchons sans cesse au milieu d'une infinité de dangers qui peuvent tous nous mettre au tombeau ; il n'y a pas de parties, de membres, de sens dans le corps humain, par où la mort ne puisse entrer ; et les médecins tombent d'accord que nous pouvons être attaqués à chaque instant par une infinité de maladies mortelles.

Mais de combien de moyens extérieurs la mort ne se sert-elle pas tous les jours pour enlever en un moment les hommes les plus sains ? O Dieu ! combien en a-t-elle fait mourir par le feu et par le fer ! combien de suffoqués dans les eaux et engloutis dans la terre ! combien sont morts par les maladies, et combien par les bêtes ! combien par le poison et les breuvages ! et cela est impossible à nommer. A combien de personnes chaque jour, chaque nuit, chaque moment fait-il perdre la vie par des accidents inopinés ! combien se sont couchés forts et sains au moins en apparence, et qu'on a trouvés morts sur leur lit ! combien ont succombé au milieu des festins ! combien la peste et la guerre en font-elles mourir tous les jours ! Après cela, qui peut se promettre un moment de vie, étant en danger continuel de mourir par tant d'accidents, sans savoir précisément de quelle manière ?

Mais ce qui est le plus fâcheux, c'est qu'on ne sait pas en quel état on mourra. C'est peu de chose de mourir ; ce n'est pas même une chose fort à craindre de ne savoir ni le jour, ni l'heure, ni la manière de votre mort. Voici ce qui est infiniment à appréhender, c'est l'incertitude de l'état

où elle nous surprendra. Mourrai-je en état de péché mortel ou en état de grâce? je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est que si je suis assez malheureux pour mourir en état de péché mortel, je serai éternellement damné. Mais pourquoi, ô mon Dieu, avez-vous voulu cacher un secret si important? C'est premièrement, dit saint Augustin, pour nous obliger à nous tenir continuellement sur nos gardes, et à faire tous nos efforts pour être toujours en état de grâce, parce que, si nous ne mourons pas dans cet état heureux, nous serons infailliblement damnés : *Habet ultimus dies ut observemus corda*. C'est, en second lieu, pour nous obliger à pratiquer continuellement la vertu, et nous amasser des richesses spirituelles dans le peu de temps qui nous reste à vivre.

Ce sont là, mes Frères, les deux principaux fruits que nous devons retirer de la considération de la brièveté de la vie et de l'incertitude de la mort. Nous mourrons bientôt, donc nous devons employer le peu de temps qui nous reste à vivre dans l'acquisition des mérites et des richesses spirituelles et célestes; c'est la conclusion que le Sage tire de la brièveté de la vie. Il est vrai que nous avons peu de temps à vivre, mais nous pouvons dans ce peu de temps nous amasser des trésors immenses pour le ciel, si nous l'employons aux bonnes œuvres. « Faites maintenant tout le bien que vous pourrez » : *Quodcumque facere potest manus tua, instanter operare* (*Eccl.*, ix, 10), « parce qu'il n'y aura plus ni œuvre, ni raison, ni sagesse, ni science dans le sépulcre où vous courez » : *Quia nec opus, nec ratio, nec sapientia, nec scientia erunt apud inferos, quo tu properas*. « Vous ne trouverez pas dans l'autre vie les vertus que vous aurez méprisées en celle-ci, dit saint Jérôme; hâtez-vous donc de demander grâce à Dieu, pendant que la porte de miséricorde est encore ouverte; travaillez pendant que vous avez le temps, et que vous pouvez prévenir des maux

éternels » : *Dum es in isto sæculo, festina agere pœnitentiam.*

C'est cette même conclusion que tire l'apôtre saint Paul, lorsqu'il dit que ceux qui sont dans ce monde ne doivent nullement s'y attacher : *Qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur*; et pourquoi cela? *Præterit enim figura hujus mundi*; parce que la vie présente est une fumée qui se dissipe en un moment. (*I Cor.*, VII, 31.) Ne devons-nous pas au moins prendre autant de sûreté pour notre salut, que pour nos affaires temporelles? Et puisqu'on se sert de la brièveté de la vie et de l'incertitude de la mort pour mettre ordre à ses affaires temporelles, pourquoi donc ne pas s'en servir comme d'un motif pour travailler efficacement à son salut? Chose étrange! quand il s'agit des affaires temporelles : On ne sait pas, dit-on, qui vit; on ne sait pas qui meurt; c'est pourquoi il faut prendre toutes ses précautions dans ce contrat de vente ou d'achat, dans ce prêt ou cet emprunt d'argent, dans ce contrat de mariage. Et on demeure en repos à l'égard de la plus importante de toutes nos affaires, qui est le salut et l'éternité; quel aveuglement que cette stupidité!

Il n'y a aucun marchand, touché du désir de s'enrichir, qui, sachant que dans une certaine foire qui ne doit durer qu'un jour, il s'enrichira pour le reste de sa vie, s'il est attentif à y bien exposer sa marchandise; il n'en est aucun qui voudût négliger cette occasion et ne la ménagerât avec tous les soins imaginables, quoiqu'il sache pourtant que la vie présente est moins qu'un moment en comparaison de l'éternité; et néanmoins, s'il veut bien employer ce moment dans la pratique des bonnes œuvres, il s'enrichira et assurera son salut pour l'éternité, et il n'y pensera pas seulement!

Dites-moi encore, mes Frères, si vous aviez un procès de conséquence sur les bras, qui dût être jugé dans deux ou trois jours, n'emploieriez-vous pas ce peu de jours à solliciter vos juges par tous les moyens possibles pour vous les rendre favorables? Consultez votre foi, et elle vous

apprendra que vous avez sur les bras le plus important de tous les procès, où il ne s'agit pas moins que d'une éternité bienheureuse ou malheureuse; vous avez affaire à un juge équitable, sévère et inflexible; votre cause est mauvaise, et vous êtes dans vos torts; le jour auquel ce procès sera décidé est celui de votre mort; elle est plus proche que vous ne le pensez. Vous pourriez néanmoins, dans ce peu de temps, vous rendre votre juge favorable en faisant pénitence de vos péchés, et pratiquant les bonnes œuvres que vous avez négligées jusqu'ici; et bien loin de là, vous ne faites que l'irriter par votre endurcissement! cela se peut-il comprendre?

Mais ce qui rend cet aveuglement plus déplorable, c'est que non-seulement vous mourrez bientôt, mais encore vous serez surpris de la mort lorsque vous y penserez le moins : *Qua hora non putatis, Filius hominis veniet*. Et par conséquent, dit Notre-Seigneur, vous devez vous tenir sur vos gardes et veiller, de peur que la mort ne vous surprenne vides de bonnes œuvres et pleins de péchés : *Vigilate*, etc. Hélas! en effet, combien y a-t-il de personnes qui meurent au moment où je parle! et combien en mourra-t-il avant que je finisse cette prédication! et si elles meurent en péché mortel, où en seront-elles? Et qui vous a dit que vous ne serez pas de ceux qui mourront aujourd'hui ou demain? Vous n'en savez rien, ni vous ni moi; veillez donc.

Encore cette réflexion familière pour vous faire mieux entrer dans ma pensée. Dites, s'il vous plait, si vous étiez enfermés dans une même maison avec cent autres condamnés à mort comme vous, lorsque vous verriez que le bourreau en viendrait tirer quelqu'un pour le traîner au supplice, ne seriez-vous pas dans une continuelle appréhension qu'il ne vous en tirât sur l'heure comme les autres? Vous n'ignorez pas, mes Frères, que le monde est une prison d'où nous ne sortons que par la mort; c'est à quoi tous les hommes sont

condamnés ; vous voyez que la mort, comme un bourreau, enlève tous les jours ses prisonniers, lorsqu'ils y pensent le moins ; elle s'est déjà adressée à vos proches ; elle n'a peut-être pas épargné votre femme, votre mari, et bientôt elle s'attaquera à vous, sans que vous sachiez quand ce sera. Pourquoi n'êtes-vous donc pas sur vos gardes ?

Voulez-vous, Chrétiens, que je vous dise sur cela ma pensée ? Les hommes sont, la plupart du temps, semblables à ces animaux immondes qu'on engraisse dans une étable : le boucher vient, il en pourra bien égorger un ; ils se prennent tous à crier tandis qu'on le saigne ; mais, un moment après, ils se mettent à manger et à dormir comme auparavant. Ainsi, dans cette famille où la mort enlève le père ou le fils, la mère ou la fille, on y fait d'abord beaucoup de bruit, on y verse bien des larmes ; mais huit jours après, on oublie tout ; et ceux qui sont restés sur la terre, comme s'ils étaient d'une autre condition que celui que la mort a enlevé, recommencent leurs anciens désordres, comme s'ils n'avaient rien à craindre ; quel déplorable aveuglement !

Tâchons, mes Frères, de ne pas nous en rendre coupables ; préparons-nous et tenons-nous continuellement sur nos gardes pour ce dangereux passage, d'abord par une bonne pénitence et ensuite par une bonne vie. Car enfin, il n'y a point de moment où nous ne puissions mourir ; séparez donc le péché de tous les moments de votre vie, de peur que le péché et la mort ne se rencontrent en même temps. Oh ! la triste et funeste rencontre ! O mort, toute seule tu n'es pas un mal ; péché seul, tu es un mal, et un très-grand mal, mais enfin tu n'es pas un mal sans remède. Voulez-vous donc, mes chers Frères, séparer ces deux maux et empêcher que la mort et le péché ne se rencontrent en même temps ? détruisez par la pénitence vos péchés passés, n'en commettez plus à l'avenir, et vous mourrez sans péché. Mais vouloir vivre dans le péché et n'y vouloir pas mourir, c'est vouloir un miracle,

et c'est vouloir ce qui n'arrive presque jamais ; c'est une vérité que je prouverai ailleurs plus au long, et que je ne touche qu'en passant, dans ce dernier point où les trépassés nous vont dire que la mort leur a servi de passage à une éternité conforme à la vie qu'ils ont menée ; c'est mon troisième point.

TROISIÈME POINT.

Eh bien ! dites-nous, Morts, où êtes-vous à présent ? — Nous sommes, répondent-ils, dans la maison que nous nous sommes bâtie pendant notre vie pour l'éternité ; les pierres qui ont composé cette demeure ont été nos actions ; ceux d'entre nous qui ont bien vécu se sont élevé un édifice pour l'éternité bienheureuse, où ils jouiront à jamais de toutes sortes de biens ; au contraire, ceux qui ont mal vécu se sont bâti un malheureux édifice dans l'enfer, où ils souffriront toutes sortes de supplices et de tourments effroyables aux siècles des siècles. La mort nous a servi de passage à l'éternité : *Ibit homo in domum æternitatis suæ (Eccl., XII, 5)* ; c'est le Saint-Esprit qui parle ainsi. « Si l'arbre, dit-il encore, tombe au midi ou au septentrion, en quelque lieu qu'il sera tombé, il y demeurera » : *Si ceciderit lignum ad austrum aut ad aquilonem, in quocumque ceciderit, ibi erit. (Id., XI, 3.)* L'homme est figuré par cet arbre ; il tombe en mourant, et, par la mort, dans l'éternité ; il tombe du côté du midi, dit saint Grégoire le Grand, lorsqu'il meurt dans la chaleur de l'amour divin ; et il tombe du côté du septentrion, lorsqu'il meurt dans le froid ténébreux du péché.

Ah ! que cette considération vous doit animer puissamment à vous bien disposer à ce redoutable passage ! Quoi ! ma foi et ma religion ne me laissent aucun lieu de douter que si je meurs dans la grâce de mon Dieu, je serai éternellement avec lui, et par conséquent éternellement dans son paradis ; tandis que si je meurs dans le péché, je ne sortirai jamais du

péché, et par conséquent je serai éternellement dans les prisons obscures de l'enfer : *Ibit homo in domum eternitatis suæ* ; et je m'endormirais dans l'insouciance ! Ainsi du moment de ma mort dépend mon bonheur ou mon malheur éternel ; si je fais une bonne mort, me voilà éternellement bienheureux ; si je fais une mauvaise mort, je suis éternellement malheureux. Qu'il est donc important que je fasse mon possible pour mériter une bonne mort ! Et puisque c'est la récompense d'une sainte vie précédée d'une bonne pénitence, il faut donc que je prenne incessamment mon parti.

Nous y sommes d'autant plus obligés, mes Frères, qu'on ne meurt qu'une seule fois. Si on mourait deux fois, je ne m'étonnerais pas beaucoup de voir des chrétiens ne se pas mettre en peine de la première mort ; ils attendraient à la seconde, dans laquelle ils espéreraient corriger leurs défauts. Mais on ne meurt qu'une fois, et si l'on meurt mal cette fois, c'est une faute qu'on ne peut jamais réparer, et dont on ne peut jamais se relever. Car mourir mal, c'est non-seulement perdre parents, amis, richesses, enfants, mais, ce qui est bien plus funeste, c'est perdre son âme pour une éternité. Perdre son âme, quelle perte ! Si nous avions deux âmes, le salut de l'une pourrait réparer la perte de l'autre ; mais n'avoir qu'une âme, la perdre, et la perdre pour toujours et sans ressource ! Qui n'appréhendera de mourir mal, puisque d'une mauvaise mort dépend une perte de cette conséquence ?

Que ferons-nous donc pour éviter cette perte ? Voici en peu de mots ce que nous devons faire. Outre la pratique de la pénitence, la fuite du péché et des occasions dangereuses, l'obéissance exacte aux commandements de Dieu, l'acquit fidèle de nos obligations, chacun dans notre état, le fréquent et saint usage des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, l'assiduité à la prière, la patience dans les afflictions, la paix et l'union les uns avec les autres, et ce sont

là, mes Frères, des moyens nécessaires pour vivre en bons chrétiens, moyens dont nous vous avons parlé en partie, et dont nous vous parlerons encore dans la suite ; je m'arrête à deux moyens généraux, dont le premier est de nous défaire d'une présomptueuse confiance en la miséricorde de Dieu, dont les pécheurs se servent pour se défendre contre les vérités que je vous viens de prêcher, afin de n'être pas obligés de changer de vie ; et le second, de méditer sérieusement sur la mort et les autres fins dernières.

Pour commencer par le premier moyen, j'avoue qu'un Dieu infiniment miséricordieux pourrait accorder à quelque grand pécheur qui aurait toujours mal vécu la grâce d'une bonne mort, et peut-être même l'accorde-t-il à quelques-uns. Mais en vérité le nombre en est bien petit, en comparaison de ceux auxquels il la refuse, comme j'espère vous le prouver, lorsque je vous montrerai que la mort est presque toujours semblable à la vie ; et par conséquent, mes Frères, ne nous laissons point surprendre par cette fausse espérance, que le démon ne manque pas de nous inspirer pour nous entretenir toujours dans l'esclavage. Je veux bien que vous ne perdiez jamais de vue cette vérité que Dieu est infiniment miséricordieux, et qu'à cause de cela il peut faire miséricorde aux plus grands pécheurs à l'heure de la mort ; mais souvenez-vous en même temps, et ne perdez jamais de vue cette autre vérité, qu'il ne fait pas toujours ce qu'il peut ; autrement personne ne serait damné. Dieu fait miséricorde à qui il veut, je l'avoue ; mais il ne la fait pas à ceux à qui il ne veut pas la faire : *Miserebor cujus misereor, et misericordiam præstabo cujus miserebor.* (Rom., ix. 15.) Or l'Écriture, les Pères, la raison et l'expérience disent qu'il ne veut pas faire miséricorde à ceux qui ne veulent pas se convertir, parce qu'ils présument de sa miséricorde, et que par cette présomption ils continuent leurs désordres : c'est ce que nous avons prouvé ailleurs.

Je passe au second moyen, qui est de penser souvent à la mort. Ce moyen est d'autant plus efficace que c'est le Saint-Esprit lui-même qui nous l'enseigne : « Souvenez-vous, dit-il, dans toutes vos actions, de votre dernière fin, et vous ne pécherez jamais. » Celui qui considère à tout moment, dit saint Grégoire, l'état où il sera à l'heure de la mort, ne se laisse pas surprendre par les illusions de la vie. Rien, dit saint Augustin, ne retire l'homme plus efficacement du péché que quand il pense sérieusement qu'il faut mourir : *Nihil sic homines a peccato retrahit, quam si se mox morituros cogitent*. Pensez donc que vous mourrez bientôt, que vous allez incessamment paraître devant Dieu, et qu'autant l'heure de votre mort est proche, autant êtes-vous près de tomber entre les mains du Dieu vivant, si vous avez le malheur d'être en péché mortel.

Ah! chères âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ, rendez-vous profitables les mérites de ce sang si amoureusement répandu pour vous. Voulez-vous, sans attendre davantage, faire pénitence de vos péchés? vous en avez encore le temps. Si vous ne voulez plus différer, Dieu vous présente les grâces et les moyens nécessaires pour cela; ne les laissez donc pas échapper, car peut-être ne reviendront-ils jamais. Mettez-vous en l'état où vous voudriez être trouvés à l'heure de votre mort; cette représentation fréquente vous inspirera le sentiment d'une véritable conversion, et une haine implacable pour le péché, qui, étant effacé par une vraie pénitence, suivie d'une vie sincèrement chrétienne, vous conduira à cette mort précieuse qui ouvre passage à la vie éternelle. *Amen*.

DOUZIÈME SERMON.

DU JUGEMENT PARTICULIER.

Statutum est omnibus hominibus semel mori, post hoc autem judicium.

Il est arrêté que les hommes meurent une fois, et qu'ensuite ils soient jugés. (*Heb.*, IX, 27.)

C'est un fort triste spectacle de voir un homme se débattre dans les convulsions de la mort, et rendre, après de cruels efforts, les derniers soupirs. Ce spectacle a tellement effrayé le plus grand des philosophes païens, qu'il avoue que de toutes les choses terribles, il n'y en a pas qui le soient davantage. La mort cependant, tout affreuse qu'elle est, si on la sépare du jugement, n'a rien qui nous doive effrayer beaucoup, puisque ce n'est que la privation d'une vie traversée par mille fâcheux accidents, attaquée par tant d'infirmités et de maladies, sujette à tant de révolutions et de disgrâces, qu'à la considérer même en païen, elle est non-seulement supportable, mais même douce et agréable.

Qu'est-ce donc qu'il y a de fâcheux et de terrible dans la mort? C'est lorsque, éclairés des lumières de la foi, nous venons à considérer que non-seulement nous mourrons bientôt, mais encore qu'il nous faudra paraître devant le tribunal de Jésus-Christ pour y être jugés dans toutes les ri-

guez de la justice divine ; car c'est une vérité de notre foi qu'immédiatement après notre mort nous serons jugés, récompensés ou punis selon que nous l'aurons mérité : *Statutum est omnibus hominibus*, etc.

C'est pourquoi saint Augustin a très-judicieusement remarqué que les âmes sont jugées au moment de la séparation de cette vie , avant que leur corps leur soit rendu au jugement général ; et il ajoute que celui qui voudrait nier cette vérité s'opposerait à ce qu'il y a de plus clairement énoncé dans l'Évangile. Je ne m'arrêterai donc pas aujourd'hui à vous prouver cette grande vérité ; vous la croyez comme moi , parce que vous êtes catholiques. Mais ce que nous devons considérer et méditer attentivement , ce sont les circonstances qui rendent ce jugement terrible , ce que nous établissons dans le premier point de ce discours ; nous verrons dans le second ce que nous devons faire pour nous le rendre favorable. Ainsi les circonstances du jugement particulier , et les moyens que nous devons employer pour nous le rendre favorable : tel sera le partage de ce discours , que nous commencerons après avoir , etc. *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Plusieurs personnes , pour se délivrer des salutaires frayeurs que la peinture affreuse du jugement particulier ferait dans les âmes , s'il était bien médité dans toutes ses circonstances , après s'être persuadé qu'il se fera dans un moment , ce qui est très-vrai dans le fond , tirent de ce principe cette fausse conséquence : Donc tout ce que l'on nous dit pour nous en inspirer de l'horreur n'est qu'un tour que les prédicateurs donnent aux vérités de la foi , et une exagération d'orateur qui ne doit pas nous effrayer. Comme si Dieu ne pouvait faire en un moment des choses infiniment plus terribles que tout ce que nous pourrions concevoir en cent mille ans.

Il est vrai, mon Dieu, que vous emploieriez très-peu de temps à instruire et à consommer le procès criminel d'un pécheur qui sera présenté à votre jugement; mais cela n'empêche point qu'il ne s'y rencontre des choses infiniment plus terribles que nous ne pouvons penser. Qui peut connaître la grandeur de votre colère, et comprendre dans toute son étendue combien elle est redoutable?

Les historiens ecclésiastiques, et particulièrement saint Jean Climaque, nous en disent des choses épouvantables, comme témoins de ce qu'ils avaient entendu dire à des personnes ravies en esprit au tribunal redoutable de ce juge.

Je réduis à quatre ou cinq circonstances toutes celles qui peuvent rendre terrible le jugement particulier. La première se prend du côté de celui qui sera conduit au jugement de Dieu et de ceux qui l'accompagneront; la deuxième, du côté du juge devant lequel il sera présenté; la troisième, du grand nombre de choses dont on lui demandera compte; la quatrième, des mauvaises raisons qu'il pourra alléguer pour sa justification; la cinquième enfin, du côté de l'arrêt qui sera prononcé contre lui. Entrons dans le détail des preuves.

Quant à la personne qui doit paraître au jugement, représentez-vous ce dont vous avez été plusieurs fois les témoins, si vous voulez bien vous en souvenir, et que vous expérimenterez peut-être à votre malheur, si vous n'y prenez garde. Représentez-vous, dis-je, un de ces chrétiens qui se contentent de porter ce beau nom, sans en vouloir faire les œuvres : c'est, si vous voulez, un autre mauvais riche qui ne songe qu'à faire bonne chère, c'est un impudique qui ne pense qu'à satisfaire ses infâmes désirs. Le voilà saisi d'une maladie mortelle, peut-être au milieu de ses débauches; et cette maladie l'a tellement pressé, qu'après quatre ou cinq jours de fièvre continue, elle a obligé son âme de sortir de son corps; il a peut-être reçu

les sacrements, mais Dieu sait dans quelle disposition. Voilà donc ce fameux pécheur expiré; il faut que son âme paraisse devant Dieu; il faut qu'elle aille dans un pays inconnu où elle n'a jamais été, et devant un juge auprès duquel elle n'a eu aucun accès. Il est vrai, âmes saintes, qu'alors vous serez dans une grande joie, puisque vos bons Anges vous présenteront comme le digne fruit de leurs travaux, et un juste sujet de leur gloire; mais pour vous, âmes criminelles, qui vous trouverez séparées de vos corps, en état de péché mortel, ah! que vous serez alors étonnées, lorsque par une force secrète vous vous verrez entraînés au jugement de Dieu, accompagnées de votre bon et de votre mauvais Ange, pour vous accuser de toutes vos actions criminelles!

Le démon fait pendant la vie et après la mort des pécheurs deux personnages bien différents: pendant leur vie, il les ménage et les flatte, et bien loin de les contredire, il observe exactement leurs inclinations, il cherche à suivre les penchants qu'ils ont au vice, à se conformer à leur génie, à obéir à leur cupidité et à leur présenter tout ce qui leur est agréable pour les faire vivre et mourir dans le crime. Mais a-t-il réussi dans son dessein redoutable, aussitôt que l'âme est séparée de son corps, cette bête cruelle, je veux dire le démon, se jette sur elle avec furie, et faisant le satellite et le témoin contre elle, la conduit au jugement, l'accuse de tous ses crimes, et demande à Dieu qu'elle soit damnée avec lui, puisqu'elle a suivi ses suggestions. C'est ce que nous apprend saint Jean dans son Apocalypse, lorsqu'il dit que le démon sera l'accusateur de nos fautes, qu'il les accusera jour et nuit en présence de Dieu: *Accusator fratrum nostrorum, qui accusabat illos ante conspectum Dei nostri die ac nocte.* (Apoc., XII, 10.)

Chrétien indigne, vous voilà donc bien récompensé de vos épargnes et de vos concussions, dès qu'en expirant vous avez quitté femme et enfants, pour l'établissement desquels

vous avez opprimé les orphelins et vendu la justice! Les parents que vous avez élevés aux dépens de tant d'autres personnes vous laissent entre les mains des démons, sans aucune aide de personne pour vous conduire dans un pays inconnu, où votre pouvoir et vos richesses ne serviront qu'à vous rendre malheureux. Que dis-je? seul entre les mains des démons? Je me trompe, une âme est conduite au jugement de Dieu bien accompagnée. Et de qui? de ses péchés! Car c'est une vérité que, si nous faisons des bonnes œuvres, elles nous attendront pour nous accompagner au sortir de cette vie, au jugement de Dieu, aussi bien que nos péchés : comme Dieu le fit connaître à Caïn, qui était animé d'une effroyable envie contre son frère Abel. (*Gen.*, iv, 7.)

Représentez-vous donc un homme dont toute l'occupation est de chercher des serpents et de les enfermer dans une chambre obscure et bien fermée; cet homme s'endort au milieu de ses serpents, sans rien appréhender, et tout à coup une personne entre dans cette chambre avec un flambeau allumé. Les serpents se réveillent, ils s'irritent, et se jettent sur celui qui les avait amassés dans ce lieu, et qui dormait avec eux; ils le piquent, le pénètrent de toutes parts, en sorte que ce n'est pas tant un homme qu'un être informe investi de tous côtés, et étouffé par ces serpents. Terrible, je l'avoue, mais véritable figure des pécheurs! Durant toute leur vie ils sont uniquement occupés à amasser dans leurs cœurs les serpents de l'enfer; je vois que leur conscience, comme une chambre obscure et ténébreuse, est toute pleine de péchés mortels; ils dorment avec ces serpents sans en sentir les piqûres, parce qu'ils ont perdu ou étouffé les remords de leur conscience. Mais la mort survenant avec son flambeau les éveille tous, et ils se jettent sur l'âme qui se sépare du corps; tous les péchés qu'elle a commis depuis l'âge de raison jusqu'à la fin de sa vie, depuis l'âge de neuf ou dix ans jusqu'à soixante-dix ou

quatre-vingts, la pénètrent de toutes parts. C'est le Saint-Esprit qui nous en assure : « Leurs os seront remplis des péchés de leur jeunesse. » (JOB., xx, 11.)

Ah Dieu ! quelle effroyable situation ! Aller paraître devant Dieu, ayant tant de crimes ! devant Dieu qui est l'ennemi implacable du péché, et qui le punit avec tant de rigueur partout où il le rencontre après cette vie ! Ah ! qu'une âme voudrait bien alors se défaire d'une telle compagnie ! Mais c'est ce qui lui sera impossible ; ses péchés lui diront, selon saint Bernard : Nous sommes tes ouvrages et tes productions ; nous avons ordre de ne te point quitter, et nous te conduirons au tribunal épouvantable de Dieu.

Mais en quel lieu s'exercera ce jugement ? Sera-ce à la porte du ciel, afin qu'une âme ayant comme entrevu et salué la souveraine félicité qui lui était promise et qu'elle aurait possédée, si elle ne s'en était rendue indigne, en soit plus tourmentée durant toute l'éternité, parce qu'elle en sera honteusement exclue par sa faute ? C'est le sentiment de quelques théologiens. Ou bien sera-t-elle menée dans les lieux où elle a le plus commis de péchés, afin qu'elle soit plus couverte de honte et de confusion à la vue de ses crimes, comme l'avancent quelques-uns ?

J'aime mieux avouer là-dessus mon ignorance, puisque l'Écriture n'en dit rien de positif. Tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'une âme, au moment qu'elle sera séparée de son corps, sera présentée au jugement de Dieu. Ce qui me paraît plus probable, c'est que Dieu imprimera dans une âme séparée de son corps une vive image qui le lui représentera plein d'une majesté formidable.

Et c'est ici la deuxième circonstance qui rendra le jugement de Dieu bien terrible à un pécheur qui verra ce juge infiniment adorable, et dont la vue lui sera d'autant plus épouvantable, qu'il était plus miséricordieux envers lui lorsqu'il vivait.

Oui, pécheurs, vous verrez ce juge qui hait infiniment le crime et ceux qui le commettent; il vous paraîtra dans une immuable résolution de punir vos péchés dans toutes les rigueurs de sa justice. « Vous verrez, dit saint Augustin, ce » juge qui ne se laissera surprendre par aucune faveur ni » recommandation, attendrir par aucun sentiment de compassion, corrompre par aucun présent, fléchir par aucune » promesse de satisfaire à sa justice, même par la plus » rigoureuse de toutes les pénitences. »

Vous verrez ce juge duquel on ne peut pas appeler, parce que c'est le souverain des Anges et des hommes; vous verrez ce juge auquel vous ne pouvez pas reprocher qu'il se trompe dans ses jugements, parce qu'il est infiniment sage; vous verrez ce juge qu'on ne pourra pas accuser de colère déréglée, parce que si d'un côté il est infiniment miséricordieux, de l'autre il est infiniment zélé pour la réparation des outrages faits à sa divine majesté. Ce juge, qui a été autrefois un agneau par la douceur durant notre vie, rugira alors comme un lion; il exterminera tous ceux qui auront abusé de ses grâces; et s'il s'est fait autrefois un plaisir digne de sa miséricorde de vous prévenir de ses bénédictions, il se fera alors une gloire digne de sa justice de vous accabler sous le poids de ses vengeances, vengeances d'autant plus à craindre qu'il ne jugera pas des choses aussi favorablement que nous nous l'imaginons : « Mes pensées, dit-il, ne sont » pas vos pensées, et ma conduite n'est pas la vôtre; mais » autant les cieus sont élevés au-dessus de la terre, autant » mes voies sont élevées au-dessus de vos voies, et mes » pensées au-dessus de vos pensées. » (ISA., LV, 8.) Il y a des péchés que nous croyions fort légers, mais que Dieu punira très-rigoureusement; il mettra même des actions que nous croyions très-vertueuses au nombre des crimes très-énormes; ce qu'on justifie par plusieurs exemples. C'est pourquoi le Prophète-roi se récrie : « Eh! qui peut connaître

la qualité de ses crimes? » *Delicta quis intelligit?* (Ps. XVIII, 13.) C'est néanmoins devant ce juge que nous serons tous présentés après notre mort.

O Dieu! quel sujet d'inquiétude et d'appréhension, dit saint Bernard, de se voir conduit sans aucun secours ni défense devant ce terrible tribunal, et d'y attendre d'un juge sévère un arrêt décisif de l'éternité!

Mais que cette frayeur sera bien plus grande, lorsque ce redoutable juge fera entendre à une âme criminelle ces terribles paroles de l'Évangile : Qu'est-ce que j'ai entendu dire de vous, ou plutôt qu'ai-je vu de mes propres yeux? Rendez-moi compte de votre économie, et voyons comment vous avez vécu sur la terre, afin de recevoir ce que vous avez mérité; car le temps est venu où vous ne pouvez plus travailler à votre salut, et si vous n'y avez bien travaillé en faisant un saint et fidèle usage des moyens que je vous ai donnés, vous en serez punie comme vous l'avez mérité!

Ensuite, on examinera cette âme sur un grand nombre de chefs; c'est la troisième circonstance qui doit nous faire infiniment appréhender le jugement particulier, à cause de plusieurs choses dont il nous faudra rendre compte, dans lesquelles il est très-difficile qu'on ne fasse des fautes bien considérables et qui seront sévèrement punies. Elle sera 1° examinée sur le bon et le mauvais usage qu'elle a fait des biens qu'elle a reçus de Dieu durant sa vie; 2° sur les devoirs attachés à son état; 3° sur ses péchés propres et sur ceux d'autrui auxquels elle aura coopéré; 4° enfin, sur ses bonnes œuvres.

Vous savez, mes Frères, que nous ne sommes que les économes des biens de Dieu, qui nous en donne l'administration pour les faire profiter à sa gloire et à notre salut, sous peine d'en être sévèrement châtiés si nous les laissons inutiles, et encore plus si nous les dissipons; cette vérité est

constante par trois fameuses paraboles de l'Évangile, ce qui ne laisse aucun lieu d'en douter.

Nous avons reçu de Dieu les biens de la naissance, de la fortune et de la grâce. Dans les biens de la naissance, un esprit vif et pénétrant, un bon jugement, de la mémoire, de la science et d'autres bonnes qualités avec lesquelles on aurait pu faire beaucoup de bien si elles eussent été ménagées; un cœur dont les inclinations étaient naturellement bonnes; un corps sain et robuste, beau et bien fait. Rendez-moi compte, dira ce juste juge, de cet esprit que je vous ai donné; vous n'en manquez point, et c'est de quoi vous vous piquiez avec orgueil, et cependant, un pauvre paysan qui paraissait en avoir infiniment moins que vous a su mieux travailler à son salut! Et vous l'avez entièrement négligé, cet esprit; toutes vos lumières n'ont été employées qu'à pointiller sur les mystères, à chercher mille moyens de m'offenser et de me faire offenser par les autres.

Vous aviez naturellement un bon cœur, et pour peu que vous vous fussiez donné la peine de cultiver votre naturel, vous auriez pratiqué la vertu; et cependant vous l'avez tellement corrompu, que vous êtes devenu peut-être l'un des grands coupables de votre temps. Vous n'avez jamais eu aucun amour pour votre Dieu, votre cœur n'a été rempli que de passions indignes; vous avais-je donné une volonté pour cet usage?

L'emploi que vous avez fait de votre corps a-t-il été meilleur? Destiné à être le temple de mon Esprit-Saint, il est devenu le repaire des démons et le cloaque des immondices et des péchés les plus abominables. Pourquoi, par les débauches de l'impureté et de l'ivrognerie, avez-vous ruiné votre santé et votre complexion naturellement robuste? Pourquoi avez-vous abrégé votre vie de vingt ou trente ans? Pourquoi ne vous êtes-vous pas servi de cette force pour porter la croix de Jésus-Christ, comme vous vous y étiez engagé dans votre baptême? Et vous, malheureuse créature, pourquoi vous êtes-vous servie

de votre beauté pour en devenir plus orgueilleuse, et pour engager les âmes dans les filets de Satan? *Redde rationem villicationis tuæ.* (LUC., XVI, 2.)

Rendez-moi aussi compte des biens de fortune que vous avez reçus. Vous étiez noble par votre naissance, vous deviez donc l'être encore davantage dans votre conduite, et cependant, vos actions étaient toutes roturières! Vous aviez du pouvoir dans le monde par ces richesses et ces dignités qui vous élevaient au-dessus du commun, vous deviez donc être aussi élevé au-dessus d'eux par la vertu et les bons exemples; et néanmoins, vous avez été le plus scandaleux de tous et le plus grand ennemi que j'aie eu! Plus je vous ai fait de bien, plus vous m'avez déclaré la guerre. Vous ne vous êtes servi de votre pouvoir que pour faire triompher le crime avec impudence, et bien loin de vous servir de votre autorité pour protéger les misérables, vous avez été leur plus cruel persécuteur; vos richesses n'ont fait de vous qu'un impie, un homme sans foi, un athée : *Redde rationem villicationis tuæ.* A quoi avez-vous employé quarante ou quatre-vingts ans de vie? A quoi vous êtes-vous appliqué durant tant de moments, d'heures et de jours, de semaines, de mois et d'années? A penser superficiellement à votre conscience; et le reste du temps a été employé, partie en bagatelles, et partie dans des choses criminelles.

Redde rationem villicationis tuæ. Qu'avez-vous fait de tant de grâces intérieures et extérieures, de tant de lumières et de mouvements du Saint-Esprit? Vous connaissiez parfaitement le bien et le mal, vous saviez ce que je désirais de vous, et cependant vous fermiez les yeux à toutes les connaissances : *Ipsi fuerunt rebelles lumini* (JOB, XXIV, 13); vous n'avez pas voulu prendre le chemin qu'elles vous montraient, vous avez mieux aimé suivre l'impétuosité de vos passions.

De combien de secrètes inspirations et de bons mouvements n'avez-vous pas abusé! Combien de fois ne vous êtes-

vous pas senti pressé de sortir du méchant état où vous étiez, sans cependant en avoir voulu rien faire ! Comment vous êtes-vous servi de mon Évangile, que je vous ai fait annoncer par mes prédicateurs ? Ah ! si j'avais fait part d'un si précieux trésor à tant d'infidèles, ils en auraient tiré un merveilleux fruit, et vous n'avez fait que vous en moquer ! Vous avez tourné l'Écriture sainte en raillerie ; vous vous êtes fâché contre les avertissements charitables qu'on vous a donnés de ma part ; vous avez fermé les yeux à une infinité d'exemples, et au lieu d'imiter les gens de bien, vous avez été leur plus grand persécuteur. C'est donc ainsi que vous avez méprisé toutes ces grâces ! c'est donc ainsi que vous avez dissipé tous mes biens, ne vous attachant qu'au service du démon ! Et vous voudriez qu'après cela j'eusse pitié de vous ! Non, non, en voilà assez pour vous condamner sans miséricorde aux ténèbres extérieures.

Mais je veux vous convaincre davantage, dira Dieu. Répondez-moi sur votre vocation. Comment vous êtes-vous acquitté des obligations qui sont attachées à votre état ? Ah ! mes Frères, que cette discussion sera terrible au pécheur qui aura violé ou même négligé les devoirs de sa condition ! Que répondra, par exemple, un juge, un magistrat, lorsque Dieu lui demandera compte de sa vigilance à punir les crimes sans acception de personnes, s'il n'a rien moins fait que cela ; si, s'étant contenté de faire paraître qu'il était revêtu d'une dignité, et prenant le premier pas dans les cérémonies publiques, il a été cause, par sa négligence ou par son avarice, de mille désordres et de mille injustices qui ont régné sous son autorité ?

Que répondra un père de famille qui, au lieu d'instruire ses enfants dans le service de Dieu par ses exhortations et ses bons exemples, leur aura appris les péchés les plus énormes par ses scandales : *Animam pro anima.* (Ex., XXI, 23.)

Ce n'est pas tout, ajoutera Dieu ; il faut me rendre compte

de tous les péchés de pensées, de paroles, d'actions et d'omissions. Et pour les pensées, c'est une vérité que l'impie sera interrogé sur ses pensées : *In cogitationibus enim impii interrogatio erit* (*Sap.*, 1, 9); et non-seulement l'impie, mais encore l'âme juste, figurée sous le nom de Jérusalem, sera visitée, recherchée avec le flambeau de la sagesse divine : *Scrutabor Jerusalem in lucernis*. (*Soph.*, 1, 12.) C'est-à-dire que Dieu recherchera et punira jusqu'au moindre dérèglement qu'il trouvera dans les pensées d'une âme juste. Ah! si cela est, comme nous n'en pouvons douter, que sera-ce donc d'une âme criminelle, dit saint Bernard, qui n'a été remplie que de pensées volontaires d'impiété, de blasphème, de désirs impudiques, de vengeance, etc.?

L'examen qui se fera des paroles coupables ne sera pas moins rigoureux, puisque Notre-Seigneur proteste avec serment qu'il fera rendre compte à son jugement d'une seule parole oiseuse : *Omne verbum otiosum quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicii*. (*MATTH.*, XII, 36.) Et, partant, quel terrible compte n'y rendra-t-on pas de quantité de paroles très-criminelles, comme des juréments, des blasphèmes, etc. ! Que répondrez-vous, pécheurs, au jugement de Dieu, lorsqu'il vous reprochera une infinité de discours déshonnêtes dont vous n'avez fait aucune pénitence? Vous les traitez, ces discours criminels, de bagatelles et de galanteries; et moi je vous dis, avec Notre-Seigneur, que ce sont de très-grands péchés qui feront votre condamnation, comme il est écrit de l'impie : « Ses discours iront jusqu'à Dieu, qui les entendra pour le punir de son iniquité, et les paroles les plus secrètes, dès qu'elles seront criminelles, ne demeureront pas impunies : *Quoniam sermo obscurus in vacuum non ibit.* » (*Sap.*, 1, 11.)

Mais si vous faites, ô mon Dieu, rendre compte au pécheur de ses paroles criminelles, qui doute que vous ne lui en fassiez rendre encore plus rigoureux de ses méchantes actions?

L'Écriture est là-dessus formelle en plusieurs endroits : « Dieu fera rendre compte à son jugement de tous les biens et de tous les maux qu'on aura faits » : *Cuncta quæ fiunt, adducet Deus in iudicium pro omni errato*, dit l'Écclésiaste, *sive bonum, sive malum illud sit.* (Eccl., XII, 14.) Mais ne croyez pas, dit saint Basile, que Dieu juge nos actions en gros sans les examiner en détail ; non, non, dit ce Père, mais il les pèsera dans toutes les circonstances et dans tout ce qui pourra les rendre plus criminelles. Ainsi il ne reprochera pas seulement une impureté au pécheur, mais encore toutes les démarches qu'il a faites pour venir à bout de son dessein détestable ; combien de temps-il a roulé dans son esprit ces pensées infâmes, quelles dépenses il a faites pour les exécuter, et les funestes suites qu'ont eues ses mauvaises actions. Oui, Dieu, pour confondre davantage un pécheur, comptera toutes les peines et toutes les fatigues qu'il aura essayées pour accomplir ses détestables desseins, sans avoir voulu prendre de peine pour accomplir la volonté divine et faire son salut.

Ce n'est pas encore tout ; Dieu demandera compte à une âme d'une infinité de choses qu'elle était obligée de faire, et qu'elle a omises par une négligence criminelle, comme de n'avoir pas assisté les pauvres, etc. Et de plus, on reprochera à ce pécheur les crimes d'autrui auxquels il aura coopéré, et toutes les mauvaises suites qu'ils auront eues ; on reprendra ce maître de ce que cette jeune fille qu'il a débauchée s'est abandonnée ensuite à plusieurs autres, ce qu'elle n'aurait pas fait sans lui : on rappellera à ce cabaretier tous les jurements et tous les blasphèmes qui ont retenti dans sa taverne ; à ce père, à cette mère, les libertés qu'ils ont laissé prendre à leurs enfants, et les suites criminelles qu'a eues leur pernicieuse indulgence ; à cette fille les scandales qu'elle a causés par ses immodesties ; à ces personnes qui tiennent les brelans les désordres qui en ont été la suite, etc.

Sont-ce là tous les chefs sur lesquels, ô mon Dieu, vous interrogerez le pécheur dans votre jugement? Je les interrogerai encore, dit-il, sur leurs bonnes œuvres : *Ego justitias judicabo* (Ps. LXXIV, 3); et si elles manquent de quelques-unes de leurs conditions, je les jugerai défectueuses. Oui, mes Frères, Dieu examinera cette aumône, cette prière, etc. Ah! que les jugements de Dieu sont bien différents des nôtres! Que ses vues sont bien plus perçantes! Souvent il arrive que les actions que nous croyions les meilleures lui paraissent abominables; toutes les œuvres de notre justice sont comme le linge le plus souillé, dit Isaïe (ISA., LXIV, 6), parce qu'elles sont viciées et corrompues par une infinité de défauts que notre amour-propre ne nous permet pas de reconnaître; c'est pourquoi les Saints ont toujours craint, ainsi que Job, leurs meilleures actions; et ils conjuraient incessamment Dieu, avec le Prophète, de ne pas entrer en jugement avec eux. (Ps. CXLII, 2.) « Malheur à la vie la plus sainte, si Dieu la juge sans miséricorde! » disait autrefois saint Augustin. Mais si les justes sont en si grand danger, combien plus seront exposés ceux dont la vie est un continuel tissu de crimes. *Si justus vix salvabitur, impius et peccator, ubi parebunt?* (I PETR., IV, 18.)

Encore si les pécheurs pouvaient alléguer quelque excuse; mais quelle pourrait-elle être? Ils ne pourront ni récuser leur juge, parce qu'il est infiniment juste et véritable, ni leurs témoins, parce que le pécheur s'accusera lui-même, et que la propre conscience, qui nous est durant notre vie un conseiller fidèle qui tâche de nous persuader le bien et de nous retirer du mal, est une partie secrète qui soutient en notre cœur les intérêts de Dieu et de la raison; mais quand nous refusons d'obéir à ses avis, elle devient notre plus cruel ennemi et notre accusateur, parce qu'elle est comme un grand livre dans lequel nos actions sont écrites, et qui sera exposé à nos yeux contre nous-mêmes au jugement que nous serons obligés de subir; ainsi, quand nous

accuserions nos Anges d'injustice ou de vengeance contre nous, nous ne pourrions pas récuser ni rendre invalide la déposition que notre conscience fera, puisqu'elle est une partie de nous-mêmes.

Mais, du moins, si l'âme ne peut récuser ni son juge ni les témoins qui déposeront contre elle, ne pourra-t-elle pas au moins s'excuser sur l'ignorance? — Ignorante, je ne connaissais point la malice; pourquoi donc, ô mon Dieu, ne me pardonneriez-vous point comme à saint Paul? — Mais votre ignorance est criminelle; vous ne manquiez pas de lumières, vous en aviez assez, mais vous ne vouliez pas vous faire instruire par tant de prédicateurs: *Noluit intelligere.* (Ps. xxxv, 4.) C'est une ignorance affectée, et partant punissable.

Mais, Seigneur, je vous prie d'avoir égard à la contrainte et à la nécessité dans laquelle j'étais de ne pouvoir faire autrement. Si j'ai porté un faux témoignage, c'était malgré moi; c'était pour obliger un ami dont la faveur m'était absolument nécessaire; si j'ai dérobé, c'était pour soutenir ma famille. Mais Dieu répondra à cette âme: Ne vous avais-je pas dit qu'il fallait haïr père et mère, et sa propre vie, plutôt que m'offenser? Et combien d'autres, dans la même nécessité que vous, n'ont rien fait de ce que vous avez fait, et n'ont pas laissé de vivre? Vous vous seriez bien gardée de commettre ce crime, si vous eussiez été assurée d'en être reprise par la justice humaine aussitôt que vous l'auriez commis. Pourquoi n'avez-vous pas fait la même chose pour moi? Allez, vous êtes inexcusable, et si vous n'avez pas autre chose à alléguer pour votre défense, vous êtes perdue!

Seigneur, je vous prie du moins de considérer mes bonnes œuvres et la pénitence que j'ai faite de mes péchés. — Cela est juste, dira Notre-Seigneur; ça, prenons toutes vos bonnes œuvres, mettons-les dans un plat de la balance de ma justice, et mettons vos péchés dans l'autre; voyons maintenant qui

l'emportera! — Ah! mon Dieu, je vous conjure de n'en venir point là; j'avoue que mes péchés l'emportent infiniment sur mes bonnes œuvres; et encore, en quel état et de quelle manière ai-je fait ces bonnes œuvres? ce ne sont peut-être que des crimes; mais la pénitence que j'en ai faite ne doit-elle pas effacer le grand nombre de ceux dont je me reconnais coupable? — Quoi! répondra Dieu, osez-vous bien donner le nom de pénitence à quelques cérémonies extérieures de religion que vous avez pratiquées par routine, sans douleur, sans satisfaction, sans amendement? Allez, votre pénitence, étant fausse, ne servira qu'à vous condamner davantage.

— Ah! Seigneur, que du moins votre miséricorde supplée au défaut de ma pénitence! — Ignorez-vous donc que le temps de la miséricorde est passé? J'en ai eu assez pour vous pendant votre vie, mais vous n'avez pas voulu en profiter: il faut donc que vous payiez exactement à ma justice ce que vous devez dans les flammes éternelles, pour y être éternellement brûlée avec les démons.

C'est ainsi, mes Frères, que Dieu traitera un mauvais chrétien à son jugement; et ce terrible arrêt n'aura pas plutôt été prononcé, que l'âme réprouvée se trouvera, d'elle-même et par le poids de ses propres péchés, abîmée et ensevelie comme le mauvais riche dans les flammes éternelles. Ne craignez-vous pas, mes chers Auditeurs, de jouer un jour ce triste personnage? A Dieu ne plaise que ce malheur vous arrive! Vous désirez de moi quelques moyens pour vous en préserver? Les voici en peu de mots.

SECOND POINT.

La crainte et la confiance sont deux moyens que l'Écriture nous prescrit pour nous rendre notre jugement et notre juge favorables. Je commence par la crainte, car c'est par là qu'un chrétien qui veut éviter les rigueurs du jugement doit lui-même commencer; il ne lui suffit pas de croire ce

point de religion d'une manière froide et spéculative ; il ne s'agit pas seulement d'y penser quelquefois, mais il s'agit de nous en intimider nous-mêmes et de nous dire dans le secret de notre cœur : Dieu est mon juge comme celui de tous les hommes ; les rigueurs de son jugement me regardent plus qu'un autre, parce que je l'ai plus grièvement offensé. A cette seule réflexion ont été ébranlés les plus grands saints, les Jérôme, les Hilarion, et plus que cela, saint Paul même, sur qui cette crainte faisait de si fortes impressions qu'il ne pouvait s'empêcher d'en faire part aux fidèles de son temps : « C'est, disait-il, le Seigneur qui me doit juger » : *Qui autem judicat me, Dominus est. (1 Cor., IV, 4.)*

Qui est-ce qui tient ce langage ? est-ce un pécheur endurci dans le crime ? est-ce un esprit faible, capable de s'effrayer légèrement, et qui se veuille exagérer mal à propos les rigueurs de ce jour ? C'est l'Apôtre du Fils de Dieu ressuscité, un homme tout céleste, détaché du monde jusqu'au crucifiement, qui se refuse tous les jours les choses les plus permises, un Saint du premier ordre, qui, après trente-cinq ans de pieuses fatigues, tremble à la seule pensée du jugement.

* Et nous, aveugles que nous sommes, après une vie toute passée dans la tiédeur et peut-être dans le péché, nous aurons la hardiesse de ne pas trembler ! Nous croirons peut-être que Dieu sera trop heureux de nous donner son paradis ! Qu'est-ce donc qui nous rassure ? sont-ce les bonnes actions que nous faisons ? Celles de saint Paul étaient bien plus solides que les nôtres, et cependant il a tremblé ! Tremblons donc dans nos péchés, car il a tremblé dans sa pénitence ; mais que notre crainte soit tempérée par la confiance.

Second moyen que je vous présente, pour éviter la colère de votre juge : pensez qu'il est votre Sauveur, dont la bonté n'a point de bornes. C'est la disposition où Job nous met

encore plus par sa conduite que par ses paroles : Seigneur, disait confidemment à Dieu ce saint homme, vous m'appellerez quand il vous plaira, par la voix de la trompette horrible qui doit ressusciter tous les morts, mes comptes sont en état, je suis prêt à les rendre sans le moindre retard : *Vocabis me, et ego respondebo tibi.* (JOB, XIII, 22.) Ce n'est pas que je m'appuie sur la pureté de ma vie et sur le mérite de mes œuvres; car si vous vouliez me juger selon la rigueur de votre justice, je n'aurais qu'à attendre un juste abandonnement de votre part; mais je m'appuie sur vos bontés infinies pour moi, qui ne sont point bornées et finies par ma création : *Operi manuum tuarum porriges dexteram.* (JOB, XIV, 15 et 16.) Je ne perds point cette confiance, quoique je sache que vous comptez tous mes pas, et que vous considérez les moindres actions de ma vie, parce que j'espère que votre miséricorde oubliera les péchés dont je suis assez puni par le regret de les avoir commis : *Sed parce peccatis meis.* (*Ibid.*) Et cette miséricorde n'est-elle pas un bien auquel nous avons autant de droits que Job? Comme lui, ne reconnaissons-nous pas en notre juge un père et un sauveur? Et si, plus que lui, vous voyez en la mort de ce Dieu rédempteur des sujets de confiance, vos esprits étant nourris, dans la mission, du pain de sa miséricorde et de sa grâce, et bientôt vos âmes étant lavées, dans la confession, au même sang qu'il a versé pour les racheter, et sur la fin de la mission, sanctifiées dans la communion par sa chair adorable, vous serez en état de lui présenter, aux derniers jours, pour vos fautes particulières, le même prix qui a suffi pour la rédemption de tous les péchés du monde. Qu'avons-nous donc à craindre de la colère de notre juge, ayant une si puissante ressource dans sa miséricorde?

Pratiquons fidèlement ces moyens, mes Frères, mais sur toutes choses ayons recours à la pénitence, afin d'être disposés par elle, selon l'excellent avis du Prophète-roi, à

la venue de ce juge terrible ; prévenons-le par les larmes d'une véritable contrition. Mais c'est de bonne heure qu'il nous faut recourir à ces puissants moyens , afin qu'étant présentés devant le trône de Dieu , ce soit devant celui de sa miséricorde et non devant celui de sa justice. Jetons-nous dans le sein de son infinie bonté ; conjurons-le , par les mérites de Notre-Seigneur, de changer ses rigueurs en clémence, et sa juste colère en une source féconde de grâces qui, nous faisant mériter et le pardon de nos péchés, et le droit à un jugement favorable, nous mette en possession de la gloire. *Amen.*

TREIZIÈME SERMON.

DU BON PROPOS.

Vade, et jam amplius noti peccare.

Allez-vous-en, et ne péchez plus à l'avenir. (JOAN., VIII, 11.)

Ce sont les consolantes paroles avec lesquelles Notre-Seigneur renvoie une femme surprise en adultère par les Phariséens, et que ces hommes durs et impitoyables lui avaient amenée, afin qu'il la jugeât et la condamnât à mort selon la rigueur de la loi de Moïse. Ce divin Réparateur, qui était venu premièrement et principalement pour sauver les hommes, et non pas pour les juger, ainsi que le dit saint Jean, sans toucher à la loi toujours respectable, s'abstint de condamner cette femme, et comme il est partout aussi juste, aussi sage, aussi équitable que plein de miséricorde et de douceur pour les pécheurs, en même temps qu'il tire cette pécheresse d'entre les mains de ses violents dénonciateurs, de crainte que cette grâce ne lui devienne funeste, il s'applique à lui en faire faire un bon usage en l'obligeant de renoncer au péché : « Allez-vous-en, et ne péchez plus à l'avenir. » Pour ne pas nous éloigner de la conduite de notre adorable Maître, et n'être pas d'indignes prévaricateurs du ministère qu'il nous a confié, voilà la conduite que nous sommes obligés de tenir en ce saint temps, envers les pécheurs qui s'adressent à nous au tribunal de la Pénit-

tence; en même temps que nous prononçons sur eux une sentence d'absolution, nous devons les avertir de ne se pas borner à la douleur de leurs péchés passés, mais de prendre de fortes résolutions de n'en plus commettre dans la suite de leur vie : « Allez-vous-en, et ne péchez plus à l'avenir » : *Vade, et....*, parce qu'en effet, sans cette troisième partie de la pénitence, il est impossible de plaire à Dieu.

C'est donc sur le bon propos que doit rouler tout ce discours. Je le partagerai en trois points : dans le premier nous en prouverons la nécessité ; dans le second nous en expliquerons la nature et les conditions ; et dans le troisième, nous proposerons les moyens de le rendre efficace. Jetons-nous aux pieds de la sainte Vierge : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Pour vous convaincre, mes Frères, de la nécessité du bon propos, il suffirait de vous faire remarquer que jamais on n'en a douté jusqu'à présent, et qu'il ne s'est trouvé aucun hérétique qui ait avancé que le bon propos n'est pas nécessaire pour se réconcilier avec Dieu. Il s'est trouvé des Novatiens qui ont voulu affaiblir la vertu du sacrement de Pénitence ; les Calvinistes l'ont voulu entièrement ôter du nombre des sacrements ; les Luthériens lui ont voulu retrancher quelques-unes de ses parties essentielles. Il est remarquable qu'aucun de ces hérétiques n'ait osé nier jusqu'à présent que du moins on ne fût obligé de former une sincère résolution de changer de vie, lorsqu'on veut se rendre digne de la miséricorde de Dieu, et ils ont tous reconnu cette vérité avec nous. S'il s'est rencontré néanmoins quelqu'un pour la rejeter, ce n'a pu être que de ces impies ou de ces athées qui ne l'ont niée qu'après avoir tâché de se persuader, avec certains philosophes païens, que Dieu se met trop peu en peine de ses crimes pour les punir ou pour les pardonner.

Mais tous ceux qui ont reconnu en Dieu la justice et la miséricorde, la justice pour punir les péchés dont on ne fait point de pénitence, et la miséricorde pour les pardonner à ceux qui s'en repentent sincèrement, tous ont reconnu aussi la nécessité de ce bon propos, puisqu'ils n'ont pu s'empêcher de la voir clairement et solidement établie dans l'Écriture de l'Ancien et du Nouveau Testament, et confirmée par les solides raisonnements des Pères.

Il est vrai, ô mon Dieu, que vous nous promettez miséricorde par vos Prophètes ; il est vrai, ô adorable Sauveur de nos âmes, que vous nous présentez dans votre Évangile le pardon de nos péchés, quelque grands qu'ils puissent être en nombre et en malice ; il est vrai que vos saints Apôtres nous invitent à la pénitence, avec assurance que vous nous pardonneriez tous nos crimes ; mais c'est toujours à cette condition que nous concevrons une sincère douleur, une ferme et forte résolution de n'y plus retomber, menaçant d'une infaillible condamnation aux flammes éternelles ceux qui n'auront pas ce ferme propos de ne plus pécher.

C'est ainsi que Dieu a parlé par le prophète Ézéchiël, quand il a dit : qu'il veut absolument que pour faire une bonne et véritable pénitence, nous jetions bien loin de nous nos iniquités, que nous nous en séparions entièrement, et que nous nous fassions un cœur nouveau : *Projicite a vobis omnes prævaricationes vestras, in quibus prævaricati estis, et facite vobis cor novum.* (EZÉCH., XVIII, 31.) Mais qu'est-ce que jeter bien loin de soi ses iniquités ? qu'est-ce que retourner à Dieu de tout son cœur, et se faire un cœur nouveau, sinon, disent les interprètes, être tellement pénétré d'une vive douleur de ses péchés, qu'on soit en même temps fortement résolu de ne les plus commettre à l'avenir ? Car celui qui manque de cette résolution a le cœur partagé entre Dieu et le péché. Il semble en donner une partie à Dieu par la fausse douleur qu'il témoigne avoir de ses péchés passés, mais il en

donne une autre au démon par le secret attachement qu'il conserve pour ces mêmes péchés, dont il n'est pas résolu de se corriger. « Malheur, dit le Saint-Esprit, à ces cœurs doubles ! » (*Eccl.*, II, 14.) Et pourquoi ? dit saint Augustin. Parce qu'ils voudraient bien se partager entre Dieu et le démon ; ils paraissent disposés à se donner à Dieu d'un côté, en détestant leurs péchés, mais ils se donnent de l'autre au démon, en conservant toujours une secrète mais véritable volonté d'y retourner : *Partem facit Deo, partem facit diabolo*. Mais Dieu, qui hait infiniment cet injuste partage, abandonne au démon ce cœur pervers, et le démon le possède entièrement : *Iratus Deus totum relinquit, et totum possidet diabolus*. Et qu'arrive-t-il de là, sinon que ces pécheurs qui manquent de bon propos n'auront point de part aux miséricordes de Dieu, et qu'ils seront traités selon les méchantes dispositions de leur cœur ?

Pourtant ces pécheurs gémissent, ils versent des torrents de larmes ; ils paraissent tout saisis de frayeur. Je l'avoue ; mais ils ne laissent pas, au jugement de Dieu, de passer pour des menteurs et pour des fourbes : *Non est ad me reversa prevaricatrix soror ejus Juda in toto corde suo, sed in mendacio, ait Dominus* (JER., III, 10), par la raison qu'ils ont toujours le cœur attaché au crime, semblables en cela à Antiochus et à Esaü, qui, malgré leurs larmes feintes et leurs belles protestations, furent traités par la justice de Dieu comme des scélérats indignes de grâce et de miséricorde, parce qu'ils n'étaient point aux yeux de Dieu ce qu'ils paraissaient être aux yeux des hommes, étant vides de cette ferme résolution que Dieu demande d'un cœur vraiment contrit, comme une condition absolument nécessaire à une véritable pénitence.

Mais si Dieu demandait ce bon propos dans la loi ancienne, comme une disposition indispensable à la pénitence, il ne le demande pas moins dans la nouvelle, parce que sans cette entière et ferme résolution de ne plus pécher à l'avenir le

sacrement de Pénitence serait un véritable sacrilège. Eh ! comprenez bien ceci, pécheurs, qu'il est impossible d'être justifiés dans la loi de grâce où nous avons le bonheur de vivre, sans recevoir dignement le sacrement de Pénitence, soit en effet, soit en désir ; or il est impossible de le recevoir en effet ou en désir sans avoir un vrai et sincère regret de ses péchés, accompagné d'une forte résolution de n'y plus retomber. Car quand les saints Conciles de Florence et de Trente nous définissent quelle doit être la condition nécessaire pour qu'on soit justifié dans le sacrement de Pénitence, ils nous la représentent sous deux faces ou deux formes qui lui sont comme essentielles et nécessaires ; par l'une, elle regarde les péchés passés pour les détester, et par l'autre les péchés de l'avenir pour les éviter.

Cette contrition ainsi expliquée, dit le saint Concile de Trente, a été nécessaire de tout temps pour obtenir le pardon de ses péchés, et si l'une de ces deux choses manque à la pénitence, elle est nulle et est un sacrilège dans la loi nouvelle, étant opposée à celle que Dieu nous présente dans l'Écriture et la tradition, contraire à celle dont les Saints nous ont laissé l'exemple et le modèle dans tous les différents temps de l'ancienne et de la nouvelle alliance. (Sess. XIV, c. iv.)

Et les docteurs ont été si persuadés de la nullité des pénitences qui ne sont pas soutenues par une ferme résolution de ne plus offenser Dieu, quoiqu'on y paraisse pénétré de douleur et arrosé de larmes, qu'ils ont tous dit que les pénitents qui n'ont pas ce bon propos, loin d'être de vrais pénitents sincèrement humiliés devant Dieu, sont des pécheurs orgueilleux qui l'insultent avec toute l'insolence possible : *Irrisor est et non pœnitens, qui adhuc agit cujus illum pœnitet.*

Et ne croyez pas, mes Frères, que ces expressions des Saints soient outrées ; elles sont bien véritables et bien naturelles. Car ne serait-ce pas se moquer d'un maître qu'on

aurait offensé que de lui demander pardon , et lui dire en même temps qu'on est résolu de l'offenser encore ? Il est inouï qu'un serviteur ait jamais insulté son maître de cette manière ; et si quelque serviteur rebelle a conservé quelque mauvais dessein contre son maître , il le lui a toujours tenu caché , persuadé que demander pardon à son maître qu'on a offensé , et lui faire connaître en même temps qu'on n'est pas résolu de ne le plus offenser , c'est l'insulter plus outrageusement par cette humiliation que par les propres fautes qu'on aurait commises contrè lui.

Pécheur , vous ne pouvez pas douter , à moins que vous ne soyez un impie ou un athée , que Dieu ne connaisse à fond et ne pénétre toutes les dispositions de votre cœur. Quand donc , à la vue de vos péchés , vous semblez vous humilier en sa présence , mais sans une ferme résolution de n'y plus retomber , vous paraissez à ses yeux divins ce que vous êtes ; vous êtes à son égard un mauvais serviteur qui lui dites : Il est vrai , Seigneur , que je vous ai offensé ; j'ai tort , et je m'en repens ; mais bien loin de vous promettre de n'y point retourner , si je le fais de bouche , mon cœur dit tout autrement , comme vous le pouvez aisément voir. C'est donc ainsi que vous vous moquez de votre Dieu ! *Irrisor est et non pœnitens.*

Ah ! sachez , dit l'apôtre saint Paul , que ce ne sera pas impunément que vous vous serez moqué de votre Dieu , car vous ne moissonnez que ce que vous aurez semé ; vous n'avez semé dans votre cœur que la corruption d'une pénitence morte , vous en moissonnez la malédiction.

Souvenons-nous , mes Frères , qu'il était défendu dans la loi d'immoler des victimes qui ne fussent pleines de vie et de santé ; Dieu avait en horreur tout autre sacrifice , et il punissait terriblement ceux qui avaient la témérité d'enfreindre son ordre , pour nous apprendre que Dieu demande de nous le sacrifice d'un cœur contrit et humilié , et que pour apaiser sa colère notre contrition doit être pleine de vie. Or une

contrition sans bon propos est une contrition morte et sans vie ; sans bon propos, notre cœur n'est que faussement contrit.

Ne soyons donc pas assez injustes pour sacrifier à Dieu un cœur à demi contrit et qui ne serait pas résolu de se corriger ; car nous irriterions effroyablement sa colère ; il nous abandonnerait à l'endurcissement du cœur, à l'impénitence finale et à la damnation éternelle. Pour éviter ces terribles malheurs, ne nous contentons pas d'examiner notre conscience et de détester nos péchés ; ajoutons-y la résolution de n'y plus retomber ; disons avec le Prophète : « J'ai juré, j'ai résolu de garder toutes vos saintes ordonnances. » (*Ps. cxviii, 106.*) Mais quelle est la nature du bon propos dont vous venez de voir la nécessité, et quelles en sont les conditions ? C'est ce que nous allons expliquer dans le second point.

SECOND POINT.

Saint Augustin, nous racontant dans le huitième chapitre du livre huitième de ses *Confessions* les difficultés qu'il eut de se convertir à Dieu, nous marque bien clairement la nature et les conditions du bon propos, quand il dit que tout le secret d'aller et d'arriver à Dieu par le moyen d'une sincère conversion consiste à le vouloir pleinement et fortement, et non pas à traîner une volonté languissante et blessée, qui s'élève d'un côté, qui s'abaisse de l'autre, et qui est toujours divisée en elle-même : *Nihil erat aliud quam velle ire, sed velle fortiter et integre, non semisauciam hac atque hac versare et jactare voluntatem.* Il est aisé de reconnaître dans les paroles de ce grand docteur que le bon propos n'est autre chose qu'une volonté et une résolution forte, sincère et entière de quitter le péché et de vaincre tous les obstacles qui nous empêchent de nous convertir parfaitement à Dieu : voilà les deux conditions qui entrent nécessairement dans le bon propos ; je les explique en peu de mots. Je dis que le bon propos est

une forte résolution et une ferme volonté de ne plus offenser Dieu, du moins mortellement, avec le secours de la grâce. J'explique cette définition. C'est un bon propos, une ferme résolution, et non pas un simple désir ou un faible *je voudrais ne plus offenser Dieu*, ce que l'Écriture appelle un désir de paresseux qui veut et ne veut pas ; il voudrait bien être à Dieu, pourvu qu'il lui fût aussi permis d'être au démon, en conservant ses passions criminelles ; ou bien, il voudrait être à Dieu sans aucun partage, pourvu qu'il ne lui en coûtât ni peines ni violences. Mais comme il faut être à Dieu sans partage, puisque personne ne peut servir deux maîtres, et comme on ne peut être à Dieu sans qu'il en coûte beaucoup de violences et de mortifications pour n'être plus au monde et au démon, il aime mieux s'en tenir au démon que d'aller à Dieu à ce prix-là. Ah ! lâches, qui vous contentez de ces faibles désirs, qui infailliblement vous tueront, selon une belle expression de l'Écriture, puisque ne concevant aucune forte et efficace volonté de vous convertir, vous croupissez toujours dans vos anciens désordres, ainsi que les animaux indolents et stupides qui n'ont point le courage de se relever de leur ordure : *Jumenta in stercore* (JOEL, I, 17), vous vous perdez infailliblement.

Et pour mieux faire comprendre ce que c'est que cette volonté forte et efficace de se convertir parfaitement à Dieu, dans laquelle consiste le bon propos, servons-nous d'une parabole de l'Évangile. Figurez-vous deux personnes qui sauraient que dans un certain champ il y a un trésor caché, et que l'une et l'autre ont des vues sur le champ afin de posséder ce trésor ; mais avec cette différence qu'une des deux n'en veut donner qu'une certaine somme et rien davantage, au lieu que l'autre est résolue de donner tout ce qu'on lui demandera, et même tout son bien, s'estimant trop heureuse de faire cette acquisition au prix de tout ce qu'elle possède : qui doute que la première, qui semble désirer ardemment

cette terre, ne veut pas néanmoins l'acheter, et qu'il n'y a que la dernière qui ait ce désir et cette volonté efficace?

Voilà, mes Frères, une véritable figure de la forte et sincère volonté que vous avez de vous convertir parfaitement à Dieu. La foi vous a-t-elle enfin découvert que la véritable pénitence est un champ où le trésor de l'éternité est caché? Que Dieu vous demande tout ce qui lui plaira pour l'obtenir de lui, vous le lui donnerez. Faut-il, pour faire une véritable pénitence, jeûner, faire des mortifications, prier, donner l'aumône, réparer les scandales, faire ces restitutions? Si vous êtes pénétrés d'un véritable esprit de pénitence, vous ferez, avec le secours de la grâce, toutes ces choses, et encore plus, s'il est nécessaire.

— Mais ces choses me paraissent trop difficiles : il m'est impossible de m'éloigner de ces occasions, et je ne saurais me résoudre à cette réconciliation. Quel moyen de renoncer à ces compagnies? — Allez, mon cher Frère, vous n'avez qu'une demi-volonté, une volonté inefficace de vous convertir; vous voudriez bien être guéri, dites-vous; mais parce que la médecine vous paraît trop amère, vous ne pouvez vous résoudre à l'avalier; vous n'avez donc qu'un désir imparfait et une faible volonté de la guérison, car qui veut efficacement la fin veut aussi les moyens, quoi qu'ils lui coûtent; et en vain témoignerez-vous du désir de faire pénitence, je ne regarderai vos désirs que comme des désirs de paresseux qui veut et ne veut pas, désirs qui ne font que vous tuer, c'est-à-dire vous damner davantage, à cause de l'abus que vous faites des grâces de Dieu : *Desideria occidunt pigrum*. (*Prov.*, XXI, 25.) Ah! qu'il y a de pécheurs en enfer qui ont eu autrefois ces désirs imparfaits, et qui n'en sont pas moins damnés pour n'avoir jamais voulu se faire les violences nécessaires pour les exécuter!

On les compare à ces portraits en relief, sur une colonne, qui ont toujours un pied en l'air sans néanmoins sortir de leur

place, parce qu'ils sont attachés avec un gros clou. Ainsi ces pécheurs, à les entendre, sont toujours prêts à sortir de leurs péchés et ne désireraient rien tant que d'être délivrés de leur esclavage, et cependant ils n'en sortent jamais, parce qu'ils sont attachés par le clou d'une mauvaise habitude à laquelle ils ne veulent pas renoncer; ils sont possédés d'une passion criminelle qu'ils ne veulent pas combattre autant qu'il faudrait. Je les compare, après le prophète Isaïe, à des femmes qui souffrent les douleurs de l'enfantement, mais qui n'ont pas assez de force pour mettre leur enfant au monde : *Venerunt filii usque ad partum, et non est virtus pariendi.* (ISA., XXXVII, 3.) Cela veut dire, pécheurs, que, peut-être agités par les remords de votre conscience, vous souffrez de grandes peines et de grandes inquiétudes qui vous font former quelques désirs imparfaits de sortir de votre pernicieux état; vous paraissez même sur le point d'enfanter l'esprit du salut, pour parler avec le même Prophète; mais tous ces bons désirs sont aussitôt avortés, par la raison, dit saint Augustin, que vous n'avez pas une forte volonté de vous convertir à Dieu. Vous dites : Je voudrais bien me donner à Dieu, mais vous ne dites pas : Je le veux, à quelque prix que ce soit, et cela sera, avec le secours de la grâce, quoi qu'il m'en coûte, parce que, dès à présent et sans différer davantage, je restitue cet objet ou je renonce à cette haine, etc. Mais que vous arrivera-t-il, n'ayant pas cette forte volonté? Quelque chose de bien plus terrible qu'à ces pauvres femmes qui ne peuvent mettre leur enfant au monde. Il n'en coûte à celles-ci que la vie du corps; mais à vous, mes chers Frères, il en coûtera la mort éternelle, une damnation inévitable, tandis que vous n'aurez que ces faibles désirs : *Desideria occidunt pigrum.* (Prov., XI, 25.) Ces bons désirs conçus, mais en même temps avortés par vos rechutes, vous deviendront la matière d'une plus terrible condamnation.

Si le bon propos, pour être véritable, doit être fort et

efficace, de la manière que je viens de dire, il doit aussi être entier et universel : *Velle plenè*, et cela en deux manières : 1° par rapport à tous les péchés, du moins mortels; 2° par rapport à tout le temps de notre vie, c'est-à-dire que, pour parler plus clairement, nous devons être fortement résolu à ne jamais commettre aucun péché mortel; car en vain diriez-vous, mon cher Auditeur : Je ne veux plus m'enivrer, mais pour me résoudre à ne plus commettre d'impuretés, c'est ce qui me paraît impossible. Je veux bien ne prendre aucune liberté criminelle avec cette personne; mais pour m'engager à ne la pas voir, à ne plus fréquenter ce cabaret, c'est à quoi je ne puis me résoudre. Je veux bien quitter cette occasion où je m'enivre, je vois bien les mauvaises suites de cette sensuelle passion; mais pour me réconcilier avec cette personne dont vous me parlez, c'est ce que je ne puis faire; il m'est impossible d'oublier ou de pardonner cette injure, etc. Allez, pécheurs qui parlez ainsi, vous n'avez pas de bon propos, et votre confession est un vrai sacrilège, par la raison que lorsqu'on a quelque attache criminelle à un péché, quoiqu'on eût tous les autres en horreur, il est impossible qu'on soit véritablement pénitent, selon cette parole de saint Jacques : « Quiconque ayant gardé toute la loi la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée » (JACQ., II, 10), parce qu'enfin Dieu est autant digne de respect et d'obéissance dans un point de la loi que dans les autres, parce que tout ce qu'il ordonne est infiniment juste et sage; et, par conséquent, manquer de bon propos pour un seul péché mortel, c'est comme si on n'en avait point pour tous les autres.

Je dis, en second lieu, que non-seulement vous devez étendre votre résolution sur tous les péchés au moins mortels, mais encore sur toutes les parties et sur tous les moments de votre vie, entrant dans les sentiments du Prophète-roi, qui disait : « Quand je vivrais une éternité, je suis résolu

de garder éternellement, ô mon Dieu! votre divine loi » : *Inclinavi cor meum ad faciendas justificationes tuas in æternum.* (Ps. cxviii, 112.) Ce saint roi, vrai et parfait modèle de tous les pénitents, ne donne point d'autres bornes à sa bonne résolution que l'éternité; c'est aussi l'état où il faut vous trouver, si vous êtes véritablement pénitents. Vous devez être résolu à garder inviolablement et à jamais vos promesses, sans que les changements ou les vicissitudes de cette vie soient capables de vous faire changer.

Quoi! me direz-vous, m'engager à ne jurer jamais, quitter pour toujours les compagnies de débauches, jurer un éternel divorce avec les plaisirs et les voluptés criminelles : *In æternum.* Ah! cela m'épouvante, cela me paraît impossible! Oui, mes chers Frères, Dieu veut que vous soyez dans cette résolution, et, sans elle, jamais il ne vous pardonnera vos péchés. Mais il est faux que vous ne puissiez former cette résolution, puisque tous ceux qui se sont véritablement convertis à Dieu, et dont le nombre est très-grand, l'ont formée très-réellement, et l'ont fidèlement exécutée; rien ne peut vous empêcher de l'exécuter comme eux.

Je dis bien davantage. Pour avoir le bon propos, il ne suffit pas d'entrer dans cette résolution générale de ne plus jamais commettre de péchés mortels, on est même obligé d'être fortement et sincèrement déterminé et résolu d'en quitter toutes les occasions dangereuses et prochaines. Comme, par exemple, la liaison avec cette personne de différent sexe est cause de plusieurs péchés, il ne suffit pas de vouloir n'y plus tomber, il faut être encore bien résolu à ne fréquenter plus cette personne, et ainsi des autres occasions dont nous espérons vous faire un discours entier. Une pareille résolution vous effraye; elle effrayait aussi saint Augustin, et le modèle des vrais pénitents avoue, dans le livre de ses *Confessions*, qu'étant sur le point de se convertir parfaitement à Dieu, ce parti qu'il fallait prendre de renoncer en-

tièrement à ses anciens désordres et d'en quitter toutes les occasions l'épouvantait extraordinairement ; mais ayant reconnu qu'il n'y avait point d'autre parti à prendre s'il voulait se convertir parfaitement à Dieu, et ayant d'ailleurs remarqué qu'il ne lui serait pas plus impossible avec le secours de la grâce de l'exécuter qu'à une infinité de personnes de l'un et l'autre sexe qu'il voyait vivre dans une entière observation de la loi de Dieu, il forma généreusement cette bonne résolution et l'exécuta fidèlement.

Faites comme lui, et vous serez comme lui parfaitement changés, parce que Dieu vous fera la grâce de surmonter tous les obstacles que vous trouverez dans votre changement ; et, heureusement délivrés de l'esclavage du démon, vous goûterez les douceurs et la paix promises aux enfants de Dieu. Mais pour vous aider à former cette généreuse résolution et la rendre efficace, écoutez et pratiquez les moyens que je vais vous marquer.

TROISIÈME POINT.

Comme le bon propos dont nous parlons consiste dans une constante et ferme résolution de ne plus offenser Dieu mortellement et d'obéir toujours à ses saintes lois ; comme d'ailleurs c'est Dieu seul qui nous peut donner cette bonne volonté, c'est lui qui prépare la volonté, c'est lui qui opère en nous le vouloir et le faire : *Deus est enim qui operatur in vobis et velle, et perficere.* (Philipp., II, 13.) Le premier moyen d'obtenir de la divine bonté la grâce d'un bon propos et d'une résolution assez forte pour nous justifier dans le sacrement de Pénitence, est de nous adresser à lui par des prières humbles, ferventes, persévérantes, surtout lorsqu'on est sur le point de se confesser. Il faut alors lui dire avec beaucoup de confiance : Je sais, mon Dieu, que je ne puis pas avoir la moindre bonne pensée, ni encore moins former une bonne résolution de me convertir à vous sans le secours de votre grâce ; je

vous la demande, Seigneur, cette grâce qui m'est si nécessaire pour me déterminer à vous servir tout de bon. C'est à présent, mon Dieu, plus que jamais, que j'ai besoin de cette bonne volonté, parce qu'il s'agit de renoncer au parti du démon pour m'attacher au vôtre ; c'est pourquoi je vous conjure, par les mérites de Notre Seigneur Jésus-Christ et par les intercessions de sa très-sainte Mère, de m'accorder cette bonne volonté. Soyez sûr, mon cher ami, que si vous demandez ainsi à Dieu cette bonne volonté, il ne vous la refusera pas.

Mais comme je veux que vous coopériez avec sa grâce, il faut aussi, pour second moyen, beaucoup prendre sur vous, vous exciter vous-même à former ce bon propos, de telle sorte qu'il ne se fasse pas seulement de paroles, ou dans l'imagination, ou tout au plus dans l'esprit, ou en la surface du cœur; il faut, mes Frères, qu'il soit dans le fond de l'âme, et qu'il y soit bien enraciné; il faut donc, pour cela, le bien fonder sur les péchés auxquels vous avez le plus d'attaché, et vous bien demander à vous-mêmes : Est-ce tout de bon que je veux renoncer entièrement au péché, à cette conversation dangereuse, à la compagnie de cette créature, à cette injustice qui a fait ma fortune? Est-ce tout de bon, encore un coup, que j'y veux renoncer entièrement?

Si votre conscience vous rend témoignage et vous tranquillise, à la bonne heure! mais si vous connaissez que votre cœur a de la peine à se déterminer sur ce sujet, que vous avez de la peine à dire : Oui, et pour toujours; que vous cherchez à différer, parce que vous voyez votre indécision; dites-vous que la chose est bien plus difficile qu'on ne pense. Pour lors, jeûnez et priez jusqu'à ce que vous vous trouviez dans des résolutions plus fermes et plus assurées, et que votre cœur vous rende un parfait témoignage qu'il est entièrement résolu à quitter le péché à l'avenir, à en fuir les occasions et à prendre tous les moyens nécessaires pour se

corriger, nonobstant toutes les peines et toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer. Je suis persuadé que quiconque en use autrement, ou se trompe, ou est en grand danger de se tromper. Mais quand un pénitent s'est fortement résolu à surmonter toutes les difficultés qui se rencontrent dans le service de Dieu, et qu'il a pris par avance des mesures pour cela ; quand, par exemple, on s'est résolu à perdre plutôt ses gages qu'à demeurer dans une maison qui est une dangereuse occasion d'offenser Dieu, à perdre la protection d'un faux ami plutôt qu'à rien faire, au préjudice de notre salut, de ce qu'il désire de nous, on est alors comme un homme préparé au combat, qui sait que son ennemi est armé, qui connaît ses forces et sa valeur, et qui a pris la résolution de vaincre ou de mourir.

Maintenant, ce pécheur qui n'a point de ferme propos de changer de vie et de se convertir parfaitement à Dieu paraît, à la vérité, avoir grande envie de se battre contre les ennemis de son salut, seulement quand il ne voit personne, ou qu'il croit se tirer aisément du combat ; mais au moment même où il se croit bien fort, l'ennemi se présente, et, sans engager aucune lutte, il se rend aussitôt à lui, et fait tout ce qu'il souhaite. C'est ce que le Roi-prophète nous a enseigné sous la figure des enfants d'Éphrem : *Intendentes et mittentes arcum, conversi sunt in die belli.* (Ps. LXXVII, 9.) Le nombre de ces faux pénitents qui n'ont qu'un bon propos chimérique est plus grand qu'on ne se l'imagine ; et cependant, rien de plus important que de se tromper dans une affaire de cette conséquence.

Et pour ne pas vous laisser surprendre, souvenez-vous, mes Frères, de ce que nous avons déjà dit et qu'on ne saurait trop répéter, premièrement, que lorsqu'on ne quitte pas les occasions prochaines du péché, telles que sont les cabarets et les compagnies de débauche pour les ivrognes, les conversations dangereuses entre personnes de différent sexe

pour les impudiques, les procès pour les chicaneurs, les jeux pour les emportés, il est moralement impossible qu'on ait jamais une véritable résolution de changer de vie; secondement, que tous ceux qui, ayant été dans la haine, ou ayant eu quelques querelles, refusent, tant qu'ils peuvent, de rencontrer, ou de saluer, ou d'entretenir les personnes avec lesquelles ils ont eu ces différends, manquent d'un véritable propos nécessaire à la pénitence; troisièmement, que ceux qui, étant obligés de restituer, le pouvant faire, ne le font pas, manquent aussi de ce bon propos. Il en est de même de ceux qui, étant sujets depuis longtemps à de mauvaises habitudes, n'ont jamais fait aucun effort raisonnable pour s'en corriger, et une marque infailible qu'ils n'ont jamais fait ces efforts, c'est qu'ils ne se sont pas corrigés, parce que, s'ils les avaient faits, ils ne seraient plus les mêmes.

Qu'il est donc important de se bien examiner sur toutes ces règles! Mais aussi il faut prendre garde qu'en voulant éviter un écueil, on ne tombe dans un autre également dangereux, c'est-à-dire qu'en désirant donner au bon propos toute la solidité et toute la fermeté qui lui est nécessaire, on ne tombe dans le découragement par la pensée du détail de toutes les peines qu'il faut essayer et de tous les monstres qu'on aura à combattre. Il est vrai, mon cher Auditeur, que si vous ne regardez que vous-même, et que vous ne mesuriez votre résolution qu'à votre propre force, jamais vous ne vous convertirez, cela est de foi. Vous devez donc beaucoup vous défier de vous-même; mais en même temps, armez-vous d'une sainte confiance en Dieu, qui soit fondée sur son infinie bonté. L'apôtre saint Paul nous assure que Dieu ne permettra jamais que vous soyez tenté au-dessus de vos forces; il vous promet au contraire de vous faire remporter de grands avantages dans vos tentations : *Fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum, ut possitis sustinere.* (1 Cor., x, 13.)

Pour quatrième moyen, souvenez-vous, dit saint Augustin, que rien n'empêche plus l'homme de pécher que la pensée de la mort prochaine. « Souvenez-vous, dit le Saint-Esprit, dans toutes vos actions, de votre dernière fin, et vous ne pêcherez jamais. » *In omnibus operibus tuis, memorare novissima tua, et in æternum non peccabis. (Eccli., VII, 40.)*

Enfin, mes Frères, réitérez souvent, et particulièrement le matin, cette résolution de plutôt perdre la vie que d'offenser Dieu mortellement, surtout d'éviter les péchés auxquels vous êtes plus sujets. Chacun pour l'ordinaire a son vice particulier, et il est rare de trouver des personnes adonnées à toutes sortes de péchés. Il faut donc que chacun fasse réflexion sur soi-même, pour reconnaître en quel péché il tombe le plus souvent, afin qu'ensuite il prenne un soin particulier de se corriger de ce péché-là.

Je ne dis pas qu'on ne doive être résolu à se corriger de tous les autres vices ; car, souvenez-vous toujours qu'il est écrit que qui pèche en un seul article se rend coupable de tous les autres ; souvenez-vous qu'il suffirait, pour n'avoir point de bon propos, de n'être point résolu à se corriger d'un seul péché mortel. Mais je dis que bien que l'on soit obligé de renoncer à tous les vices, il faut particulièrement s'attacher à combattre et à déraciner le péché dominant, parce que, celui-là étant une fois détruit, il est aisé de se corriger des autres. Nous avons, disent les Pères et les Mères de la vie chrétienne, une excellente figure dans l'ordre que le roi de Syrie donna aux généraux de son armée de ne combattre contre qui que ce fût, sinon contre le roi d'Israël : *Non pugnabitis contra minorem et majorem quempiam, nisi contra regem Israël solum (III Reg., XXII, 31)*, étant persuadé que s'il le mettait hors de combat, la victoire lui serait infaillible. Ce qui nous apprend, disent les interprètes, que si une fois nous nous rendons victorieux du vice qui nous domine, par exemple, si notre péché d'habitude, notre péché mignon est

ou le jurement, ou l'ivrognerie, ou l'impureté, et que nous sachions nous en défaire, nous aurons bientôt remporté une victoire complète. Attachez-vous particulièrement à combattre vos vices, à former tous les jours une forte résolution de vous corriger, et à en prendre les moyens efficaces, vous en viendrez à bout en peu de temps, et il vous sera aisé de vous convertir parfaitement à Dieu.

Fasse le ciel que vous entriez sans délai dans cette sincère résolution, et que vous l'exécutiez dans la première occasion ! C'est-à-dire que, vous défiant beaucoup de vous-mêmes et mettant toute votre confiance en Dieu, vous fortifiant par la prière et les bonnes œuvres, évitant incessamment les occasions prochaines du péché, vous servant des moyens que vous prescriront vos confesseurs, vous travailliez courageusement et sans délai à changer de vie ! Soyez persuadés que si vous entrez dans ces dispositions, Dieu qui vous invite à la pénitence ne manquera pas de vous la faire pratiquer d'une manière également glorieuse à sa divine majesté, et profitable à votre âme. Il est si bon, notre Dieu, et vous donnera, si vous mettez votre confiance en lui, tant de grâces, que ce que vous croyez impossible vous deviendra très-facile.

C'est ce qu'il a fait à une infinité de pécheurs qui se sont donnés à lui par une véritable conversion ; et pourquoi vous refuserait-il les mêmes grâces, lui qui proteste avec serment qu'il « ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il ne demande que sa conversion, afin qu'il vive » ?

Commencez donc tout de bon à vous consacrer à lui dans les sentiments d'un cœur vraiment contrit, et soyez assurés qu'il ne vous abandonnera pas, mais plutôt qu'il vous fera exécuter vos bonnes résolutions, et que vous ayant fait la grâce de continuer à vivre après votre conversion dans sa crainte et son amour, Jésus-Christ vous récompensera dans le ciel. *Amen.*

QUATORZIÈME SERMON.

MORT DES PÉCHEURS.

Mors peccatorum pessima.

La mort des pécheurs est très-funeste. (*Ps. xxxiii, 22.*)

Quel est le chrétien qui ne frémissé à la seule pensée d'une mauvaise mort? Et quelque abandonné qu'il soit au péché, s'il n'a pas entièrement perdu la foi, ne serait-il pas saisi des dernières frayeurs, si un prophète lui annonçait de la part de Dieu qu'il doit mourir en réprouvé? Cependant, Chrétiens, ce n'est point ici un prophète qui parle, c'est un Dieu qui vous assure sans distinction que la mort de ceux qui vivent dans le péché, qui y continuent jusqu'à leur dernière heure, sera très-mauvaise : *Mors peccatorum pessima.* Où est donc votre foi, mon cher Auditeur? où est votre religion, si, dès à présent, vous ne prenez le parti de quitter, à quelque prix que ce soit, les habitudes criminelles dans lesquelles peut-être vous vivez depuis si longtemps, et dans lesquelles vous ne sauriez continuer, sans vous exposer à un danger certain de mourir d'une mort malheureuse? Mais comme toutes les vérités de notre religion ne font sur nos esprits que de faibles impressions si nous n'y apportons beaucoup d'attention, nous donnerons toute l'étendue possible aux paroles de notre texte. Ou le pécheur

meurt dans la connaissance de son malheur, et pour lors il meurt dans une espèce de désespoir, ce qui est très-ordinaire; ou il meurt sans presque se connaître soi-même, et alors il meurt dans une horrible insensibilité. Or, dans ces deux funestes états, il n'est que trop vrai de dire que la mort est très-malheureuse et très-funeste : *Mors peccatorum pessima.*

Voyons donc un pécheur qui ouvre les yeux à la mort, mais trop tard. Trois sortes de bourreaux le tourmentent en même temps : le présent, l'avenir et le passé. Le présent le remplit de terribles amertumes, c'est le sujet de mon premier point. L'avenir lui donne des frayeurs désespérantes, c'est ce qui fera le sujet du second. Le passé lui cause des regrets mortels, c'est ce qui fera le sujet de mon troisième point, auquel, si le temps me le permet, j'ajouterai quelques moyens propres à détourner les disgrâces d'une mauvaise mort. Commençons par le recours au Saint-Esprit et à l'intercession de Marie : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Trois choses qui ont fait toutes les délices du pécheur pendant sa vie feront à la mort toute sa douleur et son tourment. Il a contracté, pendant sa vie criminelle, des alliances et des amitiés sans rapport à son salut, et ce seront ces alliances mêmes et ces amitiés qui lui causeront les dernières amertumes. Il s'est appliqué, selon son état, à amasser ce que l'on appelle des biens de la terre, sans penser beaucoup aux biens du ciel, et ce sera la vue de ces biens périssables qui le remplira de chagrin. Enfin, il n'a eu quasi jamais soin que de son corps et presque point du tout de son âme, et ce sera l'état où se trouvera son misérable corps qui commencera à le plonger dans la plus affreuse de toutes les désolations : *Ad supremum desolabuntur.* (*Sap., iv., 19.*) Appliquez-vous à ces circonstances, et vous

allez voir que le pécheur agonisant éprouve à son dernier jour la vérité de ce que dit le Saint-Esprit, qu'une mauvaise heure est capable d'effacer d'une âme les idées des plaisirs les plus sensibles : *Malitia horæ oblivionem facit luxuriæ magnæ.* (*Eccli.*, XI, 29.)

Le moment vient donc enfin où il faut mourir. Tout en fait sentir au pécheur l'indubitable nécessité; les médecins donnent cette triste nouvelle qu'il est impossible qu'il en revienne, et cette décision n'est que l'écho de l'arrêt de Dieu lui-même, qui dit pour lors à ce pécheur ces paroles de Jérémie : « C'est en vain que tu cherches des remèdes à ton mal, c'est fait de ta vie. » (*JER.*, XLVI, 11.) Les faux amis commencent à lâcher des paroles par lesquelles ils font semblant de le regretter, et la tristesse peinte sur le visage de ses proches qui l'environnent lui fait connaître qu'enfin voilà le moment qui s'approche dans lequel il faut se séparer de tout, quitter tout, perdre tout. Combien tristes sont les adieux qu'un pécheur se voit obligé de dire pour lors malgré lui à tous ceux qui l'approchent, à tous ceux qui le visitent, à tous ceux qui lui sont unis par quelque endroit que ce soit!—Adieu, femme; adieu, enfants; adieu, amis de ce misérable siècle qui va être perdu pour moi; adieu, compagnons de mes débauches, de mes plaisirs criminels; adieu, tout un monde que je perds. — Ne croyez pas, mes Frères, que je veuille ici par avance attendrir vos cœurs par la peinture du regret que vous éprouverez alors des personnes que vous aurez si tendrement aimées, que je veuille vous faire voir la dureté de cette séparation éternelle d'une femme d'avec son mari, d'un mari d'avec sa femme, d'un père d'avec ses enfants, et d'un enfant qui se meurt d'avec ses père et mère, des amis qui se quittent après avoir été si longtemps unis d'amitié pour leur malheur.

Je sais que le propre caractère de la plupart des pécheurs, comme nous l'enseigne l'Apôtre, est de n'aimer qu'eux-

mêmes, et d'être sans affection, sans tendresse pour qui que ce soit. Je sais que l'on voit tous les jours des gens qui paraissent les plus unis pour se perdre, se quitter avec indifférence, lorsqu'ils ne se peuvent plus être utiles les uns aux autres, pour continuer leurs débauches ou pour accomplir leurs mauvais desseins.

Oui, peut-être, peut-être, pécheurs, ne vous souciez-vous guère de cette séparation de vos parents, de vos alliés, de vos amis, qui a coutume de faire une si terrible impression sur ceux qui ont encore conservé quelque sentiment d'un cœur un peu tendre, parce qu'il est possible que vous n'ayez d'affection pour qui que ce soit. Mais si insensibles que vous soyez, voici les accablantes réflexions que vous ferez nécessairement à la vue de toutes ces personnes et de tout un monde que vous abandonnerez. Premièrement vous envierez leur état ; secondement vous les regarderez tous comme vous étant inutiles.

Savez-vous, mon cher Frère, quelles sont les pensées d'un pauvre moribond, lorsque, les yeux grands ouverts, il regarde dans une chambre tous ceux qui vont et qui viennent ? Ce sont des pensées d'une envie noire et chagrine à la vue de leur bonheur. Si ses enfants se présentent à ses yeux, il envie le bonheur qu'ils ont d'avoir encore lieu d'espérer de vivre longtemps, pendant qu'il faut qu'il meure. Si une femme, si un ami l'exhorte à se résoudre au dernier passage, il écoute ; mais s'il est permis d'entrer dans son cœur, en voici la réponse amère : Il est bien aisé de parler de la mort quand on est plein de santé. Il regarde avec des yeux d'envie le sort de ceux qui restent, et, comme un prisonnier sortant de la prison pour aller au supplice, plus il voit de monde, plus il souffre, chaque personne qui lui parle renouvelle sa douleur et son chagrin. Il est semblable encore à un homme qui, pour ses crimes, est condamné à s'embarquer et à passer les mers dans lesquelles une fois il

courut risque de périr ; il reçoit à la vérité , avec la meilleure contenance qui lui est possible , ceux qui le viennent embrasser , et répond agréablement à tous ceux qui lui disent adieu ; mais il est saisi d'horreur à la vue des dangers dans lesquels il entre , et ne voit qu'avec désespoir ses amis s'éloigner de l'eau , et à mesure que le vaisseau qui s'avance en pleine mer semble les faire encore reculer , les soupirs intérieurs de son âme sont un tourment que lui seul connaît. Voilà quelle est la première réflexion d'un pécheur mourant , accablé de tristesse dans la proximité d'un si terrible naufrage que celui qu'il va faire ; il ne voit personne de ceux qui demeurent après lui , qu'il ne sente intérieurement la pointe de cette séparation. Ajoutons , mes Frères , que cette peine s'augmente en second lieu par le vif sentiment de l'inutilité de leurs plaintes.

Voir des gens qui haussent les épaules , sortent d'une chambre sans dire autre chose que ces tristes paroles : — C'en est fait , il est en un terrible danger , il n'en reviendra pas ! — c'est pour un pécheur qui n'a jamais appris à mettre sa consolation et sa confiance en Dieu un cruel supplice. Il voit qu'à peine veut-on rester quelque temps auprès de lui , et que ses plus familiers amis , que ses enfants , ses parents , ses alliés , ses plus proches , ne restent auprès de son lit que le moins qu'ils peuvent. David , tout accoutumé qu'il était à se consoler en Dieu seul , qu'il aimait si tendrement et dont il était si particulièrement aimé , avait de la peine néanmoins à supporter cette espèce de dureté : « Ah ! jusqu'à mes proches mêmes , je les vois s'éloigner autant qu'il leur est possible de moi ; et ceux qui me voyaient auparavant sortent d'auprès de moi comme en fuyant. » (*Ps.* xxxvii , 12.) Combien ne sera-t-il pas plus sensible à un pécheur qui n'a pas connu Dieu , qui n'a jamais eu pour amis que ceux qui ne peuvent lui servir de quoi que ce soit dans ce moment fatal , de se voir ainsi laissé de tout le

monde ! Combien inutiles seront en effet à un pécheur ces faux amis avec lesquels il s'est amusé pendant sa vie, et qui lui ont aidé à oublier les affaires de son éternité ! Que servira à un mari mourant cette femme qui, avant son mariage, a été le fatal objet de sa passion, et depuis est devenue le triste écueil qui lui a fait faire cent chutes mortelles ? Que vous serviront pour lors, mes chers Frères, ces enfants pour lesquels vous croyiez devoir tout faire aux dépens mêmes des lois de Dieu, et auxquels vous avez sacrifié jusqu'aux intérêts de votre éternité ? Que vous serviront pour lors ces compagnons de vos débauches qui vous font des promesses d'un attachement éternel, et qui ne vous verront pas plutôt condamnés à la mort, qu'ils en chercheront d'autres avec qui ils puissent se divertir, après vous avoir mis dans un parfait oubli ? C'est de vous par avance que parle le prophète Isaïe : *Non est qui sustentet eam ex omnibus filiis quos genuit.* (ISA., LI, 18.) Tout devient inutile à un pécheur à la mort : enfants, femme, amis, alliés, connaissances, et c'est ce qui l'abat étrangement, comme nous le verrons dans peu par cette nouvelle réflexion que c'est pourtant pour complaire à toutes ces sortes de gens que cent fois il a oublié son salut ; que c'est pourtant pour cette femme, pour ces enfants, pour ces amis inutiles, pour leur faire plaisir, pour avancer leurs affaires, qu'il a exposé presque toute sa vie dans la pratique d'un millier de péchés, dont sa conscience pour lors lui sert de terrible témoin.

Son bien, en second lieu, s'il en a, lui donnera-t-il de moindres chagrins ? Si jamais, mes Frères, vous avez le malheur d'être de ces pécheurs qui, pourvu qu'ils gagnent leur vie, qu'ils voient quelque argent entre leurs mains et se procurent quelque commodité, croient avoir tout fait, sans s'embarrasser beaucoup de leur conscience, ah ! que le souvenir de cet argent gagné si mal à propos, de ces meubles,

de ce petit bien acquis sans penser à l'éternité, vous causera de chagrin, et par le souvenir de toutes les peines que vous avez eues à gagner une chose qu'il faut absolument et pour jamais quitter, et par la réflexion que vous ferez encore sur tous les péchés que vous avez commis pour un bien qui va vous être tout d'un coup enlevé! C'est de ce peu d'argent, si vous en avez encore, et c'est de ce bien mal acquis aux dépens de votre prochain, ou de la sanctification des jours consacrés à Dieu, ou des règles de votre conscience, que le Saint-Esprit dit qu'il y a des biens dans la vie qui ne sont entre les mains de ceux qui les possèdent que pour leur malheur, parce qu'en un moment il faut qu'ils les voient périr. Ne concevez-vous pas facilement, mes chers Frères, quel doit être le malheur d'un pécheur pour lors, quel doit être son accablement d'avoir beaucoup travaillé et de voir périr pour soi tout le fruit de son travail? d'avoir trahi cent fois sa conscience, de ne se sentir de reste que les crimes que l'on a commis en amassant, et de voir passer dans des mains étrangères les biens pour lesquels l'on a donné son temps, ses sueurs, et vendu même jusqu'à son âme? Et ne vous imaginez pas, mes Frères, que ce qui fera votre consolation pour lors sera que vous laissez du bien à une femme et à des enfants qui survivent à votre malheur. Peut-être, dans ce moment, sera-ce là votre plus grand chagrin; peut-être les regarderez-vous, cette femme, ces enfants, ces parents, ces héritiers, comme des ingrats qui se retirent déjà de vous et qui vous oublieront bientôt après votre mort, et c'est ce qui vous donnera un chagrin encore bien plus sensible, lorsque vous vous verrez obligé de laisser passer entre les mains des ingrats un argent qui vous a tant coûté à amasser. Vous conviendrez que toute votre vie est donc misérablement perdue; que vous avez beaucoup amassé pour ne rien emporter, et que par conséquent c'est en vain que vous avez consumé et votre adresse et vos forces. Toutes ré-

flexions que vous fait faire par avance le Saint-Esprit dans les Livres sacrés.

Enfin, mes chers Frères, un pécheur jette les yeux sur son propre corps, et c'est là où l'accablement de son esprit monte à son comble; c'est là ce qui fait que nous reconnaissons sensiblement que la mort des pécheurs est malheureuse.

Si donc, mes Frères, après avoir mené une vie déréglée, vous venez dans cette extrémité à détourner vos yeux de ceux qui vous environnent et à les retirer de dessus ce petit bien que vous avez acquis, sur quel objet se porteront alors vos regards mourants? Sur vous-mêmes; et vous vous verrez étendus sur votre propre lit, comme vous le serez dans peu dans le tombeau. Que cette vue est triste! et que les idées qui se formeront alors dans votre esprit seront accablantes! — Dans peu de temps, je ne serai qu'un cadavre; dans peu de temps, on va me mettre en terre! — Quelqu'un sera peut-être dans ce moment assez peu avisé pour parler de votre enterrement et de tout ce qui sera nécessaire pour y pourvoir, et voilà un coup de mort que, sans y penser, on vous porte.

Tout cela cependant n'est encore rien en comparaison de l'horreur et de l'accablement qui vous saisira lorsque vous commencerez à apercevoir de près la mort, lorsque vous commencerez à sentir vos pieds se refroidir, vos mains perdre leur force, vos yeux s'obscurcir, votre visage et tout votre corps se couvrir d'une sueur froide et mortelle, votre langue bégayer, vos entrailles dans une émotion de crainte que le Saint-Esprit compare aux douleurs d'une femme dans les tranchées : *Dolores parturientis venient ei* (OSEE, XIII, 13); enfin, lorsque, pour votre dernière attaque, vous sentirez cette poitrine infecte, le siège de tant de licencieuses émotions, se rétrécir et palpiter dans les derniers moments qui précèdent le suprême et triste soupir qui mettra fin à tout. Quel horrible changement! Sont-ce là ces yeux si libres à regarder les objets sensuels? Est-ce là cette langue si prompte

à proférer tant de jurements et tant de saletés? Sont-ce là ces pieds et ces mains qui n'avaient aucune règle dans leurs mouvements?

Ah! moment véritablement accablant pour un pécheur! Il est vrai que les justes seront, comme les autres, sujets à la mort et à tout ce qui l'accompagne et la suit nécessairement. Il est vrai qu'il leur faudra quitter leurs parents, leurs amis, leurs connaissances; mais qu'il est facile de quitter toutes ces choses, lorsque l'on espère trouver un Dieu! Ils perdront leurs biens; mais qu'il est doux de perdre des biens périssables, lorsqu'on est soutenu d'une ferme espérance de trouver des trésors au ciel! Ils sentent l'amertume des agonies de la mort; mais le Très-Haut, dit le Prophète, est leur consolation dans leur infirmité; ils attendent la mort depuis longtemps, ils y sont préparés, elle ne peut donc les effrayer. Que dis-je? ils en font, avec saint Paul, le sujet de leur joie; au lieu qu'il n'en va pas ainsi des pécheurs, vous le venez de voir; tout est amer dans leur mort, tout y est triste, tout y est effrayant par rapport au présent, et par la vue d'un monde qu'il faut quitter, et par la considération des biens qu'il faut abandonner, et par le sentiment terrible de l'état où ils sont. Mais disons que tout y est encore plus effrayant par rapport à l'avenir: c'est ce qui nous va convaincre de plus en plus que certainement la mort des pécheurs est très-pernicieuse et très-mauvaise: c'est le sujet de mon second point.

SECOND POINT.

La plupart des pécheurs vivent comme s'ils ne connaissent point Dieu. A les voir agir, il semble qu'ils veuillent persuader qu'ils ne reconnaissent aucune Divinité, ou au moins ne dirait-on pas qu'ils ont affaire à un Dieu qui n'a ni yeux, ni oreilles, ni connaissance des crimes qu'ils commettent? Si vous avez le malheur, mes chers Frères, d'être du nombre de ces téméraires qui avalent pendant leur vie

l'iniquité comme l'eau, qui se vantent même quelquefois de leurs désordres, et qui vivent sans crainte de Dieu ni de ses jugements, que vous changerez bien à la mort, à la première vue que vous jetterez sur l'avenir! Ce sera dans ces tristes et derniers moments de votre vie criminelle que, sans avoir jamais lu ni étudié les Écritures saintes, vous entendrez beaucoup mieux que quelque docteur que ce soit; par une voix terrible et secrète, ces paroles épouvantables que Dieu adresse à tous vos semblables dans cette extrémité: Voilà donc la fin, homme de plaisirs! voilà la fin de tes débauches, de tes impuretés, de tes paroles libres et de tes actions honteuses! Voilà la fin de tous tes emportements, de tous tes jurements, de toutes tes injustices, de tous tes mauvais tours contre ton prochain, de toutes tes damnables adresses! *Finis venit, venit finis... Nunc de propinquo effundam iram meam super te.* (EZECH., VII, 8.) Pendant ta criminelle vie, je ne t'ai châtié que comme de loin, et ce n'a été que dans tes biens, et souvent pour un peu de temps; ce n'a été que dans quelque partie du corps, et cela n'a pas duré; mais je vous tiens à présent, pécheurs, voilà le tour de ma juste vengeance à votre égard: *Prope est dies occisionis.* (EZECH.; VII, 7.) Ah! c'est ce que vous connaîtrez, mon cher Auditeur, c'est ce que vous sentirez, mais avec un trouble que ni vous ni moi ne pouvons comprendre, mais dont la seule idée doit nous faire trembler par avance. Effrayante réflexion d'un pécheur à la mort! — Voilà donc le cours des terribles vengeances de Dieu sur moi qui s'approche! Dans quelques jours, dans quelques heures, dans quelques moments, je m'en vais être examiné, jugé et condamné, et ensuite livré à des tourments qu'ont mérités mes iniquités; je n'ai rien dans la vie qui puisse les contre-balancer, ni qui me puisse faire justement espérer le pardon d'une vie que je n'ai menée qu'en me moquant de Dieu, de ses inspirations, de ses lois, de ses ministres et de sa justice; enfin, je vais dans peu paraître

devant un Juge que je n'ai fait qu'insulter et irriter pendant presque toute ma vie licencieuse. — Affreux état d'un pécheur qui ne peut plus penser à Dieu que comme un criminel pense à un juge inexorable qui le doit bientôt condamner au feu !

L'unique consolation des justes à l'heure de la mort, c'est d'espérer qu'après avoir gémi toute leur vie des fautes où leur faiblesse les faisait tomber, après avoir essayé de lui plaire en tout, ils le trouveront favorable à leurs yeux, et ils vont à lui avec la confiance d'un enfant à l'égard du meilleur de tous les pères. Mais vous, pécheurs, qui n'aurez peut-être qu'un tissu de crimes à présenter à ce Juge entre les mains duquel, dit le Prophète, il est si horrible de tomber, quel sera votre juste effroi ! et quel horrible renversement de votre esprit ! Ce sera pour lors que s'accomplira en vous ce que dit le Saint-Esprit, que le pécheur se trouvera dans le même effroi que ressentirait un poisson, s'il en était capable, lorsque, s'amusant à l'amorce, il se verrait tout d'un coup pris à l'hameçon, tiré de l'eau et mis sous le couteau de ceux qui voudraient s'en nourrir. (*Eccl.*, IX, 14.) Il sera surpris comme un voleur que la justice trouve sur le fait, et que sur-le-champ l'on garrotte et que l'on mène à la potence. Il sera surpris comme un malfaiteur sur qui l'on jette tout d'un coup de très-grosses chaînes pour en faire un forçat sur les galères, dans le moment qu'il ne pensait qu'à son élévation. Soutenons cette vérité terrible par un fameux exemple.

Un roi, un roi vainqueur, un roi au milieu de ses divertissements les plus sensibles, — c'est Balthasar, — n'aperçoit pas plutôt deux doigts qui le menacent de la mort prochaine et de la justice de Dieu, que ses reins semblent se disloquer de peur : *Compages renum ejus solvebantur* ; que ses genoux commencent à se heurter l'un contre l'autre de frayeur : *Et genua ejus ad se invicem collidebantur* ; et qu'une pâleur de mort, répandue en un instant sur son visage, le rend méconnaissable : *Facies regis commutata est.* (DANIEL, V, 6.) Pécheurs,

vous serez encore bien plus assurés, dans le moment de votre mort, qu'il faut périr, qu'il faut aller être jugé et puni, que ne l'était ce roi impie, quand d'abord il aperçut cette main et qu'il entra dans de si terribles convulsions. Quelles seront donc les vôtres? quel effroi! quelle terrible agonie! quel état épouvantable! et qu'il est vrai que la mort des pécheurs est bien funeste! *Mors peccatorum pessima!*

Ne nous étonnons plus, mes Frères, de voir des pécheurs, dans ce moment épouvantable, crier, hurler, dire qu'ils sont damnés. La charité doit nous faire croire, quand nous voyons ces sortes d'épouvantables contorsions, que la maladie qui est montée à la tête en est la cause; mais, sans juger de personne en particulier, il est pourtant vrai de dire que s'ils crient, que s'ils hurlent, c'est souvent par un fond de raison qui leur reste, et qui leur fait concevoir les maux à venir.

Mais si ce pécheur ne peut plus penser à Dieu que comme à un Dieu irrité contre lui, n'aura-t-il pas au moins quelque ressource en cette terrible extrémité, par exemple, dans l'invocation de la très-sainte Vierge et des Saints? Oui, sans doute; mais que toutes ces saintes dévotions du scapulaire, du rosaire et des confréries, dont on use si mal, et que l'on entend si mal, paraîtront inutiles à un pécheur mourant!

Il comprendra seulement alors l'injure atroce qu'il a faite à la sainte Vierge et aux Saints de s'imaginer que, pourvu qu'il récitât quelques prières, que pourvu qu'il célébrât, souvent d'une manière toute païenne, les fêtes, moitié dans les cabarets, moitié dans les danses, que pourvu qu'il portât quelque marque de ces dévotions, enfin que pourvu qu'il fût de quelque confrérie, il n'avait, sans rien craindre, qu'à continuer dans ses désordres. Comme si la très-sainte Vierge et les Saints étaient si jaloux des respects que leur rendent des impies, que pourvu qu'ils y fussent fidèles, et cette auguste Reine et ces amis de Dieu ne dussent plus s'embarasser de les voir pécher, et devinssent toujours à cette oc-

casion les amis et les protecteurs des impies au milieu de leurs crimes; quelle folie!

Vous saurez donc pour lors, et vous le comprendrez parfaitement, que la sainte Vierge et les Saints sont les refuges et les avocats des pécheurs qui, pendant leur vie, veulent se convertir, mais que par l'amour nécessaire qu'ils ont pour Dieu, ils seront, à son jugement, les témoins et les juges des pécheurs, et qu'ils prendront plaisir, selon l'expression du Prophète, à voir la justice de Dieu satisfaite, et l'honneur de Dieu, qu'ils aiment souverainement, en quelque façon réparé par le châtiment de l'impie, comme on en prend, dans une chaleur extrême, à laver ses mains dans une eau rafraîchissante : *Manus suas lavabit in sanguine peccatoris.* (Ps. LVII, 11.)

Si donc, mes Frères, le pécheur a si peu à espérer d'en haut, où jettera-t-il les yeux ici-bas? Ah! c'est ici que son effroi redouble et que les appréhensions de l'enfer commencent à le tourmenter d'une manière horrible : *Pericula inferni invenerunt me.* (Ps. CXIV, 3.)

Déjà presque assuré des terribles vengeances d'un Dieu trop justement irrité, sans confiance solide ni dans le secours de Marie, celle qui eût été son refuge s'il l'eût invoquée dans sa santé pour sa conversion, ni dans l'intercession des Saints, qu'il n'a point méritée, que lui arrivera-t-il, sinon de regarder l'enfer déjà ouvert pour être sa demeure éternelle? On en rencontre, et ceci n'est pas rare, qui croient d'avance sentir les feux allumés par la justice de Dieu, qui les environnent, qui « s'imaginent déjà, dit saint Bernard, voir les démons, sous des figures horribles, venir se saisir d'eux pour les emporter dans des tourments qu'ils n'ont que trop mérités. »

— Le voilà, — s'écrient quelquefois alors ces pécheurs mourants, le voilà, ce dragon qui vient déjà pour me dévorer! ne le voyez-vous pas? Et les spectres monstrueux qui environ-

nent mon lit, et les flammes qui s'élèvent du milieu de ce plancher! Ah! je brûle! ah! je suis perdu!—Personne ne voit ce qu'ils voient, et peut-être même n'en est-il rien encore; mais c'est que leur esprit, bien convaincu de ce qu'ils ont mérité, et plein de frayeur, de trouble et de désespoir, croit déjà voir et sentir ce qu'ils vont éprouver dans peu; c'est, selon l'expression de l'Apôtre, une attente terrible de l'épouvantable jugement de Dieu : *Terribilis quædam expectatio judicii.* (*Heb.*, x, 27.)

De là viennent même, peut-être, ces mouvements déréglés qui épouvantent tout le monde; ils tirent un bras, avancent l'autre, veulent s'enfuir, se tournent et se retournent par des secousses horribles, ouvrent des yeux égarés dans lesquels, lors même qu'ils ont perdu la parole, on voit le désespoir dépeint.

Ah! mort du pécheur, que tu es terrible! Ah! mes Frères, ne frémissiez-vous pas de crainte, et votre sang ne se glace-t-il pas dans vos veines par l'appréhension de tomber dans un si grand malheur? Or, c'est en ce moment affreux que la propre conscience du pécheur mourant devient à son égard, par le souvenir du passé, le troisième bourreau qui le tourmente d'une manière épouvantable, et c'est ce qui va faire le sujet de mon troisième point.

TROISIÈME POINT.

Nous avons tous les jours la douleur de ne pouvoir faire entendre raison à la plupart des pécheurs sur les crimes énormes auxquels ils s'abandonnent. On appelle gaieté et esprit enjoué des paroles sales et infâmes; les chansons les plus obscènes et les libertés les plus honteuses, les men-songes, les juréments, les injustices, les vols continuels et multipliés, pourvu qu'ils ne paraissent pas aux yeux des hommes, passent dans leur esprit pour des bagatelles; et n'a-t-on pas tous les jours la douleur d'en voir dont la vie

n'est presque qu'un crime continuel, qui ferment absolument les yeux sur la plus grande partie de leurs dérèglements, et comptent le reste pour rien?

Mais, à la mort, mon cher Auditeur, si vous étiez de ce malheureux nombre, que le cierge que l'on allumera auprès de vous vous découvrira de choses, et produira dans votre esprit de réflexions désespérantes, et sur la quantité de péchés que vous avez commis, et sur leur énormité, et sur la facilité que vous aviez de faire votre salut, en les évitant!

Ce que l'Écriture nous rapporte de l'impie Antiochus ne vous fait-il pas toucher au doigt ce qui arrive à ses semblables à la mort? Ce prince impie entre à Jérusalem, pille le temple, commet des sacrilèges et d'autres crimes énormes; on l'avertit de la justice de Dieu, il s'en moque. Voilà, mes Frères, ne le reconnaissez-vous pas? voilà le portrait de nos pécheurs d'aujourd'hui. Combien cet oubli de Dieu dure-t-il? Jusqu'au dernier jour de sa vie. Pour lors, étendu dans son lit comme nos pécheurs moribonds, il se souvient, mais trop tard, des crimes horribles par lesquels il s'est aveuglé; il est épouvanté de leur nombre, il est effrayé de leur énormité, et il entre dans le désespoir de n'avoir pas cru les avis salutaires par lesquels on l'engageait à craindre la justice du Dieu d'Israël qu'il irritait: *Nunc reminiscor malorum*, etc. « Je me souviens à présent des excès que j'ai commis en Jérusalem. » (*I Machab.*, vi, 12.) Il est bien temps! C'était, roi impie, quand les gens sages vous avertissaient, qu'il y fallait prendre garde, pour vous délivrer du désespoir inutile où vous êtes à présent. Vous en direz autant, mon cher Auditeur, n'en doutez pas, vous en direz autant à votre mort, si vous continuez à imiter cet endurci dans son oubli de Dieu.

Vos péchés passés seront à votre égard comme des épées qui vous perceront les entrailles de toutes parts, tant le désespoir de les avoir commis sera profond.

Oui, à présent, pendant votre vie, vous êtes, dit le Saint-

Esprit, comme une bête fouguese qui bondit dans les bois et qui ne veut souffrir ni joug ni frein : *Sicut onager assuetus in solitudine in desiderio animæ suæ* (JER., II, 24), abandonnés à toutes vos passions.

Mais ce sont ces passions qui, comme un torrent impétueux, paraîtront venir fondre sur vous toutes à la fois à la mort : *Torrentes iniquitatis conturbaverunt*. (Ps. XVII, 5.) Que ne voudriez-vous donc pas faire et souffrir alors pour être quittes d'une si effroyable compagnie, qui va être le sujet de votre condamnation devant Dieu ! Mais il faudra que ces péchés vous suivent jusqu'à son terrible jugement. C'est vous, dit saint Bernard, c'est vous qui les avez faits ; ils ne vous abandonneront point, et c'est dans ces horribles agitations dont nous parlions tout à l'heure que cette réflexion, nous dit le Saint-Esprit, vous dévorera, et vous mettra comme un homme qui se sent déjà brûlé au dedans : *Et devorabit eos ignis*. (Ps. XX, 10.)

Nunc reminiscor, direz-vous alors avec le malheureux Antiochus : Je me souviens à présent de ce que disaient les prédicateurs sur l'énormité du péché, je me ressouviens à présent de ce que m'en disaient mes confesseurs ; ah ! que j'ai offensé Dieu ! ah ! que j'ai irrité Dieu ! ah ! que j'ai mérité de fois l'enfer ! Oui, pour lors, vous dit le Saint-Esprit, le souvenir de votre malice à commettre le péché vous agitera d'une manière épouvantable. *Arguet te malitia tua* (JER., II, 19) ; et le mépris que vous aurez fait des moyens que Dieu vous avait mis entre les mains pour vous sauver achèvera de vous jeter dans un profond désespoir : *Et aversio tua increpabit te*. (*Ibid.*) Vous ne le voulez pas savoir peut-être à présent, mais vous saurez plus tard combien c'est un grand mal d'avoir abandonné Dieu, et de n'avoir pas craint ses jugements ! On vous criera de demander pardon à Dieu, et, sans pouvoir répondre au dehors, vous direz au dedans de votre cœur : Misérable que je suis ! que d'occasions j'ai eues

de le demander et de l'obtenir pendant ma vie , et je ne l'ai pas fait ! On vous dira que voilà encore votre confesseur qui est prêt à vous aider : Ah ! direz-vous, sacrilège que je suis ! que d'indignes confessions j'ai faites ! Si vous abusiez encore du moyen de salut que Dieu vous présente en la mission, quel regret à la mort ! quel désespoir ! — Il ne tenait qu'à moi, en 1666, de réparer tout le mal que j'avais fait, et, infortuné que je suis ! j'y ai manqué. — Et, vous tournant et détournant dans des agitations continuelles, remuant les lèvres sans vous faire entendre, et les yeux dans un égarement qui fera peur, vous direz comme un autre Chrysorius : *Inducias usque mane ! inducias usque mane !* trêve, trêve jusqu'à demain ! Ah ! n'aurai-je donc plus de temps ? tout est-il donc fini ? Temps que j'ai perdu, ne reviendrez-vous jamais ? grâces que j'ai si malheureusement méprisées, vous voilà donc perdues pour jamais !

Au milieu de ces tristes agitations, le pécheur mourant baisse enfin tout à fait ; il entre dans ses dernières agonies, et le prêtre s'approche pour dire les prières des agonisants,

Mais les seules premières paroles de ces oraisons, qui sont au moment fatal la consolation des justes, vont visiblement faire la condamnation d'un pécheur. — « Ame chrétienne, sors. » — Ah ! je frémis ; où voulez-vous, prêtre du Seigneur, qu'elle aille, cette âme pleine de crimes ? En paradis ? il n'est pas fait pour les impudiques, pour les voleurs, pour les blasphémateurs, pour les médisans et les ivrognes. En purgatoire ? ce lieu n'est que pour les bonnes âmes qui, ayant aimé Dieu pendant leur vie, n'ont plus que peu de chose à payer après leur mort. Où ira-t-elle donc, sinon dans les enfers ? « Ame chrétienne, *anima christiana*, » que ce reproche est sanglant ! âme qui, par le baptême, as été faite chrétienne, et qui devais l'être dans tes mœurs, mais qui as vécu en païenne, sors à présent de ton corps, au nom du Père tout-puissant, qui t'a créée : *In nomine Dei Patris omnipotentis, qui*

te creavit. Quel coup de foudre pour un pécheur! C'est le Père éternel qui t'a mise au monde; ce Dieu tout-puissant qui t'avait tirée du néant pour te rendre heureuse et que tu as insulté, il emploiera cette toute-puissance pour te punir à son tour pendant toute l'éternité. *In nomine Jesu Christi filii Dei vivi, qui pro te passus est* : c'est le Fils dont la voix, comme celle d'un lion justement irrité d'avoir vu si souvent son sang adorable, ses grâces, ses mérites foulés aux pieds par un pécheur, ordonne qu'elle sorte, cette âme, c'est le Fils qui va employer sa sagesse à la tourmenter à jamais. *In nomine Spiritus sancti, qui in te effusus est* : enfin, c'est donc le Saint-Esprit aussi, que cette âme criminelle a mille fois chassé d'elle-même, méprisé, contristé, qui ordonne qu'elle sorte; pourquoi, sinon pour changer à son égard ses bontés ineffables en des rigueurs éternelles?

Ah! cessez, cessez, prêtre du Seigneur, puisque toutes les paroles que vous prononcez sont autant de paroles de condamnation; laissez-la sortir d'elle-même, cette âme mille fois coupable du sang du Fils de Dieu par ses profanations, mille fois rebelle au Saint-Esprit par son endurcissement et son mépris; qu'elle aille! Déjà l'enfer est ouvert pour la recevoir; déjà les démons l'attendent pour l'y entraîner; déjà sa place est marquée parmi les réprouvés qui y sont tombés avant elle. Va, âme damnée, sors de ton corps, pour aller éprouver la terrible justice de Dieu que tu as si témérairement méprisée pendant ta vie; quitte tes parents, tes amis, quitte ton bien, quitte ton corps; envisage pour toujours un Dieu irrité contre toi, et va gémir à jamais de l'abus que tu as fait de ses miséricordes.

Pour vous, Chrétiens, que Dieu a conservés jusqu'à ce moment, il est encore temps; vous venez de voir en un clin d'œil la différence qu'il y a entre mourir après une vie passée dans la crainte de Dieu, et celle que l'on a passée dans le crime; c'est à vous à choisir lequel des deux partis vous

voulez prendre à présent. La mort vous peut surprendre dans peu ; y a-t-il à choisir ? Seigneur, délivrez-nous, nous vous le demandons avec toute votre Église, délivrez-nous d'une mort à laquelle nous ne nous serions pas préparés : *Ab improvisa morte libera nos, Domine.* Dès aujourd'hui, nous voulons commencer à vivre dans votre crainte, pour mourir dans votre amour. C'est la grâce que je demande pour vous et pour moi, mes Frères, et que je vous souhaite. *Amen.*

QUINZIÈME SERMON.

DE L'IVROGNERIE.

Nolite inebriari vino.

Ne vous laissez point aller aux excès du vin. (*Eph.*, v, 18).

Faut-il donc, mes Frères, que nous soyons toujours obligés de faire retentir les temples du Seigneur d'invectives et de reproches contre des vices également honteux et indignes de la religion que nous professons? S'adonner au vin, se livrer à la débauche, être sans cesse dans les cabarets, sont-ce là les marques d'une vie, je ne dis pas chrétienne, mais tant soit peu raisonnable? Cependant, en ce siècle, il y a encore des chrétiens infectés de ce vice infâme et qu'on peut appeler l'ignominie de Jésus-Christ. Comme plusieurs y mettent leur gloire, ainsi que le dit saint Paul, comme plusieurs font un Dieu de leur ventre, je me crois en droit et même en devoir de leur donner le même avis que ce grand Apôtre donnait aux fidèles de son siècle : Ne vous laissez pas aller aux excès du vin : *Nolite inebriari vino*. Connaissez une bonne fois le tort insigne que vous vous faites à vous-mêmes; ouvrez les yeux, et apprenez qu'il n'est point de vice qui vous enlève plus efficacement les biens du corps, et qui fasse plus de tort à votre âme; deux réflexions que j'emploie dans les deux parties de ce discours. Pour vous préserver des malheurs de l'ivrognerie, et

pour en tirer ceux qui y seraient tombés, je vous fais voir d'abord le dommage que ce vice fait à l'homme dans les biens de la nature : c'est la matière de mon premier point; ensuite le dommage que ce vice fait à l'homme dans les biens de la grâce : c'est le sujet de mon second point. Invoquons, avant de commencer, l'assistance de Marie : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Ce n'est pas sans raison que le Saint-Esprit, parlant, par la bouche de Joël, des pécheurs que je combats, les conjure de se réveiller : *Expergiscimini, ebrui!* (JOËL, I, 5), parce qu'en effet l'insensibilité figurée par le sommeil est leur propre caractère; ils sont véritablement et profondément endormis sur leurs vrais intérêts, non-seulement éternels, mais même temporels. Les biens les plus précieux que la nature met entre leurs mains leur deviennent indifférents; c'est sur quoi je vous exhorte à fixer votre attention.

Oui, mon cher Auditeur, cette rampante et maudite passion de boire sans mesure est mille fois plus cruelle qu'un voleur puissamment armé au coin d'une forêt, puisqu'elle dissipe les richesses, flétrit la réputation, chasse la paix des familles, ruine la santé et enlève la raison même. Reprenons ces maux l'un après l'autre : rien de plus aisé que de les établir pour des auditeurs aussi raisonnables que vous l'êtes; surtout je demande à Dieu la grâce de faire entrer ce que je vais dire bien avant dans l'esprit et dans le cœur des ivrognes.

Élevons donc notre voix avec véhémence, et crions assez fort pour nous faire entendre de ces malheureux léthargiques. Où va, infortunés que vous êtes! où va le plus beau et le plus clair de vos biens? Quel est le sac percé dans lequel vous jetez cet argent que vous gagnez quelquefois avec tant de peine, et que vous n'amassez que par la persévé-

rance d'un travail assidu et opiniâtre de plusieurs jours? N'est-ce pas dans votre propre bouche que tout vient s'engloutir? Ce cabaret n'est-il pas l'abîme profond où il semble que vous preniez plaisir à jeter tout ce qui devrait vous servir à nourrir votre femme, à élever vos enfants et à vous soulager les uns les autres dans vos besoins les plus pressants? Le Saint-Esprit l'a dit, et vous ne l'expérimentez que trop, infortunées femmes des ivrognes, vous ne le sentez que trop, malheureux enfants d'un père débauché : « Celui qui aime la bonne chère et les divertissements sera toujours dans une honteuse indigence » : *Qui diligit epulas, in egestate erit*; et « l'homme accoutumé à faire des dépenses dans des repas superflus n'amassera jamais rien » : *Et qui amat vinum et pinguiâ, non ditabitur.* (Prov., XXI, 17). En voulez-vous un exemple? Jetez les yeux sur le prodigue de l'Évangile; à quelle honteuse nécessité ne se trouve-t-il pas réduit? Il aurait pu amasser de grands biens, s'il avait su ménager celui que lui fournissait sa naissance. Mais non, c'est un débauché; et bientôt on le verra changer la soie et l'or qui le couvrent contre de misérables haillons; les maisons magnifiques qu'il possède contre quelque chaumière délabrée; les mets exquis, les vins délicieux par lesquels il contente son appétit, contre la nourriture la plus dégoûtante et la plus infâme. C'était un enfant de famille, et l'ivrognerie l'a fait devenir tout-d'un coup un malheureux porcher; c'était un jeune homme auparavant dans l'honneur, et l'ivrognerie dans peu l'a réduit au comble de l'ignominie; le pain du meilleur goût, les viandes les mieux apprêtées étaient auparavant sa nourriture ordinaire, et l'ivrognerie dans peu l'a mis dans l'affreuse nécessité de se nourrir des restes de ses porceaux.

C'est un exemple que nous fournissent les Écritures saintes entre un million d'autres que l'expérience expose tous les jours à nos yeux. Entrez dans la maison d'un

ivrogne : que verrez-vous? Il a eu un bon mariage; sa femme lui a apporté une riche dot, selon son état; son travail et son industrie apportent de temps en temps dans sa maison des sommes assez considérables, eu égard à sa condition. Cependant, encore une fois, que voyez-vous, sinon la pauvreté et la misère même? Regardez les enfants; la pâleur de leur visage, leurs habits déchirés, une nudité qui fait rougir ceux qui les voient, sont les funestes suites des débauches du père. La femme sera-t-elle plus heureuse? ou plutôt son sort n'est-il pas incomparablement plus déplorable? Tous les jours dépouillée, par un mari ivrogne, de ce qu'une prudente économie lui avait fait garder pour elle et pour ses enfants, manquant presque de tout, n'est-elle pas souvent obligée de se nourrir du pain de ses larmes? L'air affreux de son visage languissant de nécessité et presque tout décharné, excite la compassion de ceux qui la voient, pendant que le mari glouton, plus impitoyable qu'une bête féroce, s'engraisse à ses dépens, et, si je l'ose dire, se nourrit de son sang. Ne cherchez point de meubles dans la maison de ce mauvais économe, sa débauche y a tout ravagé; le meilleur a été employé pour payer les dettes contractées dans le vin, et les collecteurs, faute d'être soldés dans le temps par cet ivrogne toujours pauvre, se sont emparés du reste pour les deniers royaux. Ah! mon cher Auditeur, ah! mes chers Frères, le plus cruel de vos ennemis aurait-il pu, par les procès les plus injustes, par les violences les plus outrées, vous réduire à un état plus indigent que celui où vous vous réduisez vous-mêmes par le dérèglement monstrueux de vos intempérances? Peut-on rien de plus cruel, nous dit saint Ambroise, que de voir consumer en un seul jour et en un seul repas le fruit des travaux de plusieurs semaines? *Uno die bibunt multorum dierum labores*; et n'est-ce pas cette cruauté, mes Frères, que vous exercez à votre égard? Si un voleur

vous enlève la nuit un meuble de vingt livres, personne ne peut vous apaiser; si un collecteur vous emporte encore quelque chose de moindre prix, quels sont vos jurements, et quelquefois vos blasphèmes? Et consumer tout, employer tout, dissiper tout dans un lieu de débauche, vous paraît une chose innocente! vous y êtes insensibles et vous n'avez aucun regret! N'y a-t-il pas de l'ensorcellement dans cette conduite? Mais n'y remarquez-vous pas en second lieu un grain d'extravagance et de folie des plus horribles?

Le voici, mon cher Auditeur; rien n'est plus vrai que l'ivrognerie vous enlève non-seulement vos biens, mais encore l'honneur, seconde considération qui doit vous en donner de l'horreur. Si vous êtes ivrogne, si vous êtes accoutumé à boire avec excès, qui aura jamais de l'estime pour vous? N'êtes-vous pas la fable de tout le public, aussi bien que le rebut de tous les gens d'honneur? De deux ouvriers que l'on a à choisir, veut-on seulement entendre parler de celui que l'on sait être sujet au vin? Jamais une personne qui aime sa réputation voudra-t-elle converser avec un ivrogne? Et un père avisé, cherchant à sa fille un parti, jettera-t-il les yeux, s'il ne perd tout d'un coup la raison, sur un jeune débauché pour le mettre dans sa famille? C'est un bizarre qui, dans le vin, renverserait tout, et un prodigue qui perdrait tout; c'est un insensé qui, dans ses débauches, mettrait la confusion partout. Sentez-vous donc à présent, mon cher Auditeur, le mal que vous fait l'ivrognerie? Dans ces cabarets, dans ces compagnies débauchées, au milieu des verres et des pots, sentez-vous la perte que vous faites du meilleur de votre bien, et de ce qui est encore plus estimable et plus précieux que le bien, votre réputation?

Et plutôt à Dieu que ce fût encore là le plus grand excès d'un ivrogne! Mais jusqu'où sa furie ne le porte-t-elle pas dans l'excès de son vin? Ah! j'ai horreur d'y penser; c'est

pourtant le troisième malheur dans lequel tombent les ivrognes ; par leurs intempérences ils troublent d'une manière effroyable la paix de leur maison. Femme infortunée, malheureux enfants, vous n'êtes déjà que trop à plaindre d'avoir chez vous un mari, un père, aux débauches duquel presque rien ne suffit, et qui, par son intempérance, se met si fréquemment au nombre des insensés ; mais vos malheurs n'en demeurent pas là. Combien de fois ne l'avez-vous pas vu, pauvre femme, rentrer chez vous rugissant comme un lion, écumant de rage comme un tigre, presque furieux comme un possédé ? C'est à vous, ivrogne, que je dois parler ici, et non à cette pauvre victime de vos emportements, dont mon discours renouvelerait la douleur. Ai-je trop dit, lorsque je vous ai comparé à un lion, à un tigre et à un possédé ? Mais je vous ai fait grâce ; vous êtes encore pis que tout cela. Le lion n'a jamais dévoré la lionne ; et ne vous verrait-on pas quelquefois, si vous n'étiez arrêté, tout prêt, dans la furie de votre vin, à écraser et à assommer votre pauvre épouse ! Un tigre nourrit ses petits et les caresse, après avoir dévoré les autres animaux ; et combien de fois, si l'on ne se fût opposé à votre fureur, n'eussiez-vous pas peut-être tué ces pauvres innocents qui n'avaient pour toute défense que leurs larmes et leurs cris ? Un possédé respecte, au milieu de ses plus effroyables convulsions, les prêtres du Seigneur qui l'approchent ; et si le pasteur, poussé du mouvement de son zèle, entre chez vous pour empêcher le bruit que vous y faites, à peu près semblable à celui que l'on fait dans l'enfer, ne se trouve-t-il pas comme les autres en danger de ressentir les effets de votre furie ?

Est-ce une chose rare de voir les ivrognes lever leurs mains sacrilèges sur les prêtres du Seigneur, qu'ils ne reconnaissent plus ? Ça, mes Frères, s'il y a quelque ivrogne dans cet auditoire, c'est à lui que je parle. Ça donc, que dites-vous vous-même de votre état ? Que pensez-vous à présent

de cette malheureuse inclination à boire qui vous ôte vos biens, vous enlève l'honneur et trouble le repos de votre famille? Quoi! cette malheureuse habitude vous aurait-elle donc aveuglé jusqu'au point de vous empêcher de voir combien il vous serait plus avantageux, dans une vie tempérante, de ménager vos petites commodités, pour vivre avec douceur dans votre famille, payer vos dettes, apaiser vos créanciers, vous donner à vous-même, à votre femme, à vos enfants, le nécessaire et l'utile, vous réserver de quoi soulager une vieillesse dans laquelle les sages épargnes vous paraissent si nécessaires, que de vous abandonner ainsi à une passion qui vous fait perdre tout? Ne vous serait-il pas mille fois plus honorable de vous sevrer vous-même d'un plaisir si indigne, de faire une espèce de paradis anticipé de votre maison, par la paix que vous y feriez naître, si une fois vous deveniez sobre? Ne serait-ce pas, avouez-le-moi, un parti meilleur à prendre, que d'en faire, par vos débauches, un enfer anticipé?

Vous entrez sans doute dans un raisonnement si solide, ou il faudrait que vous eussiez perdu l'esprit absolument; que sera-ce donc si je vous fais encore remarquer, pour quatrième motif, le tort que fait à votre corps cette habitude de boire sans nécessité? Vous y cherchez votre plaisir, sans doute, et vous ne voyez pas les amertumes que vous vous préparez à vous-même. Le Saint-Esprit dit que le vin est un poison semblable à celui d'un serpent des plus dangereux : *Sicut regulus venena diffundet* (*Prov.*, xxiii, 32); rien de plus doux que ce venin, quand on l'avale : *Ingreditur blande* (*Eccli.*, xxxi, 37); rien de plus cruel quand il est une fois avalé : *In novissimo, mordebit ut coluber* (*Id.*, *id.*, 30). « Une vie sobre, dit ailleurs cet Esprit adorable, est le principe d'une vie longue et robuste. La débauche, au contraire, en fait plus mourir tous les jours que les armées n'en détruisent. » Qu'il est aisé, mes Frères, qu'il est aisé de vous convaincre

de cette vérité ! Et si je fais un moment parler plutôt un médecin qu'un prédicateur, je vous ferai une triste énumération de tous les maux du corps que vous vous attirez par vos funestes débauches. La sobriété faisait autrefois vivre nos pères des centaines d'années, et l'intempérance enlève tous les jours à vos yeux, dans les années les plus florissantes, des gens qui sans elle promettaient des siècles de vie. Les fièvres ardentes, les tremblements de nerfs, les épilepsies, les coliques néphrétiques, les contractions de nerfs, les débilités des membres, les inflammations des entrailles, sont tous des maux autrefois rares, à présent communs parmi nous ; parce que, autrefois, on était sobre, et qu'à présent on ne l'est plus. Jamais plus de personnes attaquées de goutte, jamais plus de gens sujets aux vertiges, jamais plus d'hydropiques, parce que jamais plus de débauches que dans nos malheureux temps ; et ce qui est digne de la dernière compassion, c'est que l'enfant, quelque sobre qu'il soit, porte l'iniquité de son père par les maladies souvent cruelles et continuelles qu'il a héritées de ce père débauché. Ah ! les hommes sont-ils raisonnables de se tuer ainsi eux-mêmes pour un plaisir si vil et si passager, et pour ne pas se faire la moindre violence, lorsqu'il s'agit de rompre avec des compagnons de débauche ? Se résoudre à abrégier ainsi sa vie et celle de ses enfants, et réduire les uns et les autres à l'aumône, y eut-il jamais un vice plus pernicieux ? Il me reste à vous dire qu'il enlève la raison.

Le Saint-Esprit, au livre des Proverbes, vous compare, mon cher Auditeur, à un pilote qui, s'étant endormi dans son vaisseau, ne sait plus où il va, ni ce qui se passe ; il dit qu'insensible à tous les coups, il vous conduit, comme une bête sans raison, partout où l'on veut, et que ces sortes d'extravagances sont les dignes fruits de cette funeste conduite. (*Prov.*, *xxiii*, 34.) Pouvez-vous, mes chers Frères, ne vous pas reconnaître à ce portrait ? Qu'est-ce que le chef

d'un ivrogne, sinon une tête renversée et un cerveau bouché, rempli d'idées confuses et obscurcies? Le Saint-Esprit ne nous le dit-il pas en deux mots : *Præ ebrietate nescierunt?* (Isa., xxviii, 7.) Parlez à un ivrogne de ses plus solides intérêts, il n'y comprendra rien : *præ ebrietate nescierunt* ; proposez-lui au contraire tout ce qui peut lui nuire, il ne sait ce que c'est que s'y opposer : *præ ebrietate nescierunt* ; représentez-lui sa propre misère, il ne la comprendra pas, et pourvu qu'il boive, il est persuadé qu'il est toujours assez heureux. Saviez-vous ce que vous faisiez quand, dans le cabaret, on vous donnait à signer un contrat qui vous a été si préjudiciable, et embrasser cette tutelle qui vous a été si funeste? Saviez-vous ce que vous faisiez lorsque, la tête remplie des fumées du vin, vous insultiez vos meilleurs amis, et caressiez vos ennemis les plus déclarés? Ne rougirez-vous pas de honte, si je vous fais ressouvenir que c'est au milieu de vos débauches que l'on vous entend quelquefois chanter comme un fou, et puis tout d'un coup hurler comme un furieux? Ne l'êtes-vous pas, en effet? Savez-vous encore ce que vous faites lorsque, sorti de ce cabaret, parlant à un chacun sans connaître personne, et que d'un pas toujours chancelant, l'on vous voit au milieu des cris de tous les enfants, toujours prêt à tomber, et souvent même renversé dans la boue et dans l'ordure, comme un animal immonde dont vous imitez de si près l'infâme intempérance?

Quelle infamie! quelle stupidité! N'est-ce pas avec beaucoup de fondement que saint Basile appelle l'ivrognerie le tombeau de la raison? Mais tous ces motifs conviendraient également à des païens, et convaincraient par la seule lumière du jugement le plus commun. Or, j'ai à parler à des chrétiens; il me faut donc leur apporter des raisons fondées sur la foi et la religion. Après leur avoir montré le ravage que fait l'habitude de boire par excès dans les biens de la nature, il me faut les convaincre de l'horrible renversement qu'elle

leur apporte dans le bien de leurs âmes : c'est ce qui va faire le sujet de mon second point.

SECOND POINT.

Je dis donc, mes chers Auditeurs, que tout est perdu pour votre âme, si vous ne renoncez promptement à la pernicieuse habitude de trop boire, puisqu'elle vous enlève, si vous y croupissez, et le salut éternel et toute espérance d'y arriver jamais : voici mes raisons, il vous importe souverainement de les bien entendre.

Qui dit un homme adonné au vin dit un homme capable des plus énormes crimes : voilà le premier et le plus funeste caractère de l'ivrognerie ; mais il est presque impossible que jamais il se convertisse, que jamais il revienne à lui-même, et cet endurcissement est le second et le plus terrible caractère de cette habitude honteuse : deux vérités capables de faire trembler tous ceux de mon auditoire qui, étant sur le penchant de cet abîme, n'y sont pas tout à fait engloutis. Le tout consiste à vous le faire toucher du doigt, et j'entreprends de le faire. J'avance donc avec saint Augustin cette règle générale : que l'amour pour l'excès du vin est la source et le principe de tous les dérèglements, de tous les péchés, de tous les crimes et de tous les excès de l'impureté ; ce sont des vices qui ferment la porte du ciel à tous ceux qui s'y trouvent sujets, et ce seront cependant, sans parler d'une infinité d'autres, ce seront là vos vices les plus ordinaires, si vous êtes un homme adonné au vin. Entrons, pour vous en convaincre, dans le détail de ces abominables débauches. Grand Dieu, qu'est-ce que nous y entendrons, sinon votre sacré nom profané par mille sortes de différents et exécrables blasphèmes ? C'est là que ces langues criminelles, une fois échauffées par les ardeurs du vin, osent bien s'en prendre au Dieu du ciel et de la terre, comme font les démons au fond des enfers. Faut-il autre chose à un ivrogne qu'une parole

qui lui déplaît et proférée sans intention, que dis-je ? faut-il autre chose qu'une parole gracieuse même qu'il prendra de travers, abruti qu'il est par la fumée du vin, le cri d'un enfant, encore moins que tout cela, un rien qui lui passe devant les yeux, pour lui faire prendre son Dieu à témoin, comme un désespéré, par les mots de mort, de ventre et de sang ? Les cheveux m'en dressent à la tête. La pensée de Balthazar profanant dans un repas les vaisseaux sacrés qu'il avait pris dans le temple du Seigneur nous fait horreur ; nous frémissons de l'entendre blasphémer contre le Dieu d'Israël, et de le voir au sein de la débauche insulter aux véritables serviteurs du Dieu vivant. Dieu ne peut supporter sa témérité, et dans le moment même, il le fait avertir que dans l'espace de douze heures il va être précipité dans le feu des enfers. Faisait-il cependant, scandaleux ivrognes, faisait-il autre chose que ce que vous faites tous les jours au milieu des verres et des pots ? Il profanait les vaisseaux sacrés, et vous, avec autant de témérité que lui, vous profanez le nom sacré de Dieu. Il blasphémait contre le Dieu d'Israël, et ne vous est-il pas arrivé plusieurs fois de le faire ? Le vin et la débauche dans ce misérable sont la cause de ses emportements monstrueux : eussiez-vous jamais été un jureur, un blasphémateur, comme vous l'êtes, si vous ne vous étiez jamais laissé aller à ces excès de vin ? Avançons ; dans cette passion infernale, dans cette colère irritée par le vin, combien de fois ne vous est-il pas arrivé de prendre querelle avec celui-ci, d'insulter celui-là ? *Quot rixus excitat !* dit saint Augustin. Querelles, contestations, batteries, emportements, effusion de sang, souvent jusqu'au meurtre, voilà l'occupation et les beaux faits de nos scandaleux ivrognes. On est capable de tout, quand une fois on a bu ; on insulterait, comme un autre Nabal, aux personnes de la première qualité ; l'on ôterait la vie comme un autre Hérode, au milieu de son vin, au plus saint personnage ; et, comme Alexandre, on

tuerait son meilleur ami, lorsque, rempli de vin, l'on ne sait plus reconnaître ni distinguer personne. Ces malheurs ne vous sont pas encore arrivés, vous n'avez jamais trempé les mains dans le sang de votre frère ; mais faut-il donc attendre que ces extrémités vous arrivent, comme elles arrivent à tant d'autres ? Non , vous n'avez encore tué personne, mais dans combien de querelles ne vous êtes-vous pas peut-être trouvés ? que d'injures n'avez-vous pas déjà dites ? et à combien d'injustices contre les personnes à qui vous deviez du respect ne vous êtes-vous pas déjà abandonnés ? Vous n'avez jamais tué personne dans le vin, dites-vous ; mais n'avez-vous jamais été dans le danger de le faire ? combien n'en savez-vous pas qui l'ont fait et qui s'y attendaient aussi peu que vous ? Mais pouvez-vous répondre d'être maître de vous dans un temps où jamais, presque, vous ne l'avez été ? Ces dangers où vous expose votre colère dans le vin doivent vous effrayer.

Mais les injustices auxquelles votre ivrognerie vous engage doivent-elles faire moins d'impression sur vos cœurs ? Je ne parle pas des dettes que vous contractez et auxquelles se joignent les jurements les plus monstrueux et les plus exécrables : *Flagitiorum omnium mater, culparum materia et radix, omnium criminum origo et vitiorum*, les querelles les plus ennemies, les vols et les injustices les plus noirs, aussi bien que les plus infâmes excès ; car l'ivrogne n'est jamais satisfait. Je laisse ces vols domestiques d'un enfant chez le père et la mère, du serviteur chez les maîtres, du voisin dans la maison de son voisin, des artisans dans les endroits où ils travaillent, lorsqu'on ne peut trouver d'autres moyens pour satisfaire ses débauches. Mais un ivrogne peut-il ne pas voir l'injustice criante qu'il commet dans sa propre maison ? Ce bien, mes Frères, que vous consommez dans vos folles dépenses, est-il donc à vous ? Votre femme n'y a-t-elle pas un droit égal au vôtre ? avec quelle conscience donc lui en-

levez-vous cette portion du bien de la communauté qui lui appartient si légitimement ? Si je vous avais appelé un voleur, vous vous en seriez offensé ; et y eut-il jamais voleur plus réel, plus cruel en même temps que vous ? Les voleurs de grands chemins ne volent que des inconnus ; et vous volez à cette femme et à ses enfants qui vous sont les plus proches le bien que Dieu ne vous a mis entre les mains que pour le leur communiquer ! L'on se défend ou l'on s'éloigne de ces voleurs publics ; et vous êtes un voleur qui ne vous servez des lois que pour tenir plus continuellement le poignard sur la gorge à ceux à qui, sans qu'ils puissent vous résister, vous enlevez leur bien ! On n'est ordinairement volé qu'une fois dans la rencontre de ces voleurs publics ; et il faut que tous les jours cette femme et ces enfants se voient enlever par force ce qui leur appartient ! On dit que toutes les lois ont quelque chose d'injuste ; jamais maxime ne fut plus vraie que dans le sujet que nous traitons aujourd'hui. On expose aux gibets, on expose sur les échafauds ceux que l'on surprend dans les vols étrangers ; et toutes vos injustices domestiques demeurent impunies ! Vous rougissez avec raison à ces justes reproches, mais au moins font-ils naître dans vos cœurs la résolution d'en éviter la source ?

J'en ai encore d'autres à vous faire, qui ne vous doivent pas être moins sensibles ; vous voilà convaincus, mes Frères, que l'ivrognerie est la source de tous les emportements, de toutes les colères, de tous les jurements, de tous les blasphèmes et de toutes les injustices pour lesquels, dit l'Apôtre, la colère de Dieu vient fondre sur un pécheur. Mais que dirons-nous des désordres infâmes en matière d'impureté où cette habitude de boire par excès et en compagnie vous conduit ? Le Saint-Esprit ne vous enseigne-t-il pas, et ceci est de foi, que le vin est la source de l'impudicité : *In quo est luxuria?* (Eph., v, 18.) Un corps rempli de vin, dit un Père de l'Église, produit aussi naturellement l'impureté, qu'une mer agitée pro-

duit ses écumes et jette hors de son sein ses ordures : *Venter mero exæstuanis despumat libidinem*. Dieu seul, mes chers Auditeurs, Dieu seul sera le juge et le vengeur de toutes ces pensées infâmes dont vous souillez votre esprit, quand une fois vous êtes remplis de vin; de tous ces désirs criminels que vous formez dans votre cœur; des paroles libres, pour ne point dire libertines, que vous proférez dans l'ordure de vos débauches. Je ne passerai pas plus avant, le reste me fait horreur. Vous seul n'ignorez pas, mon Dieu, ce qui se passe dans le corps infâme de ces misérables rassasiés. Vous savez, pauvres filles qu'une triste condition engage à servir dans les cabarets, jusqu'où vont leurs damnables libertés. Compteriez-vous bien, ivrognes, tous les regards impudiques que vos yeux pleins d'adultères ont jetés au milieu de vos excès? Compteriez-vous bien les chansons impudentes que vous avez entendues avec plaisir, ou proférées vous-mêmes dans les lieux de vos débauches? Compteriez-vous bien tous les sales discours qui sont sortis de votre abominable bouche, toutes les hardiesses téméraires que vous vous êtes données, lorsque la pudeur ne pouvait plus vous arrêter? Non, ce sont des iniquités que vous avalez comme l'eau, mais que Dieu fera revenir contre vous, comme des montagnes pour vous accabler. Ah! funeste état d'un ivrogne, dont presque toutes les démarches sont autant de titres à la damnation! Si vous ne tremblez point à ces réflexions, que puis-je dire de vous, sinon que, pleins des iniquités qu'apporte avec soi l'habitude de boire, vous avez encore, pour comble de malheur, le plus funeste et le plus infallible des caractères de réprobation qu'attire après soi l'ivrognerie, c'est-à-dire l'endurcissement et l'impénitence?

Le Prophète me fait trembler pour tous ces éternels habitants du cabaret, lorsqu'il prononce le terrible *Væ!* qui signifie malheur, malédiction, endurecissement, réprobation. « Malheur à vous, dit Isaïe, ivrognes qui portez bien le vin » :

Væ, qui potentes estis ad bibendum! (Is., v, 22.) Malheur à votre père ! malheur à votre mère ! *Cui vœ ! cuius patri vœ !* (Prov., xxiii, 29.) Entendez ces paroles, et frémissez, vous qui dites que, quoi que vous buviez, jamais votre raison ne s'éclipse, parce que vous portez bien le vin. Malheur à vous ! dit le Saint-Esprit par la bouche de ses Prophètes, malheur à votre père ! malheur à votre mère ! D'où vient ce malheur ? d'où vient ce terrible *Væ* ? L'Apôtre vous l'enseigne : c'est que c'en est presque fait du salut des ivrognes ; c'est qu'assurément les ivrognes n'entreront point dans le royaume de Dieu ; c'est que leur perte et leur réprobation est presque assurée. Je ne parle pas de tous les malheurs auxquels ces hommes perdus sont exposés, de ces batteries où ils peuvent, comme tant d'autres, perdre malheureusement la vie, par lesquelles tant de leurs semblables se sont mis dans le tombeau ; je n'entre point dans le détail de ces maladies subites d'apoplexie, de léthargie, de suffocation de sang, où ils peuvent si facilement tomber.

Il n'y a aucun de ces funestes accidents qui ne puisse vous arriver, aveugle pécheur, lorsque vous êtes dans le vin, et il n'en faut qu'un pour vous jeter dans les enfers. Et voilà, pour un plaisir d'un moment, une âme éternellement damnée ; et voilà le prix du sang de Jésus-Christ devenu inutile ; voilà le mérite de la vie, de la Passion, de la mort du Fils de Dieu perdu à jamais pour ce misérable ! Mais, encore une fois, je laisse toutes ces choses ; je veux que vous ayez fait un pacte avec la mort ; je veux, ce qui n'arrivera jamais, que vous puissiez être assurés contre les fâcheux accidents qui en envoient tous les jours dans les enfers ; votre salut en est-il moins en danger pour cela ? Apprenez, mes chers Frères, apprenez, vous tous qui n'êtes pas encore tout à fait livrés à la débauche, que quand une fois on y est engagé, il est presque impossible d'en jamais revenir. Les grâces intérieures convertissent les autres pécheurs, mais un homme

accoutumé à boire devient un homme stupide, insensible aux péchés qu'il commet, jamais plus gai qu'au milieu de ses crimes : *Exultant in rebus pessimis* (*Prov.* II, 14); insensible aux dangers qui l'environnent, il n'y fait pas même réflexion; toute sa sagesse s'est évanouie; les remontrances un peu vives des prédications véhémentes et la crainte des jugements de Dieu sont autant de moyens dont Dieu se sert pour rappeler les autres pécheurs; mais tout cela devient inutile à un pécheur ivrogne. Se trouve-t-il aux prédications? Ou il y est presque comme un sourd, sans comprendre ce qu'on lui dit; ou il y rit comme un insensé, sans qu'on puisse deviner pourquoi. Ah! s'il y a des ivrognes dans mon auditoire, de ces âmes vendues pour s'enivrer, que Dieu a quasi tout à fait abandonnées, leur esprit obscurci par les fumées du vin a peut-être aussi peu compris tout ce que je viens de dire que le bois et les pierres de cette église. Les bons exemples touchent les autres pécheurs: il n'y a point de plus effrontés railleurs des gens de bien que ces gens de plaisir : *In me psallebant qui bibebant vinum.* (*Ps.* LXVIII, 13.) Non, ce n'est pas précisément pour eux que je suis monté en cette chaire; tout ce que j'ai dit, et mille fois encore davantage, ne serait pas capable de les convertir sans le plus grand de tous les miracles. C'est donc principalement pour vous, jeunes gens, que le malheur d'autrui doit rendre sages, avant de vous rendre malheureux comme ceux dont je viens de parler; n'oubliez jamais que si vous vous engagez une fois dans cette habitude où vous voyez tant d'autres si pitoyablement plongés, vous y perdrez, malgré que vous en ayez, votre bien, votre réputation, votre santé, votre repos, et le peu d'esprit que Dieu vous a donné.

Évitez pour jamais les cabarets, ces assemblées où, en vous accoutumant à boire, vous deviendrez, comme les autres, un emporté, un jureur, un voleur du bien d'autrui et de celui de votre famille, un impudique de corps et de cœur,

un endurci qui ne se convertirait jamais. Ne dites pas que les compagnies vous entraînent, puisqu'il vaut mieux déplaire à des débauchés qui se perdent que de se perdre avec eux ; ne dites pas que c'est un plaisir innocent que vous prétendez prendre avec les personnes de votre connaissance, puisqu'on ne peut appeler plaisir innocent ce qui vous rend criminels en tant de manières. Ne vous plaignez pas que je veuille vous défendre le vin et les récréations les plus inoffensives avec vos amis : non, jamais mon intention ne fut telle ; je veux seulement vous éloigner, hors le temps de vos voyages, de ces cabarets où on ne doit aller que par nécessité ; je veux, ou plutôt Dieu le veut ainsi, que, si vous vous divertissez avec vos amis, ce soit sobrement, vous déterminant à vous-mêmes une mesure réglée que jamais vous ne passiez : autrement, ce serait se divertir en brute et non pas en chrétien ; je veux que ce soit rarement, les divertissements les plus honnêtes devenant, au sentiment de tous les sages, le tissu d'une vie véritablement dérégulée, quand ils sont trop fréquents ; je veux enfin que si trois ou quatre fois l'année, ou même un peu plus, vous buvez chez vous avec vos amis dans les justes règles de la sobriété, ce ne soit jamais dans les temps où vous devez rendre vos devoirs à Dieu par l'assistance aux divins offices qui se célèbrent dans vos églises. Êtes-vous engagé dans le commerce ? Effacez de votre esprit ces damnables maximes qu'il faille que le vin soit le nœud nécessaire de toutes vos conventions et de toutes vos sociétés. Et si, pour céder à l'importunité des gens avec qui vous avez affaire, vous êtes obligés de boire en leur compagnie, assurez-les en buvant un seul coup, et cela comme en passant, que c'est simplement pour les contenter que vous acceptez, et que votre santé ne vous permet pas d'en faire davantage. Avec des règles si raisonnables et si aisées à garder, vous deviendrez des chrétiens sobres et capables de toutes sortes de vertus. Par le retranchement d'un damnable

plaisir qui périt si promptement dans ceux qui le prennent, et qui leur laisse ensuite de si cuisantes amertumes, vous mériterez d'être saintement enivrés, pendant toute l'éternité, dans les torrents de volupté que Dieu a préparés à ses élus, et que je vous souhaite.

Amen.

SEIZIÈME SERMON.

DU JUGEMENT GÉNÉRAL.

Tunc sedebit super sedem majestatis suæ et congregabuntur ante eum omnes gentes.

Alors il s'assiéra sur le trône de sa majesté, et toutes les nations seront rassemblées devant lui.

(MATTH., XXV, 31 et 32.)

Je ne vois rien, mes Frères, dans l'Église, de plus désolant que l'insensibilité de la plupart des chrétiens sur les terribles jugements de Dieu. Plût au ciel donc qu'ils devinssent sages, qu'ils comprissent cette dernière fin de toutes choses, plût à Dieu qu'ils en fussent tellement pénétrés de crainte, qu'il leur semblât à tout moment, comme à saint Jérôme, entendre sonner cette effroyable trompette qui doit un jour faire éclater ce cri épouvantable : Levez-vous, morts, de vos sépulcres et venez au jugement ! Pensée si horrible, qu'elle a épouvanté tous ceux qui s'en sont pénétrés. J'en frémis d'horreur, toutes les fois que j'y pense, dit le même saint : *Quoties diem judicii cogito, toties corde et ore contremisco.* « Mon Dieu, s'écriait Job, la seule pensée de vos jugements m'a si fort effrayé, que je tremblais en toutes mes actions, sachant que vous ne laisseriez aucune faute impunie » : *Verebar omnia opera mea, sciens quia non parceres delinquenti.* (JOB, IX, 28.) — Mais comment ces grands Saints n'en auraient-ils pas

été épouvantés, puisque Félix, tout païen qu'il était, tremblait de tous ses membres, entendant saint Paul prêcher cette vérité redoutable : *Tremefactus Felix?* C'est cette crainte des jugements de Dieu qui a tant converti de pécheurs et qui soutient encore tous les jours tant de justes, que j'ai dessein de vous inspirer en vous décrivant dans mon premier point ce qui se passera dans ce grand jugement ; en vous en faisant connaître les raisons dans le second. C'est à la Mère de miséricorde à m'obtenir les lumières qui me feront connaître notre Juge, et les grâces nécessaires pour le craindre ; demandons-les tous ensemble avec les paroles de l'Ange : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

C'est avec bien de la raison que le jour du jugement universel est appelé le jour cruel, le jour terrible, le grand jour du Seigneur tout-puissant. Tous les jours et tous les moments de notre vie peuvent être appelés nos jours et nos moments, puisque Dieu nous les donne pour travailler à notre salut ; mais le jour du jugement sera tout entier et uniquement le jour du Seigneur : *Dies Domini*, puisqu'il emploiera tout pour exercer sa justice contre le pécheur. Sa toute-puissance a eu son tour dans la création, la miséricorde a eu le sien dans la rédemption ; il est donc convenable que sa justice en ait un qui lui soit propre pour venger ses outrages ; et ce sera dans le jugement universel, jour effroyable par les signes qui le précéderont. C'est Jésus-Christ, dont les paroles sont infaillibles, qui nous assure que le ciel et la terre s'abimeraient plus aisément qu'une seule de ses paroles manquât ; c'est, dis-je, de cette vérité éternelle qu'il a lui-même prophétisé tous les signes étonnants. Il assure que le monde, sur le point de finir, ne sera rempli que de misères ; ce ne seront que des guerres cruelles de tous côtés ; on verra les royaumes armés contre d'autres royaumes, les peuples les uns contre

les autres ; les villes contre les villes , les sujets révoltés contre leurs princes , et les princes répandre des rivières de sang par le meurtre de leurs sujets ; on ne verra que carnage de tous côtés ; on n'entendra parler que de massacres , d'assassinats , d'empoisonnements , d'incendies ; la famine sera universelle et si horrible , qu'on verra tous les jours ce qu'on ne vit qu'une fois et avec horreur , au siège de Samarie , savoir que les mères , dévorées par la faim , mangeront jusqu'à leurs enfants propres ; et la peste , succédant à tous ces malheurs , remplira le monde de frayeur ; la mer , sortant de ses bornes , inondera des provinces et submergera des royaumes entiers , et par les mugissements prodigieux que pousseront les tempêtes de ses vagues écumantes , elle fera sécher les hommes , tant ils seront saisis de frayeur. Croyez-vous que ce soit là tout ? Non , non , Chrétiens ; ce n'est là que le commencement des douleurs : *Hæc autem omnia initia sunt dolorum.* (MATTH. , XXIV , 8.) Tous ces malheurs ne sont qu'un prélude des misères qui vont suivre ; car , pendant cette horrible confusion , on verra de faux prophètes sans nombre , et surtout cet homme de perdition , cet homme de péché , ce maudit Antechrist qui s'opposera à Dieu , à la religion , et voudra lui-même se faire adorer comme une divinité , se faisant bâtir des temples , offrir de l'encens et immoler des hosties. *Ita ut in templo Dei sedeat , ostendens se tanquam sit Deus.* (II Thess. , II , 4.) C'est l'Antechrist qui , par la force de sa présomption cruelle , fera renier la foi aux plus généreux ; qui , par l'éloquence de ses paroles , fera apostasier les plus savants , et qui , par les faux miracles qu'il opérera , fera tomber de la foi les plus saints. Car il s'élèvera de faux Christs et de faux prophètes ; et ils feront de grands signes et de grands prodiges , de sorte que les élus mêmes , si cela se pouvait faire , en seraient séduits ; et si ces jours n'eussent été abrégés , il n'y eût eu personne de ce temps-là de sauvé ; mais ces jours seront abrégés à cause des élus ; ce ne

seront encore là que les commencements de ce jour de douleur. Il y aura des signes dans le soleil, dans la lune, dans les étoiles et sur la terre; les peuples seront tourmentés par de si épouvantables bruits de la mer, que les puissances des cieux mêmes en seront ébranlées. Quoi! Chrétiens, les puissances du ciel, les Anges, les colonnes du paradis tremblent au seul signe de ce rigoureux jugement! et que feront donc les hommes? Voir le soleil ne tourner plus, n'éclairer plus, être devenu comme une noire et affreuse masse, la lune tout immobile et toute sanglante, les étoiles changer de place et jeter des montagnes de feu sur la terre, la terre elle-même se fendre et s'entr'ouvrir dans ses violents tremblements, secouer les villes, abîmer les rivières, et les orages mettre tout en confusion! O Dieu éternel, qui ne pâmerait à ces prodiges lugubres?

Enfin, le feu ayant consumé tout ce qui restera sur la terre, voici la consommation et la fin de ce terrible mystère qui approche; car Dieu enverra ses Anges qui feront retentir le son éclatant de l'effroyable trompette sur les quatre parties du monde, et s'énonçant avec des voix plus pénétrantes que des coups de tonnerre, crieront: — Levez-vous, morts, de vos sépulcres! Dieu vous l'ordonne; venez comparaître à son redoutable jugement. — C'est à ce moment que la vision d'Ézéchiel se trouvera exécutée; Dieu fait voir à ce Prophète des monceaux d'ossements tout secs, dispersés sur la terre, et lui demande s'il pense que ces os puissent revivre: Seigneur, lui répond ce Prophète, vous le savez mieux que personne. Eh bien! lui dit Dieu, parlez à ces os arides, et leur dites de ma part que je leur enverrai l'esprit de vie, et qu'ils ressusciteront. A peine le Prophète avait-il parlé, qu'il vit, chose étrange! un grand mouvement de tous ces ossements qui s'assemblaient les uns avec les autres, des nerfs qui les liaient, des muscles, des cartilages, des chairs et de la peau qui les couvraient, et l'esprit du Seigneur étant venu souffler

sur eux des quatre parties du monde, et leur inspirer la vie, ils se levèrent sur leurs pieds, et dans un clin d'œil on en vit la terre toute couverte, comme d'une armée fort nombreuse. Savez-vous de qui sont tous ces os-là? Ce sont ceux des corps morts de tous les hommes. Vous dites, impies, qu'à la mort, tout est mort, et que conséquemment, il n'y a rien à espérer ni à craindre. Vos corps, dites-vous, libertins, seront pourris et réduits en poudre; comment pourrions-nous revivre et ressusciter? Insensés que vous êtes! répond saint Paul, ne voyez-vous pas que ce que vous semez ne prend point de vie, s'il ne meurt auparavant? Et comment donc trouverez-vous difficile que Dieu ramasse, au jour du jugement, les cendres des corps et les ressuscite?

En effet, mes Frères, est-il juste que le corps qui aura été l'instrument du salut ou de la damnation soit sans châtement ou sans récompense; que les corps de tant de martyrs brisés, déchirés, brûlés, coupés, crucifiés; que les corps de tant de saints exténués par les jeûnes et les austérités de la pénitence, ou sanctifiés par la continence; est-il, dis-je, raisonnable qu'ayant leur part aux mérites, ces corps n'en aient pas aux récompenses? Dieu doit-il permettre au contraire que les corps des pécheurs, souillés tant de fois par des débauches honteuses, demeurent sans punition? Non, sans doute; c'est pour cela que l'Apôtre dit que nous ressusciterons tous, mais que nous ne serons pas tous changés; ce sera pour lors que les justes et les pécheurs connaîtront ceux qui d'entre eux avaient le plus d'esprit, ou ceux qui se livraient à tous leurs plaisirs, ou ceux qui se les retranchaient, ceux qui ne suivaient que les plaisirs de la chair, ou ceux qui ne cherchaient que les croix et la pénitence, les jeûnes, les veilles, la discipline et les cilices; puisque ceux qui ont vécu avec un corps plongé dans les plaisirs de la chair ressusciteront avec un corps de douleur préparé à la peine, et destiné pour les tour-

ments, au lieu que ceux qui dans cette vie se sont mortifiés ressusciteront avec un corps éclatant, glorieux et incorruptible.

Voilà donc toute cette nombreuse multitude assemblée dans l'attente du Juge qui va paraître; déjà les Anges font cette fatale séparation des méchants d'avec les bons; séparation peut-être des maris qu'on mettra au rang des boucs, d'avec la femme qui sera rangée avec les brebis; des fils qui seront peut-être avec les Anges, d'avec un père qui sera peut-être avec les démons; d'une fille qui sera mise à la droite pendant que la mère sera rangée à la gauche.

C'est pour lors que le pécheur vain et superbe verra des gens qu'il traitait de misérables et d'esprits faibles passer avec gloire à la droite, pendant qu'il se verra honteusement rebuté et à la gauche comme un indigne; c'est ce qui le fera grincer des dents, comme parle l'Écriture. L'homme de palais verra des pauvres, et peut-être des gens de mauvaise vie qui, pour avoir fait pénitence, seront placés au premier rang. Des femmes du grand monde, qui verront des filles d'une naissance obscure élevées au-dessus de leur tête, demeureront à ce spectacle frappées d'étonnement et de terreur : *Mirabuntur in subitane insperata salutis.* (*Sap.*, v, 2.) Les Anges ayant enfin séparé tous les élus des réprouvés, l'adorable Croix paraîtra au-dessus des nues plus brillante que le soleil, portée par des milliers d'esprits bienheureux; et aussitôt tous les élus s'envoleront au-devant de Jésus-Christ, qui, assis sur un trône de gloire, et environné d'un million d'Anges, viendra enfin juger tout ce grand peuple, et prononcer sur lui la dernière sentence. Alors ils verront le Fils de l'homme venant sur une nuée avec une grande puissance et une grande majesté. Voilà donc tout l'univers dans un profond silence, et chacun dans l'attente de son éternelle destinée; le Fils de Dieu alors, avec un visage plein de douceur et de majesté, se tournant à la droite,

dira aux élus : « Venez, vous qui êtes les élus de mon Père, venez posséder le royaume qui vous est préparé dès le commencement du monde. » O consolant arrêt! ô sentence favorable, capable de faire tout à coup surabonder de joie ceux sur qui elle est prononcée! *Venite, benedicti Patris mei!* (MATTH., XXV, 34.) Venez, mes amis, venez, mes intimes, mes frères, venez voir si le ciel ne vaut pas bien toutes les peines que vous avez prises pour moi; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; vous m'avez vêtu quand je tremblais tout nu; vous m'avez soulagé quand j'étais malade; vous m'avez consolé quand j'étais prisonnier. — Et en quel temps, Seigneur, vous avons-nous rendu ces petits services? — Et ce roi leur répondra : En vérité, je vous dis que lorsque que vous avez fait ces actions de charité au moindre des hommes qui sont mes frères, c'est à moi-même que vous les avez faites; voilà comme je récompense! Vous jouirez de ma gloire, et personne ne vous en pourra déposséder : *Et gaudium vestrum nemo tollet a vobis*; vous régnerez avec moi éternellement; courage donc, bon et fidèle serviteur! entrez dans la joie de votre Seigneur. (JOAN., XVI, 22.)

Après quoi, se tournant à la gauche, avec un visage allumé de colère, il lancera le coup de foudre, il fulminera cet anathème éternel qu'aucun homme ne peut prononcer sans en altérer la force : *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum.* (MATTH., XXV, 41.) *Discedite*, retirez-vous! vous avez mis votre bonheur à vous éloigner de moi pendant votre vie; cent fois j'ai voulu m'approcher de vous, et toujours vous m'avez rejeté : *Discedite a me, maledicti*; encore une fois, retirez-vous, maudits de Dieu! Et où aller, Seigneur, après cette malédiction? *In ignem*, au feu, malheureux impudiques! au feu, ivrognes! au feu, chicaneurs et vindicatifs! au feu, ravisseurs du bien d'autrui, usuriers, concussionnaires, allez brûler à jamais : *In ignem æternum!*

Allez, impudique, avec la complice effrontée de vos débauches, recevoir mille fois autant de tourments que vous avez voulu goûter de plaisir ! allez, infâme gourmand, souffrir une soif et une faim enragées au milieu des ardeurs éternelles ! Alors un tourbillon de flammes investira ces malheureuses victimes, et la terre s'ouvrant sous leurs pieds, ils seront précipités dans les enfers : *Ibunt hi in supplicium æternum*, pendant que les justes, au milieu des cris de joie et des acclamations des Anges, prendront possession du bonheur éternel : *Justi autem in vitam æternam*.

Eh bien ! mes Frères, que pensez-vous, que dites-vous à ce double spectacle ? Sont-ce des fables ? est-ce une vérité ? Hélas ! c'est l'Écriture toute pure. Ah ! sachez que si ces paroles ne vous font point changer de vie, vous serez jugés impitoyablement ; et cette seule prédication sera pour vous, devant ce terrible Juge, une condamnation inévitable. Peut-être me demandez-vous quelles sont les raisons de ce jugement solennel : c'est ce à quoi je vais répondre dans la seconde partie de ce discours.

SECOND POINT.

Puisqu'il est incontestable, dit-on d'abord, que chacun de nous sera jugé immédiatement après la mort, quelle nécessité y a-t-il que Jésus-Christ vienne à la fin des siècles nous juger encore une fois ? Une des plus fortes raisons, ce me semble, est qu'il y a longtemps qu'on se plaint que les méchants et les gens de bien sont mêlés ensemble ; plus que cela, par un renversement étrange, les méchants sont dans l'estime et les gens de bien dans le mépris ; cette réflexion a toujours paru aux personnes sages une des plus fortes preuves du jugement futur. J'ai vu, dit le Sage, avec indignation l'impiété sur le trône, et l'iniquité sur les tribunaux de la justice ; et de là j'ai conclu qu'il y a un jugement où Dieu demandera un compte sévère à l'homme

de bien et à l'impie; je n'ai pu accorder autrement l'idée que nous avons, par la lumière naturelle, de la souveraine équité de Dieu, avec l'injustice apparente de l'état des bons qui sont souvent misérables, et l'état des méchants qui sont souvent très-heureux. Je voyais un homme qui vivait dans le désordre, ivrogne, adultère, ravisseur, blasphémateur, sans foi, sans religion, réussir cependant en son négoce, avoir des richesses, de la santé, de l'honneur, du plaisir; au contraire, un homme de bien, craignant Dieu, sobre, chaste, juste et dévot, cependant être pauvre, accablé de misère, chargé de tailles, souvent lui et les siens visités de maladies, et dans l'affliction : *Et dixi in corde meo : Justum et impium judicabit Deus. (Eccl., III, 17.)* Il y a un Dieu, je n'en saurais douter, il faut donc qu'il couronne la vertu de gloire et qu'il comble le vice d'infamie; il ne le fait pas à présent dans cette vie passagère, qui est uniquement donnée pour mériter la gloire : la récompense sera donc décernée, toutes les nations là devant, à ceux qui l'auront gagnée, et la confusion à ceux qui se la seront attirée par leur méchante vie. Jésus-Christ a donc ordonné le jugement universel pour justifier sa conduite envers les bons et envers les méchants, puisque ceux qu'on aura vus abuser des biens du monde, on les verra pour lors jugés et châtiés très-rigoureusement; ceux au contraire qui auront été dans la peine, abondamment récompensés; les méchants y seront confondus, les bons y seront élevés : ce jour enfin sera destiné pour la gloire des justes et pour la confusion des pécheurs : *Omnes enim manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit, sive bonum, sive malum. (II Corinth., v, 10.)* Car il faut, dit l'Apôtre, que l'on connaisse non-seulement nous, mais tout ce que nous avons dit, fait ou pensé pendant toute notre vie. O Dieu, quelle humiliation! Il n'y a rien que l'homme redoute autant que d'être connu à fond; quel soin ne prend-il pas pour se dé-

guiser, pour cacher ses défauts? Mais, au jour du jugement, il faut que tout soit manifesté et que tout le monde le connaisse : *Nihil enim est opertum quod non revelabitur* (MATTH., x, 26); actions, intentions, pensées, désirs les plus secrets, tout sera mis en évidence, rien n'échappera aux yeux de l'univers. Oui, les yeux du monde entier seront attachés sur vous. Il n'y a point certainement d'homme qui ne rougit, si on lisait dans son cœur toutes les pensées bizarres qui lui viennent dans le feu d'une passion; voyez donc quelle confusion pour une personne, quand tout le monde verra ses iniquités, ses fourberies, ses vengeances, ses adultères, ses faux serments, ses empoisonnements, ses sacrilèges, ses impiétés!

Homme sensuel, tout le monde verra que vous êtes plus emporté et plus brutal qu'une bête féroce; le ciel et la terre connaîtront que dès votre jeunesse vous étiez sans pudeur, que vous déshonoriez vous-même votre propre corps par vos incontinenances secrètes et abominables; que vous ne respiriez qu'infamie; que la fureur de votre passion allait si avant, qu'après avoir commis et fornications et adultères, vous vous attaquiez jusqu'à votre propre sang et que vous vous avilissiez, chose terrible à raconter! jusqu'à renverser les lois les plus inviolables de la nature. N'y a-t-il pas là, hommes effrontés, de quoi mourir de honte? Quoi! tout le monde verra ce péché que vous aimez mieux cacher en vous damnant que de le déclarer, non en public, mais à un confesseur en secret? *Videbitur opprobrium tuum.* (ISA., XLVII, 3.) Oui, le crime que vous avez fait si secrètement dans ce grenier, dans ce champ, dans cette étable; cet enfant que vous avez séduit, malheureux qui lui deviez apprendre à bien vivre; cette fille à qui vous avez fait violence, ce commerce que vous avez si longtemps entretenu, tout sera découvert. On avait pris les mesures les plus justes, les temps les plus propres, les lieux les plus sûrs, les réduits les plus secrets;

on ne s'était jamais ouvert à personne, non pas même à ses confesseurs ; on se flattait de n'être jamais connu ; on avait eu le plaisir de tromper la vigilance de ceux qui vous éclairaient de plus près ; on s'était applaudi d'avoir surpris les yeux d'un père, d'une mère, d'un mari, d'une femme, d'un pasteur, d'un directeur, et toute la terre sera témoin de votre hypocrisie, et tout l'univers verra votre honte! *Ostendam gentibus nuditatem tuam*, dit Dieu, *et regnis ignominiam tuam*. (NAH., III, 5.) Quelle consternation! Et pour vous en convaincre davantage, supposez que cette fille qui s'abandonne ou cette femme infidèle à son mari soient prises sur le fait même par une seule personne, quelle honte! quelle humiliation! A ce grand jour, pauvre pécheresse, votre péché ne sera pas seulement vu d'une personne, mais le père, la mère, le frère, les sœurs, le mari, les parents, les voisins, toute la ville, tous les royaumes, le monde tout ouvert verra votre ignominie : *Videbitur opprobrium tuum*. (ISA., XLVII, 3.) On vous regardait comme une personne de probité ; on n'avait pas eu la pensée que vous fussiez capable d'une action dont vous auriez à rougir ; on s'était fié à vous, et cependant on verra bien le contraire : *Unusquisque ad proximum suum stupebit*. (ISA., XIII, 8.) Chacun se regardera. En vous voyant coupable de tant d'abominations, chacun sera saisi. Voyez, se dira-t-on, qui l'aurait cru? l'hypocrite, qui paraissait si sage, était pourtant une libertine! C'est elle qui a porté un breuvage de mort au fruit même de son crime ; c'est elle qui a empoisonné son mari! Nous avons vainement cherché à découvrir l'assassin de cet homme : ah! c'est un tel! grand Dieu! qui l'aurait cru? Quoi! notre voisin était un voleur? c'était lui qui avait fait ce mauvais coup pour lequel on a tant accusé d'innocents? *Unusquisque ad proximum suum stupebit*. Un pauvre homme de la campagne dira à ces grands du monde, à ces gens qui occupent les grandes places : Eh quoi! vous étiez donc aussi corrompus que nous, vous qui

nous deviez donner l'exemple ! vous étiez un hypocrite, un fourbe ! Ah Dieu ! quel dépit et quelle confusion de n'oser lever les yeux à de si sanglants reproches, que pour avouer, forcé par le témoignage de sa conscience propre et l'évidence du fait, que c'est bien là la vérité ! *Respiciet homines et dicet : Peccavi.* (JOB, xxxiii, 27.) Oui, j'ai péché, je vous ai trompés ! Affront éternel ! tache ineffaçable ! Ah Dieu ! tout le monde voit que je suis un méchant, un faux témoin, un esprit double, menteur, traître, lâche, perfide, jusqu'à avoir sacrifié mes meilleurs amis et supplanté mes plus proches ; tous savent que j'ai fait servir à mes mauvais desseins et la religion, et les sacrements, et la confession ; me voilà difamé aux yeux de tous ! Et il s'écriera, forcené de rage : Montagnes, tombez sur moi ! et vous, collines, cachez-moi, que jamais je ne paraisse, qu'on ne me voie jamais ! Mais ces désirs périront, ils ne serviront de rien : *Desiderium peccatorum peribit.* (Psal. cxi, 10.)

Eh bien ! à présent, vous qui aimez tant l'honneur, quand vous êtes sur le point de commettre une action dont vous rougiriez si elle était connue, dites-vous à vous-même : Que vais-je faire ? Le monde, que je crains, saura un jour le détail du crime que je vais commettre ; à Dieu ne plaise que je m'expose à des affronts éternels pour si peu de chose !

Mais ne sortons pas de notre sujet ; convenons de la justice d'un jugement général, et admirons comment ce grand jour, qui doit combler les méchants de honte, doit être un jour de gloire et d'honneur pour les bons.

Les impies se moquent des justes, quand on se retire des jeux, des débauches, qu'on n'est ni violent ni jureur, qu'on aime mieux perdre quelque chose par un pacifique accommodement que de plaider en toute rigueur ; quand un jeune homme n'est ni coureur de nuit et de veilles, ni corrupteur de filles ; qu'on pardonne les injures, qu'on s'humilie, qu'on n'a point de ressentiment, qu'on fréquente l'église et les sa-

crements, qu'on s'applique aux soins de sa famille. Savez-vous que les méchants qui vivent parmi les justes en disent mille mauvaises plaisanteries? C'est un homme sans cœur, un lâche, un idiot, un hébété, qui ne sait pas vivre, un faux dévot, un vrai hypocrite; on s'en raille, on le contrefait, on le joue : *Deridetur enim justi simplicitas.* (JOB, XII, 4.) Si une fille est sage, modeste, retirée du monde, adonnée à la solide dévotion, qu'en diront les autres filles qui n'ont point de vertu? Parce que sa sagesse condamne leur folie, sa modestie leur vanité, sa dévotion leur libertinage, c'est une fille dévote, diront-elles, et elles croiront l'avoir justement condamnée à leur tour; elles raisonneront sur ses habits, sur son air, sur ses paroles, sur ses intentions, et en feront le sujet de leurs piquantes railleries : *Deridetur enim justi simplicitas.* (JOB, XII, 4.) Il est donc de la justice de Dieu de prendre en main la défense de ses serviteurs et de ses servantes, et de les venger hautement des injures qu'ils auront si patiemment endurées. Ce qui sera alors la consolation des personnes de piété, ce qui sera pour elles un jour de gloire, sera aussi pour les méchants un jour de confusion : *Tunc laus erit unicuique a Deo.* (I Corinth., IV, 5.) A ce moment terrible, Dieu donnera lui-même à chacun la gloire et la louange qu'il aura méritées.

Car enfin, pour continuer à vous convaincre de l'équité d'un jugement général, combien d'actions, de vertus héroïques sont inconnues aux yeux du monde! Que de jeûnes, d'austérités, de pleurs, de patience, d'actes d'humilité, de renoncement à soi-même, de résignation aux volontés du Seigneur, de résistance aux tentations! Combien, par exemple, de personnes qui, dans le mariage, trouvent des croix véritablement accablantes et les souffrent avec une modération d'ange, ménageant l'esprit volage, emporté, violent et farouche d'un mari, étouffant, dissimulant, oubliant tout, sans jamais faire d'éclat, bien loin d'en venir à ces divorces

trop ordinaires, et pourtant si scandaleux, sans se plaindre qu'aux pieds du Crucifix ! Combien, par exemple, de malades qui languissent depuis bien longtemps, ni plaints, ni soulagés de personne, et soutiennent avec fermeté le poids d'une affliction qu'ils regardent comme la source de leur bonheur ! Combien de pauvres honteux souffrent dans le secret de leur famille, avec un acquiescement tout chrétien ! Enfin le juste pratiquait dans le monde la vertu en silence ; personne ne le savait, personne n'y songeait ; on ne parlait dans le monde que des riches, des braves, des vaillants, des savants. Mais la scène changera bien au jour du jugement ; car Dieu effacera jusqu'au souvenir de toutes ces qualités qui font tant de bruit, et on ne parlera plus que des grandes grâces, des vertus, de la fidélité à Dieu et des récompenses infinies que méritent les gens de bien ; Dieu lui-même fera leur panégyrique : *Tunc laus erit unicuique a Deo.* — Voyez, dira-t-il à tous les réprouvés, voyez ce saint homme ! vous disiez qu'il vivait sans honneur, vous qui faisiez si belle figure ; eh bien ! le voilà couronné de gloire, et vous accablés de honte. Voyez cette pauvre femme que vous méprisiez, ces pauvres artisans, ces pauvres serviteurs que vous traitiez comme des esclaves, ceux que vous avez ruinés, ceux dont vous avez fait l'objet de vos railleries, tous ceux qui ont passé leur vie avec tant de peine ; sachez qu'à cause qu'ils ont enduré patiemment leurs peines à mon imitation, qu'ils ont craint Dieu et gardé sa sainte loi, sachez qu'ils seront à jamais dans le ciel, plus puissants que les rois, plus honorés que tous les princes et tous les grands du monde, pendant que vous hurlerez dans les flammes avec les méchants riches : *Nos insensati!* (*Sapient.*, v, 4.) O insensés que nous étions ! diront alors ceux qui se damnent de gaieté de cœur ; nous pensions que tous ces gens dont nous faisons si peu de cas étaient des fous de vivre comme ils vivaient, et nous les voyons si fort au-dessus de nous, honorés et caressés de Dieu même, et assis

dans la compagnie des Saints, pour être heureux éternellement ; pendant qu'après avoir essuyé la honte de tout le monde, nous serons encore éternellement moqués, confondus, méprisés de toutes les créatures et de tous les démons : *Nos insensati !* Eh bien ! mes Frères, Jésus-Christ n'a-t-il pas raison de faire un jugement général pour justifier la conduite de sa providence, rendre aux méchants les peines et la honte qu'ils méritent, et aux âmes saintes la gloire éternelle, où nous conduisent le Père, le Fils et le Saint-Esprit ?

Amen.

DIX-SEPTIÈME SERMON.

DES PEINES CORPORELLES DE L'ENFER.

Convertantur peccatores in infernum, omnes gentes quæ obliviscuntur Deum.

Que les pécheurs soient précipités dans les enfers, avec toutes les nations qui oublient Dieu. (*Ps. ix, 18.*)

Est-ce une prophétie ou un souhait que le roi David a exprimé dans ces paroles? C'est l'un et l'autre, dit saint Bernard; c'est une prophétie par laquelle il prédit aux pécheurs qui, oubliant Dieu et leur salut, ne pensent qu'à contenter leurs passions criminelles, qu'enfin tôt ou tard ils seront précipités dans les enfers, s'ils ne se convertissent véritablement; et c'est un souhait par lequel il désire ardemment que les pécheurs méditent sérieusement les peines effroyables de l'enfer, afin que si le souvenir des bienfaits de Dieu n'amollit point la dureté de leur cœur, au moins la crainte des supplices de l'enfer les fasse rentrer en eux-mêmes et les oblige à prendre le chemin qui conduit au ciel : *Descendant in infernum viventes, ne descendant morientes.*

C'est aussi, mes Frères, pour vous empêcher d'y descendre après votre mort que je veux tâcher de vous y conduire, pendant que vous êtes pleins de vie, et de vous y faire descendre en esprit, par une sérieuse considération des

peines effroyables qu'on y endure pendant toute l'éternité. Afin que vous n'y descendiez point après votre mort, il faut considérer avec une sérieuse méditation les peines que la justice de Dieu y exerce contre les réprouvés; les unes regardent le corps; les autres, qui regardent l'âme, sont infiniment plus terribles. Nous ne pouvons les traiter en un seul discours; nous ne parlerons aujourd'hui que des peines corporelles de l'enfer, remettant à un autre discours de vous parler de celles de l'âme. Quelles sont les peines qu'on appelle corporelles et que les réprouvés endureront éternellement dans l'enfer? Je les réduis à deux principales, qui sont: premièrement, une demeure éternelle dans une effroyable prison dont je vous décrirai les horreurs dans mon premier point; secondement, un feu dévorant dont je vous peindrai les ardeurs dans le second. Mais pour faire monter ce feu sur la terre, afin qu'il nous apprenne la crainte salutaire de Dieu, faisons d'abord descendre le feu de l'amour céleste, qui est le Saint-Esprit, par l'intercession de la bienheureuse Vierge : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

J'ai avant tout à vous prévenir, mes chers Auditeurs, sur une pensée qui pourrait d'abord vous frapper l'esprit touchant les peines qu'on appelle corporelles des réprouvés dans l'enfer. Vous seriez peut-être portés à croire que, puisque le corps ne sera dans l'enfer qu'après la résurrection générale, les damnés ne souffriront aucune de ces peines corporelles jusqu'à ce qu'ils aient repris leur malheureux corps à la fin des siècles. Il est vrai, Chrétiens, que les corps des damnés ne souffriront précisément et formellement les justes et terribles châtimens que les réprouvés auront mérités pour le criminel et effroyable abus qu'ils en auront fait, qu'après la résurrection générale; mais cela n'empêchera pas qu'avant cette funeste résurrection pour eux, Dieu ne fasse souffrir à

ces malheureuses âmes jusqu'à ce temps-là, et ensuite pendant toute l'éternité, des tourments épouvantables et particuliers pour chaque péché, tourments qui correspondront aux peines que souffrira le corps ; en sorte que, pendant toute l'éternité, l'âme d'un réprouvé souffrira, et sans son corps avant la résurrection générale, et dans son corps après la résurrection, des tourments effroyables que l'on pourrait appeler les tourments de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du goût, du toucher ; mais tourments incomparablement plus grands que les mêmes tourments soufferts pendant la vie.

C'est là une vérité que tous les théologiens regardent comme incontestable ; je n'entreprendrai pas de la prouver, puisque je n'en ai pas le temps. Entrons en matière : la première peine des damnés sera de se voir condamnés à demeurer éternellement dans une horrible prison, sans espérance d'en pouvoir jamais sortir. Que ce supplice leur sera terrible et insupportable ! Il ne faut, pour en concevoir l'idée, que faire réflexion sur ce violent amour de la liberté qui porte l'homme à faire toute chose au monde pour la conserver, ou la recouvrer si on l'a perdue ; et, si on n'en peut venir à bout, que de chagrin et de tristesse de se voir privé de l'espérance de la pouvoir jamais recouvrer ! Cette liberté consiste en deux choses : la première, à demeurer ou aller là où l'on trouve bon de demeurer ou d'aller ; la seconde, à faire ou à omettre ce que l'on trouve à propos de faire ou d'omettre. Être privé de ces deux libertés, c'est-à-dire être contraint de demeurer où l'on ne veut pas, ne point faire ce qu'on veut, souffrir ce qu'on ne veut point, c'est ce qui rend l'homme à plaindre au delà de ce qu'on peut imaginer.

Mais si cette situation fait le supplice des prisonniers de ce monde, ce n'est rien en comparaison de ce qui arrivera aux réprouvés dans l'autre, puisque plus on a d'amour pour un objet, plus la privation en est insupportable ; or, les âmes, après cette vie, ont un amour infiniment plus ardent pour

leur liberté que jamais elles en ont pu avoir dans cette vie ; et si elles en sont privées, il n'y a pas d'efforts qu'elles ne fassent pour en jouir ; mais inutilement. Elles seront éternellement renfermées dans cette prison dont elles ne pourront jamais sortir, quoiqu'elles le désirent incessamment, et avec un amour inconcevable. Toujours désirer sortir de prison, et n'en pouvoir jamais sortir ; toujours s'efforcer de rompre ses liens et de briser ses chaînes, et ne faire que les serrer et les rendre plus fortes ; toujours haïr sa demeure, et y demeurer malgré soi éternellement, ô Dieu, quel supplice !

C'est pourtant, pécheurs, ce qui vous arrivera infailliblement, si vous continuez dans votre rébellion contre la loi de Dieu. « C'est ainsi, dit l'apôtre saint Jude, que Dieu a traité les anges rebelles, les a liés, en punition de leur révolte, de chaînes éternelles dans de profondes ténèbres, et les réserve pour le jugement du grand jour. » (JUD., 6.) C'est ce même châtiment que votre adorable justice, ô mon Dieu, exerce contre tous les réprouvés, sans excepter aucun ; ils sont tous comme des serviteurs inutiles, et sont précipités dans de ténébreux et obscurs cachots pour y être éternellement tourmentés avec les démons.

Dites, mon cher Auditeur, y a-t-il quelqu'un de vous, si l'on venait lui signifier un arrêt qui le condamnerait à tenir une perpétuelle prison, qui ne donnât volontiers une grande somme pour se délivrer de cet esclavage ? Pourquoi donc ne sortiriez-vous point incessamment du péché, quoi qu'il vous en coûte, puisque la foi nous enseigne que si vous êtes en péché mortel, et n'en faites pas au plus tôt pénitence, vous serez jetés pieds et mains liés dans les prisons de l'enfer pour une éternité ?

Ah ! que cette prison est terrible ! puisque, ô mon Dieu, vous l'appellez un lieu de tourments : *Cum esset in tormentis* (LUC., XVI, 23), c'est-à-dire, une prison affreuse où l'on souffre toutes les tortures imaginables. C'est dans cette vue

que Tertullien appelle l'enfer un trésor souterrain d'un feu caché pour punir les pécheurs : *Est ignis arcani subterraneus ad poenam thesaurus*. Qui dit un trésor dit une plénitude et une abondance ; et voilà pourquoi le saint homme Job nous assure qu'aussitôt qu'un damné sera renfermé dans les cachots de l'enfer, toutes sortes de misères et de douleurs viendront fondre sur lui. Si une douleur un peu aiguë de la goutte ou de la gravelle fait qu'un homme , quoiqu'il soit bien nourri, bien servi, bien soigné, s'estime néanmoins bien malheureux ; si on voit quelquefois de ces infortunés réduits à de si grands désespoirs qu'ils se donnent la mort à eux-mêmes, que fera donc un damné qui se verra accablé de tous les maux et de tous les tourments à la fois, sans pouvoir éviter leurs atteintes, et obligé de les souffrir dans un degré souverain et sans mélange d'aucune consolation ni soulagement, puisqu'il n'aura pas le plus faible secours de la grâce pour en adoucir les moindres amertumes ?

Il est certain, mes Frères, que ce qui allège beaucoup nos peines, c'est que Dieu ne nous en envoie pas plus que nous ne pouvons en supporter, et que d'ailleurs il nous donne sa grâce pour garder la patience dans leurs atteintes : et cependant, combien entendons-nous tous les jours de plaintes et de cris d'impatience qui vont presque jusqu'au désespoir et au blasphème, de la part de Chrétiens qui, sous une loi de grâce, ne souffrent pourtant qu'une douleur limitée ! Que sera-ce donc de ceux qui endureront toutes sortes de douleurs, sans que Dieu leur donne le moindre degré de grâce pour les supporter patiemment ? Quelle rage et quel désespoir ! quels grincements de dents !

Mais considérons plus en particulier quelques qualités qui rendront la prison de l'enfer beaucoup plus effroyable, et qui tourmenteront à l'excès les cinq sens de l'homme réprouvé. Cette prison est infiniment plus obscure que les ténèbres épouvantables de l'Égypte, qui cependant jetèrent ses habitants

dans une si grande frayeur, qu'ils furent trois jours entiers sans boire ni manger. Quels seront la frayeur et le désespoir des damnés, lorsqu'ils se verront précipités dans les sombres cachots de l'enfer, remplis de ténèbres si effroyables, que ce n'est pas tant un lieu de ténèbres que les ténèbres mêmes, comme l'Évangile les appelle : *In tenebras exteriores* (MATTH., VIII, 12), c'est-à-dire les ténèbres les plus horribles, les plus épaisses qu'on puisse s'imaginer ? La situation de ce lieu qui, selon l'opinion commune, sera le centre de la terre, le feu de soufre et de bitume dont il sera rempli, toutes les immondices de la terre qui, au sentiment de quelques théologiens, iront, après le jugement général, s'écouler dans ces prisons, pour en former ce grand lac de la colère de Dieu dont il est parlé dans l'Apocalypse, toutes ces choses feront qu'il s'y élèvera des brouillards épouvantables qui, selon le prophète Job, couvriront cette demeure affreuse de l'obscurité de la mort ; et la rendront une terre de misère et de ténèbres ; le tout sans ordre et dans une éternelle horreur. (JOB, X, 22.)

Quelle triste demeure ! quel inexprimable supplice que d'être condamné à demeurer en des cachots si obscurs ! Et encore, si après mille ans de ces effroyables ténèbres un réprouvé pouvait espérer de voir la lumière du soleil durant vingt-quatre heures, il semble que ce serait pour lui quelque espèce de consolation, mais c'en est fait, jamais un damné ne verra aucune lumière capable de le consoler, puisqu'il sera condamné à d'horribles ténèbres, où il y aura d'éternels pleurs et des grincements de dents : *Ibi erit fletus et stridor dentium*. (MATTH., XXII, 13.) Si le saint homme Tobie, qui était plein de grâce pour supporter avec patience l'aveuglement corporel dont il avait plu à Dieu de l'affliger, avoue néanmoins simplement qu'il lui était impossible d'avoir aucune joie depuis qu'il ne pouvait plus jouir de la lumière du soleil, quel sujet de tristesse et de désespoir pour un réprouvé qui

sera éternellement enseveli dans les ténèbres , sans en pouvoir jamais sortir !

Il faut pourtant avouer que les réprouvés dans les enfers pourront voir quelques objets ; mais que cette vue leur sera funeste ! Malheureux pécheurs qui appliquez vos yeux à lire de mauvais livres , qui jetez continuellement des regards pleins d'adultère , pleins d'un péché qui ne cesse jamais , dit l'apôtre saint Pierre, ou de vengeance, ou d'autres passions criminelles, ah ! que vous serez terriblement punis pour tous ces regards criminels, puisque vous ne verrez que la laideur effroyable des corps des damnés après leur résurrection ; laideur telle , que si nous en voyions à présent un seul dans la difformité qui lui sera alors comme naturelle , nous en concevriions assez d'horreur pour en mourir aussitôt ! En second lieu , vous ne verrez que des spectres et des fantômes épouvantables dans les démons qui prendront toutes les figures les plus horribles pour se présenter continuellement aux damnés, sous les apparences des bêtes les plus cruelles, et se jetteront sur vous avec des imprécations et de lugubres hurlements : *Vadent et venient super eum horribiles.* (JOB, xx, 25.)

Il est vrai, dit saint Grégoire , que , quoique le feu de l'enfer n'ait aucune lumière capable de consoler, il en aura pourtant autant qu'il en faudra pour faire voir aux damnés les embrasements et horreurs des supplices qu'ils doivent souffrir durant toute l'éternité ; ils verront, comme au temps des martyrs, des roues, des rasoirs, des crochets, des grils, des brasiers, des chaudières bouillantes, des dragons, des serpents, en un mot, tous les instruments dont les démons se serviront pour les tourmenter, et cette vue qu'ils en auront sans cesse les jettera dans de continuels désespoirs.

L'on craint naturellement de voir des spectres la nuit, et la frayeur qu'en conçoivent certaines âmes timides, qui s'imaginent en voir où il n'y en a pas, est quelquefois assez

grande pour les faire mourir de peur. Ne lisons-nous pas dans la sainte Écriture que le prophète Daniel, ayant vu un Ange qui lui venait apporter l'heureuse nouvelle du mystère de l'Incarnation, en fut saisi d'une si grande crainte qu'il se trouva sans force et sans chaleur, et qu'il en serait peut-être mort de peur, si l'Ange ne l'eût rassuré? Ah! Chrétiens, si la vue d'un Ange qui porte la consolation à tous ceux qu'il visite donne de si grandes alarmes au serviteur de Dieu, que sera-ce des misérables damnés auxquels les démons apparaîtront continuellement sous d'effroyables figures, vomissant les feux et les flammes, armés de tous les instruments des plus cruels supplices, s'animant, avec des hurlements horribles, dit saint Bernard, à tourmenter les damnés?

Que feront-ils à la vue de ces monstres horribles? Fermeront-ils les yeux comme ils les ont fermés sur les pauvres, afin de n'être pas émus à compassion et obligés de les secourir? Mais on les leur fera bien ouvrir malgré eux; il faudra bien qu'ils voient ces légions épouvantables de démons, armés de fureur et de vengeance, qui les environneront, comme des taureaux en furie et des lions toujours prêts à les dévorer : *Peccator videbit et irascetur.* (Ps. cxi, 10.) Cette vue leur causera les derniers transports de colère; ils frémiront de rage entre leurs dents, ils sécheront de tristesse; mais il n'importe, il faudra qu'ils les voient éternellement. Quel triste spectacle! quel effroyable objet!

L'ouïe, qui a eu tant d'aversion pour entendre parler de Dieu et des choses du salut, l'ouïe, qui faisait tout son plaisir d'écouter des paroles déshonnêtes, etc., n'aura-t-elle pas aussi son supplice particulier? Oui, mes Frères, puisque les damnés n'entendront plus que les hurlements effroyables des démons, et de ceux sur lesquels ils déchargeront leur fureur : *Ejulabunt propter vim brachii tyrannorum.* (JOB, xxxv, 9.) On n'entendra là que blasphèmes contre

Dieu, malédictions mutuelles, injures, reproches, invectives, railleries sanglantes, par lesquelles les démons insultent aux damnés : un père qui maudira son fils, une femme son mari, un débauché son compagnon de débauches, une malheureuse celui qui l'a engagée dans ses désordres ; il n'y aura plus que pleurs et que grincements de dents.

On dit quelquefois : Il vaudrait autant être en enfer que dans cette maison, où le mari ne fait que jurer contre sa femme et la femme maudire le mari. Vous qui parlez ainsi, vous ne savez pas ce que c'est que l'enfer, quel effroyable bruit on y fait et quelle triste musique on y chante continuellement. Si Dieu nous donnait une ouïe assez subtile pour entendre tout ce qui se dit dans ces effroyables cachots de l'enfer, nous entendrions qu'ils crient continuellement avec le mauvais riche : — Ah ! misérable que je suis ! je brûle dans les flammes ; maudits soient le père qui m'a engendré, et la mère qui, après m'avoir mis au monde, ne m'a pas étouffé ! — Vous entendriez un père qui blasphème contre son fils ; il s'est damné par des biens mal acquis, pour l'avoir voulu laisser riche, et l'enfant maudit son père pour les mauvais exemples qu'il en a reçus, et qui ont été cause de sa damnation. Vous entendriez des démons qui feraient aux damnés de sanglants reproches de leurs plus infâmes péchés. Eh bien ! maudite créature et perfide à ton Dieu, te souviens-tu bien de tous tes crimes de saletés, de blasphèmes, de parjures, etc. ? Ah ! que tu mérites bien d'être ainsi traitée ! — Quoi ! tu étais baptisé et éclairé des lumières de la foi, diront les païens à un chrétien, et te voilà damné ! va, nous ne plaignons point ta disgrâce, et c'est avec beaucoup de justice que Dieu t'a traité ainsi. — Ce que vous n'entendez pas, mes Frères, les damnés ne l'entendent que trop pour leur malheur, et leurs oreilles sont continuellement battues des blasphèmes qu'ils vomissent tous contre Dieu et les Saints.

O les tristes concerts ! qu'ils sont incommodes ! Ces re-

proches et ces railleries sanglantes sont peut-être un des plus tristes supplices des réprouvés. Quoi donc ! ne savons-nous pas que le plus grand malheur qui puisse arriver à un homme, c'est de tomber dans l'extrême misère et de ne faire pitié à personne ; c'est de verser des torrents de larmes, et bien loin de mouvoir les autres à compassion, de n'en recevoir que des reproches et des insultes ? C'est ce qui chagrina surtout le saint homme Job dans ses disgrâces, lorsque ses amis le traitaient ainsi, en lui reprochant ses afflictions, comme s'il les eût méritées par ses crimes.

Vous parlerai-je des puanteurs effroyables dont l'odorat des damnés sera tourmenté ? Les parfums de leur sensualité seront changés dès lors en odeurs infectes : *Erit pro suavi odore factor*. (ISA., III, 24.) Je ne dis rien ici qui ne soit vérifié, même à la lettre, du moins après la résurrection générale : premièrement dans le sentiment de plusieurs théologiens, qui assurent qu'alors l'enfer sera l'égout de toutes les immondices de l'univers, qui par le commandement de Dieu se retireront dans les enfers pour y former un grand lac d'ordures et de corruption dans lequel les damnés seront ensevelis comme les poissons dans la mer ; secondement dans cette pensée que la puanteur sera causée par les cadavres, puanteur si grande, au sentiment de saint Bonaventure, que si le corps d'un de ces malheureux venait sur la terre, il serait capable d'infecter tout le monde.

En effet, que peut-il sortir d'un corps souféré, grillé, qu'une horrible infection ? Et ne voyons-nous pas tous les jours qu'il se trouve de certaines maladies qui corrompent tellement les humeurs, que le malade devient insupportable à tout le monde ; témoin celle du malheureux Antiochus, qui, étant frappé de la main de Dieu, exhalait une odeur si effroyable, que toute l'armée n'en pouvait supporter l'infection. Que sera-ce donc du corps d'un damné livré aux maladies les plus infâmes, et plus frappé et maudit de Dieu

que n'a jamais été aucun homme sur la terre? Que dire d'une infinité de corps ainsi liés, attachés les uns aux autres? Quelle intolérable puanteur ne se feront-ils pas sentir mutuellement, et quelle rage ne concevront-ils pas les uns contre les autres!

Adresserons-nous la parole aux ivrognes et à ceux qui se font un dieu de leur ventre? Mais ce sont des gens presque inconvertibles, qui semblent si endurcis dans leurs débauches, qu'on aurait quelque droit à dire que, s'ils voyaient l'enfer ouvert, prêt à les engloutir, ils ne voudraient pas même renoncer à leur gourmandise et à leurs débauches. Il faut cependant que, pour m'acquitter de mon devoir, je leur présente, selon les expressions de l'Écriture, le tableau des terribles supplices que Dieu prépare à leur gourmandise. Insensés que vous êtes! votre ivrognerie et votre goût dépravé vous font commettre une infinité de péchés de gaieté de cœur. Mais sachez donc bien que tous les ivrognes damnés souffriront une soif et une faim très-grandes, infiniment plus cruelles et plus insupportables que sur la terre. C'est qu'il est de l'ordre de la justice de Dieu que le pécheur soit tourmenté par la même chose par laquelle il a péché : *Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur* (Sap., xi, 17); et c'est pourquoi vous souffrirez une soif et une faim enragées. Il y a plus de seize cents ans que le mauvais riche demande une seule goutte d'eau à Dieu avec des gémissements ou plutôt des hurlements pitoyables, et le Dieu qui a fait les eaux la lui refuse, cette unique goutte, et la lui refusera pendant toute l'éternité avec cette réponse : Souviens-toi que tu as été un gourmand et un homme de bonne chère; il faut que tu sois particulièrement puni de tes excès de bouche, et par une faim et une soif qui te feront crier, pleurer, hurler dans le désespoir et les grincements de dents, sans que Dieu ait jamais pitié de toi. C'est, mes Frères, une parabole, et même, selon quelques-uns,

une histoire, tirée du chapitre xvi de saint Luc, qui s'adresse à tous les ivrognes et à tous les gourmands.

Mais je me trompe, malheureux ivrognes, vous boirez, et quoi? Ce vin que le Prophète royal décrit en disant : « Le Seigneur tient en sa main une coupe de vin pur, pleine de mélanges amers, et quoiqu'il en verse tantôt à l'un, tantôt à l'autre, la lie n'en est pourtant pas épuisée; tous les pécheurs de la terre en boiront. » (*Ps. LXXIV, 9.*) Il est vrai que tous les damnés seront enivrés de ce calice de la fureur de Dieu, mais les ivrognes et les gourmands en boiront encore plus que les autres. Oui, malheureux, vous boirez à longs traits de ce vin de la colère de Dieu, dont parle saint Jean, de ce vin pur et préparé dans le calice de sa vengeance : *Hic bibet de vino iræ Dei, quod mistum est mero in calice iræ ipsius.* (*Apocal., XIV, 10.*)

O Dieu! quelle boisson! qui en pourrait expliquer l'amertume? Leur vin est du fiel de dragon et de ce vin d'aspic qui cause des douleurs mortelles. Dites, si quelqu'un était condamné à manger des crapauds et des serpents, de la chair pourrie et d'autres choses semblables dont la pensée fait horreur, quelle difficulté n'y trouverait-il pas, puisque plusieurs ont tant de peine à avaler seulement une médecine? Et ce sera pourtant la boisson des damnés, non pas que je veuille dire qu'effectivement ils doivent manger et boire des ordures : mais c'est qu'ils sentiront ces mêmes soulèvements de cœur et ces mêmes peines, et infiniment plus encore que s'ils les mangeaient et les buvaient réellement.

Sont-ce là tous les tourments corporels que les réprouvés endureront en enfer? Non, mes Frères; puisque le nombre en est en quelque manière infini. Mais je n'ai pas entrepris de vous en faire une exacte peinture, cela me serait impossible; toutefois je ne puis me dispenser de vous parler d'un supplice plus terrible que les autres, et dont l'Écriture menace très-souvent les pécheurs, s'ils refusent de se convertir;

ce sont les ardeurs insupportables d'un feu dévorant, que nous allons considérer dans la seconde partie de ce discours.

SECOND POINT.

Il est vrai, mes Frères, et nous n'en sommes que trop convaincus par une funeste expérience, que, quoique le toucher soit le moins noble de tous nos sens corporels, par cela néanmoins qu'il est étendu dans toutes les parties et tous les membres de notre corps, il est cause d'une infinité de péchés très-considérables, si on n'est continuellement attentif à se tenir dans son devoir, par une rigoureuse et continue mortification. Malheur à ceux qui la négligent! parce qu'ils seront damnés pour les péchés que ce sens immortifié fait commettre, et ils souffriront des peines terribles pour ce péché aussi bien que pour les autres pour lesquels ils seront précipités dans les enfers. Car, premièrement, toutes les parties du corps seront attaquées d'une infinité de maladies et de douleurs non moins honteuses qu'insupportables, et comment cela? C'est que le tempérament du corps réprouvé, après la résurrection générale, sera dérégulé et les humeurs du corps si corrompues, que de ce désordre naîtront une infinité de maladies très-aiguës; sa tête sera tourmentée de très-furieuses migraines; ses entrailles déchirées par des coliques très-dangereuses; la goutte entrera dans les nerfs de ses pieds et de ses mains, et enfin il n'y aura point de partie dans ce corps qui ne soit le théâtre de plusieurs douleurs très-aiguës.

Mais, en second lieu, le réprouvé sera tourmenté par les ardeurs insupportables d'un feu dévorant, et dans toutes les parties de son corps et dans toutes les facultés de son âme, ardeurs qui le pénétreront de toutes parts, sans jamais le consumer. C'est, mon Dieu, ce que vous dites si clairement et nous répétez si souvent dans l'Écriture de l'Ancien et du

Nouveau Testament, que je ne vois pas qu'on puisse douter qu'il y ait dans les enfers un feu allumé par le souffle de votre divine colère, qui ne s'éteindra jamais, et qui tourmentera véritablement les corps et les âmes des réprouvés d'une façon toute merveilleuse.

Il faut, disent saint Augustin et saint Chrysostome, expliquer à la lettre les paroles de l'Écriture sainte, toutes les fois qu'il n'y a point de répugnance ni de contradictions dans les termes. Autrement il serait permis de faire passer toute chose pour des paraboles et des métaphores : ce qui serait entièrement ruiner tous les mystères de notre religion, les principes de notre morale et les exemples des vertus les plus illustres. Or, il n'y a aucune contradiction à dire qu'il y a dans les enfers un feu véritable et effectif qui agit réellement non-seulement sur les corps, mais encore sur les âmes des réprouvés, comme nous pourrions le faire voir, si cela était nécessaire. Ainsi, quoique nous ne puissions pas comprendre comment le feu de l'enfer consume les réprouvés, nous devons dire cependant avec saint Augustin que ce feu véritable et réel agit véritablement et réellement sur les corps et sur les âmes des réprouvés : *Miris, sed meris modis.*

D'ailleurs, ô mon Dieu, ce supplice est tout à fait convenable à votre adorable majesté. Car ne voyons-nous pas tous les jours que le supplice ordinaire que la justice décerne contre les grands criminels est le feu, puisqu'il est le plus actif et le plus douloureux, et par conséquent le plus propre à punir les grands crimes? Ainsi, puisque les Chrétiens qui se rendent coupables de péchés graves sont des criminels de lèse-majesté divine, comme nous l'avons prouvé ailleurs, pourquoi ne reconnaitrions-nous point qu'il est juste, Seigneur, que vous les punissiez de la peine éternelle du feu dans les enfers?

Mais de quel feu? Ce doit être un feu qui surpasse d'au-

tant plus en activité et en impressions douloureuses le feu élémentaire de ce monde, que les offenses commises contre Dieu surpassent en malice et en énormité les fautes et les offenses commises contre les hommes. Entendez ceci, pécheurs, et tremblez. Lorsque vous voulez jouir des objets de vos passions criminelles sans aucun trouble ni sans aucune inquiétude, vous tâchez de vous persuader faussement que le feu de l'enfer n'est qu'un feu spirituel et métaphorique, parce qu'en le concevant sous cette idée, il vous paraît moins terrible et vous effraye moins qu'un feu naturel dont la seule idée vous fait concevoir les plus grandes douleurs qu'on puisse s'imaginer; détrompez-vous aujourd'hui, et soyez persuadés non-seulement qu'il y aura dans les enfers un feu véritable et réel qui causera les impressions douloureuses qui lui sont propres sur les corps et sur les âmes des réprouvés, mais encore que ce feu aura infiniment plus de force et d'activité que le nôtre, la douleur que cause le feu ordinaire n'étant rien en comparaison de celle que causera le feu de l'enfer.

Et pourquoi cela? C'est, mon Dieu, que vous donnerez au feu de l'enfer à accomplir trois ou quatre grands devoirs de vos augustes perfections, afin qu'il punisse et répare trois ou quatre grands outrages que les pécheurs ont faits à votre divine majesté. Tel est, mes Frères, l'enseignement des Pères, qui, appuyés sur l'Écriture, remarquent que tous les pécheurs outragent premièrement la sagesse divine, en désirant que Dieu n'ait pas la vue assez perçante pour voir toutes leurs méchantes actions, et en agissant avec autant de hardiesse que s'il ne les voyait point; secondement, qu'ils outragent son immensité, en désirant qu'il ne fût point partout, et ayant l'impudence de faire en la présence de Dieu, et dans le sein de son immensité, ce qu'ils n'oseraient point faire sans doute devant le dernier des hommes; troisièmement, qu'ils déshonorent infiniment sa toute-puissance, en

souhaitant que Dieu n'ait pas le bras assez fort pour les punir comme ils le méritent; quatrièmement enfin, qu'ils offensent son éternité, désirant que Dieu fût anéanti et faisant leur possible pour cela. Or le feu de l'enfer que Dieu a choisi, dit le Saint-Esprit, comme un instrument de sa justice contre les impies, aura, disent les Pères, une certaine sagesse, une espèce d'immensité, une toute-puissance morale et une éternité capables de punir tous les outrages faits à la majesté de Dieu.

Oui, mes Frères, le feu de l'enfer sera un feu sage, disent Tertullien, saint Chrysostome et saint Augustin, parce qu'il saura distinguer la malice de chaque péché pour punir plus rigoureusement la partie du corps et la faculté de l'âme qui auront concouru à un plus grand péché, et leur faire ressentir une plus vive douleur qu'à celles qui n'ont pas été si criminelles. Et comme, suivant la remarque de saint Jean Chrysostome, le feu fit paraître une sagesse miraculeuse lorsque Nabuchodonosor ayant fait jeter Ananias, Azarias et Misaël dans la fournaise, il discerna les innocents d'avec les coupables, il respecta les uns et punit les autres : ainsi, dit saint Augustin, le feu de l'enfer paraîtra doué d'une profonde sagesse, en ce qu'il distinguera un parricide d'avec un meurtre, un inceste d'avec un adultère, ménagera ses ardeurs selon les ordres de la justice de Dieu, et fera autant de miracles qu'il fera d'ardentes impressions douloureuses : *Quantum exegerit culpa, tantum sibi de homine damnato flammæ rationalis disciplina vindicabit.*

Vous avez fait paraître votre folie, ô pécheurs, en commettant le crime; et toi, feu de l'enfer, tu feras paraître ta sagesse en châtiant le pécheur comme il le mérite : *Quantum stulta iniquitas suggessit, tantum pœna desœviet.* Tu seras le commissaire député de la justice de Dieu, pour informer des crimes des pécheurs, et y appliquer autant de peines que chaque sens, chaque partie du corps, et chaque faculté de

l'âme l'auront mérité. Vous, maudites langues qui avez prononcé tant de blasphèmes, tant de paroles sales, tant de calomnies, il faut que vous soyez brûlées par tant de degrés de chaleur insupportable. Vous, infâmes yeux qui avez jeté tant de regards impudiques, abominable corps, qui t'es vautré dans l'ordure de tant de fornications et d'incestes, il vous faut tant d'ardeur et en tel degré; maudit entendement, qui as roulé tant de pensées volontaires d'impureté, de vengeance, d'injustice; maudite volonté, qui as entretenu tant de désirs funestes, tant de mouvements de colère et d'avarice, vous serez éternellement les victimes de ce feu qui vous tourmentera autant que vos péchés l'auront mérité. En un mot, ce feu également sage et impitoyable ne laissera pas le moindre péché sans y appliquer autant d'ardeur qu'il en faudra pour punir l'injustice qui s'y rencontrera. O Dieu! qu'il y en aura donc en de certaines âmes qui auront commis une infinité de crimes très-grands et très-détestables! Mais poursuivons.

Ce feu, en second lieu, sera en quelque façon immense, en ce que, comme l'immensité de Dieu se rend présente à tous les lieux du monde et à toutes les créatures qu'elle renferme dans son sein et qu'elle pénètre de sa divine présence, ainsi l'homme qui est appelé un petit monde, s'il est damné, sera rempli et pénétré dans toutes les parties de son corps et dans toutes les facultés de son âme du feu de l'enfer. Oui, malheureux réprouvés, vous ne toucherez que du feu, vous ne serez que sur le feu; feu au-dessus, feu au-dessous, feu au dedans, feu au dehors, feu partout; et, comme les poissons sont dans l'eau, ainsi les damnés, selon le langage de l'Écriture, nageront dans un étang de feu et de soufre; oui, les ivrognes, les incrédules, les homicides, les fornicateurs, les empoisonneurs, auront pour demeure éternelle un lac brûlant de bitume et de flammes.

Vous avez peut-être vu des fournaies pleines de bois, et vous avez pu remarquer que, quand le feu s'est fortement

attaché à ce bois, les flammes sortent aussitôt avec violence de toutes les bouches de cette fournaise, laquelle paraît toute de feu, tant elle est embrasée, voilà, mes Frères, la figure d'un réprouvé dans l'enfer. Savez-vous quel est proprement le bois qui servira de pâture à ce feu terrible? Nul autre, pécheurs, que vos détestables crimes. C'est vous qui mettrez le feu au bûcher, si vous mourez dans l'impiété. Mais malheur à vous! car dès qu'une fois le feu de la fureur de Dieu se sera attaché à cette mandite matière, elle la brûlera éternellement, sans jamais la consumer : *Ignis succensus est in furore meo, et ardebit usque ad inferni novissima.* (Deuter., xxxii, 22.) Oui, pécheurs, vous serez tout embrasés et tout pénétrés de ce feu dans toutes les parties de votre corps et dans toutes les facultés de votre âme, dans votre cerveau, dans vos poumons, dans vos bras et dans vos jambes; vous vomirez les feux et les flammes de l'enfer par les yeux, la bouche, les oreilles, et tous les autres conduits de votre corps, et vous ne paraîtrez pas tant un corps brûlé qu'une fournaise tout en feu, selon cette parole du Prophète-roi : « Que votre main, ô mon Dieu, se fasse sentir à vos ennemis; que nul de ceux qui vous haïssent n'échappe à votre colère; vous les embraserez comme un four ardent, dans le temps de votre indignation, la colère du Seigneur les jettera dans le trouble, et le feu les dévorera. » *Inveniatur manus tua omnibus inimicis tuis!* (Psal. xx, 9.)

C'est, Seigneur, ce que vous nous enseignez en d'autres termes, lorsque vous nous dites que les damnés seront les victimes de votre colère, qu'ils doivent tous être salés par le feu, comme toute victime doit être salée avec le sel : *Omnis enim igne salietur, et omnis victima sale salietur* (MARC., ix, 48); c'est-à-dire que, comme le sel a deux propriétés, la première de conserver de la corruption, et la seconde de pénétrer et de s'insinuer partout, ainsi le feu de l'enfer conservera éternellement les corps et les âmes des damnés, et les pénétrera

de toutes parts, en les rendant nécessairement immortels. Une âme damnée sera tout embrasée de feu, et son corps ne sera pas plutôt ressuscité, qu'il aura le feu dans toutes ses parties; il n'y aura ni veines, ni organes, ni tendons, ni cartilages, qui ne soient tout couverts et tout pénétrés du feu dévorant : *Devorabit eum ignis.* (JOB, XX, 26.)

O Dieu ! l'effroyable spectacle que présentait l'inhumanité de Néron, lorsque ce monstre de cruauté faisait entièrement couvrir les Chrétiens de poix-résine et d'autres matières combustibles, puis ordonnait qu'on mit le feu au corps de ces pitoyables martyrs, pour les faire servir de flambeaux propres à éclairer les passants durant la nuit ! Ce n'était plus tant des hommes que des torches ardentes embrasées dans toutes leurs parties, et faisant compassion à tout le monde. Mais ce n'est encore ici, mes Frères, qu'une faible figure des damnés. Leurs crimes seront comme la poix qui pénétrera tous les membres de leurs corps, jusqu'à la moelle des os; les dérèglements de leur jeunesse les pénétreront tout entiers : *Ossa ejus implebuntur vitiis adolescentiæ ejus* (JOB, XX, 41), dit Sophar, ami de Job; et le feu de l'enfer s'attachera avec une incroyable opiniâtreté à ces misérables, sans jamais les consumer. Oh ! que cela est terrible ! et qui peut penser à un si horrible châtement sans mourir de frayeur ?

Mais ce qui me paraît beaucoup plus redoutable que cela, c'est que ce feu immense participera encore, dit saint Chrysostome, de la toute-puissance de Dieu. Ses ardeurs seront infiniment plus cuisantes et ses impressions infiniment plus douloureuses dans une de ses étincelles que tous les feux et les flammes du monde réunis ensemble; en sorte que, dans le sentiment de ce Père, tous les brasiers les plus ardents de ce monde ne sont que comme une peinture du feu auprès du feu de l'enfer, et autant, dit ce saint patriarche de Constantinople, Dieu est au-dessus de la créature, autant le feu de l'enfer est-il proportionnellement au-

dessus de celui de la terre, puisque celui-ci n'agit que par une vertu naturelle, au lieu que celui-là est élevé, par la toute-puissance de Dieu, au pouvoir de faire des impressions vives et douloureuses proportionnées à la malice du péché, qui est infinie.

Et ce qui augmentera de beaucoup les tourments du damné, ce sera son état spirituel dans l'autre vie; car la douleur que cause le feu n'est pas une simple action du feu sur le corps, c'est l'application de l'âme à cette impression qui constitue proprement le mal; si elle ne s'y appliquait point du tout, elle n'en souffrirait pas ou n'en ressentirait que peu de chose. Or il est certain que l'application de l'âme dans cette vie est toujours faible à cause des organes du corps; mais dans l'autre, étant incorruptible, l'âme s'appliquera aux objets qui lui causeront de la douleur avec toute l'activité de sa nature, et par conséquent le feu de l'enfer fera sur elle des impressions de souffrance inconcevables.

Y a-t-il dans cette assemblée quelqu'un qui acceptât un royaume, à condition de se tenir couché durant dix ans sur un lit mollet, sans changer jamais de posture? Voudriez-vous vous résoudre à cela, mon cher Frère? Et quand vous l'accepteriez à cette condition, en viendriez-vous jamais à bout? Huit jours ne se seraient pas écoulés, qu'au neuvième, vous songeriez à renoncer à ce royaume promis, et à vous délivrer de cette affreuse contrainte. Je me souviens à ce propos de ce qui est écrit dans la vie de sainte Liduvine. Elle réussit un jour à convertir un jeune débauché, en obtenant de lui qu'il passerait seulement une nuit sans se remuer, lui promettant le pardon de ses péchés, s'il le faisait. Ce jeune homme crut que la chose n'était pas fort difficile, il l'entreprit : mais une heure ou deux après, se trouvant dans une gêne intolérable et une contrainte qui lui faisait paraître la chose comme impossible, il fit cette salu-

taire réflexion : Une nuit, une seule nuit me paraît terriblement longue sur un lit mollet, quand je ne puis ni dormir ni changer de posture; que sera-ce d'être éternellement étendu sur une couche de feu, pénétré d'ardeurs infiniment dévorantes, non pour une nuit, mais pour une éternité? Cette pensée le frappa tellement, qu'il fit une bonne et parfaite pénitence et devint un Saint.

Faites, mes chers Frères, la même réflexion; et pour vous l'imprimer plus fortement dans l'esprit, approchez le bout de votre doigt du feu d'un flambeau, tenez-le seulement un demi-quart d'heure au milieu de cette faible flamme. Quoi! vous retirez déjà votre main? Vous ne pouvez pas endurer cette petite peine durant si peu de temps? Eh! que ferez-vous donc lorsque vous aurez, non le bout de votre doigt, mais toutes les parties de votre corps, et toutes les facultés de votre âme, pénétrées non d'un feu élémentaire qui est plutôt fait pour nous rendre service que pour nous nuire, mais du feu d'enfer qui est un feu infiniment cuisant, et cela non pour un quart d'heure, non pour une heure, non pour un jour, non pour des années, non pour des siècles, mais pour une éternité? Pensez, je vous en conjure, pensez à ces terribles vérités, mais méditez-les sérieusement, et toutes les difficultés que vous sentez à vous convertir s'évanouiront bientôt.

Finissons ce discours qui est déjà bien long. Je vois que vous avez la foi, mon cher Auditeur, et que vous croyez à l'Écriture. Eh bien! c'est une vérité constante dans notre religion que tout ce qu'on peut dire des peines de l'enfer est infiniment au-dessous de ce qui en est en effet; si donc ce que nous en avons dit est capable de donner tant d'horreur et d'appréhension, que sera-ce de ce qu'on y souffrira effectivement?

Quoi! serait-il possible que quelqu'un de mon auditoire fût assez aveuglé pour se précipiter dans ce lieu de tour-

ments par sa faute? Quoi! serait-il possible que cet impudique, pour ne pas vouloir rompre ce commerce criminel; ce chrétien obstiné dans sa haine, pour ne vouloir pas se réconcilier; ce timide, pour ne vouloir pas, par une maudite honte, déclarer ce péché honteux, etc., serait-il possible qu'ils se jetassent dans ces feux éternels? Ah! si j'en connaissais quelqu'un, me prosternant ici même à ses genoux, le crucifix en main, je lui dirais : Est-il possible, mon cher Frère, que vous n'hésitez pas à vous précipiter à jamais dans les feux et les flammes de l'enfer? Quoi! vous qui avez été créé pour louer et glorifier Dieu éternellement, vous voulez aller le maudire et le blasphémer avec les démons! Quoi! vous à qui Dieu a fait tant de grâces pour vous attirer à son parti, vous voulez demeurer obstiné dans votre péché afin d'être puni dans toutes les rigueurs de la justice divine! Ah! je vous conjure, par la mort et la Passion de Notre-Seigneur qui est prêt à vous recevoir entre les bras de sa miséricorde, de ne pas vous jeter dans ce malheur épouvantable; vous avez encore le temps et les grâces nécessaires pour vous convertir; n'en abusez point; faites-en votre profit; je vous supplie d'avoir pitié de votre âme. Ah! si vous saviez ce que c'est qu'être damné, bien loin de vous faire prier, vous prierez Dieu, vous conjureriez tous les Saints de vous assister de leurs prières pour obtenir de lui miséricorde. Être damné, c'est être livré en proie à ses plus cruels ennemis; être damné, c'est être voué à tous les supplices imaginables. Et si un homme était assez insensé pour ne pas vouloir m'écouter, ne faudrait-il pas le laisser et l'abandonner dans son endurcissement? Mais non! je ne saurais croire, mes Frères, qu'il y ait ici parmi vous des personnes assez ennemies d'elles-mêmes pour concevoir une si détestable résolution; non, vous avez trop d'horreur de l'enfer pour n'être pas résolu à l'éviter avec tous les soins imaginables, c'est-à-dire résolu à faire une bonne pénitence, la

condition indispensable pour tous ceux qui sont coupables de péché mortel, résolus, après être sortis du péché, à continuer à bien vivre dans cette exacte et continuelle observance de la loi de Dieu qui vous conduira infailliblement au ciel que je vous souhaite, etc. *Amen.*

DIX-HUITIÈME SERMON.

DES PEINES SPIRITUELLES DE L'ENFER.

Convertantur peccatores in infernum, omnes gentes quæ obliviscuntur Deum.

Que les pécheurs soient précipités dans l'enfer avec toutes les nations qui oublient Dieu. (Ps. IX, 18.)

Nous avons tâché, l'autre jour, de vous faire descendre en esprit dans les enfers, et, autant que nous l'avons pu, nous vous avons fait considérer les supplices effroyables que les damnés y souffriront durant toute l'éternité et qu'on appelle la peine du sens. Elles vous ont sans doute paru affreuses, et je ne doute point que l'horreur que nous en avons conçue ne nous ait fait former la résolution de nous en préserver par tous les moyens que la grâce nous présente.

Mais afin de nous fortifier davantage dans cette sainte résolution et de l'exécuter au plus tôt, descendons encore aujourd'hui, je vous prie, dans ce lieu de tourments par la considération des peines spirituelles que les âmes souffriront durant toute l'éternité; elles sont incomparablement plus grandes que celles du corps, quoique peut-être elles frappent moins notre imagination. Je les réduis à deux principales, qui sont une tristesse insupportable dont les âmes réprouvées seront continuellement accablées, et un mortel et cuisant

regret qui les tourmentera et les déchirera impitoyablement et sans cesse, durant toute l'éternité ; c'est ce qu'on appelle le ver de conscience. En un mot, les damnés dans les enfers seront accablés de tristesses inconsolables, et déchirés par d'inutiles et cuisants regrets. C'est ce que nous allons considérer dans la suite de ce discours. Faisons notre recours ordinaire à la sainte Vierge, et lui disons : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Que les réprouvés soient accablés d'une tristesse et d'une mélancolie insupportables, ne vous en étonnez pas, mes Frères, et souvenez-vous de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire dans l'affreuse description que je vous ai faite des peines corporelles que la justice divine leur fait souffrir dans les sombres et profonds cachots de l'enfer. Cependant, j'ose affirmer que, quelque incommode que soit leur situation, comme dit saint Bernard, ils ne seraient pas dans de si horribles tourments, si, les infortunés ! ils n'étaient pas contraints de demeurer dans la maudite compagnie où Dieu les retient, ou du moins si, dans cette affreuse et insupportable société, ils pouvaient jouir de la vue de Dieu. Mais jamais, non, malheureuses victimes de la colère de Dieu, vous ne pourrez vous séparer de cette compagnie qui vous est si insupportable, et jamais vous ne verrez Dieu, quoique vous le souhaitiez avec une incroyable ardeur. Être contraintes de demeurer toujours avec des personnes dont la compagnie est infiniment odieuse, parce qu'on les hait infiniment, ne jamais jouir de la vue et de la présence de Celui qu'on désire ardemment de voir, que c'est un supplice inconcevable ! Vous en allez voir les preuves dans la suite.

C'est avec beaucoup de vérité que Tertullien a remarqué que jamais personne ne voit de bon cœur son ennemi : J'en suis hors de moi-même, dit-on ; il me semble, en le voyant,

voir un démon; j'aimerais mieux rencontrer un loup enragé que de le voir, et je ferais volontiers dix lieues pour éviter sa rencontre, tant elle m'est pénible. Ah! mes Frères, que les damnés se haïssent les uns les autres d'une manière bien plus furieuse et plus irréconciliable que n'ont jamais fait les hommes sur la terre, quelque ennemis qu'ils aient été ensemble! En effet, ils se considéreront tous comme des ennemis de Dieu, et le seront en effet; comme la honte de la nature et l'opprobre de l'univers; comme des monstres d'infamie qui n'auront qu'inclinations toutes corrompues, parce que la charité sera entièrement bannie de cette région de la mort, où règne une éternelle horreur.

Il est vrai que plusieurs d'entre eux auront été autrefois des princes, des philosophes, des orateurs, des beaux esprits; plusieurs auront été parents, amis, alliés; mais toutes ces belles qualités se seront évanouies et perdues pour jamais; tous seront devenus vils, infâmes, fâcheux, pleins de colère, de rage, d'envie les uns contre les autres, sans qu'ils puissent jamais se regarder de bon œil ni se dire aucune parole d'amitié.

Le père aura le fils en horreur, et le fils haïra son père, l'ami son ami; et plus les amitiés qu'on aura liées dans le monde auront été fortes, plus elles s'aigriront et se changeront en indignation dans les enfers; non-seulement les ennemis qui sont morts avec des sentiments de haine vivront ensemble dans la même haine, sans pouvoir s'empêcher de se rencontrer ni de se voir, mais encore cette femme, par exemple, déchirera et dévorera, pour ainsi parler, par mille imprécations, cet homme qu'elle a aimé au préjudice de son honneur et de son salut. C'est ainsi que, de son côté, un damné traitera cette créature qu'il avait autrefois aimée comme sa divinité, qui était sa vaine idole, et à laquelle il a sacrifié son salut et son âme.

Mais pour combien de temps? Pour toute une éternité!

O Dieu! quel tourment de vivre toute une éternité avec ses ennemis! quelle affliction de ne voir jamais personne qui nous veuille du bien et nous dise jamais un mot de consolation! quelle inexplicable désolation d'être toujours dans une compagnie d'où seront bannis à jamais tout honneur et tout respect, toute civilité et toute vertu, et où ne régneront que rancunes, que fureurs et qu'inimitiés!

Mais ce qui achèvera la rage et le désespoir de cette maudite compagnie, ce sera la multitude innombrable des démons avec lesquels ils seront obligés de demeurer. On ne peut pas concevoir combien grande est la haine que les démons portent aux damnés, haine aussi grande que celle qu'ils portent à Dieu. Puisqu'ils ne lui peuvent aucun mal, car il est infiniment au-dessus de leurs atteintes, du moins pour se venger en quelque façon de lui ils déchargent leur rage et leur fureur sur l'homme, qu'ils regardent comme l'image de Dieu. C'est pour cela qu'ils tâchent de l'attirer dans le crimes par leur tentations, en haine de leur divin Maître, afin que, s'il meurt dans le péché, ils lui fassent souffrir des tourments inexplicables. Indignes que vous êtes! qui obéissez si volontiers aux tentations du démon, sachez donc que, s'il semble user de quelque complaisance pour vous entretenir dans son service, ce n'est qu'afin de vous engager avec lui dans le malheur de la damnation éternelle, et que, quand il sera venu à bout de son dessein, il vous fera payer bien chèrement les faibles complaisances qu'il aura eues pour vous. Dès que Dieu aura abandonné les réprouvés au pouvoir des démons, ces esprits de ténèbres ne feront plus que tourmenter avec une cruauté inconcevable ces tristes victimes de leur implacable haine. Toute l'occupation des démons sera, dit saint Bernard, de tourmenter les réprouvés, de les briser de coups, de les étendre sur des grils ardents, de leur arracher les entrailles, et, après les avoir pénétrés de feu, de leur faire subitement endurer les

rigueurs effroyables du froid, afin que, passant tout à coup des chaudières bouillantes aux étangs glacés, ils souffrent comme à la fois toutes les extrémités de tortures. « Il passera tout d'un coup, dit Job parlant d'un réprouvé, de la neige à une chaleur excessive, et son péché le conduira jusqu'aux enfers » : *Ad nimium calorem transeat ab aquis nivium, et usque ad inferos peccatum illius.* (JOB, XXIV, 19.)

Que ferez-vous, pécheurs, entre les mains de ces cruels et impitoyables bourreaux dont vous éprouverez la rage et la fureur au delà de ce que je peux vous dire? Ah! que vous les aurez en horreur et en exécration! que vous vous repentirez, trop tard, hélas! d'avoir obéi avec tant de fidélité et d'exactitude à des maîtres si ingrats, et qui récompensent si mal les services qu'on leur rend! Au lieu que, si vous vouliez obéir à votre Dieu, vous seriez infiniment récompensés des efforts que vous auriez faits pour lui plaire.

Mais c'est à quoi vous ne voulez nullement entendre; et voilà pourquoi il vous abandonnera à la discrétion de ces impitoyables tyrans, sans avoir jamais aucune pitié de vous.

Il est vrai que si les damnés avaient du moins la consolation, au milieu de tous les supplices dont nous avons déjà parlé, d'avoir Dieu pour leur protecteur, quelque effroyables que nous pussent paraître ces supplices, ce ne serait rien; du moins ils pourraient voir Dieu et se consoler avec lui au milieu de leurs disgrâces. Mais, hélas! ils endureront tous ces maux et d'autres infiniment plus grands que je ne peux vous dire, ne devant jamais espérer voir Dieu, et se sentant éternellement écartés de sa divine présence. Et c'est ici la seconde peine des réprovés dans les enfers, que j'ai promis de vous montrer dans mon premier point.

Peut-être, mes Frères, que plusieurs personnes de mon auditoire ne concevront pas aisément ce que tous les Pères et les théologiens nous enseignent d'une commune voix :

Que la peine du damné consiste dans la privation de Dieu, et que c'est la plus grande et la plus terrible peine que les damnés puissent endurer dans les enfers. Cela est si vrai que si Dieu leur permettait de lui demander quelque grâce, ils ne diraient pas : Seigneur, nous vous conjurons d'éloigner de nous ces spectres horribles dont la vue nous est insupportable, d'éteindre ces cruels brasiers qui nous brûlent et nous pénètrent de toutes parts, d'étancher cette soif et d'apaiser cette faim qui nous jettent dans le désespoir. Non, mes Frères, ils ne demanderaient pas à Dieu ces grâces, ils abandonneraient volontiers leur corps à tous ces horribles supplices : Coupez, brisez, taillez, mettez notre corps en pièces, diraient-ils, nous en serons contents, pourvu que vous nous fassiez voir votre face adorable, et que nous puissions vous aimer; car si une fois nous pouvons vous aimer, ah! vous aimer! cela nous suffira pour nous rendre infiniment heureux au milieu des horribles supplices que nous endurons : *Domine, ostende nobis Patrem, et sufficit nobis.* (JOAN., XIV, 8.)

Mais un damné ne sera pas seulement condamné à souffrir durant toute l'éternité les supplices effroyables que nous avons décrits, il sera encore cruellement maudit, privé de la vision et de l'amour de Dieu. Jamais il ne verra Dieu, jamais il n'aimera Dieu, toujours il sera le maudit, le séparé, le rejeté de Dieu : *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum.* (MATTH., XXV, 4.) Voilà, encore une fois, le plus grand supplice des damnés.

Pour vous faire comprendre, autant qu'on le peut en cette vie, combien cette séparation et cette privation de l'amour de Dieu affligeront un damné, il faut supposer que la perte d'un bien nous afflige d'autant plus que ce bien est considérable, que nous en désirons la jouissance avec plus d'empressement, et que nous en avons plus de besoin. Un homme qui perd mille francs dont il peut se passer n'est

pas ordinairement si affligé qu'un autre qui en perd dix qui lui étaient extrêmement nécessaires; mais si un roi vient d'être dépouillé de son royaume, quel sujet de désolation pour lui! Or les damnés, perdant Dieu, perdent un bien infini qui vaut infiniment mieux que tous les royaumes du monde; il faut donc conclure que leur perte est infinie, et la douleur qu'ils en reçoivent infiniment grande.

Ah! qui pourrait concevoir, âmes réprouvées, combien votre douleur est grande? Il faudrait auparavant comprendre combien est ardent le désir que vous avez de posséder ce bien infini. Car il est certain, dit saint Augustin, que la mesure d'une affliction causée par une perte est l'amour du bien qu'on a perdu et l'attache qu'on avait à ce bien; plus on tenait à l'objet, plus sa perte nous afflige. Mais qui pourrait expliquer ou même concevoir avec quelle ardeur et quel empressement, ô malheureux damnés! vous souhaitez de jouir de Dieu et de vous unir à lui? C'est ce qu'il nous est impossible de comprendre, et par conséquent nous ne pouvons ni dire ni penser combien grande et insupportable est la douleur que vous éprouvez de vous voir pour jamais séparés de Dieu.

Il est certain que dans cette vie nous ne ressentons que de faibles désirs de posséder Dieu, puisque notre âme est continuellement appesantie vers la terre par la liaison qu'elle a avec le corps; mais, dans l'autre monde, étant délivrée de tous ces empêchements, elle sentira des désirs et des mouvements inexplicables de s'unir à Dieu, qu'elle considérera comme son centre, comme sa fin et son souverain bonheur. Chaque chose désire naturellement être unie à son centre comme à sa fin et à son souverain bonheur, puisqu'elle y trouve sa perfection, dit saint Thomas; et plus un être est parfait, plus il désire ardemment d'être uni à son centre; le centre de notre cœur est Dieu, pour qui nous sommes créés, et dans lequel nous trouvons notre perfection, puis-

que, étant unis à lui, nous sommes transformés en lui; or l'âme, après l'Ange, est la plus parfaite de toutes les créatures; elle désirera donc aussi, dans l'autre monde, d'être unie à son centre, qui est Dieu; mais ce sera avec des ardeurs infiniment plus grandes que les autres êtres ne désireront d'être unis à leur centre, parce qu'elle trouvera tout son bonheur et toute sa perfection dans cette union. C'est pourquoi jamais feu enfermé dans les entrailles de la terre n'a fait tant d'efforts que l'âme en fera pour s'unir à Dieu; elle s'y portera de toutes ses forces; mais, hélas! d'un autre côté, Dieu rejettera loin de lui avec horreur et exécration une âme réprouvée, et autant cette âme maudite fera d'efforts pour s'élever au ciel afin de s'unir à Dieu, autant ce juste et inexorable juge se fera-t-il une gloire digne de sa justice de l'abimer au plus profond des enfers. Ah! que ce rebut et ce mépris que Dieu fera d'une âme lui sera sensible! que ce refus qu'il fera de s'unir à elle pour la gloire sera insupportable à un réprouvé! Être naturellement et nécessairement porté à aller à Dieu par les mouvements d'un désir infiniment ardent, et néanmoins n'y pouvoir jamais arriver; n'être pas un moment sans faire des efforts désespérés pour s'élancer vers Dieu, et à chacun de ces moments en être rejeté avec mépris et avec indignation, l'effroyable supplice! Nous ne le pouvons comprendre; les damnés mêmes ne le comprennent pas, dit saint Augustin, tant il est épouvantable, quoiqu'ils l'endurent effectivement.

Mais qu'est-ce qui arrive de ce refus que fait Dieu de s'unir à une âme réprouvée? C'est que si, d'un côté, le désir naturel qu'elle a de s'unir à Dieu comme à son principe et à sa fin la fait tendre vers lui, le rebut que Dieu en fait et le mépris qu'elle souffre la met dans une rage et un désespoir inexplicables contre son Dieu, en sorte qu'elle est entièrement déchirée par deux volontés contraires; car il y a, comme dit saint Thomas, deux volontés dans les dam-

nés : une volonté qui vient de la nature, et une volonté de choix. Par la première, qui est bonne, ils veulent s'unir à Dieu ; mais par la seconde, qui est mauvaise, ils s'éloignent nécessairement de Dieu ; ils le haïssent infiniment ; ils voudraient le voir anéanti, et s'ils le pouvaient, ils le déchireraient avec rage, puisqu'il ne veut pas s'unir à eux, et qu'ils le regardent comme l'auteur de leurs tourments. C'est pourquoi ils enrageront continuellement contre lui ; ils vomiront incessamment contre lui une infinité de blasphèmes : Je voudrais m'unir à vous, et vous ne le voulez pas ! bien plus, vous m'arrachez de votre sein avec violence pour me précipiter dans les flammes éternelles ! Dieu cruel, pourquoi me traitez-vous de la sorte ? Pourquoi m'avez-vous créé ? Pourquoi m'avez-vous racheté ?

Mais comme les damnés verront que la mauvaise volonté qu'ils ont contre Dieu sera très-inutile, et qu'ils auront beau lui souhaiter du mal, il n'en sera pas moins heureux ; furieux qu'ils seront de ne lui pouvoir point faire de mal, ils se souhaiteront mille fois la mort. A chaque moment ils auront une volonté éternelle de se défaire de la vie, ils feront tous leurs efforts pour cela, ils se déchireront : *Unusquisque carnem brachii sui vorabit.* (ISA., IX, 20.) Mais la mort s'enfuira d'eux ; et se voyant dans l'impossibilité de se délivrer ainsi de leurs tourments, ils s'abandonneront à mille passions de désespoir, de fureur, de crainte, de tristesse, de haine, d'envie et de colère, qui ne leur donneront aucun repos ni jour ni nuit.

Oh ! que tous les damnés, s'écrie saint Bernard sur ce sujet, seront dans une déplorable situation ! Ils voudraient toujours ce que Dieu ne veut pas, et ne voudraient jamais ce que Dieu veut ; et c'est ce qui fera leur plus grand malheur. Infortunés ! si vous pouviez renoncer à votre propre volonté, pour vous conformer à celle de Dieu, vous ne seriez point damnés comme vous l'êtes. Mais puisque vous n'avez point voulu

vous y conformer lorsque vous jouissiez d'une pleine liberté durant votre vie, vous n'aurez point ce bonheur après votre mort; vous n'avez point voulu, durant votre vie, ce que Dieu voulait, et Dieu ne voudra point après votre mort ce que vous voudrez ardemment. Dieu voulait que vous parussiez dans son festin revêtus de la robe nuptiale, afin d'être assis, comme les autres conviés, dans la salle du banquet; mais vous avez refusé de la porter, cette robe, et Dieu, pour combattre votre injuste et mauvaise volonté par une droite et juste volonté, vous a fait jeter dans les ténèbres extérieures où vous ne voudriez pas être, ténèbres qui vous empêcheront à jamais de voir la face adorable de Dieu.

Dieu vous avait appelés par la foi qu'il vous avait signifiée et par les grâces qu'il vous avait données, pour en accomplir les œuvres; mais vous avez violé cette loi, vous avez méprisé ces grâces, vous ne vous êtes point souciés de répondre à cette vocation. A présent que vous êtes dans les enfers, vous voudriez bien voir Dieu infiniment aimable et n'en être point séparés par les ténèbres que vous avez en horreur. C'est pourtant ce qui vous arrive, et ce qui fait votre incomparable tourment.

En vain ces pécheurs diront-ils qu'ils ne savaient pas combien c'est une chose amère et insupportable d'être séparés de Dieu; car on leur répondra que c'est leur faute, qu'on les avait instruits autrefois de ces grandes vérités, mais qu'ils s'en sont moqués. Et moi, dira Dieu, je me moque de vous à mon tour, et rendant inutiles tous les efforts que vous ferez pour vous unir à moi, je vous verrai pleurer et verser des larmes dans le désespoir et les grincements de dents, sans avoir jamais aucune compassion de vous.

Souvenons-nous, Chrétiens, et c'est la réflexion de saint Bernard, que tous les damnés, et particulièrement ceux qui ont été chrétiens, ne sont pas réduits à ce déplorable état pour n'avoir pas été appelés, ni pour avoir manqué de grâces,

mais seulement pour n'avoir pas correspondu à la vocation de Dieu et fait sa volonté. C'est pourquoi si nous voulons un jour n'être pas réduits à cette pitoyable condition qui fait gémir les damnés, profitons des grâces de Dieu, faisons-en un bon et fidèle usage, suivons sa divine volonté, exprimée dans les saints commandements. Malheur à tous ceux qui ne seront pas sages aux dépens de ces infortunés ! car ils éprouveront, comme eux, combien c'est un terrible tourment d'être séparés de Dieu et d'être éternellement déchirés par les remords du ver impitoyable de la conscience ; c'est ce que nous allons considérer dans la seconde partie.

SECOND POINT.

Il faut avouer, mes Frères, que la justice de Dieu est terrible et tout à la fois admirable dans les châtimens dont elle punit les pécheurs, puisqu'elle sait si parfaitement proportionner les supplices à leurs crimes, en les recherchant jusque dans leurs sources, pour appliquer au châtiment les règles de la plus rigoureuse équité. Or, quelle pensez-vous que soit la principale source de la plupart de nos péchés ? C'est, Chrétiens, le peu de réflexion que nous faisons sur plusieurs points très-importans de l'affaire du salut : « La terre est dans une extrême désolation, parce qu'il n'y a personne qui ait le cœur attentif à ce qu'il devrait méditer sérieusement. » (JER., XII, 11.)

Ah ! pécheurs, si vous méditez avec attention la vanité des choses du monde, la brièveté des plaisirs criminels, l'énormité de vos péchés, le compte exact qu'il vous faudra rendre de toutes les grâces que vous avez reçues, la grandeur immense de la gloire que Dieu vous promet, la rigueur des supplices dont il vous menace, vous feriez bientôt pénitence de vos crimes, et vous vous convertiriez parfaitement à Dieu. Mais une aversion effroyable que vous avez de toutes ces vérités, et la crainte qu'elles ne vous troublent au milieu

de vos plaisirs, vous empêchent d'y faire aucune réflexion. Et voilà pourquoi vous vivez toujours dans le dérèglement ; mais apprenez, insensibles, que Dieu saura bien vous punir dans les enfers en vous faisant penser incessamment à ces grandes vérités, non pour en tirer des réflexions utiles à notre salut, mais pour en concevoir la plus grande et la plus terrible de toutes les peines qu'on endure dans les enfers, après celle du dam.

C'est, mes Frères, ce que nous appelons le ver de conscience. Il faut bien que ce soit un horrible supplice, puisque dans tous les endroits où l'Écriture en parle, elle le compare à la violence du feu. Il est vrai que, comme nous l'avons dit, Dieu se servira d'un nombre presque infini de supplices pour châtier les damnés ; mais outre tout cela, dit le prophète Isaïe, il en a choisi deux qui sont les châtimens exquis de ses divines vengeances. Et quels sont-ils ? Le premier, c'est le feu dont nous avons parlé, et le second le ver de la conscience qui ne mourra jamais : *Vermis eorum non morietur, et ignis eorum non extinguetur.* (ISA., LXVI, 24.) Il faut que ce soit un supplice épouvantable, puisque le Fils de Dieu a répété par trois fois ces mêmes paroles d'Isaïe, pour vous représenter d'une manière terrible le désespoir où seront les âmes réprouvées, pour s'être attachées de tout leur cœur aux objets de leurs passions criminelles.

Mais qu'est-ce que le ver de conscience ? Il consiste, dit saint Thomas, dans les sanglants et continuels reproches qu'un damné se fera sans aucune interruption et dans un repentir cuisant, mais conçu trop tard, à la vue de plusieurs choses qu'il méditera et repassera souvent dans son esprit, et dont le souvenir lui causera des douleurs inconcevables, sans pouvoir jamais divertir sa pensée de l'attention à ces tristes objets.

C'est ce que le prophète Daniel nous apprend, lorsqu'il dit que les méchants ressusciteront pour être malheureux, en

voyant toujours cette multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre se réveiller les uns à la vie éternelle et les autres pour l'opprobre. (DAN., XII, 1.) Le prophète Ézéchiël, décrivant la colère du Dieu des armées qui veut se venger de ses ennemis, dit qu'il paraît devant eux comme un cristal étincelant et terrible à voir : *Quasi aspectus chrystalli horribilis.* (EZECH., I, 22.) Il est remarquable, Chrétiens, qu'Ézéchiël ne dit pas ici, comme les autres Prophètes, que Dieu paraîtra sur un trône de flammes et qu'il se servira d'un feu dévorant pour se venger de ses ennemis. C'est trop peu, mon Dieu, pour satisfaire votre divine justice, indignée contre les chrétiens réprouvés; vous avez un autre grand moyen pour cela, et vous vous en servirez infailliblement : c'est un cristal épouvantable dont vous userez pour cet effet. Dieu imprimera donc au fond de l'âme du damné une certaine idée qui sera comme un cristal et une lumière terrible dans laquelle et par laquelle il verra clairement tout ce qu'il n'a point voulu considérer pendant sa vie, et dont la vue continuelle sera un de ses plus grands supplices dans les enfers. Et que verra-t-il dans ce miroir? Les biens dont il aura abusé durant sa vie, la gloire immense du ciel qu'il a perdue par sa faute, et les péchés qu'il aura commis. Voilà, pécheurs, ce que vous ne voulez point voir durant votre vie, voilà ce que vous verrez dans les enfers; le funeste souvenir de ces choses vous tourmentera impitoyablement, éternellement et sans relâche. Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'il n'aura point, ce cristal horrible, d'autres effets que de vous tourmenter en mille manières.

Malheur à vous, esprits volages, qui ne pouvez vous arrêter un seul moment à penser à votre salut, ni faire aucune réflexion sur les biens éternels que Dieu nous promet! Ah! prenez garde à vous! Si vous continuez, vous deviendrez dans les enfers un profond contemplatif; votre esprit sera lié et arrêté sur des objets infiniment terribles par une pensée

forte et cruelle qui sera un de vos plus affreux tourments, sans que vous en puissiez jamais divertir un seul moment votre attention.

Premièrement, on verra dans ce cristal horrible, ou, afin de parler plus clairement, le ver de la conscience représentera à une âme réprouvée tous les biens et tous les plaisirs dont elle aura joui durant sa vie, et elle les considérera sous trois idées qui l'abimeront dans une mélancolie et un désespoir inexplicables. Le damné comparera les misères présentes et éternelles où il sera plongé dans les enfers avec les plaisirs dont il jouissait durant sa vie : *Recordare quia recepisti bona in vita tua* (Luc., xvi, 25), disait autrefois Abraham au mauvais riche, ainsi qu'il est rapporté au chapitre xvi de saint Luc. C'est aussi ce que le ver de conscience dira incessamment aux réprouvés :

Te souviens-tu de tous les biens dont tu jouissais durant ta vie ? Tu étais honoré de tous les hommes, et te voilà l'objet des plus sanglantes railleries des démons, le mépris et l'opprobre de tout le monde ! Tu commandais à tout le monde, et te voilà l'esclave des plus viles et des plus horribles créatures de l'univers ! Au lieu que tu étais servi par des personnes qui se rendaient esclaves de toutes tes passions, tu es misérablement traité par tes plus cruels ennemis ! Qu'il y a bien de la différence entre ces mets délicats, ces vins délicieux dont tu te nourrissais, et la faim et la soif insupportables que tu souffres maintenant ! entre les lits mollets où tu reposais avec tant de tranquillité, et les brasiers ardents dans lesquels tu es tout enseveli ! *Fili, recordare quia recepisti bona. (Ibid.)*

Oui, mes Frères, un damné verra dans l'enfer des festins délicieux, des vins exquis, des lits mollets, des couches impudiques, des jeux et des divertissements, des amis flatteurs, etc. Il se représentera tout cela, il sera au milieu de tout cela, mais comme le Tantale de la fable, sans en

pouvoir goûter, sinon des amertumes insupportables. Puis, venant à comparer ces détestables jouissances avec l'état funeste où il se trouvera, ce souvenir l'aigrira et redoublera éternellement sa rage et son désespoir.

C'est ce que le Fils de Dieu, sans nous arrêter aux fictions des poètes, a voulu nous faire remarquer dans l'Apocalypse, où il nous représente une âme damnée sous la figure d'une femme prostituée qui tient en sa main une coupe d'or, mais qui est pleine d'abominations et d'ordures : *Habens poculum aureum in manu sua, plenum abominatione et immunditia* (Apoc., xvii, 4); voilà la figure de la situation d'un damné. Il aura dans sa main une coupe d'or, c'est-à-dire l'image des plaisirs passés qui autrefois lui semblaient tout d'or; mais cette coupe est pleine d'abominations et d'ordures, parce que le souvenir de ses jouissances passées, et dont il se verra privé pour jamais, lui causera un extrême chagrin et un désespoir inexprimable.

Car enfin, nous savons tous que rien n'afflige davantage une personne que de se souvenir qu'elle a été à son aise et n'y est plus; et quand nous voulons épargner un homme soudain accablé de misère, nous tâchons de ne lui rien dire de ce qu'il a été autrefois; et au contraire, la plus grande insulte qu'on puisse faire à un malheureux, c'est de lui rappeler le souvenir de ce qu'il a été et de ce qu'il n'est plus; ne voyons-nous pas tous les jours des personnes inconsolables qui disent: Ah! j'étais autrefois si heureuse! et en quel état me vois-je à présent? Que dira donc un damné durant toute l'éternité? Dans quel chagrin, ou plutôt dans quel désespoir ne sera-t-il pas abimé, lorsque, sans pouvoir distraire son esprit de la vue de ses biens et de ses plaisirs passés, il se considérera dans ce gouffre de malheurs inconcevables? Combien de fois ne maudira-t-il pas le jour de sa naissance?

La deuxième idée sous laquelle les biens et les plaisirs de cette vie se présenteront à un réprouvé sera celle qui les

lui rendra par-dessus tout vils et méprisables : je veux dire qu'une âme reconnaîtra que ce qui lui a fait perdre son Dieu et son paradis était moins qu'une ombre et qu'un néant ; elle verra que cet or et cet argent n'étaient qu'un peu de boue ; ces honneurs mondains, un peu de fumée ; ces plaisirs sensuels, des ordures et des saletés propres à des bêtes ; ce maudit corps qu'elle a tant idolâtré, un sac de pourriture et de corruption ; elle verra que toutes ces choses se sont passées en un moment, et que néanmoins, pour ces bagatelles, ces fumées, ces ordures, elle a perdu des biens infinis, des biens éternels, et s'est engagée pour jamais dans des maux également infinis et éternels.

C'est cette considération surtout qui provoque les gémissements, les pleurs et le désespoir des damnés, comme nous l'apprenons du chapitre cinquième de la Sagesse, où les regrets de ces malheureux sont rapportés bien au long. Représentez-vous, mes Frères, les pleurs, les gémissements de Jonathas, fils de Saül, quand il se vit condamné à la mort par son père, pour avoir goûté un peu de miel avant le temps marqué ; ou bien figurez-vous les pleurs d'Ésaü, qui vendit son droit d'aînesse pour une écuelle de lentilles, d'où s'ensuivit la privation de cette bénédiction de son père qu'il rechercha depuis avec tant de pleurs et de grincements de dents, sans pouvoir jamais la recouvrer.

Mais ce ne sont là, mes Frères, que de faibles figures des regrets et des désespoirs des damnés. Quoi ! pour un verre d'eau bourbeuse, c'est-à-dire pour un plaisir déshonnête, j'ai perdu le ciel ? Quoi ! pour une écuelle de lentilles, c'est-à-dire pour des excès de gourmandise, j'ai perdu la bénédiction de mon Père céleste, je suis l'objet de son exécration et chassé de son paradis ? Ah ! maudite avarice, maudit argent, sans toi, je ne serais pas damné ! Ah ! maudit plaisir déshonnête, maudite ivrognerie, que tu es passée bien vite ! mais que le déplaisir que tu causes à mon âme est cruel,

qu'il est long, qu'il est insupportable! Quoi! est-ce là cette fornication? est-ce là cet adultère, cette ivrognerie, ce plaisir de vengeance? n'est-ce que cela? Non. Et cependant je me suis damné pour cela! Aveuglement effroyable de mes passions, où m'as-tu engagé?

La troisième idée sous laquelle les damnés considéreront les biens dont Dieu les avait comblés durant leur vie, c'est que, encore que ces biens fussent peu de chose en eux-mêmes, ils pouvaient néanmoins leur être profitables, s'ils les avaient bien ménagés suivant les desseins de Dieu. Mais, pour en avoir fait abus, ils seront éternellement damnés. Ah! s'écriera un réprouvé dans l'excès de ses tourments, si j'avais employé comme je le devais ces biens de la fortune; si j'en avais été un fidèle dispensateur en assistant les pauvres, ces biens que je possédais seraient pour moi un trésor de mérites et un grand fonds de béatitude; mais puisqu'un plaisir déréglé d'amasser des richesses me les a fait retenir dans l'injustice, qu'une détestable ambition me les a fait idolâtrer, qu'un honteux attachement à mon corps me les a fait consumer en des excès criminels, que la passion d'enrichir des enfants impitoyables et des héritiers ingrats m'a empêché de faire ce que Dieu demandait de moi, voilà que ces biens sont devenus mes plus grands maux! Cette réflexion n'est-elle pas seule capable d'accabler un damné de tristesse? Mais si la vue des biens de la terre dont un réprouvé aura abusé pendant sa vie fait des impressions si violentes dans sa mémoire, que ne fera pas le souvenir des grâces dont il aura abusé? Quel fonds de désespoir, quand il se représentera combien de moyens de salut il aura négligés, combien d'inspirations, combien de lumières il aura étouffées, à combien de remontrances et de bons exemples il aura été insensible, soit par une prétendue force d'esprit, soit par une lâcheté et une indifférence criminelles des choses de Dieu! Si j'étais né au milieu d'une forêt, dira un réprouvé, si j'a-

vais été élevé parmi les sauvages et les infidèles, passe encore ; mais être né d'un père et d'une mère catholiques, dans le sein de la véritable Église, parmi les lumières de la vérité, au milieu des moyens du salut, parmi tant de grâces et de secours surnaturels, et, avec tout cela même, être damné par ma faute ! Ah ! pourtant, si j'avais correspondu à ces grâces de mon Dieu, je me serais sauvé, mon héritage et mon sort seraient avec les enfants de Dieu. Combien n'ai-je pas eu de secrètes inspirations de rendre ce bien mal acquis ! et une honteuse avarice m'en a empêché. Combien de fois mon confesseur ne m'a-t-il pas ordonné de chasser cette maudite créature qu'une détestable attache m'a fait retenir ! Combien de fois ma conscience ne m'a-t-elle pas pressé d'avouer ce péché honteux et de réparer tous mes sacrilèges par une bonne confession générale ! Mais j'ai reçu toutes les grâces en vain ; je les ai regardées avec indifférence, je les ai rejetées avec mépris, je les ai combattues avec orgueil, et voilà qu'elles s'élancent aujourd'hui contre moi pour me persécuter ! et au lieu de parler en ma faveur, elles parlent contre moi et demandent à Dieu vengeance de l'abus que j'en ai fait !

Revenez, grâces de mon Dieu, revenez ; je connais maintenant votre prix, je sais ce que vous valez, je me servirai désormais de vous selon les desseins de Dieu. Mais elles s'enfuient de moi, ou plutôt si elles se présentent à moi, ce n'est que pour me tourmenter par les cruels reproches qu'elles me font d'avoir abusé d'elles. Car, mes chers Frères, elles seront toujours là pour lui rappeler que, s'il est damné, c'est par sa faute, et parce qu'il n'a point voulu faire son profit des moyens de salut qui lui ont été présentés. Que ces reproches seront sanglants, mes Frères, et qu'ils seront durs à soutenir durant toute une éternité à un réprouvé ! C'est ainsi que le ver de conscience tourmentera les damnés par le continuel souvenir qu'il leur rappellera des grâces de Dieu dont ils auront abusé.

Un troisième reproche que le ver de conscience fera aux réprouvés, sera celui des péchés qu'ils auront commis, et qui leur seront incessamment mis devant les yeux dans toute leur laideur, toute leur difformité, et dont le nombre sera si grand et l'énormité si horrible, qu'ils accableront de honte, de rage et de désespoir, ceux qui s'en seront rendus coupables. De même, dit saint Thomas, que les vers corporels s'engendrent de la corruption des corps; ainsi le ver spirituel de la conscience s'engendrera de la pourriture du cœur du damné, pour le piquer sans relâche, suivant ces paroles du Sage : « Ils paraîtront pleins d'effroi au souvenir de leurs offenses » (*Sap.*, v, 2), qui se soulèveront contre eux pour les accuser. Pécheurs, dit saint Augustin, et après lui saint Bernard, vous ne voulez pas considérer les désordres de votre vie passée, pour les détester et en avoir ce salutaire déplaisir qui vous en obtiendrait le pardon; vous les verrez un jour dans toute leur difformité, non pour vous en corriger par une bonne pénitence, puisque le temps en sera passé, mais pour en souffrir une confusion éternelle qui vous jettera dans le dernier désespoir.

Croyez-moi, dit saint Chrysostome, un des plus grands supplices des damnés sera d'avoir continuellement devant les yeux les énormes iniquités qu'ils auront commises; de tous les monstres d'enfer, il n'y en aura point dont la vue sera plus fâcheuse et plus insupportable à un damné que celle de ses péchés. Il ne serait donc besoin, dit ce saint, ni d'impies ni de démons pour leur servir de bourreaux; cette injustice atroce, que ce juge d'iniquité a commise, cette noire calomnie que ce médisant a proférée, ce meurtre, cet incendie, cette impureté, seront aux réprouvés des meurtriers plus insupportables et de plus cruels bourreaux que les démons eux-mêmes.

C'est, dit saint Cyprien, ce que les païens nous ont voulu insinuer dans plus d'une de ces fables sous l'écorce des-

quelles ils renfermaient quelquefois de grandes vérités de notre religion. Et n'a-t-on pas vu quelquefois des hommes qui, ayant commis quelque action noire et criminelle, avaient été agités de si cruels remords, que, ne les pouvant supporter, ils s'étaient donné la mort pour s'en délivrer, comme fit le perfide Judas? C'est que la mort, quelque terrible qu'elle soit, ne leur paraissait pas si affreuse que l'horrible visage sous lequel leur crime se présentait continuellement à eux.

Ah! que la vue que vous aurez de vos péchés, libertins, si vous n'en faites point pénitence, sera dans l'autre monde bien plus épouvantable que celle que vous pouvez en avoir en ce monde! Car l'âme n'agissant en cette vie que dépendamment des organes du corps, elle ne peut connaître sans une lumière particulière les choses spirituelles que fort imparfaitement; et d'ailleurs, elle peut en mille manières divertir sa pensée et son imagination des objets qui lui déplaisent. Mais votre âme, quand elle sera dans l'autre monde, agira indépendamment du corps; c'est pourquoi vous verrez vos crimes dans toute leur difformité, sans déguisement ni dissimulation, sans cesse et à tout moment.

Oui, sans cesse et à tout moment, si on peut distinguer des moments dans l'éternité, et sans relâche; il n'y aura pas de relâche en cette durée infinie, dans laquelle le ver de la conscience déchirera une âme réprouvée, à laquelle il reprochera éternellement la multitude de ses péchés, et le grand nombre de grâces dont elle aura abusé. Et pour reprendre en peu de mots ce que nous avons déjà dit, le ver de la conscience fera voir à un damné toutes les grâces dont il aura abusé, tous les biens qu'il aura criminellement dissipés, tous les plaisirs défendus dont il aura joui et dont il sera privé pour jamais, tous les péchés qu'il a commis qui lui ont ravi le droit qu'il avait au ciel.

Mais ce qui mettra le comble à son désespoir, c'est qu'il

lui faudra remarquer plusieurs personnes sauvées qui, ayant eu moins de grâces et de moyens de salut que lui, mais en ayant mieux profité, auront mérité dans le ciel la place que ce réprouvé aura perdue par sa faute. Oui, Chrétiens indignes de ce nom et de ce caractère, si vous continuez dans votre libertinage, vous verrez des idolâtres dans votre place en paradis, parce qu'ils se seront parfaitement convertis à Dieu dans une seule prédication, au lieu que vous serez à leur place dans les enfers, parce que vous avez refusé de vous rendre à mille que vous avez entendues. Oui, femme également orgueilleuse et libertine, vous verrez cette pauvre servante jouir éternellement de Dieu dans le paradis, parce qu'elle menait une vie humble, simple et parfaite devant Dieu, pendant que vous, qui, comme le mauvais riche, consacriez toute votre vie à la volupté et aux délices de la chair, vous vous verrez dans les enfers avec le même mauvais riche. Oui, débauché qui faites l'esprit fort, qui vous raillez de toutes les pratiques de dévotion de votre femme, de votre voisin, et les faites passer pour faibles d'esprit, qui vous faites gloire de vos désordres scandaleux, vous vous verrez damné, pendant que ceux dont vous méprisiez la conduite seront dans le ciel. Oui, jeune libertin, vous aurez le chagrin de voir cette fille qui, étant par faiblesse tombée dans quelque faute, s'en est relevée par une prompte et parfaite pénitence, et est allée au ciel, pendant que vous, qui aurez toujours continué dans vos débauches scandaleuses, vous vous trouverez enseveli pour jamais dans les feux et les flammes de l'enfer.

Ah! vue, ah! connaissance! que tu causeras de douleur à tous les réprouvés! *Peccator videbit et irascetur.* (Ps. cx1, 10.) De ces vues naissent les rages, les fureurs, les désespoirs et les blasphèmes contre Dieu, les imprécations contre eux-mêmes. Est-il possible, dira un impie damné, qu'un chrétien comme moi, qui avait la foi, qui savait ce que c'est

que Dieu, se soit damné pour un néant, pour une ambition qui m'a ravi ma véritable gloire? Trompeuses et maudites richesses qui m'avez ruiné, amour profane, voluptés passagères qui me causez des supplices éternels, est-il possible que je me sois perdu pour vous? Quoi! est-il possible, s'écrieront plusieurs gens mariés, que, pouvant si facilement vivre dans la sainteté de notre état, nous nous soyons damnés pour nous être honteusement livrés au mal, et avoir pris dans notre mariage d'abominables libertés? Est-il possible que moi qui avais plus de bien qu'il ne m'en fallait, je me sois damné par une maudite avarice qui m'a fait prendre et retenir le bien d'autrui dans l'injustice? Maudit soit mon jugement qui m'a trompé! maudites, mes convoitises qui m'ont trahi! maudite, la qualité de chrétien qui n'a servi qu'à me rendre plus misérable! *Talia dixerunt in inferno, hi qui peccaverunt.* (Sap., v, 14.)

Mais tous ces regrets trop tardifs des réprouvés seront inutiles ou ne serviront qu'à les tourmenter davantage. C'est pourquoi, si nous sommes sages, nous n'attendrons pas à faire pénitence dans l'autre monde, puisqu'alors la pénitence sera inutile. Nous la ferons à présent, pendant que nous en avons le temps, les grâces et les moyens, suivant l'avis qu'un excellent anachorète et un grand Saint donna un jour à une célèbre assemblée. Saint Macaire d'Égypte, ayant été prié par les Alexandrins de leur faire une prédication, et étant monté en chaire, se mit à pleurer et ne dit rien davantage; tout l'auditoire étonné de sa manière de prêcher, et le suppliant de parler comme les autres prédicateurs, il leur répondit : Mes Frères, je n'ai pas d'autres choses à vous dire, sinon que vous devez pleurer vos péchés en cette vie, pendant que votre pénitence est méritoire devant Dieu, de peur que, refusant de faire cette pénitence, vous ne versiez à jamais des torrents de larmes qui ne feraient qu'allumer davantage les feux de l'enfer.

A Dieu ne plaise, mes chers Auditeurs, qu'aucun de vous tombe dans ce malheureux état, le plus épouvantable de tous les malheurs, et qui est sans remède quand on y est une fois engagé! Mais en vain protesteriez-vous, mille fois le jour, que vous espérez n'y point tomber, si vous n'agissez en bons chrétiens, et si vous continuez toujours à vivre dans le désordre, vous ne l'éviterez pas plus qu'une infinité d'autres répréhensibles, qui, durant leur vie, disaient comme vous, puis se contentaient de simples désirs de n'être point damnés, et ne changeaient point leur mauvaise vie. C'est pour cela que la mort, les ayant surpris dans le péché, les a précipités dans ce lieu de supplice avec le mauvais riche. Faites-vous donc sages à leurs dépens, convertissez-vous sans délai, faites une bonne pénitence de vos crimes; vivez à l'avenir dans une exacte observance de la loi de Dieu, et ce Dieu infiniment miséricordieux vous fera la grâce de mourir en bons chrétiens et de posséder éternellement le ciel, que je vous souhaite, etc. *Amen.*

DIX-NEUVIÈME SERMON.

DE LA MAUVAISE HONTE.

Erat Jesus ejiciens dæmonium, et illud erat mutum.

Un jour Jésus chassa un démon qui était muet. (Luc., xi, 14.)

« Il y a, dit le Saint-Esprit, un temps de se taire, il y a un temps de parler. » Si cette règle était observée, on verrait moins de péchés qu'on n'en voit, et ceux qui par malheur en commettraient quelques-uns s'en relèveraient bientôt par la grâce d'une bonne pénitence. Mais le démon fait tout son possible pour renverser ce bel ordre, et le malheur pour nous est qu'il ne réussit que trop souvent, comme nous le voyons dans les paroles de l'évangile d'où j'ai tiré mon texte. Nous y voyons un homme qui, possédé d'un démon qui l'empêchait de parler et de louer Dieu, est à la vérité délivré de cet hôte importun par la puissance divine de Notre-Seigneur; mais cet esprit de malice passe aussitôt dans le cœur des Scribes et des Pharisiens, et leur fait proférer d'horribles blasphèmes contre le Fils de Dieu, en l'accusant de magie et d'intelligence avec le prince des démons.

C'est, mes Frères, ce que cet ennemi implacable de notre salut fait tous les jours à l'égard des Chrétiens. S'il rend les uns malheureusement éloquents pour vomir des blasphèmes contre Dieu et des médisances contre le prochain, il ferme

la bouche aux autres pour les empêcher de louer et de glorifier la divine majesté par une humble et sincère confession de leurs péchés. Je voudrais avoir le temps de combattre ces deux sortes de démons ; mais comme cela n'est pas possible, je m'attacherai à chasser celui qui rend les hommes muets en leur inspirant une honte maudite, une malheureuse crainte ; et, leur faisant céler volontairement leurs péchés, leur fait commettre d'horribles sacrilèges. Pour cela, je partagerai ce discours en deux points : dans le premier, je ferai voir que c'est un grand crime de cacher volontairement un péché mortel dans la confession ; et dans le deuxième, nous découvrirons les causes de ce détestable silence, afin d'y apporter les remèdes convenables ; en un mot, nous verrons que céler volontairement un péché mortel dans la confession sacramentale, c'est commettre un grand crime, c'est commettre un crime inexcusable. Ce sujet est de la dernière importance ; nous avons besoin de grâces particulières pour le traiter comme il faut ; c'est pourquoi nous les demanderons à Dieu avec beaucoup de ferveur et d'instances par l'intercession de la sainte Vierge. *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Pour bien concevoir l'énormité du crime que commettent ceux qui volontairement cèlent quelque péché mortel en confession, nous n'avons qu'à considérer que la perversité dont les pécheurs font preuve en cette occasion renferme trois grands outrages à la majesté divine. C'est, premièrement, une désobéissance formelle à la loi de Dieu, qui exhorte le pécheur, par des promesses et par des menaces, à se confesser entièrement de ses péchés mortels, et le lui ordonne sous peine de damnation éternelle ; or ce pécheur aime mieux obéir au démon qui l'en détourne par quelque honte puérile ou quelque vaine appréhension. En second lieu, le pécheur, cèlant ainsi volontairement son péché,

ment avec effronterie au Saint-Esprit. Enfin, il foule aux pieds avec mépris et profane indignement le sang de Jésus-Christ, qui lui présentait la guérison de son âme.

Mais voici, pécheurs, trois funestes malheurs et trois horribles châtiments par lesquels Dieu sait se venger de ces grands outrages que vous lui faites; car, si vous refusez d'accomplir sa volonté toujours infiniment juste et infiniment adorable, jamais il n'accomplira la vôtre. Vous voudriez qu'il vous pardonnât vos péchés, et c'est ce qu'il ne fera jamais, si vous avez l'impudence de mentir au Saint-Esprit. Il vous punira terriblement dès cette vie, ou en vous envoyant une mort tragique, ou du moins en vous abandonnant à l'endurcissement de votre cœur. Enfin, si vous profanez le sang de votre divin Maître par une mauvaise confession, bien loin d'y obtenir la rémission de vos péchés, vous n'en sortirez que plus coupable, parce que vous aurez ajouté à vos péchés un horrible sacrilège qui attirera les vengeances divines sur vous. Voyons ces trois choses les unes après les autres.

On ne peut pas douter que Dieu ne nous ordonne une confession entière et distincte de tous les péchés mortels dont nous nous sommes souvenus après un diligent examen, puisque c'est un point de foi décidé par le saint Concile de Trente que nous avons cité ailleurs; et quand les Saints ont eu occasion de nous parler de la confession, ils ont dit unanimement et en termes formels que nous sommes obligés, sous peine de damnation éternelle, de ne cacher aucun péché mortel à notre escient, soit par honte, soit par crainte. Ainsi a parlé Tertullien, quand il a dit que le pécheur ne doit pas omettre la confession, qu'il sait que Dieu a instituée pour le remettre en grâce avec le ciel, et que ceux qui cèlent leurs péchés font plus d'attention à une malheureuse honte dont ils sont possédés qu'à la perte de leur salut, qui leur est inévitable s'ils ne se confessent point : *Pudoris*

magis memores quam salutis. Semblables à ces personnes qui, ayant des maladies cachées, pour n'oser les découvrir à un habile médecin, meurent misérablement à cause de leur honte déraisonnable. N'est-ce pas ce que saint Cyprien enseigne par les fortes invectives qu'il fait contre ceux qui, ayant conçu la lâche résolution d'offrir de l'encens aux idoles, s'ils en étaient pressés par les persécuteurs, refusaient de soumettre ce péché volontaire au tribunal de la confession? N'est-ce pas ce qu'il enseigne, par ce qu'il rapporte aussi comme témoin oculaire des morts tragiques arrivées à plusieurs de ceux qui célaient leurs péchés par honte? Vous rapporterai-je ce que d'autres Pères ont écrit sur cela? Comme un saint Basile qui dit, dans son livre *Des petites règles*, qu'il faut absolument faire connaître ses péchés à ceux que Dieu a établis pour être les dispensateurs de ses mystères, et un saint Ambroise qui nous assure que le seul moyen d'obtenir le pardon de nos péchés, c'est de nous en confesser avec sincérité et humilité : *Fatere delictum tuum, solvit enim criminum nexus verecunda confessio peccatorum?* Peut-on rien voir de plus expressif que ce que saint Jérôme a dit sur ce sujet, en expliquant le chapitre xx de l'Écclésiaste? Si le démon, dit-il, comme un serpent infernal, a mordu en cachette, et a infecté quelques-uns du poison du péché, sans que d'autres personnes le sachent que celle qui a été ainsi pénétrée de ce mortel poison; si cette pauvre âme est assez malheureuse pour ne pas découvrir sa plaie à celui qui, étant son frère, est en même temps son maître et son juge; la langue de ce maître ne pourra pas guérir sa plaie; car quand un malade a honte de découvrir son mal à son médecin, il ne peut pas remédier au mal qu'il ne connaît pas : *Quid ignorat medicina non curat*. Je serais trop long si je vous rapportais ce que tant d'autres Pères ont dit sur ce sujet, comme un saint Augustin sur le psaume LXVI, et un saint Bernard qui dit que toute l'espérance d'un pécheur

consiste dans la pratique d'une bonne confession. Mais voici la conclusion que nous devons tirer de cette doctrine de notre foi : c'est que, mes Frères, puisque l'Écriture, les Conciles, les Pères et les théologiens nous enseignent tous d'une commune voix que jamais nous n'obtiendrons le pardon de nos péchés mortels, si nous en cérons volontairement quelques-uns dans le tribunal de la pénitence, et que cela suffira pour nous damner éternellement, si quelqu'un de nous ne pouvait se résoudre à déclarer quelque péché mortel dont il se trouverait coupable, quel funeste malheur pour lui ! Car enfin il n'y aurait que le démon qui lui inspirerait une si damnable résolution. Voici ce qu'il dirait à Dieu : Il est vrai, Seigneur, que vous avez le droit de me commander tout ce qu'il vous plaît, et que je suis indispensablement obligé de vous obéir en toute chose ; je n'en doute point ; je ne doute point non plus que vous ne m'obligiez à confesser tous mes péchés sans en céler aucun ; mais je vous déclare en même temps que je n'en ferai rien, et que j'aime mieux obéir au démon et à l'orgueil, qui m'en détournent par quelque vaine appréhension ; vous me promettez le pardon de mes péchés si je vous obéis, et me menacez de la damnation éternelle si je ne le fais pas ; il en arrivera ce qui pourra, mais je n'en ferai rien ; je veux le pardon de mes péchés, mais c'est à d'autres conditions.

C'est donc ainsi, pécheur rebelle à la loi de Dieu, que vous outragez sa divine majesté, en lui refusant l'obéissance que vous lui devez et qu'il demande de vous ! Sachez que cette désobéissance et cette rébellion vous coûteront terriblement cher, puisque vos péchés ne vous seront jamais pardonnés, tant que vous persisterez dans cette funeste résolution ; sachez que, mourant dans cet état, vous serez éternellement damné. Car enfin vous êtes, ô mon Dieu, maître de vos grâces, et pouvant refuser au pécheur la rémission de ses péchés, c'est toujours un effet de vos miséricordes

infinies que de lui en présenter le pardon sous des conditions même onéreuses, parce que tout ce que nous pouvons souffrir de peines et d'humiliations dans cette vie pour mériter le pardon de nos péchés n'est rien en comparaison des tourments effroyables de l'enfer qu'ils nous ont fait mériter. Dieu nous présente ce pardon, mes Frères, à condition que nous confesserons nos péchés mortels sans en céler aucun par notre faute. Et vous refusez de satisfaire à cette condition si juste! Allez, dit saint Augustin, vous n'aurez jamais le pardon de vos péchés : *Si non confessus lates, inconfessus damnaberis, qui potes liberari confessus.* — Mais Dieu n'aurait-il pas pu exiger de moi autre chose, pour me rendre digne du pardon que je lui demande? — Oui, mes Frères, il aurait pu nous obliger à autre chose et nous exempter de ceci; mais il ne l'a pas jugé à propos; il ne nous est pas permis de lui demander compte de sa conduite, et vous devez vous résoudre à faire sans disputer tout ce qu'il vous ordonne, parce que tous ses commandements sont justifiés par eux-mêmes : *Lex præcipit et non disputat*, dit Tertullien. Il vous ordonne de confesser tous vos péchés mortels sans déguisement; faites-le donc exactement; autrement, point de salut à espérer pour vous. En vain feriez-vous de longues prières pour apaiser sa colère; en vain assisteriez-vous à plusieurs messes, donneriez-vous de grandes aumônes pour racheter vos péchés, jeûneriez-vous, déchireriez-vous votre corps par de sanglantes disciplines et exerceriez-vous contre vous toutes les austérités des anciens anachorètes; en vain donneriez-vous tout votre bien aux pauvres, et emploieriez-vous tous les moments de votre vie aux exercices de la piété et de la charité chrétiennes, si vous ne confessez ce péché mortel que vous retenez par honte ou par crainte, vous serez éternellement damnés : *Si non confessus lates*, parce que Dieu aime mieux l'obéissance que le sacrifice; et les sacrifices qu'on lui offre sans l'obéissance lui sont, dit le Saint-Esprit par

la bouche de Samuel, aussi désagréables que les actions de ceux qui consultent les magiciens. (*I Reg.*, xv, 23.)

— Mais je me confesserai à Dieu ; je pleurerai, je verserai des torrents de larmes ; cela ne suffira-t-il pas ? — Non, dit saint Augustin, parce qu'il faut faire pénitence, ainsi que Jésus-Christ l'a institué dans son Église, c'est-à-dire qu'il faut confesser clairement et distinctement tous ses péchés à un prêtre ; et vouloir faire autrement, c'est vouloir frustrer les paroles de Notre-Seigneur de leur vraie signification ; c'est vouloir faire en sorte qu'il ait dit sans raison à ses Apôtres : « Tout ce que vous aurez lié et délié sur la terre », etc. ; c'est vouloir qu'il ait donné inutilement à son Église les clefs du Ciel. Il n'en ira pas ainsi ; le ciel et la terre se renverseront, mais vos paroles, ô mon Dieu ! auront leur effet jusqu'à un *iota* près et un seul point ; et ceux qui voudront céler leurs péchés n'en obtiendront pas le pardon, en punition de l'outrage qu'ils vous font, refusant de vous obéir en ce point.

Voici un second outrage que les pécheurs qui cèlent volontairement un péché mortel dans la confession font à Dieu, et qui n'est pas moins grand que le premier : c'est qu'ils mentent sans aucun scrupule devant Dieu et au Saint-Esprit. Pour faire comprendre combien ceci est injurieux à sa divine majesté, jugez-en, s'il vous plaît, par vous-mêmes. Si un de vos enfants ou de vos domestiques niait hardiment une faute que l'un ou l'autre aurait faite en votre présence, et qu'il ne pût ignorer que vous en avez été le témoin oculaire, n'est-il pas vrai que l'effronterie avec laquelle il nierait cette faute vous paraîtrait insupportable ? Que lui diriez-vous ? — Je t'ai surpris sur le fait ; je t'ai vu de mes propres yeux faire cette faute, et tu oses me la nier quand je t'en accuse ? C'est ce que je ne saurais souffrir ! Je te l'aurais volontiers pardonnée si tu l'avais avouée ; mais puisqu'à cette faute tu ajoutes celle de la nier avec opiniâtreté, je te puni-

rai doublement et pour celle que je te reproche, et encore plus pour la hardiesse avec laquelle tu mens! — En vérité, mes Frères, si, au jugement des personnes sages, une pareille audace paraîtrait si sensible et si odieuse, combien ne croyez-vous pas que Dieu ressente plus vivement et trouve plus insupportable celle des personnes qui osent lui mentir, en niant un péché qu'il a vu, et qu'il n'a pu ne point voir, à cause de sa sagesse infinie? Et qui sont ceux qui tombent dans cet excès d'effronterie? Ce sont, Chrétiens, tous ceux qui cèlent volontairement leurs péchés au tribunal de la pénitence; car enfin, ne vous imaginez pas, pécheurs, que ce soit à un homme que vous vous confessez; c'est à Dieu, dont cet homme tient la place; si donc vous célez quelque péché à votre confesseur, on a droit de vous dire ce que saint Pierre dit autrefois à Ananie et à Saphire : *Non es mentitus hominibus, sed Deo.* (Act., v, 4.) Et les saints Docteurs ont été tellement persuadés que nous ne nous confessons pas tant aux prêtres qu'à Dieu, que, lorsqu'ils nous exhortent à la confession, ils disent pour l'ordinaire que c'est à Dieu que nous confessons nos péchés. Et cependant vous ne craignez pas, dit saint Bernard, de cacher quelque crime à celui qui vous tient la place de Dieu dans ce grand sacrement; sachez que vous avez beau le cacher à un confesseur, vous ne pouvez en dérober la connaissance à celui qui voit tout ce qu'il y a de plus secret dans votre âme, et qui tient fait à lui-même le mensonge que vous faites à votre confesseur. Voulez-vous voir combien ce mensonge déplaît à Dieu? Faites réflexion à ce qui est rapporté, aux Actes des Apôtres, d'Ananie et de Saphire sa femme, à qui il en coûta la vie pour avoir menti au Saint-Esprit en la personne de saint Pierre, qui en tenait la place. Et néanmoins leur mensonge n'était pas dans une matière aussi importante que l'est celle du sacrement de Pénitence. Il ne s'agissait que du prix de la vente de leurs biens, et il s'agit ici des mérites de la Passion et du sang de

Jésus-Christ, et vous avez cependant la hardiesse de mentir en cette occasion, en célant ou même en niant un péché mortel : *Non es mentitus hominibus, sed Deo*. Sachez, malheureux, sachez que Dieu ne laissera pas impuni l'outrage que vous lui faites, et s'il ne vous punit point d'une mort subite comme Ananie et Saphire, il vous punira infailliblement de la mort éternelle, si vous ne remédiez au plus tôt à tous les sacrilèges que votre maudite honte vous a fait faire jusqu'à présent. Il y a longtemps que Dieu vous souffre ; prenez garde à vous, car peut-être que la première confession que vous ferez, si vous la faites de même que les précédentes, sera le dernier sacrilège que Dieu aura résolu de souffrir de vous ; ce dernier crime mettra le comble à votre mesure, attirera sur vous les vengeances célestes, et hâtera une mort précipitée qui sera suivie d'une éternité malheureuse. Cela n'arrive que trop souvent : *Ideo inter vos dormiunt multi*. (1 Cor., xi, 30.) Et sans juger personne en particulier, ne craignons pas, dit saint Bernard, d'assurer après le grand Apôtre que plusieurs de ceux qui se promettent une longue vie sont enlevés de ce monde par une mort précipitée qui leur sert de passage aux enfers, parce qu'ils mentent à l'Esprit-Saint, et profanent cruellement le sang de Jésus-Christ.

C'est un troisième outrage qu'ils font à Dieu ; mais pour bien comprendre combien cet outrage est grand, représentez-vous le chagrin qu'aurait un bon père de voir son enfant malade, qui, au lieu de prendre le remède infaillible que ce père aurait acheté bien cher, et même au prix de tous ses biens, convaincu que cette médecine le guérirait sûrement de tous ses maux, briserait le vaisseau dans lequel le remède serait contenu, et ensuite foulant à ses pieds ce médicament si infaillible et si précieux, le rendrait absolument inutile. Quel sujet de douleur pour ce père ! Quelle indignation tout le monde ne concevrait-il pas contre un enfant si déraison-

nable? Et qui aurait pitié de ce qu'il mourrait ainsi par sa faute? Pécheurs qui, dans vos confessions, retenez volontairement un péché mortel, voilà une figure du sanglant mépris que vous faites des grâces qu'il vous présente pour vous détourner de la mort éternelle à laquelle vos péchés vous ont engagés.

La foi vous enseigne que le sacrement de Pénitence est un vaisseau sacré qui contient un remède infallible pour vous rendre la vie de la grâce que le péché mortel vous a ôtée; que ce remède a coûté au Fils de Dieu un prix infini, puisqu'il lui a coûté tout son sang. Il vous présente ce remède dans les plus purs sentiments de sa miséricorde, vous protestant que, si vous le prenez avec un cœur bien disposé, vous ne mourrez pas, mais que vous vivrez de la vie de la grâce, et que tous vos péchés vous seront pardonnés. La foi nous apprend que, depuis l'établissement de la loi nouvelle, nous n'avons pas d'autre remède pour chasser le péché de notre âme que la confession; nous ne devons donc pas avoir honte d'avalier cette médecine, puisque nous avons contracté la maladie des péchés par notre faute. O mon Dieu! parce que vous êtes infiniment miséricordieux, vous voulez guérir les plaies que le péché a faites à notre âme, mais vous voulez que nous nous rendions dignes d'une si grande miséricorde par une pleine et entière confession de nos crimes. Et nous ne voudrions pas nous soumettre à une si juste loi? Quelle effroyable opiniâtreté! Vous êtes, selon le langage de saint Basile, un bon juge, ou plutôt un père miséricordieux, qui, plein de bonté pour nous, voulez nous pardonner nos péchés. Vous ne désirez de nous, pour nous rendre dignes d'une si grande grâce, autre chose sinon que nous détestions nos péchés de tout notre cœur, et ensuite que nous les découvriions sans déguisement à un prêtre, que vous avez établi pour les remettre en votre nom. Et il se rencontrera des pécheurs assez obstinés pour ne vouloir point sortir de ce

malheureux état ! Ils prendront, ces opiniâtres, le vaisseau de la pénitence, mais ce ne sera que pour le briser et le mettre en pièces, en lui ôtant une de ses parties essentielles, qui est l'intégrité de la confession ; d'où il arrive infailliblement que le remède qu'il contenait pour la guérison de nos âmes, je veux dire le sang de Jésus-Christ, est répandu et foulé aux pieds des démons. Ah ! mes Frères, l'horrible péché, qui, bien loin d'obtenir à un pécheur le pardon de ses fautes, y ajoute un horrible sacrilège ! En sorte que non-seulement ces pécheurs sortent du tribunal de la Pénitence chargés des mêmes péchés qu'ils y avaient apportés, mais en sortent plus criminels qu'ils n'y étaient entrés, puisqu'ils emportent encore un affreux sacrilège qu'ils ont commis en céléant volontairement un péché mortel. Et si, depuis dix, quinze ou vingt ans, ils sont dans ce déplorable état, combien de sacrilèges, par tous les sacrements qu'ils ont reçus dans une si mauvaise disposition !

Craignez, pécheurs coupables de ces énormités, craignez, dis-je, si vous n'êtes pas entièrement endurcis, qu'enfin Dieu ne vous abandonne sans miséricorde et qu'il ne vous punisse dans toute l'étendue de ses vengeances, comme il est arrivé à plusieurs personnes qui n'avaient peut-être pas tant commis de sacrilèges que vous. Ah ! Seigneur, si quelqu'un de mes auditeurs était coupable de ces horribles iniquités, détournez de dessus leurs têtes les justes châtiments qu'ils auraient mérités ; ils sont prêts à faire tout ce que vous désirerez d'eux pour satisfaire à votre justice ; et puisque vous voulez bien leur donner le temps de remédier à leurs confessions précédentes par une bonne confession générale, faites-leur aujourd'hui connaître les causes les plus ordinaires qui rendent leurs confessions inutiles et sacrilèges, afin qu'ils s'en donnent de garde à l'avenir ; faites-leur connaître les moyens de remédier aux horribles abus qu'ils ont malheureusement commis : c'est ce que nous allons découvrir le plus briève-

ment et le plus clairement que nous pourrons dans la seconde partie de ce discours.

SECOND POINT.

Nous pouvons réduire, avec un ancien auteur dont les sermons se trouvent parmi ceux de saint Bernard, à quatre causes celles qui empêchent ordinairement les pécheurs de se confesser de tous leurs crimes. Chez les uns, c'est le désespoir d'obtenir le pardon de leurs péchés ; chez les autres, c'est une espérance mal fondée ; chez ceux-ci, c'est la crainte, et chez ceux-là, la honte. Expliquons tout ceci dans le détail.

Il s'en trouve, premièrement, qui, semblables à Caïn, se persuadent faussement que leurs péchés sont trop grands pour pouvoir jamais être expiés par le sacrement de Pénitence.

A Dieu ne plaise, mes Frères, qu'aucun de vous donne jamais entrée à des pensées si injurieuses à Dieu, en concevant du désespoir à la vue de ses crimes ! Je sais que nous sommes capables d'en commettre une infinité, et de très-abominables ; je sais même qu'il s'en trouve qui en ont commis un très-grand nombre. Mais enfin, quand vous seriez de ces pécheurs, vous ne devez pas pour cela désespérer du pardon de vos péchés, parce que ce serait estimer la miséricorde de Dieu moindre que vos péchés. Nous savons, ô mon Dieu, que si le péché est une offense infinie, votre miséricorde est aussi infinie en toutes manières, de sorte que tous nos péchés, et ceux de tous les hommes ensemble, ne sont, dit saint Chrysostome, que comme un peu de paille auprès d'un grand feu ; et comme un grand feu aurait bientôt consumé un peu de paille qu'on y jetterait, ainsi tous nos péchés, quelque énormes qu'ils paraissent être, seront bientôt consumés et anéantis si nous les jetons dans la fournaise de votre miséricorde par le moyen d'une bonne confession,

animée d'une ferme espérance d'en obtenir le pardon, et d'une résolution sincère de mieux vivre.

Voulez-vous savoir, mes Frères, qui est celui qui devrait désespérer de sa miséricorde? Ce serait celui qui, dans cette vie, serait aussi méchant que Dieu est bon; et comme cela est impossible, aucun pécheur ne doit désespérer ici-bas d'obtenir le pardon de ses péchés. O folie épouvantable de désespérer à la vue de la multitude et de la grandeur de ses iniquités! Comme si ce que saint Paul nous a dit des mérites de Jésus-Christ n'était pas vrai, et que « là où le péché abonde la grâce surabonde »; comme si ce que saint Jean dit du sang que Jésus-Christ a versé pour nous était faux, que « ce sang adorable nous lave de toutes sortes de péchés » : qui dit tout n'excepte rien; comme si Dieu lui-même n'avait pas parlé sérieusement quand il a dit qu'il ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive, et que si le pécheur fait pénitence de ses péchés, il les oubliera tous; comme si le Fils de Dieu n'avait pas parlé sincèrement quand il a dit qu'il n'était pas venu appeler les justes, mais les pécheurs, et qu'il ne voulait pas sacrifier ceux-ci à ses vengeances, mais leur faire miséricorde; comme si enfin les Écritures étaient de purs romans, lorsqu'elles nous rapportent les traits de la miséricorde de Dieu et le pardon qu'il a accordé à plusieurs grands pécheurs, comme à un Manassès, à une Madeleine, etc., etc.

Ah! que ces vérités doivent bannir puissamment de nos cœurs le désespoir qu'y pourraient faire naître la grandeur et la multitude de nos péchés! Au nom de Dieu et pour l'amour de votre salut, mes Frères, ne désespérez pas d'obtenir miséricorde de votre bon Dieu. Malheur à ceux-là qui, perdant l'espérance à la vue de leurs crimes, ne se confient point en la miséricorde de Dieu, parce qu'ils n'en seront ni secourus ni protégés! C'est un péché de blasphème contre le Saint-Esprit qui ne se remet ni en ce monde ni

en l'autre. C'est un abîme de malheurs qui appelle une infinité de crimes, et qui conduit à l'endurcissement.

Toutefois, si vous ne devez point, pécheurs, désespérer de la miséricorde, ni par conséquent refuser, sous ce vain prétexte, de confesser tous vos péchés, vous ne devez pas non plus vous laisser surprendre par un principe opposé, mais qui n'est ni moins faux ni moins dangereux : c'est une trompeuse espérance et une présomption criminelle qui vous font croire qu'à l'heure de la mort, ou du moins dans un autre temps, vous aurez plus de liberté et plus de hardiesse pour déclarer vos péchés que vous n'en avez à présent.

Mais qui vous a dit, mon cher Auditeur, que Dieu ne vous abandonnera point à l'impénitence finale, si vous différez plus longtemps votre conversion et votre pénitence? N'avez-vous point sujet de craindre qu'une mort subite ne vous surprenne au milieu de tant de sacrilèges? Vous flattez-vous que, dans cette occasion, votre honte diminuera? Et moi je crains fort, et j'ose même dire que je suis moralement assuré qu'elle augmentera dans la suite des temps, parce que vos péchés augmenteront en nombre et en énormité. — Vous espérez, dites-vous, que vous aurez des confesseurs à qui vous déclarerez vos péchés sans peine. — Eh! pouvez-vous avoir une plus belle occasion qu'en cette mission, où il y a un nombre suffisant de confesseurs, pour vous donner la liberté de choisir celui auquel vous aurez une entière confiance, et dont vous n'êtes et ne serez peut-être jamais connu? Si vous ne vous servez pas utilement d'une si belle occasion, peut-être n'en aurez-vous jamais une semblable, et abandonné de Dieu dans votre malice, vous mourrez dans votre péché, comme cela n'est arrivé que trop souvent à plusieurs qui se sont flattés de la même espérance que vous, et sont morts dans leurs péchés.

Je passe à une troisième sorte de pécheurs qui cèlent leurs péchés parce qu'ils sont possédés par une maudite

crainte. Mais en vérité, pourrais-je dire à ces aveugles, de qui avez-vous appréhension, et que craignez-vous? Est-ce de Dieu que vous redoutez quelques grands châtimens? Mais c'est, disent les Docteurs, un bon père, plein de miséricorde, qui ne nous ordonne de nous confesser qu'afin d'avoir lieu de nous pardonner : *Ad hoc exigit confessionem, ut liberet humilem*. Considérez, s'il vous plaît, de quelle manière Dieu en agit avec l'ange rebelle et le premier homme pécheur. Dès le moment où notre premier père a péché, il l'interroge sur son crime : Adam, où es-tu? Il ne fait pas la même question à l'ange prévaricateur; d'où vient cela? C'est qu'il était résolu à ne pas pardonner à Lucifer; mais parce qu'il veut faire miséricorde à l'homme pécheur, il l'interroge sur le déplorable état où son péché le réduit, afin que, rentrant en lui-même, il reconnaisse son péché, le confesse, et en obtienne le pardon par un humble aveu. Vous n'avez donc rien à craindre de la part de Dieu, pourvu que vous avouiez avec humilité et avec un véritable regret les péchés que vous avez commis contre la divine Majesté.

Je crains mon confesseur! — Et que craignez-vous de lui? — Qu'il ne révèle ma confession. — En vérité, rien ne saurait autoriser ce jugement désavantageux; et vous ne prenez pas garde qu'en voulant excuser votre malheureuse crainte, vous faites un très-grand péché en accusant un honnête homme tel qu'est votre confesseur; en le croyant même capable, par un jugement téméraire, de se rendre coupable d'un des plus grands crimes qu'un prêtre, qu'un confesseur, puisse commettre en cette vie, et que la justice tant séculière qu'ecclésiastique punirait des supplices les plus rigoureux, s'il était assez misérable pour le commettre. Mais vous devez savoir, une fois pour toutes, et pour calmer ces inquiétudes qui ne peuvent venir que de l'esprit de mensonge, que, par un miracle de la Providence sur le sacrement de Pénitence, Notre-Seigneur ne permet pas que ses prêtres violent le

sceau de la confession ; et si l'on a vu quelques ecclésiastiques tomber dans le désordre, il est inouï qu'on en ait remarqué qui n'aient pas été fidèles à ce secret inviolable. D'où vient cela ? dit saint Jean Climaque, sinon d'un miracle continuel de la providence de Dieu pour alléger le joug de la confession, insupportable sans cela. Qu'avez-vous donc à craindre, mes Frères, qui puisse vous empêcher de déclarer tous vos péchés dans la confession ? — C'est que mon confesseur ne perde l'estime qu'il avait conçue de moi, et que désormais il ne me regarde qu'avec mépris ? — Autre illusion d'une âme faible ! Quand cela pourrait arriver, ne faudrait-il pas s'exposer à ce prétendu mépris, qui ne serait tout au plus que dans l'esprit de votre confesseur, dont personne ne saura jamais rien, et dont lui-même n'oserait vous donner la moindre marque, à moins de commettre un très-grand péché ? Mais bien loin que votre confesseur vous méprise, ou qu'il ait moins d'estime pour vous, parce que vous lui aurez déclaré tous vos péchés, c'est au contraire ce qui l'obligera à vous estimer davantage, et à vous aimer plus sincèrement. Car enfin, ce confesseur, s'il est homme de bien, comme vous devez le croire, doit-il vous regarder d'un autre œil que Dieu ne vous regarde, et dont on regarde tous les jours tant de saints pénitents ? Ils ont été autrefois pécheurs, il est vrai ; mais, depuis la pénitence qu'ils ont faite, et la vie édifiante qu'ils ont menée dès lors, leur conversion les a élevés à une éminente sainteté. On a pour eux des sentiments de respect infiniment grands ; c'est l'idée qu'on a des Pierre, des Paul, des David, et c'est celle que votre confesseur aura de vous ; il pourra bien vous dire ce que saint François de Sales dit un jour à une personne ; c'est elle-même qui l'a raconté depuis. Voici en peu de mots l'histoire. Ce charitable et saint prélat, ayant entendu en confession un pécheur : Eh bien ! lui dit le pénitent, pour qui me prendrez-vous à présent, vous qui me preniez pour un

honnête homme? — Je vous prendrai pour un homme de bien, lui répondit ce grand Saint, et je ne me tromperai pas; car, quand je me serais trompé autrefois, je ne serais plus désormais dans ce danger, puisque je sais que la bonne confession que vous venez de faire vous a remis dans la grâce de Dieu.

— Je demeure d'accord, me direz-vous, que je ne dois pas craindre que mon confesseur me méprise; mais je suis timide à l'excès, et j'appréhende qu'il ne me reprenne trop rudement. — Quoi donc! une parole un peu dure qu'un confesseur zélé pour votre salut vous dirait pour vous faire voir l'énormité de votre crime, et vous en inspirer une plus grande horreur, pourrait vous faire perdre courage, et vous aimeriez mieux vous damner en cédant votre péché, que de vous sauver en vous soumettant à une correction passagère qui, étant bien reçue, serait un excellent moyen de satisfaire à la justice de Dieu! En vérité, vous n'y prenez pas garde; faites réflexion, je vous prie, à ces paroles du dévot A Kempis : Plusieurs trouvent ces paroles de l'Évangile dures : « Renoncez à vous-même, portez votre croix et me suivez; » mais il sera bien plus dur d'entendre ces dernières paroles : « Retirez-vous, maudits, allez au feu éternel! »

A Dieu ne plaise qu'aucun de vous se laisse aller à une crainte si déraisonnable, ni même celle qu'éprouvent quelques âmes et qui leur ferait céder leurs péchés, parce qu'elles appréhenderaient une trop rude pénitence! Car enfin, dirai-je à ces personnes, ou vous méritez cette pénitence et pouvez l'accomplir, ou vous ne la méritez pas ou ne la pouvez accomplir. Si vous ne la méritez pas ou ne pouvez l'accomplir, votre confesseur, que je suppose raisonnable, y aura certainement égard; si vous méritez cette pénitence et pouvez l'accomplir, pourquoi, afin de l'éviter, céleriez-vous votre péché? Ne voyez-vous pas que vous êtes du nombre de ceux dont il est écrit que « ceux qui craignent la pluie

seront accablés par la neige (JOB, IV, 16), » c'est-à-dire que si vous céléz vos péchés dans l'appréhension d'en faire une pénitence passagère, vous vous exposez à un danger évident d'en faire une infiniment rude, éternelle et infructueuse dans les enfers.

Je ne crois pas, mes Frères, qu'il soit nécessaire de répondre à ceux qui allèguent, pour s'excuser de leurs mauvaises confessions, la crainte qu'ils avaient qu'on ne leur refusât l'absolution, s'ils eussent confessé leurs crimes. Car il est visible et certain même, selon les principes de la foi, qu'ils n'ont pas reçu l'absolution; c'est pourtant une illusion de certaines personnes de la campagne.

Mais je passe à la dernière cause qui empêche que quelques pécheurs ne déclarent leurs péchés : c'est la honte! A Dieu ne plaise néanmoins que je blâme toutes sortes de hontes! Je sais, et le Saint-Esprit nous l'apprend, que, s'il y a une honte qui produit le péché, il y a aussi une confusion qui remplit de grâces et comble de gloire les âmes qui en sont pénétrées. La bonne et salutaire honte est celle qui empêche d'offenser Dieu, qui nous donne l'horreur du crime, ou, si nous l'avons commis, nous humilie et nous remplit d'une sainte confusion devant Dieu; je désire cette sainte honte à tous les pécheurs; malheur à ceux qui ne l'ont pas! car ce sont, dit l'Écriture, des endurcis.

La mauvaise honte est lorsqu'on rougit de bien faire et de n'être pas assez méchant, principalement lorsque cette funeste honte va jusqu'à nous fermer la bouche pour nous empêcher de confesser nos crimes. Le démon fait tout pour nous engager dans cette funeste honte. Voici, mes Frères, l'artifice dont il se sert. Comme il sait que nous ne commettrions jamais de crimes si nous en voyions la laideur, il fait son possible pour nous la cacher avant que nous péchions; mais quand il voit que nous les avons commis et que nous en voulons faire une sainte pénitence, il leur rend le carac-

tère d'infamie qu'il leur avait ôté, il le grossit même à l'infini, afin que le pécheur, pénétré d'une mauvaise honte, ne les déclare point au tribunal de la Pénitence. Mon cher Auditeur, s'écrie saint Bernard, pourquoi auriez-vous honte de confesser ce que vous n'avez pas eu honte de faire? Pourquoi rougissez-vous d'un aveu sincère devant Dieu, vous qui savez que vous ne pouvez vous cacher à ses yeux divins? Si cette malheureuse honte vous empêche de déclarer vos fautes à un homme pécheur comme vous, songez sérieusement, je vous en conjure, à la honte insupportable que vous serez obligé de boire à longs traits au jour du jugement, où ces péchés si humiliants seront exposés à la vue de tout le monde. Au lieu que, si pour l'amour de Dieu vous supportez une petite confusion passagère, en disant ces péchés à l'oreille d'un prêtre qui n'en parlera jamais, vous vous épargnez la honte du jugement général, et vous éteignez, dit Tertullien, non-seulement les flammes éternelles, mais encore les gênes et les remords de votre conscience, qui ne vous donnent aucun repos en cette vie.

Le péché est quelque chose de bien honteux, il est vrai; mais ce n'est que quand on le commet, et tandis qu'on le laisse subsister dans sa conscience, faute de le confesser avec regret de l'avoir commis. Qu'on le soumette au tribunal de la Pénitence, ce caractère de honte et de confusion devient quelque chose de méritoire à l'âme qui s'y résigne pour satisfaire à la justice de Dieu, que l'on glorifie par une humble confession de son iniquité. Je pourrais ici vous dire que vous n'apprendrez rien de nouveau à votre confesseur, et que souvent il a entendu plusieurs crimes de même gravité que ceux que vous confessez; mais enfin, quelque grands et quelque abominables que puissent être ces péchés, il n'est dans sa place que pour les entendre de ceux qui les ont commis, et pour les aider à en obtenir le pardon, par un légitime et charitable usage de son ministère; et

afin que vous surmontiez plus facilement la répugnance que vous pourriez avoir de les déclarer, commencez toujours par les plus considérables, ceux que vous auriez plus de peine à déclarer; et surtout prenez bien garde de ne les déclarer qu'à demi, gardant néanmoins toujours les règles de la bienséance et de la pudeur chrétiennes. Faites-en connaître le nombre et les circonstances, car le démon ne s'embarrasse guère de la manière dont il vous tient engagé sous son tyrannique pouvoir, pourvu qu'il en vienne à bout; il permettra volontiers, par exemple, que l'on confesse une action criminelle, mais il empêchera d'en déclarer le nombre ou les circonstances changeant l'espèce, et cela seul suffirait pour faire commettre un sacrilège.

Puissiez-vous, mes Frères, ne jamais tomber dans un si grand crime! Quoi! désobéir à Dieu qui ne commande rien que de très-juste quand il nous ordonne de confesser nos péchés, avec promesse de les pardonner si nous le faisons sans déguisement! et, malgré une si grande assurance que la foi nous en donne, refuser une si juste soumission à ses adorables ordres et nous rendre par là indignes de sa miséricorde! mentir avec impudence au Saint-Esprit, en niant un péché que nous savons bien qu'il ne peut ignorer, et par cet insigne affront que l'on fait au Saint-Esprit, s'exposer à quelque mort tragique et soudaine, ou du moins à l'endurcissement du cœur qui peut-être sera suivi de la damnation éternelle! Quoi! profaner le sang adorable de Jésus-Christ, qu'il nous présente avec un amour infini pour nous délivrer de l'esclavage du démon et du péché, et ne nous en servir que pour nous rendre plus criminels et attirer sur nous ses horribles vengeances avec plus de plénitude! A Dieu ne plaise, encore une fois, que vous commettiez de si horribles attentats! Et si malheureusement vous vous en étiez rendus coupables, soit en cachant volontairement quelques péchés mortels dans vos confessions, soit par désespoir ou par pré-

somption, soit par honte ou par crainte, ah! sortez au plus tôt de ce déplorable état par une bonne et entière confession générale de tous vos péchés et de toutes vos profanations. Il en est temps encore, pourvu que vous travailliez incessamment à remédier à tous les sacrilèges dont vous serez coupables devant Dieu. Une marque qu'il ne vous a pas encore abandonnés, et que vous pouvez, par sa grâce, sortir des abîmes dans lesquels vous vous êtes engagés par vos mauvaises confessions et communions, c'est qu'en vous donnant le temps de vous sauver, il vous en inspire la pensée et la résolution. Soyez assurés, dit saint Augustin, que si vous vous accusez saintement, en déclarant vos péchés clairement et distinctement, sans user d'aucune excuse : *Si pie nos accusamus*, ces péchés, si énormes et horribles qu'ils soient, étant ainsi déclarés avec un véritable regret de les avoir commis et une forte résolution de ne les plus commettre, vous rendrez une grande gloire à Dieu : *Deum utique laudamus*; et, par ce moyen, l'ennemi de notre salut ne trouvera rien à vous reprocher : *Si hoc feceris, nullam occasionem invenient inimicus, qua te circumveniat ante judicem*. Ainsi vous étant accusés vous-mêmes, et Dieu étant votre protecteur et votre libérateur, cet ennemi passera pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour un véritable calomniateur : *Cum ipse fueris accusator, et Deus liberator, quid erit ille, nisi calumniator?* et la confession entière et sincère que vous ferez de vos crimes vous comblera de joie : *Ex confessione surget lætitia*. Et que suivra-t-il de là? C'est que vous aurez un juste sujet de rendre à Dieu d'immortelles actions de grâces pour les miséricordes et les bienfaits dont vous jouirez dans l'éternité bienheureuse. *Amen*.

VINGTIÈME SERMON.

DES COMMANDEMENTS DE DIEU.

Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata.

Si vous voulez entrer en la vie éternelle, gardez les commandements. (MATTH., XIX, 17.)

Pouvait-on donner une réponse plus juste et plus précise à la demande que fit un jour un jeune seigneur à Jésus-Christ? — Excellent maître, vous qui enseignez la vie éternelle, je voudrais savoir précisément ce qu'il faut faire pour être sauvé? — Le voici, répondit Jésus-Christ, en deux mots : *Serva mandata*, gardez les commandements de Dieu, c'est l'unique moyen de salut. C'est donc une nécessité à ceux qui veulent se sauver de les bien savoir, et encore plus de les observer avec exactitude; c'est à quoi sont destinées la plupart de nos prédications. Celle que je consacre aujourd'hui au sujet qui m'occupe est d'une haute importance; puissé-je vous en imprimer une grande et juste idée! J'expose tout d'abord le plan que je vais suivre. Au premier point, je rapporterai quelques motifs pour vous animer à être fidèles à ces divins commandements; et au second, je tâcherai de vous en donner quelque connaissance. Adressons-nous à la plus soumise, à la plus obéissante de toutes les créatures, en lui disant : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Savez-vous à quoi se réduit tout ce qu'on peut prêcher et écrire pour le salut? Le Saint-Esprit va nous l'apprendre : *Finem loquendi pariter omnes audiamus* (Eccl. XII, 13) : Craignez Dieu et gardez ses commandements, car c'est là toute la perfection de l'homme : *Deum time, et mandata ejus observa, hoc est enim omnis homo*. Que peut-on dire davantage? Développons seulement cette sentence du Sage, et nous verrons que nous sommes obligés d'obéir exactement à la loi de Dieu, à cause d'elle-même, parce qu'elle est toute sainte, et à cause de Dieu qui l'a faite, parce qu'il est tout-puissant pour récompenser ceux qui lui seront fidèles et châtier ceux qui refusent de lui obéir.

La loi de Dieu est si belle, mes Frères, et sa sainteté est si étendue, que si on la considère dans son principe, dans son établissement, dans ses maximes, et dans la fin qu'elle se propose, on n'y reconnaîtra que sainteté; on n'y pourra remarquer aucune tache : *Lex Domini immaculata*. Qui est son principe? C'est Dieu, qui est la sainteté même : « Soyez saints, dit-il, comme je suis saint. » Dans la loi nouvelle c'est Jésus-Christ : n'était-il pas saint dans son humanité? n'était-il pas saint dans sa divinité? N'est-il pas le Seigneur, la source et l'origine de toute sainteté, le chef de tous les Saints? Il faut donc que la loi du Christianisme soit très-sainte, puisqu'elle vient d'un principe si saint. Et en cela elle est bien différente du paganisme et des hérésies, qui ne reconnaissent pour leurs auteurs que des hommes sans dignité et sans honneur, des hommes qui ont établi des lois conformes à leurs inclinations corrompues : c'était un Bacchus, une Vénus, un Mahomet; et, dans ces derniers temps, un Calvin, un Luther. Et cependant ces hommes ont eu plusieurs disciples qui ont suivi leurs infâmes lois! De quel crime donc ne serions-nous pas coupables, si nous

refusions d'obéir aux si justes lois de Jésus-Christ? La loi du Christianisme est encore sainte dans son établissement ; toutes les autres lois n'ont été établies que par la violence , le sang et le carnage ; le Paganisme ne prétendait se conserver que par le massacre de tant d'innocents et de martyrs ; le Mahométisme encore à présent ne se maintient que par les armes ; les hérétiques, tels qu'étaient les Luthériens, les Calvinistes et les autres, n'ont établi leurs faux dogmes que par la révolte contre leur légitime souverain. Mais Jésus-Christ a établi sa doctrine par des voies toutes saintes et miraculeuses ; il a choisi douze pauvres pécheurs, qui ne savaient ni les belles-lettres ni le monde ; et après les avoir remplis de son Esprit divin, il les a envoyés , après sa mort ignominieuse, prêcher que ce Jésus-Christ, que les Juifs avaient crucifié à un gibet entre deux voleurs, était le véritable Messie, vrai Rédempteur du monde, vrai Dieu, vrai Homme ; il leur a prédit que pour en venir à bout ils souffriraient toutes sortes de violences ; il leur a commandé de se laisser fouetter, emprisonner, couper la gorge comme d'innocentes victimes, de n'avoir que douceur, qu'humilité, que patience ; ils l'ont fait, et ils ont établi ainsi le Christianisme sur les ruines de l'idolâtrie qu'ils ont abolie, quoique tous les rois, tous les empereurs, toute la terre, tout l'enfer s'y fussent opposés ; on les a emprisonnés, on les a battus, démembrés, crucifiés, décollés, écorchés tout vivants, eux et plus de onze millions de Chrétiens après eux. Cependant cette loi si haïe, si persécutée, contre laquelle tout le monde se soulevait, a été reçue des empereurs, par les prêtres des idoles, par les peuples les plus barbares. N'est-elle pas bien sainte dans son établissement? Elle est sainte dans ses maximes, puisqu'elle n'enseigne que le renoncement aux plaisirs, aux richesses, la fuite des honneurs, l'amour de la pauvreté, le pardon des injures, la mortification ; y a-t-il rien de plus saint que ces belles maximes? Elle veut que

nous aimions Dieu de tout notre cœur, il n'y a rien de plus raisonnable; elle veut qu'on obéisse aux souverains de la terre, il n'y a rien de plus juste; elle veut qu'on s'entr'aime comme frères, il n'y a rien de plus doux. Elle condamne l'envie, la colère, l'impureté, l'ivrognerie, le blasphème : cette loi n'est-elle pas sainte et sans reproche? *Lex Domini immaculata*. Enfin elle est sainte dans la fin qu'elle se propose, qui n'est autre que la gloire de Dieu, la sanctification et le bonheur de l'homme. Pourquoi donc se relâche-t-on dans l'observation de cette divine loi? Est-ce parce qu'elle est trop difficile? Saint Jean dit que ses commandements ne sont point onéreux; et Jésus-Christ, que si sa loi est un joug qui attache à son service, en vérité ce joug est bien doux et bien léger : *Jugum meum suave est, et onus meum leve*. (MATTH., XI, 30.)

Le chrétien ne peut donc se fonder sur aucune excuse quand il viole les commandements de son Dieu. C'est pourquoi le Seigneur ne veut donner cette loi à Moïse qu'au milieu des tonnerres, des foudres, des bruits étonnants des trompettes célestes, qui font pâmer de crainte ceux qui les entendent au pied du mont Sinaï, afin que toute la terre sache que c'est le Tout-Puissant qui commande, qui saura bien se faire obéir. Car si vous ne voulez pas obéir aux commandements de votre Dieu, écoutez les malédictions qui tomberont sur vous : « Je vous ferai périr, dit Dieu, » par la pauvreté; vous sèmerez et vous ne moissonnerez » point; je m'opposerai à vous en toute rencontre; le ciel » deviendra pour vous de fer et la terre de bronze, tant la » stérilité sera étonnante; j'enverrai même les bêtes fa- » rouches pour vous dévorer avec vos troupeaux; et après » vous avoir réduits à un très-petit nombre par la famine » et la peste, je vous livrerai entre les mains de vos enne- » mis. » Ces paroles et d'autres plus terribles encore qui sont dans le chapitre xxvi du Lévitique, ne sont point tant

des menaces que de véritables prophéties de ce qui devait arriver aux Juifs, en punition de ce qu'ils n'avaient pas observé la loi de Dieu; car ils furent réduits à de si grandes extrémités de malheurs, que nous lisons qu'ils mangèrent jusqu'à leurs propres enfants. De là, si nous avons un peu de foi, nous devons reconnaître, avec le saint homme Tobie, que si nous sommes châtiés par les stérilités, les guerres, les tailles, les maladies, les pertes de parents, de biens et d'amis, c'est parce que nous avons désobéi à Dieu : *Quoniam non obedivimus præceptis tuis, ideo traditi sumus.* (TOB., III, 4.) Bien davantage, saint Paul proteste que tous ceux qui désobéissent aux divins préceptes, n'ont pour partage que tribulation, que peine, qu'inquiétude : *Tribulatio et angustia in omnem animam hominis operantis malum.* (Rom., II, 9.) Mais le comble des punitions contre ces violateurs de la sainte loi, c'est une éternité de supplices; car on ne se moque pas de Dieu impunément : *Deus non irridetur.* (Gal., VI, 7.) D'un autre côté, si Dieu n'a que malheur, que tribulation, qu'enfer pour punir, il promet au contraire et donne à ceux qui sont fidèles à lui obéir, toute bénédiction, plaisirs, repos, et une éternelle félicité : *Pax multa diligentibus legem tuam* (Ps. CXVIII, 165); vous les préserverez, ô mon Dieu, de toute sorte de malheurs : *Et non est illis scandalum.* (Ibid.) Si vous gardez ma loi, dit Dieu, vous verrez la fertilité et l'abondance sur la terre; la moisson et la vendange seront admirables; j'éloignerai de vos frontières les malheurs de la guerre, afin que chacun y puisse goûter en repos les bénédictions que je verserai : bénédiction sur vos terres, bénédiction sur vos trafics, bénédiction sur vos affaires, bénédiction sur vos enfants, bénédiction sur votre femme, bénédiction sur vos bestiaux. En un mot, Dieu sera avec vous et au milieu de vous. C'est lui-même qui parle en ces termes au chapitre xxvi du Lévitique et au chapitre xxviii du Deutéronome. Et c'est ce qui faisait dire au roi David, en

laissant à Salomon son fils ses dernières instructions, qu'il ne mit son espérance ni dans ses richesses, ni dans ses troupes, ni dans l'affection de son peuple, ni même dans sa sagesse, mais qu'il réussirait en tout s'il gardait les commandements de Dieu : *Tunc enim proficere poteris, si custodieris mandata quæ præcepit Dominus Moysi.* (Paralip., xxii, 13.) Enfin, c'est l'unique moyen d'entrer dans la vie éternelle : *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.* (MATTH., xix, 17.) Voilà les motifs qui vous doivent animer comme ils animaient David : « J'ai porté mon cœur et toute mon affection à l'accomplissement de tous vos commandements, en vue de la récompense éternelle » : *Propter retributionem.* (Ps. cxviii, 112.) C'est ainsi qu'on vit Susanne tellement attachée aux commandements de Dieu, qu'elle aima mieux exposer sa réputation et perdre honteusement sa vie, que de manquer à la loi. Susanne soupirant s'écria au Seigneur : « De quelque côté que je me tourne, il y a de furieux dangers » : *Angustiae sunt mihi undique* (DAN., xiii, 22) ; d'un côté, deux infâmes vieillards veulent me déshonorer ; si je consens, j'offense mon Dieu ; de l'autre, si je refuse généreusement, ils me perdront, ils me feront mourir. Admirez, Chrétiens, ce que peut dans une âme l'amour de Dieu et l'attachement à son service ; voilà Susanne résolue, elle ne balance plus ; n'importe, dit-elle, j'aime mieux endurer mille confusions, mille accusations, mille morts, que d'offenser mon Dieu et violer ses saints commandements ! M'entendez-vous, vous, pauvre fille, qui dites qu'on vous a menacée, qu'on vous a sollicitée, qu'on vous a mis le couteau à la gorge, si vous ne consentiez aux propositions d'une faible créature. On ne vous en a pas tant fait, et vous n'aviez pas tant d'attache aux commandements de Dieu, que, par crainte de perdre une demi-année de vos gages, par appréhension que ce garçon ne vous échappât, à la première ou à la deuxième importunité, vous ne vous soyez

rendue, passant par-dessus les commandements de Dieu. Et vous, mon frère, aviez-vous ces commandements devant vos yeux? *Fili mi, ne effluant hæc ab oculis tuis (Prov., III, 21)*; non, sans doute; vous n'auriez pas si souvent regardé cette créature qui vous excitait au mal. Vous ne les aviez pas liés à vos doigts, comme le Saint-Esprit vous le conseille, quand vous avez fait ces saletés et ces larcins : *Liga eam in digitis tuis (Id., VII, 3)*; vous n'aviez pas porté ces commandements dans votre cœur, car vous ne l'auriez pas souillé et corrompu de tant d'infâmes ordures : *Cum dormieris, custodiant te (Id., VI, 22)*; vous ne les portiez pas en allant et en travaillant, car sans doute vous n'auriez pas tenu tant d'infâmes discours : *Cum ambulaveris, gradientur tecum (Ibid.)*; enfin vous ne les aviez pas dans le cœur, puisque ce cœur est souillé de tant de pensées impures et de désirs déréglés : *Liga eam in corde tuo jugiter. (Id., VI, 21.)* Cependant Dieu veut que ses commandements soient dans le cœur, dans les yeux, dans les mains, et liés inséparablement avec nous. Tout cela est aux chapitres VI et XI du Deutéronome.

C'était ainsi qu'étaient observés ces commandements, sur la fin de la loi ancienne : Éléazar et les sept frères avec leur généreuse mère, choisirent plutôt une mort cruelle que la transgression de cette divine loi. C'est ainsi que dans la loi nouvelle, nous avons vu un saint Jacques donner sa tête, un saint Étienne être lapidé, plutôt que de ne pas prêcher cette sainte loi. C'est ainsi que les Apôtres l'ont tant aimée, qu'ils ont donné leur vie pour la défendre, et que onze millions de martyrs ont versé leur sang plutôt que de la transgresser. Venons à l'explication de cette sainte loi.

SECOND POINT.

On réduit à trois questions tout ce qu'on peut demander sur la loi de Dieu en général. Qu'est-ce que la loi de Dieu?

Combien comprend-elle de commandements? Enfin comment faut-il l'observer?

Pour répondre à la première question : Qu'entend-on par la loi de Dieu? je dis que c'est le Décalogue, autrement les dix commandements de Dieu suivant qu'ils ont été expliqués, corrigés et perfectionnés par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le Décalogue, dit saint Augustin, est l'abrégé de toutes les lois les plus saintes et les plus justes : *Legum omnium epitome absolutissima*; c'est, dit le Concile de Cologne, le sommaire de tout ce qu'un chrétien doit faire pour être sauvé. Le Décalogue fut premièrement donné aux Juifs par la main de Moïse, à qui un Ange le remit, gravé sur deux belles pierres au haut du mont Sinaï en Arabie, la gloire du Seigneur y étant descendue sous la figure d'un embrasement de toute la montagne, d'où sortaient des tonnerres effrayants et le son de quantité de trompettes. Ce même Décalogue a été confirmé par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui l'a donné aux Juifs avec obligation de l'accomplir pour être sauvés : *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata.* (MATTH., XIX, 17.) Sur quoi je vous prie de remarquer qu'on distingue trois sortes de lois : la loi de nature, la loi écrite, et la loi de grâce; et ces trois sortes de lois se rapportent à trois différents temps où elles ont été en usage. On appelle le temps qui s'est écoulé depuis Adam jusqu'à Moïse, le temps de la loi de nature, parce qu'on n'avait que la lumière naturelle, éclairée par l'inspiration de Dieu, pour se conduire. Le temps où Moïse reçut la loi s'appelle la loi écrite, parce qu'en effet, elle était gravée sur la pierre, comme je l'ai dit. Le temps qui s'est écoulé depuis que Jésus-Christ a publié l'Évangile par ses Apôtres jusqu'à présent, c'est ce qu'on appelle la loi de grâce, parce que Jésus-Christ, par sa mort, nous a mérité la grâce par laquelle nous sommes sauvés.

Dieu donc ayant choisi les Israélites comme un peuple fidèle qui l'adorait, tandis que toutes les nations sacrifiaient

aux idoles, prit un soin particulier de les instruire et de les conduire à la sainteté et dans la justice. Pour cela, il leur donna trois sortes de lois : les unes, pour régler leurs mœurs, qu'on nommait morales ; les autres pour la police et le gouvernement de ce grand peuple dont Moïse était le chef souverain : elles s'appelaient légales ; et les troisièmes qui réglaient le culte et les cérémonies : elles s'appelaient cérémoniales. Les préceptes légaux et cérémoniaux ont été abrogés par Jésus-Christ : les préceptes légaux, parce que ces lois ne devaient servir qu'à la police civile du gouvernement des Juifs, dont les Chrétiens n'ont pas affaire ; les cérémoniaux, tels que la circoncision, le sacrifice des bêtes, l'agneau pascal, les purifications etc., n'étant que des figures de ce que Jésus-Christ devait opérer dans la loi de grâce, il fallait que la figure s'évanouit quand la vérité paraîtrait. C'est pourquoi toute cette loi cérémoniale fut abolie entièrement, après l'Ascension de Notre-Seigneur. Mais pour les préceptes moraux, qui sont les dix commandements de Dieu que les Juifs avaient aussi bien que nous, loin d'avoir été abolis par Notre-Seigneur, ils ont reçu de lui au contraire une nouvelle force et une plus grande perfection. Il le dit lui-même dans son Évangile : *Non veni solvere, sed adimplere.* (MATTH., v, 17.) Ces préceptes moraux sont ce qu'on appelle le Décalogue que Dieu donna à Moïse, et qui commence par ces mots : « Écoutez, Israël, je suis le Seigneur votre Dieu ; je vous ai retiré d'Égypte, etc. » (DEUT., v. 6.) Mais comme les Scribes et les Pharisiens avaient beaucoup altéré cette sainte loi par leurs fausses interprétations, comme Jésus-Christ le leur a reproché, ce même Sauveur la réforma, la perfectionna même, comme nous le voyons au v^e chap. de saint Matthieu, au x^e de saint Marc et au xviii^e de saint Luc. Le Décalogue ainsi renouvelé, expliqué et corrigé par Notre-Seigneur, vrai législateur, c'est ce qu'on appelle les dix commandements de Dieu, qu'on apprend en

rimes pour les retenir plus facilement : *Un seul Dieu tu adoreras*, etc.

Combien cette loi comprend-elle de commandements? Je réponds qu'elle en contient dix, que Dieu donna à Moïse écrits sur deux tables, dont la première en marquait trois, qui prescrivent nos obligations envers Dieu, et la seconde les sept autres, qui contiennent ce que nous devons au prochain.

Dieu étant notre Roi, notre Souverain et notre Maître, nous lui devons la fidélité qui consiste à ne pas reconnaître, à ne pas adorer d'autre Dieu que lui : c'est ce qui est ordonné dans le premier commandement : *Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement*. Le respect envers son roi demande qu'on ne dise rien d'injurieux contre lui, et qu'on n'en parle qu'avec vénération ; c'est ce qui est porté par le second commandement : *Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement*. Enfin un serviteur doit servir son maître ; c'est ce qui est ordonné dans le troisième : *Les dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement*. Remarquez, Chrétiens, que ce Dieu tout bon a, ce semble, moins détaillé nos devoirs envers lui, que nos obligations envers le prochain, puisqu'il n'a fait que trois commandements qui règlent nos devoirs envers lui, et qu'il en a fait sept pour nos rapports avec le prochain. O mon Dieu, que vous êtes aimable ! et que celui qui ne veut pas observer vos commandements sera justement puni ! Voici donc les sept commandements pour le prochain.

Où lui doit rendre des devoirs particuliers et généraux. Les particuliers sont pour ceux à qui on est spécialement obligés : tels sont les parents et les supérieurs spirituels et civils, et c'est pour eux qu'est le quatrième commandement : *Père et mère honoreras, afin de vivre longuement*. Les préceptes généraux envers le prochain consistent à ne lui nuire ni par action, ni par parole, ni par pensée. Or, parce qu'on lui peut nuire par action, premièrement, en sa personne, en son corps,

Dieu a fait le cinquième commandement : *Homicide point ne seras, de fait ni volontairement*; secondement, en sa femme; Dieu a fait le sixième commandement : *Luxurieux point ne seras, de corps ni de consentement*; troisième, en ses biens; Dieu a fait le septième commandement : *Le bien d'autrui tu ne prendras ni retiendras injustement*. Et parce qu'on peut nuire au prochain, par paroles en témoignant contre lui, par calomnies en détruisant sa réputation, par mensonges, en le trompant, Dieu a prescrit le huitième commandement : *Faux témoignage ne diras ni mentiras aucunement*. Enfin, de crainte que la pensée de la femme et des biens d'autrui ne donnât l'occasion de les ravir, Dieu a prononcé les derniers commandements : *L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement. Biens d'autrui ne convoiteras pour les avoir injustement*.

N'admirez-vous pas à présent la sagesse infinie de notre Dieu dans ses divins commandements? On les divise encore en affirmatifs et en négatifs; les affirmatifs commandent de faire certaines choses, comme d'aimer Dieu, de sanctifier les dimanches, d'honorer les parents; les négatifs défendent toute sorte de péchés, comme de jurer, de battre, etc. Il y a cette différence entre les uns et les autres que les affirmatifs ne nous obligent pas sans cesse et continuellement, mais dans de certaines occasions et non pas à chaque moment. Je suis, par exemple, obligé d'aimer Dieu, non pas de faire sans cesse des actes d'adoration et d'amour, mais seulement en certaines occasions, en certains temps, comme le matin, le soir, quand on va à la messe, etc. Les négatifs au contraire, obligent à chaque moment, toujours, incessamment, et en toute rencontre; ainsi il n'est jamais permis de voler, d'être fornicateur, de blasphémer.

A la troisième question, savoir : Comment il faut observer les commandements de Dieu, je réponds qu'il faut les observer entièrement, et, comme dit Notre-Seigneur, jusqu'au dernier *iota*. L'apôtre saint Jacques nous apprend que

celui qui pèche contre un seul sera damné comme celui qui les aura tous transgressés, quoique non pas également, car le dernier sera plus cruellement damné, l'enfer ayant ses degrés de peine comme le paradis a ses degrés de gloire. Ce grand Apôtre en donne la raison : C'est, dit-il, que le même Dieu qui a fait les commandements que vous observez a fait aussi celui que vous transgressez ; c'est pourquoi, si vous n'êtes pas impudiques, vous croyez que ceux qui le sont seront damnés s'ils ne font pénitence de leurs péchés. Ainsi vous devez croire que vous, qui êtes un médisant ou un larron, ne posséderez jamais le royaume du ciel, si vous ne vous corrigez pas, parce que le même Dieu qui a défendu l'impureté : *Non mœchaberis*, a aussi défendu le larcin : *Non furaberis*. Il faut donc être fidèles à ses commandements, il faut y être fidèles en tout temps, en toute occasion, puisqu'il n'est jamais permis d'en transgresser aucun, pour quelque sujet que ce soit, quand il faudrait perdre tous les biens, souffrir tous les maux et même endurer la mort, puisque ceux qui les transgressent sont maudits de Dieu : *Maledicti qui declinant a mandatis suis*. (*Ps. cxviii, 21.*) Ne dites donc pas : Si je n'avais pas fait ce faux serment, on m'aurait condamné ; j'aurais souffert un grand dommage ; — si je n'avais eu recours à ce devin, j'aurais perdu tous mes bestiaux ; — si je n'avais pas fait cette superstition, cet enfant ne serait pas guéri ; — si je n'avais pas *charmé* les armes, mon ami aurait été tué ou moi-même. Ah ! mes Frères, tout cela n'ex-cuse pas un péché, puisqu'on doit plutôt tout perdre, la vie même, que de désobéir à Dieu. Pourquoi pensez-vous que tant de martyrs ont enduré la confiscation de leurs biens, les prisons, les chevalets, les fouets, mille autres tourments et une mort cruelle ? Pour ne point transgresser un des commandements de Dieu, le premier, qui leur défendait d'adorer d'autre dieu que le seul vrai Dieu pour qui ils mouraient : *Un seul Dieu tu adoreras*, etc. Malheur à vous, impies, qui

abandonnez, qui violez si facilement la loi du Seigneur Très-Haut! *Vae vobis, impii, qui dereliquistis legem Domini Altissimi!* (*Eccli.*, xli, 11.) Et ne nous dites pas que les commandements sont difficiles; saint Jean nous assure du contraire: *Mandata ejus gravia non sunt* (I JOAN., v, 3); ou, si la nature y trouve quelque difficulté, elle est bien aplanie par la grâce. Mais quand il y aurait quelque violence à se faire, est-ce que le ciel, qui est promis à ceux qui seront fidèles à cette sainte loi, ne mérite pas bien que l'on fasse quelques efforts? Donc: *Si vis ad vitam ingredi, serva mandata*, puisqu'il n'y a que ce seul moyen pour arriver à la gloire éternelle.

Puissions-nous dire avec autant de vérité que David: Voyez, Seigneur, comment et combien j'ai aimé vos commandements: *Quomodo dilexi legem tuam, Domine* (*Ps.* cxviii, 97), puisque j'en ai fait le sujet de mes méditations pendant tout le jour! *Tota die meditatio mea est.* (*Ps.* cxviii, 97.) Le grand moyen, mes Frères, d'être fidèles à la loi de Dieu, c'est d'y penser continuellement, c'est-à-dire dans toutes les occasions où l'on est exposé à la tentation. En achetant, en vendant, pensez à ce saint commandement qui vous défend la tromperie et le jurement; dans les conversations, pensez que ces commandements vous défendent la médiance, la colère, les discours déshonnêtes; quand vous êtes seul, souvenez-vous que les pensées, les désirs des plaisirs défendus vous sont interdits, et que Dieu punira celui qui déshonorera son corps. Êtes-vous tentés d'adultère, de vengeance, d'ivrognerie? Pensez aussitôt que Dieu vous interdit ces désordres: *Quæ præcepit tibi Deus, illa cogita semper.* (*Eccli.*, iii, 22.) Seigneur, faites-moi courir dans la voie de vos commandements, faites-moi bien comprendre que je dois obéir à votre sainte loi à cause d'elle-même, parce qu'elle est toute sainte, et à cause de vous, ô mon Dieu, qui l'avez faite, parce que vous êtes tout-puissant pour récompenser ceux qui y seront fidèles et punir ceux qui ne la voudront

pas observer. Apprenez-moi ce que c'est que cette loi sainte, et donnez-moi des grâces pour l'observer exactement, puisque c'est le seul moyen d'entrer dans la vie éternelle. Je vous la souhaite au nom du Père et du Fils, etc.

Amen.

VINGT ET UNIÈME SERMON.

LA FOI.

Sine fide, impossibile est placere Deo.

Il est impossible de plaire à Dieu sans la foi. (*Hebr.*, xi, 6.)

« Pour adorer Dieu en esprit et en vérité, il faut, dit saint Augustin, vivre dans un exercice continu des trois vertus théologiques : la foi, l'espérance et la charité. » Celui qui sait croire, qui sait espérer et aimer, sait aussi accomplir ce premier commandement où Dieu veut être adoré : *Un seul Dieu tu adoreras*, etc. Il est certain, mes Frères, que la foi est le fondement de toutes les vertus qui ont Dieu pour objet ; car avant d'espérer où d'aimer Dieu, il faut savoir qui il est. Aussi le saint Apôtre dit que « sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu ». Il est donc nécessaire d'avoir la foi pour croire toutes les vérités qu'elle nous propose. Mais ce n'est pas tout : il faut, de plus, avoir la foi pour suivre les règles qu'elle nous prescrit. Cette foi doit donc être dans nos esprits pour croire ; elle doit être dans nos cœurs pour régler notre vie. Dans le premier point, nous allons examiner ce que c'est que la foi ; dans le deuxième, nous verrons si notre vie est conforme à notre foi. Si, sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu, sans la grâce de Dieu, il est impossible d'avoir la foi ; demandons-la à Dieu par l'entremise de la sainte Vierge, qui crut à la parole de l'Ange, quand il lui dit : *Ave, Maria*, etc.

PREMIER POINT.

Saint Paul nous assurant que c'est par la foi que nous sommes justifiés, et que sans la foi il est impossible de plaire à Dieu, il est de la dernière conséquence de connaître ce que c'est. La foi est une lumière surnaturelle et divine par laquelle nous croyons avec fermeté toutes les vérités que Dieu a révélées et qu'il nous propose. C'est dans cette pensée que saint Pierre remercie Dieu pour les chrétiens de ce qu'il les a fait passer des ténèbres à sa lumière admirable, c'est-à-dire de l'infidélité à la foi. La foi est donc une lumière qui nous éclaire; c'est une lumière divine, c'est-à-dire que c'est un don de Dieu, une vertu infuse par sa libéralité toute pure; car « vous êtes sauvés, est-il écrit, par la foi, et cela n'est point de nous, car c'est un don de Dieu ». Les pasteurs, les prédicateurs peuvent bien instruire sur les mystères de la foi, mais c'est à Dieu seul qu'il appartient de donner l'accroissement. Cette lumière est divine et surnaturelle, puisqu'elle enseigne des vérités au-dessus de la nature; par exemple, qu'en la Trinité trois personnes ne font qu'un même Dieu, qu'il faut aimer ses ennemis, renoncer à soi-même, etc.

C'est une lumière divine et surnaturelle, par laquelle nous croyons avec fermeté toutes les vérités que Dieu nous a révélées, pour faire voir que Dieu veut qu'on croie toutes les vérités, constamment et sans doute, à cause qu'il les a révélées.

De là, je conclus que la foi doit être humble par sa soumission, inébranlable par sa fermeté, universelle par son étendue. Saint Paul appelle cette soumission une captivité : *In captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi.* (II Cor., x, 5.) Y a-t-il soumission plus grande que celle d'un captif? il ne raisonne pas, il ne dispute pas sur ce que son patron lui demande, il ne tranche point du philosophe,

mais se souvenant qu'étant esclave il n'est pas à lui, il obéit en aveugle aux ordres qui lui sont donnés. C'est ainsi, dit l'Apôtre, qu'il faut réduire notre esprit au service de Dieu. « Nous n'avons plus besoin de maître, dit Tertullien, » pour savoir les mystères de notre religion, depuis que » Notre Seigneur Jésus-Christ les a révélés; la foi a parlé, » c'est à nous de l'écouter et de nous taire. » Ne dites donc pas : Comment se peut-il faire que Jésus-Christ soit au saint Sacrement? Comment un Dieu s'est-il pu faire homme? — Et qui êtes-vous pour que Dieu vous rende compte de ce qu'il a fait et comment il l'a fait? C'est bien à vous de contrôler les mystères de la religion, vous qui à peine savez votre alphabet! Savez-vous même comment vous avez été formé dans le sein de votre mère? Savez-vous comment furent faits le ciel et la terre? M'expliquerez-vous bien comment ce dont vous vous nourrissez devient sang, devient chair, muscle, cartilage, en un mot, comment le pain que vous mangez se transforme et se change en votre corps? Et vous voulez connaître comment Dieu opère les plus grands prodiges de sa toute-puissance! Captivez le libertinage de votre esprit : *In captivitatem*, etc.

La deuxième qualité de la foi, c'est la fermeté. C'est encore saint Paul qui l'explique dans son Épître aux Hébreux. « La foi, dit-il, est la substance et le fondement des choses qu'on espère » : *Sperandarum substantia rerum* (*Hebr.*, xi, 1); c'est-à-dire que, comme le fondement d'une maison est inébranlable en lui-même et soutient tout l'édifice, de même la foi, comme le ferme fondement de nos espérances, doit être inébranlable et soutenir tout ce que nous bâtirons sur elle. Ou bien encore, c'est une preuve certaine, un argument de conviction qui nous fait croire les choses que nous ne voyons pas avec plus d'assurance que si nous les voyions : *Argumentum non apparentium*. (*Ibid.*) Nos sens peuvent se tromper, mais Jésus-Christ, étant le fondement de notre

créance, ne peut pas nous tromper; c'est ainsi que la fermeté de notre créance doit être inébranlable. Je ne dis pas que nous puissions empêcher les doutes involontaires qui se forment dans notre esprit malgré nous; mais la fermeté consiste à combattre ces doutes et à les désavouer. Non, chères âmes, toute pensée importune qui vous tourmente sur Dieu, contre la sainte Hostie, ou contre les autres mystères, toutes ces pensées, quelque horribles qu'elles soient, ne vous font point perdre le mérite de la foi. Si vous les rejetez, elles vous déplaisent; elles ne sont donc pas volontaires; et où il n'y a point de volonté, il n'y a point de péché. Si donc vous êtes attaquées contre la foi, ou par les tentations, ou par les hérésies, ou par les libertins, « armez-vous du bouclier de la foi, avec lequel vous éteindrez tous les traits enflammés du démon » : *Sumentes scutum fidei in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere.* (Eph., vi, 16.) Je crois, mon Dieu, je crois; bienheureux sont ceux qui ont cru et qui n'ont pas vu! vous l'avez dit. Vous êtes tout-puissant, ô mon Dieu! je suis prêt à mourir pour la défense de cette vérité : *Mori sciunt, disputare nesciunt*, disait un saint évêque en parlant des chrétiens des premiers siècles. Ils savent ce que c'est que mourir pour soutenir leur foi, mais ils ne savent ce que c'est que chercher des subtilités pour disputer.

Enfin la foi doit être universelle dans son étendue, c'est-à-dire qu'on doit croire également tous les articles; car en matière de foi, qui pèche en un point pèche en tous, Dieu les ayant également tous révélés; et celui qui en rejette quelques-uns et en croit d'autres est un hérétique. Sur ce principe, combien, entre ceux qui se disent catholiques, se trouvent hérétiques? Je m'entends bien quand je parle ainsi. Il y a dans l'Évangile deux sortes de vérités : il y en a de spéculatives, comme tout ce que nous appelons mystère, par exemple la Trinité, la Rédemption, etc.; il y en a de

pratiques, comme l'obligation de se renoncer à soi-même et de faire pénitence. Tous les catholiques admettent aisément les premières, parce qu'elles ne leur coûtent rien à croire; qu'il y ait trois personnes en la Trinité, ou qu'il n'y en ait qu'une, cela n'incommode pas. Mais pour les vérités pratiques, qui choquent les sens, qui s'opposent aux passions, qui ne s'accordent pas avec le plaisir ou le profit, ils ne sauraient y croire. Dites à ce riche qui fait tous les jours de nouvelles acquisitions qu'il est obligé de répandre de grosses aumônes, de donner au moins cent écus par an, par rapport à ses richesses; annoncez à cette femme qu'il faut s'humilier comme un enfant, pour rechercher ceux qu'elle a offensés, et leur pardonner; faites souvenir cet homme de plaisirs que, quand il ne serait ni injuste ni impudique, sa vie sensuelle le condamnerait comme le riche de l'Évangile; représentez à cet autre, etc. Tous ces gens repoussent les vérités pratiques; et cependant, ils ont en horreur tous les hérétiques, ils acceptent tous les mystères; c'est que, encore une fois, les mystères ne leur coûtent rien à croire. Toutefois, ne vous y trompez pas, hérétiques de mœurs, les vérités de l'Évangile ne se partagent pas de la sorte : « L'Évangile, dit saint Cyprien, ne peut pas être » certain en une chose et incertain dans l'autre; il ne faut » pas y chercher de milieu, ni d'adoucissement; il est ab- » solument nécessaire ou qu'on n'y voie que des vérités » incontestables, ou que l'on doute de tout. Pourquoi par- » tagez-vous ainsi la foi? pourquoi coupez-vous ainsi Jésus- » Christ par la moitié? *Quare dimidiatis Christum?* Vous rece- » vez sa doctrine quand il vous dit les vérités spéculatives, » et vous la rejetez quand il vous enseigne les vérités pra- » tiques! » C'est ainsi que la foi doit être universelle dans son étendue.

Quels articles de foi un chrétien est-il obligé de connaître distinctement? On sait qu'un chrétien doit avoir une foi que

nous appelons implicite sur tous les articles, c'est-à-dire qu'un chrétien doit croire en général tout ce que l'Église croit et enseigne. Mais outre cette foi générale, tout chrétien est encore obligé, à l'âge de discrétion, de croire et de savoir en particulier distinctement : 1° Qu'il y a un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit : c'est le mystère de la sainte Trinité; 2° que la deuxième personne, qui est le Fils, s'est faite homme pour nous : c'est le mystère de l'Incarnation; 3° que ce Dieu fait homme est mort sur la croix pour nous sauver : c'est le mystère de la Rédemption. Enfin tout chrétien doit savoir, sous peine de damnation, la créance contenue dans le symbole : *Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, etc.*; les sept sacrements, et plus en particulier le Baptême, la Pénitence et l'Eucharistie, ces trois sacrements étant nécessaires à tous. Il doit connaître encore les commandements de Dieu et de l'Église, et être en état de demander la grâce de les accomplir; il lui faut donc savoir l'Oraison dominicale, autrement : *Notre Père qui êtes, etc.* Arrêtons-nous ici un moment pour déplorer l'ignorance extrême qui règne si communément partout, et particulièrement à la campagne, malgré les soins de messieurs les pasteurs.

La chose du monde la plus nécessaire est d'apprendre à se sauver en s'instruisant sur la religion, et c'est cependant ce qu'on néglige le plus. Chacun se pique d'être savant dans sa profession, mais presque personne ne se pique d'être instruit à fond de la religion. Ce marchand est très-habile dans son trafic, mais peut-être qu'il ne sait pas seulement ce que c'est que Jésus-Christ. Cet artisan sait fort bien son métier, mais il ne sait guère son catéchisme. Que je demande à ce labourcur en quelle saison il faut couper les foins, quand est-ce qu'il faut retourner les sillons, et combien il faut de façons de labour pour semer, il me répondra à merveille; que je lui demande ce que c'est que les sacre-

ments, et dans quelles dispositions il faut s'en approcher, il n'aura rien à me répondre. Voyez-vous ce jeune homme? à peine a-t-il une fois joué aux cartes, qu'il en sait tous les détours; mais que M. le curé ait cent fois récité au prône les mystères de la religion et les commandements de Dieu, il n'en apprendra pas deux mots. Cette servante qui dit qu'elle a l'esprit trop dur pour retenir son catéchisme, écoutez-la à la veillée ou à la danse, vous l'entendrez dire des chansons souvent lascives d'un bout à l'autre, sans y manquer. Ce bonhomme, de même, rejette sur le défaut de sa mémoire son ignorance coupable; il ne sait pas seulement faire un acte de contrition; cependant s'il a un procès de dix écus, il ne manquera pas de mémoire pour raconter son affaire à un avocat, et pour retenir tout ce qu'il lui dira; de même il ne manque pas de mémoire pour compter avec son maître. Pourquoi? C'est qu'il y va de son intérêt. Mes chers Frères, s'il y avait seulement cinq sous pour celui qui retiendrait une question de catéchisme, tout le monde serait savant; il y va d'un bonheur ou d'un malheur éternel, et personne ne s'en met en peine! Pères et mères, vous répondrez à Dieu de l'ignorance de vos enfants et de ceux qui sont à votre charge; mais ce qui est plus déplorable, c'est que vous êtes encore bien moins instruits qu'eux: vos enfants ne refusent pas d'apprendre, et vous, vous n'en tenez aucun compte.

Quand doit-on faire des actes de foi? Quand on a l'âge de raison; quand on est tenté; quand on veut prier ou recevoir les sacrements; enfin, si on était interrogé sur sa foi.

Les péchés contraires à la foi, sont 1^o l'infidélité, lorsque, comme les païens, on ne croit pas, ou quand, après avoir cru, on a perdu la foi, comme les apostats, les renégats et les impies; 2^o le doute volontaire; 3^o l'ignorance criminelle.

Ah! mes Frères, que la foi est une grande grâce! Y avez-vous jamais bien fait réflexion? En avez-vous remercié le

Seigneur, vous qui avez eu le bonheur de naître de parents chrétiens, d'être baptisés et instruits dans la vraie religion, pendant que de nombreuses nations sont élevées dans les ténèbres du paganisme ou de l'erreur? Combien se trouve-t-il encore de peuples idolâtres dans l'Afrique, dans l'Amérique, dans les vastes royaumes des Indes! Combien de mahométans en Asie et d'hérétiques en Europe! Pourquoi toutes ces nations n'ont-elles pas la foi, la religion? C'est, mes Frères, que Dieu ne leur a pas fait cette grâce qui nous oblige à la reconnaissance et à la conformité de notre vie avec notre foi : *Non fecit taliter omni nationi.* (Ps. CXLVII, 9.) Car il ne suffit pas d'avoir la foi spéculative dans nos esprits, si nous n'avons la foi pratique pour vivre suivant les règles qu'elle nous prescrit : c'est mon second point.

SECOND POINT.

Si la foi est une vertu qui nous fait croire toutes les vérités qu'elle nous propose, elle ne nous oblige pas moins étroitement à croire les vérités pratiques; je veux dire que si la foi est un flambeau qui nous éclaire, c'est pour nous conduire à travers les commandements de Dieu. C'est « une lumière à nos pieds, » dit David, les vérités morales n'étant pas moins l'objet de notre foi que les vérités de nos mystères. La même vérité qui nous a dit : « Si vous ne mangez ma chair, vous n'aurez pas la vie, » nous a dit dans le même Évangile : « Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous. » Le même Dieu qui a dit : « Il y a un jugement général, il y a un seul Dieu en trois personnes, » a dit aussi : « Il est plus difficile à un riche de se sauver qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille; » et encore : « Prêtez à vos frères, sans en rien prétendre » : *Mutuam date, nihil inde sperantes.* (Luc., VI, 35.) C'est quelque chose d'avoir la foi dans l'esprit et dans le cœur; mais ce n'est pas assez, il faut la produire au dehors par l'exercice des bonnes œuvres. Elle

doit, comme une bonne racine, produire de bons fruits qui fassent reconnaître sa force; car, quand elle ne produit aucune bonne œuvre, on peut dire, avec saint Jacques, qu'elle est morte.

Les fidèles des premiers siècles de l'Église, dit saint Grégoire, ne donnaient pas d'autres preuves de leur foi que leur sainte vie : « Jugez, disaient-ils aux païens, de la vérité de notre créance par la pureté de nos mœurs. On ne voit parmi nous ni blasphémateurs, ni ivrognes, ni adultères, ni meurtriers; nous ne vendons pas la justice; nous ne retenons le salaire de personne; loin de ravir le bien d'autrui, nous donnons le nôtre; bien loin de venger les injures qu'on nous a faites, nous prions pour nos ennemis et nous baisons la main qui nous frappe; nous sommes humbles, dévots, réguliers, si détachés des plaisirs trompeurs de la vie, que, par une pénitence continuelle, nous faisons sans cesse l'apprentissage de la mort à laquelle nous nous offrons, sans être accusés pour d'autres intérêts que pour ceux de la foi que nous professons. » Ainsi parlaient les premiers chrétiens par la bouche de ceux qui prenaient leur défense; mais qu'était-il besoin qu'ils parlassent? Au défaut de leurs apologistes, leur vie parlait assez pour eux.

Quand reviendront ces heureux jours où l'on nous distinguera ainsi des infidèles par nos vertus? Quand est-ce que les ennemis de Jésus-Christ se diront les uns aux autres : Voyez combien les chrétiens vivent saintement, le respect qu'ils ont pour Dieu, la charité qu'ils ont pour le prochain. Quelle humilité pour leurs égaux! quelle douceur pour leurs inférieurs! quelle soumission pour ceux qui sont au-dessus d'eux! Admirez la chasteté, la pudeur et le désintéressement, la dévotion, la justice et la miséricorde qu'ils font paraître. Ah! Chrétiens, si l'on pouvait nous donner à juste titre toutes les louanges qu'on donnait aux premiers fidèles, nous honorerions notre foi. Mais nous faisons honte à l'Évan-

gile ; nous sommes l'opprobre de Jésus-Christ et de sa sainte loi : *In nobis Christus patitur opprobrium, in nobis patitur lex christiana maledictum*. Car enfin , s'il venait dans cette paroisse des Turcs, des Chinois ou d'autres infidèles, en vérité, ne se moqueraient-ils pas de vous, si vous leur disiez qu'ils ne sont pas dans la véritable religion, et qu'il n'y a que la religion des Chrétiens qui soit vraie? Quoi! diraient-ils, les Chrétiens ne vivent-ils pas comme nous, et pis encore? Où est donc cette religion qu'ils professent? Ils lisent l'Évangile, et cependant ils sont des impudiques : *Evangelia legunt, et impudici sunt* ; ils disent qu'ils ont la religion aussi bien que les écrits des Apôtres, et cependant ils vivent dans l'ivrognerie : *Apostolos audiunt, et inebriantur* ; ils se vantent d'être les disciples de Jésus-Christ, et cependant ils sont plus usuriers, plus larrons, plus injustes que nous : *Christum sequuntur, et rapiunt*. Chrétiens chimériques qui veulent nous faire croire qu'ils professent une bonne loi, eux qui mènent une si méchante vie : *Vitam improbam agunt, et probam legem habere se dicunt!* N'est-ce pas là, mes Frères, déshonorer notre foi, et l'exposer aux blasphèmes des infidèles? Vous vous faites honneur du nom de chrétien, mais à quel titre? Est-ce parce que vous êtes baptisé, mon cher Auditeur? Mais si, après ce saint baptême, vous vivez en infidèle, en athée, en libertin ; si l'ambition, l'intérêt, la colère, l'amour des plaisirs et de la crapule vous possèdent, je ne vous reconnais pas pour chrétien, vous n'avez pas la foi, et je dis avec saint Bernard que vous êtes un impie, qui donnez votre langue à Dieu et votre âme au démon, en faisant des actions contraires à votre foi : *Non recte plane, sed impie; linguam Christo, animam dedisti diabolo*. Je dis avec saint Jean que, faisant de bouche profession de connaître Dieu par la foi, vous violez cependant par vos œuvres la sainteté de cette loi ; vous êtes un menteur, un fourbe et un imposteur : *Qui dicit se nosse Deum, et mandata ejus non*

custodit, mendax est. (I JOAN., II, 4.) J'ajoute avec saint Paul que par vos actions vous êtes un apostat de la foi que vous confessez de bouche : *Confitentur se nosse Deum, factis autem negant.* (Tit., I, 16.) Enfin je conclus avec le Sauveur que vous êtes pires que des infidèles, et que vous serez châtiés plus sévèrement qu'eux, puisque vous connaissez la volonté de votre maître, et que vous ne la faites pas : *Qui cognovit voluntatem domini sui..., et non fecit..., vapulabit multis.* (LUC., XII, 47.) O Dieu! que ces faux chrétiens ont mal conçu ces vérités, lorsqu'ils avouent qu'ils ne sont pas de ces grands dévots qui affichent leur régularité, qu'à la vérité ils ne se confessent qu'une fois l'année, et qu'ils vivent comme on vit communément dans le monde, mais qu'au reste ils ne font tort à personne, qu'ils ont la foi, qu'ils sont bons chrétiens et bons catholiques! Ils se trompent, ces faux politiques, ces prudents du siècle, ces idolâtres d'eux-mêmes; ils se trompent, et ne mènent pas une vie conforme à leur foi. Ils professent la loi de Jésus-Christ, et ils veulent mener une vie de plaisirs; une vie de païens, une vie de débauchés. Je prends Dieu à témoin, disait le pieux et savant prince Pic de la Mirandole, que je suis dans un étonnement où je m'abîme quand j'y réfléchis : c'est lorsque je compare les œuvres des chrétiens avec leur foi. Car enfin, c'est une folie achevée de ne pas croire à l'Évangile, dont la vérité a été prêchée par autant de voix qu'il y a eu de gouttes de sang répandues par les martyrs, que les Apôtres ont établie par de nombreux miracles, que la raison confirme, que les éléments publient, et que les démons mêmes sont contraints d'avouer; mais la folie est incomparablement plus grande de ne pas douter de la vérité de l'Évangile, et de vivre néanmoins comme si on ne doutait pas de sa fausseté, ou qu'on le prit pour un recueil de contes et de fables.

Chrétiens indignes, je m'en tiens au témoignage de votre

propre expérience. Quand vous croiriez que tout ce que la foi enseigne de l'enfer et du paradis n'est qu'un roman, y penseriez-vous moins que vous ne le faites? Achevons même l'hypothèse, et supposons qu'il n'y ait ni paradis, ni enfer, ni Dieu, ni éternité, ni jugement, j'en appelle à votre conscience, vivriez-vous autrement? Supposez, mon cher Frère, que vous soyez un Turc, un mahométan, un idolâtre, pourriez-vous vivre avec plus d'impiété, moins de dévotion et plus de crimes? Impatient jusqu'à la rage dans les afflictions, orgueilleux jusqu'à l'insolence dans la prospérité, passionné pour le plaisir avec fureur, attaché aux biens de la terre avec excès, brutal dans votre ménage, jureur et blasphémateur exécrationnable, infâme en paroles, encore plus infâme dans vos actions, ivrogne, vindicatif, injuste, menteur, fourbe : n'est-ce pas là votre vie en raccourci? Si vous n'avez pas commis plus de crimes, c'est que vous n'en avez pas eu d'occasion. Tel est chaste, qui ne trouve pas avec qui se corrompre ; vous ne vous enivrez pas souvent, ce n'est peut-être pas faute de bonne volonté, mais les moyens vous manquent ; avez-vous jamais trouvé l'occasion de vous parjurer, de dérober sans crainte de vous perdre aux yeux du monde, que vous ne l'avez fait? Encore une fois, si vous êtes moins criminel, c'est que vous avez eu moins d'occasions de l'être. Direz-vous que la foi est votre guide, qu'elle a été votre règle dans tout ce que vous avez fait? Mais l'avez-vous, la foi? Sondez-vous vous-même ; encore un coup, avez-vous la foi? *Si estis in fide, ipsi vos probate.* (II Cor., XIII, 5.) Ah! si on avait la foi, on recourrait à Dieu dans ses peines, on se consolait dans ses afflictions, on s'en servirait comme d'un bouclier qui nous défendrait des plus violentes tentations. Suis-je dans la peine? ma foi m'apprend que Dieu est avec moi dans la tribulation, qu'il m'en fera sortir avec gloire si je l'invoque, si j'ai recours à lui. La foi m'apprend que ceux qui souffrent doivent se consoler

dans l'espérance de la félicité éternelle qui sera leur récompense : « Un moment de tribulation, dit saint Paul, opère en nous le poids d'une gloire qui ne finira jamais. » (*II Cor.*, iv, 17.) Êtes-vous dans la tentation? faites agir votre foi, qui rappellera en vous la présence de Dieu, la défense qu'il vous fait de commettre ce péché, la punition d'un enfer éternel dont il menace : *Ipsi vos probate, si estis in fide*. Que vous dit votre foi? elle vous dit, par exemple, que si vous mourez après un seul péché mortel, c'est fait de vous, vous êtes perdu, vous êtes damné pour toute une éternité; et cependant, après avoir proféré tant de jurements et d'infâmes paroles, commis tant de fornications, d'ivrogneries, d'adultères, peut-être après tant de confessions mal faites, vous dormez, vous jouez, vous êtes toute l'année dans une aussi grande tranquillité que si vous n'aviez rien à craindre! *O homo inanis!* (*JAC.*, II, 20.) Non, vous n'avez pas la foi! « Pensez-vous, dit le Fils de Dieu, que je trouverai de la foi sur la terre, quand je viendrai la juger? » *Filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terra?* (*LUC.*, xviii, 8.) Non sans doute, il n'en trouvera pas, dit saint Augustin, tant elle sera rare : *Ipsa enim vix invenietur in terra*. Ah! Seigneur, vous êtes l'auteur et le consommateur de notre foi; donnez-la-nous, cette foi vive qui nourrit et qui fait agir le juste; augmentez-la en nous, si déjà nous l'avons; afin qu'après vous avoir servi dans l'obscurité de la foi, nous méritions la récompense dans la lumière de votre gloire, où nous conduisent le Père, le Fils et le Saint-Esprit! *Amen*.

VINGT-DEUXIÈME SERMON.

DE L'ESPÉRANCE.

In te, Domine, speravi; non confundar in æternum.

J'ai espéré en vous, Seigneur; je ne serai jamais confondu.

(Ps. xxx, 1.)

Si, au dire de Job, la vie présente est une guerre continue, saint Paul fournit au chrétien une armure à l'épreuve pour aller au combat. C'est la foi et la charité qu'il donne pour cuirasse, mais pour casque, il veut qu'on prenne l'espérance : *Induti lorica[m] fidei et caritatis, et galeam spem salutis.* (I Thess., v, 8.) Si la vie est une mer battue d'orages, semée d'écueils, le même Apôtre nous offre l'espérance comme l'ancre assurée qui peut nous faire éviter le naufrage : *Spem quam sicut anchoram habemus animæ tutam ac firmam.* (Heb., vi, 19.) Enfin si la vie est un champ qui ne produit de soi que des épines, il nous donne encore l'espérance, pour nous le faire défricher dans l'attente d'une abondante moisson : *Debet in spe, qui arat, arare.* (I Cor., ix, 10.) Tirez, dit saint Zénon, l'espérance du bien, vous en ôtez toute la douceur, le mouvement et la vie; les arts aussitôt iront en décadence et toutes les entreprises cesseront : *Tolle spem, torpet humanitas tota; tolle spem, omnes artes virtutesque cessabunt.* Car enfin, qui voudrait travailler sans l'espérance du profit? Qui vou-

drait combattre sans l'espérance de vaincre? Qui voudrait étudier sans l'espérance d'apprendre? C'est l'adoucissement de nos peines, le courage et le premier mobile de toutes nos actions. Comme il y a des biens naturels et des biens spirituels, des biens du corps et des biens de l'âme, des biens de la terre et des biens du ciel, je dis qu'ils doivent être tous l'objet de nos espérances; c'est ce que vous connaîtrez dans les deux points de ce discours. Dans le premier, on vous parlera des biens de la terre qu'on doit attendre de Dieu : c'est ce que j'appelle espérance dans la Providence; dans le second, on parlera des biens du ciel, c'est ce que j'appelle espérance en la divine miséricorde. L'espérance en la Providence, l'espérance en la miséricorde de Dieu vont donc diviser ce discours; c'est en espérant la grâce que je le commence en m'adressant à Marie : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Peut-on commencer à parler de la divine providence par quelque chose de plus beau que par les paroles de notre Sauveur lui-même dans un semblable sujet? « C'est pourquoi » je vous dis que vous ne devez point vous inquiéter pour » le boire et le manger dont vous avez besoin pour vivre, ni » pour les vêtements nécessaires pour couvrir votre corps ; » voyez les oiseaux du ciel, ils ne sèment ni ne recueillent, » ni ne resserrent de blé dans les greniers, mais votre Père » céleste les nourrit. Et vous, n'êtes-vous pas beaucoup plus » considérables qu'eux? Et pourquoi vous mettez-vous si » fort en peine pour votre vêtement? Considérez les lis des » champs, comme ils croissent ; ils ne travaillent ni ne filent, » et toutefois je vous dis que Salomon, dans toute sa » gloire, n'était pas vêtu comme l'un d'eux. Que si Dieu » prend soin de vêtir de la sorte l'herbe des champs qui » paraît aujourd'hui et demain sera brûlée au four, n'aura-t-il pas plus de soin de vous, gens de petite foi? » (MATTH.,

VI, 25 et seqq.) Voilà, mes Frères, le solide fondement de vos espérances : le pouvoir de notre Dieu, et ses divines promesses. On sait assez qu'étant tout-puissant, sa force et ses trésors sont inépuisables, et qu'étant la souveraine vérité, il ne peut manquer à sa parole. Voulez-vous maintenant voir ses promesses? *Jacta super Dominum curam tuam, et ipse te enutriet* (Ps., LIV, 23) : « Jetez tous vos soins sur le Seigneur, et je vous assure de sa part, dit le Prophète, qu'il vous nourrira. » Le prince des Apôtres répète cette même assurance que Dieu fait à ceux qui se confient en lui : « Remettez-en lui toute votre sollicitude, et ne doutez pas qu'il ne prenne soin de tout ce qui vous regarde : *Quoniam ipsi cura est de vobis.* (I PETR., v, 7.) Encore un coup, comptez que par expérience on a vu que Dieu n'a jamais manqué de venir au secours de ceux qui ont espéré en lui : *Scitote quia nullus speravit in Domino et confusus est.* (Eccli., II, 11.) C'est le Saint-Esprit qui le dit. Femme désolée, votre mari est mort, vos créanciers vous poursuivent, vos amis vous ont tourné le dos, vos parents ne vous assistent point; les tailles, les procès, les enfants, les misères vous accablent : que ferez-vous? à qui vous adresserez-vous? Jetez-vous entre les bras de Dieu, et sachez, dit saint Augustin, qu'il est trop bon pour se retirer et vous laisser tomber au lieu de vous soutenir : *Projice te in Deum, non est ita crudelis ut se eripiat, et te cadere permittat.* Êtes-vous en plus grand danger que Noé au déluge, quand il flottait dans l'arche, uniquement conduit par la divine Providence? que le juste Lot, à qui cette même Providence envoya des Anges pour le faire sortir de la ville de Sodome, avant qu'elle fût foudroyée par le feu du ciel pour ses iniquités? Êtes-vous plus oublié que Joseph dans ce cachot d'où Dieu le tira, comme je le dirai bientôt? plus réduit que Job sur son fumier? plus pauvre que Tobie dans son aveuglement? plus persécuté que David? Et cependant, ô mon Dieu! tous ces grands personnages « ont espéré

en vous, et vous les avez délivrés : » *In te speraverunt... , et liberasti eos.* (Ps. XXI, 5.)

Quand bien même Dieu n'aurait pas engagé sa divine parole, nous devons attendre de lui tous les secours nécessaires, parce qu'il est notre Créateur, notre Père, notre Maître, et que nous sommes ses créatures, ses enfants, ses serviteurs.

Étant notre Créateur, il doit nous conserver comme son ouvrage. Il pouvait bien, dit saint Ambroise, ne nous pas donner l'être, sans nous faire aucun tort; mais nous ayant une fois créés, il ne serait pas bien séant à sa bonté de nous abandonner dans le besoin. Aussi nous voyons que, parce qu'il est le créateur des bêtes les plus viles, il ne les néglige pas, mais leur fournit abondamment le nécessaire : *Qui dat jumentis escam ipsorum et pullis corvorum invocantibus eum* (Ps. CXLVI, 9); pourvoyant à tous les animaux et même aux petits corbeaux, qui par leurs cris semblent lui demander qu'il leur conserve la vie qu'ils tiennent de lui, lorsqu'ils commencent à éclore, et que les leurs, ne les connaissant pas, les abandonnent; le Créateur, lui, ne les abandonne pas, permettant qu'un grand nombre de moucheron se forment en leurs nids, et que ces petits oiseaux aient toujours leur langue tirée à cause des cris qu'ils poussent; ces moucheron volants, attirés par leur haleine chaude, s'attachent à leur langue et à leur palais pour les nourrir. Job fait admirablement remarquer cette providence du Créateur. *Quis preparat corvo escam suam, quando pulli ejus clamant ad Deum, vagantes eo quod non habeant cibos?* (JOB, XXXVIII, 41.)

De plus il est notre Père, et il veut qu'en lui parlant nous lui donnions ce nom si tendre et si doux : *Notre Père qui êtes aux cieux.* Jésus-Christ même développe ce principe de notre espérance en ces termes : « Qui est celui d'entre » vous qui donne à son fils une pierre, quand celui-ci lui » demande du pain? ou s'il lui demande un poisson, lui don-

» nera-t-il un serpent? Que si, tout méchants que vous êtes,
 » vous savez bien donner de bonnes choses à vos enfants,
 » combien plus votre Père qui est dans les cieux donnera-
 » t-il de vrais biens à ceux qui les lui demanderont! »
 (MATTH., VII, 9.) Mais il faut que de notre côté nous ayons
 le respect, l'obéissance et l'amour que de bons fils doivent à
 leur père, si nous voulons qu'il nous traite comme ses enfants.

Que si nous ajoutons à cette qualité de Père celle de
 Maître, que ne devons-nous pas espérer si nous sommes de
 fidèles serviteurs! Fut-il jamais un maître qui ne prit pas les
 intérêts de ses domestiques et qui ne fournit pas à leurs né-
 cessités? Après toutes ces belles preuves, peut-on manquer
 de confiance? et si on les repassait dans son esprit, se laisse-
 rait-on aller, dans la pauvreté et l'affliction, à des murmures,
 à des impatiences, à des tristesses, à des blasphèmes dont
 des créatures sans raison ne seraient pas même capables?

Quelles sont les choses que l'on doit espérer de cette di-
 vine Providence? C'est le nécessaire. Je dis le nécessaire,
 car Dieu ne s'est pas engagé à fournir au luxe et à tout ce qui
 flatte la cupidité; ainsi n'espérez pas et demandez encore moins
 de grandes charges, de grands biens, de grands mariages.
 Si Dieu, par sa bonté, vous les présente, recevez-les avec
 crainte de n'en pas faire un saint usage; mais il s'est obligé
 uniquement à donner le nécessaire à ses créatures: il ne nous
 a point appris dans la prière à demander des richesses, mais
 seulement du pain: *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie*
 (Luc, XI, 3): « donnez-nous le pain dont nous avons besoin au-
 jourd'hui. » C'est ainsi que lorsque la Providence s'est obli-
 gée à nourrir ceux qui avaient recours à elle, elle ne leur a
 fourni précisément que le nécessaire. Elle entretint long-
 temps la vie du prophète Élie dans le désert avec du pain et
 un peu de viande que des corbeaux lui apportaient. Saint
 Paul ermite n'avait que du pain par le service d'un corbeau.
 Daniel fut consolé dans la fosse où on l'avait jeté pour être

dévoré des lions, mais ce fut seulement avec le simple potage que Habacuc avait préparé pour ses moissonneurs. Jésus-Christ même nourrit par miracle une fois cinq mille, une fois sept mille personnes dans le désert, mais uniquement de pain d'orge et d'un peu de poisson. Cependant, avec la même puissance dont il usait pour produire ce repas miraculeux, il pouvait également lui donner tout ce que la délicatesse et la magnificence des plus grands princes auraient pu faire ; mais il ne le trouvait pas à propos. Cette pauvre femme était demeurée veuve, chargée de cinq ou six enfants, sans argent, sans appui ; elle a réclamé les secours de cette sainte Providence, et sans savoir de quelle manière cela s'est fait, elle n'a jamais manqué de pain ; elle a élevé toute sa petite famille sans reproche ; elle a placé honnêtement tous ses enfants, et elle passe sa vie dans la tranquillité. Qui a fait cela, si ce n'est cette adorable Providence ?

La seconde chose que nous devons espérer, c'est la délivrance de nos afflictions et le soulagement de nos peines. Êtes-vous dans la pauvreté extrême, dans la maladie, dans un procès qu'on vous a suscité méchamment ? Êtes-vous persécuté ? Vous a-t-on calomnié sans sujet ? Êtes-vous emprisonné injustement ? Êtes-vous dans une profonde tristesse ? Ah ! ne perdez point courage, espérez en Dieu, confiez-vous en sa Providence ; levez les yeux vers lui, car il est avec vous dans la tribulation ; il vous en tirera, soyez-en assuré, il vous en tirera même avec gloire : *Cum ipso sum in tribulatione ; eripiam eum et glorificabo eum.* (Ps. xc, 15.) Combien de malheureux l'ont éprouvé dans le temps où tout semblait être perdu ! Ils ont mis leur cœur en lui, et il a fait naître certaines rencontres imprévues ; certains ressorts inconnus aux hommes ont été remués ; les affaires ont changé de face ; et ils ont été délivrés, celui-là d'un procès, celui-ci d'un ennemi, et cet autre de la prison.

Mais que cette espérance chrétienne est rare, mes Frères !

Je remarque trois sortes de personnes qui ne l'ont pas. Je ne parle pas de ces âmes pusillanimes qui sont toujours dans la défiance, qui craignent à tout moment que la terre ne leur manque ; pour celles-là, il est clair qu'elles n'ont point d'espérance en Dieu. Mais je dis, premièrement, que ceux-là mêmes manquent d'espérance qui n'ont recours à Dieu qu'après avoir cherché dans les créatures ce qu'ils ne pouvaient y trouver. O faiblesse de notre foi ! n'est-il pas vrai que nous ne regardons le ciel que quand la terre nous fait défaut ? Quand il s'agit des biens de la terre, il semble qu'on ne doive les espérer que de la terre, comme si le Seigneur n'était puissant qu'au ciel et qu'il ne fût pas le Dieu de la terre aussi bien qu'il est le Dieu de l'éternité. Consultez, si vous voulez, votre expérience, et vous trouverez que, dans l'embrouillement de vos affaires, jamais Dieu n'a été votre première pensée, mais vos amis, votre crédit, votre esprit, votre industrie, vos richesses. On ne se fie qu'à soi ou à d'autres ; il n'y a pas jusqu'au moindre artisan qui ne mette d'abord sa confiance en ses bras, en sa force, en son métier ; il croit que c'est lui seul qui nourrit sa famille, qui fait profiter sa terre, qui fait réussir son trafic, et il ne regarde jamais cette Providence sans laquelle son travail serait aussi inutile que celui de l'araignée : *Confidunt in nihilo... et telas aranearum texuerunt.* (ISA., LIX, 4 et 5.) « Ah ! dit le Seigneur par Jérémie, maudit est celui qui met sa confiance en l'homme » et qui s'appuie sur un bras de chair ! » (JER., XVII, 5.) Vous dites : Si je ne consens aux volontés de cet homme qui est en crédit, si je ne lui sers en des actions noires et criminelles, ma famille ne pourra subsister, c'est lui seul qui me fait vivre ; si je ne lui permets ces libertés, il me délaissera, il ne veillera plus à mes affaires : *Maledictus... qui ponit carnem brachium suum!* (JER., XVII, 5.) Vous encourez cette malédiction, vous qui comptez si fort sur cet homme ayant du pouvoir, et qui, pour l'obliger, faites des antidates,

de faux témoignages, et mille injustices. Vous encourez cette malédiction, vous qui vous abandonnez à votre maître, dans l'espérance qu'il vous établira richement; vous qui souffrez depuis si longtemps les libertés de ce malhonnête homme, dans la pensée que vous l'engagerez par là à vous épouser. Ah! vous vous appuyez tous sur un faible roseau qui se cassera sous votre main et vous la percera en éclatant! Je veux dire que celui sur qui vous comptez vous manquera au besoin, et, bien plus, qu'il sera la cause de votre perte au lieu de contribuer à votre fortune.

D'autres manquent encore d'espérance, parce qu'ils s'impatientent aussitôt qu'ils ne voient pas le succès de ce qu'ils désirent. Ils voudraient que Dieu renversât toute la nature pour venir à leur secours ou les préserver des accidents que les révolutions du monde apportent. Sa providence, mes Frères, ne l'y oblige pas; elle se fait bien plus admirer quand tout s'accomplit sans violence; Dieu « atteint fortement à sa fin, mais il dispose tout avec suavité ». Ah! mes chers Frères, si Dieu semble tarder à vous secourir, attendez encore un peu, comptez qu'il n'y manquera pas; il viendra quand il en sera temps. Son heure n'est pas encore arrivée; vous n'avez pas encore assez souffert pour satisfaire à sa justice : *Quia veniens veniet et non tardabit.* (HABAC., II, 3.) Quand l'heure sera venue, il fera jouer de secrets ressorts de sagesse qui vous tireront d'embarras. Les hommes attribueront ce secours au hasard; mais il n'y a point de hasard devant Dieu : tout est réglé, jusqu'à la chute d'une feuille. En voulez-vous des preuves? Joseph est injustement accusé; on le jette dans un sombre cachot; on l'y laisse un an, deux ans, trois ans. Ah! mon Dieu, où est votre providence? Le juste périt, et personne ne s'en met en peine; c'est donc ainsi que vous récompensez Joseph pour avoir été fidèle à vos commandements! — Attendez, attendez encore, il faut qu'il s'épure par les souffrances, le temps va venir. — Il vient,

en effet, mais après trois ans de misères. Le roi Pharaon a un songe qui le trouble ; il veut savoir ce que c'est, et personne ne le lui peut dire. On lui rapporte par hasard qu'un jeune prisonnier en a expliqué d'autres, et que ses explications ont été trouvées vraies. On le fait venir, et il éclaircit toutes les difficultés. Pharaon reconnaît son innocence et remarque son esprit de prophétie ; il l'honore et l'établit son second et le premier prince de l'empire. C'est ainsi que Joseph, tiré de l'horreur du cachot où il pourrissait, se voit enfin assis jusque sur un trône. Qui a fait jouer tous ces ressorts ? L'adorable Providence en qui il s'était confié. Susanne, cette dame si chaste et si fidèle à Dieu et à son mari, est accusée par deux vieux juges d'un adultère qu'elle a repoussé avec horreur ; la voilà cependant condamnée sur la déposition de deux misérables faux témoins. On la conduit au supplice ; déjà tout le monde armé de pierres a le bras levé pour l'assommer, selon la loi. Susanne pourtant n'a pas cessé d'espérer que Dieu protégera son innocence : *Erat enim cor ejus fiduciam habens in Domino.* (DANIEL, XIII, 35.) Les larmes aux yeux, elle jette ses regards vers le ciel où était son unique espérance, et en même temps Dieu envoie son prophète Daniel, qui fend la presse et se récrie contre la mort de cette innocente dame. Il fait séparer les deux faux témoins et les interroge à part devant le peuple ; ils se coupent, ils se contredisent. Bref, on reconduit Susanne en triomphe, et les pierres destinées à son supplice servent à lapider ces deux infâmes. Peut-on ne pas reconnaître en cet endroit la divine Providence ?

Enfin il s'en rencontre qui n'espèrent pas, ou ce qu'il faut, ou comme il faut ; leur espérance n'est que dans le crime. Ainsi celui-là espérera la mort de son père, ou pour en être déchargé, ou pour en être l'héritier ; cet autre la mort de sa femme, pour en épouser une autre, ou cette femme la mort de son mari ; ce débauché espérera séduire

cette créature qu'il sollicite sans cesse ; cet usurier pense qu'il s'enrichira si la famine peut venir ; cet ivrogne espérera que la vengeance sera bonne et qu'il pourra enfin s'enivrer à bon marché. Exécrables espérances ! espérances impies qui périront ! *Spes impiorum peribit.* (*Prov.*, x, 28.)

D'autres espèrent, à la vérité, de bonnes choses, mais ils ne les espèrent pas comme il faut, se rendant indignes de la protection du Seigneur par leurs péchés, leur paresse, ou plutôt leur fainéantise. Car, mes Frères, quand je dis que nous devons attendre de la providence du Seigneur qu'elle subviendra à nos besoins, je suppose que nous sommes en même temps obligés de faire tout ce qui dépend de nous pour cela : comme de travailler, de veiller à nos affaires, et le reste, nous souvenant toujours de cette sage providence de Dieu sans laquelle tous nos soins et tous nos travaux seront inutiles : *Spera in Domino, et fac bonitatem* (*Ps.* xxxvi, 3) : « espérez en Dieu, mais en même temps faites le bien », car sachez que sa bénédiction descend seulement sur le juste : *Benedictio Domini super caput justi.* (*Prov.*, x, 6.) Quoi ! vous maudissez Dieu cent fois la semaine par vos jurements, par vos imprécations ; vous êtes un violent, un ivrogne, un impur, un athée ; vous avez des haines, vous vivez dans de méchants commerces, vous retenez le bien d'autrui, vous êtes un de ces usuriers qui font mourir le pauvre de faim, et vous croyez que Dieu prendra soin de vos affaires, vous qui êtes son plus grand ennemi ! Apprenez aujourd'hui que « l'espérance des impies périra ». Que ceci suffise pour l'espérance en la divine providence, qui nous fait attendre les biens de la terre ; voyons ce que c'est que l'espérance en la divine miséricorde, qui nous fait espérer les biens du ciel. Je serai court à ce second point.

SECOND POINT.

L'espérance est une vertu théologique par laquelle nous

avons une attente certaine de notre salut, moyennant la grâce de Dieu et notre coopération fondée sur ses promesses et sur ses divines miséricordes. Je conclus de cette définition que nous devons espérer : 1° le pardon de nos péchés ; 2° les grâces nécessaires pour nous corriger et pour vaincre les tentations ; 3° le salut éternel de nos âmes. Voilà les trois objets de notre espérance en la divine miséricorde.

La première condition nécessaire pour notre salut, c'est l'espérance en la divine miséricorde ; de même que le plus grand obstacle à ce salut, c'est le désespoir. C'est nier, en effet, que sa miséricorde soit infinie, puisqu'on suppose qu'il y a quelque péché qu'elle ne peut pardonner. Donnez des louanges au Seigneur, « parce qu'il est bon, et comptez que ses miséricordes sont infinies ». (*Ps.* cvi, 1.) Et quoique ses attributs soient tous également infinis, cependant il fait éclater sur la misère de ses créatures ses miséricordes au-dessus de toutes ses autres perfections. Adam, David, Manassès, le larron de la croix, l'enfant prodigue, le publicain, la femme adultère, Madeleine, et tant de pécheurs qui, par la pénitence, sont devenus de grands saints, ne sont-ils pas des preuves éclatantes de ses divines miséricordes ? D'où saint Augustin, qui en avait si bien éprouvé l'infinité, assure qu'on ne doit désespérer du salut d'aucun pécheur, quelque abominable qu'il soit, tant qu'il est encore vivant sur la terre : *De quocumque pessimo in hac vita constituto, non est utique desperandum, nec pro illo imprudenter oratur, de quo non desperatur.* Ainsi Judas fit un plus grand péché en se désespérant qu'en vendant Jésus-Christ, parce que sa trahison n'attaquait que l'humanité sacrée du Sauveur ; tandis que son désespoir outrageait la Divinité, n'ayant qu'un indigne sentiment de la grandeur de ses miséricordes.

Il y en a peu qui aient ainsi perdu l'espérance, et à qui le désespoir fasse dire comme à Caïn : Mon péché est trop grand pour que j'en obtienne le pardon. Il est rare auss

d'en voir qui se désespèrent comme Judas. Mais il s'en trouve un grand nombre qui perdent l'espérance de se corriger et tâchent de se persuader qu'ils ne se corrigeront jamais. C'est ainsi que Jérémie nous représente les pécheurs à qui il prêchait la pénitence : « Prophète, ne nous parlez » point de conversion ni de changement de vie; il y a si » longtemps que nous vivons de telle et telle manière! le » moyen de changer? Il y a si longtemps que nous conti- » nuons les mêmes péchés, que nous ne voyons aucun jour » d'en sortir; et comment rompre avec ces habitudes, ces » compagnies, cette manière de vie libertine à laquelle nous » nous sommes façonnés? Cela n'est pas possible » : *Desperavimus : post cogitationes enim nostras ibimus et unusquisque pravitatem cordis sui mali faciemus.* (JER., XVIII, 12.) Tels sont exactement les sentiments de ces vieux pécheurs, de cet ivrogne en titre, de cette scandaleuse qui fait mal parler de sa conduite, de cet impudique qui ne rougit pas de sa vie honteuse, de cet autre qui a toujours fait mauvais ménage. Pécheurs opiniâtres, pourquoi ne vous corrigez-vous pas enfin? Voilà vingt années que vous croupissez dans votre ordure, tout le monde crie après vous, on vous montre au doigt, chacun rougit de vos infamies; il y a longtemps que vous n'avez fait de pâques, ou du moins que vous n'en avez pas fait de bonnes. Pauvre pécheur aveugle, pécheresse infortunée, quelle est votre prétention? Vous avez beau dire : Dussé-je être mille fois damné, je ne puis pas vivre autrement; arrive ce qui pourra, j'ai perdu l'espérance de me corriger. — Mais si vous ne quittez ces ivrogneries, ces cabarets, si vous n'évitez ces fréquentations, si vous ne vous mettez dans la réforme, si vous ne faites un meilleur ménage, si vous ne finissez vos chicanes, vous êtes infailliblement perdu. — Il est inutile de m'en parler, j'ai toujours vécu de même, je continuerai. — O l'horrible désespoir, et cependant si commun! Ah! pauvre pécheur, toujours, tou-

jours vous devez espérer vaincre les tentations les plus rudes, les habitudes les plus envieillies ; car « Dieu est fidèle, » dit le grand Apôtre, et il ne permettra pas que vous soyez » tenté au-dessus de vos forces, mais il vous fera même » remporter du profit de vos tentations. » (*I Cor.*, x, 13.)

Sachez donc, mes Frères, qu'en quelque habitude mauvaise que soit le pécheur, il peut toujours s'en corriger, et, comme l'enseigne saint Augustin, il est certain que nous pouvons, si nous voulons, observer les commandements de Dieu : *Certum est enim nos mandata servare posse, si volumus.* Et comme le même Saint nous l'apprend dans son livre *De la nature et de la grâce*, Dieu ne commande jamais à l'homme des choses impossibles, mais l'avertit de faire ce qu'il peut pour observer ses commandements, et de demander les grâces nécessaires pour accomplir ce qu'il ne peut point par ses propres forces et les grâces ordinaires. Après cela, direz-vous que-vous ne pouvez vous corriger? A qui donc Dieu aurait-il destiné tant de moyens de salut, sinon aux pécheurs? Pourquoi leur enverrait-il une mission? Pourquoi leur ferait-il entendre tant de prédications? Pourquoi leur ferait-il sentir tant de reproches intérieurs?

Enfin, il faut espérer le bonheur éternel de nos âmes, et c'est là le principal objet de nos espérances, nous souvenant sans cesse que nous sommes créés pour le ciel, et n'aspirant pas à un moindre bien qu'à la possession de Dieu même dans son paradis pendant toute l'éternité. C'était cette espérance qui animait David, lequel était fidèle à la loi de Dieu en vue de la récompense : *Propter retributionem.* (*Ps.* cxviii, 112.) C'était cette espérance qui soutenait Moïse, lequel préféra l'affliction aux charmes de la cour, parce qu'il regardait à la récompense : *Aspiciebat in remunerationem.* (*Hebr.*, xxi, 26.) Et c'est aussi le défaut de cette même espérance, selon la remarque du saint Apôtre, qui fut cause que les païens s'abandonnèrent à tous les plus affreux dérèglements de

l'impureté et de l'avarice : *Qui desperantes tradiderunt semet-ipsos impuditiæ.* (*Ephes.*, IV, 19.) Ces dérèglements, ne les remarque-t-on pas encore à présent dans ces Chrétiens pervertis qui, après avoir longtemps croupi dans le crime, perdent enfin l'espérance du salut? Ils jugent aisément qu'une vie criminelle, pleine d'impiétés et de sacrilèges, telle qu'est celle qu'ils mènent, ne mérite pas le paradis. Ils veulent cependant continuer à vivre de même; l'unique chagrin qui trouble leurs plaisirs est la crainte de l'enfer qui les déchire de temps en temps. Que font-ils? Ils tâchent de perdre l'espérance, se faisant accroire à eux-mêmes qu'après la mort tout est mort, qu'il n'y a ni paradis à espérer, ni enfer à éviter ou à craindre; d'où ils tirent cette conclusion désespérée que nous lisons dans Isaïe : *Edamus et bibamus, cras enim moriemur.* (*ISA.*, XX, 13.)

C'est ainsi qu'on pèche par désespoir; mais il n'est pas moins ordinaire de pécher par présomption, ce qui est le vice opposé à l'espérance, ou, en d'autres termes, par excès, quand on espère de Dieu ce qui est impossible, supposé les lois ordinaires qu'il a établies. Comme si on espérait se sauver sans travailler à son salut, sans faire pénitence, sans se corriger. Oh! Chrétiens, que cette présomption est ordinaire! Combien se trouve-t-il d'impies qui se promettent le paradis avec la même assurance que s'ils avaient les mérites de tous les Saints! Demandez à cet avaricieux qui ferait emprisonner un pauvre homme pour un écu, qui n'a peut-être jamais donné une pistole en aumône, quoiqu'il en ait plus de deux cents dans ses coffres et qu'il en amasse tous les jours; demandez-lui s'il espère être sauvé? — Oui, vous répondra-t-il, par la grâce de Dieu. — L'Écriture ne dirait donc pas la vérité, quand elle avance que les avares n'entreront point dans le royaume du ciel? *Neque avari regnum Dei possidebunt.* (*I Cor.*, VI, 10.) Demandez à cet usurier qui a de l'argent à intérêts, à cet homme de pratique qui pille

toute une paroisse, qui la suce comme une sangsue, qui s'exempte des tailles, etc. : Serez-vous sauvé?— Je l'espère avec l'aide de Dieu. — Saint Paul nous trompe donc quand il dit que les ravisseurs du bien d'autrui ne le seront pas : *Neque rapaces regnum Dei possidebunt.* (*Ibid.*) Cet homme qui ne pense jamais à Dieu, qui ne se confesse qu'à peine une fois en un an; cette fille qui vit en libertine, cette servante qui dérobe son maître, cette femme qui n'est pas fidèle, ce garçon qui a de si damnables habitudes, tous ces pécheurs espèrent bien être sauvés, et se tiennent plus assurés de leur salut que saint Paul. Ah! ce sont de tristes présomptueux! Oui, mes Frères, tous ces impudiques, ces faussaires, ces injustes, ces pécheurs d'habitude, sont tellement aveuglés par la présomption d'une certaine bonté qu'ils se représentent suivant leur caprice en Dieu, qu'ils vivent ainsi tranquillement, bien plus, ne sont pas trop effrayés à la mort, et souvent ne le sont pas tant que les âmes les plus innocentes et les plus timorées, eux qui ont toujours été, qui sont encore des impies! Tandis qu'un saint Paul craint sa réprobation; tandis que les Arsène, les Hilarion tremblent après avoir passé des cinquante, des soixante années dans les déserts, pratiqué tant de pénitences, vécu si saintement, ces abominables pécheurs, après la vie la plus détestable, vous les verrez, dis-je, aussi tranquilles que des Saints, baiser le crucifix, prononcer de dévotes aspirations vers Dieu, en un mot, aussi peu émus que s'ils allaient directement en paradis, se croire les mérites de tous les Saints, eux qui ont les crimes de tous les pécheurs.

Évitons également, mes Frères, le désespoir et la présomption; espérons en la divine providence dans nos besoins, et en l'assistance de Dieu dans nos afflictions; espérons que par la divine miséricorde nous obtiendrons et le pardon de nos péchés et la victoire sur nos passions, et enfin la gloire éternelle, où vous conduisent le Père, le Fils et le Saint-Esprit! *Amen.*

VINGT-TROISIÈME SERMON.

DU JUREMENT.

Non assumes nomen Domini Dei tui in vanum,

Vous ne prendrez point le nom du Seigneur en vain.

(*Exod.*, xx, 7.)

Le nom de Dieu, Chrétiens, est saint; il est terrible, il est redoutable : *Sanctum et terribile nomen ejus.* (*Ps.* cx, 9.) Les Juifs en étaient si persuadés qu'ils n'osaient le prononcer. C'est un nom que l'enfer redoute, que la terre adore, et que le ciel regarde comme l'objet de sa félicité; nom si respectable, qu'à sa prononciation, les hommes, les anges et les démons mêmes doivent adorer celui qui le porte en se prosternant devant son auguste présence. Pourrait-on s'imaginer que les hommes fussent capables de déshonorer un nom si vénérable et de le profaner par des paroles outrageantes? Oui, mes Frères, ce que les Juifs auraient eu horreur de commettre, et ce que les Turcs et les mahométans abhorrent extrêmement, n'est que trop commun parmi les Chrétiens, dont plusieurs, sans aucun scrupule, profanent le saint nom de Dieu, d'une manière qui lui est tout à fait injurieuse, par de vains jurements et par d'horribles blasphèmes. Mais cette matière est trop vaste pour être renfermée dans un seul discours; nous ne parlerons que du jurement dans celui-ci,

que je partagerai en deux points, ou dont je ferai, si vous voulez, toute la distribution en deux questions. La première renfermera la doctrine des théologiens sur le jurement; et la seconde, les moyens de se préserver de la mauvaise habitude de jurer mal à propos, ou ceux de s'en corriger, si malheureusement on l'avait déjà contractée. Recourons d'abord au Saint-Esprit par l'entremise de la sainte Vierge : *Ave, Maria*

PREMIER POINT.

Je réduis toute la matière du jurement à trois questions que je vais proposer et résoudre. La première : Qu'est-ce que le jurement? la seconde : Est-il permis de jurer? La troisième : Quelles sont les conditions du jurement pour qu'il soit bon et permis?

Qu'est-ce que le jurement? Je réponds que le jurement, selon l'idée que nous en donnent les théologiens, d'après saint Jérôme, saint Augustin et saint Thomas, est un acte de la vertu de religion, par lequel nous prenons Dieu à témoin d'une vérité que nous avançons, ou comme caution d'une promesse que nous faisons. Il est visible, selon cette définition, que les gens moins instruits se trompent, s'ils croient avoir juré quand ils ont prononcé des injures ou des paroles mal séantes contre les hommes ou les autres créatures. Et pourquoi ces personnes se trompent-elles? C'est que ces paroles injurieuses ne peuvent, du moins pour l'ordinaire, être rectifiées par aucune bonne fin, ni par conséquent se rapporter à la gloire de Dieu; au lieu que le jurement, quand il est bien fait, rend beaucoup de gloire à Dieu, parce que c'est un acte de la vertu de religion par lequel nous reconnaissons et adorons en Dieu sa souveraine et infaillible vérité, comme saint Jérôme et saint Thomas le prouvent par un beau raisonnement que j'ometts pour éviter la longueur, et qui se réduit à ce principe, que toutes les créatures, étant sujettes au mensonge, sont incapables

d'être appelées en témoignage pour assurer une vérité. Il faut chercher cette vérité où elle se trouve nécessairement et infailliblement; et comme elle ne se trouve qu'en Dieu, on ne peut non plus proprement jurer que sur le témoignage de Dieu.

Si cela est, me direz-vous, on ne fait donc aucun jurement, quand on jure par les créatures, comme lorsqu'on dit : Aussi vrai que vous êtes honnête homme, que nous sommes ici, ou qu'il est un tel jour? Je réponds à cela que si on n'avait aucune intention, ou expresse, ou implicite, d'appeler Dieu en témoignage et qu'on eût même une intention opposée, il n'y aurait point de jurement. Ou, pour expliquer ma pensée, si on avait intention d'appeler les créatures en témoignage de la vérité qu'on avance ou qu'on proteste, sans rapport à la dépendance nécessaire qu'elles ont de Dieu dans l'être et dans leurs opérations, et qu'on ne les considérât que comme des choses qui sont de telle et telle manière, faisant une entière abstraction de la dépendance qu'elles ont de Dieu, il n'y aurait point de jurement. Mais parce que, pour l'ordinaire, ceux qui ont coutume de jurer ne se servent pas de ses sortes d'abstractions, ou ne savent pas ces distinctions, et croient jurer en se servant de ces manières de s'exprimer, c'est en eux un véritable jurement, parce qu'ils sont censés appeler ces créatures en témoignage, selon l'ordre et la dépendance essentielle et nécessaire qu'elles ont de Dieu. Car c'est moins sur le témoignage des créatures qu'on jure, que sur le témoignage de Dieu même qui les conduit par sa divine providence, et les fait agir de telle et de telle manière.

C'est donc avec beaucoup de raison, Seigneur, que vous ne nous défendez pas seulement dans votre Évangile le parjure, mais encore tout autre jurement qu'on pourrait faire, ou par le ciel, parce que c'est votre trône; ou par la terre, parce qu'elle vous sert de marchepied; ou par Jérusalem,

parce que c'est la ville du grand roi ; ou par notre tête, parce que nous ne pouvons rendre un seul de nos cheveux blanc ou noir, et que votre adorable volonté est que nous nous contentions de dire : Cela est, ou cela n'est pas. La raison en est que nous ne pouvons pas ignorer le rapport essentiel que toutes choses ont avec vous ; et partant, les appeler en témoignage, c'est vous y appeler, c'est jurer ; et si on le fait mal à propos, c'est se rendre coupable d'un jurement qui vous déshonore, comme nous l'allons bientôt faire voir.

J'ai dit dans ma définition que le jurement est un acte de la vertu de religion par lequel on prend Dieu à témoin d'une vérité qu'on avance, ou comme caution d'une promesse que l'on fait ; parce qu'il y a deux sortes de jurements : l'un, que l'on appelle *assertoire*, par lequel on assure ou l'on nie quelque chose, et l'autre *promissoire*, par lequel on s'engage à quelque chose. Dans le premier, Dieu est pris à témoin qu'on dit vrai ; dans le second, on promet sur la vérité et la caution de Dieu que l'on tiendra sa promesse, en sorte qu'autant qu'il est en nous, nous faisons Dieu caution de cette promesse.

Il y a cette différence entre ces deux sortes de jurements, que quand le jurement assertoire est faux, on a commis un grand péché, comme nous le ferons bientôt voir ; mais dès qu'on s'en confesse avec un grand regret de l'avoir commis, on en obtient le pardon. Au lieu que pour le promissoire, on est toujours dans le lien du parjure, tant qu'on diffère par sa faute à exécuter sa promesse ; à moins que l'obligation n'en cesse, soit par une dispense légitime, soit par une vraie impossibilité de l'exécuter, soit par une remise volontaire et non forcée, faite par celui en faveur duquel la chose a été promise par jurement. L'un et l'autre de ces deux jurements peuvent être faits en deux manières : ou simplement, ou avec exécration. 1° Simplement, comme de dire : Dieu m'est témoin, — En vérité de mon Dieu, — ou d'autres manières équi-

valentes d'appeler Dieu à témoin ; 2^o avec exécution, si on se souhaite du mal, si on se parjure, comme lorsqu'on dit : Que je ne puisse jamais entrer en paradis! — Que le démon m'emporte! — Que cela me devienne du poison! etc. Car on prie Dieu formellement ou équivalement de nous punir par le démon, ou la maladie, ou la pauvreté, s'il nous trouve faussaire. Ceci suffit pour notre première question : Qu'est-ce que le jurement?

Seconde question. Est-il permis de jurer? Cette question, mon cher Auditeur, ne vous paraît-elle pas indigne de vous être proposée? Et ne vous semble-t-elle pas trop clairement décidée par Jésus-Christ dans l'Évangile pour pouvoir douter qu'il n'est jamais permis à un chrétien de jurer par aucune chose du monde? Et l'apôtre saint Jacques, dans son Épître canonique, répétant quasi mot pour mot ce que Notre-Seigneur a dit là-dessus, ne dit-il pas : « Avant toutes choses, » mes Frères, ne jurez ni par le ciel ni par la terre, ni par » aucune chose que ce soit, mais contentez-vous de dire : » Cela est ou cela n'est pas, afin que vous ne soyez pas con- » damnés? » (JAC., v, 12.) Ne vous semble-t-il pas, mes Frères, après des paroles si expresses de Notre-Seigneur et de son Apôtre, qu'il nous est absolument défendu de jurer, en quelque manière que ce soit, et qu'il y a beaucoup de péché à le faire? Cependant, mon cher Auditeur, quelque claires que vous paraissent ces décisions, elles ont besoin d'une explication, sans laquelle nous tomberions dans l'erreur de certains hérétiques appelés anabaptistes, que l'Église a condamnés comme enseignant des propositions erronées. Ces aveugles, s'attachant trop à la lettre, ont avancé que, s'il était permis dans la loi ancienne de jurer, il est absolument défendu dans le christianisme de le faire, sous quelque prétexte que ce soit, et qu'on pêche mortellement autant de fois qu'on le fait. Arrêtez, hérétiques, arrêtez, vous allez trop loin, et voulant vous en

tenir scrupuleusement à la lettre qui tue, vous n'êtes point animés de l'Esprit qui donne la vie. Non, mon Dieu, vous ne nous défendez pas absolument de jurer, et ce n'est pas toujours un péché de le faire, puisque non-seulement vos Prophètes, mais encore vos Apôtres, vos Anges se sont servis de jurements dans les occasions où ils les ont trouvés nécessaires, car l'Ange, dans l'Apocalypse, a juré par Celui qui vit dans les siècles des siècles, et l'apôtre saint Paul : « Je prends Dieu à témoin, dit-il, et je veux qu'il me punisse si je ne dis la vérité » : *Ego autem testem Deum invoco in animam meam.* (II^e Cor., I, 23.) Pourquoi donc, ô mon Dieu, vous et votre apôtre saint Jacques, semblez-vous nous défendre le jurement? Ce n'est, selon saint Augustin, que le jurement selon qu'il est en usage, c'est-à-dire le jurement que les hommes ont coutume de faire sans y apporter les conditions requises. Car il faut avouer qu'il est quelquefois nécessaire de jurer, et que le jurement devient alors une action méritoire et bonne, qui honore Dieu, quand on la fait régulièrement.

Troisième question. Mais quelles sont ces conditions? Elles nous sont marquées par le prophète Jérémie : « Vous jurerez, dit-il, dans la vérité, l'équité et la justice, en disant : « Vive le Seigneur! » *Jurabis : Vivit Dominus, in veritate et in judicio et in justitia* (JER., IV, 2.); c'est-à-dire que, s'il est nécessaire de jurer, vous voulez, ô mon Dieu, que ce soit 1^o avec *jugement* que nous jurions, que ce ne soit pas pour des bagatelles et à tout propos, comme les Juifs le faisaient ordinairement, mais que ce soit rarement, avec respect, pour des choses de conséquence et qu'il soit nécessaire de confirmer par un jurement. Vous voulez 2^o que nous jurions avec *justice*, c'est-à-dire que, nous défendant de nous engager par serment à des choses mauvaises, nous ne jurions que pour des choses bonnes et louables. Enfin vous voulez que nous jurions avec *vérité*, nous donnant bien

de garde de nous servir du jurement pour assurer des mensonges et des faussetés.

Ces trois conditions doivent être inséparables du jurement, et alors il est licite et méritoire; mais si quelqu'une d'elles manque, il est mauvais, abusif et illicite. Le défaut de la première condition, qui est le jugement, le rend du moins un péché véniel, mais du nombre de ceux qui sont les plus grands dans leur genre, qui ont de plus dangereuses suites, et que Dieu, pour l'ordinaire, punit davantage dès ce monde, surtout lorsqu'il est passé en habitude. En voici la preuve tirée du Sage : « Que votre bouche ne s'accoutume » point au jurement; car en jurant, on tombe de bien des » manières. Que le nom de Dieu ne soit point sans cesse dans » votre bouche; ne mêlez point dans vos discours le nom » des Saints, puisque vous ne serez point en cela exempt » de faute; car, comme un esclave qu'on met sans cesse à » la torture en porte les marques, ainsi tout homme qui » jure, et qui nomme sans cesse le nom de Dieu, ne sera » point pur de la tache du péché. Celui qui jure souvent » sera rempli d'iniquités, et la plaie ne sortira point de sa » maison. » (*Eccli.*, xxiii, 10.)

Ah! que ces paroles du Saint-Esprit renferment de puissants motifs pour vous obliger, Chrétiens auditeurs, à vous donner bien de garde de jurer souvent et sans nécessité! Le premier, c'est qu'on ne peut le faire sans blesser le respect que l'on doit à Dieu et à ses Saints : *Quoniam non eris immunis ab eis (Ibid.)*; mais prenez garde, dit saint Augustin, que le Saint-Esprit ne vous dit pas seulement que vous blesseriez le respect que vous devez à Dieu, si vous juriez faussement : c'est de quoi personne ne doit douter, comme nous le ferons bientôt voir; tandis que si vous juriez souvent, quoique avec vérité, mais sans nécessité, vous ne pourriez le faire sans blesser notablement le respect que vous devez à Dieu. Et comme les péchés qui blessent sa divine majesté

sont des plus grands, il est hors de doute que les jurements sans nécessité sont d'entre les péchés véniels les plus considérables.

Et pour vous en convaincre, mes Frères, n'est-il pas vrai qu'un serviteur qui appellerait son maître à chaque moment pour lui faire témoigner sur mille bagatelles en sa faveur donnerait à ce maître un juste sujet de se fâcher contre lui, le traitant avec si peu de respect? Et cependant, on verra tous les jours des imprudents qui, dans moins d'une heure, appelleront cent fois Dieu à témoin de leur prétendu bon droit. Allez dans ce marché, écoutez ce que dit cette femme pour vendre une livre de beurre, ce mercier pour vendre un couteau, ce marchand pour vendre une paire de bœufs; entrez dans cette maison où un verre a été cassé, où un peu d'huile a été répandue, chacun de son côté proteste de son innocence avec les plus exécrables serments. Quel effroyable désordre! Eh quoi! mon Dieu, les Chérubins, les Séraphius, ne prononcent votre sacré nom qu'avec crainte et tremblement, et de petits hommes, de petits vers de terre, tout prêts à mal faire, extrêmement lâches dans la prière, où ils n'invoquent votre saint nom qu'avec un pitoyable dégoût, le profaneront mille fois, sans respect, dans un entretien badin, impertinent, ou même sale et déshonnête!

N'est-ce pas une chose indigne? dit saint Chrysostome. Si deux personnes disputaient sur le prix d'un objet de peu de valeur, ou si des joueurs étaient en querelle sur un coup de partie de peu de conséquence, et qu'un homme de qualité passât, ils n'auraient garde de l'arrêter pour juger de leur différend, parce qu'ils sauraient fort bien que ce serait manquer de respect à son égard, et qu'il ne laisserait pas cette irrévérence impunie; or s'agit-il d'un marché de deux liards, d'une petite perte que l'on prévoit, craint-on quelques réprimandes ou quelques soufflets que l'on devrait

recevoir pour l'amour de Dieu, pour lors on l'appelle à témoin sans respect, on le conjure d'envoyer le démon pour nous emporter, de nous priver du paradis, si nous ne disons vrai, on jure sur sa vie et sur sa mort; n'est-ce pas bien manquer au respect qu'on lui doit? Qui doute qu'en cela il n'y ait beaucoup de péché? Nous n'en pouvons disconvenir, puisque, quand nous entendons les autres jurer ainsi, nos cheveux se dressent d'horreur à la tête, comme le Saint-Esprit nous le fait remarquer et que l'expérience nous l'apprend : *Loquela multa jurans, horripilationem capiti statuet.* (*Eccli.*, xxvii, 15.) Il n'y a donc pas du moins lieu de douter que ce ne soit un péché véniel, mais des plus griefs.

Que dis-je, un péché véniel? Cette habitude peut bien aller jusqu'au péché mortel, soit parce qu'elle vous expose, jureurs de profession, à un danger évident de jurer pour de mauvaises choses, comme c'est trop l'usage; soit parce que vous apprenez ce détestable métier à d'autres, ce qui est un vrai scandale. Pères et mères, maîtres et maîtresses, cela vous regarde; vos enfants et vos serviteurs ne seraient pas si grands jureurs qu'ils sont, si vous ne leur aviez pas appris ce détestable métier. Et ne me dites pas, croyant vous excuser, que vous vous gardez bien d'apprendre le péché à vos enfants ou à vos domestiques, et que vous leur en inspirez l'horreur; car, étant obligés de les détourner non-seulement du péché, mais même de les faire avancer dans la vertu, vous vous damnez si vous ne vous acquittez de cette obligation indispensable. Et comment vous en acquitterez-vous, si vous êtes toujours dans cette mauvaise habitude de jurer sans nécessité?

Mais enfin, quand il n'y aurait que péché véniel dans cette maudite habitude considérée précisément en elle-même, pouvez-vous nier qu'elle n'ait des suites dangereuses? Celui, dit saint Augustin, qui jure ainsi à tout propos et sans nécessité s'emportera aussi bien à jurer pour

assurer un mensonge que pour attester une vérité, et le voilà tombé dans un parjure, qui est très-certainement un grand péché mortel, comme nous allons bientôt le faire voir. C'est donc avec raison que vous nous avertissez, ô mon Dieu, de ne point nous accoutumer au jurement, parce que cette habitude est la source de nombreuses chutes : *Jurationi non assuescat os tuum : multi enim casus in illa. (Eccli., xxiii, 9.)*

— Mais si je ne jure que pour la vérité et si je suis bien certain de ce que je dis? — Cela est impossible, dit saint Augustin, nous sommes trop environnés de ténèbres et sujets à trop de tentations pour ne pas nous tromper en bien des rencontres, pour ne pas y avancer bien des mensonges, et, par une suite funeste, pour ne pas nous y parjurer. Et quand il serait vrai de dire que vous ne vous parjurez jamais, quoi donc! les terribles châtimens dont Dieu menace ceux qui jurent beaucoup, ne vous épouvanteront point? Le Saint-Esprit ne vous avertit-il pas, dans l'endroit que j'ai déjà cité, que le défaut de respect que renferment ces jurements sans nécessité attire sur les familles des jureurs un grand nombre de misères dont elles seront remplies et ne seront point délivrées? *Non discedet a domo illius plaga. (Eccli., xxiii, 12.)*

D'après cet oracle du Saint-Esprit, ne cherchez point, mes Frères, d'autre cause des misères qui vous accablent que le jurement qui règne dans vos maisons. Voulez-vous donc en être délivrés? corrigez-vous de cette mauvaise habitude; ne la souffrez point dans vos enfants; et bien loin de les obliger à jurer, comme font certains pères dénaturés qui leur diront quelquefois : Jure donc sur ta part de paradis! châtiez au contraire sévèrement ceux qui sont sous votre conduite quand vous les entendrez jurer sans nécessité, quoique la chose soit vraie. Par ce moyen, vous empêcherez la malédiction de Dieu de tomber sur vous.

Mais quand est-ce qu'il y a nécessité de jurer? C'est

1° lorsqu'on est cité devant le juge, et que, nous interrogeant juridiquement, il exige de nous le serment. Alors nous devons le lui prêter avec respect, obéissance et vérité; nous y sommes obligés en conscience, et il y a délit pour le refuser en cette occasion; 2° il y a nécessité de jurer, lorsqu'il s'agit de confirmer quelque vérité du salut : c'est ce que l'apôtre saint Paul a pratiqué plus d'une fois; 3° lorsqu'il s'agit de conserver la vie, le bien, l'honneur à une personne innocente accusée faussement, ou pour empêcher quelque grand mal spirituel ou temporel, qu'on ne pourrait empêcher sans faire un jurement, pourvu qu'on jure avec vérité. Hormis ces cas, le jurement est illicite, et c'est un péché, de quelque vérité qu'il soit accompagné.

Le péché est incomparablement plus grand et plus énorme lorsque la justice, qui est la deuxième condition requise au jurement, vient à lui manquer; ce qui a lieu lorsqu'on s'oblige par serment à faire des choses mauvaises ou injustes, ou à omettre de bonnes choses, lors principalement qu'on est obligé à les faire : comme, par exemple, de se venger d'une personne, ou de ne lui jamais faire de bien, comploter avec d'autres quelque mauvais dessein, et s'obliger par serment à l'exécuter. Il y a pour lors, dans le sentiment de tous les théologiens, un grand péché mortel à cause du grave outrage que l'on fait à Dieu. Il n'y aurait guère que les premiers mouvements de la colère qui en pourraient diminuer l'énormité; car, sans cela, il y a toujours péché mortel. Qui ne voit, en effet, que c'est vous faire, ô mon Dieu, une injure infiniment grande que de se servir de votre saint Nom pour se confirmer dans quelque détestable dessein, et s'ôter en quelque façon la liberté de ne le pas exécuter? Quoi de plus opposé à votre bonté infinie? Quoi de plus injurieux à votre divine majesté? Se servir de votre Nom sacré, qui est le grand ennemi du péché, comme d'aiguillon pour le commettre, c'est en vérité, pour le pécheur, vouloir

vous rendre complice de ses crimes et fauteur de ses iniquités. Car voici le sens d'un injuste jurement ; Mon Dieu, je veux à quelque prix que ce soit exécuter un méchant dessein ; mais comme j'appréhende que ma volonté ne change dans la suite, je vous prie de me punir si je change de résolution. N'est-ce pas là, mes Frères, vouloir obliger Dieu à être non-seulement le témoin, mais encore le partisan et le défenseur de nos crimes ? Vous voulez que Dieu vous punisse si vous ne faites point le mal que vous lui avez juré de faire ; vous voulez donc que Dieu autorise vos crimes ; vous voulez même qu'il soit plus méchant que vous. Ah ! l'exécrationnable pensée ! ne vous fait-elle point horreur ? Il n'en sera pas ainsi, pécheurs, car Dieu vous punira terriblement de l'outrage que vous lui faites, et ses justes vengeances se multiplieront contre vous, quand vous viendrez à commettre le mal que vous avez juré de faire. Il devrait bien vous suffire d'avoir fait le premier mal, sans faire l'autre. — Mais je serais un parjure si je ne faisais pas ce que j'ai juré de faire. — A Dieu ne plaise, mon cher Auditeur, que vous soyez dans cette pensée ! On n'est parjure que lorsque, par sa faute, on n'exécute pas une bonne chose à laquelle on s'est engagé par serment. Mais pour les choses injustes, quelques serments qu'on ait faits, il faut les rétracter, et se donner bien de garde d'en venir à l'exécution ; car ce serait un nouvel outrage encore plus injurieux à Dieu que le premier ; ce serait une espèce de blasphème qui ferait dire et même croire que le péché devient agréable à Dieu, puisqu'un jureur l'a rendu en quelque manière sacré par ses jurements.

Mais quelque énorme que soit le péché de celui qui jure injustement, il n'égale pas celui qui manque de la troisième condition, qui est la vérité. Oui, mes Frères, si quelqu'un de vous était assez malheureux, ce qu'à Dieu ne plaise ! pour assurer un mensonge, quel qu'il soit, je ne dis pas un mensonge notablement préjudiciable, je ne dis pas seulement un

mensonge joyeux et qui ne serait que pour la bagatelle, mais je dis un mensonge qu'on avancerait pour sauver la vie à plusieurs personnes, et même pour empêcher tous les crimes et tous les maux imaginables du monde, si ce mensonge est soutenu par un véritable jurement, soit simple, soit exécutoire; si une personne ne satisfait point par sa faute aux promesses qu'elle a faites avec serment, ou qu'elle ait juré sans intention de tenir sa promesse, ces trois mensonges, qui n'auraient peut-être été que des péchés véniels, s'ils n'avaient été soutenus avec serment, deviennent des péchés mortels, mais des plus énormes qu'on commette en cette vie, puisque ce sont des parjures. Par la raison, mon Dieu, que c'est vous faire un outrage infiniment sanglant; c'est, en effet, autant qu'il est en nous, vouloir vous rendre faux témoin, c'est donc vouloir vous dépouiller de votre souveraine et infaillible vérité; c'est, l'oserai-je dire? vouloir vous rendre semblable au démon. O attentat inouï! O exécration malice! Ce n'est pas ici, mes Frères, une exagération, c'est une vérité dont il est aisé de vous convaincre. Qu'est-ce que jurer, sinon dire, selon saint Augustin : Dieu m'est témoin que je dis vrai? si donc vous ne dites pas vrai, Dieu est témoin d'une fausseté, il est donc un menteur et un imposteur comme vous!

Vous priez Dieu, dans vos jurements exécutoires, qu'il vous punisse si vous ne dites pas vrai, ou si vous manquez à vos promesses. Je suis certain que vous ne voudriez pas être pris au mot, comme il arrive à plusieurs; vous ne voulez rien moins que ce que vous protestez vouloir; vous voulez donc que Dieu soit un faux témoin en votre faveur, et que par conséquent il cesse d'être Dieu et devienne un démon, car le diable n'a cessé d'être un ange de lumière et n'est devenu un démon que parce qu'il est devenu un menteur. Si donc Dieu pouvait devenir un menteur, il cesserait d'être Dieu et deviendrait un démon. Quel horrible af-

front, pécheurs, vous faites à votre Dieu ! Que penseriez-vous d'un sujet qui dirait à son roi bien informé de ses calomnies et de ses fourberies : Sire, vous savez que je suis un fourbe et un menteur, et que tous les mots que je vais dire seront des mensonges ; néanmoins, je vous prie de les autoriser par votre témoignage, et je vais pour cela me servir de votre nom et de votre autorité ? Y a-t-il supplice que cet insolent ne méritât pour une proposition si injurieuse à son roi ? et n'aurait-on pas sujet de le traiter comme un criminel de lèse-majesté au premier chef ?

Ah ! pécheur, c'est ainsi que vous traitez votre Dieu, lorsque vous abusez de ce saint Nom pour autoriser vos mensonges. Mais sachez que, bien loin d'autoriser votre malice, il glorifiera sa vérité infailible en manifestant à tout le monde vos exécrables parjures, et en punissant terriblement les affronts que vous lui aurez fait subir en jurant faussement. Et comment cela ? Écoutez ceci, parjures ou faussaires, et tremblez ! C'est qu'outre que les parjures ne peuvent espérer de paradis, et qu'ils ne peuvent attendre que la damnation éternelle s'ils ne font une bonne pénitence de cet horrible péché, ainsi que le Saint-Esprit nous l'assure si souvent dans les saintes Écritures, dès ce monde déjà, la malédiction de Dieu tombe sur eux et sur leur famille, comme nous l'apprenons du prophète Zacharie : « Qu'elle demeure au milieu d'eux et les ruine entièrement ! » (ZACH., v, 4.) Nous en avons plusieurs exemples tant dans l'histoire sacrée que dans les annales ecclésiastiques et profanes. La destruction de Jérusalem et la ruine des rois de Juda n'ont-elles pas été causées par la violation d'une promesse confirmée par le serment, quoiqu'elle n'eût été faite qu'à un roi idolâtre ? Et sans remonter si haut, ne voyons-nous pas quelquefois des familles entièrement ruinées en punition des parjures de ceux qui les composent ? Prenons donc garde à nous, mes Frères ; ayons toujours beaucoup d'horreur de ce détestable péché, et choisiss-

sons plutôt tous les maux du monde que d'y jamais tomber. — Mais je n'y suis jamais tombé, Dieu merci, dira quelqu'un, puisque je n'ai jamais été obligé de paraître devant le juge? — Et croyez-vous, mes Frères, que l'on ne se parjure que devant les juges? et n'y a-t-il pas une infinité d'occasions où l'on peut tomber dans ce détestable crime? Les marchands qui pour vendrè protestent avec serment qu'ils en ont refusé tant, ou que la chose leur a coûté tant, ne sont-ils pas des parjures, s'ils ne disent pas vrai? Ceux qui ont abusé d'innocentes créatures sous promesse de mariage confirmé par serment, et qui se moquent après cela de ces malheureuses qu'ils ont indignement trompées; ces libertins qui se vantent de mille sottises qu'ils n'ont pas commises, et en jurent afin de paraître plus méchants qu'ils ne sont; ceux qui n'ont été admis en de certaines professions qu'après avoir juré de faire ou de ne pas faire certaines choses, puis ont fait tout le contraire, ne sont-ils pas des parjures? Juges, avocats, procureurs, vous savez ce que vous avez promis en justice avec serment, et néanmoins vous foulez aux pieds vos engagements; vous êtes donc des parjures! Ceux qui, voulant trancher de l'esprit fort, jurent sur des restrictions et des équivoques, font, dans le sentiment de saint Augustin, de vrais mensonges, et sont par conséquent des parjures; ceux aussi qui jurent sur des choses douteuses sont infailliblement dans le même cas; et néanmoins que le nombre en est grand!

Voyez ce petit garçon, cette petite fille qui ont fait quelques friponneries à la maison; ils aimeront mieux, en se parjurant, commettre un péché que les Saints assurent être plus grand que le meurtre et le vol, que d'être grondés ou de recevoir quelque léger châtement. Ceux qui sont cause que les autres se parjurent et les obligent même à le faire, ou par leur cruauté ne pardonnant jamais aucune faute, ou en exigeant le serment qu'ils n'ont pas droit d'exiger, puisqu'ils ne sont pas juges, ces malheureux, selon saint Chrysostome et saint Au-

gustin, sont pires que des voleurs de grands chemins, car ils obligent cruellement leurs frères à tuer leur pauvre âme par un parjure. Dieu nous garde, mes Frères, d'un si grand péché! Soyons toujours véritables dans nos paroles; ne prononçons jamais le nom de Dieu qu'avec jugement, justice et vérité, afin que ce saint Nom soit pour nous une source féconde de bénédictions spirituelles et temporelles. Mais pour obtenir cette grâce particulière, servons-nous des moyens suivants.

SECOND POINT.

Quoique j'espère, quand je vous parlerai du blasphème, vous marquer quelques moyens efficaces, soit pour en préserver ceux qui n'y sont pas sujets, soit pour en tirer ceux qui seraient malheureusement engagés dans cette détestable habitude, et que ce que nous en dirons puisse bien convenir au sujet que nous traitons à présent, du moins en partie, il est néanmoins important de donner quelques pratiques particulières au moyen desquelles on se préserve ou l'on se corrige de l'habitude du jurement. Que nous le fassions sans nécessité, ou pour des choses mauvaises, ou, ce qui est plus déplorable, pour des choses fausses, voici en peu de mots quelques moyens pour nous préserver des chutes dans ces trois manières d'offenser Dieu par le jurement.

Vous ne croyez pas, dites-vous, être assez fourbe pour jurer faussement ou même injustement. Dieu en soit loué! ce sont de grandes actions de grâces que vous avez à rendre à sa divine bonté. Mais il ne suffit pas d'avoir bien fait jusqu'à présent, il faut continuer, et pour cela il faut éviter la conversation des jureurs de profession; car quoique la fréquentation des pécheurs, quels qu'ils soient, porte naturellement à les imiter dans leurs désordres, l'expérience ne donne aucun lieu de douter que c'est particulièrement la société des jureurs qui porte naturellement à contracter cette mauvaise habitude de

jurcr. Et si vous ne pouvez vous dispenser de vous trouver quelquefois en leur compagnie, du moins, quand vous vous trouverez avec eux, si vous avez quelque autorité, imposez-leur silence, et s'ils vous sont supérieurs, priez Dieu qu'il les change, et ne vous trouvez avec eux que le moins que vous pourrez.

Êtes-vous malheureusement habitué au jurement, — non, il est vrai, au parjure, parce que vous avez encore quelque crainte de Dieu qui vous empêche de jurer faussement, sinon souvent? Si, mon cher Auditeur, vous n'êtes pas actuellement coupable de péché mortel en matière de jurement, vous êtes, dit saint Augustin, en grand danger de tomber dans cet effroyable précipice, et vous êtes par conséquent obligé de travailler de tout votre possible à vous défaire de cette mauvaise habitude pour les raisons que nous venons de vous en rapporter. — Mais quel moyen emploierai-je, dites-vous, pour me tirer de ce mauvais pas, de ce pas si glissant pour le salut? — De la crainte d'offenser Dieu. « Il est vrai, » dit ce saint évêque d'Hippone, que j'ai autrefois beaucoup » juré, je l'avoue ingénument à votre charité, mes Frères, » je m'étais formé cette maudite et détestable coutume, » mais depuis que j'ai commencé à servir Dieu, et que j'ai » connu combien le parjure est un grand mal, je l'ai beau- » coup appréhendé, et la crainte de déplaire à Dieu et de » profaner son saint Nom a été cause que j'ai travaillé à sur- » monter cette mauvaise habitude. » Quoi! mon Dieu, je saurai que jurer sans nécessité est du moins un grave péché véniel, qui m'exposerait même à me parjurer si je ne me défaisais de cette coutume impie; j'aurais donc bien peu d'amour pour vous si cette considération ne m'obligeait à travailler efficacement à m'en corriger! Mon Dieu, j'y suis résolu de tout mon cœur; fallût-il aller souvent à confesse pour cela, j'y suis tout décidé; baiser la terre, faire quelques aumônes, je n'y manquerai pas.

Quant à ceux qui ont la désolante habitude de jurer injustement, il faut reconnaître que c'est la passion de la colère qui, pour ainsi parler, extorque d'eux ces sortes de jurements, puisque tous les jours, dès que leur emportement s'est apaisé, nous les voyons se repentir de leurs jurements et se donner bien de garde de les accomplir. Mais que doivent-ils faire pour ne plus tomber dans cet horrible excès, qui est, comme nous l'avons dit avec tous les théologiens, un grand péché mortel? Ah! pécheurs, qui que vous soyez, qui tombez dans ce désordre, travaillez fortement et continuellement à mortifier votre colère; imposez-vous de rudes pénitences toutes les fois que vous commettrez ce péché; faites tous les jours au matin un ferme propos de n'y plus retomber; et si par malheur vous manquez encore à votre résolution, faites-en incessamment pénitence, demandez-en pardon à Dieu de tout votre cœur, trouvez bon que vos amis et vos domestiques vous avertissent de votre faute; et aussitôt, sans différer, exercez contre vous les justes rigueurs auxquelles vous vous étiez condamnés dans votre bon propos. Vous n'aurez pas fait cela longtemps qu'infailliblement vous vous serez corrigés.

Maintenant, que doivent faire ceux qui sont assez téméraires pour jurer faussement? Ils doivent 1° reconnaître le déplorable état auquel ils se sont réduits par leur méchante habitude. Ah! l'horrible péché que le parjure! Je sais que le blasphème est encore plus détestable, mais je sais aussi que si le blasphème est de sa nature un des plus abominables péchés du monde, celui qui tient le premier rang avec lui dans l'ordre de l'iniquité et de la malice, c'est, au sentiment de tous les théologiens, le parjure. Vous avez pu le reconnaître, mes Frères, par ce que je vous en ai dit dans mon premier point. Persuadez-vous donc bien de cette vérité, et je suis certain que si vous ne la perdez point de vue, pourvu que vous ayez la foi et un désir sincère de

vous sauver, vous ferez attention à vous-mêmes, et vous travaillerez efficacement à vous corriger, en vous servant des moyens que je viens de marquer à ceux qui jurent injustement.

D'ailleurs, considérez avec attention l'infamie que renferme ce péché. Devant Dieu celui qui se parjure est un scélérat qui lui jette à la face des outrages infiniment sanglants; devant les hommes, c'est un objet d'exécration générale. N'est-ce pas tout dire au désavantage d'un homme que d'avancer qu'il est un parjure? Personne ne veut passer pour tel; et si on nous a fait cette injure, il n'est point de réparation d'honneur que nous poursuivions avec plus de chaleur, parce qu'il n'est point d'infamie dans le monde plus grande que celle dont nous couvre cette maudite réputation.

Mais en vain, pécheurs, obligeriez-vous par votre adresse, votre crédit, vos subterfuges, ceux qui vous ont accusés de parjure à vous faire réparation d'honneur, parce qu'ils n'auraient pu prouver juridiquement ce qui n'est que trop vrai devant Dieu; un jour viendra où vous paraîtrez devant tout le monde ce que vous avez été devant Dieu. Vos parjures infâmes seront alors manifestés à tout le monde dans toute leur effroyable difformité, et la confusion que vous en recevrez alors ne vous servira de rien, sinon pour vous rendre infiniment malheureux dans toute l'éternité. Pensez sérieusement à ces vérités de notre foi, et cette profonde méditation vous aidera merveilleusement à vous corriger de cette maudite habitude du parjure.

Pères et mères, maîtres et maîtresses, et généralement vous tous qui avez quelque vue sur les autres, non-seulement donnez-vous bien de garde de les scandaliser, soit en jurant en leur présence, soit, ce qui est encore plus détestable, en exigeant d'eux le serment, et en les mettant par là dans un funeste danger de se parjurer, dans la crainte

d'être maltraités de vous s'ils avouaient la vérité; mais encore, s'ils disaient vrai, châtiez-les sévèrement s'ils jurent pour protester de leur innocence, parce qu'ils sont véritablement coupables, dès lors qu'ils jurent sans nécessité, et que l'habitude qu'ils contracteraient même pour des choses véritables les exposerait à un danger prochain de jurer aussi pour des choses fausses: — Si, sans jurer, tu m'avais dit la vérité, je t'aurais pardonné; mais puisque tu as juré sans nécessité, tu deviens coupable et digne de châtement; c'est pourquoi, afin de détourner de ma famille la malédiction de Dieu que ton jurement pourrait attirer sur elle, tu seras châtié comme tu le mérites.

Si vous prenez ces moyens, mes Frères, vous détournez de votre maison les fléaux du ciel, vous élèverez vos enfants dans la crainte du Seigneur; et tous ayant une haine infinie pour toute sorte de jurements, vous éviterez ce grand péché, qui est la source de tous les maux pour les familles. Seigneur, touchez, s'il vous plait, le cœur de tous ceux qui sont ici présents, inspirez-leur une mortelle aversion pour tous les jurements coupables, afin qu'ayant commencé à célébrer votre saint nom ici-bas sur la terre avec les âmes choisies, ils puissent continuer vos louanges dans le ciel avec les Anges. *Amen.*

VINGT-QUATRIÈME SERMON.

DU BLASPHEME.

Aperuit os suum in blasphemias ad Deum.

Elle a ouvert la bouche pour proférer des blasphèmes contre Dieu. (Apoc., XIII, 6.)

Quel horrible monstre l'Évangéliste expose-t-il à nos yeux, mon cher Auditeur? Il dit qu'il a vu une bête d'une grosseur prodigieuse sortir de la mer, que cette bête avait sept têtes, que sur chacune de ces têtes étaient écrits des noms de blasphème, et que ces têtes étaient couronnées de diadèmes. Que veut dire ceci, Chrétiens? Que signifient et cette bête monstrueuse, et ces sept têtes, et ces têtes marquées de noms de blasphème, et par-dessus tout cela couronnées de diadèmes? Ne serait-ce point la corruption de notre malheureux siècle qui serait figurée par cette vision? Elle sort, cette bête, du milieu de la mer, élément qui, par sa pureté et sa fécondité, a été regardé des saints Pères comme la figure de l'Église. Mais pourquoi des noms de blasphème sur les têtes, et sur des têtes couronnées? Ne serait-ce point pour nous donner une idée de l'empire que devait avoir un jour parmi les Chrétiens mêmes ce crime détestable, empire si prodigieux qu'il y paraîtrait comme couronné par la damnable satisfaction que se donneraient les hommes

sidérations qui donnaient aux anciens cette juste horreur dont nous venons de parler, et qui doit — ou rien ne sera capable de le faire — nous donner de ce vice une haine qui nous le fasse appréhender plus que la mort.

Non, mes Frères, de tous les pécheurs je n'en trouve point qui portent leur insolence plus loin, leur témérité plus haut, leur hardiesse à un plus effroyable excès, qu'un blasphémateur. Un voleur du bien d'autrui est assurément coupable et digne des châtimens de Dieu, puisqu'il fait tort à son prochain. Un médisant l'est encore davantage, selon la pensée des Pères, parce qu'il ôte au prochain la chose du monde la plus chère après la vie. Un infâme impudique se rend digne de même des flammes éternelles par les plaisirs criminels auxquels il s'abandonne. Enfin, pour ne pas faire une énumération trop longue, tous les pécheurs méritent de boire, pour parler avec le Prophète, à ce terrible calice de la fureur d'un Dieu pendant toute l'éternité. Je trouve cependant, et vous en conviendrez avec moi, mes Frères, qu'il y a une très-grande différence entre les autres pécheurs et un blasphémateur. C'est à quelque créature que les autres s'en prennent, c'est le prochain qu'ils blessent, qu'ils injurient, à qui ils font tort; c'est leur propre chair qu'ils corrompent et qu'ils souillent; mais ces pécheurs conservent encore dans leur fond quelque égard pour la majesté de Dieu, et quelque sorte de respect pour son adorable Nom; et, comme nous l'apprend Jésus-Christ même, souvent ils ne laissent pas, au milieu de leurs dérèglements, de reconnaître Dieu pour leur maître, de l'appeler, quoique inutilement, leur Seigneur, et de lui rendre, au moins à l'extérieur, des adorations qui ne leur profitent guère. Mais à qui s'adresse un malheureux blasphémateur? demande un Prophète; qui croyez-vous qu'il attaque dans les mouvements de sa passion infernale? Ah! le pourrait-on penser? Sa témérité va jusqu'à insulter Dieu lui-même! Le blasphème est

une parole injurieuse à Dieu, disent les théologiens, par laquelle les pécheurs, ou lui attribuent ce qui ne lui convient pas, ou lui déniaient quelques-unes de ses perfections adorables, ou attribuent à une vile créature ce qui n'appartient qu'à Dieu seul. C'est blasphémer que de dire qu'il ne s'embarrasse pas des péchés des hommes; c'est blasphémer que de parler de lui avec mépris et exécration, comme nous le dirons bientôt; c'est un horrible blasphème, commis quelquefois par des pécheurs passionnés, que d'appeler des créatures son Dieu, sa Divinité; enfin, c'est blasphémer que de s'en prendre à Dieu dans sa colère, comme font quantité de gens emportés. Voici comment s'en plaint cette adorable Majesté par son prophète Ézéchiël : *Insurrexistis super me ore vestro.* (EZECH., xxxv, 13.) C'est donc contre moi, malheureux, que vous vous êtes élevés! C'est donc à moi que vous en voulez! C'est donc à mon adorable Nom que vous vous en prenez dans vos furies! Téméraires que vous êtes, frémissez à ces paroles; que tous les blasphémateurs tremblent, s'il leur reste encore une étincelle de religion. C'est donc contre votre Dieu, mes chers Frères, que vous vomissez ces paroles insolentes! C'est contre celui qui par sa toute-puissante main et sa bonté infinie vous a tirés du néant! C'est contre celui devant qui les Anges, les Archanges, les Trônes, les Dominations, les Puissances sont dans des adorations continuelles et profondes! Voilà celui que vous attaquez par vos jurements et par vos blasphèmes! Ajoutons un mot encore, et concevez en cela, si vous le pouvez, l'extrémité que renferme ce crime : le blasphémateur insulte ce grand Dieu, qui seul le tient sans cesse, qui seul le conserve, qui seul l'empêche de tomber dans le néant ou dans les enfers. Voilà, mes Frères, celui que vous insultez! Y pensez-vous?

Il est rapporté dans la prophétie de Daniel qu'un jour un Ange prit Habacuc par les cheveux, lorsqu'il était dans la

de le proférer, et la gloire criminelle qu'ils en tireraient? Ce sont nos temps, mes Frères, n'en doutons point, qui nous ont été figurés par cette horrible vision de saint Jean. Jamais, en effet, le blasphème fut-il plus commun, et jamais s'y abandonna-t-on avec plus de fureur? Ne nous animerons-nous donc point de zèle pour le détruire, ce monstre infernal, pour le bannir à jamais des discours des hommes qui portent encore le nom de chrétiens? C'est dans ce dessein que je me propose aujourd'hui, mes chers Frères, de vous en donner d'abord toute l'horreur possible : c'est ce qui fera le sujet de la première partie de mon discours ; puis de vous fournir les moyens efficaces de ne plus retomber jamais dans un si détestable crime : et ce sera le sujet du second point. Saluons la sainte Vierge, qui ne donna jamais que des louanges à Dieu, et disons-lui avec saint Gabriel : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Avant de descendre dans les caractères qui sont propres au blasphème, et qui doivent nous en donner une horreur éternelle, je veux, mes Frères, que vous soyez convaincus du tort qu'ont ceux qui s'y laissent aller, par l'aversion qu'on avait autrefois d'un excès si abominable. Rien en effet de plus édifiant et de plus capable de confondre les Chrétiens d'aujourd'hui que de voir l'horreur qu'on avait autrefois du crime du blasphème, que l'on commet aujourd'hui, hélas! de gaieté de cœur. Cette horreur était telle qu'on n'eût même l'appeler par son nom, tant il paraissait exécrable. Le saint homme Job, marquant l'appréhension qu'il avait que ses enfants, au milieu de la bonne chère, n'eussent proféré quelque blasphème par inadvertance, dit, pour exprimer sa pensée, qu'il tremble que ses enfants n'aient pas béni Dieu, craignant qu'ils ne l'eussent blasphémé : *Ne forte benedixerint Deum in cordibus suis.* (JOB, 1, 5.) Nous

voyons même que ceux de ses gens qui craignaient le moins le Seigneur conservaient encore cette sorte de scrupule, et n'osaient nommer ce mot de blasphème. La femme de ce saint homme, pleine de désespoir de le voir sur son fumier, lui conseille de proférer quelques blasphèmes qui obligent Dieu à le faire mourir tout à fait; et pour exprimer sa pensée, n'osant pas prononcer le mot de blasphème, elle dit à son mari : « Bénissez Dieu, et qu'ensuite il achève de vous écraser de ses foudres » : *Benedic Deo et morere.* (JOB, II, 9.) Quand on veut faire mourir le pauvre Naboth, on l'accuse d'avoir blasphémé et parlé mal du roi, pour le faire lapider; et, pour cela, on dit seulement qu'il a béni Dieu et le roi : *Benedixit Deum et regem.* (III Reg., XXI, 10.) Le Saint-Esprit même, par la bouche de son dernier Prophète, voulant parler de cet excès, semble n'oser pas même nous le nommer, et après nous avoir efficacement détournés de toutes sortes de jurements, il se contente de nous dire qu'il y en a encore d'une autre sorte, mais que le plus grand malheur qui pût arriver à la postérité de Jacob, c'est-à-dire aux enfants de Dieu, serait que ce vice se rencontrât parmi eux : *Est et alia loquela contraria morti, non inveniatur in hereditate Jacob.* (Eccli., XXIII, 15.)

Cette horreur ancienne et profonde, qui est passée de père en fils parmi les Israélites, allait si loin que, comme nous voyons dans l'Évangile, les plus scélérats mêmes et les plus impies déchiraient leurs habits, aussitôt qu'ils croyaient entendre proférer quelque blasphème, pour faire comprendre à ceux qui les voyaient que leur cœur était déchiré de douleur et d'indignation. Où sont ces temps, mes Frères? qu'ils étaient différents des nôtres, dans lesquels on en est venu à cet excès d'impiété, de se faire un damnable ornement de discours, du crime qui renferme 1° la plus haute de toutes les insolences; 2° la plus noire de toutes les ingratitude; 3° la plus monstrueuse de toutes les énormités : trois con-

comme parle le Saint-Esprit au livre des Proverbes, cet audacieux s'échauffe et jette la furie de son cœur! *Contra Deum fervet animo suo.* (*Prov.*, xix, 3.) Mais de quels termes se sert-il dans sa furie? C'est ici que mon esprit se trouve justement troublé d'horreur; c'est ici que les expressions me manquent pour vous faire connaître l'ingratitude de ce misérable blasphémateur, et les termes affreux dont il se sert. Je le vois, je l'entends, écumant de rage; mais non, il n'est pas nécessaire qu'il soit dans ces mouvements extraordinaires de passion, je le vois presque pour la moindre chose, et dans les circonstances les plus ordinaires de la vie, je l'entends hurler les mots de *tête*, de *mort*, de *ventre*, et les appliquer à l'auguste et adorable nom de mon Dieu! Ah! mes Frères, encore une fois, à qui en voulez-vous quand vous proférez ces horribles cris? « Rend-on ainsi le bien pour le mal? » vous dit votre Dieu par la bouche de son Prophète. (*JER.*, xviii, 2.) Avez-vous donc entrepris de payer ses bontés ineffables par les insultes les plus noires? Est-ce donc parce que votre Dieu, s'étant fait homme pour vous, a voulu que sa tête adorable fût couronnée d'épines, que vous jurez par la tête de votre Dieu? Est-ce parce qu'il est mort sur la croix pour vous, que vous jurez par la mort de votre Dieu? Est-ce parce que ses entrailles paternelles ont été remplies de fiel, ou plutôt de l'amertume que lui ont causée vos crimes, que vous jurez par le ventre de votre Dieu? Infortunés que vous êtes! est-ce parce que ce bon Pasteur vous a cherchés aux dépens de sa vie, et qu'il s'est donné lui-même pour votre rançon, que vous le reniez quelquefois avec tant de furie? Dieu de justice, y aura-t-il jamais rémission pour une ingratitude si énorme? « Si un homme pèche contre un autre homme, disait autrefois Héli à ses enfants, peut-être réussira-t-il à apaiser Dieu; mais s'il vient à pécher contre Dieu même » (*I Reg.*, ii, 25), ajoutons avec l'apôtre saint Paul : « S'il vient à fouler aux pieds le sang du Testament » (*Hebr.*, x, 29), comme fait un

blasphémateur, quelle hostie, quelle victime, quel sacrifice pourra-t-on offrir pour la rémission de son péché? Apprenons, mes chers Frères, une belle réponse de saint Polycarpe. On voulait l'obliger à renier son Maître et à blasphémer son saint Nom : Eh ! quel mal m'a jamais fait mon Dieu, pour m'obliger à l'insulter à ce point ? Serais-je digne de vivre, si j'avais proféré une telle malédiction contre Celui qui opère si miséricordieusement mon salut ? Paroles véritablement dignes d'un chrétien et qu'il faudrait opposer à toutes les tentations du démon et redire surtout, mes pauvres Frères, toutes les fois que vous sentez les mouvements de cette passion infernale qui vous porte à blasphémer le saint Nom de Dieu. Dites-vous à vous-mêmes : Indigne que je suis ! pourquoi voudrais-je outrager mon Dieu ? que m'a fait mon Seigneur pour que je le blasphème ? ou plutôt que n'a-t-il pas fait pour me marquer la tendresse de son amour ! Ah ! j'aimerais mieux voir la terre s'entr'ouvrir, et y descendre tout vivant, que de me rendre coupable d'une si lâche ingratitude, et tout ensemble d'un crime si énorme !

Et c'est là la troisième considération qui doit achever de nous en donner pour jamais de l'horreur. Oui, mes Frères, il est si énorme, le péché de blasphème, qu'il n'y a point de tribunal qui ne l'ait puni de la manière du monde la plus rigoureuse. L'Église, en en faisant jadis un cas réservé, estimait que l'Évêque seul pouvait absoudre celui qui l'avait commis. Il fallait même autrefois qu'un criminel, pour en être absous, se tint sept dimanches consécutifs hors de la porte de l'église pendant le service divin ; qu'ensuite il jeûnât sept jours au pain et à l'eau ; qu'après cela il se présentât la tête nue, les pieds nus, la corde au cou, à la porte de l'église, pour recevoir la pénitence et l'absolution de l'Évêque. Les princes séculiers, suivant en cela l'esprit de l'Église, ont décrété contre les blasphémateurs les peines les plus horribles, les plus rigoureuses. Deux de nos rois avaient ordonné que,

Judée, et le transporta à Babylone pour secourir Daniel qui était dans la fosse aux lions. Qu'eussiez-vous pensé, mon cher Auditeur, si vous eussiez vu ce Prophète, ainsi suspendu par les cheveux et tenu par ce saint Ange à une grande hauteur au-dessus des rochers, des montagnes, des fleuves et des précipices, si, dis-je, vous l'eussiez vu frapper, si vous l'eussiez entendu insulter avec furie cet Ange qui le tenait par les cheveux? Ah! eussiez-vous dit, le téméraire! que fait-il? Cet Ange qu'il insulte et qu'il outrage n'a qu'à le laisser aller un moment, et le voilà perdu; il se brisera sur un rocher, se noiera dans les flots, ou tombera dans quelque abîme; vous eussiez frémi, vous eussiez tremblé pour lui. Eh! comment donc ne frémissiez-vous pas? Comment ne trembliez-vous pas pour vous-mêmes, blasphémateurs? Vous vomissez des blasphèmes exécrables contre Dieu! Eh! ne pourrait-il pas vous précipiter à tout moment, comme il l'a fait pour tant d'autres et comme vous ne le méritez que trop, jusque dans le fond des enfers, par une mort subite, par quelque accident imprévu, par un ordre qu'il donnerait tout à coup à la terre de s'entr'ouvrir pour vous engloutir tout vivants, comme nous voyons qu'il le fit autrefois pour engloutir les trois blasphémateurs Coré, Dathan et Abiron? Concevez-vous à présent, mes chers Frères, quelle est l'insolence d'un blasphémateur? N'est-ce pas là cette bête monstrueuse dont il est parlé dans les paroles de mon texte? *Aperuit os suum in blasphemias ad Deum.* C'est un chétif ver de terre qui s'élève, dit l'Écriture, et qui semble vouloir montrer par sa petite colère sa force contre le Tout-Puissant : *Contra Omnipotentem roboratus est.* (JOB, xv, 25.) C'est un insecte qui s'enfle et qui veut jeter son venin contre le ciel. C'est un dragon en furie qui vomit son poison sur son Créateur.

Oui, sur son Créateur! et c'est ce qui vous montre en second lieu la noirceur de son ingratitude. A qui s'en prend

en effet cette bouche maudite? Qui est-ce qu'elle insulte? et contre qui profère-t-elle ces blasphèmes? Contre Celui qui, par un amour éternel, l'a bien voulu tirer du néant, lui a bien voulu donner une âme raisonnable, l'a aimé au point de le former à son image et à sa ressemblance! c'est contre Dieu, tout plein de miséricorde pour lui, qui l'a distingué de tant de millions d'autres pour le mettre dans le Christianisme, en faire un de ses enfants, un des membres de son Église, le nourrir de sa chair et de son sang, enfin le destiner à un bonheur éternel, après le lui avoir mérité par l'effusion de son sang adorable! voilà Celui contre qui la sacrilège bouche d'un blasphémateur a proféré ces paroles abominables! C'est aussi ce que ce grand Dieu ressent vivement, n'en doutez point, mon cher Auditeur. C'est ce qu'il vous reproche dans les Psaumes d'une manière qui doit vous faire frémir de peur. (*Ps. LIV, 14.*) Si c'était quelqu'un de mes ennemis déclarés, de ces infidèles qui ne me connaissent pas, quelque Turc, quelque Arabe, quelque sauvage, j'aurais plus de patience : *Tu vero*, mais vous, indigne chrétien! *tu vero*, vous qui ne deviez avoir qu'un esprit avec moi pendant votre vie, et que je destinais à être éternellement avec moi dans la gloire, que vous soyez assez ingrat pour me maudire, pour blasphémer mon saint Nom; c'est ce qui mérite, n'en doutez pas, cette seconde mort qui est proprement la damnation dans les enfers : *Veniat mors super illos!* (*Ibid.*)

Examinons encore de plus près jusqu'où va l'ingratitude d'un blasphémateur envers son Dieu. N'est-ce pas son Dieu qui lui a donné cette bouche, cette langue? Et ce monstre d'ingratitude fait servir cette même bouche, cette même langue à le blasphémer! N'est-ce pas ce grand Dieu qui lui a donné cet esprit, ce cœur que vous voyez, dans la colère, tout rempli de venin, tantôt contre les uns, tantôt contre les autres? Et c'est contre ce souverain Bienfaiteur que,

dont on ne doit se servir pour déraciner une si damnable habitude. Je les réduis cependant tous à trois ou quatre principaux avis, que j'espère vous devoir être salutaires, si vous êtes fidèles à les mettre en pratique. Le premier consiste à remplir votre esprit et votre cœur d'une crainte respectueuse de l'adorable et terrible divinité de votre Dieu; le second, à fuir tout ce qui est capable de vous engager dans les querelles ou les emportements; le troisième, à vous punir vous-mêmes avec une fidélité inviolable, toutes les fois que, sans y penser, il vous sera échappé quelque chose d'approchant du blasphème.

Et pour commencer par le premier de ces moyens, rien assurément, mon cher Auditeur, n'est plus nécessaire, rien n'est plus utile et plus efficace que cette crainte de Dieu, de ses jugements, de ses châtimens effroyables, de sa souveraine majesté, que la sainte Écriture nous recommande en tant d'endroits. C'est à vous principalement, mon cher Frère, qu'il faut adresser ces paroles du livre de l'Ecclésiastique : C'est la crainte du Seigneur qui bannit du cœur de l'homme, aussi bien que de ses paroles, de ses actions et de ses emportements extérieurs, toute sorte de péchés, mais surtout le péché abominable qu'il commet en insultant Dieu même par ses exécrables paroles; sans elle il serait moralement impossible de s'en abstenir : *Qui sine timore est, non poterit justificari.* (Eccli., 1, 28.) Et la raison qu'en apporte tout de suite l'Esprit-Saint est que sans la crainte il sera naturel que la passion nous emporte et renverse tous les desseins que nous aurions pu concevoir de nous corriger : *Iracundia enim animositatis illius, subversio illius est.* (Ibid.) Je dis que cette crainte doit nécessairement être respectueuse, digne des enfants de Dieu, et pareille à celle dont Abraham nous fournit un exemple si sensible lors que, prêt à parler à Dieu, il ne se regarde devant son auguste majesté que comme la cendre et la poussière que l'on foule aux pieds : *Loquar ad*

Doninum meum, cum sim pulvis et cinis. (Gen., XVIII, 27.) Ah! quand sera-ce, mes Frères, que nous imiterons cette humiliation profonde de nous-mêmes devant le Très-Haut? Mais vous, blasphémateurs, quand sera-ce que l'aveu de votre anéantissement devant Dieu, ce Dieu terrible qui fait trembler les puissances des ténèbres jusqu'au fond des enfers, vous inspirera cette salutaire résolution de ne parler de lui qu'avec un respect profond? Job se représentait toujours la justice de Dieu comme les flots effroyables d'une mer agitée prêts à fondre sur lui : *Semper enim quasi tumentes super me fluctus timui Deum* (JOB, XXXI, 23); et c'est ce qui le rendait tellement circonspect dans toutes ses actions et dans toutes ses paroles, qu'il dit lui-même qu'il appréhendait les moindres excès : *Verebar omnia opera mea* (Id., IX, 28), sachant qu'un jour viendrait où Dieu en punirait d'une manière terrible tous les désordres : *Sciens quia non parceres delinquenti.* (Ibid.) C'est cette grande réserve, ce respect profond lorsqu'il s'agit de parler de Dieu, que vous inspire le Saint-Esprit, au livre de l'Ecclésiastique, quand il vous recommande de ne point vous hâter de proférer de paroles devant Dieu. Sans cette précaution, en effet, mes Frères, que de fautes, et de lourdes fautes, ne fait-on pas à ce sujet! Ne vous imaginez pas, Chrétiens, que le blasphème soit aussi rare qu'il est horrible et abominable; il est plus aisé qu'on ne pense de s'en rendre coupable; et c'est ce qui doit vous convaincre de la nécessité du moyen que je vous propose, qui est une grande précaution, une attention sérieuse sur toutes vos paroles, par les justes sentiments d'une crainte continuelle de Dieu. Ce n'est pas seulement en prononçant ces abominables mots de *tête, mort, ventre*, ainsi du reste, proférés si souvent dans la passion d'une furie insensée, que l'on commet ce crime énorme. Vous êtes un blasphémateur, mon cher Auditeur, toutes les fois que vous trouvez à redire, de paroles ou de cœur, à la conduite de Dieu, l'accusant,

pour le premier blasphème, on marquât le criminel d'un fer chaud; que, s'il recommençait, on lui coupât les lèvres; que, s'il continuait encore, on lui arrachât la langue. Un autre avait voulu qu'on les précipitât dans un fleuve. Justinien, empereur, et des plus justes qu'ait jamais vus le monde, avait ordonné qu'on les fit mourir; et la raison qu'il en apporte est tout à fait digne de remarque et bien capable, mon cher Auditeur, de vous faire concevoir l'énormité de ce crime: C'est, dit-il, que de là viennent les malheurs publics, les pestes, les famines et les guerres. Ce fut conformément à une pensée si juste que l'honneur de nos rois, le grand saint Louis, avait ordonné que l'on marquât d'un fer chaud et que l'on perçât les joues et les lèvres de tous ceux que l'on saurait certainement s'y être laissés emporter. On lui demandait grâce un jour pour une personne de marque qui était tombée dans cette faute, et il refusa inexorablement de le faire.

Que n'exécute-t-on à présent des lois si justes et si chrétiennes? Le roi, notre pieux monarque, les a renouvelées; mais où est l'exécution de ses édits? Après cela, ne devons-nous pas nous attendre à quelque grand malheur? Ce crime est si épouvantable que l'apôtre saint Paul, malgré sa douceur et cette affection paternelle qu'il avait pour tous les Chrétiens, nous apprend que, pour tenir quelques-uns d'entre eux, nouvellement convertis à la foi, en garde contre le blasphème, il les avait livrés et mis en la puissance du démon. (*I Timoth.*, I, 20.) Se peut-il rien de plus terrible, et qui nous fasse mieux voir, mon cher Auditeur, combien ce crime est énorme? Saint Thomas, l'ange de l'école, le regarde comme une espèce d'apostasie et d'infidélité. Ce saint Docteur ajoute que c'est un péché incomparablement plus grand qu'un homicide. Saint Augustin dit que c'est un crime qui passe, ou du moins qui égale le crime que commit la nation ingrate des Juifs en crucifiant Jésus-Christ: *Non minus peccant qui blasphemant Christum regnantem in cœlis, quam qui crucifixerunt*

ambulantem in terris. En est-ce assez, mes Frères, pour vous détourner à jamais de proférer aucune parole de blasphème? Avez-vous conçu jusqu'ou va l'insolence d'un blasphémateur? Avez-vous compris quel est l'excès de son ingratitude envers Dieu? Enfin, voyez-vous de quel péché vous vous rendez criminels devant Dieu et quel châtement épouvantable vous vous préparez à son jugement, lorsque vous êtes assez hardis pour le proférer? Il ordonna autrefois à Moïse de faire assommer à coups de pierres un indigne Israélite qui, dans sa colère, comme il arrive si souvent, avait proféré un blasphème. Dieu pardonnerait, ce semble, plus volontiers à un autre pécheur, parce que l'impulsion de l'enfer a pu être pour lui presque irrésistible, parce qu'il a pu trouver un terrible plaisir dans son péché, et que peut-être une espèce de vaine gloire l'a porté à offenser Dieu. Mais que peut prétendre le blasphémateur, et quel damnable plaisir trouve-t-il dans sa passion infernale? Il ne faut donc pas s'étonner si Dieu se montre si sévère contre un péché qui peut être regardé comme un péché de malice pure, et s'il le punit jusque dans les enfants mêmes. Saint Grégoire nous apprend que le même Dieu commanda un jour au démon d'emporter tout vivant dans les enfers un enfant de cinq ans d'entre les bras de son scandaleux père, qui lui apprenait à blasphémer. Exemple épouvantable qui doit vous faire comprendre, mes chers Frères, quelle sera la justice de Dieu contre vous un jour, si vous ne quittez pour jamais cette coupable habitude. Je ne doute point que ce ne soient là les dispositions de votre cœur; mais vous attendez de moi les moyens de vous en garantir: c'est ce que je vais faire dans la seconde partie de mon discours.

SECOND POINT.

Il n'y a point de remède qu'on ne doive apporter à un aussi grand mal que l'est celui du blasphème, point de moyens

dans l'injuste discours d'un médisant ou dans l'insulte de quelque personne malintentionnée pour vous, quelques sujets de vous fâcher, montrez, au nom de Dieu, la force de votre esprit : on ne la connaîtra jamais mieux, vous dit le Saint-Esprit, que dans cette occasion : *Doctrina viri per patientiam noscitur* (Prov., XIX, 11); et rien ne vous sera plus glorieux devant Dieu et devant les hommes que de fermer les yeux et les oreilles à ces sortes de conduites injustes à votre égard : *Et gloria ejus est iniqua.* (*Ibid.*)

Quoi! voudriez-vous encore, mes chers Frères, vous exposer au danger de proférer, dans la querelle, et par conséquent dans les mouvements de la passion, des paroles si abominables et surtout des blasphèmes? Quoi! parce que cette femme oublie son devoir à votre égard, parce que cet enfant manque d'obéissance, que dis-je? parce que peut-être quelqu'un innocemment aura fait quelque action contre votre volonté, disons quelque chose de moindre encore, — et je n'y pense qu'avec horreur, — parce qu'une créature sans raison vous aura fait quelque mal, ou ne se sera pas trouvée telle que vous la vouliez, parce que ce cheval n'ira pas assez vite à votre gré, que cet instrument de votre métier vous aura blessé, il faudra que, vous en prenant à Dieu, vous le blasphémiez comme un démon! Ah! si c'est une injustice qui vous est faite par quelqu'un, perdez plutôt tout, mon cher Auditeur, que de manquer au respect que vous devez à votre Dieu; si ce sont des occasions innocentes qui vous irritent, souvenez-vous que vous ne pouvez donner un témoignage plus sensible que vous êtes l'enfant du démon, et par conséquent un réprouvé, qu'en vous abandonnant à ces sortes de blasphèmes. Oui, on connaît de quelle naissance est un enfant à son langage : les blasphèmes sont le langage du démon; n'en doutez pas, rien donc ne marque mieux que vous êtes son enfant, destiné comme lui aux flammes éternelles, et que par cette malheureuse habitude

et cette facilité de blasphème, pensée effroyable et qui doit vous faire dresser les cheveux à la tête! vous commencez dès ce monde à faire le triste apprentissage, dans l'excès de vos furies, de ce que vous ferez éternellement dans les enfers, dans les mouvements d'une rage qui ne discontinuera point.

Enfin les Saints proposent un troisième moyen, et je n'en connais point, mes Frères, de plus efficace. Est-ce tout de bon, mon cher Auditeur, que vous voulez éviter les excès d'emportements et de blasphèmes? Imposez-vous à vous-même en la sacrée présence de Dieu quelque pénitence un peu forte, toutes les fois qu'il vous arrivera de vous y laisser aller, soit sans y penser, soit par les mouvements d'une passion imprévue; et promettez, après votre confession, aux pieds des sacrés autels, de ne jamais manquer à exercer contre vous-même cette petite rigueur. Renouvelez cette promesse toutes les fois que vous approchez de la sainte table; soyez encore plus fidèle à l'exécuter; rien ne pourra mieux vous convaincre que vous avez une envie véritable de vous corriger, et que Dieu, vous conservant dans cette fidélité, veut enfin vous faire miséricorde. Les uns peuvent s'imposer par exemple de jeûner au pain et à l'eau le lendemain du jour où cet accident leur sera arrivé; d'autres de ne point boire de vin de deux ou trois jours; d'autres de demeurer un quart d'heure prosternés en amende honorable devant la majesté de Dieu; d'autres de faire quelques aumônes qui les incommode un peu. Mais avant toutes choses, qu'aucun ne manque à se confesser au plus tôt.

Avec cette fidélité, mon cher Auditeur, vous viendrez enfin à bout d'éviter un péché qui renferme en soi la plus haute insolence contre Dieu, la plus noire de toutes les ingratitude, et la plus énorme des iniquités qu'un homme puisse commettre. Mais souvenez-vous toujours du respect profond que vous devez avoir pour la majesté de Dieu;

ou d'être injuste dans les afflictions qu'il vous envoie, ou peu attentif à vos besoins dans ce qu'il permet qui vous arrive. Vous commettez le blasphème sans y penser, mon cher Auditeur, toutes les fois que vous murmurez contre la Providence, et que, par un dépit d'esprit ou un emportement de cœur, vous vous échappez à demander ce que vous avez fait à Dieu pour tant souffrir. Oui, en cela, vous dit le Saint-Esprit dans Job, vous imitez le langage des blasphémateurs : *Imitatis linguam blasphemantium.* (JOB, xv, 5.) Et ce même Esprit vous apprend, dans le livre de la Sagesse, que ces plaintes et ces paroles contre Dieu sont des paroles de ténèbres qui ne demeureront point sans châtiment : *Sermo obscurus in vanum non ibit.* (Sap., 1, 11.) Ce serait bien pis, mon cher Auditeur, si par un orgueil monstrueux vous vouliez qu'on préférât vos ordres à ceux de ce souverain Maître de tout l'univers. Ce pauvre serviteur vous dit que son confesseur, ou plutôt Dieu par sa bouche, lui a défendu de travailler sans nécessité les jours de fête, de ne prendre rien à son prochain ou de ne rien faire contre sa conscience. N'avez-vous point quelquefois répondu impérieusement, comme un autre Nicanor : Dieu ne le veut pas ? et moi, je le veux ? Cet audacieux prince, averti que Dieu lui défendait de commencer le combat un jour de fête, répondit ainsi, et périt misérablement un moment après. (*II Machab.*, xv, 5.) Si saint Bernard donne à certaines paroles de pure bagatelle le nom de blasphèmes, lorsqu'elles se rencontrent dans la bouche de personnes consacrées à Dieu, ne devons-nous pas, par la même raison, donner ce nom à certaines railleries bien plus criminelles que l'on fait des choses saintes dans des compagnies où l'on craint peu le Seigneur, à ces mauvais contes où l'on mêle indifféremment, parmi les choses les plus profanes, que dis-je ? les plus sales et souvent même les plus impies, le sacré et adorable nom de Dieu ? Saint Paul nommait encore autrefois blas-

phèmes, les murmures et les médisances que l'on faisait des sacrés mystères de l'autel : *Blasphemamur et obsecramus.* (I Cor., iv, 13.) Ah! que de gens dont l'Apôtre aurait de nos jours condamné ainsi les paroles! Toutes ces réflexions, Chrétiens, ne vous marquent-elles pas la nécessité du moyen que je vous inspire? et ne vous trouvez-vous pas convaincus du respect avec lequel il faut vous accoutumer à parler de Dieu et de tout ce qui regarde son divin culte? Ne sentez-vous pas combien peu même, selon l'avis du Saint-Esprit, vous devez vous mêler d'en parler?

Le second moyen par lequel vous devez espérer fuir les excès horribles du blasphème, c'est, mes Frères, d'éviter avec soin tout ce qui ressent la dispute, la contention et la colère. Le Saint-Esprit compare un homme qui ne se peut modérer dans les querelles et les disputes à une ville démantelée et sans aucune muraille, ouverte par conséquent à tous les ennemis, et exposée à toutes leurs insultes : *Urbs absque murorum ambitu, sic homo qui non potest in loquendo cohibere linguam suam.* (Prov., xxv, 28.) Que cette comparaison est riche! et qu'elle nous explique bien, mon cher Auditeur, le prodigieux danger où vous vous jetez toutes les fois que vous vous abandonnez aux querelles et aux disputes, contre qui que ce soit, et dans les impétuosités de la colère et dans les combats de paroles. Apprenez à parler avec la douceur convenable à un chrétien, comme vous l'enseigne l'apôtre saint Paul, conformément à ce que vous vient de dire le Saint-Esprit, que votre cœur et votre esprit, ouverts de tous côtés comme une ville sans murailles, sont exposés à la passion de l'envie ou de la fureur, aux contentions, aux injures et aux blasphèmes : *Pugnas verborum, ex quibus oriuntur invidiæ, contentiones, blasphemix.* (I Timoth., xi, 4.) Trouvez-vous donc, mon cher Auditeur, quelque occasion qui vous porte à la colère, trouvez-vous dans l'indiscrétion d'un voisin, dans la désobéissance d'un valet,

craignez ses jugements; évitez les querelles, aussi bien que les personnes querelleuses; et après vous être punis vous-mêmes, s'il vous arrive par inadvertance de retomber, accoutumez-vous à bénir Dieu souvent au fond de votre cœur, à l'exemple des Saints, pour faire ainsi l'apprentissage, non pas de la vie des réprouvés par les jurements et les blasphèmes, mais des élus et des enfants de Dieu par les louanges du Très-Haut, pour les continuer dans l'éternité bienheureuse que je vous souhaite, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Amen.*

VINGT-CINQUIÈME SERMON.

SANTIFICATION DES DIMANCHES ET DES FÊTES.

Memento ut diem sabbati sanctifices.

Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat.

(*Exod.*, xx, 8.)

Il me souvient d'avoir lu dans la sainte Écriture que le peuple d'Israël consacrait un jour particulier au service de Dieu, en s'abstenant de toutes sortes d'œuvres serviles et en s'appliquant aux cérémonies de la loi. A combien plus forte raison les Chrétiens ne doivent-ils pas consacrer un jour dans la semaine au culte et au service de Dieu, en se séparant des affaires du monde pour vaquer uniquement à l'affaire importante de leur salut? C'est particulièrement dans les jours de dimanches, selon les sentiments des Pères de l'Église, que Dieu communique ses grâces aux hommes, et qu'il verse sur eux ses plus abondantes bénédictions; c'est aussi en ce jour qu'il en attend plus de reconnaissance et de vénération.

C'est un devoir auquel nous ne manquerons pas, si nous considérons que tout bon serviteur doit trois choses à son maître : fidélité, honneur et service. Nous sommes tous serviteurs de ce grand Seigneur des seigneurs, et par conséquent nous lui devons rendre ces trois devoirs. Nous lui rendons fidélité par le premier commandement, le recon-

naissant pour seul vrai Dieu, par actes de foi, d'espérance, de charité et de religion. Nous nous acquittons du second devoir, en parlant de lui et de son saint Nom avec respect : c'est à quoi tend le second commandement. Enfin le troisième commandement nous oblige de le servir par un culte extérieur que nous devons lui rendre en reconnaissance du souverain domaine qu'il a sur nous, comme j'ai dessein de vous le faire voir dans l'explication de ce troisième commandement, qui fera la matière de ce discours. Dans le premier point, je vous montrerai combien il est important d'observer le commandement de sanctifier le jour du sabbat, ou plutôt les jours de dimanches et de fêtes. Dans le second, je vous expliquerai ce à quoi il vous engage. En deux mots, l'étroite obligation de son observance, et la pratique solide de ses préceptes, tel doit être le partage de ce discours. Ce ne sera toutefois qu'après en avoir demandé la grâce à Notre-Seigneur par l'intercession de la très-sainte Vierge, en lui disant à notre ordinaire : *Ave, Mariu.*

PREMIER POINT.

Comme tout ce que nous sommes et tout ce que nous avons dépend entièrement de Dieu, il aurait pu, sans nous faire injustice, nous demander nos vies, nos biens et tout notre temps ; mais comme il est tout plein de douceur et de miséricorde, il se contente de la septième partie du temps qu'il nous a mis entre les mains. C'est pour cela qu'il s'est réservé un jour de la semaine qu'il veut que nous employions à son service et à son honneur ; il a toujours exigé ce devoir des hommes depuis la création du monde. Il en fit un commandement exprès dans la loi de Moïse : « Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat. »

Nous avons la même obligation sous la loi de grâce, à cette différence près que les Apôtres l'ont transportée du samedi au dimanche ; c'est ainsi que la circoncision a fait

place au baptême, l'Agneau pascal à la communion, et plusieurs rites du Vieux Testament à d'autres du Nouveau bien meilleurs. De sorte que si l'on célébrait le samedi pour rappeler que la création fut achevée en ce jour, on a plus de raisons encore de célébrer le dimanche en mémoire du jour où elle a commencé. Mais le vrai motif de cette nouvelle solennité, c'est que le dimanche est le jour de notre sanctification commencée et consommée par les plus augustes mystères, tellement que ce changement a été fait non-seulement pour qu'on ne pût accuser les Chrétiens de judaïser, mais pour qu'il leur fût permis de célébrer dans la vérité ce que les Juifs ne célébraient qu'en figure, d'honorer plusieurs grands mystères de notre religion, accomplis en ce jour qui est le jour de la résurrection et de l'éternel repos du Seigneur, et d'attendre en paix dans cette célébration le grand jour de la résurrection générale, où nos corps réunis à nos âmes commenceront, comme celui du Sauveur, à jouir du repos qui nous est promis. C'est ainsi que s'exprime saint Augustin; j'appellerai par conséquent ce jour, avec saint Bernard, un jour de rémission, de réjouissance et de grâce : *Dies remissionis, dies exultationis, dies jubilæi*; mais jour aussi où, dans le sentiment de saint Augustin, le Fils de Dieu, Notre Seigneur Jésus-Christ, descendra du ciel en terre pour juger tous les hommes.

Il ne faut donc pas s'étonner si Dieu s'est servi de termes extraordinaires pour faire sentir à tous les hommes l'importance de la nécessité de le garder, ce précepte, et combien fortement il désire que nous l'observions : *Memento*, etc. Ce mot *Memento* : *Souvenez-vous*, qu'il n'emploie pas dans les autres commandements, car il ne dit pas : *Souvenez-vous d'honorer père et mère* : *Souviens-toi de n'être pas homicide*, et ainsi des autres; ce mot, dis-je, vous fait voir l'excellence de celui-ci et nous porte efficacement à l'accomplir avec perfection.

Mais, Chrétiens, il nous fait encore connaître cela bien plus clairement par les terribles menaces et les châtimens épouvantables dont il proteste qu'il punira les violateurs de ce grand commandement. « Ayez grand soin, dit Dieu à son peuple, d'observer mon sabbat, » parce que c'est la marque que j'ai établie entre moi et vous, pour indiquer et que vous êtes mon peuple et que je suis votre Dieu, comme aussi pour être le gage de l'alliance et de l'union que je veux avoir avec vous : *Qui polluerit illud, morte moriatur* (*Exod.*, xxxi, 14). « Celui qui l'aura violé sera puni de mort. »

J'ordonne absolument que ce jour de repos soit dédié et consacré à mon honneur, que vous le sanctifiez, que vous fassiez des assemblées publiques, solennelles et religieuses, afin de me reconnaître pour votre Créateur, et pour me rendre honneur et service. Mais je proteste que si quelqu'un viole et profane ce saint jour en travaillant, il mourra, et, comme l'expliquent les Septante, son âme périra du milieu de son peuple : *Qui fecerit in eo opus, peribit anima illius de medio populi sui.* (*Ibid.*) Voilà comme Dieu parle de la sanctification de ce saint jour, et voici comme il agit contre les transgresseurs de ce grand commandement.

Nous lisons donc dans l'Écriture sainte qu'un pauvre homme alla, un jour de sabbat, ramasser du bois, ou pour se chauffer ou pour cuire quelque chose ; il fut surpris dans cette action servile ; tout le peuple, dit le juif Philon, se jeta sur lui et l'eût tué sur l'heure, si le même commandement qui défend de faire des actions manuelles ne leur eût aussi défendu de tuer un homme. On rapporte donc l'affaire à Moïse, qui, trouvant que c'était un cas nouveau et extraordinaire, commande que cet homme soit mis en prison, afin d'apprendre de Dieu même ce que l'on devait faire en cette rencontre. Mais Dieu, qui ne parle pas d'une façon et agit d'une autre, répond à Moïse qu'il faut mener cet homme

dans une campagne pour le faire lapider sans miséricorde par les mains du peuple : *Morte moriatur homo iste; obruat eum lapidibus omnis turba extra castra.* (Num., xv, 35.) Ce qui fut exécuté sur l'heure, et ce pauvre misérable fut écrasé à coups de pierres comme une bête dangereuse, et eut ainsi autant de bourreaux qu'il eut de spectateurs de son supplice : *Et mortuus est sicut præceperat Dominus.* (Ibid.)

Mes Frères, à votre avis, n'est-ce pas là un étrange châ-timent pour une faute qui paraît bien légère en elle-même? En effet, un Père de l'Église dit que le travail de ce Juif était peu considérable, mais que la sainteté du jour le rendit gravement criminel. Celui d'un Chrétien est souvent plus grand, et dure plus longtemps; se pourrait-il que, dans une religion de perfection et de grâce, Dieu, dont les jugements sont terribles, ne l'en accusât pas, ne l'en punit pas un jour très-rigoureusement?

Grand Dieu, où en serions-nous pourtant, si vous punis-siez encore aujourd'hui de semblables peines les infracteurs de ce commandement, ceux qui ne sanctifient pas les saints jours de dimanches et de fêtes?

La même sainte Écriture ne nous enseigne-t-elle pas encore (*Exod.*, xvi, 27) que les Juifs, étant sortis de leurs tentes dans l'espérance de trouver de la manne qui était un présent du ciel et qu'on pouvait, ce semble, recueillir à toute heure, furent sévèrement repris de Dieu, qui dit à Moïse : « Jusqu'à quand ce peuple refusera-t-il de m'obéir? » Ne sait-il pas que le sabbat est le jour du repos? Pourquoi » donc sort-il pour aller recueillir de la manne? Je veux que » tout le monde demeure chez soi et que pas un ne sorte » de sa place. » Nous apprenons encore dans les Livres sacrés (*Luc*, xxiii, 56) que les trois Marie qui avaient préparé des parfums pour embaumer le corps de Jésus-Christ observèrent religieusement le jour du sabbat, et qu'elles n'osèrent, à cause de la sainteté du jour, rendre à leur

cher maître les derniers et tristes devoirs de leur piété.

Mais ce qui doit plus encore nous faire redouter le péché mortel qu'on commet en transgressant ce commandement, c'est que la justice de Dieu se réserve à châtier dans les enfers les profanateurs de ce saint jour : « Je me suis tu jusqu'à cette heure, dit Dieu ; ferai-je toujours le sourd ? demeurerai-je toujours dans le silence ? Il est vrai que jusqu'ici je me suis contenu ; mais maintenant je me ferai entendre comme une femme qui est dans les douleurs de l'enfantement : *Dissipabo et absorbebo simul* (ISA., XLII, 14) ; je les détruirai, je les abîmerai entièrement, car je ne ferai point de miséricorde aux opiniâtres et aux ingrats. Néanmoins, il n'attend pas toujours l'autre monde pour châtier ceux qui violent ce commandement : de temps en temps il exerce sur eux dès cette vie des vengeances terribles et exemplaires : ce sont tout à coup des misères accablantes, des disettes, des pertes de biens et autres choses semblables. Combien d'effrayants exemples de châtimens n'a-t-on pas vus parfois éclater pour arrêter le cours de tant d'impiétés, de tant de profanations que l'on fait des saints jours de dimanches et de fêtes ? Cela est conforme d'ailleurs à ces menaces effroyables que Dieu nous fait par la bouche du prophète Ézéchiël : « Puisqu'ils ont entièrement profané mes sabbats, j'ai résolu de répandre ma fureur sur eux dans le désert et de les exterminer. » (EZECH., XX, 13.) Voilà, Chrétiens, une étrange expression et des paroles bien épouvantables : Ils ont violé et entièrement profané les jours de sabbat, dit Dieu ; j'ai donc résolu de répandre ma fureur sur eux et de les exterminer ; j'en tirerai une vengeance exemplaire, je verserai sur ces violateurs et profanateurs le torrent de ma colère et de mon indignation. Saint Jean nous dit, dans l'Apocalypse, que Dieu ne fit que verser une petite fiole de sa colère sur la mer et sur la terre, et voilà qu'à l'instant les eaux furent changées en sang, et tout ce qui avait vie mou-

rut incontinent. (*Apoc.*, xvi, 2 et 3.) Mais que deviendront ceux sur qui Dieu répandra tout l'océan de sa colère? C'est pourquoi, mes Frères, soyez persuadés que si vous ne sanctifiez et ne gardez exactement ces saints jours, Dieu vous enverra toutes sortes de malédictions pour le spirituel et le temporel, soit en cette vie, soit en l'autre.

Aussi Néhémias s'opposait autrefois à la profanation que plusieurs faisaient du saint jour du sabbat, comme à la source des fléaux dont Dieu avait affligé sa nation. (II *ESDR.*, xiii, 16 et seqq.) Et peut-être qu'une des grandes causes de tous les maux que nous souffrons aujourd'hui est l'énorme péché de ceux qui violent le précepte de la sanctification des jours de dimanches et de fêtes, ce qui est assez conforme à ce que dit la sainte Écriture : *Miseros autem facit populos peccatum.* (*Prov.*, xiv, 34.)

Mais, chères âmes, ces motifs de terreur sont propres aux Juifs, qui ne servaient Dieu que comme des mercenaires, par un esprit de crainte. Les Chrétiens, au contraire, qui, comme dit saint Paul, ont reçu par la grâce de Jésus-Christ l'esprit d'adoption des enfants de Dieu, qui est un esprit d'amour, doivent être portés par cet esprit d'amour même à garder et à sanctifier ce saint jour; ce leur doit être assez que ce grand Dieu, infiniment aimable, leur impose ce devoir, pour qu'ils se sentent engagés à y satisfaire pleinement, religieusement et amoureuxment.

Du moins, Chrétiens auditeurs, y devez-vous être portés par la vue des incomparables profits et avantages spirituels qui reviennent à ceux qui s'acquittent dignement de cette obligation. Car il est très-certain que, comme ces jours sont sanctifiés et consacrés à Dieu d'une façon toute particulière, aussi, dans ces saints jours, répand-il avec plus d'abondance et de profusion dans les âmes de ses fidèles serviteurs ses faveurs, ses bénédictions et ses grâces. Ordinairement parlant, il exauce plus volontiers les prières lorsque nous les

lui adressons dans les lieux qui lui sont consacrés, c'est-à-dire dans les églises; aussi recevons-nous plus facilement ses bienfaits dans ces jours consacrés et sanctifiés à son service. Sa parole y est engagée; en voici les termes dans Isaïe : Ame fidèle, si tu observes comme il faut mon saint jour de repos, non-seulement en cessant toute œuvre servile et te privant de voyager, mais aussi en ne te laissant pas à aller à tes passions et en t'occupant à mon service, je remplirai ton cœur de consolations célestes : *Tunc delectaberis super Domino* (ISA., LVIII, 14); je t'élèverai au-dessus de ce qu'il y a de plus sublime sur la terre; je ferai que tu sois tout attachée au ciel de cœur et d'affection; je te comblerai de mes bénédictions : *Sustollam te super altitudines terræ*; et enfin, quand tu auras gardé inviolablement ces saints jours, je te donnerai l'héritage de Jacob et je te ferai passer au repos-éternel : *Cibabo te hæreditate Jacob*.

Je n'ai plus rien après cela, mes Frères; je ne connais rien de plus fort que ces promesses de Dieu, et tout à la fois de plus consolant et de plus capable de vous porter à sanctifier les saints jours de dimanches et de fêtes. Ce sera ainsi que vous vous mettrez à couvert des traits de sa vengeance et que vous vous rendrez dignes de ses grandes et éternelles miséricordes. Mais puisque vous connaissez maintenant, par tout ce que j'en ai dit, combien il est important d'observer ce commandement, il ne me reste plus qu'à vous expliquer les devoirs auxquels il vous engage et quelle est la pratique fidèle de son exacte observance : c'est aussi ce qui doit faire la matière de mon second point.

SECOND POINT.

Quelle différence, mes Frères, entre la manière dont les Juifs gardaient le jour du sabbat et celle dont les Chrétiens doivent célébrer les dimanches et les fêtes! En effet, les

Juifs s'étaient imaginé qu'il suffisait pour accomplir le précepte, de demeurer tout le jour sans rien faire, par la raison que c'était un jour de repos, mais un jour de repos que nous pouvons bien appeler, avec Isaïe, un repos gênant et d'une délicatesse dangereuse : *Sabbatum delicatum*. (ISA., LVIII, 13.) En effet, il n'était pas permis de faire cuire ce jour-là les viandes qu'on devait manger; des viandes cuites en ce jour n'eussent pas été en moindre abomination parmi les Juifs que si elles eussent été offertes à des idoles; ils étaient obligés de préparer le jour précédent tout ce qu'ils devaient manger : d'où vient que le vendredi, qui précédait le jour du sabbat, était appelé *jour de préparation*. Il n'était pas permis d'allumer le feu ce jour-là, sous quelque prétexte que ce fût, non pas même, selon quelques rabbins, pour se chauffer, quelque violent que fût le froid. Enfin, il leur était défendu de sortir de leur logis; chacun était obligé de demeurer chez soi le jour du sabbat; il ne leur était pas permis d'aller chercher de quoi manger, il fallait qu'ils y eussent pourvu le jour d'auparavant, jusque-là même qu'ils ne pouvaient employer ce jour-là les moyens de défendre leur vie contre leurs ennemis : témoin toute cette grosse armée de Juifs, qui, sous le commandement des Machabées, aimèrent mieux se laisser assommer et massacrer comme des bêtes que de se défendre un jour de sabbat contre l'impie Antiochus, qui en fit un horrible carnage; ces innocentes victimes s'écrièrent d'une commune voix : Mourons tous dans notre simplicité : *Moriamur omnes in simplicitate nostra*. (1 Mach., II, 37.)

Les Juifs allaient enfin jusqu'à cet excès qu'ils n'osaient faire des bonnes œuvres le jour du sabbat, croyant qu'elles leur étaient défendues par la loi. C'est ce qui porta un chef de la Synagogue à se scandaliser de ce que Jésus-Christ avait guéri une femme courbée depuis dix-huit ans, et ce qui fit que les Pharisiens trouvèrent mauvais que ses disciples eus-

sent cueilli des épis de blé en un jour de sabbat, tant était déplorable l'aveuglement des uns et des autres !

Mais les Chrétiens, qui connaissent la vérité, et qui savent que le signe doit céder à la chose signifiée, savent en même temps que ce n'est pas tant le repos corporel qui leur est commandé que le spirituel, dont nous jouissons par la foi qui fait agir par amour. Ils savent que c'est ce divin amour que le Saint-Esprit répand dans nos cœurs qui nous fait faire avec repos d'esprit tout le bien que nous faisons, et que si nos bonnes œuvres ne sont animées de cet amour, nous devons les tenir pour serviles. C'est pour cela que le sabbat est nommé, dans l'Écriture, un saint repos consacré à Dieu. Cela supposé, je dis avec les théologiens que ce commandement est négatif et affirmatif. En tant que négatif, il nous défend toutes les œuvres mécaniques serviles, dont il y a deux sortes. Les unes, indifférentes par elles-mêmes, n'ont pour but que le gain temporel ; les autres, qui sont criminelles, sont les péchés proprement dits, appelés serviles par Notre-Seigneur, parce qu'ils rendent le pécheur esclave de sa faute. En tant que ce commandement est affirmatif, il nous ordonne de sanctifier les saints jours de dimanches et de fêtes, c'est-à-dire de les employer en œuvres saintes et pieuses, qui concernent le service de Dieu et le salut de notre âme.

Il nous est d'abord défendu par ce commandement d'employer ces jours sacrés en affaires profanes et en œuvres serviles, afin que l'esprit, n'en étant plus embarrassé, puisse mieux vaquer au service de Dieu ; c'est ce que veut dire l'hébreu *sabbath* ou le mot latin *quies* : repos, cessation. « Vous ne ferez en ce jour-là aucune œuvre servile, » dit Dieu. C'est donc un crime de s'occuper, en ces jours saints, de quelque œuvre défendue, à moins qu'il n'y ait une grande nécessité ou un danger évident de faire quelque perte considérable, comme cela pourrait arriver dans la moisson, si

l'on ne retirait pas les grains de dessus les champs, lorsqu'on a sujet de craindre qu'il n'arrive quelque grande tempête. Encore faut-il en demander permission, si on le peut commodément et si le pasteur est sur le lieu.

Saint Thomas dit que les œuvres corporelles et qui sont nécessaires pour éviter un dommage que nous sommes en danger de souffrir dans nos biens ne violent pas le sabbat; c'est pour cela, ajoute-t-il, que Notre Seigneur Jésus-Christ dit dans saint Matthieu : « Qui est celui qui, ayant une brebis tombée dans une fosse le jour du sabbat, ne l'y reprendrait et ne l'en retirerait? » (MATTH., XII, 11.) On appelle œuvres serviles toutes les œuvres particulièrement manuelles, au moyen desquelles les personnes de travail gagnent leur vie et celle de leur famille, les œuvres qui se font ordinairement par des serviteurs, ou par quelques autres ouvriers qui vivent de leur travail; c'est ainsi qu'en parle saint Thomas.

Pèchent donc en cette matière plusieurs gens de métier, comme cordonniers, tailleurs, couturières, lingères, et plusieurs autres qui, par une damnable convoitise, emploient une partie du matin de ces saints jours à travailler sans aucune nécessité, parce que les personnes pour lesquelles ils travaillent ainsi, étant à leur aise, peuvent absolument se passer de ces souliers neufs, de ce nouvel habit, de ces garnitures de tête, ou choses semblables, pour un jour de dimanche ou de fête. Ce que l'on excuserait volontiers de péché, si ce travail se faisait pour un pauvre homme, une pauvre créature qui n'oserait sortir et aller à l'église, à cause de sa nudité.

Pèchent encore les maréchaux qui travaillent de leur métier dans ces saints jours, et indifféremment, pour les personnes du lieu comme pour les passants, auxquels on permet de rendre service quand les pieds de leurs chevaux ont besoin de fers et de clous. Pour les laboureurs, ils sont bien

coupables, quand ils font ferrer leurs chevaux les dimanches et fêtes, par pure précaution et pour gagner quelques heures de temps sur les jours ouvriers; les maréchaux qui sont bons chrétiens renoncent à ces pratiques, et les bons confesseurs ont soin de ne point laisser s'introduire cette mauvaise coutume parmi les laboureurs, auxquels ils feront bien de refuser l'absolution, s'ils ne se corrigent pas conformément aux règles de l'Église.

Ils pèchent contre le troisième commandement, ceux qui, étant fort libres et maîtres de leur temps les jours ouvriers, se font faire la barbe les dimanches et les fêtes. Ils ne doivent pas ôter leur pratique à un barbier qui, dans la crainte d'offenser Dieu, les prie de remettre à un autre jour.

Les meuniers qui ne gardent aucune règle dans leur moulin, quand ils ne sont point exposés à manquer d'eau, et qui font moudre, le dimanche, pour les riches comme pour les pauvres qui sont sans pain, sont aussi des prévaricateurs.

Les voituriers qui choisissent ces jours-là pour se mettre en campagne transgressent ce précepte. Je sais bien, mes Frères, que, quand ils se trouvent engagés de bonne foi et sans fraude dans un voyage, ils peuvent le continuer sans pécher, pourvu qu'ils entendent la sainte Messe. De même les tuiliers, les verriers, les chauxfourniers, les forgerons et les fondeurs peuvent continuer à entretenir le feu dans leurs fours ou leurs forges, car il y a alors une très-grande nécessité.

Ceux qui passent ces saints jours dans les foires et les marchés à trafiquer, à vendre, à acheter, ne les sanctifient pas. De même les autres qui y vont ces jours-là, sans examiner si la nécessité qui les oblige à y assister est telle qu'ils ne puissent s'en dispenser, sans s'exposer à souffrir un dommage considérable. Ah! grand Néhémias, qui fites autrefois la dédicace du temple de Jérusalem, et qui, animé du zèle que votre religion vous inspirait, corrigéates par

d'aigres paroles ceux qui en pareils jours portaient des marchandises à vendre, que ne pouvez-vous encore aujourd'hui venir exercer ce zèle auprès de tant de profanateurs des saints jours de dimanches et de fêtes! (II Esdr., XIII, 16.)

Ceux qui font et concluent de côté et d'autre des marchés en ces mêmes jours blessent ce précepte, quand ils y emploient un temps considérable.

Ceux qui tiennent dans le lieu de leur résidence leurs boutiques ouvertes ou à demi ouvertes pour vendre, je ne dis pas seulement les choses nécessaires à la vie, mais aussi toutes sortes d'autres marchandises, pèchent contre ce commandement. Qu'ils sachent qu'on ne peut vendre et acheter en ces jours, s'il n'y a une véritable nécessité, et, même en ce cas, les marchands ne doivent pas ouvrir leurs boutiques, mais vendre en secret.

Ceux qui remettent aux fêtes et dimanches à faire leurs voyages, ou à envoyer leurs serviteurs pour leurs affaires temporelles, qui les font même charroyer et voiturer vin, paille, bois, grains et autres choses semblables, et qui, pour cela, perdent la sainte Messe, transgressent le précepte.

Les pères et mères, maîtres et maîtresses, et autres supérieurs qui n'empêchent pas leurs enfants, leurs serviteurs, leurs servantes et en général les personnes qui leur sont soumises, de travailler le dimanche, pèchent grièvement. Qu'ils sachent tous que cette obligation est d'autant plus indispensable qu'elle se trouve marquée dans les paroles de ce précepte de l'Exode : « Vous ne travaillerez à aucun ouvrage, dit Dieu, ni vous, ni vos enfants, ni votre serviteur, ni votre servante, ni vos bêtes de charge. » (*Exod.*, xxiii, 12.)

Il faut que les apprentis, serviteurs, servantes et autres gens à gages, demeurant chez des maîtres qui les contraignent à faire des œuvres serviles en ces saints jours, les prient de leur permettre d'observer le précepte de l'Église; et si on leur refuse cette liberté, ils doivent quitter la maison, quand

bien même on ne les ferait travailler qu'en des lieux où, n'étant pas vus, ils ne causeraient point de scandale. Car le précepte oblige, même quand on peut travailler sans scandale. Que les maîtres et maîtresses apprennent donc aujourd'hui de moi que, s'ils obligent en ces jours leurs domestiques à travailler, ils sont dans un danger évident de damnation. Si, dans la pensée d'Origène, l'un des chefs de la réprobation de Pharaon et des Égyptiens fut d'avoir contraint les Juifs à travailler au jour de leur sabbat, que deviendront les maîtres à la fin de leur vie pour avoir obligé ceux qui dépendaient d'eux à travailler aux jours de dimanches et de fêtes?

Ceux-là pèchent contre la sanctification des saints jours qui travaillent sans nécessité ou sans une permission formelle, après les vêpres, comme à vanner, à cribler le blé, à disposer dans les granges les gerbes qui ne sont point en danger d'être gâtées, dans les cas où on les laisserait sur les champs.

Ceux qui passent à la chasse une partie considérable d'un jour de dimanche ou de fête, se contentant d'assister, et assez mal, à la sainte Messe, ne satisfont point au troisième commandement, puisqu'ils ne s'acquittent pas entièrement de leur obligation, qui s'étend à d'autres exercices de piété.

Ceux qui remettent à cueillir leurs fruits aux jours de dimanches et de fêtes pèchent contre ce commandement.

Pèchent encore en cette matière les notaires qui stipulent et font des actes ou contrats ces saints jours. Qu'ils apprennent aujourd'hui que cela ne leur est point permis, sinon pour l'utilité publique, ou pour quelque nécessité pressante, ou pour un pur motif de charité, et hors le temps du service divin.

Sont coupables aussi les autres gens de justice qui, au lieu de châtier comme ils le doivent tous ces profanateurs du dimanche, souvent commettent eux-mêmes en cette matière

de grandes injustices contre Dieu, à qui ils dérobent, par un sacrilège scandaleux, ces jours précieux qui sont consacrés à sa majesté, pour les employer à des choses de leur office. Oui, on voit quelquefois, dans les villes, de ces messieurs qui, par un esprit d'avarice, s'enfoncent ces jours-là dans leurs écritures, dans leurs procès et dans leurs études; et les grand'messes, les prônes, les exhortations, les vêpres, se passent très-ordinairement sans eux, comme si Dieu et l'Église les dispensaient de sanctifier les dimanches et les fêtes.

Cela est bon, disent-ils, pour les gens simples, pour les femmes et pour les dévotes. Oui, mes Frères, cela est vrai, peut-on leur répondre, c'est là leur partage; mais aussi le paradis est fait pour eux et non pas pour les impies, les indévots et les profanateurs des saints jours.

Mais ceux-là sans doute sont encore coupables d'une profanation bien plus horrible qui emploient le dimanche en divertissements dangereux, en débauches de cabaret, en impuretés de plusieurs sortes d'espèces infâmes, telles que rendez-vous criminels, conversations folâtres, danses publiques de garçons et de filles, où la chasteté des uns et des autres fait un triste naufrage, comme il arrive trop souvent aux fêtes de patrons de village. Je dirai avec saint Augustin à tous ces libertins, coureurs et coureuses, qu'ils feraient beaucoup mieux et commettraient moins de péchés en bêchant la terre durant tout le jour de la fête qu'en la passant à danser avec tant de scandale et d'impiété, et prenant cent libertés opposées à la pudeur; oui, il vaudrait beaucoup mieux labourer la terre!

De quel front osent-ils ainsi honorer un saint martyr que nous savons être parvenu à la sainteté et à la gloire par les jeûnes, les abstinences, les mortifications et les pénitences? C'est saint Jérôme qui parle en ces termes.

Ah! Chrétiens et Chrétiennes sans religion, c'est à vous

que Dieu s'adresse, en disant par son prophète Amos qu'il a en aversion vos fêtes, qu'il les a rejetées loin de lui, qu'il ne recevra plus les odeurs des victimes que vous lui offrez dans vos assemblées. (Amos, v, 21.) C'est à vous encore qu'il dit, par Isaïe, que vos plus grandes fêtes et vos jours les plus solennels lui sont un objet de haine implacable : *Solemnitates vestras odivit anima mea.* (ISA., I, 14.)

Les ennemis du nom chrétien, voyant les jours de fêtes si mal solennisés ou plutôt profanés, ont bien le droit de s'en railler : *Viderunt eum hostes, et deriserunt sabbata ejus.* (*Thren.*, I, 7.) Comme dit Jérémie, ils ont droit de s'imaginer que votre religion n'est qu'une momerie, qu'un jeu, qu'une chimère, ou que notre Dieu est bien faible et bien impuissant, puisqu'il ne punit pas les violateurs de ses commandements. En sorte que nous sommes causes qu'on peut faire de mauvais jugements de Jésus-Christ et de la religion qu'il a établie ; car on juge de la majesté de Dieu par le respect de ses adorateurs, on juge de sa puissance par la crainte qu'on en a, on juge de son autorité par la soumission qu'on lui rend ; et comme vous n'avez pour lui ni crainte, ni respect, ni obéissance, que peut-on inférer de là, sinon ou que vous ne le croyez pas un véritable Dieu, ou que vous êtes de véritables impies ? Ne peut-on pas vous faire justement le reproche que Nathan faisait autrefois à David : « Vous avez été cause par votre péché que les ennemis du Seigneur ont blasphémé contre lui. » (*II Reg.*, XII, 14.) Le Prophète, qui prévoyait l'abus qu'on pouvait faire des jours de fête, n'avait-il pas raison de les appeler : *Sabbata mendacia*, des repos où l'on se trompe, où l'on s'abuse, où, bien loin de pratiquer ce que l'on devrait faire, on offense Dieu plus qu'on ne le ferait par le travail ?

Mais quoi ! me direz-vous, n'est-il pas permis de se divertir un peu ? Un arc ne peut pas être toujours bandé, un

esprit toujours appliqué à la prière, aux lectures et aux autres exercices de piété. — Les divertissements ne sont pas défendus, quand ils sont innocents; mais, dites-moi, mes Frères et Sœurs, vos récréations sont-elles bien innocentes? et ce que dit saint Augustin ne se vérifie-t-il pas en vos personnes : « Ils font un mauvais usage du repos que Dieu leur a accordé aux jours de fêtes; ils s'en servent pour l'offenser en ces jours saints plus que dans des jours profanes. »

Autrefois les démons, ne pouvant les dimanches souffrir la piété des fidèles, abandonnaient les possédés pour se retirer au désert. Mais dans le temps où nous sommes, il semble qu'ils soient déchainés, et qu'ils sortent en foule du fond des enfers pour s'emparer des âmes chrétiennes, et les précipiter en une infinité de péchés aux jours mêmes destinés à la piété et à la sanctification.

Dieu a beau faire éclater sa voix et crier : « Ayez grand soin d'observer mon sabbat; » il n'est point écouté; pendant qu'on écoute la voix du monde, de la chair et du sang, d'un monde abominable, dis-je, d'un monde excommunié par Notre-Seigneur, d'un monde qui demande que l'on consacre ces saints jours à Vénus, à Bacchus et à Adonis, je veux dire aux dissolutions, aux jeux et aux plaisirs criminels et scandaleux, et enfin au démon d'enfer qui y préside, comme dit saint Jean Chrysostome. Si vous voulez donc, mes Frères, vous divertir aux jours de dimanches et de fêtes, faites en sorte que vos divertissements soient honnêtes, et n'y employez pas trop de temps, surtout celui des offices divins. En un mot, passez-les de telle sorte qu'en accordant quelque relâche à votre corps, vous le fassiez sans intéresser votre âme, dit le même Père.

Avançons, mes Frères, et disons que, pour satisfaire au précepte qui oblige de sanctifier les dimanches et les fêtes, il ne suffit pas de s'abstenir des œuvres serviles, il faut encore employer ces jours au service de Dieu; car les œuvres

serviles ne sont défendues qu'afin que l'on soit mieux en état de vaquer aux œuvres de piété : c'est ce que nous enseigne saint Thomas.

Or, quoiqu'il soit en la liberté des fidèles de s'occuper à telles bonnes œuvres que bon leur semble, l'Église néanmoins a jugé à propos de les obliger, sous peine de péché mortel, à assister à la sainte messe les jours de dimanches et de fêtes, s'ils n'ont pas une juste cause de s'en dispenser. J'ajoute ces derniers mots pour vous faire entendre qu'on ne doit pas aisément l'omettre, ni pour un peu de mauvais temps, ni pour une légère incommodité, ni pour l'éloignement de l'église, mais seulement dans le cas d'une impuissance absolue ou d'une nécessité manifeste.

Mais ce n'est pas assez d'y assister de corps, il faut encore y être présent en esprit, ce qui doit paraître par la modestie, le maintien et la composition extraordinaire de l'extérieur, jointe à la piété, à l'attention religieuse et à la dévotion intérieure du cœur qui sont convenables à cette action auguste. En sorte que, si l'on était volontairement distrait durant une partie notable, l'on pécherait mortellement contre ce précepte. Ah! que le nombre de ceux-là est grand! Car la plupart des hommes particulièrement ou ne prient point Dieu, ou pensent à toute autre chose qu'à la sainte messe; et ceux qui ajoutent l'irrévérence à la dissipation pèchent bien plus grièvement, et sont coupables de scandale. Je ne m'étendrai point là-dessus, car je dois, dans un sermon particulier, parler au long du saint sacrifice de la messe. J'ajouterai seulement que les Conciles, et celui de Trente spécialement, obligent les paroissiens à assister à la messe de paroisse, aux prônes et aux instructions qui se font les saints jours de dimanches et de fêtes solennelles; s'ils y manquent trois dimanches de suite, ils pèchent grièvement, et doivent se confesser de leur faute, s'ils n'ont pas d'ailleurs des causes légitimes de se dispenser de la loi.

On est encore obligé à assister aux vêpres, 1° parce que l'Église n'a ordonné les vêpres qu'afin que le peuple y assistât; 2° parce que, comme on sanctifie la matinée des dimanches en assistant à la messe, on sanctifie l'après-dinée en assistant à vêpres; 3° que, comme pour bien employer les jours ouvriers on ne se contente pas de travailler le matin, mais qu'on le fait encore l'après-midi, ainsi doit-on employer les jours entiers des fêtes et des dimanches en œuvres de piété.

Outre la messe de paroisse, le prône, la prédication quand elle a lieu, et les vêpres, on ferait bien encore d'assister au catéchisme. Je n'hésite pas à soutenir, et l'expérience me l'a appris depuis longtemps, que cela est d'obligation sous peine de damnation éternelle à un très-grand nombre de gens de la campagne, dont la plupart, faute d'y assister, le pouvant pourtant s'ils le voulaient, ne sont pas instruits des mystères et des choses essentielles de la religion, sans la connaissance desquelles il n'y a point de salut. Or, c'est une très-grande marque de réprobation que de ne pas aimer la parole de Dieu, comme c'en est une de prédestination de s'y affectionner, de la goûter, de la savourer, et surtout de la pratiquer. C'est Notre-Seigneur lui-même qui nous en assure dans le saint Évangile, en ces termes : « Celui qui est de Dieu entend la parole de Dieu. » (JOAN., VIII, 47.)

Ce n'est pas assez; après le service divin de ces saints jours, occupez-vous, comme nous l'avons dit, à des œuvres de dévotion : ceux qui savent lire, à la lecture des livres spirituels; les maîtres et maîtresses, à instruire leurs domestiques des mystères de la foi et de l'observance des commandements de Dieu, aussi bien que de la bonne réception des sacrements. C'est pour cette raison que les Grecs appellent le dimanche le jour du soleil, parce que c'est à ces exercices de piété que le vrai soleil de justice, Jésus-Christ,

répand abondamment dans nos âmes ses divines lumières pour nous bien conduire le reste de la semaine.

Outre cela, visiter les pauvres malades et les soulager corporellement, si on est en état de le faire, « ce serait, dit saint Jacques, donner la preuve d'une religion pure et sans tache, d'une vraie piété, d'une solide dévotion. » (JAC., I, 27.)

Il serait à désirer que beaucoup d'entre vous, mes Frères, imitassent les premiers chrétiens, qui communiaient tous les dimanches; aussi appelait-on ce jour : *Dies panis*, le jour du pain. Il est rapporté d'eux qu'ils s'assemblaient en outre pour chanter les louanges de Dieu jour et nuit, et le dimanche était si solennel et si sacré, comme nous l'apprend saint Augustin, que la plupart assistaient aux matines qui se disaient la nuit, à la grand'messe et à tout l'office. Si vous les imitez, la charité de Dieu et du prochain régnera parmi vous et dans vos cœurs, comme elle régnait parmi eux, qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme.

Quoi de plus convenable encore que d'employer une partie de ces grands jours à détester, à pleurer ses péchés par les larmes d'une vraie componction et contrition, et de s'en décharger par une confession sincère, s'il est possible? Ce serait là sanctifier comme il faut les saints jours de dimanches et de fêtes, et c'est à quoi il semble que Dieu veuille véritablement nous obliger par les paroles du Lévitique : *Sabbatum requietionis est et affligetis animas vestras.* (Levit., XXXIII, 32.) Ce jour-là, le jour du Seigneur, vous sera un jour de repos, de sabbat, et vous affligerez vos âmes. De là, quelques théologiens ont pris fondement d'assurer qu'il y a obligation les dimanches et les fêtes de se décharger du pesant fardeau de ses péchés par la confession, ou du moins par un acte de contrition. Quoique cette opinion ne soit pas ordinairement suivie, elle a néanmoins quelque vraisemblance. Car, mes Frères, n'est-il pas vrai qu'une personne qui por-

terait des faix, des fardeaux durant tout un dimanche, ne le sanctifierait pas comme il faut, et qu'elle pécherait gravement? Or, sachez que c'est un bien plus grand mal de porter dans ces saints jours le lourd fardeau de ses péchés. C'est de quoi Dieu avertit les fidèles : *Custodite animas vestras, et nolite portare pondera in die sabbati* (JÉR., XVII, 21) : « Veillez sur vos âmes, ne portez point de fardeaux au jour du sabbat », c'est-à-dire ne souffrez pas qu'elles gémissent sous le poids de vos iniquités; déchargez-vous-en donc par la profonde douleur de les avoir commis. Car si vous avez soin, ce jour-là, de prendre du linge blanc pour couvrir votre corps, comment pourriez-vous laisser votre âme noircie et souillée de quantité de taches? Si, ce jour-là, vous voyez votre église plus propre, votre autel mieux paré que d'ordinaire, comment est-ce que vous pourrez souffrir que votre âme, qui est son véritable temple, son véritable autel, soit négligée, soit malpropre et remplie de mille ordures? Pourriez-vous plaire à Dieu en cet état? Pensez-vous qu'il ne fût pas plus aise de voir votre cœur et votre âme bien ornés de vertus que votre autel bien paré?

Enfin, mes chers Frères, c'est aux jours de dimanches et de fêtes que vous devez rafraîchir votre mémoire des bienfaits dont Dieu vous a comblés, pour lui en témoigner les tendres et justes sentiments d'une profonde et vraie reconnaissance; c'est une espèce de tribut qu'il exige de nous; il est juste, après tous les biens qu'il nous a faits, de lui donner de temps en temps des marques de notre gratitude. Il a surtout institué le dimanche pour nous retirer du tumulte des affaires, nous permettre de le remercier de ses bienfaits, et de vaquer d'un esprit plus tranquille à la contemplation des merveilles qu'il a opérées. Il faut pour cela fréquenter, plusieurs fois le jour la sainte église, et y multiplier vos prières; faites-le avec attention, piété et ferveur; c'est le vrai moyen de sanctifier les dimanches et les fêtes. Aussi,

anciennement, les Juifs avaient plusieurs fêtes particulières, outre le jour du sabbat, ordonnées par la loi divine pour leur renouveler la mémoire des grâces et des faveurs qu'ils avaient reçues : en remerciant Dieu, ils l'obligeaient à continuer ses libéralités en leur endroit.

Voilà donc, mes chers Frères, tous les enseignements que j'avais à vous faire, tous les avis que j'ai eu l'inspiration de vous donner, et tous les moyens que j'ai crus les plus propres pour vous aider à sanctifier ces saints jours de dimanches et de fêtes, que Dieu appelle ses jours : *Sabbata mea dedi eis* (EZECH., xx, 12), et qu'il veut qu'on emploie à le servir, comme il le marque assez par les paroles de mon texte : *Memento ut diem sabbati sanctifices*, rien n'étant plus juste. Ne manquez pas, dit saint Augustin, de lui en payer le tribut par une piété exemplaire, en suivant bien tous ces enseignements, en profitant de ces avis, et en pratiquant fidèlement tous ces moyens, afin qu'ayant, le reste de votre vie, passé ces sacrés jours dans un religieux silence et un repos tout spirituel, il vous fasse passer en récompense dans son repos éternel. C'est la grâce que je souhaite que vous fassent le Père, le Fils et le Saint-Esprit. *Amen.*

VINGT-SIXIÈME SERMON.

RESPECT DU AUX ÉGLISES.

Elegi enim et sanctificavi locum istum, ut sit nomen meum ibi in sempiternum, et permaneant oculi mei, et cor meum ibi cunctis diebus.

J'ai choisi et sanctifié ce lieu, afin que mon nom y soit éternellement honoré, et que j'ouvre tous les jours mes yeux et mon cœur sur ceux qui viendront m'y rendre leurs hommages. (Paral., VII, 16.)

Voilà, mes chers Frères, une grande promesse que Dieu fit autrefois à Salomon pour récompenser son service, après qu'il lui eut consacré le temple de Jérusalem et qu'il eut ramassé dans cette cérémonie tout ce que la piété d'un roi pouvait inventer de plus somptueux et de plus auguste. Le Seigneur l'assure que ses yeux seront ouverts et ses oreilles attentives à la prière de celui qui l'invoquera dans ce lieu; il ajoute encore que son cœur s'attendrira toujours de compassion pour tous ceux qui y viendront lui rendre leurs hommages.

Cette promesse, selon que les interprètes l'ont remarqué, était conditionnelle en tant qu'elle regardait le temple de Salomon, supposant la fidélité du peuple d'Israël. Mais elle

s'est accomplie réellement et d'une manière absolue à l'égard de l'Église, dont ce temple n'était que la figure; et Jésus-Christ nous fait aujourd'hui la même promesse, supposant aussi notre fidélité à lui rendre les hommages dus à sa divine grandeur et à sa majesté, qui habitent corporellement dans ces sacrés temples, mille fois par conséquent plus vénérables par leur sainteté que le temple de Salomon, qui ne devait renfermer que l'arche d'alliance. C'est sur les saints autels de nos temples ou de nos églises que cet aimable Sauveur accomplit à la lettre la promesse qu'il nous a faite d'être avec nous jusqu'à la consommation des siècles.

Ces promesses et ces témoignages de la tendresse de Notre Seigneur Jésus-Christ nous apprennent à nous comporter avec un respect, une modestie et une dévotion tels dans nos églises, qui sont les lieux de sa demeure, que nous nous rendions dignes de ses regards favorables et de ses amoureuses bontés. C'est aussi ce que je veux vous inculquer fortement et utilement dans ce discours : je vous montrerai la sainteté de nos temples dans la première partie; et afin d'y réussir avec plus de succès, je vous ferai sentir, dans la seconde, la grandeur, la gravité et l'énormité des péchés qui s'y commettent; je conclurai brièvement par les moyens dont il faut se servir pour rendre hommage à leur sainteté, et participer abondamment aux grâces que Dieu y communique à ceux qui y viennent avec dévotion.

Vierge sainte, qui avez été ici-bas le temple du vrai Dieu, obtenez-nous les grâces nécessaires pour l'honorer dignement dans les lieux où il fait ici-bas sa demeure; nous vous en conjurons par les paroles de l'Ange : *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Bien que tout l'univers, mes chers Frères, soit le temple du Seigneur et qu'il n'y ait point d'espace dans le monde qui ne soit consacré par sa présence, il y a eu toujours néan-

moins certains lieux où il a voulu habiter d'une manière spéciale, et dans lesquels il a demandé singulièrement les adorations et les louanges des hommes. Il leur a inspiré dans tous les temps de lui consacrer des endroits où ils l'ont honoré plus particulièrement. Les premiers patriarches lui offraient de l'encens et des victimes en certains lieux où ils appelaient les peuples. Les Israélites ont regardé l'Arche d'alliance comme le sacré monument de leur piété et le tabernacle de Dieu avec les hommes, c'est-à-dire comme le lieu singulier où il résidait dans toute sa majesté. Et depuis que le temple auguste de Salomon fut élevé à la gloire du vrai Dieu et par l'ordre de Dieu même, les Juifs ne cessèrent de l'y adorer, en lui adressant leurs prières et en lui offrant des sacrifices. On fait assez avec quelle religieuse assiduité les Juifs s'y rendaient tous les ans des extrémités les plus reculées de la terre, jusque-là que si, dans le temps de leur captivité, ils ne pouvaient s'y transporter, ils ne laissaient pas, comme Daniel, de lui faire leurs prières du côté où était le temple, pleurant sur les bords d'un fleuve toutes les fois qu'ils se souvenaient de leur chère Sion.

Mais remarquez, s'il vous plaît, mes Frères, que nos temples sont bien plus dignes de nos respects et de notre piété que celui de Jérusalem, où l'on n'offrait à Dieu que des sacrifices de boucs et de taureaux, où l'autel n'était plus vénérable que les autres maisons que par plus de pompe et de magnificence. Les taches dont on venait s'y purifier étaient lavées selon le corps et non selon l'esprit; les grâces y étaient purement temporelles, et tout ce qu'on y faisait n'était que la figure de ce qui se devait faire dans les nôtres.

Le Seigneur habitait alors dans le ciel, où son trône était la droite de son Père. Mais depuis qu'il a daigné venir sur la terre se faire homme comme nous et converser avec nous, les temples sont devenus les dépositaires de son nom et de

sa majesté. Ce n'est plus l'ange du Seigneur qui, du propitiatoire, annonce ses volontés aux hommes, c'est Jésus-Christ lui-même qui, avant de retourner au ciel d'où il était descendu pour notre salut, nous a laissé le testament auguste où est contenu tout ce qu'il nous faut croire; la victime qui y est offerte, c'est l'agneau de Dieu; le pain qui y est consacré devient la nourriture des anges et des hommes; le vin mystérieux que nous buvons dans la sainte messe est le breuvage dont s'enivrent les Saints dans la céleste patrie; les prières qu'on y fait, les cantiques qu'on y chante, sont ces chants d'allégresse que les esprits bienheureux font retentir dans le séjour de la gloire. Enfin nos temples sont le ciel nouveau que le Prophète promettait aux hommes.

Il faut savoir pour cela, dit un Père, que le premier ciel de Jésus-Christ est l'empyrée, qui est le séjour de sa gloire. Le ciel du ciel, c'est-à-dire son deuxième et nouveau ciel, qui est l'expression du premier, est son Église. En effet, cela est conforme à ce que nous trouvons dans le psaume x, où il est dit que Dieu a deux grandes maisons où il a particulièrement établi sa présence et affermi son trône : la première est le ciel, la seconde est le temple : *Dominus in templo sancto suo, Dominus in caelo sedes ejus.* (Ps. x, 5.) En voici la raison, ajoute David : c'est que Dieu est présent dans le ciel par l'effusion et la manifestation de sa gloire, et qu'il est dans l'Église par la communication abondante de sa grâce : *Gratiam et gloriam dabit Dominus.* (Id. LXXXIII, 12.) C'est ici que Dieu demeure et qu'il manifeste surtout sa présence; c'est ici encore une fois le second ciel qu'il s'est choisi : *Elegit eam in habitationem sibi.* (Id. CXXXI, 13.) Entrons donc dans le saint et mystérieux transport qu'éprouva autrefois Moïse lorsque, réfléchissant sur le bonheur des Juifs, pour qui le ciel se déclarait tous les jours par de nouveaux prodiges, il s'écria : Où est dans tout le monde une nation qui ait des cérémonies aussi belles, des solennités aussi au-

gustes, des lois aussi saintes et un Dieu qui prenne tant de part à tout ce qui la regarde? (*Deut.*, iv, 8.)

Que notre condition est donc heureuse, chers Frères, et encore beaucoup plus heureuse que celle de ce peuple dont parlait Moïse, d'avoir affaire à un Dieu si bon, si miséricordieux, si puissant, qui fait de sa maison un lieu de protection et de refuge, qui se plaît à verser à pleines mains ses bénédictions et ses grâces sur les véritables adorateurs qui respectent son église et y honorent son nom, comme dans un temple bien plus digne que celui de Jérusalem, qu'il dit pourtant s'être lui-même choisi et avoir sanctifié pour sien : *Elegit eam in habitationem sibi!*

En effet, nous pouvons regarder les fonts de baptême, la chaire de vérité, les tribunaux de la pénitence, l'autel du sacrifice, comme quatre grandes sources d'où coulent sur nous ces eaux salutaires qui rejaillissent jusqu'à la vie éternelle. Nous sommes régénérés sur les fonts de baptême; nous sommes instruits dans la chaire de vérité; on nous réconcilie dans les tribunaux de la pénitence; Dieu s'offre pour nous sur l'autel du sacrifice. Et tous ces mystères de sanctification et de bonheur se passent dans nos églises! Sur les fonts de baptême, nous devenons, non par un titre équivoque et métaphorique, mais véritablement et en effet les enfants de Dieu; à la chaire de vérité, nous sommes des disciples qu'il élève dans son école et qu'il instruit dans ses maximes; dans les tribunaux de la pénitence, nous sommes absous de nos péchés par son infinie miséricorde; au pied des autels, nous avons l'honneur de manger sa chair et de boire son sang.

Quelle effusion, quelle abondance, quelle plénitude de grâces! Nous étions étrangers, et nous devenons les membres d'un corps dont Jésus-Christ est le chef! Nous étions ignorants, et on nous apprend des vérités dont Jésus-Christ est l'auteur! Nous étions pécheurs, et nous recevons la justifi-

cation que les mérites de Jésus-Christ nous assurent! Nous étions faibles et languissants, et Jésus-Christ se donne lui-même à nous en qualité de viande! Où est-ce que tous ces mystères se passent? Dans nos églises, que les saints Pères ont comparées pour cela au paradis terrestre, disant que ses quatre grands fleuves sont les fonts baptismaux, les chaires chrétiennes, les tribunaux de la pénitence et l'autel du sacrifice : quatre choses qui sont le bonheur du lieu saint où la main de Dieu a daigné nous placer; quatre choses qui rendent « les yeux du Seigneur toujours appliqués sur nous, » ses oreilles toujours ouvertes et attentives, son cœur toujours disposé à nous faire du bien ». (*Paral.*, VII, 16.)

Je conclurai de tout cela que nos églises sont le sanctuaire où le Saint-Esprit distribue ses grâces et ses bénédictions. L'église est une maison de prières : *Domus mea, domus orationis vocabitur* (ISA., LVI, 7); conséquemment, c'est un lieu où le Saint-Esprit préside particulièrement, puisque sans lui nous ne saurions prier. Ce n'est pas, mes Frères, qu'on ne puisse et qu'on ne doive prier ailleurs que dans les églises; David se fit un temple dans le désert, Manassès dans la prison, Élie sur la montagne, Daniel dans la fosse aux lions, les trois enfants dans la fournaise; mais enfin l'église est un lieu spécialement consacré pour la prière, et le Saint-Esprit y fait une application particulière des mérites du sang de Jésus-Christ, qui y est encore répandu. C'est bien là ce qui doit attirer nos respects, nos adorations, et nous inspirer en même temps une sainte frayeur quand nous approchons du sanctuaire : *Pavete ad sanctuarium meum*. (*Gen.*, XXVI, 2.)

Nous lisons dans l'Écriture que Jacob, ayant vu dans un songe mystérieux une échelle au haut de laquelle paraissait Dieu, et sur laquelle des anges montaient et descendaient, fut saisi de crainte et s'écria, pénétré d'un profond sentiment de respect : Ah! que ce lieu est saint et terrible! Voilà une

vraie figure de nos églises, dont les fidèles se servent comme de degrés pour monter à Dieu. « Il n'y a point de temple, dit saint Grégoire, qui ne soit une échelle pour aller au ciel; par là nos prières montent à Dieu, par là les miséricordes divines descendent sur les hommes. »

Je vous en ai dit suffisamment, mes Frères, pour vous faire voir quelle est la sainteté de nos temples, et quel respect nous leur devons porter. L'église est donc le lieu que Dieu a choisi pour y être adoré : *Elegit eam in habitationem sibi*. Or, il semble que ce soit le lieu que les hommes choisissent pour l'offenser et l'outrager; en effet, il n'y a peut-être point d'endroit sur la terre où Dieu soit plus offensé que dans les églises! Oui, mes Frères, je suis contraint d'ajouter, à la confusion du christianisme, qu'il n'est rien qu'on déshonore, qu'on flétrisse et qu'on profane plus que ces lieux sacrés, pour lesquels l'on devrait avoir des respects infinis; péché d'irréligion et d'impiété qui arme les mains vengeresses de Dieu, et dont j'ai promis de vous faire sentir la grièveté et l'énormité dans la seconde partie de ce discours.

SECOND POINT.

Je ne puis mieux ouvrir ce second point que par les plaintes que Dieu fait à son prophète Ézéchiël touchant les irrévérences qu'on commet dans les temples : « Approche, fils de l'homme, approche, vois-tu bien les horribles abominations que la maison d'Israël commet? Vois-tu qu'après m'avoir chassé de leurs villes, de leurs places et de leurs maisons particulières, ils veulent encore me chasser de mon sanctuaire? » (EZECH., VIII, 6.) D'après cette forte expression, mes Frères, Dieu semble ne pouvoir se résoudre à faire encore sa demeure dans un lieu qui se trouve profané par tant de péchés d'irréligion et d'impiété qui l'obligent effectivement à s'en retirer; du moins, puisqu'il y est par sa divine pré-

sence et par son essence réelle dans la sainte Eucharistie , ce n'est pas pour y ouvrir ses trésors, y répandre ses grâces, y communiquer ses divines actions et s'y faire sentir par ses opérations naturelles à ces abominables profanateurs de son temple, qui viennent l'attaquer jusque dans son palais et sur le siège de sa gloire. Certes ils commettent là un crime de lèse-majesté qu'ils n'oseraient jamais commettre à l'égard d'un prince de la terre ; mais, pour les accabler des foudres de son indignation et de sa vengeance, il est juste qu'il fasse tomber sur eux le poids de sa colère et de sa fureur ; « puisque, comme dit saint Chrysostome, ces » impies, par leurs immodesties, leurs irrévérences et leurs » indignités, font d'une assemblée de piété une assemblée » de libertinage ; qu'ils ne distinguent pas son église d'une » place publique ; qu'ils ne révèrent pas plus ce lieu sacré » qu'un lieu profane, et qu'ils se comportent souvent avec » plus de respect dans la maison d'un homme que dans le » temple de Dieu. On parle, on rit, on cajole quelquefois » avec autant de licence qu'au bal, à la comédie, aux danses » et aux spectacles. Quand vous voulez aller au palais, vous » composez tout votre extérieur, vous prenez un air sérieux, » pour ne pas offenser les yeux du prince par des pos- » tures qu'il désapprouve ; quoi donc ! vous venez dans nos » églises où le Roi des rois vous voit, vous observe, et vous » riez ! et vous folâtrez ! et vous bouffonnez ! Ah ! l'horrible » sacrilège ! Où croyez-vous donc être, mes Frères ? vous » imaginez-vous que nos autels soient des théâtres, que nos » sacrifices soient des jeux, et que nos mystères soient des » fables ? Quand est-ce que vous serez dans la modestie, » dans le silence et dans le recueillement, si vous ne vous » y tenez point dans un lieu plein d'honneur, de révérence » et de piété. » C'est ainsi que parlait l'éloquente bouche d'or de saint Jean Chrysostome, lorsque, faisant la censure des Chrétiens de son siècle, il faisait celle du nôtre.

O Dieu! Chrétiens, que le reproche du Prophète est raisonnable sur cette matière! « Combien, dit-il, l'ennemi, c'est-à-dire l'impie profanateur du temple de Dieu, a-t-il commis de méchancetés dans le sanctuaire! » *Quanta malignatus est inimicus in sancto!* (Ps. LXXIII, 3.) Par combien de sortes de péchés ne va-t-on pas déshonorer Jésus-Christ dans le lieu qu'il a choisi pour y être honoré! que d'irrévérances! que de divagations d'esprit! que de distractions volontaires! que de pensées sales, basses et terrestres! que d'imaginations folles et extravagantes! *Quanta malignatus est!* Que de babil! que de discours impertinents! que de regards errants, immodestes et lascifs, curieux et scandaleux! *Quanta malignatus est!* Que de désirs honteux! que de rendez-vous infâmes! que d'impiétés! que de profanations! que de péchés énormes que Dieu sait et que je n'oserais nommer! *Quanta malignatus est in sancto!* Oui, dans la maison de Dieu, dans son sanctuaire, à la vue des autels, aux pieds de son trône, devant la face de Jésus-Christ : *In sancto*, on va le mépriser jusque dans sa propre demeure, disait autrefois le Prophète.

Grand Dieu, l'Ange exterminateur que vous envoyâtes pour défaire des millions d'Égyptiens rebelles épargna du moins les maisons marquées du sang de l'agneau, la plaie n'y entra point; et tandis que les premiers-nés d'Égypte furent mis à mort, le reste des Israélites ne fut ni frappé ni attaqué; mais aujourd'hui le palais où coule sans cesse le sang d'un agneau plus saint et plus pur devient la proie de l'ange des ténèbres! Pendant que l'entrée des autres maisons est fidèlement respectée, aujourd'hui ce sang adorable n'a plus la force d'arrêter les impiétés et les irrévérances de ces chrétiens sacrilèges qui ne respectent ni la sainteté du lieu où ils sont, ni la majesté de Jésus-Christ qu'on y adore. Chose étrange! mes Frères, on y voit débiter des nouvelles, on entend des personnes qui y traitent des affaires dont on

traiterait dans un lieu profane. Quoi donc! dit saint Jean Chrysostome, l'église n'est plus la maison de Dieu? Non, c'est une foire, c'est un marché. Eh! ne pouvons-nous pas faire aux Chrétiens le même reproche que l'Apôtre faisait aux fidèles, quand il les reprenait d'une certaine licence bien plus pardonnable que celle que l'on prend aujourd'hui : Quoi! n'avez-vous pas assez de lieux et d'espace dans toute la ville pour vos affaires, pour vos divertissements, je dis même pour offenser Dieu? faut-il prendre encore pour cela les lieux que Dieu a choisis pour sa demeure, et pour y recevoir de l'homme la gloire qui lui est due? (*I Cor.*, xi, 22.)

Chose horrible! on voit des femmes et des filles mondaines qui se produisent dans nos églises dans une tenue si inconvenante, qu'on pourrait croire qu'elles viennent tendre des pièges à la vertu en un lieu où les Anges n'osent paraître, ne se trouvant pas assez de pureté; comme si elles prétendaient dresser autel contre autel, et opposer la force de leurs attraits à la puissance des grâces de Jésus-Christ, pour lui enlever ses conquêtes, et lui ravir les cœurs qu'il avait soumis à son empire. Je ne pénètre point leurs intentions, mais une conduite si artificieuse et si mondaine me donne lieu de croire que ce n'est pas Dieu qu'elles viennent chercher ici, mais l'objet de leur passion, et aussi qu'elles veulent elles-mêmes être dans l'église comme cette idole dont parle Ézéchiël, qui donnait de l'émulation à Dieu, provoquait son courroux et allumait sa vengeance : *Idolum zeli ad provocandam æmulationem.* (EZECH., VIII, 3.) Si ces créatures mondaines eussent vécu du temps de saint Chrysostome, il les aurait arrêtées à la porte du temple en s'écriant : Où voulez-vous aller? est-ce à quelque assemblée profane ou à l'église? est-ce pour danser ou pour prier que vous venez ici? Êtes-vous bien en état d'adorer un Dieu crucifié? Écoutez ce reproche qu'il vous fait par la bouche du prophète Jérémie : « Vous avez mis des pièges dans ma maison pour y prendre

les âmes qui venaient invoquer mon nom et se consacrer à mon service. » (JER., VII, 30.)

Autrefois c'était dans les temples qu'on s'allait réfugier comme dans des lieux de paix, et aujourd'hui c'est là que le juste est en danger de perdre son repos ! On y dresse mille pièges différents à l'innocence ; et pour n'être pas blessé des traits empoisonnés qu'on y lance, il faut presque s'en interdire l'entrée, comme le dit le Prophète.

Vous y voyez souvent des pécheurs et des pécheresses porter jusqu'au pied de l'autel des airs d'effronterie, de fierté et d'indifférence pendant le temps même du saint sacrifice de la messe ; comme s'ils venaient insulter à Jésus-Christ dans cette action la plus sainte de notre religion, dans cette action où nous devrions verser des larmes de tendresse à la vue des amoureuses bontés de cet Homme-Dieu qui s'immole et se rend victime aux yeux de son Père pour notre réconciliation. Cela est quelque chose de bien abominable, mes Frères !

Dites-moi un peu, Chrétiens, n'est-il pas vrai qu'il eût fait beau voir Madeleine, avec tous ses ornements profanes, entrer dans la salle de Simon le lépreux pour faire sa cour à Jésus-Christ ? Il eût fait beau la voir prendre un air fier, une posture indécente, avoir des yeux égarés et une figure toute profane, pour lui demander pardon de ses péchés ! Si ce pharisien qui recevait Jésus-Christ chez lui put se dire en lui-même : S'il connaissait cette femme à fond, il ne lui ferait pas un si bon accueil que celui qu'il lui fait, — qu'aurait-il dit et pensé, en la voyant sans attention, sans respect, aussi enjouée et aussi coquette que si elle eût assisté à quelque divertissement, ou qu'elle se fût trouvée dans la compagnie de ses amants ? Si cet autre pharisien dont il est parlé dans la parabole se scandalisait de voir le publicain dans le temple, quoique ce dernier se tint au bas et qu'il n'osât pas même lever les yeux au ciel, que n'aurait-il pas dit, s'il

l'avait vue s'approcher de l'autel, prendre la place la plus éminente dans ce saint lieu, s'entretenir de son commerce avec ses associés, ou n'avoir ni le recueillement ni le respect que mérite la redoutable majesté du Seigneur?

C'est donc dans nos églises que s'accomplit effectivement la vision du prophète Ézéchiël : « Le Seigneur, dit-il, m'ayant » mené à la porte du temple, je vis des femmes assises pleurant Adonis ; et m'ayant fait entrer dans le parvis intérieur, je » vis, entre le vestibule et l'autel, environ vingt-cinq hommes » qui tournaient le dos au temple du Seigneur, le visage » vers l'orient, et ils adoraient le soleil levant. » (ÉZÉCH., VIII, 14 et seqq.) Coupables que nous sommes de la même profanation, puisque l'abomination que le Prophète vit alors est une image de ce qui se passe tous les jours dans nos églises, craignons que cette menace ne tombe sur nous : « C'est pour » cela, dit le Seigneur par la bouche de son Prophète, que » je les traiterai ainsi dans ma fureur : mon œil les verra » sans être fléchi ; je ne serai point touché de compassion ; » et lorsqu'ils crieront vers moi à haute voix, je ne les exaucerai pas ; je punirai tous ceux qui entrent insolemment » dans le temple, et qui remplissent d'iniquités et de tromperies la maison de leur Seigneur et de leur Dieu. » (*Ibid.*)

Les châtiments, mes Frères, ont suivi les menaces. Osa, pour avoir un peu trop témérairement touché à l'arche d'alliance, mourut subitement. Plus de cinquante mille hommes, pour l'avoir un peu trop curieusement regardée, furent emportés aussi par une mort soudaine. Cependant cette arche n'était qu'une figure mystérieuse de ces églises dans lesquelles vous commettez tant de profanations ! ce n'était que l'ombre de l'Eucharistie, par laquelle Dieu contracte une parfaite alliance avec l'homme, et par laquelle l'homme se lie avec Dieu de la plus excellente manière qui se puisse trouver entre le Créateur et la créature ! Ce divin sacrement, qui renferme les trésors de la Divinité et qui mérite sans

doute le culte suprême, ne reçoit pourtant de vous que des outrages et des mépris! Pensez-vous que Dieu n'ait aucun sentiment de ces injures, ou qu'il s'intéresse moins aujourd'hui à son propre corps et à son propre sang, qu'il ne le fit autrefois pour ce qui n'en était que l'ombre et la figure?

Ne craignez-vous point d'être punis comme le fut l'empereur d'Orient Alexandre, que Dieu frappa de mort parce qu'il entra à l'église la tête couverte (BARONIUS, ann. 912)? comme Héliodore, qui, voulant toucher au trésor du temple, tomba à demi mort, et eût expiré, si ses gens ne l'en eussent promptement retiré? comme Pompée, qui ayant violé l'immunité du temple de Jérusalem, n'eut depuis aucune prospérité dans ses affaires; mais étant vaincu à Pharsale, tous ses soldats tombèrent par terre, la face tournée vers Jérusalem, et lui fit la fin que chacun sait? Non, non, Chrétiens, vous ne serez point châtiés de punitions temporelles, vous n'êtes pas dignes des verges de Dieu ni de sa colère paternelle; il effectue en vous cette menace effroyable : *Aufertur zelus meus a te... nec irascar amplius* (EZECH., XVI, 42); il vous réserve à ses vengeances et à ses foudres, en un mot à la damnation éternelle. Oui, Dieu attend à nous punir au grand jour de sa vengeance, avec toute la force de son bras, et pendant toute la durée de son éternité.

Les créatures n'ont point de mains assez fortes pour châtier de si grands désordres, il faut que Dieu en prenne lui-même le soin; il faut qu'il arme son bras. Remarquez ici que pour punir les autres péchés, il se sert ordinairement de la main des créatures; il emploie tantôt les incendies, tantôt les inondations, tantôt les guerres; mais, parce que les profanations des temples le regardent directement, et que ce sont des crimes commis immédiatement contre sa majesté, il se met lui-même en défense contre ces insultes et les repousse de sa propre main. Ainsi, quand le roi Balthasar profanait les vases sacrés du temple, et qu'il les fai-

sait servir à ses débauches abominables et à ses concubines, on vit paraître sur la muraille une main qui écrivait la condamnation de cet impie monarque, et qui lui marquait la fin de ses jours et la perte de ses États. Cette main n'était autre que celle de Dieu qui se chargeait elle-même de la vengeance de cette impiété. Oh ! que cette main est redoutable, quand elle est armée ! « Humiliez-vous, dit un apôtre, sous la puissance de cette main. » (I PETR., v, 6.) Que l'air allume ses foudres, que la mer soulève ses flots, que la terre nous ouvre ses abîmes, toutes ces choses ne nous peuvent causer que des maux passagers ; mais quand la main de Dieu nous frappe, elle nous fait des plaies qui ne se ferment jamais ; elle nous cause des supplices immenses par leur violence, infinis par leur nombre, et éternels par leur durée.

Qui ne sait, mes Frères, que les indécentes honteuses des enfants d'Héli qui attirèrent sur le peuple d'Israël la colère du Seigneur furent punies du plus effroyable châtiement dont il soit parlé dans les Livres saints ? Dès lors le Prophète ne voulut plus rendre ses oracles, le propitiatoire fut muet, la mort de ces deux coupables fut suivie de la ruine entière d'Israël : punition terrible, mais encore trop douce pour les profanations de ces enfants criminels. L'arche sainte devint la proie des Philistins, qui lui firent l'outrage de la placer à côté de l'idole de Dagon ; elle fut abandonnée aux ennemis de Dieu ; le pontife manqua, et l'autel de Jacob demeura sans prêtres et sans sacrifices.

Je tremble, quand je lis la fin malheureuse d'Antiochus dans le second livre des Machabées. Ce prince avait profané le temple de Jérusalem ; il avait porté ses mains sacrilèges sur les vases sacrés ; en punition de cette impiété, il fut frappé d'une si horrible maladie, qu'il en était devenu insupportable à toute sa cour ; la puanteur et les vers qui servaient d'instruments à la colère de Dieu pour le punir le dévoraient tout vivant avec une fureur impitoyable. Dans la

grandeur de son mal, il reconnut l'énormité de son crime, il s'humilia devant Dieu, et lui demanda pardon; il promit de réparer le tort qu'il avait fait à sa gloire, et le dommage qu'il avait causé dans le temple; mais en vain, car il ne put jamais fléchir Dieu, qui s'était rendu inexorable en son droit; de sorte que son mal s'augmentant, il tomba dans la rage et mourut dans le désespoir.

Mais sans recourir à l'Ancien Testament, pour apprendre l'intérêt que Dieu prend à la défense de sa maison, nous n'avons qu'à ouvrir l'Évangile, et nous y trouvons ce fait remarquable. Lorsque le Sauveur, plein de zèle et de courroux, alla dans le temple pour en bannir toutes les profanations et toutes les indécences qui s'y commettaient, saint Jean rapporte qu'il n'alluma sa colère et n'arma son bras que contre les dérèglements, les négociations profanes et les injurieux trafics des vendeurs. Cependant on n'y faisait point d'autre commerce que celui des colombes et des autres choses nécessaires aux sacrifices et aux offrandes, ce qui ne semblait pas fort indécent et fort en disproportion avec le culte de Dieu, outre que ce temple n'était pas consacré avec de si augustes cérémonies que le sont aujourd'hui nos églises; on n'y célébrait pas ces grands mystères qu'on célèbre tous les jours sur nos autels. Que si néanmoins Jésus-Christ s'est tellement intéressé pour un temple dans lequel on ne remarquait aucune de nos merveilles; s'il s'est tellement offensé de quelques petites licences qu'on y prenait, hélas! que ne fera-t-il pas un jour contre les immodesties, contre les insolences, contre les impiétés qui se commettent dans nos églises, qui sont des maisons saintes, des terres saintes consacrées par la présence de cet Homme-Dieu, remplies de sa grandeur et soutenues par sa puissance? *Terra sancta est* (*Exod.*, III, 5); terres saintes, dans lesquelles il opère de si grands prodiges, dans lesquelles il révèle de si profonds mystères, dans lesquelles il offre de si redoutables sacrifices!

Que fera-t-il contre ces libertins et contre ces impies qui viennent tous les jours auprès des autels où il s'immole pour eux fouler son sang, attacher son corps derechef à la croix, comme parle saint Paul, profaner ses mystères, anéantir les sacrifices qu'il offre pour leur salut, et commettre autant de sacrilèges qu'il a institué de sacrements? Apprenez de là, impies et gens sans religion, qu'on n'insulte jamais impunément à l'infinie grandeur de Dieu dans son temple, et qu'il perdra sans compassion ceux et celles qui les profanent.

Ah! Chrétiens, si les idolâtres mêmes, accoutumés à vénérer les lieux qu'ils croient saints, assistaient à nos cérémonies, dans nos temples, et qu'ils vissent les profanations horribles que l'on y commet, ne se persuaderaient-ils pas que ce sont là des assemblées profanes? Et vous regardez ces païens comme des gens dignes de la colère du Seigneur! Mais ils n'adorent que des idoles, et devant ces idoles ils s'inclinent avec un profond respect et un grand recueillement dans leurs temples profanes. Disons-le, ils en font plus pour leurs faux dieux que les chrétiens et les catholiques n'en font pour Jésus-Christ dans ces églises où il devient tous les jours pour eux une victime de réconciliation et de paix devant son Père.

Quelle confusion donc, mes Frères, et quel opprobre pour nous de voir des païens se comporter plus religieusement dans leurs temples que nous dans nos églises! Voyez l'honneur qu'ils rendaient à leurs fausses divinités! avec combien de respect ils assistaient à leurs abominables sacrifices! Ils n'entraient dans leurs temples que les pieds nus, ils ne s'approchaient de leurs autels que les yeux voilés, ils y gardaient un profond silence, et n'y souffraient jamais une posture indécente. D'où l'illustre martyr saint Justin tire ce reproche qu'il fait aux Chrétiens : Quoi! faut-il qu'on rende plus d'honneur au démon qu'à Dieu, et qu'on révère plus une statue de marbre ou de bronze que le corps ou le

sang de Jésus-Christ! Dieu ne peut-il pas bien maintenant reprocher à son peuple chrétien ce qu'il reprochait aux Israélites par Jérémie? Allez, Chrétiens, jusque chez les peuples barbares; voyez les Turcs dans leurs mosquées, les idolâtres dans leurs temples; voyez s'il y a quelque nation infidèle qui traite ses idoles comme vous traitez votre Dieu!

Trouver votre perte dans la source de votre salut, vous damner dans le lieu même où le sang de Jésus-Christ coule pour vous sauver, n'est-ce pas un épouvantable renversement et un signe de réprobation manifeste? Que vous êtes malheureux, dit saint Ambroise, de faire naître votre mal du principe même qui en est le remède, et de mériter l'enfer par le moyen qui vous est donné pour mériter le paradis! D'où je conclus enfin que les péchés qui se commettent dans nos temples ne sont pas seulement très-énormes, mais en quelque façon irrémissibles, puisqu'ils attaquent Celui qui seul a le pouvoir de les effacer, et qu'ils rendent entièrement inutile le remède qui seul a la vertu de les guérir. Où peuvent-ils en effet être lavés, sinon dans le sang de Jésus-Christ? Quelle fureur de commettre des péchés dans le lieu même qui est particulièrement destiné à leur expiation!

Craignez, mes Frères, de tomber dans ces horribles impiétés et ces péchés énormes d'irréligion. Que si, par malheur, quelques-uns de nous autres en avaient commis, qu'ils aient soin de se mettre au plus tôt à l'abri des vengeances du ciel, et d'apaiser par la pénitence et la douleur la colère d'un Dieu justement irrité.

Mais pour l'avenir, souvenez-vous tous, tant que vous êtes, Chrétiens, de rendre à nos saints temples, je veux dire à nos églises, tous les respects qui leur sont dus, à cause de la majesté de Jésus-Christ qui y habite réellement et corporellement dans la plénitude de sa divinité. Je ne demande pas absolument que vous imitez sainte Gorgonie,

qui, au rapport de saint Grégoire de Nazianze, n'osait seulement cracher sur le pavé des églises; elle les respectait tellement qu'elle eût souhaité n'avoir point de corps, et y venir comme les Anges. Je ne vous dirai pas d'imiter saint Jérôme, lequel avoue qu'il n'osait, dans une circonstance extraordinaire, entrer à l'église, parce que pendant la nuit précédente il avait eu, quoique sans consentement, un de ces mauvais songes qui salissent l'imagination pendant le sommeil. Mais du moins ne venez dans nos églises qu'avec des cœurs et des corps innocents ou purifiés par la pénitence et la contrition, par respect pour le Dieu de toute pureté qui réside sur nos autels, et qui les sanctifie par sa présence. Cette pureté, il semble que l'Église la demande dans ses enfants, lorsqu'elle les appelle à ses saints mystères : c'est apparemment pour cela qu'elle consacre par des cérémonies les pierres mêmes de l'édifice sacré; elle veut ainsi le rendre plus digne de Dieu. N'expose-t-elle pas à la porte du saint temple une eau sanctifiante? ne commande-t-elle pas aux fidèles d'en prendre sur leur front au moment d'y entrer, de peur qu'ils n'y portent quelque souillure et que la présence du Dieu qui l'habite n'en soit souillée?

L'Église autrefois ne pouvait souffrir dans l'enceinte de ses murs le dépôt des corps mêmes que le martyr avait purifiés, de peur qu'elle n'en reçût quelque tache. On n'y voyait entrer effectivement, pour assister aux sacrés mystères, que des âmes pures, innocentes et lavées de toute tache. Elle s'est à la vérité relâchée de cette ancienne discipline en y recevant aujourd'hui par grâce, et même avec accueil, les pécheurs couverts de blessures mortelles, espérant qu'en tirant le voile du sanctuaire de devant leurs yeux profanes, et leur exposant ses mystères redoutables, elle briserait leur cœur de douleur, au ressouvenir de leur conduite passée, impie et sacrilège, dans les lieux saints.

C'est qu'en effet c'est bien ici le lieu où il ne faudrait

entrer que comme un autre Moïse à qui Dieu ordonna d'ôter sa chaussure pour s'approcher du buisson ardent. Pécheurs et pécheresses, en entrant dans nos églises, témoignez au moins la douleur que vous avez de paraître criminels devant le Seigneur des Vertus ; ôtez pour ainsi dire vos souliers, comme ce grand Prophète, avant que d'approcher du sanctuaire ; ensevelissez sous le térébinthe de la croix les idoles du siècle, comme Jacob, qui, avant de présenter ses vœux au Seigneur, ensevelit celles de ses domestiques ; ayez au moins un commencement de douleur de vos péchés, et demandez à Dieu la grâce de les détester pour toujours. Ces sentiments de pénitence seront comme les ardeurs d'un feu destiné à purifier vos corps, vos cœurs et vos âmes, et à vous rendre dignes de paraître devant le Seigneur, dont la présence ne peut souffrir rien d'impur.

Et certes cette majesté suprême d'un Dieu infini en toutes sortes de perfections, devant lequel les colonnes et les puissances du ciel tremblent, doit bien vous jeter dans la consternation, et vous inspirer les sentiments de la plus profonde humilité, quand vous considérez sa grandeur et votre bassesse. Si nous étions bien pénétrés de toutes ces pensées lorsque nous assistons à nos redoutables mystères, nous serions saisis de frayeur, et ne pouvant alors soutenir l'éclat de la gloire du Seigneur qui y brille, nous nous laisserions tomber par terre, mais avec plus de raison que la pieuse Esther devant la majesté de ce roi qui la fit pâmer par la fierté d'un de ses regards.

Dans cette religieuse situation, nous dirions à Dieu comme cette reine de Saba disait à Salomon : « Heureux vos serviteurs qui n'ont point d'autre demeure que votre maison ! » Nos temples augustes ne seraient pas si profanés, et nos mystères saints si déshonorés qu'ils le sont aujourd'hui par des postures qu'on n'oserait tenir devant une vile créature. Personne ne paraîtrait plus dans nos églises qu'avec une

modestie de corps édifiante, une grande application d'esprit, et une sincère dévotion du cœur pour le Dieu qui nous y comble de tant de bienfaits.

L'on ferait connaître par sa tenue respectueuse et sa religion qu'on est convaincu que nos églises sont des lieux que Dieu a choisis pour y faire honorer son nom : *Elegi et sanctificavi locum istum, ut sit nomen meum ibi in sempiternum.* (II Paral., VII, 16.) On y entrerait dans cet esprit : Puisque Dieu y a établi son nom, et que ce nom est saint, dirait-on, il faut donc y entrer avec un vrai dessein de renoncer à nos péchés ; puisque c'est un nom grand et terrible, il faut donc y entrer dans des sentiments de pénitence, d'humilité et de sacrifice. Tels étaient ceux du grand Théodose, lorsqu'il allait dans les saints temples et qu'il protestait ne vouloir jamais prendre la liberté d'entrer dans le sanctuaire, qu'il reconnaissait ne devoir être rempli que par les prêtres et les ministres du Seigneur, parce qu'il prenait garde, disait-il, de s'approcher de si près de Dieu, dans un lieu où l'on vient surtout pour honorer sa grandeur. Voilà aussi les dispositions dans lesquelles il vous faut être, afin que Dieu ouvre ses yeux pour vous y voir, et son cœur pour y écouter vos prières et entériner vos requêtes ; en un mot, pour qu'il vous accorde sa grâce en ce monde et sa gloire en l'autre.

Amen.

VINGT-SEPTIÈME SERMON.

BONNES ŒUVRES.

Satagite ut, per bona opera, vestram vocationem et electionem faciatis.

Efforcez-vous de plus en plus, mes Frères, d'affermir votre vocation et votre élection par les bonnes œuvres.

(II PETR., I, 10.)

C'est par ces paroles pleines du feu de la charité dont il était embrasé que saint Pierre conjure les Chrétiens de son temps d'affermir les saintes dispositions que Notre-Seigneur avait mises en eux par son ministère. Je me sers des mêmes paroles, et dans la même conjoncture. Si nos vœux, nos gémissements et nos souhaits poussés fréquemment vers le ciel, et accompagnés de nos familières exhortations, avaient pu contribuer en quelque façon à vous faire embrasser le saint exercice des bonnes œuvres, nous nous estimerions heureux, les bonnes œuvres ayant un accès si facile auprès du trône redoutable de Dieu, soit pour désarmer ses mains irritées et apaiser sa colère, soit pour attirer sur nous sa très-grande miséricorde et contribuer puissamment au précieux don de la persévérance. C'est ce qui m'a porté à traiter cette matière en ce discours, qui entretiendra votre piété pendant une heure.

Mais, afin de lui donner quelque ordre, supposons deux sortes de personnes dans mon auditoire : les unes ne s'appliquent peut-être aucunement à faire de bonnes œuvres ; les autres en font, mais très-imparfaitement. Si les premières manquent à cette obligation essentielle du Christianisme, c'est apparemment qu'elles ne connaissent ni la nécessité ni les avantages des bonnes œuvres ; or, je tâcherai de les leur faire comprendre dans mon premier point ; et si les autres travaillent ainsi en vain et perdent le fruit de leurs efforts, c'est peut-être qu'elles ne sont pas assez instruites de la manière de les bien faire ; mon second point remédiera à ce mal, en enseignant ce qu'il faut observer pour rendre méritoires devant Dieu les œuvres de la justice.

Mais comme nous ne pouvons ni bien parler ni bien agir selon Dieu sans être animés de la grâce de son Esprit-Saint, mettons-nous en état de la recevoir en la lui demandant humblement et dévotement par l'entremise de son épouse, la Reine des Anges, que nous saluerons pour cela avec l'envoyé de Dieu en lui disant : *Ave.*

PREMIER POINT.

Par les lumières de l'Évangile et l'autorité de l'Écriture et des Pères, il est aisé d'établir la nécessité des bonnes œuvres pour mériter la vie éternelle. La parabole des Talents n'est-elle pas assez puissante pour la faire voir à tous, même à des esprits médiocrement éclairés et raisonnables, puisque, dans cette parabole, les uns sont punis pour avoir enfoui le talent, et les autres récompensés pour l'avoir bien fait profiter ? La malédiction fulminée contre le figuier infructueux ne prouve-t-elle pas la même chose ? Et pourquoi de dix vierges qui pensaient entrer aux noces, n'y en eut-il que cinq d'admisses ? N'est-ce pas, dit l'Évangile, que les cinq autres, imprudentes et folles, n'avaient pas pensé de bonne

heure à faire provision d'huile pour leur lampe, c'est-à-dire de bonnes œuvres?

Nous lisons dans Ézéchiel qu'il vit un jour une main qui l'élevait en l'air; sur quoi quelques interprètes disent que c'est pour nous signifier que la main, symbole des bonnes œuvres, est ce qui nous transporte au ciel et nous fait entrer aux noces du divin Agneau.

C'est pour cela que le saint homme Tobie, étant sur le point de mourir, disait à ses fils de recommander à leurs enfants de faire des œuvres de justice : *Filiis vestris mandate ut faciant justitias.* (TOB., XIV, 11.) Et le Prophète royal n'a-t-il pas dit que celui-là habitera dans le tabernacle et se reposera à la montagne sainte qui fait des actions de justice? (*Psal.* XIV, 1.)

Ce n'est donc pas assez d'avoir la foi pour être sauvé, comme se l'imaginent les hérétiques. Car tout ainsi que pour aborder et arriver au port, quand on est sur une galère, ce n'est pas assez d'avoir des yeux pour considérer le nord par le moyen de la boussole, une langue pour discourir des vents, une carte marine pour découvrir les diverses régions et contrées de la terre; tout cela même sert de peu, si l'on n'a des bras et des mains pour travailler fort et ferme à la rame; de même ce n'est point assez au Chrétien pour arriver au port du salut, au havre de la gloire céleste, de contempler seulement avec les yeux de la foi nos divins mystères, en en discourant subtilement. Ah! il est question de mettre la main à l'œuvre, de réduire cette foi en pratique et de faire voir par nos actions qu'elle est vraiment imprimée dans notre cœur; car la foi sans les œuvres est morte, c'est un corps sans âme, un corps sans lumière.

Le livre de l'Exode nous enseigne que la colonne de feu conduisit bien autrefois le peuple d'Israël par le milieu du désert, mais qu'elle ne l'introduisit pas dans la terre promise; il fut obligé de s'y faire un passage par le fer et de la conquérir

par les armes ; de même, il est vrai que la foi est un flambeau qui nous éclaire et qui conduit nos pas dans l'obscurité de cette vie, où nous ne voyons les choses futures qu'en énigme et comme dans un miroir ; mais pour acquérir l'éternité bienheureuse, ah ! il faut nécessairement travailler, et le royaume des cieux ne s'emportera que par force et violence. Nous ne devons pas avoir une foi fainéante et paresseuse, mais une foi agissante et forte pour vaincre tous les obstacles et toutes les difficultés qui se veulent opposer à nos heureux desseins.

Parmi toutes les vérités que nous contestent les hérétiques, je ne vois pas qu'il y en ait aucune plus mal à propos combattue que celle qui veut ôter le mérite à nos bonnes œuvres. Je leur demanderais volontiers : Le Verbe divin est-il demeuré dans la simple spéculation et la seule connaissance des mérites propres à établir notre salut ? N'en est-il pas venu toujours aux effets ? Il s'incarne, il s'abaisse, il prie, il travaille pour sauver les âmes et pour guérir les corps ; enfin, l'amour l'attache à une croix ; de telle sorte que sa divinité ne paraît pas moins par la constance de ses bonnes œuvres que par les merveilles de sa doctrine. Or, si nous sommes obligés de l'imiter, à l'exemple de l'apôtre saint Paul ; si sa vie est un parfait modèle, l'exemplaire sur lequel doivent être moulées nos œuvres, n'est-il pas aisé de conclure que la foi du Chrétien ne doit pas demeurer dans la spéculation, mais qu'elle doit être réduite en actes ?

Aussi ce divin Rédempteur a-t-il, de sa propre bouche, appelé bienheureux, non ceux qui entendent sa parole, mais ceux qui l'observent et la mettent en pratique. Il a déclaré que, pour être du nombre de ses élus, il faut porter son joug, se charger de sa croix, et faire tous ses efforts pour entrer par la porte du ciel, qui est bien étroite. Enfin, lorsqu'au jour du jugement il tiendra ses dernières assises, il n'adjugera la possession de son royaume qu'à ceux qui

l'auront nourri, qui l'auront consolé et qui lui auront donné le couvert en la personne des pauvres : *Perierunt*, dit saint Augustin, *non quia non crediderunt, sed quia bona non egerunt*; d'où saint Jean tire cette conséquence dans son Apocalypse que, toutes choses nous abandonnant à l'heure de la mort, nous ne serons suivis que des bonnes œuvres que nous aurons faites. Représentez-vous donc que, tout ainsi que c'était anciennement la coutume des empereurs, lorsqu'ils avaient fait quelques beaux exploits de guerre, subjugué quelque nation étrangère, d'entrer dans la ville de Rome en triomphe, ayant devant et après eux quantité de captifs et de riches dépouilles pour servir de marque évidente de leur insigne victoire; de même l'Écriture nous assure que l'homme juste, au sortir de cette vie, faisant son entrée triomphante dans la céleste Jérusalem, aura pour fidèles compagnes toutes les bonnes œuvres et toutes les vertus par lui pratiquées, qui l'auront rendu victorieux de ces trois puissances qui tiennent presque tous les hommes en captivité, savoir : le monde, la chair et le diable : *Opera enim illorum sequuntur illos. (Apoc., xiv, 13.)*

En faut-il davantage, mes Frères, pour vous faire voir la nécessité qu'il y a de s'adonner à la pratique des bonnes œuvres durant cette vie mortelle ? L'Écriture sainte n'est-elle pas capable de nous convaincre ? L'exemple de Jésus-Christ ne fera-t-il rien sur nos esprits ? Mépriserons-nous les témoignages des Pères ? Écoutez encore le grand saint Ambroise, qui nous assure, au *Traité des Offices*, que pour obtenir la béatitude ce n'est pas assez d'avoir la bonne volonté, il faut encore et absolument avoir les bonnes œuvres qui en sont les fruits. En un mot, sans les bonnes œuvres, il n'y a point de paradis pour nous, point de gloire à attendre.

Quand l'Écriture sainte parle de cette gloire à laquelle nous aspirons tous, elle lui donne trois noms différents, mais tous propres à faire voir la nécessité des bonnes œuvres.

Elle l'appelle une récompense, une moisson et une couronne : « Chacun recevra sa récompense, selon son travail » : *Unusquisque autem propriam mercedem accipiet* (I Cor., III, 8); « L'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé » : *Quæ enim seminaverit homo, hæc et metet* (Galat., VI, 8.); et ailleurs : « Celui qui combat dans la carrière n'est couronné qu'après avoir combattu selon l'ordre et les lois du combat » : *Non coronabitur, nisi legitime certaverit.* (II Timoth., II, 4.) C'est pour nous apprendre que, si nous voulons être sauvés, il faut nécessairement travailler, semer et combattre. Un serviteur qui n'aurait pas fait de mal, mais qui se serait tenu les bras croisés toute l'année, aurait-il bien l'impudence de demander la récompense de son travail ? Un laboureur qui n'aurait rien semé prétendrait-il recueillir quelque chose ? Un soldat qui n'aurait pas combattu, aurait-il bonne grâce à demander d'être couronné ? De même aussi, nous ne serons jamais possesseurs de la gloire éternelle, si nous ne faisons de bonnes œuvres ; au contraire, il n'y a qu'un enfer et des ténèbres extérieures, avec pleurs et grincements de dents, pour les serviteurs inutiles, c'est-à-dire ceux qui négligent le service des bonnes œuvres.

Le Fils de Dieu s'est exprimé là-dessus fort clairement dans l'Évangile, en ces termes : « Tout arbre qui ne produit point de bons fruits sera coupé et jeté au feu. » Il ne dit pas que l'arbre qui porte de mauvais fruits sera jeté au feu, mais celui qui n'en portera pas de bons, pour nous apprendre que c'est assez pour être damné de ne point faire de bonnes œuvres, et que c'est faire beaucoup de mal quand on ne fait point de bien.

Cela étant, affectionnons-nous donc à l'exercice des bonnes œuvres, et pour nous y engager et animer, voyons le pouvoir qu'elles ont auprès de Dieu et les grands avantages qui reviennent à ceux qui en font en nombre, et de la manière qu'il les faut faire.

Premièrement, elles sont satisfaites pour les peines dues à nos péchés, peines qui, comme vous le savez, doivent être nécessairement acquittées en ce monde par les bonnes œuvres, ou en l'autre par les flammes du purgatoire; c'est pourquoi le prophète Daniel invitait Nabuchodonosor à racheter par les aumônes les peines dues à ses péchés.

Secondement, les bonnes œuvres servent d'augmentation de grâces pour attirer de plus en plus sur nous les faveurs de Dieu; c'est aussi ce que reconnaît l'Église en recommandant à ses enfants les prières, les jeûnes, pour demander efficacement au ciel pour eux toutes les bénédictions dont ils ont besoin, parce qu'elle sait qu'entre tous les moyens propres à cette fin, les plus puissants ce sont les bonnes œuvres. Tout ce que nous demanderons à Dieu, il nous l'accordera, si nous gardons ses commandements, et si nous faisons les œuvres qui lui sont agréables, ainsi que nous l'assure saint Jean.

Troisièmement, les bonnes œuvres non-seulement nous attirent les biens spirituels et les grâces de Dieu, mais encore les biens temporels, témoin le roi Ézéchias, lequel s'étant mis à prier, à pleurer, et à faire de bonnes œuvres, mérita que sa vie fût prolongée de quinze ans, quoique le prophète Isaïe lui eût prédit une mort prochaine. Notre Seigneur Jésus-Christ estime tant les bonnes œuvres, qu'il assure que celui qui aura quitté quelque chose pour l'amour de lui en recevra cent fois autant en ce monde, et en l'autre la vie éternelle.

Voulons-nous donc attirer la bénédiction de Dieu sur les biens qui nous appartiennent, faisons de bonnes œuvres: *Si volueritis et audieritis me, bona terræ comeditis* (ISA., I, 19), dit Dieu par Isaïe. Et qui ne sait que, le roi Assuérus ayant condamné tout le peuple juif à la mort, sa sentence ne fut point exécutée, à cause des bonnes œuvres de la reine Esther, laquelle se mit à faire pénitence, à jeûner, à prier? Elle se dépouilla de ses vêtements royaux, qu'elle foula aux pieds;

elle jeta le sceptre et la couronne ; elle vêtit les habits de deuil ; au lieu d'huile, de baume et d'onguents précieux, elle couvrit sa tête de cendre et de boue, commença à mater son corps et à arracher ses cheveux de douleur, puis alla verser des larmes en abondance dans les lieux mêmes où elle avait coutume de prendre ses plaisirs et de se réjouir ; et Dieu, touché de tant de bonnes œuvres, donna la vie à tous ses compatriotes, en la faisant perdre à ceux qui machinaient leur mort.

Quatrièmement, quand nous avons fait quelques bonnes œuvres, nous ressentons après cela une joie, une consolation de cœur qui ne se peut exprimer. Cet avantage est grand ; j'avoue qu'il est bien difficile de pardonner une injure, de faire quelque action d'humilité, de se mortifier et d'obéir à autrui, mais quelle paix d'âme, quand on s'est surmonté généreusement pour l'amour de Dieu ! C'est ce que saint Paul nous fait entendre par ces paroles de l'Épître aux Hébreux : « Toute correction, dit-il, semble sur l'heure un sujet de tristesse et non pas de joie, mais quand elle nous aura exercés, elle nous fera recueillir dans une très-grande paix le fruit de la justice. » Et remarquez que ce que dit saint Paul en cet endroit de la correction bien reçue et endurée, il le faut entendre de toute vertu et de toute bonne œuvre bien pratiquées.

Cinquièmement, par nos bonnes œuvres, nous édifions notre prochain et le portons à la vertu ; nous sommes cause que des personnes qui se seraient laissées aller au mal embrassent le bien en nous le voyant faire, et donnent gloire au Seigneur conformément à ces paroles du Fils de Dieu : « Que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, et qu'ils en prennent occasion de glorifier le Père céleste. » (MATTH., v, 16.)

Sixièmement, enfin, j'ajoute que chaque bonne œuvre que nous faisons comme il faut nous mérite un nouveau

degré de gloire pour l'éternité bienheureuse, et sert merveilleusement pour embellir et orner cette couronne de l'immortalité que Dieu prépare à chacun de ses élus dans son royaume céleste.

Donc, mes Frères, après tant de biens et tant d'avantages que l'on retire des bonnes œuvres, qui de vous autres ne s'y portera avec ardeur, avec affection, avec ferveur, afin d'y participer abondamment? C'est, je m'assure, la sainte disposition de vos cœurs, et spécialement de ceux qui par le passé ne s'y sont pas employés comme ils le devaient pour remplir cette obligation essentielle du christianisme, et dont peut-être ils n'avaient jamais été bien convaincus. Fasse le ciel que cela soit ainsi! Mais sachez tous que ce n'est pas assez de s'adonner à l'exercice fréquent des bonnes œuvres, il faut encore s'appliquer à les bien faire, faute de quoi plusieurs chrétiens travaillent en vain, et perdent le fruit de leurs efforts : c'est aussi ce qui me reste à vous enseigner dans la seconde et dernière partie de mon discours.

SECOND POINT.

Je remarque, mes Frères, six conditions nécessaires pour que nos bonnes œuvres soient méritoires et dignes de la gloire éternelle.

Premièrement, il faut les faire en charité, je veux dire en état de grâce. Ne voyons-nous pas aussi que, quand le Prophète royal nous inspire de faire le bien, il nous ordonne auparavant de nous détourner du mal? *Declina a malo et fac bonum.* (Psal. xxxvi, 27.) Dieu ne regarde pas tant une action en elle-même, que la disposition de celui qui la fait; il considère bien davantage la main qui lui offre un présent, que le présent lui-même; comme il fit autrefois dans la personne d'Abel, dont il regarda favorablement les dons parce qu'ils étaient justes et innocents, tandis qu'au con-

traire il ne regarda ni Caïn, ni ce qu'il lui avait présenté, parce qu'il n'était rempli que de mépris pour Dieu, et de haine pour son frère : *Respexit Dominus ad Abel, et ad munera ejus, ad Caïn vero, et ad munera illius non respexit.* (Gen., IV, 4.)

Savez-vous bien, mon cher Auditeur, à quoi je compare les bonnes œuvres faites en état de péché mortel? Je les compare à des sauvageons qui, n'étant point entés, ne portent que des fruits amers et de mauvais goût; mais quand ils sont entés sur une bonne séve, ils perdent leur amertume, et produisent des fruits qui sont agréables et savoureux; de même une action qui n'est point, pour me servir de cette expression, entée sur la grâce, est toute sauvage et toute stérile, au lieu que, prenant sa vie de cette excellente racine, elle est bonne et agréable à Dieu.

N'est-ce pas là ce que voulut nous prêcher saint Paul dans sa première Épître aux Corinthiens : « Quand, dit-il, je distribuerais tout mon bien pour nourrir les pauvres, et que j'exposerais mon corps aux flammes, si je n'avais la charité, tout cela ne me servirait de rien? » (I Cor., XIII, 3.) Ainsi, mes Frères, pour porter abondance de fruits et rendre nos œuvres méritoires, il faut que nous demeurions en Jésus-Christ par la grâce sanctifiante, et que Jésus-Christ demeure en nous par sa charité, comme il le dit lui-même. Il ajoute « qu'il est la vigne et que nous sommes les branches, et que comme la branche de la vigne ne peut d'elle-même porter de fruits si elle ne demeure sur le cep, de même aussi nous ne pouvons en porter si nous ne demeurons en lui » : *Ego sum vitis vera... Sicut palmes, etc.* (JOAN., XV, 1 et seqq.) Et pour faire voir que ces bonnes œuvres, qui ne sont pas faites en charité, ne sont d'aucun mérite pour le ciel, il continue, disant que celui qui ne demeure pas en lui sera jeté dehors comme le sarment, qu'il sèchera et qu'on le ramassera pour le faire brûler dans le feu.

Secondement, je dis qu'une bonne œuvre, pour être méritoire, doit être faite avec une très-grande pureté d'intention. Il faut que nous n'ayons d'autre dessein que de plaire à Dieu, et non aux hommes pour acquérir leur estime, et nous faire parmi eux une bonne réputation, c'est ce que Notre-Seigneur recommande en ces termes : « Prenez garde de faire vos œuvres de justice devant les hommes afin d'en être regardés, autrement vous ne serez point récompensés de votre Père qui est dans le ciel. » (MATTH., VI, 1.) Et cet aimable Sauveur, dans le même endroit, parlant des hypocrites qui aiment à faire leurs prières en se tenant debout dans les assemblées et aux coins des rues afin d'être vus des hommes, ajoute cette terrible conclusion : *Amen dico vobis, receperunt mercedem suam* : « Je vous le dis en vérité, ils ont déjà reçu leur récompense » (*Ibid.*, 5), et ils ne doivent pas en attendre d'autre. Après cela, il faut être bien aveugle pour chercher l'estime des hommes dans les bonnes œuvres que l'on accomplit.

Outre cela, ne sait-on pas qu'une intention mauvaise, au sentiment de saint Bernard, gâte entièrement tout le bien qu'on fait, et que ce bien, comme dit saint Chrysostome, devient un crime, non pas en lui, mais en sa cause? En voici un exemple frappant et terrible en la personne de Jéhu, à qui Dieu commande de tuer Jézabel, et d'exterminer toute la race d'Achab. Jéhu exécute cet ordre fort ponctuellement, et Dieu lui promet en récompense que sa postérité régnera jusqu'à la quatrième génération. Cependant nous lisons dans le prophète Osée qu'il menace de le punir en sa famille pour l'effusion de ce sang. Pourquoi cela, puisque Jéhu n'a rien fait que par le commandement de Dieu? C'est qu'il ne l'a pas fait dans l'ordre de la justice et de la gloire de Dieu, mais par ambition, par politique, afin d'affermir le royaume dans sa postérité, en ne laissant personne de la maison d'Achab qui pût le lui disputer. Voilà une mauvaise

intention qui rend Jésus indigne des promesses de Dieu, et lui ravit le fruit de sa bonne action. Mais cela nous enseigne admirablement bien l'importance qu'il y a de rapporter à Dieu toutes nos bonnes œuvres, et de les faire toujours avec une intention bien pure et tout à fait surnaturelle. Je veux dire encore qu'il ne faut pas rechercher dans les bonnes œuvres son inclination propre, ni suivre le penchant naturel que nous avons quelquefois à faire plutôt une chose qu'une autre, parce qu'elle nous revient, ou que nous en pouvons tirer quelque avantage selon le monde; tout cela est défectueux.

Saint Paul disait autrefois à ceux de Philippiques qui l'assistaient de leurs libéralités : « Je ne désire pas les dons, mais je désire le fruit que vous en tirerez : *Non quia quero datum, sed requiro fructum abundantem.* » (*Phil.*, IV, 17.) Il faut, dit excellemment saint Augustin expliquant ces paroles, faire différence entre le don et le fruit : le don est la chose même que donne celui qui assiste son prochain dans le besoin, c'est-à-dire l'argent, les vivres, les habits, la retraite, la protection, et ainsi du reste. Le fruit, c'est la bonne volonté et la pure intention de celui qui donne. De là vient que notre divin Maître ne dit pas simplement, en saint Matthieu, qu'on sera récompensé quand on aura reçu chez soi un prophète ou un juste, en considération de ce qu'il est juste ou prophète; Jésus-Christ ne dit pas simplement non plus que quand on aura donné un verre d'eau à quelqu'un de ces petits qui lui appartiennent, on ne demeurera pas sans récompense, mais que ce sera pour avoir donné secours à quelqu'un de ceux-là, en considération de ce qu'il est de ses disciples qu'on sera récompensé. Dans tous ces exemples, continue saint Augustin, recevoir un prophète, recevoir un juste, donner un verre d'eau à un disciple de Jésus-Christ, c'est proprement ce en quoi consiste ce que j'appelle le don; mais le faire en considération de ce que l'un est pro-

phète, l'autre juste, l'autre disciple de Jésus-Christ, c'est ce en quoi consiste ce que j'appelle le fruit et la bonne intention.

Enfin, mes Frères, quand vous ferez, par exemple, l'aumône à un pauvre, que ce ne soit pas seulement par une tendresse naturelle de cœur, mais selon Dieu, parce que Jésus-Christ a dit : « Autant de fois que vous avez rendu des devoirs de charité aux moindres de mes frères, c'est à moi-même que vous les avez rendus. » (MATTH., xxv, 40.) « En un mot, quelque chose que vous fassiez, soit que vous mangiez, soit que vous buviez, quoi que vous entrepreniez, faites tout pour la gloire de Dieu. » (I Cor., x, 31.)

Troisièmement, pour que nos bonnes œuvres soient agréables à Dieu et méritoires pour l'éternité, il faut qu'elles soient beaucoup plus intérieures qu'extérieures. Car telle a été la vie du Fils de Dieu, qui nous est proposée comme un très-parfait modèle et exemplaire. Considérez, je vous prie, les actions extérieures de ce divin Rédempteur, vous verrez que, s'il prêche pendant tout le jour, s'il travaille pour l'éducation du prochain, s'il va même dans les festins et dans les grandes assemblées chercher les publicains et les femmes débauchées pour les convertir, s'il fait quantité de miracles à la vue d'un chacun pour tâcher, par la guérison des corps, de procurer celle des âmes; vous verrez, dis-je, que toutes ses œuvres sont plus intérieures qu'extérieures, parce qu'elles sont faites avec un zèle et une ferveur admirables. Par exemple, si vous envisagez le Fils de Dieu lavant les pieds à ses Apôtres, vous trouverez que c'est beaucoup s'humilier à l'extérieur pour la souveraine majesté du Roi de gloire; mais il est certain qu'au dedans de son cœur il est encore infiniment plus humilié qu'il ne paraît au dehors. Et si vous le contemplez sur la croix, versant jusqu'à la dernière goutte de son sang, n'est-ce pas un grand témoignage de l'excellence de son amour envers les hommes? Et cepen-

dant, au fond de son cœur, cet amour est encore tout autre qu'il ne paraît, infiniment plus ardent que ne peut le concevoir la faiblesse de nos entendements. Cet exemple de Jésus-Christ nous enseigne que nos bonnes œuvres, pour plaire à Dieu, doivent être surtout intérieures. Cependant, aujourd'hui la plupart des hommes agissent tout autrement et perdent par là le mérite de leurs bonnes actions. Ils imitent en un sens le peintre dans l'exercice de son art, au lieu de copier la nature dans ses ouvrages. En effet, quand un peintre travaille à représenter la figure et le portrait d'un homme, il s'applique de son mieux à former un beau visage, à faire un œil vif, un front mollement voûté, une bouche vermeille, une carnation aussi tendre que florissante, et cela avec des traits si délicats que la toile offre un tableau charmant. Mais il n'y a rien là que d'extérieur : qu'on cherche, en effet, au dedans de ce portrait, y trouvera-t-on les poumons, le foie, le cœur, qui sont pourtant les principales parties de l'homme? Non sans doute, et nous ne voyons que de l'apparence et de la superficie. Telles sont les bonnes œuvres d'un grand nombre de personnes : elles sont belles en apparence, mais sont néanmoins peu de chose dans l'estime de Dieu, parce qu'ayant beaucoup d'extérieur, elles n'ont que peu d'intérieur, et le plus souvent point du tout, ces personnes imitent les peintres dans leurs ouvrages au lieu de copier la nature dans les siens. Les médecins rapportent que, quand celle-ci veut former le corps de l'homme, elle commence toujours par le cœur, qui est le premier organe vivant et le dernier mourant ; puis seulement elle compose la peau, la chair et les os, dont elle fait une espèce de coffre pour enfermer et garder cette précieuse partie. Ne voyez-vous pas comme cette première maîtresse des hommes leur apprend à faire toutes leurs actions et bonnes œuvres d'une manière intérieure et spirituelle, et non par routine et mauvaise habitude, pour plaire à Dieu et non aux hommes, pour le ciel et non pour la terre?

Mais pour cela il faut que le cœur agisse le premier avec amour, et c'est la quatrième chose qu'il faut observer dans l'exercice des bonnes œuvres pour les rendre méritoires devant Dieu. Oui, mes Frères, nous avons affaire à un puissant Maître qui ne mesure pas les présents qu'on lui fait par leur prix, leur valeur et leur richesse, mais seulement par la bonne volonté de celui qui les offre. Voyez-vous cette bonne âme, ce bon chrétien, cette bonne chrétienne, ce fidèle serviteur de Dieu? Il ne donne qu'un verre d'eau froide à un pauvre passant, à un pauvre pèlerin altéré; c'est peu de chose, ce semble; néanmoins l'affection dont il anime son œuvre, la faisant pour Jésus-Christ qu'il regarde dans ce pauvre, est si excellente qu'elle convertit cette eau simple en une eau miraculeuse qui rejailit jusqu'à la vie éternelle, promise pour récompense de la bouche même de cet aimable Sauveur.

O mes chers Auditeurs, si vous saviez combien la moindre de vos bonnes œuvres est relevée quand elle est accompagnée d'un grand amour! Madeleine, parlez ici, et instruisez-nous sur cette matière. Que faites-vous pendant que le Sauveur de nos âmes est assis à la table du pharisien? Vous baisez ses pieds sacrés, vous les lavez, vous les essuyez avec vos cheveux. Voilà de petites choses en apparence, mais ces petites choses sont faites avec tant d'amour et de piété, et sont de si grand poids devant le Fils de Dieu, qu'il les considère attentivement et les raconte lui-même à toute la compagnie, sans en omettre la moindre circonstance.

Béni soyez-vous à jamais, ô bon et doux Jésus, de ce que votre tendresse est si grande que vous daignez jeter les yeux sur les plus petites et les plus basses actions que nous faisons pour votre amour! C'est sans doute ce que vous voulez signifier à l'Épouse du Cantique quand vous lui dites qu'elle blesse votre cœur non-seulement par le doux regard de ses yeux, mais encore par le moindre de ses cheveux.

Grande consolation pour vous, mes chers Frères, de ce que Dieu ne regarde pas tant à la dignité de l'action que nous faisons qu'à la ferveur, à la dévotion et l'amour avec lesquels nous la faisons ! Car l'occasion ne se présente pas souvent, et peut-être ne se présentera-t-elle jamais en toute notre vie, de témoigner à Notre-Seigneur par quelque excellent service, par quelque action éminente et par quelque souffrance extraordinaire, combien nous l'aimons.

Je sais bien que le juste est dépeint dans le texte sacré assis au bord d'un fleuve où il considère les ondes et les vagues qui se succèdent les unes aux autres, c'est-à-dire les diverses rencontres et occurrences des temps, afin d'épier l'occasion de rendre quelque service signalé à Celui dont il a reçu l'être. Mais comme cela ne se présente pas toujours, laissons ces œuvres éminentes, puisqu'elles ne sont pas même en notre pouvoir, et contentons-nous seulement d'en faire de conformes à notre état et à notre condition.

Et voilà la cinquième chose à observer dans la pratique des bonnes œuvres. Il ne faut pas trop entreprendre ; il y a des œuvres, d'ailleurs excellentes, qui ne conviendraient pas : par exemple, si une femme, au lieu de prendre garde à ce qui se passe dans la maison, à ce que font ses enfants, de quelle manière les serviteurs et les servantes se gouvernent, comment va le travail, etc., passait tout le matin à l'église pour entendre plusieurs messes, et toutes les après-midi à visiter les malades de la paroisse et des environs, etc.... Si un serviteur ou un artisan, au lieu de travailler comme il y est obligé, employait la plus grande partie de la journée à la prière et à la lecture des livres de piété, il est certain que toutes ces personnes et autres semblables ne feraient pas bien ; elles entreprendraient plus qu'elles ne doivent, Dieu ne demandant autre chose d'elles sinon qu'elles s'acquittent fidèlement tous les jours des petits exercices du chrétien, en conformité avec leur état.

L'on ne doit pas non plus entreprendre des actions au-dessus de ses forces ; c'est l'avis du Sage : *Altiora te ne quaesieris, et fortiora te ne scrutatus fueris* (*Eccli.*, III, 22) ; et dans un autre endroit : « Ne soyez pas trop juste, dit-il, et ne soyez pas plus sage qu'il n'est nécessaire, de peur que vous n'en deveniez stupide. » (*Eccl.*, VII, 17.)

N'est-ce pas encore ce que saint Paul a voulu marquer en nous recommandant de ne point nous élever au delà de ce qui convient dans les sentiments que nous avons de nous-mêmes, mais de nous tenir dans les bornes de la modération, selon la mesure du don de la foi que Dieu a départi à chacun ?

Enfin, la sixième chose qui me reste à vous dire pour sanctifier vos actions et leur faire mériter la vie éternelle, c'est de les faire avec persévérance et jusqu'à la mort ; sans cela, vous ne pouvez conquérir le royaume de la gloire. Aussi voyons-nous que saint Paul, instruisant les Thessaloniens, les exhorte à continuer toujours à bien faire : *Vos autem, fratres*, dit-il, *nolite deficere beneficientes* (*II Thessal.*, III, 13) : Pour vous, mes Frères, ne vous laissez point de faire de bonnes œuvres. C'est aussi avec ces mots que je veux conclure ce discours, y ajoutant encore ces paroles du Prophète royal David : « Heureux ceux qui font en tout temps ce qui est juste », je veux dire des œuvres de justice, mais qui les font avec perfection, selon ce qui est dit ! (*Ps.*, CV, 3.)

Accoutumons-nous donc à faire aussi toutes nos actions, étant animés d'un amour bien ardent ; multiplions tous les jours nos bonnes œuvres ; c'est, je vous assure, ce que je continuerai à demander à Dieu pour vos personnes, afin de vous rendre de plus en plus agréables à ses yeux. Efforcez-vous, mes Frères, d'affermir de jour en jour votre élection par les bonnes œuvres.

Souvenons-nous que nous pouvons faire à toute heure des œuvres bonnes et compatibles avec notre condition, comme

de condescendre avec indulgence aux humeurs d'autrui, de supporter les actions et façons ennuyeuses du prochain, de remporter de fréquentes victoires sur nos propres humeurs et passions prédominantes, de renoncer à nos menues inclinations, de nous faire violence pour surmonter nos répugnances et triompher de nos aversions, de nous efforcer de tenir nos âmes dans l'égalité, de confesser ingénument et avec sincérité nos imperfections, d'aimer notre abjection, de faire un doux accueil à ceux qui ont la charité de nous reprendre ou de censurer nos actions, ou de trouver à redire à notre conduite.

Tout cela, mes Frères, est plus fructueux à nos âmes que nous ne saurions penser, pourvu que la céleste dilection et la charité de Jésus-Christ le ménagent, et que celui-là soit toujours le principe, le mouvement, le but et la fin de toutes nos œuvres, qui en doit être la récompense dans le ciel, où vous conduisent le Père, le Fils et le Saint-Esprit!

Amen.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

	Pages.
Introduction.	4
Lettre-circulaire de M. Almeras, au sujet de la méthode de prêcher.	4
Lettre-circulaire de M. Bonnet, sur les sermons. Abrégé de la méthode de prêcher.	5 9
I ^{er} Sermon. — De l'ouverture de la mission.	16
II ^e Sermon. — Du salut.	37
III ^e Sermon. — De la pénitence.	55
IV ^e Sermon. — De l'examen.	76
V ^e Sermon. — De l'examen des péchés.	99
VI ^e Sermon. — Du péché.	124
VII ^e Sermon. — De la parole de Dieu.	138
VIII ^e Sermon. — De la contrition.	158
IX ^e Sermon. — De la confession particulière.	173
X ^e Sermon. — De la confession générale.	195
XI ^e Sermon. — De la mort.	210
XII ^e Sermon. — Du jugement particulier.	230
XIII ^e Sermon. — Du bon propos.	249
XIV ^e Sermon. — Mort des pécheurs.	267
XV ^e Sermon. — De l'ivrognerie.	286
XVI ^e Sermon. — Du jugement général.	304
XVII ^e Sermon. — Des peines corporelles de l'enfer.	319
XVIII ^e Sermon. — Des peines spirituelles de l'enfer.	342
XIX ^e Sermon. — De la mauvaise honte.	365
XX ^e Sermon. — Des commandements de Dieu.	386

	Pages.
XXI ^e Sermon. — La foi.	400
XXII ^e Sermon. — De l'espérance.	443
XXIII ^e Sermon. — Du jurement.	428
XXIV ^e Sermon. — Du blasphème.	448
XXV ^e Sermon. — Sanctification des dimanches et fêtes.	466
XXVI ^e Sermon. — Respect dû aux églises.	488
XXVII ^e Serm. n. — Bonnes œuvres.	508

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

88 S

